HISTOIRE DE FRANCE CONTEMPORAINE

TOME CINQUIÈME

L'HISTOIRE DE FRANCE
CONTEMPORAINE

DEPUIS LA RÉVOLUTION JUSQU'À LA PAIX DE 1919

est publiée en dix volumes illustrés, avec la collaboration de

MM. SAGNAC, PARISET, CHARLÉTY, SEIGNOBOS, BIDOU & GAUVAIN



Cliché Hachette.

LOUIS-PHILIPPE I[er]

Tableau de Winterhalter, 1839. — Uniform de général : habit bleu, pantalon rouge à bande d'or, bicorne à plumes blanches avec cocarde tricolore ; grand cordon et plaque de la Légion d'honneur. La main droite est posée sur la Charte de 1830. — Musée de Versailles.

ERNEST LAVISSE
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

HISTOIRE DE FRANCE CONTEMPORAINE

DEPUIS LA RÉVOLUTION JUSQU'À LA PAIX DE 1919

Ouvrage illustré de nombreuses gravures hors texte



TOME CINQUIÈME

LA MONARCHIE DE JUILLET

(1830-1848)

PAR S. CHARLÉTY

LIBRAIRIE HACHETTE

LIVRE PREMIER

L'INSTALLATION DU NOUVEAU RÉGIME (1830-1835)[1]

CHAPITRE PREMIER

PREMIERS ESSAIS (9 AOÛT 1830-13 MARS 1831)

I. LA SIGNIFICATION POLITIQUE DE LA RÉVOLUTION DE JUILLET. — II. L'OPINION DU ROI. — III. LE PREMIER MINISTÈRE (11 AOÛT-2 NOVEMBRE). — IV. LE MINISTÈRE LAFFITTE (2 NOVEMBRE 1830-13 MARS 1831). — V. LA POLITIQUE EXTÉRIEURE JUSQU'AU 13 MARS 1831. — VI. FORMATION D'UNE OPPOSITION POLITIQUE : LÉGITIMISTES, RÉPUBLICAINS, BONAPARTISTES. — VII. L'OPPOSITION INTELLECTUELLE : NÉO-CATHOLIQUES, SAINT-SIMONIENS, FOURIÉRISTES, ROMANTIQUES.

I. — LA SIGNIFICATION POLITIQUE DE LA RÉVOLUTION DE JUILLET

RÉSULTATS POLITIQUES DE LA RÉVOLUTION.

LA branche cadette substituée à la branche aînée, le roi de France remplacé par un roi des Français, la censure supprimée, l'article 14 rendu inoffensif, quelques lois « libérales » annoncées, tels sont les résultats politiques des journées de juillet. Ils sont modestes assurément, mais les développements qu'ils permettent

1. Il n'existe pas de bibliographie critique du règne de Louis-Philippe. Les listes d'imprimés sont nombreuses : le t. III du Catalogue de l'histoire de France de la Bibliothèque nationale, paru en 1856, indique sous les cotes Lb50 et Lb51 les ouvrages que la Bibliothèque possédait à cette date; un supplément (t. XI) a paru en 1879. Pour les autres listes (*Catalogue Lorenz*, *Bibliographie de 1866 à 1897*, de P. Caron, *Répertoire méthodique* de Brière et Caron), voir le précédent volume, *La Restauration*, note de la page 1.

a) *Documents :*

Les principaux recueils de textes officiels intéressant l'ensemble du règne seront signalés au cours de ce livre en tête des chapitres où ils ont été plus particulièrement utilisés. Je ne cite ici que ceux qui sont d'un usage constant : Duvergier, *Collection complète des lois* 24 vol. de 1788 à 1824, 1 vol. par an depuis 1825. Les débats parlementaires sont publiés au *Moniteur universel*, 2 vol. par an, ainsi que les projets de loi et les rapports. Il est plus commode de se servir de la grande publication des *Archives parlementaires* (2e série), du t. LXIII au t. CXXV; elle s'arrête à l'année 1839 (publiée en 1912).

d'espérer ou de craindre dans l'avenir apparaissent, même aux contemporains, comme plus importants que leur valeur actuelle.

Les Budgets sont publiés annuellement, en abrégé, dans les *Archives parlementaires* et dans le *Bulletin des Lois*.

La *Statistique de la France* (voir plus loin, p. 177, note) a commencé à paraître en 1835.

Le *Bulletin officiel du ministère de l'Intérieur* paraît depuis 1838, 1 vol. par an.

Le *Recueil des circulaires et instructions émanées du ministère de l'Intérieur de 1831 à 1837 inclusivement, et des circulaires et instructions émanées du ministère du Commerce et des Travaux publics de 1831 à 1839 inclusivement*, forme 3 vol., 1848-1849.

Des pièces enlevées le 24 février dans le cabinet de Guizot et aux Tuileries ont été publiées par Taschereau, sous le titre de *Revue rétrospective ou Archives secrètes du dernier gouvernement (1830-1848)*, Paris, 1848; ce sont des correspondances relatives aux mariages espagnols, aux mariages des enfants de Louis-Philippe, des comptes de dépenses faites sur les fonds secrets, des lettres privées, le testament du duc d'Orléans, etc.

Les journaux sont énumérés dans le t. VIII de Eugène Hatin, *Histoire politique et littéraire de la presse en France, avec une introduction historique sur les origines du journal*, 8 vol., 1859-1861, et dans la *Bibliographie historique et critique de la presse française*, 1866, du même.

De nombreux périodiques sont cités au cours de ce récit. Ceux qui sont le plus constamment utilisés sont :

1° Journaux dynastiques de toutes nuances : *Journal des Débats politiques et littéraires* (conservateur); *Le Constitutionnel* (1815-1851) [centre gauche]; *Le Courrier français* (1819-1851) [doctrinaire sous la Restauration, centre gauche sous Louis-Philippe]; *Le Journal de Paris*, *Le Temps* (gauche); *La Presse*, d'Émile de Girardin, premier journal à 40 francs, et *Le Siècle*, fondé en même temps pour lui faire concurrence, le 1er juillet 1836 (tous deux de la gauche dynastique).

2° Journaux républicains : *La Tribune des départements* (1827-1835); *Le National* (1830-1851); *Le Réformateur* (Raspail) [1834-1835]; *Le Bon Sens* (1832-1839); *Le Journal du Peuple* (Audry de Puyraveau, Arago, Cormenin) [1834-1842]; *La Démocratie pacifique* (Considérant) [1843-1851]; *La Réforme* (Ledru-Rollin) [1843-1851].

3° Journaux légitimistes : *La Quotidienne* (1814-1847); *La Gazette de France; Le Populaire royaliste* (A. Nettement) [1837-1839].

4° Journaux catholiques : *L'Avenir* (1830-1831); *L'Univers* (1833-1860).

Il faut y ajouter les revues : *Revue britannique*, depuis 1825; *Revue de Paris* (1829-1845), fondée par Véron, dirigée par Amédée Pichot depuis 1831, puis achetée en 1834 par Buloz, déjà propriétaire de la *Revue des Deux Mondes*; celle-ci, fondée en 1829, ne parait régulièrement que depuis 1831; *La Nouvelle Minerve* (gauche) [1835-1838]; *Le Correspondant* (catholique), depuis 1843; *Revue indépendante*, publiée par P. Leroux, G. Sand, L. Viardot (1841-1848); le *Journal des Économistes*, depuis 1842; l'*Annuaire historique*, de Lesur, 1 vol. par an depuis 1818, continué par Tencé de 1832 à 1844, puis par A. Fouquier, est un répertoire de faits très pratique.

Les Mémoires, Souvenirs, Correspondances, etc., sont très nombreux. Beaucoup n'ont qu'un intérêt anecdotique. Tels sont les *Mémoires de la comtesse de Boigne, née d'Osmond* publiés par Ch. Nicoullaud, 4 vol., 1907-1909, écrits après 1835, qu'elle appelle elle-même, et justement, « une causerie de vieille femme, un ravaudage de salon »; ils donnent en abondance les potins de la cour et de la ville, et dénotent une ignorance assez grande, au moins pour la première période, du monde politique. — La *Chronique de 1831 à 1832, de la duchesse de Dino*, publiée avec des annotations et un index biographique par la princesse Radziwill, 4 vol., 1909-1910, n'a guère plus d'intérêt; l'auteur était la nièce de Talleyrand et lui servit de secrétaire; c'est le complément de ses *Souvenirs* qui concernent la période précédente; on peut toutefois en tirer quelques renseignements sur l'ambassade de Talleyrand à Londres, et quelques jugements de diplomates étrangers sur la France. — Il suffit de signaler, comme appartenant à la même catégorie, mais moins amusants : *Dix ans à la cour du roi Louis-Philippe*, d'Appert, 3 vol., 1846; — les *Souvenirs* du général de Reiset, 3 vol., 1900-1902; — les *Souvenirs* du général d'Hautpoul (1833-1834), publiés par le comte Fleury, 1902; — le *Portefeuille de Mahul, préfet de la Haute-Loire et de Vaucluse, lettres de 1830 à 1849* (Nouv. Revue rétrospective, XI), recueil de lettres presque dépourvues d'intérêt politique.

Parmi les papiers laissés par les hommes politiques, les plus intéressants à consulter sont :

Les *Mémoires, correspondance et manuscrits du général Lafayette*, 6 vol., 1837-1838, où la correspondance offre le principal intérêt;

Les *Souvenirs du baron de Barante (1782-1866)*, publiés par son petit-fils, 9 vol., 1890-1901; recueil de lettres reçues par Barante de ses amis parisiens et de ses collègues diplomates,

Car le sens qu'on attache à cette Révolution, l'explication qu'on en donne, sont de plus grande conséquence que la Révolution elle-

de lettres écrites par lui, de quelques dépêches officielles; on y trouve à glaner quelques faits ou opinions relatifs à la politique intérieure; mais c'est surtout la politique extérieure qui intéresse Barante; les t. IV, V, VI, VII concernent la monarchie de juillet; les affaires d'Italie occupent presque tout le t. IV, et celles d'Orient, le t. V.

Les *Mémoires posthumes d'Odilon Barrot*, 4 vol., 1875-1876, ont été écrits longtemps après les faits; le 1er volume seul traite du rôle de l'auteur sous Louis-Philippe; quelques-uns de ses discours y sont reproduits.

Les *Souvenirs (1870-1875) du feu duc de Broglie*, 4 vol., 1886 (importants). *Vieux souvenirs (1818-1848)* du prince de Joinville. On peut rapprocher de ces textes les *Mélanges et lettres* de X. Doudan, familier de la maison de Broglie, publiés par le comte d'Haussonville, 4 vol. (peu d'intérêt politique).

Le *Journal et correspondance intimes* de Cuvillier-Fleury, 2 vol., 1903, sont utiles, l'auteur ayant été le précepteur du duc d'Aumale; sa correspondance avec son élève y est reproduite.

Les *Mémoires (1815-1848) de Dupin aîné*, 4 vol., 1855-1861, n'offrent un intérêt politique qu'à partir du 3e volume; ce sont surtout les discours de Dupin, encadrés de quelques renseignements et de réflexions médiocres.

Les *Mémoires d'un royaliste*, du comte de Falloux, 2 vol., 1888, ne concernent le règne de Louis-Philippe que dans une partie du premier volume.

Les *Mémoires d'un préfet de police* (Gisquet), 4 vol., 1840, écrits après sa disgrâce, contiennent beaucoup de racontars, d'histoires de complots; quelques renseignements utiles pourtant sur les sociétés secrètes et l'organisation de la police, sur les « journées » célèbres (funérailles de Lamarque), sur les réfugiés étrangers; la documentation de Gisquet est assez suspecte, en général.

L'*Histoire des sociétés secrètes et du parti républicain de 1830 à 1848; Louis-Philippe et la Révolution de Février; portraits, scènes de conspiration, faits inconnus*, par Lucien de la Hodde, Bruxelles, 1850, mérite exactement la confiance qu'il faut accorder au récit d'un agent de la police, très bien informé, sans doute, mais dont les affirmations, pour la plupart, ne sont pas contrôlables.

Les plus importants de tous les mémoires politiques sont les *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, de Guizot, 8 vol., 2e édition, 1859 : à partir du t. II, ils retracent presque toute l'histoire de la monarchie de juillet; c'est une apologie de Guizot et du régime, habile et intéressante; l'histoire des crises ministérielles (la « coalition », surtout), du programme conservateur, de la politique extérieure (très développée), des finances, de l'œuvre scolaire de Guizot, y est racontée et accompagnée de pièces justificatives souvent capitales; telles, celles du t. V concernant la crise de 1840, du t. VI, concernant le droit de visite, du t. VII, l'affaire Pritchard. En 1863, Guizot a publié le *Complément des Mémoires de mon temps; Histoire parlementaire de France; Recueil complet des discours prononcés dans les Chambres de 1819 à 1848*, 5 vol,, avec une introduction, qui est une longue étude historico-morale, intitulée : *Trois générations, 1789, 1814, 1848.*

Les écrits et discours politiques de Lamartine ont été réunis par Louis Ulbach sous le titre : *La France parlementaire (1834-1851)*, œuvres oratoires et écrits politiques, par A. de Lamartine, 1864-1865, 6 vol. Ceux de Thiers forment 16 vol. publiés de 1879 à 1889; ceux de Berryer, 5 vol., 1872-1874.

Les *Fragments et souvenirs* du comte de Montalivet, 2 vol., 1899-1900, sont intéressants; l'auteur, intendant de la liste civile, était l'ami personnel du roi. — Les *Souvenirs* d'Alexis de Tocqueville, publiés par le comte de Tocqueville, 1 vol., 1893, ne concernent guère que la révolution de février; ils ont été écrits en 1850; mais la Correspondance publiée dans *Œuvres et Correspondances inédites*, 2 vol., 1861, est très intéressante pour la période antérieure.

On peut ranger dans la même catégorie *Lutèce*, de Henri Heine, recueil d'articles écrits de 1840 à 1843 pour la *Gazette universelle d'Augsbourg* et publiés en français en 1855; — les *Mémoires d'un touriste*, de Stendhal, 1838, récit d'un voyage fait en France en 1837, avec des réflexions sur l'état des mœurs; — un pamphlet amusant et assez violent : *Les hommes et les mœurs en France sous le règne de Louis-Philippe*, 1853, par Hippolyte Castille; — Saint-Marc-Girardin, *Souvenirs et réflexions politiques d'un journaliste*, 1859 (recueil d'articles et d'extraits d'articles des *Débats*, avec commentaires); — *Épisodes d'histoire contemporaine, tirés des papiers de Thouvenel (1847-1852)*, publiés par L. Thouvenel, 1892 (recueil de lettres sur des sujets diplomatiques); — le livre de Boucher de Perthes, *Sous dix rois*, dont les t. III à VI sont intéressants pour les mœurs de province (1863-1864); — un recueil d'articles d'auteurs divers, *Les Français peints par eux-mêmes*, 11 vol. (1840-1841); — les *Lettres pari-*

même. Pour qui le comprend comme un simple retour aux principes de la Restauration violés par Charles X, il n'y faut voir qu'une

siennes du vicomte de Launay (Mme Émile de Girardin), 2e éd., 4 vol. 1853; — les extraits du *Journal* du comte Rodolphe Apponyi (diplomate autrichien) publiés dans la Revue des Deux Mondes depuis 1912, par Ernest Daudet, sous ce titre : *Autour de la Révolution de 1830; la vie à la Cour sous le règne de Louis-Philippe.* Les écrits des Anglais voyageant en France sont indiqués dans Boutet de Monvel, *Les Anglais à Paris*, 1911.

Pour les correspondances diplomatiques, voir le précédent volume et y ajouter : Bulwer, *Life of Palmerston*, 3 vol., Londres, 1870-74, *La correspondance intime de Palmerston pour servir à l'histoire diplomatique de l'Europe, de 1830 à 1835*, traduite avec introduction et notes par Aug. Craven, 2 vol., 1878-1879 (extrait de l'ouvrage de Bulwer) et les *Lettres et papiers* du comte de Nesselrode, t. VII, VIII et IX publiés en 1908.

b) *Travaux.*

Le nombre des ouvrages d'ensemble est considérable, beaucoup sont négligeables : Rittiez, *Histoire du règne de Louis-Philippe*, 3 vol., 1855-1858; — V. de Nouvion, *Histoire du règne de Louis-Philippe Ier*, 4 vol., 1857-1861; — vicomte de Beaumont-Vassy, *Histoire de mon temps, règne de Louis-Philippe, seconde République* (*1830-1851*), 4 vol., 1861; — Crétineau-Joly, *Histoire de Louis-Philippe et de l'orléanisme*, 2 vol., 1867; — Amédée Gabourd, *Histoire contemporaine... depuis la révolution de 1830 jusqu'à nos jours*, 12 vol.; — Ernest Hamel, *Histoire du règne de Louis-Philippe* (*juillet 1830-février 1848*), 2 vol., 1889-1890.

L'*Histoire de dix ans* (*1830-1840*) de Louis Blanc, 1re édition, 5 vol., 1841-1844, dernière édition, 2 vol., 1879-1881, a tout juste l'intérêt qu'elle emprunte à la personnalité de son auteur, contemporain des faits, intelligent, sincère, mais inexact et déclamatoire; l'*Histoire de huit ans* (*1840-1848*), par Elias Regnault, faisant suite à l'*Histoire de dix ans* de L. Blanc, 3 vol., 1851, est médiocre.

L'ouvrage de Karl Hillebrand, *Geschichte Frankreichs von der Thronbesteigung Louis-Philipp's bis zum Fall Napoleons III.*, dont 2 vol. seulement ont paru, Gotha, 1877-1879, et qui s'arrête à 1848, est utile. L'auteur a consulté, outre les documents français, les archives d'Etat italiennes et allemandes; l'ouvrage est très riche en vues originales. — L'*Histoire de la monarchie de juillet*, 7 vol., 1897-1904, par Thureau-Dangin, est l'ouvrage français le plus considérable; malgré les réflexions morales ou politiques qui interrompent le récit et qui l'allongent, il est d'une grande utilité. La suite des événements est très consciencieusement établie, sans lacune grave; l'auteur, royaliste, est très préoccupé d'impartialité à l'égard de ses adversaires, sinon dans ses jugements, au moins dans son récit. Il a eu entre les mains de très nombreux papiers de famille dont beaucoup sont encore inédits; il a dépouillé un nombre d'imprimés considérable. Bien que cette histoire ne soit pas conçue d'une manière rigoureusement objective, elle n'en est pas moins, par la somme des travaux résumés et par les faits bien ordonnés qu'elle apporte, un ouvrage précieux. — *La France sous la monarchie constitutionnelle* (*1814-1848*), par G. Weill, 2e édition, 1912, est un tableau d'ensemble résumé, mais très exact; il donne une bibliographie sommaire très pratique. — *Le règne de Louis-Philippe* (dans l'*Histoire socialiste* dirigée par Jaurès), par E. Fournière, est riche de renseignements sur les faits économiques.

L'histoire diplomatique, étudiée avec une préférence marquée dans le livre de Thureau-Dangin, est présentée dans des livres récents : Debidour, *Histoire diplomatique de l'Europe depuis l'ouverture du Congrès de Vienne jusqu'à la clôture du Congrès de Berlin* (*1814-1878*), 2 vol., 1890, et E. Bourgeois, *Manuel historique de politique étrangère*, 3 vol., 1906, t. III (1830-1878), *Le temps présent.* Parmi les auteurs contemporains des événements, après les *Mémoires* et les *Souvenirs* déjà cités, deux ouvrages sont à signaler : Capefigue, *L'Europe depuis l'avènement du roi Louis-Philippe*, 16 vol., 1845-1846, intéressant parce que Guizot et Molé lui ont communiqué quelques documents d'Etat, et d'Haussonville, *Histoire de la politique extérieure du gouvernement français* (*1830-1848*), 2 vol., 1850, résumé sec et clair.

D'autres ouvrages traitent des sujets spéciaux, embrassant toute la période de Louis-Philippe. Je les signale maintenant, quitte à les mentionner à nouveau à propos des chapitres où ils sont plus particulièrement utilisés :

A. Nettement, *Histoire de la littérature française sous le gouvernement de juillet*, 2 vol., 1876; — Calmon, *Histoire parlementaire des finances de la monarchie de juillet*, 4 vol., 1895-1899; c'est un résumé des discussions annuelles du budget. Le même sujet est traité dans : Lacave-Laplagne, *Observations sur l'administration des finances pendant la monarchie de juillet*, 1848; — L. Vitet, *Histoire financière de la monarchie de juillet*, 1848; — Dumon, *De l'équilibre des budgets sous la monarchie de 1830*, 1851 : ce sont des apologies que Guizot a résumées dans ses mémoires. On peut tirer des faits et des chiffres utiles de l'apologie du règne que Montalivet a rédigée en réponse aux attaques dédaigneuses du gouvernement impérial contre la monarchie : *Rien! 18 années de gouvernement parlementaire*, 1864.

bataille livrée pour défendre ce régime, et, par suite, en conserver les institutions; l'émotion populaire s'expliquerait alors par le désir de sauver l'œuvre de 1814 compromise par ceux qui en avaient la garde. Mais s'il est vrai que la Révolution ait renversé les principes mêmes du gouvernement déchu, elle marque un commencement et non plus une fin, non pas une conclusion, mais un point de départ : une ère nouvelle date de juillet; un développement ultérieur des institutions politiques est à prévoir, et peut-être un changement radical dans les conditions de la vie publique. Ces deux vues opposées divisèrent les hommes et présidèrent à la formation des partis.

L'OPINION DES CONSERVATEURS SUR LA RÉVOLUTION.

« Le malheur de ce pays, disait Casimir Perier à Odilon Barrot, est qu'il y a beaucoup d'hommes qui, comme vous, s'imaginent qu'il y a eu une révolution en France. Non, monsieur, il n'y a pas eu de révolution, il y a eu un simple changement dans la personne du chef de l'État. » C'était l'opinion des vieux libéraux de la Restauration à qui la Révolution donnait le pouvoir. A les entendre, il ne s'était agi, en juillet, que de réparer un accident, de mettre fin par un divorce à l'incompatibilité d'humeur qui éloignait de la branche aînée l'affection des Français. D'autres exprimaient le même sentiment avec moins de rudesse que Casimir Perier : « J'estimais, écrit le duc de Broglie, que la France, en 1830, devait... n'admettre de la Révolution que le strict nécessaire, et greffer, autant qu'il se peut, le nouvel ordre de choses sur l'ancien, n'introduire en fait d'innovations que ce qu'exigerait impérieusement l'état des choses et des esprits ». Le titre même de roi des Français semblait à Broglie une « affectation de nouveauté »; il eût préféré que Louis-Philippe Ier prît le nom de Philippe VII, et il lui avait conseillé de conserver la formule « par la grâce de Dieu ». Guizot se fût de même prononcé pour la « complète fixité de la Charte », si quelqu'un se fût trouvé pour la proposer. Thiers, plus hardi, voyait dans la Révolution le triomphe « du grand principe de la déférence au vœu de la majorité des Chambres », qui

Consulter encore : les *Études sur l'histoire du gouvernement représentatif en France (1789-1848)*, par L. de Carné, 2 vol., 1855, et les *Études historiques et biographiques* de Barante, 2 vol., 1857;

les monographies sur le parti républicain, G. Weill, *Histoire du parti républicain en France de 1814 à 1870*, 1900; — Tchernoff, *Le parti républicain sous la monarchie de juillet*, 1901;

les biographies de personnages politiques, *Duc de Broglie*, par Guizot, 1872; — *Berryer, sa vie et ses œuvres (1790-1868)*, par Lecanuet, 1893, etc. : — *Les élections législatives depuis 1789*, par G.-D. Weill, 1875;

enfin, les travaux sur la vie de la Cour et de la Ville, dont les moins insignifiants sont : comte de Montalivet, *Le roi Louis-Philippe, la liste civile*, 1851; — vicomte de Beaumont-Vassy, *Les salons de Paris et la société parisienne sous Louis-Philippe Ier*, 1866 (légitimiste); — Trognon, *La vie de Marie-Amélie*, 1872; — duc d'Aumale, *Le roi Louis-Philippe et le droit de grâce*, 1898; — marquis de Flers, *Le roi Louis-Philippe, vie anecdotique (1773-1850)*, etc., 1891; — Raoul Arnaud, *L'Égérie de Louis-Philippe, Adélaïde d'Orléans (1777-1847)*, 1908, etc.

est « le vœu du pays », mais il ajoutait aussitôt que la nation dont la souveraineté était ainsi affirmée, c'était « la nation consultée, non en masse, mais successivement, dans la personne des électeurs, des députés, des pairs, qui tous en représentent l'élite », c'est-à-dire la nation selon la Charte : les Orléans seront les rois constitutionnels que les Bourbons n'ont pas su être; rien de moins, mais rien de plus.

LA QUASI-LÉGITIMITÉ.

C'est cette opinion qui avait triomphé après la bataille. Du 31 juillet au 9 août, malgré la disproportion, évidente aux yeux de tous, entre la grandeur des événements et la petite place qu'y avait tenue la Chambre, malgré l'effacement des représentants officiels de la nation dans ce grand drame, cette opinion avait été assez forte pour permettre aux députés d'exercer le pouvoir constituant; elle avait empêché qu'avec une franchise, avec une audace même qui eût singulièrement éclairci l'avenir, ce pouvoir et ce rôle fussent confiés à une assemblée nouvelle spécialement élue pour fonder en droit la nouvelle royauté; elle avait enfin fourni la formule qui exprimait le mieux le caractère du régime nouveau : une quasi-légitimité[1].

L'OPINION DÉMOCRATIQUE.

Mais une autre opinion s'était formée au cours des trois journées de bataille, et cette opinion était née de la bataille elle-même. L'apparition subite et inattendue d'une plèbe passionnée, sa décision, son courage, sa modération, n'était-ce pas un fait plus grave par sa signification politique que les circonstances qui l'avaient soulevée? Il avait frappé l'imagination des témoins, et fait entrevoir des horizons nouveaux. Depuis 1815, les partis de gauche étaient confinés dans leurs regrets et dans leurs haines : 1830 leur rendait les grands espoirs de la Révolution française. C'était comme un second départ pour la conquête des droits de l'homme et du citoyen, un nouvel élan vers l'égalité et vers la liberté. La nation sentait renaître en elle un sentiment oublié, un esprit d'aventure ignoré du parti libéral de la Restauration. A ceux qui étaient touchés

1. Consulter les documents déjà cités, *Souvenirs* de Broglie; *Mémoires posthumes*, de Barrot, l'*Histoire de dix ans*, de Louis Blanc; Thiers, *La monarchie de 1830*, 1831; *Mémoires du Baron Sers (1786-1862)* publiés par Henri Sers et Raymond Guyot, 1906, intéressants pour l'histoire du « parti du mouvement » et des agitations de 1831 et de 1832. B. Sarrans, *Lafayette et la Révolution de 1830; Histoire des choses et des hommes de juillet* 2 vol. 1832; L. Rosset, *Opinion des départements ou l'Écho de la France*, 1830; De Salvandy *La Révolution de 1830 et le parti révolutionnaire, ou vingt mois et leurs résultats*, 1831 (conservateur); *État de la France en 1831 d'après l'abbé de Pradt* (Amateur d'autographes, 1903); F. Barthe, *De l'esprit de notre Révolution, de celui de la Chambre, du 1er ministère* (1830); Bœrne, *Briefe aus Paris, 1830-1833* (t. V et VI de Ludwig Bœrne, *Gesammelte Schriften*, Leipzig, 6 vol.) dont une traduction partielle a été faite par F. Guiran, *Lettres écrites de Paris pendant les années 1830 et 1831*, 1832.

Le rôle de Talleyrand est étudié dans Mantoux, *Talleyrand en 1830 d'après les Mémoires contemporains* (Revue historique, 1902).

de cet esprit, la Révolution de juillet ouvrait un horizon moins précis peut-être, mais plus vaste et plus lumineux. Elle devenait le symbole de toutes les grandeurs et de toutes les gloires qu'on croyait mortes. C'était bien la fin d'un monde qu'avait éclairée le soleil de juillet. La vieille dynastie partie, avec son cortège de grandeurs un instant ressuscitées, avec ses nobles, ses prélats, son étiquette archaïque, c'était la déchéance irrévocable du passé, l'écroulement d'un décor que la France avait regardé sans comprendre la pièce qui s'y jouait. Maintenant, la « comédie de quinze ans » (le mot est d'Armand Carrel) était finie; d'autres acteurs s'emparaient de la scène; et ce changement du personnel politique donnait aux hommes nouveaux, aux combattants surtout, clairement ou confusément, l'impression que la bataille de juillet était le début d'une vraie, d'une profonde révolution.

Ainsi, pour les uns, la chute de Charles X n'était qu'un incident dans l'histoire de la monarchie restaurée, pour les autres, c'était la fin d'un système, la tradition de la Révolution française renouée. Interprétations divergentes qui dirigeaient les Français vers deux politiques radicalement opposées.

LE PROGRAMME CONSERVATEUR.

La première était simple et toute négative : maintenir l'ordre à l'intérieur, n'ajouter aux concessions politiques faites pendant la bataille aucune concession nouvelle, défendre la monarchie contre le désordre né des passions mauvaises ou des doctrines subversives — c'est le programme constant de l'opinion conservatrice; — à l'extérieur, accepter le droit public européen en usage, faire reconnaître de tous les gouvernements la nouvelle dynastie, agir conformément aux usages reçus et aux intérêts traditionnels. Ainsi, que la Révolution ait au dehors comme au dedans le moins de conséquences possible, qu'elle soit vite oubliée des combattants de Paris et des Cours de l'Europe, que le gouvernement nouveau revienne au *statu quo ante*, comme si les conditions de la France et de l'Europe n'avaient pas changé, comme si la position du Roi vis-à-vis des Français, et de la France vis-à-vis des autres États était restée la même, voilà la sagesse et la raison. Mais cette opinion n'était raisonnable et sage que si les fictions, les conceptions, les croyances politiques demeuraient en France et en Europe les mêmes après juillet qu'avant juillet.

LE PROGRAMME DÉMOCRATIQUE.

Or, rien n'était moins certain, et ceux qui en doutaient ou qui pensaient le contraire adoptèrent l'autre politique. Les républicains, qui avaient désiré une issue différente aux journées de juillet et qui n'acceptaient le résultat obtenu que faute d'un meilleur, étaient de ceux-là. Mais leur nombre était insignifiant. Il fut de plus grande

conséquence que des monarchistes aient souhaité retrouver dans la conduite du gouvernement la trace des sentiments nouveaux qui avaient transporté les âmes. Il était malaisé, au lendemain de juillet, de mesurer les limites, l'importance de cette opinion monarchiste « avancée », mais les nuances qu'elle comportait avaient pour commune marque une sincère sympathie pour toutes les tentatives qui avaient pour objet de développer les conséquences de la Révolution. La suppression ou la diminution du cens électoral, l'abolition de l'hérédité de la pairie étaient les premières réformes nécessaires. La Révolution avait rendu au peuple la souveraineté; toutes les institutions politiques devaient avoir cette souveraineté pour origine; le nouveau régime devait prendre pour guide le sentiment populaire, sinon l'intérêt populaire. Si ces vues admettaient beaucoup de divergences de pratique, elles étaient pourtant assez claires pour grouper tous ceux qui n'aimaient pas l'apathie des vainqueurs et qui commençaient à redouter leur obstination. Ceux-là eussent volontiers favorisé les manifestations, même tumultueuses, de la foule; tout, même le désordre, leur semblait préférable à l'immobilité satisfaite des conservateurs.

Le rôle réservé à la France en Europe préoccupait les adversaires des conservateurs plus encore que le programme de la politique intérieure. L'opposition aux Bourbons n'avait jamais cessé d'être nationale autant que libérale; leur défaite apparut comme la revanche de Waterloo autant que celle de la Restauration; la Révolution de juillet fut, aux yeux des Français, une protestation contre les traités de 1815 autant qu'une prise d'armes contre les ordonnances de Charles X. « La vue du drapeau tricolore, voilà ce qui a soulevé le peuple, dit Cavaignac, et il serait certainement plus facile de pousser Paris vers le Rhin que vers Saint-Cloud. » La victoire impliquait donc une explosion de sympathies en faveur des peuples opprimés ou asservis par la Sainte-Alliance, et aussi une renaissance de la fierté nationale, du vieux désir de gloire, des conquêtes morales et territoriales. Prendre la revanche de quinze années d'humiliation, rendre à la France ses frontières naturelles, telle est certainement la plus ardente pensée de ceux qui chassèrent Charles X; on recommencera ensuite la guerre de propagande qui émancipera les peuples. C'est l'enthousiasme girondin de 1792 renforcé par la notion alors nouvelle de la mission historique des peuples : la France est dans le monde le champion du progrès politique et social, de la civilisation; elle a le besoin de les répandre. Son énergie révolutionnaire annonce son énergie belliqueuse. « Le droit public de l'Europe ne peut plus dater de

Waterloo, écrit Carrel, mais de nos journées de juillet. » Quelques-uns professent cette croyance mystique que la guerre est le complément nécessaire d'une révolution, qu'elle guérit les blessures, qu'elle allège les souffrances ou les fait oublier, qu'elle prévient les malaises sociaux qui suivent les ébranlements : « Quand la confiance publique est perdue, dit Carrel, quand la détresse, le désespoir, la passion ont mis les armes à la main de la classe qui vit de son travail, il faut la guerre. »

Ces impulsions sentimentales prirent au lendemain de la Révolution la forme de doctrines. Une démocratie guerrière faisant la Sainte-Alliance des peuples contre les rois, c'est la pensée de Carrel, de Lamennais, de Quinet; ils ne l'aiment pas seulement parce qu'ils la jugent belle, mais parce qu'ils la croient réalisable. A les entendre, l'état de l'Europe permet toutes les audaces, autorise tous les espoirs. Pourquoi redouterait-on la guerre? La reprise des frontières, l'intervention, « que cela ressemble furieusement à la guerre générale, c'est possible, écrit Carrel ; l'opposition ne le nie pas, mais elle se moque de la guerre générale.... » La France de juillet peut ce qu'elle veut. Dix ans après, Louis Blanc décrivant l'Europe de 1830 traduit encore et exprime sans aucune réserve cette confiance illimitée : quelles craintes à concevoir, en présence de la « Russie engagée dans des projets trop vastes pour ses ressources ; de la Prusse en lutte avec les provinces rhénanes ; de l'Autriche menacée par l'esprit de liberté en Allemagne, et par l'esprit d'indépendance en Italie; de l'Angleterre incertaine, inquiète et impuissante ; du Portugal et de l'Espagne à la veille d'une guerre de succession ; de l'Italie, de la Belgique, de la Pologne, maudissant les traités de 1815, et prêtes à se soulever?... De semblables données permettaient aux Français une *ambition sans limites*; et tout pouvoir digne de les gouverner allait évidemment par eux gouverner le monde. Les événements appelaient notre patronage à Constantinople, et nous donnaient, avec l'empire des Sultans raffermi, le moyen de sauver la Pologne. L'uniforme de nos soldats, brillant sur le sommet des Alpes, suffisait pour l'indépendance de l'Italie. Nous pouvions offrir aux Belges, pour prix d'une fraternelle union, la substitution du drapeau tricolore à l'odieux drapeau de la Maison d'Orange, et nos marchés, non moins opulents que ceux des colonies hollandaises. En nous déclarant avec énergie pour don Pedro, nous forcions les Anglais à contracter avec don Miguel une alliance exécrable, et nous sapions à Lisbonne leur domination déshonorée. Nous emparer moralement de l'Espagne était facile, car nous n'avions pour cela qu'à pousser contre deux factions monarchiques, ardentes à s'entre-

détruire, les réfugiés espagnols invoquant le magique souvenir des Cortès de 1820. »

IMPRESSION PRODUITE PAR LA RÉVOLUTION EN EUROPE.

La France vivait alors — c'est encore Louis Blanc qui le dit — « plus de la vie des nations que de sa vie propre » ; et c'était la raison de son optimisme. N'y a-t-il pas dans la Révolution qu'elle a faite une puissance d'attrait capable de changer le vieux monde? C'est comme une seconde chute de la Bastille. Les Français ne sont-ils pas une seconde fois entourés de l'amour et de l'admiration des autres hommes? La Révolution a produit sur l'Europe « l'effet de la rupture d'une digue ». Metternich, qui le constate, ajoute que « l'influence extraordinaire que la Révolution de juillet a exercée sur les esprits, bien au delà des frontières de France, est démontrée par des faits journaliers ». Il veut parler sans doute des enthousiasmes libéraux dont l'écho parvient alors aux Français : « J'ai vu la première cocarde française, écrit l'Allemand Bœrne, le 7 septembre au chapeau d'un paysan qui, venant de Strasbourg, passa à Kehl près de moi.... Elle m'apparut comme un arc-en-ciel après le déluge, comme le signe de paix du Dieu apaisé. Et quand le drapeau tricolore étincela au-devant de moi!... Le cœur me battit au point de me faire mal, et les larmes seules purent soulager ma poitrine oppressée. »

L'admiration qui leur vient de l'étranger, autant que l'orgueil naturel aux victorieux, fait des trois journées de juillet les « Trois Glorieuses ».

Les Français ont sans doute des illusions sur les sympathies des peuples comme sur l'effroi qu'ils causent aux gouvernements. En réalité, le monde a moins changé qu'ils n'imaginent; la Révolution a pu susciter des enthousiasmes et des méfiances : elle n'a pas changé les intérêts profonds qui sont, suivant les circonstances, pour ou contre elle. La secousse morale de l'Europe n'a détruit ni les ambitions anciennes des nations, ni les calculs des rois. Mais les Français sont trop échauffés par leur gloire pour y penser et pour s'en soucier.

Ainsi se dessinent, au lendemain de la Révolution, les deux tendances opposées. Jusqu'à la fin du régime, sans se confondre jamais malgré leurs changements apparents et leurs mélanges accidentels, elles subsistent. Que les hommes du « mouvement » aillent jusqu'à la république ou s'arrêtent en chemin sur les coteaux modérés de la gauche dynastique, que ceux de la « résistance » se bornent à rétablir l'ordre ou aillent jusqu'à favoriser la reconstitution du pouvoir personnel, peu importe; chacun a pris son parti et

choisi sa route. Pour les uns, la Révolution de juillet est un simple épisode de l'histoire du pouvoir royal, une Fronde qui l'a secoué sans le compromettre; les autres veulent y voir une insurrection contre le vieux monde : ces deux sortes d'hommes resteront séparés; entre eux commence une hostilité qui durera dix-huit ans.

II. — L'OPINION DU ROI[1]

LE DÉSIR DOMINANT DE LOUIS-PHILIPPE

L'OPINION qu'avait le nouveau Roi sur les événements qui lui avaient donné le trône est à considérer et à retenir : d'abord, parce que sa volonté pouvait fortement influer sur la pratique du gouvernement, les institutions ne limitant pas étroitement son rôle; ensuite et surtout parce que c'était un roi très exceptionnel. Choisi ou accepté à la suite d'un mouvement populaire pour fonder une nouvelle dynastie, sa personne importe à coup sûr au régime qu'il est chargé d'inaugurer.

On le connaissait peu : Thiers, qui l'alla chercher, ne l'avait jamais vu avant le 27 juillet, et, sauf à la Cour où il inspirait une irréductible méfiance, on le connaissait mal. C'était pourtant un homme fort expansif. Tous ceux qui le pratiquèrent par la suite s'accordent à lui reconnaître une « intarissable fécondité et vivacité de conversation » (Guizot), un « abandon incroyable » (Tocqueville) en présence du premier venu, ambassadeur étranger, député, ou simple visiteur. Mais cette ardeur était sans conséquence, et bien vite tombait la verve d'une imagination qui, d'ailleurs, « ne lui avait jamais parlé qu'en prose ». Sous une faconde parfois imprudente, il cachait une volonté tenace et habile, capable de suivre sans dévier « une idée fixe, une résolution permanente, et de la maintenir ou de la reprendre à travers les difficultés variables des circonstances » (Guizot). Cette idée, cette volonté, c'était de gouverner lui-même. Il s'en attribuait la capacité, et il aspirait à en connaître les joies. Se jugeant homme d'État, il ne voulait ni se résigner à régner sans gouverner, ni laisser croire à la France et surtout à l'Europe qu'il ne gouvernait pas. Mais, étant aussi d'esprit très fin et nullement chimérique, il savait qu'il ne pouvait faire prévaloir sa volonté au gouvernement qu'en affectant un scrupuleux respect des formes parlementaires. Aussi, malgré une passion

1. Sur Louis-Philippe, sa personne, son caractère, ses opinions, voir les *Mémoires* de Guizot, les *Souvenirs* de Tocqueville, surtout *Fragments et souvenirs* de Montalivet, qui fut de ses familiers, *Journal et correspondance intimes* de Cuvillier-Feury, qui fut le précepteur du duc d'Aumale.

d'autorité qui ne fit que croître avec les années, ne les viola-t-il jamais. Il eut même — et souvent — toute la patience qu'il fallait pour ajourner devant un obstacle la réalisation du programme vers lequel toute sa volonté était tendue. C'est ainsi qu'on ne le vit jamais maintenir au pouvoir un ministère sans majorité; mais il sut toujours en écarter les hommes qui lui résistaient, et il excella à y ramener par de savants détours ceux qui obéissaient à ses vues. Convaincu que Charles X n'était tombé que pour avoir méconnu la règle parlementaire, et qu'il lui suffirait de l'observer pour échapper à tout danger, il comptait, cette garantie une fois donnée aux partis politiques, que son habileté ferait le reste.

SES IDÉES POLITIQUES.

Qu'on l'eût choisi parce que Bourbon ou quoique Bourbon, s'il était là, c'est avant tout parce qu'on le considérait comme autre que Charles X. Ce qui avait disparu avec Charles X, c'était le prince obstinément attaché à l'ancien régime, l'ami des prêtres et des nobles; ce qu'on voyait dans ce nouveau roi, c'était le fils d'Égalité, le soldat de Jemmapes, le seul prince emigré qui n'eût pas combattu sa patrie, le prince éclairé, instruit comme un bourgeois, qui envoyait ses fils au collège. Ce prince-là était un Bourbon acceptable. Si les libéraux ne voulaient pas se souvenir que Louis XVIII lui avait rendu ses biens et Charles X le titre d'Altesse Royale, c'est qu'il avait toujours réussi, en son Palais-Royal, à ne pas se compromettre dans la politique réactionnaire des Tuileries, à rester une inquiétude pour la Cour, un espoir pour les patriotes. Arrivé subitement au pouvoir, ce Guillaume d'Orange de cinquante-sept ans ne savait certainement pas encore comment il gouvernerait. Mais il voulait vivre : s'accommoder de la Révolution, dont la force semblait pour le moment irrésistible, faire par son allure, par son costume, par ses gestes, figure de roi-citoyen, tout cela était de bonne politique, et n'engageait à rien, et lui laissait le temps de se choisir des règles pratiques de conduite.

LE ROI-CITOYEN.

Il semble bien que les idées politiques de Louis-Philippe aient toujours été d'une grande simplicité. Gouverner, c'est vivre suivant les circonstances. La nécessité de vivre peut lui imposer des façons d'agir contraires à ses préférences, elle ne lui dicte jamais de principes; c'est un politique, non un doctrinaire. Sur les grandes questions : suffrage, éducation nationale, rapports entre l'Église et l'État, sort des classes laborieuses, il ne choisit ou n'accepte une solution que pour des raisons d'ordre public et non de vérité ou de justice; il répugne probablement aux grands sujets, sûrement aux solutions hardies; il est pour le juste milieu, il est capable d'expédients, non de choix résolu et de foi. Comme il faut adopter une

attitude et s'en tenir à une méthode, il prend celles que lui inspire le souci de l'effet qu'elles produiront sur le public, encore s'agit-il moins du public français que de l'européen, ou, plus précisément, de la petite poignée d'hommes qui mènent les grandes affaires, qui décident la guerre ou la paix. Ceux-là seuls comptent dans le monde : par goût, par vanité par intérêt — un intérêt plus ou moins bien compris — Louis-Philippe n'est vraiment attentif qu'à l'opinion de l'Europe. « Quand les dépêches diplomatiques manquaient, dit un de ses familiers, Montalivet, il parcourait quelque feuille anglaise, le *Times* surtout.... Mais il ne faisait aucun cas des journaux français pour s'éclairer sur la politique intérieure. Je ne lui en ai jamais vu un seul entre les mains. Je n'ai pas le souvenir qu'il m'ait jamais fait une seule question sur l'opinion des journaux, même sur celle du *Journal des Débats.* » Devenu roi par une révolution populaire, il lui importe de n'être pas considéré comme un intrus par ses collègues en royauté. S'il donne des preuves de sagesse, d'habileté, il peut espérer recevoir en échange des chancelleries et des Cours le sacre royal qu'il ne peut demander à l'archevêque de Reims. Plus les trônes se sont sentis ébranlés par la révolution, plus il doit les rassurer. Ce souci lui dicte sa politique : il lui faudra chaque jour démontrer que, lui, le bénéficiaire de l'émeute, offre à l'Europe la plus forte garantie d'ordre ; que l'Europe doit lui être reconnaissante d'avoir accepté de la sauver ; que, roi né sur les barricades, il n'est pas le produit de la révolution, ni son prisonnier, — mais qu'il en est le vainqueur. Et cette attitude, cette figure de roi légitime, il la croit nécessaire à la durée de sa dynastie : il n'assurera le trône à son fils qu'à la condition de ressembler aux souverains qui durent. Il lui est donc interdit d'être un novateur, et surtout d'être, au moins à la façon des révolutionnaires, un guerrier.

LE « NAPOLÉON DE LA PAIX ».

Il est sûr que Louis-Philippe avait l'horreur sincère de la guerre. C'est le seul point de son programme qu'il ait énoncé avec précision au lendemain de juillet. « Nous ne devons pas seulement chérir la paix, dit-il à une députation de la ville de Gaillac, nous devons encore éviter tout ce qui pourrait provoquer la guerre. » Toujours il fut résolu à s'opposer à toute réalisation de projets belliqueux. La propagande qui peut inquiéter les gouvernements, la revendication des frontières naturelles, toutes les audaces et toutes les chimères rencontrèrent en lui un adversaire décidé. C'est par là qu'il fut et qu'il apparut comme un souverain original, un « Napoléon de la Paix ».

En somme, étranger à tout idéalisme politique, hostile aux formes dangereuses que cet idéalisme revêt chez les Français de son temps, sans imagination et sans doctrine, Louis-Philippe n'apporte au gouvernement que l'ambition d'exercer le pouvoir, la ruse et la patience qu'il faut pour le conquérir. Les circonstances faisaient de lui un souverain sans précédent, il pouvait tenter de créer un type nouveau et moderne de monarque et d'en instituer la tradition : rester, par exemple, en son Palais-Royal, y vivre en prince de ses revenus propres, laisser la nation subvenir, comme elle le jugerait bon, au luxe d'un grand État monarchique, se faire le serviteur gratuit et désintéressé de son pays.... Si d'autres y songèrent pour lui[1], cette idée ne l'effleura certainement pas. Il était bien décidé à se donner pendant le temps qui serait nécessaire l'air d'un prince modeste, puis, une fois l'obstacle surmonté, à suivre librement son désir essentiel, qui était de faire, en France et en Europe, figure de pouvoir fort, de roi légitime et de dynastie durable. Œuvre ardue : quand on doit son élévation aux ennemis des lois, il n'est pas facile de fonder pour soi et pour ses enfants un établissement définitif. Pour l'édifier, Louis-Philippe ne faisait état que de son habileté, de sa ténacité, de sa ruse, et de rien autre chose. En supplantant Charles X et en refusant de gouverner au nom du duc de Bordeaux, il avait laissé voir son mépris du droit ancien; le droit nouveau qui jaillissait de la force populaire victorieuse ne lui inspirait pas plus de considération. Il croyait que l'on gouverne les hommes par des expédients variés, appropriés aux temps et aux lieux, que les principes ne sont qu'un artifice ou un masque derrière lequel on s'abrite pour agir à son aise, si l'on est très fort, ou — ce qui vaut tout autant — très adroit.

III. — LE PREMIER MINISTÈRE (11 AOUT-2 NOVEMBRE)

LE MINISTÈRE ET LAFAYETTE.

LA liste des nouveaux ministres parut au *Moniteur* du 11 août; elle traduisait ce qu'il y avait d'équivoque et d'incertain dans la Révolution de juillet. On n'en pouvait conclure ni que le Roi eût un goût marqué pour certains hommes, ni qu'il se prononçât pour une politique déterminée. Il s'était contenté d'ajouter aux commissaires provisoires les noms de quelques libéraux connus, ce qui faisait un mélange d'anciens opposants de la Restauration (Dupont, C. Perier, Dupin, Laffitte, Bignon, duc de Broglie); d'anciens

1. Cette conception du rôle de Louis-Philippe est exprimée dans les *Souvenirs* de Cournot.

ministres ou fonctionnaires de Louis XVIII (Guizot, Louis) et d'anciens soldats de l'Empire (Gérard, Sébastiani). Sept d'entre eux avaient un portefeuille, trois n'en avaient pas; Laffitte cumula les fonctions de ministre sans portefeuille et de président de la Chambre. Broglie avait conseillé au Roi « de ne pas se presser de jouer en règle au gouvernement parlementaire ». Le meneur le plus actif de l'intrigue orléaniste, Thiers, n'obtint que le titre de secrétaire général des Finances. Mais Lafayette resta commandant en chef des gardes nationales. Ce titre, que lui avait conféré la Révolution, comme celui de roi des Français à Louis-Philippe, plaçait à côté du gouvernement un symbole révolutionnaire; il avait la valeur d'une garantie morale contre les timidités et les réactions possibles, et il donnait à son possesseur la disposition d'une force matérielle considérable en un temps où l'on n'osait pas, au dire du préfet de police Odilon Barrot, « montrer un gendarme dans les rues ». De tous les hommes au pouvoir, Lafayette était seul à représenter, sinon les intérêts, du moins les aspirations du parti qui s'était battu.

ÉPURATION DU PERSONNEL.

Le gouvernement expédia les affaires d'un lendemain de révolution. Il décida, d'accord avec la Chambre, de donner des récompenses et des secours aux combattants, d'élever un monument aux victimes sur la place de la Bastille, de rappeler les régicides. Pour conjurer la crise économique, il fit voter l'entreprise de grands travaux publics et un prêt de 30 millions aux commerçants. Puis il procéda à l'épuration du personnel : 68 députés furent invalidés, 52 refusèrent le serment au nouveau régime; des élections complémentaires amenèrent 92 hommes nouveaux (Odilon Barrot, Rémusat, Salvandy). Au Conseil d'État, 20 membres sur 38 furent révoqués; quelques journalistes y entrèrent; les ministres d'État — c'étaient généralement d'anciens ministres — disparurent, supprimés; Benjamin Constant fut nommé président de section. On ne toucha pas à l'inamovibilité des juges; mais une centaine refusèrent le serment et partirent; 74 procureurs généraux et substituts, 254 procureurs du roi et substituts furent remplacés; de même 14 recteurs sur 25; et 5 membres sur 9 quittèrent le Conseil de l'Instruction publique où entrèrent Cousin et Villemain. L'administration générale subit de plus grands changements : 76 préfets furent révoqués. La plupart des nouveaux préfets furent choisis parmi d'anciens fonctionnaires de l'Empire disgraciés depuis 1814, ou parmi ceux que la Restauration avait révoqués en 1820; on nomma 196 nouveaux sous-préfets sur 277, et 393 maires ou adjoints. Dans l'armée, 65 généraux sur 75, 65 colonels, 81 commandants de forteresse furent retraités; les Suisses, les régiments français de la garde royale, tous les corps de

la Maison du roi furent licenciés; une garde municipale fut créée à Paris. Le corps diplomatique fut renouvelé presque en entier. On ne toucha pas aux trésoriers généraux à qui le gouvernement avait à demander des avances d'argent, l'impôt ne rentrant plus, et les bons du trésor ne trouvant plus preneurs. L'opinion était plus prononcée encore contre le clergé que contre les royalistes; on manifestait contre les processions, contre les évêques, on renversait les croix de mission : le gouvernement interdit le culte au Panthéon, supprima les 8000 demi-bourses de petits séminaires créées par l'ordonnance du 16 juin 1828; la loi du sacrilège fut abolie, le traitement supplémentaire des cardinaux supprimé; les évêques furent exclus du Conseil d'État, de la Chambre des pairs, du Conseil de l'Instruction publique; les aumôniers des régiments furent supprimés.

AGITATION DANS LA RUE.

Le calme ne fut pas rétabli aussitôt après la constitution du nouveau gouvernement. Beaucoup d'ouvriers restaient sans travail; les faillites étaient nombreuses; la reprise subite de la vie politique dans le peuple entretenait l'agitation de la rue; sociétés et clubs s'étaient reconstitués; les attroupements étaient fréquents, les ouvriers défilaient devant les ministères et sous les fenêtres du Palais-Royal au chant de la *Parisienne* :

« Peuple français, peuple de braves,
La liberté rouvre ses bras!
On nous disait : Soyez esclaves,
Nous avons dit : Soyons soldats!
. . . .
Pour briser leurs masses profondes,
Qui conduit nos drapeaux sanglants?
C'est la liberté des Deux Mondes,
C'est Lafayette en cheveux blancs!
. . . .
Les trois couleurs sont revenues, etc.

LA GARDE NATIONALE.

La force publique, aux mains de la garde nationale, n'intervenait jamais. Le Roi accueillait les délégués des manifestants, recevait les « condamnés politiques », circulait dans les rues à pied, comme un bourgeois, serrait les mains, appelait les gardes nationaux ses camarades. Il lui fallait se montrer au peuple « deux ou trois fois tous les soirs », et souvent dans la journée passer quelques revues partielles des gardes nationaux de Paris, de la banlieue, de la province. « Chaque fois, raconte Cuvillier-Fleury, la foule le portait de son palais jusqu'aux soldats, et il n'était pas de manant, si déguenillé qu'il fût, qui ne lui prît les mains. Souvent, sur le balcon de sa cour, le Roi accompagnait du geste, en battant la mesure, les chants du peuple

LA GARDE NATIONALE

Cliché Hachette.

BIVOUAC DE LA GARDE NATIONALE

Tableau de Gassies, exposé au Salon de 1831. *La scène est dans la Cour carrée du Louvre, le* 22 *décembre* 1830, *pendant le procès des ministres. Au fond, à droite, le Pavillon de l'Horloge. Groupes d'officiers et de gardes, grenadiers et voltigeurs, assemblés autour de grands feux de bois.* — *Musée de Versailles.*

qui se pressait sous ses fenêtres. » Sans doute, le Roi y gagnait une réelle popularité, et quand, le 29 août, il passa en revue les 50 000 gardes nationaux de Paris et reçut leurs acclamations, ce fut pour lui un sacre populaire ou, si l'on veut, bourgeois, qui valut bien, par sa portée, l'élection de la Chambre. Mais l'enthousiasme de ces bourgeois avait une signification que le gouvernement avait intérêt à comprendre. Ils haïssaient le désordre : quand la *Société des Amis du peuple*, qui se réunissait rue Montmartre, fut violemment dispersée, ce fut par les commerçants du quartier, dont elle troublait les affaires.

DISCORDES DANS LE MINISTÈRE.

Les ministres ne s'entendaient pas sur la conduite à tenir. « Nous voulions tous sincèrement fonder la monarchie constitutionnelle, dit Guizot, mais, quand nous eûmes à déterminer ce que devait être le gouvernement de cette monarchie et à le mettre en pratique, les dissidences éclatèrent. » Les uns, indécis ou prudents, se demandaient s'il valait mieux tolérer les manifestations ou leur résister; ils se réservaient, ne voulant pas encore se compromettre par une attitude franche : c'étaient Dupin, très avisé sous des apparences d'indiscipline fantaisiste, et dès ce moment préoccupé de se ménager une place dans les camps les plus opposés, Casimir Perier, autoritaire par tempérament, mais désireux de s'effacer dans un gouvernement où il n'avait pas d'autorité positive, tous deux étant d'ailleurs peu soucieux de doctrines et de principes. Dupont, Laffitte, Gérard et Bignon représentaient le parti du mouvement, avec le préfet de police Odilon Barrot. Ils professaient qu'il fallait être indulgent aux manifestations du sentiment populaire; il cesserait d'être dangereux pour l'ordre le jour où le gouvernement lui donnerait satisfaction en entrant résolument dans la voie du progrès démocratique, et ce n'était pas par des opérations de police qu'on résoudrait le problème posé par une révolution : « Il faut, disait Dupont, que le gouvernement marche dans la voie de juillet, qu'il veuille ce qu'a voulu la Révolution, et il n'aura nul besoin de se défendre ». Les autres, Guizot et surtout de Broglie, étaient pour la résistance. A la fois convaincus qu'il était nécessaire de rendre à la ville de Paris une existence normale et de dissiper au plus vite le malaise de la nation, et désireux de limiter au nécessaire les concessions faites aux prétentions démocratiques, ils n'avaient toutefois pas encore d'opinion sur la limite qu'il conviendrait de ne pas dépasser. Dans une discussion à la Chambre au sujet des dangers des clubs, Guizot, qui voulait poursuivre les plus agités au nom de l'article 291, recula devant les objections de ses collègues : « L'article ne doit pas figurer éternellement, longtemps si vous

voulez, dans la législation d'un peuple libre ». C'était un propos hardi.

LA CHAMBRE.

La Chambre n'avait pas davantage de direction définie. Les 221 avec leurs recrues nouvelles formaient une majorité contre Polignac; mais que faire, Polignac disparu? S'ils étaient assis sur leurs sièges au Palais-Bourbon, c'était parce qu'un peuple avait fait une révolution; ils devaient le pouvoir à des hommes qui ne les avaient ni élus ni même explicitement acceptés, et ils craignaient d'émettre un vote qui eût montré la distance qui les séparait, eux et leurs électeurs, de leurs vrais commettants. Les journaux de gauche les attaquaient : « La Chambre, disait le *National*, représente la France d'il y a six mois; c'est presque comme si l'on disait la France d'il y a quinze ans ». Et ils demandaient la dissolution pour que le pays eût une Chambre qui fût, comme la royauté, issue de la Révolution.

Au fond, Roi, ministres et députés, tout le gouvernement était déconcerté devant une situation nouvelle. Pour résoudre les problèmes qu'elle avait posés, leurs vues s'adaptaient trop mal aux sentiments, aux passions, à l'idéal nouveau qui prenaient corps dans la conscience chaque jour plus claire de la foule; ils sentaient que les procédés habituels aux gouvernements en temps calmes étaient inefficaces; et eussent-ils désiré en user que le souci de leur existence leur ordonnait d'en retarder l'emploi.

LA QUESTION DU CHATIMENT DES MINISTRES DE CHARLES X.

Ce gouvernement indécis et désuni eut à franchir un mauvais pas, le procès des ministres de Charles X. On avait arrêté Peyronnet, Chantelauze et Guernon-Ranville sur la route de Tours, où ils se rendaient avec l'espoir d'y reconstituer le gouvernement royal, et Polignac à Granville, au moment où il essayait de s'embarquer pour Jersey. Ils étaient tous quatre prisonniers à Vincennes. La Chambre, saisie d'un projet de mise en accusation (13 août), le vota le 27 septembre. Une partie du public parisien réclamait pour les ministres la peine de mort, seule punition qui parût digne du coup d'État qui avait fait verser tant de sang. Mais cette sanction semblait trop dure à la majorité de la Chambre; elle évoquait des souvenirs révolutionnaires, qui l'effrayaient. Charles X, le principal coupable, ne restait-il pas impuni? On pensa tourner la difficulté en adoptant, par 225 voix contre 21, une adresse qui invitait le Roi à présenter un projet abolissant la peine de mort en matière politique et même pour certains crimes de droit commun. Puis, pour marquer que sa bienveillance allait aux victimes héroïques de juillet autant que son indulgence aux ministres criminels, la Chambre prit en considération la proposition d'attribuer 7 millions à 3 850 blessés, à 500 veuves et à 500 orphelins de la Révolution. Le ministère n'intervint guère dans

l'affaire et se contenta d'approuver. Le Roi répondit à l'adresse des députés : « Le vœu que vous exprimez était depuis longtemps dans mon cœur. Témoin dans mes jeunes années de l'épouvantable abus qui a été fait de la peine de mort en matière politique,... j'en ai constamment et bien vivement désiré l'abolition », et il promit de présenter un projet de loi conforme à ce vœu. Mais une bande se porta au Palais-Royal, réclamant la mort des ministres, et marcha sur Vincennes pour les enlever (17 et 18 octobre). Le gouvernement, effrayé, fit aussitôt dire par le *Moniteur* « que l'abolition universelle et immédiate de la peine de mort n'était pas possible », qu'il fallait « du temps et un long travail » pour étudier les cas où la nécessité la rendrait légitime; que rien, en tout cas, ne serait changé dans le Code avant le procès des ministres. Tous les partis reprochèrent au gouvernement son incohérence et sa faiblesse. Quand le préfet de police, dans une proclamation, qualifia l'adresse de la Chambre de « démarche inopportune », les ministres n'osèrent pas le révoquer : Dupont de l'Eure et Lafayette avaient menacé de donner leur démission si l'on touchait à Odilon Barrot.

DISCRÉDIT DU MINISTÈRE.

« Le ministère ne convient à personne », écrivait le *National.* C'était l'opinion des journaux, qu'ils fussent de droite ou de gauche. Il ne se prononçait ni pour, ni contre la Révolution; il ne voulait ni la satisfaire ni lui résister. Le Roi n'était pas plus désireux de prendre un parti, jugeant sage d'attendre et prématuré de se découvrir. Il fallut que les hommes de la résistance eux-mêmes l'engageassent à faire l'essai des hommes du mouvement; c'était, pensaient-ils, le meilleur moyen de discréditer des adversaires à qui ils n'étaient pas fâchés de laisser les difficultés du procès des ministres. « Si nous devons passer par un ministère ultra-libéral, écrivit le *Journal des Débats*, si la démocratie doit avoir son 1815 comme la Restauration, fasse le ciel que ce soit plutôt maintenant que plus tard. M. de Villèle a fait en grande partie notre éducation en fait de liberté; le ministère démocratique fera notre éducation en fait d'ordre public, et il la fera vite, soyez-en sûrs. » Le duc de Broglie tint au Roi un langage analogue :

« Il est possible que ce dernier parti soit le meilleur, peut-être même le seul praticable, et dès lors on ne saurait mieux faire que de placer à la tête du ministère un chef qui le professe; mais il faut que ce chef soit secondé par des collègues qui l'assistent et ne contrarient ni ses actes, ni ses desseins. Si ce chef doit être M. Laffitte, j'y consens, pourvu qu'il soit chargé de choisir lui-même ses collègues, et je préviens d'avance que, ne partageant pas son opinion, je ne saurais lui promettre de lui prêter mon concours. »

Le Roi appela Laffitte le 2 novembre.

IV. — LE MINISTÈRE LAFFITTE (2 NOVEMBRE 1830-13 MARS 1831)[1]

LAFFITTE.

LAFFITTE était un banquier généreux et populaire. Il représentait alors, avec Lafayette, d'une façon moins symbolique, moins historique, moins idéale, mais avec une bonne humeur accueillante et sympathique, la moyenne des aspirations, des sentiments, des idées d'où était sortie la Révolution de juillet : haine des traités de 1815, mépris des Bourbons, guerre au clergé, confiance dans la mission libérale de la France. Il incarnait assez bien l'optimisme de la génération dont il était et qui était arrivée à l'âge d'homme vers 1789, et la satisfaction épanouie de la bourgeoisie nouvelle qui possédait enfin le pouvoir après tant de déceptions. Comme il avait mené avec Thiers l'intrigue orléaniste, Louis-Philippe lui devait de la reconnaissance et de la cordialité. Mais si le Roi était disposé à le prendre pour ministre, c'était plutôt pour les services qu'il attendait de son nom et de sa personne dans un temps de trouble, que pour s'engager avec lui dans la politique démocratique. Laffitte, qui s'en faisait le défenseur, n'était d'ailleurs en état ni de lui assigner des bornes exactes, ni d'en formuler le programme. Était-ce prudence ou irrésolution? Il eût désiré faire dans son ministère une part à la « résistance », car il sollicita Casimir Perier d'accepter l'Intérieur : Perier refusa. Le Roi donna à Laffitte le comte de Montalivet, un jeune pair fils d'un ministre de l'Empire dont il fixa ainsi le dévouement; Sébastiani, du cabinet précédent, reprit les Affaires étrangères quelques jours après la constitution du ministère (17 novembre); le maréchal Maison, qui les avait d'abord acceptées, donna sa démission ainsi que le maréchal Gérard qui avait la Guerre. Leur départ fit entrer dans le cabinet deux conservateurs, le maréchal Soult et d'Argoût. L'opinion de gauche n'était représentée en réalité, dans le cabinet Laffitte, que par le président du Conseil, Mérilhou, un avocat libéral, et Dupont de l'Eure. On ne savait guère où classer Thiers,

1. La brochure de F. Barthe, *De l'esprit de notre révolution, de celui de la Chambre et du premier ministère*, 1831, exprime l'opinion moyenne de la gauche sur le ministère Laffitte. *Le général Lafayette (1757-1834)*, 1898, par Etienne Charavay, donne un précis de son rôle et une bibliographie très complète. Voir aussi l'ouvrage de B. Sarrans déjà cité, *Lafayette et la Révolution de 1830*. — André Liesse, *Jacques Laffitte, sa vie et ses idées financières* (Rev. des Deux Mondes, 1907) réimprimé dans *Portraits de financiers*, 1908. — E. Daudet, *Le procès des ministres*, 1909.

Les *Documents sur l'histoire religieuse de la France pendant la Restauration (1814-1830)*, publiés en 1913 par la section d'histoire moderne du Comité des travaux historiques, offrent quelques renseignements utiles sur l'hostilité du clergé de province (département du Doubs) à la Révolution de juillet.

devenu sous-secrétaire d'État aux Finances, tant il excellait, suivant les moments et les circonstances, à défendre toutes les causes et tous les programmes avec la même impétuosité résolue. Pourtant, quelles que fussent les disparates de ce ministère constitué sans souci de l'homogénéité qu'on avait jugée nécessaire, et probablement sans qu'une entente précise eût été conclue entre ses membres sur la politique à suivre, il apparaissait comme une expérience démocratique que tous les partis étaient décidés à tenter, les uns avec un scepticisme malveillant, les autres avec une sympathie banale, le Roi avec l'espoir de doubler le cap dangereux du procès des ministres.

LE PROCÈS DES MINISTRES.

On s'échauffait chaque jour davantage sur le sort qui leur serait réservé. Une exécution politique répugnait certainement au gouvernement et même aux plus avancés de ses membres. Mais l'opinion populaire, celle de la très grande majorité de la garde nationale qui demandait, au témoignage d'Odilon Barrot, « que le sang versé en juillet fût expié par le sang », intimidait les politiciens; les uns, comme Carrel et en général les journalistes de gauche, s'associaient, quoique « avec douleur », « à la solidarité de cet acte de vengeance », les autres craignaient de heurter les passions de la foule, n'ayant pas la force de s'y opposer. Lafayette et O. Barrot essayaient de négocier, de parlementer avec la garde nationale. Elle était maîtresse de Paris : le ministère, « impuissant », écrivait l'année suivante Armand Carrel, avait été « obligé de lui livrer une dictature de quelques jours ».

Le procès eut lieu devant la Chambre des pairs et dura six jours (15-21 décembre). L'accusation fut soutenue par trois commissaires de la Chambre des députés. L'un d'eux, Bérenger, la résuma dans ces termes :

« La presse périodique détruite, la censure rétablie, les opérations des collèges audacieusement annulées sous le prétexte d'une dissolution, nos lois électorales abrogées et remplacées par un vain simulacre d'élections, la force des armes inhumainement employée pour comprimer l'indignation et pour assurer le succès de ces désastreuses mesures, voilà les crimes dont la réparation est due au pays. »

Les accusés refusèrent de livrer le secret des délibérations du Conseil, affirmèrent qu'ils n'avaient ordonné aucune mesure illégale pendant les élections, et déplorèrent l'effusion du sang; quant aux ordonnances, que l'un d'eux, Guernon-Ranville, déclara avoir combattues de tout son pouvoir, la défense de la monarchie en péril les avait rendues nécessaires. Les avocats firent appel à la clémence des juges : « Vous jetez les fondements d'un ordre nouveau, s'écria Martignac qui défendait Polignac; ne lui donnez pas pour appui

une terre détrempée avec du sang et des larmes ». Sauzet, jeune avocat encore inconnu, défendit Peyronnet pendant trois séances avec une éloquence qui le ren célèbre. Aucun incident n'avait troublé les débats; mais, le soir du 20 décembre, l'agitation de la rue, toujours plus bruyante, fit craindre au Président Pasquier pour la sûreté de la cour; il leva brusquement la séance. Le ministre de l'Intérieur, Montalivet, réunit dans une conférence Lafayette, Sébastiani, le président de la Chambre des pairs et le préfet de police, et les décida à consentir à un coup de main. Pour éviter le contact entre les accusés, qu'on ramenait chaque soir dans la prison du Luxembourg, et la garde nationale, il fut convenu qu'on les emmènerait secrètement, en voiture, à Vincennes. Le soir même, l'opération fut exécutée, tandis que les légions les plus hostiles, où figuraient les chefs du parti républicain, continuaient à camper autour de la Chambre des pairs. L'arrêt, prononcé le lendemain en l'absence des accusés, les condamna à la prison perpétuelle, et Polignac, en sus, à la mort civile. La ruse et la détermination de Montalivet avaient empêché une bagarre sanglante (21 décembre).

DISGRÂCE DE LAFAYETTE.

Tirée d'embarras, la Chambre osa manifester son désir de rétablir l'ordre. Elle voulut faire acte d'énergie en restituant au gouvernement la disposition de la force publique. Le 24 décembre, elle vota l'abolition du commandement en chef des gardes nationales du royaume; Lafayette n'en aurait plus que l'exercice provisoire. Le Roi, sans doute, n'était pas étranger à cette décision; Werther, ambassadeur de Prusse, écrivait le 10 décembre que le Roi n'avait pas caché à ses intimes « que les ménagements exagérés pour M. de Lafayette ne dureraient que jusqu'à la fin du procès des ministres ». Mais il fallait redouter l'émotion produite par un coup pareil. Car Lafayette était plus puissant encore par la valeur symbolique de son nom que par la force matérielle dont il était le chef. Il était le héros des Deux Mondes; sa maison était un pèlerinage international, le rendez-vous — au dire de Macaulay qui y fut reçu — « de toutes les illustrations politiques, scientifiques, littéraires, populaires, battant pêle-mêle le parquet bruyant, en bottes crottés, en bas de soie, en uniformes, en redingote boutonnée, en habit à revers ». Bœrne, un réfugié allemand, retrouvait aux « mardis de Lafayette, dans une foule compacte, des compatriotes, jeunes gens très révolutionnaires »; toute la société qui se trouvait là, dit-il, « aurait été pendue en Autriche ». La vue du héros ne lui causait aucune déception : « Le seul beau caractère des temps modernes, c'est Lafayette; c'est l'enthousiasme devenu vieux.... Il aura bientôt quatre-vingts ans... et il croit encore à la vertu, à la

liberté, à la justice.... » Lafayette apparaissait de même à Mickiewicz, en ce temps de corruption universelle, comme le seul citoyen et soldat. « Il est le dernier des anciens hommes de l'Europe en qui vit encore l'esprit de sacrifice, débris de l'esprit chrétien. »

Lafayette donna sa démission. Dupont de l'Eure en fit autant. Le gouvernement offrit à Lafayette de conserver le commandement de la garde nationale de Paris; Lafayette fit ses conditions : « une Chambre des pairs choisie par le Roi parmi des candidats élus par le peuple, une Chambre des députés élue sous l'empire d'une nouvelle loi électorale et avec une large extension du droit de suffrage, un ministère pris entièrement dans la gauche » (Guizot). C'était le « programme de l'Hôtel de Ville » réduit. La conversation en resta là; la garde nationale ne bougea pas. Barrot consola Lafayette en lui adressant quelques paroles aimables dans une cérémonie :

« Vous avez bien pu abdiquer le commandement militaire qui vous mettait à la tête de toutes les classes de la nation; mais cette magistrature morale que, grâce à cinquante ans d'une vie sans reproche, vous exercez sur tous les esprits, vous ne pourrez jamais l'abdiquer, et vous serez toujours le porte-drapeau autour duquel viendront se rallier tous les amis de la civilisation et de la liberté des peuples. »

Laffitte n'avait su ni renvoyer Lafayette, ni le retenir. Il avait mécontenté la gauche, sans avoir conquis le moindre prestige auprès du parti de l'ordre.

LE SAC DE SAINT-GERMAIN L'AUXERROIS.

Le ministère, qui n'avait ni amis dévoués ni adversaires résolus, se trouva sérieusement atteint par une agitation imprévue. Le 14 février, un service célébré à Saint-Germain l'Auxerrois pour l'anniversaire de la mort du duc de Berry provoqua une explosion de violence anticléricale et antilégitimiste. L'église et le presbytère furent saccagés, et, le lendemain, l'archevêché. Les émeutiers opérèrent sous les yeux d'une foule indifférente ou sympathique. Dans plusieurs villes de province, les palais épiscopaux, les séminaires furent menacés ou attaqués : la garde nationale n'intervint pas. Le ministre de l'Intérieur annonça dans une proclamation, le soir du 15 février, que « le gouvernement avait saisi et mis sous la main de la justice plusieurs des principaux acteurs de la cérémonie factieuse de Saint-Germain l'Auxerrois »; le lendemain, dans une autre proclamation, il parla « du mouvement d'indignation malheureusement trop motivé » qui avait produit « des désordres affligeants ». Le préfet de police fit afficher de son côté que « le parti légitimiste s'était démasqué par une provocation insensée à la guerre civile »; enfin Sébastiani tint à peu près le même langage dans une circulaire aux agents diplomatiques : « Les désordres ont tous été dirigés

contre un clergé ennemi des institutions et de la dynastie nouvelle, mais non contre la religion. On n'a eu aucun excès à déplorer contre les personnes.... Le peuple a détruit, mais il n'a rien pris.... La France seule pouvait donner ce nouvel exemple de modération. » La fureur antilégitimiste avait été si spontanée, si irrésistible, qu'il avait semblé impossible soit de tenter une résistance, soit d'exprimer un blâme. C'était comme l'épilogue des journées de juillet, comme un reste de colère inassouvie, si ardente que le gouvernement se crut obligé de donner des preuves spontanées de sa propre haine pour les Bourbons. Une ordonnance du 16 février supprima les fleurs de lys de l'écusson royal et du sceau de l'État. On les détruisit même sur les balcons du Palais-Royal.

LA LOI ÉLECTORALE.

Les services que Laffitte pouvait rendre au Roi étaient épuisés : il avait suffisamment déconsidéré le parti du mouvement, et il avait endossé la responsabilité du désordre de la rue. Personne à gauche ne pouvait regretter un ministère qui n'avait pas encore formulé son programme démocratique. Quand il s'y décida, ce fut pour déposer un projet de réforme électorale qui abaissait le cens d'éligibilité à 500 francs, et qui doublait le nombre des électeurs à choisir parmi les plus imposés. La Chambre vota le cens électoral de 200 francs et n'admit au demi-cens de 100 francs que les officiers en retraite et les membres de l'Institut. Il était clair que les hommes du mouvement, qu'on avait crus capables de « développer les conséquences de juillet », n'avaient pas l'intention d'enlever à la bourgeoisie son pouvoir politique. Ils ne différaient guère des hommes de la résistance que par leurs propos; ils ne manifestaient leur goût pour le progrès qu'en se montrant indulgents au désordre que les hommes de la résistance leur avaient laissé le soin de réprimer. Les moins sévères de leurs amis rejetaient la responsabilité de leur impuissance sur les dissensions intérieures d'un ministère peu homogène et sur l'état d'esprit de la Chambre. Une Chambre élue par le double vote « a peur de la liberté », nécessairement. Il faudrait la dissoudre pour rendre à la France le droit et le pouvoir de parler.

En somme, six mois après la Révolution de juillet, il n'y avait pas encore de parti monarchiste qui se différenciât nettement par ses actes du royalisme libéral de la Restauration d'une part, et, d'autre part, du parti républicain. Les hommes au pouvoir cédaient aux suggestions de l'opinion révolutionnaire, sans chercher à discipliner sa turbulence, à grouper ses forces autour d'un programme démocratique. C'est qu'ils ne pensaient pas par eux-mêmes; ils avaient un optimisme imprécis, qui se satisfaisait facilement de

déclarations verbales et d'attitudes sentimentales. Laffitte était le représentant candide et confiant de cette insuffisance.

Il fit la loi de la garde nationale et celle de l'organisation municipale. Elles furent caractéristiques du nouveau régime.

LOI SUR LA GARDE NATIONALE.

La garde nationale, rétablie à Paris le 29 juillet 1830 par les commissaires provisoires, fut réorganisée par la loi du 22 mars 1831, votée après la chute de Laffitte, mais discutée sous lui. Ce fut la création la plus originale de ce temps et de ce règne. « Instituée, dit la loi qui commentait la Charte, pour défendre la royauté constitutionnelle, la Charte et les droits qu'elle a consacrés, pour maintenir l'obéissance aux lois, conserver ou rétablir l'ordre et la paix publique », la garde nationale, qui peut être employée à seconder l'armée de ligne pour la défense du territoire, comprend tous les Français âgés de vingt à soixante ans appelés à servir dans le lieu de leur domicile réel. Tous les grades y sont donnés à l'élection; les chefs de légion et lieutenants-colonels sont choisis par le roi sur une liste élue de 10 candidats; l'administration et la comptabilité sont placées sous l'autorité administrative et municipale; le service et les revues sont réglés par les sous-préfets. Mais on n'inscrit au « service ordinaire » de la garde que les hommes qui sont imposés à la contribution personnelle; c'est donc dans cette classe de citoyens que le gouvernement de juillet cherche un appui et un concours dévoués. La garde nationale donnera au régime le trait essentiel de sa physionomie historique; c'est vêtu de son uniforme que se présente aux Français d'alors et d'aujourd'hui le roi-citoyen.

LOI MUNICIPALE.

La loi municipale « appuya, dit L. Blanc, le pouvoir ministériel sur près de 34 000 petites oligarchies bourgeoises ». Elle fut votée à la Chambre le 18 février, aux Pairs le 3 mars, et promulguée le 21 mars 1831. La Charte avait décidé que les institutions municipales seraient désormais « fondées sur le système électif ». Mais le droit électoral ne fut concédé qu'à deux catégories d'électeurs : ceux « offrant, par le paiement du cens, la présomption d'une indépendante aisance et de l'instruction qui en est la suite ordinaire »; et ceux « présentant des garanties d'expérience et de capacité résultant d'épreuves subies, de marques de confiance déjà reçues de leurs concitoyens ou de services rendus à la patrie ». Un dixième de la population aura le droit électoral dans les communes de 1 000 âmes et au-dessous; il sera choisi parmi les plus imposés; cette proportion s'accroîtra de 4 pour cent dans les communes de 1 000 à 5 000; de 3 pour cent de 5 000 à 15 000; de 2 pour cent à partir de 15 000 âmes; c'était faire plus rare l'exercice du droit électoral dans les grandes communes que dans les petites, c'est-à-dire, selon l'expression du

rapporteur, « proportionner les conditions à l'importance du droit ». La seconde classe d'électeurs se composera d'un certain nombre de fonctionnaires, d'officiers de la garde nationale et d'officiers retraités. Le rapporteur présumait que l'adjonction de cette seconde classe d'électeurs accroîtrait la liste des plus imposés d'un quart ou d'un tiers : « d'après ces bases, une ville de 5000 âmes aura plus de 300 électeurs; dans les villes de 15000, les électeurs dépasseront le nombre de 700; les villes de 100000 habitants en auront plus de 3000 ». Le maire et les adjoints seront choisis par le Roi ou par le préfet, suivant l'importance de la commune, parmi les membres du conseil municipal.

EXPÉDIENTS FINANCIERS.

La vie quotidienne du ministère Laffitte fut constamment entravée par des soucis d'argent. Depuis la Révolution de juillet, les recettes étaient en déficit et les dépenses augmentaient. Les Chambres n'avaient pas eu, en 1830, le temps de discuter le budget de 1831; elles votèrent quatre douzièmes provisoires, mais elles réduisirent le droit que payaient les boissons à l'entrée des villes, et qui n'avait pas cessé d'être fort détesté. Le déficit ainsi ouvert dans le budget fut de 40 millions. Pour le combler, elles transformèrent en impôt de quotité les contributions personnelle et mobilière et celle des portes et fenêtres, qui étaient jusque-là un impôt de répartition. Mesure fondée, à coup sûr, la répartition n'ayant pas été modifiée depuis 1791; on avait alors distribué entre les départements les charges créées en remplacement de la taille, de telle manière que les départements des anciens pays d'États payaient moins que les autres; et, depuis quarante ans, l'inégalité dans l'accroissement de la richesse avait encore accru l'injustice de cette répartition. Mais la mesure n'en fut pas moins impopulaire; la quotité mettait les contribuables à la merci des contrôleurs, tandis que la répartition se traitait « en famille » avec les pouvoirs locaux[1]. Elle fut encore aggravée par l'addition de 30 centimes au principal de la contribution foncière, par une retenue de 2 à 25 pour cent sur les salaires, traitements et pensions. Pour alléger la dette flottante que grossissait le déficit des recettes, on décida la création de 200 millions d'obligations du Trésor, dont le remboursement fut garanti par la vente de 300000 hectares de bois nationaux.

Ces expédients, qui auraient peut-être assuré le fonctionnement des services publics dans une période normale, furent insuffisants en raison des difficultés de la politique extérieure. En effet, tandis que le premier ministère confié aux hommes de juillet, trop terne pour

1. Cette disposition édictée par la loi du 26 mars 1831 fut abrogée par la loi du 21 avril 1832.

correspondre à l'élan passionné qui les avait portés au pouvoir, trop faible pour contenter les amis de l'ordre, créait dans le pays le découragement et la lassitude, la politique étrangère de Laffitte aboutissait à d'autres embarras, à des inquiétudes et à des émotions également dangereuses pour un régime naissant.

V. — LA POLITIQUE EXTÉRIEURE JUSQU'AU 13 MARS 1831 [1]

CONSÉQUENCES DE LA RÉVOLUTION EN EUROPE.

LES hommes politiques, les historiens contemporains de la monarchie de juillet ont célébré — et avec quelle chaleur d'enthousiasme ! — les effets européens de la Révolution dont ils avaient été les témoins, les acteurs ou les bénéficiaires. La France aurait alors, à les en croire, enfanté « le plus vaste bouillonnement dont il soit fait mention dans l'histoire des agitations humaines » (L. Blanc). Il est exact que la Révolution de juillet fut suivie pendant deux ans (de 1830 à 1832) d'agitations en Europe : l'émancipation de la Belgique, la réforme électorale en Angleterre, les premières victoires du parti démocratique radical et centraliste en Suisse, le soulèvement populaire de la Saxe, les insurrections libérales d'Italie et d'Espagne sont autant de faits qui prouvent la puissance de contagion de l'esprit révolutionnaire français. Nul doute que la victoire des libéraux sur Charles X n'ait donné aux libéraux étrangers une confiance qui les poussa à agir : quelques-

1. Voir le récit des faits dans les ouvrages de Bourgeois et de Debidour, dans les histoires d'Hillebrand et de Thureau-Dangin et dans l'*Histoire de dix ans* de L. Blanc. Des études de Grimblot, *La Révolution de juillet et l'Europe* (Rev. moderne, 1868) ont été utilisées par Hillebrand. Sur Talleyrand, personnage qui passe pour le plus important après le Roi, consulter : *Correspondance diplomatique de Talleyrand. Ambassade de Talleyrand à Londres 1830-34*, 1re partie, avec introduction et notes par G. Pallain, 1891 ; — *Lettres du prince de Talleyrand et de la duchesse de Dino à Madame Adélaïde* (1830-31). (Nouvelle revue rétrospective, 1901) ; — *Lettres particulières du roi Louis-Philippe et du prince de Talleyrand au ministre des Affaires étrangères ; guerre de la Belgique contre la Hollande*, 1831, publiées par Horace de Choiseul (Rev. des Deux Mondes 1910). — L'affaire belge est verbeusement racontée dans duc de Broglie, *Le dernier bienfait de la monarchie, la neutralité de la Belgique*, 1902. Voir R. Guyot, *La dernière négociation de Talleyrand ; l'indépendance de la Belgique* (Rev. d'hist. moderne 1900).

Les *Lettres intimes de J. Mazzini*, publiées par Dora Melegari, 1896, d'autres lettres inédites de Mazzini à L. A. Melegari, publiées par la même, sous ce titre, *La jeune Italie et la jeune Europe*, 1908, donnent d'intéressants détails sur la vie de Mazzini réfugié à Marseille, puis à Lyon, Genève, Londres, sur la propagande organisée en Italie par la *Congrega* centrale siégeant à Marseille, puis à Genève, sur les dissentiments des réfugiés italiens, l'attitude du gouvernement français, etc. ; voir également G. Bourgin, *Mazzini en France en 1833*, (France-Italie, revue, 1914).

Sur les armements et l'état militaire, voir . Devalz de Caffol, *Statistique militaire de 1831 à 1841*, 1843 ; le livre du comte de Locmaria, lieutenant-colonel en réforme, *De l'état militaire en France, avant et après la Révolution de 1830*, 1831, est une apologie passionnée de l'œuvre de la Restauration, mais est utile à consulter.

uns d'entre eux (des Allemands surtout et quelques Italiens) manifestèrent leur reconnaissance avec une vivacité qui donna aux Français l'illusion qu'ils conduisaient une fois encore les peuples à la liberté. En réalité, la plupart de ces mouvements « révolutionnaires » de l'Europe avaient des causes anciennes, propres à chaque pays, et quelques-uns étaient déjà commencés avant la chute des Bourbons. S'il y eut en effet, après 1830, dans l'esprit public de l'Europe, dans les partis, dans la conduite des affaires politiques, des modifications appréciables, la Révolution de juillet y eut sa part; mais cette part n'a peut-être pas été partout prépondérante. La révolution était elle-même un effet, un résultat — entre beaucoup d'autres — de la divergence de vues et de sentiments qui depuis 1814 séparait généralement en Europe les sujets et leurs souverains; sa grande originalité fut d'être une victoire. Une nation de premier rang était désormais pourvue d'un gouvernement « illégitime », ou provisoirement considéré comme tel. C'était un événement capital, mais ni le droit public européen, ni les peuples, ni les rois n'en furent transformés. Et le premier problème qui se posait pour ce gouvernement, c'était de composer son attitude vis-à-vis de l'Europe ancienne, de même qu'il essayait de régler son rôle à l'égard de la France nouvelle.

ACCUEIL FAIT A LA NOUVELLE MONARCHIE : EN ANGLETERRE.

Les gouvernements européens avaient accueilli la nouvelle de la révolution avec des sentiments inégalement hostiles. En Angleterre, Wellington, alors au pouvoir, était personnellement peu enclin à l'admirer, mais la chute de Polignac, qu'il détestait depuis l'affaire d'Alger, lui avait fait plaisir, et l'opinion publique anglaise était bienveillante à un mouvement libéral; aussi se décida-t-il vite à reconnaître les faits accomplis. La rupture antérieure de Canning avec les puissances conservatrices à propos de l'Amérique du Sud, l'avènement de Guillaume IV qui était de tendance whig, rendaient facile une entente entre les deux nations libérales. Mais c'était à la condition que la nouvelle dynastie française affirmât son désir de paix, sa haine des conquêtes et son respect des traités de 1815. Louis-Philippe donna un témoignage décisif de son sentiment sur ces grands sujets en désignant Talleyrand comme ambassadeur à Londres. On l'y accueillit avec une grande sympathie; et il sut, dans son discours au roi (6 octobre), définir très heureusement à la fois les raisons et les conditions de l'amitié franco-anglaise : « Des principes communs resserrent encore plus étroitement les liens des deux pays. L'Angleterre répudie au dehors, comme la France, le principe de l'intervention dans les affaires intérieures de ses voisins, et l'ambassadeur d'une royauté votée unanimement par

un grand peuple se sent à l'aise sur une terre de liberté. » Le respect du *statu quo* européen étant ainsi proclamé, et le principe de la non-intervention affirmé, aucune difficulté n'est à craindre pour la France du côté de l'Angleterre. Résultat important, qui paralyse toutes les hostilités continentales prêtes à se produire contre une monarchie illégitime, mais qu'il faut payer du sacrifice total de toutes les ambitions françaises de juillet, ambition de conquérir les frontières naturelles de la France, ambition de convertir l'Europe à la démocratie.

EN AUTRICHE, EN RUSSIE, EN PRUSSE.

Les Puissances conservatrices de l'Est et du centre, l'Autriche, la Prusse et la Russie, exigent d'autres garanties. Elles ne refusent pas de reconnaître Louis-Philippe, mais elles n'y mettent aucune bonne volonté. « Des Chambres séditieuses, écrit Metternich, ont proclamé roi Louis-Philippe. Il a pris possession du trône et du gouvernement de la nation. De ces faits, il ne résulte aucun droit; Louis-Philippe est roi *de facto.* » Il déclare au général Belliard (8 septembre), envoyé extraordinaire de Louis-Philippe : « L'empereur abhorre ce qui vient de se passer en France...; le sentiment profond, irrésistible de l'empereur est que l'ordre des choses actuel en France ne peut pas durer ». Si l'empereur consent à reconnaître le nouveau roi, c'est uniquement « pour ne pas favoriser l'anarchie ». — Les dispositions du tsar Nicolas sont encore moins conciliantes. A la nouvelle de la révolution, il a interdit le drapeau tricolore dans le port de Cronstadt, mobilisé l'armée de Pologne, et déclaré à notre chargé d'affaires que son honneur lui commandait de prendre parti pour Charles X. Louis-Philippe cherche à l'adoucir en s'excusant sur la nécessité qui l'avait fait roi, en appelant la révolution une « catastrophe ».

« Que Votre Majesté veuille bien, lui écrit-il, ne pas perdre de vue que, tant que le roi Charles X a régné sur la France, j'ai été le plus fidèle et le plus soumis de ses sujets, et que ce n'est qu'au moment que j'ai vu l'action des lois paralysée... que j'ai cru de mon devoir de déférer au vœu national.... C'est sur vous, Sire, que la France a les yeux fixés. Elle aime à voir dans la Russie son allié le plus naturel et le plus puissant.... »

Mais Nicolas ne reconnut le roi des Français que lorsqu'il vit que personne en Europe n'avait envie de faire la guerre à l'usurpateur. — En Prusse, le roi, moins belliqueux que son entourage, se borna à exprimer dans une circulaire à ses ambassadeurs le regret que les Chambres n'eussent pas défendu les droits du duc de Bordeaux, et, se rangeant à l'avis de l'Autriche, déclara qu'il reconnaissait la nouvelle royauté pour éviter la République menaçante; et il envoya à Paris Humboldt, ami de Lafayette.

LE PRINCIPE DE NON-INTERVENTION.

Ainsi Louis-Philippe fut reconnu de toute l'Europe dans les trois mois qui suivirent son avènement. La coalition de 1814 ne se reforma pas contre la France libérale. L'Europe, au lendemain de juillet, semblait donc toute pareille à l'Europe de la veille. Pourtant quelque chose était changé dans les conditions de la vie politique internationale. Sans doute, Louis-Philippe avait annoncé qu'il prenait pour règle de sa politique extérieure le droit public européen; il avait répudié d'avance toute pensée de guerre ou de croisade révolutionnaire; mais, en proclamant la non-intervention, il avait affirmé par là même sa rupture avec le principe de la Sainte-Alliance, et Metternich ne s'y trompa pas. Il protesta devant le chargé d'affaires français « contre la prétention étrange du gouvernement français d'introduire pour sa convenance un nouveau droit des gens dont on n'avait jamais jusque-là entendu parler »; dans les dépêches qu'il envoya à Londres, il fulmina contre le principe de non-intervention subversif de tout ordre social. « Ce sont les brigands qui récusent la gendarmerie, et les incendiaires qui protestent contre les pompiers. »

L'ESPOIR DES LIBÉRAUX ÉTRANGERS.

Ainsi, les assurances pacifiques de la France n'étaient pas une garantie suffisante du maintien de la paix. Si elle s'engageait, ainsi que disait Dupin le 6 décembre à la Chambre, à ne pas « aller troubler les gouvernements étrangers sous prétexte de donner aux peuples des constitutions plus parfaites », elle déclarait aussi que sa maxime était : « Chacun chez soi et chacun son droit ». N'était-ce pas là porter atteinte au droit que les souverains croyaient avoir, d'entrer chez le voisin? Ce droit, dont ils avaient souvent usé, prétendait-on les y faire renoncer, précisément au moment où la France nouvelle, malgré qu'elle en eût, menaçait l'ordre européen, où son exemple était une propagande permanente pour la liberté politique contre l'Europe absolutiste? Les libéraux d'Italie et d'Allemagne mettaient en elle leur confiance; suspects ou persécutés, ils cherchaient chez elle un refuge, y rencontraient des amis, et s'attendaient à y trouver un appui. Ces réfugiés considéraient volontiers le principe de non-intervention comme la promesse d'une action de la France contre l'Autriche. Les libéraux français les engageaient dans cette illusion : « Toutes les explications que les réfugiés ont demandées, disait plus tard à la tribune Cabet (15 août 1831), ont eu pour résultat cette assurance donnée unanimement ». Ainsi, pour affirmer leur désir de guerre, les libéraux ne s'inspiraient pas seulement de la logique de l'esprit révolutionnaire; ils s'appuyaient encore sur le principe même que le gouvernement avait proclamé par crainte de la guerre. Les libéraux italiens étaient, plus que les autres, dis-

posés à compter sur la France; quand Barante, ambassadeur à Turin, écrivait au ministre des Affaires étrangères (23 février 1831) : « L'opinion libérale, l'affection pour la France, l'espoir en elle, semblent occuper tout le pays, et parfois on dirait que le gouvernement repose sur un terrain miné de toutes parts », il exprimait le sentiment général de la péninsule. Les faits, d'ailleurs, vérifièrent l'exactitude de l'observation de Barante. C'est à l'exemple de la révolution de France que, coup sur coup, la Belgique, la Pologne, l'Italie centrale entrèrent en révolte et prétendirent briser à leur tour l'œuvre de la Restauration.

LA RÉVOLUTION BELGE.

Les Belges n'avaient jamais cessé de protester contre l'union avec la Hollande qui leur avait été imposée en 1814. Les conditions dans lesquelles l'union s'était opérée avaient mécontenté les deux partis politiques belges, les libéraux et les catholiques. Les libéraux étaient hostiles à la constitution (loi fondamentale), parce qu'elle laissait trop de pouvoir au roi; les catholiques, parce qu'elle avait établi la liberté des religions et parce qu'elle accordait une protection égale à tous les cultes. Une assemblée de notables belges, réunie pour l'approuver, s'était prononcée contre elle à une forte majorité. Les Belges se plaignaient en outre d'être sacrifiés aux Hollandais dans la répartition des impôts, dans le choix des fonctionnaires, dans la représentation aux États généraux : bien que la Belgique eût un million d'habitants de plus que la Hollande, elle n'avait pas plus de députés. Mais la désunion des deux partis belges diminuait la force de leur opposition. C'est en 1828 seulement, sous l'influence d'un groupe de catholiques libéraux formé sur le modèle français, que les deux partis s'accordèrent et demandèrent au roi l'autonomie administrative de la Belgique. Le roi refusa. Le conflit, dès lors ouvert, aboutit, le 25 août 1830, à une révolte. Une représentation de *La Muette de Portici* à Bruxelles en fut le signal. Les Belges crièrent : « Faisons comme les Français! » saccagèrent les bureaux de police; l'autorité municipale réprima l'émeute. Le prince d'Orange, fils aîné du roi, tenta une conciliation, et proposa à son père un régime où les deux royaumes, Belgique et Hollande, n'eussent plus été liés que par la communauté du souverain. Guillaume Ier refusa et fit marcher une armée contre Bruxelles. Elle occupa la ville haute, mais échoua contre la ville basse (27 septembre). Un gouvernement provisoire fut constitué, qui appela les Belges aux armes (24 septembre), proclama l'indépendance de la Belgique (4 octobre), et convoqua un Congrès national (10 octobre).

Ces événements faillirent déchaîner la guerre en Europe. Parmi les chefs des patriotes belges, quelques-uns souhaitaient l'annexion à la France et le firent savoir à Lafayette : il parut aux démocrates français que l'occasion s'offrait de la revanche si désirée de 1815. En même temps, le roi des Pays-Bas s'adressait aux Puissances qui avaient signé les traités de Vienne. Le roi de Prusse semblait disposé à intervenir, et le tsar Nicolas mobilisa une armée sur la frontière de Pologne. Le gouvernement français eut l'impression nette que toute tentative d'annexion provoquerait une guerre générale ; il ne pouvait d'autre part, sans préparer sa propre chute, tolérer la reconstitution de la coalition, ni une intervention victorieuse des Puissances absolutistes contre son plus proche voisin. Assurer à la fois l'indépendance de la Belgique et la paix, ce fut son désir, mais il n'était réalisable qu'avec le consentement de l'Angleterre. Talleyrand s'employa à l'obtenir, assura de nouveau au roi d'Angleterre que la France « répudiait au dehors le principe d'intervention dans les affaires intérieures de ses voisins », et suggéra à Wellington, qui l'accepta, l'idée de convoquer à Londres une Conférence en vue de régler l'affaire belge. La Prusse et l'Autriche s'y rallièrent. Le tsar fut obligé de suivre. Quand les diplomates des cinq Puissances se réunirent, le 4 novembre, le ministère Wellington était tombé et avait fait place à un ministère whig plus disposé à faire une brèche dans les traités de 1815. Sous l'influence de la France et de l'Angleterre unies, la Conférence signifia aussitôt au roi des Pays-Bas qu'il ne serait pas soutenu par les armes ; le roi protesta en bloquant les ports belges. Mais la guerre générale était au moins ajournée, puisque l'Europe avait accepté que l'une des clauses capitales des traités de Vienne fût mise en discussion.

Cependant, le Congrès national belge décidait, le 22 novembre, que la Belgique serait une monarchie constitutionnelle, et excluait de toute candidature la famille hollandaise d'Orange-Nassau. Or, c'était précisément du prince d'Orange que la Conférence de Londres pensait faire un roi des Belges. Cette solution, « la meilleure solution », disait Talleyrand, eût plus aisément désarmé son père le roi des Pays-Bas, et était le moindre changement aux traités de 1815. La décision du Congrès allait-elle remettre en question l'indépendance même des Belges? Fort heureusement pour eux, l'insurrection de Varsovie (29 novembre) fit diversion : elle éclata parmi les régiments polonais de l'armée préparée par le tsar contre la Belgique, et anéantit ainsi la menace d'intervention russe. Talleyrand s'entendit alors avec le ministère anglais pour provoquer la candidature du prince Léopold de Saxe-Cobourg. Mais, à

Paris, Sébastiani était effrayé et entraîné par le parti de la guerre, dont l'enthousiasme avait été déchaîné par les nouvelles venues de Varsovie; catholiques libéraux et démocrates s'unissaient dans un cri de croisade. Le ministère n'osait résister à leur assaut. D'ailleurs, un prince à demi anglais — Léopold était veuf d'une princesse anglaise — était suspect. Sébastiani écouta d'autres propositions qui lui vinrent de Belgique : on parlait de faire élire roi le second fils de Louis-Philippe, le duc de Nemours, ou de partager la Belgique, ou encore de l'annexer à la France. Toutes ces solutions étaient repoussées avec humeur par les Anglais. « M. le duc de Nemours ou la réunion à la France sont une seule et même chose, et cette chose entraînerait inévitablement la guerre », déclara Lord Grey à Talleyrand. Dans ce désarroi, la Conférence se hâta et, le 20 décembre, annonça que la Belgique était libre; la question des limites du nouvel État était pourtant réservée. Mécontents, les Belges se chargèrent de trouver eux-mêmes un souverain. Le Congrès (3 février) élut le duc de Nemours par 97 voix, contre 74 au duc de Leuchtenberg, fils d'Eugène de Beauharnais. Talleyrand écrivit à Sébastiani : « Le refus net, spontané, du duc de Nemours pourra seul retenir l'Angleterre, dont l'alliance est sur le point de nous échapper. Vous le voyez, Monsieur le comte, c'est une question de paix ou de guerre immédiate. » Une délégation belge vint à Paris pour demander l'acceptation de Nemours. Talleyrand multiplia les menaces de guerre : Louis-Philippe notifia officiellement son refus aux délégués (17 février).

Toute cette affaire avait été menée par le Roi et Talleyrand, dans l'intérêt unique du maintien de la paix. Le ministère Laffitte, entre un Roi très résolu et une Chambre très agitée, n'avait su que balbutier ses indécisions.

L'INSURRECTION DE VARSOVIE.

L'insurrection de Varsovie, qui avait sauvé les Belges d'une invasion russe, fut pour les Français démocrates plus symbolique encore que la révolution belge. Car l'insurrection polonaise, ce n'est plus seulement la renaissance des enthousiasmes de 1792, la destruction de la barrière élevée en 1815 contre la France révolutionnaire, c'est la revanche des coups de force du XVIIIe siècle, c'est l'espoir d'une défaite des cosaques, la résurrection d'un peuple dont l'amitié fraternelle avait tant de fois combattu héroïquement pour la France. « Aux Polonais tout mon amour », chantait Béranger, qui évoquait le souvenir de Poniatowski :

C'est la Pologne et son peuple fidèle,
Qui tant de fois a pour nous combattu.

La France de Juillet ne pouvait laisser écraser la Pologne sans se faire la complice des iniquités passées et des brutalités récentes. « Puissent les Polonais, écrivait le *National* (6 janvier 1831), tenir compte des dispositions de la France, non par les débats de nos Chambres, mais par notre conduite de juillet! Puissent-ils ne pas tenir compte des lâchetés de notre diplomatie, et combattre avec la pensée qu'il y a en France, pour leur cause et pour celle des peuples, une invincible réserve, et que la cause des rois ne peut plus espérer que des victoires d'un jour! » Il faudrait n'avoir point d'âme pour en douter :

« La Pologne a fait un appel à la France! La France répondra. La Pologne! quel cœur français ne s'émeut à ce nom?... Pendant vingt ans la gloire des Polonais et la nôtre se mêlèrent; leurs revers furent nos revers; la Pologne périt avec nous.... Plus de grandeur pour la Pologne, quand la France eut subi les Fourches-Caudines de la Restauration! Tout à coup, nous nous sommes levés, et notre cri de liberté a retenti au milieu de nos anciens frères d'armes!... Les Polonais invoquent notre appui : ils l'obtiendront! La conscience des peuples ne connaît qu'un droit : l'indépendance des peuples; elle n'a qu'une règle : le secours aux opprimés! Guerriers, Français de la Révolution et de l'Empire, jeunes gens, aidez-nous de votre concours! Femmes françaises, aidez les femmes polonaises!... »

L'enthousiasme girondin ressuscité vibrait dans le chant de la *Varsovienne* de Casimir Delavigne. Lafayette, Montalembert, Armand Carrel fraternisaient dans la même espérance. Et d'ailleurs, n'était-ce pas un nouveau sacrifice fait à la France par les Polonais que cette insurrection qui barrait au tsar la route d'Occident?

INSURRECTION EN ITALIE.

Voici enfin qu'à son tour l'Italie du nord et du centre est traversée par le frisson de la liberté et de la guerre. L'insurrection, préparée pendant l'interrègne qui sépare la mort de Pie VIII (30 novembre 1830) de l'avènement de Grégoire XVI (2 février 1831), éclate le 4 février à Modène, puis à Bologne, se répand à Parme, dans la Romagne et dans les Marches. Toute la population se soulève, soit contre le gouvernement ecclésiastique, soit contre les ducs de Parme et de Modène qui gouvernent en lieutenants de Metternich. Les insurgés élisent une Convention qui nomme un gouvernement provisoire. Le pape et les ducs appellent l'Autriche à leur secours.

ATTITUDE DE LA FRANCE.

Les révoltes polonaise et italienne contre l'ordre établi en 1815 sont donc, comme l'affaire belge, des occasions de conflits entre la France et l'Europe. La France aura-t-elle, pour toute attitude, celle que lui impose le principe qu'elle a proclamé, la non-intervention? L'opinion s'en indigne. Et pourtant, cette non-intervention elle-même, si insuffisante, si pusillanime, la France est-elle en mesure de la pratiquer, et peut-elle empêcher l'intervention des Russes

contre les Polonais révoltés? Elle a pu protéger la Belgique contre une armée prussienne prête à l'envahir, parce qu'elle avait l'appui de l'Angleterre; mais comment faire respecter son principe là où cet appui lui manque? En Pologne, en Italie, il faudrait, pour défendre la non-intervention, que la France courût seule un risque de guerre, et quelle guerre! Une guerre continentale, une guerre de propagande libérale, où éclaterait la solidarité de la monarchie nouvelle avec les partis révolutionnaires.

Il fallait ruser. Louis-Philippe y excellait. Il laissa ses ministres faire à la tribune des déclarations intransigeantes sur le principe de non-intervention, tandis que lui-même, par sa diplomatie personnelle, l'atténua et y prévit des exceptions. Laffitte affirma à la Chambre, le 1er décembre 1830 : « La France ne permettra pas que le principe de non-intervention soit violé », et, dans le même temps, Sébastiani disait aux ambassadeurs : « La France ne compte pas pousser ce principe au delà d'un certain rayon dans lequel elle ne peut pas voir avec indifférence un mouvement de troupes étrangères ». Ce qui signifiait qu'on laisserait faire, sauf en Belgique et en général dans les États voisins de la frontière. Le Roi, plus précis, confiait aux ambassadeurs que son premier ministre disait des sottises. Mais ce double jeu n'est pas sans danger. Les agents diplomatiques non prévenus poussent les Italiens à la révolte; les réfugiés italiens de Lyon et de Grenoble sont soutenus par les généraux et les préfets; ils tentent avec leur appui un coup de main sur la frontière de Savoie. La violence belliqueuse des journaux s'accroît. « Intrépides Belges, vaillants Polonais, Italiens dévoués, s'écrie le *Constitutionnel* (1er mars), vous aussi, vous pouvez subir la destinée du premier jour, mais ce jour de larmes sera suivi de longs jours de joie; les vaincus de la veille deviendront les vainqueurs du lendemain, le jour où, s'avançant au milieu des autres peuples, ses frères en droits, en devoirs, en courage, le peuple français poussera de sa voix frémissante le cri libérateur : Aux armes! aux armes! » Les révoltés font à ce langage un accueil enthousiaste. La France est menacée, si elle n'agit pas, de perdre tout crédit, et même un peu d'honneur.

Mais la France n'est pas en état d'agir, de soutenir une grande guerre européenne. Elle n'a ni l'argent, ni l'armée qu'il faudrait; avec ses 250 000 hommes qui coûtent près de 400 millions, et tout en faisant un effort presque double de celui de la Restauration (le budget de la guerre en 1829 ne dépassait pas 204 millions), elle ne peut que garder la défensive.

CHUTE DE LAFFITTE.

Laffitte, qui n'a su ni prévenir l'émeute ni la combattre, ne sait ni se préparer à la guerre, ni se conduire de façon à la rendre impos-

sible. La gauche belliqueuse l'abandonne : il n'est plus le démocrate qui fera dater le droit public des journées de juillet; les conservateurs, qui croient sérieusement au danger de la révolution et de la guerre, l'attaquent de front. Il essaye de se sauver en proposant la dissolution de la Chambre : ses collègues la lui refusent. L'un d'eux, Montalivet, négocie avec le président de la Chambre, Casimir Perier, pour le décider à prendre le pouvoir. Le cabinet Laffitte est déjà dissous lorsqu'il disparaît (12 mars), entièrement discrédité, et avec lui la politique du « mouvement », qu'il a été impuissant à pratiquer, même à formuler.

En réalité, personne n'a encore su traduire en actes précis les sentiments de la gauche. On s'est borné à des déclamations, à des manifestations. La passion débordante, emphatique, n'a pas masqué l'indigence d'idées des « hommes de juillet ». Ils ont pu troubler l'ordre, non pas inspirer une politique. On a crié, fait du tumulte, pour livrer finalement le pouvoir au parti conservateur : ce qui a permis au Roi, après huit mois de règne, de se débarrasser définitivement des deux hommes à qui, avant tous, il doit le trône, Laffitte et Lafayette.

VI. — FORMATION D'UNE OPPOSITION POLITIQUE : LÉGITIMISTES, RÉPUBLICAINS, BONAPARTISTES[1]

L'INDÉCISION du ministère, la pauvreté de son programme favorisèrent l'activité des oppositions de droite et de gauche. Les républicains renoncèrent à leur attitude résignée; les légitimistes espérèrent que l'ordre naturel des choses ne tarderait pas à

1. Voir sur les légitimistes : les *Mémoires d'outre-tombe* de Chateaubriand, la biographie de Berryer par Lecanuet, la *Correspondance* de Lamennais (déjà cités); la publication de la Société d'histoire contemporaire intitulée : *La jeunesse libérale de 1830 : lettres d'Alphonse d'Herbelot à Charles de Montalembert et à Léon Cornudet (1824-1830)*; — Camille Latreille, *Un témoin de la Restauration et de la monarchie de juillet; le marquis de Coriolis, lettres à Lamennais (1825-1837)*, 1912; — Pierre Braun, *L'exil épiscopal de Monseigneur de Forbin-Janson* (Révolution de 1848, 1913); — Gadrat, *Les journaux légitimistes de Lyon et leur personnel sous la monarchie de juillet* (Rev. d'hist. de Lyon, 1913).

Sur les républicains, outre les livres de Weill (bonne bibliographie) et de Tchernoff, il faut relire l'article de Sainte-Beuve sur Armand Carrel (*Causeries du lundi*, VI) et utiliser l'*Histoire de ma vie* de George Sand, 20 vol. 1854-55. L'histoire des sociétés secrètes « est encore à faire. En sus de l'ouvrage publié par Delahodde, nous n'avons guère que les renseignements qui nous sont fournis par les rapports rédigés à l'occasion des attentats de Darmès, de Quénisset, et surtout à la suite de l'insurrection de mai 1839, où Mérilhou essaya de refaire devant la Chambre des pairs l'historique de l'agitation soulevée par les sociétés secrètes. » (Tchernoff.)

Le bonapartisme est étudié dans Thirria, *Napoléon III avant l'Empire*, t. I, 1895; — Welschinger, *Le Roi de Rome*, 1897; — Gonnard, *Les origines de la légende napoléonienne*, 1906; — Fischer, *Napoleon I.; ein Lebens- und Charakterbild, mit besonderer Rücksicht auf seine Stellung zur christlichen Religion*, Leipzig 1904.

ramener Henri V. En même temps — et c'était un fait de plus grande conséquence — la jeunesse intellectuelle dont les aspirations ne trouvaient pas satisfaction dans la quasi-légitimité, catholiques ultramontains, Saint-Simoniens, théoriciens de tout ordre, religieux ou politiques, s'attachèrent avec un élan passionné à l'espoir des prochaines réalisations; et les littérateurs même, jusque-là uniquement attentifs à réaliser l'esthétique nouvelle, traduisirent la révolte des esprits et leur déception. Ainsi se forma contre les bénéficiaires de la Révolution une opposition qui réunit aux regrets des vaincus les idéalismes déçus des vainqueurs.

LES LÉGITIMISTES.

L'opinion carliste ne trouva pas après juillet de défenseurs dans le pays; dans les Chambres, elle fut écrasée : 52 députés légitimistes donnèrent leur démission, 18 furent invalidés; 175 pairs (sur 364) furent éliminés, soit pour avoir été nommés par Charles X, soit pour avoir refusé le serment au nouveau roi. Il y eut des départs retentissants : Chateaubriand ne reparut plus à la Chambre des pairs après la séance du 7 août; son domestique ayant emporté « la défroque de la pairie », il quitta, en secouant la poussière de ses souliers, « ce palais de trahisons ». Kergorlay écrivit que le duc d'Orléans était « de tous les Français celui à qui l'usurpation dût sembler la plus criminelle », ce qui lui valut dix mois de prison. Mais d'autres, qui avaient peu de goût pour le suicide politique, n'imitèrent pas cette dédaigneuse intransigeance. Berryer prêta le serment et s'employa à refaire un programme à son parti. L'espoir d'une nouvelle Restauration, pensait-il, se réaliserait d'autant plus vite que les partisans de la vieille monarchie mettraient plus de hâte et de sincérité à accepter sans réserve la société moderne avec ses lois et sa tendance vers la démocratie. Dans ce cas, la royauté légitime serait en état de reconquérir le terrain occupé par la fausse monarchie de Louis-Philippe, qui n'est qu'une préparation à la République. Une monarchie qui brise ses armoiries, qui récompense les vainqueurs de la Bastille, qui consacre le Panthéon « à la gloire de l'antiquité républicaine », qui abolit la commémoration du 21 janvier, condamne son principe et ruine ses fondations. Le roi de France doit se montrer capable de comprendre le présent sans rien renier du passé. C'est pour marquer par un éclat cette évolution nécessaire du parti légitimiste, que Berryer, prenant hardiment position dans la discussion de la loi électorale, propose la suppression du cens et le suffrage universel.

Mais le parti légitimiste, servi par le talent de Berryer, manque d'un chef. A Holyrood, Charles X fait élever le duc de Bordeaux par des femmes, par des prêtres, et par M. de Blacas. On enseigne à

cet enfant que ses fidèles sujets n'aspirent qu'au bonheur de le revoir, que la bande révolutionnaire qui l'a séparé d'eux subira un châtiment prochain. L'héritier du trône des Bourbons ignore qu'à ce moment même, l'Église fait le plus grand effort pour séparer sa cause de celle de sa dynastie vaincue. En effet, pour tous les catholiques groupés autour de Lamennais, qui depuis 1824 affichent leur mépris de la monarchie légitime autant que leur haine du gallicanisme, le moment est venu de réaliser leur espoir, de former un parti catholique indépendant. Sans perdre un instant, sans ménagement, ils rompent avec le carlisme. Montalembert déclare à la Chambre des pairs qu'il a « brisé avec les espérances et les regrets du parti légitimiste ». Le vieux royalisme n'est plus, pour un autre catholique passionné, Ozanam, qu'un « glorieux invalide » ; mais « je ne m'appuierai pas sur lui, parce qu'avec sa jambe de bois, il ne saurait marcher au pas des générations nouvelles ». Ces jeunes gens se réunissent pour préciser leur nouvelle attitude, pour dire dans un journal, l'*Avenir*, comme ils comprennent la Révolution de juillet, comment ils en envisagent les conséquences ; ils veulent qu'on ne se méprenne ni sur leurs espérances ni sur leurs intentions. Cette rupture est pour le carlisme une grosse perte ; non peut-être que le nombre des catholiques et des prêtres séparés du carlisme soit considérable, mais avec ces dissidents disparaissent des cadres du parti les hommes les plus actifs, les seuls qui soient capables de tenter avec Berryer la réconciliation de la légitimité et de la France moderne.

LES RÉPUBLICAINS. Les républicains de 1830 ont d'abord accepté la monarchie. « La meilleure des républiques » était une solution sinon satisfaisante, du moins supportable, puisque aucune autre n'était pratiquement possible. Mais leur mécontentement apparaît quand, éliminés du gouvernement, ils aperçoivent la distance qui sépare leurs espérances de la réalité. Ils avaient eu cette illusion, que le nouveau roi concéderait quelque chose à la démocratie politique et au rêve national de gloire et de propagande. Une royauté révolutionnaire serait si différente de tout ce qu'on avait vu dans le monde, qu'à la vérité, elle contiendrait aussi peu de monarchie que possible. Et voici qu'elle se formait avec un personnel attachant sa fortune à celle de la dynastie ; l'opinion publique qui la soutenait était, à la vérité, improvisée et récente, mais elle semblait satisfaite et heureuse de la solution adoptée en juillet. A mesure que se consolidait l'état politique qu'ils n'aimaient pas, mais dont ils ne s'étaient pas fait d'avance une idée bien redoutable, les républicains se rendirent compte qu'ils avaient été dupes, et ils commencèrent à unir



Cliché Hachette.

LA MEILLEURE DES RÉPUBLIQUES

Lithographie de Maurin, 1830. Un officier tient Louis-Philippe dans ses bras en disant : « Voilà le roi qu'il nous faut, c'est la meilleure des républiques. » — Bibl. Nat. Est.



Cliché Hachette.

PRÉSENTATION DE LA CHARTE A LOUIS-PHILIPPE

Tableau de Heim, 1834. *Dans la Galerie du Palais royal, le duc d'Orléans, entouré de sa famille, reçoit l'acte qui l'appelle au trône et la Charte, présentés par Laffitte au nom de la Chambre, le* 7 *août* 1830. *Chaque personnage du tableau est un portrait. — Vers., n°* 1814.

leurs mécontentements. Comme il arrive aux partis en formation, celui-ci se définit par ses haines. Il déteste la royauté; il en attaque violemment les formes extérieures et le titulaire; ce qui suffit pour grouper les hommes qui, sans s'accorder nécessairement sur le reste, peuvent vivre ensemble dans la demi-obscurité des principes. Ainsi, à cette aurore du parti, que son programme républicain soit uniquement politique ou qu'il soit social, que la future République rêve de changer le système du gouvernement ou de bouleverser la société, se confondent toutes les formes de désirs qui peuvent s'édifier sur la doctrine et sur la passion de la liberté et de l'égalité. Les traditions mêmes dont les républicains se réclament aident à cette confusion. C'est à la Convention qu'ils se reportent pour y trouver un exemple et des ancêtres; c'est à elle qu'ils demandent un programme et une légende; mais, si la légende est unique, le programme est divers. La tradition apportée par Buonarroti, et transcrite depuis 1828 dans la *Conspiration des Égaux*, n'est pas la même que celle de la *Réfutation de l'Histoire de France de Montgaillard* par Laurent, qui est aussi de 1828. Mais ce républicanisme commençant réunit dans son idéalisme toutes les républiques, de Washington à Babeuf, et tous les républicains, qu'ils souffrent dans leurs espérances retardées ou dans leur misère matérielle, c'est-à-dire toutes les déceptions qui ont suivi la gloire de juillet. La République donne à la foule des idéalistes et des pauvres le sentiment, la conscience qu'ils forment une classe, que cette classe a des intérêts, qu'elle doit avoir un programme, qu'elle représente un droit éternel, absolu, supérieur, auprès duquel tous les autres droits sont inférieurs, passagers et périssables.

Le parti s'organisa peu à peu par des sociétés et par la presse. La vieille société *Aide-toi, le Ciel t'aidera* fit des recrues en province, organisa des comités dans 35 départements. S'ils n'étaient pas toujours expressément républicains, ces comités groupaient du moins des hommes de gauche, des « patriotes », disposés à fournir des recrues à la démocratie plutôt qu'à une monarchie conservatrice. Ainsi la *Société constitutionnelle*, fondée au lendemain de juillet pour l'abolition de la pairie héréditaire, formule, dans un mémoire au Roi « sur la nécessité de dissoudre la Chambre des députés et d'en convoquer une autre destinée à mettre les lois secondaires en harmonie avec le pacte fondamental », le principe et le programme républicains qu'on croyait alors compatibles avec la nouvelle dynastie : « Toute institution antérieure à la Révolution de juillet et non ratifiée expressément par la nation n'est plus qu'une institution de fait dont l'existence est nécessaire au mouvement de la machine sociale, mais

qui ne peut avoir d'autre base que la volonté du peuple. » C'est la formule la plus claire du premier programme républicain, tout au moins de son principe original et directeur. Une propagande plus énergique fut organisée par les *Amis du Peuple*. Cette société groupa, non seulement les démocrates qui crurent quelque temps à la meilleure des républiques, mais ceux pour qui la monarchie fut d'abord une déception à laquelle on ne se résigne pas, puis un adversaire auquel on ne pardonne rien. Les *Amis du Peuple* ne cherchèrent pas tant à républicaniser la monarchie qu'à la détruire.

LEURS CHEFS. Ils eurent des chefs jeunes, ardents, capables de sacrifice : G. Cavaignac, fils d'un conventionnel, Guinard, ancien charbonnier, tous deux séduisants de jeunesse, d'âme héroïque et chevaleresque, Armand Marrast, rédacteur à la *Tribune* des frères Fabre; Garnier-Pagès; Trélat, ancien charbonnier et membre de la Haute-Vente; Raspail, un chimiste dont la bonté est restée légendaire, qui pensait faire de la science « un instrument pour l'émancipation des classes ouvrières, doubler la production du sol, guérir les pauvres avec une thérapeutique facile et peu coûteuse », qui soignait gratuitement les ouvriers, et leur prêchait annuellement l'hygiène dans son *Manuel de la santé*. Tous apportaient à la République la force de leur conviction et de leur enthousiasme; leurs journaux, la *Tribune*, l'*Éclaireur de 1830*, le *Mouvement*, en sont tout illuminés. Autour d'eux naît la presse républicaine des départements; l'*Émancipation* (Toulouse), le *Peuple souverain* (Marseille), le *Précurseur* (Lyon), le *National de l'Ouest* (Nantes), l'*Écho du peuple* (Poitiers); leur dévouement désintéressé l'entretient, forme les foyers où grandit l'amour pour la République, d'où se répand la légende qui s'oppose à celle des rois créée sous la Restauration et souvent à celle de l'Empereur lui-même. Ces hommes attirent les recrues, convertissent ceux qui, à Paris, et plus encore en province, ne marchent à la République qu'avec une lenteur timide. Armand Carrel est un de ceux-là, et le plus illustre; Sainte-Beuve dit de lui : « La nature de son esprit était de ne comprendre les choses que par portions et graduellement »; c'est le cas de beaucoup d'autres. Sous la Restauration, Carrel — en dépit de l'apparence plus révolutionnaire qu'il doit à son caractère chevaleresque, à son goût pour l'action, pour les causes généreuses — est au fond un disciple de Benjamin Constant, de Daunou; il est préoccupé des « garanties » de l'individu, non de la souveraineté du peuple. Il écrit encore dans le *National* du 5 juillet 1830 : « Le peuple n'a pas besoin d'être souverain et se moque d'être ou non la source des pouvoirs politiques, pourvu qu'il soit représenté, vote l'impôt, qu'il ait la liberté individuelle, etc... ». Puis, la Révolution le transforme en

démocrate : « Injustes que nous étions! C'est le peuple qui a vaincu, c'est pour lui que devront être tous les résultats de la lutte.... Ce peuple, dont les institutions ne s'occupaient pas, s'occupait, lui, des institutions.... Le peuple est beaucoup moins ignorant et beaucoup plus moral qu'on ne le croyait avant cette épreuve. Ce fait, il faut le consigner dans les institutions, il faut trouver moyen de le faire entrer dans les lois. » (21 septembre 1830.) Dès lors, cet homme est mûr pour faire un républicain. Il le sera bientôt; mais son adhésion n'est pas celle d'un enthousiaste, d'un « conventionnel » à la manière de Cavaignac. Il est pour une république de « droit commun », à l'américaine, où il met, à la française, un peu de gloire. A ce titre encore, Carrel est le représentant d'une opinion qui est fréquente dans la bourgeoisie éclairée, généreuse et restée quelque peu napoléonienne.

LE BONAPARTISME.

Car le bonapartisme est, à cette date, moins une opinion qu'une légende, et les bonapartistes ne sont pas un parti séparé. Il n'y a jamais eu plus de lecteurs de la littérature de Sainte-Hélène, du *Manuscrit* de Gourgaud, du *Napoléon en exil* d'O'Méara, du *Mémorial* célèbre, qui valut à Las Cazes un siège de député, et des *Dictées de Sainte-Hélène* et des *Mémoires* d'Antomarchi. L'*Ode à la colonne* écrite en 1827 paraît avec *Napoléon II* dans les *Chants du crépuscule* en 1831. Napoléon, c'est une gloire commune; mais, pour les partis de gauche, c'est « l'idole ». Le vaincu de Waterloo — bataille « où la Révolution a rendu son épée » (Quinet) — est resté pour la plupart des républicains le soldat de la liberté, l'incarnation de la démocratie : « C'est beaucoup, écrira plus tard Guizot, d'être à la fois une gloire nationale, une garantie révolutionnaire et un principe d'autorité ». A quoi pensent les républicains de Paris, si ce n'est à la Révolution et à la gloire, quand ils vont chanter *la Marseillaise* autour de la colonne Vendôme? On acclame l'Empereur au théâtre. Les républicains de Lyon, qui sont parmi les premiers à s'organiser ouvertement contre Louis-Philippe, écrivent dans leurs journaux : « Le général et le consul Bonaparte ont trop fait pour la France pour que la France ne pardonne pas à l'Empereur ». C'est la brochure d'un « prolétaire » qui précise : « Napoléon est descendu dans la tombe; mais le bonapartisme n'est pas mort : il s'est fait républicain ».

VII. — L'OPPOSITION INTELLECTUELLE : NÉO-CATHOLIQUES, SAINT-SIMONIENS, FOURIÉRISTES, ROMANTIQUES [1].

L'AUTRE opposition, l'intellectuelle, ne forme pas un parti, mais elle sépare du gouvernement toute une élite sociale. Sans combattre le régime, sans même en attaquer le personnel, elle organise sa vie morale en dehors de lui, elle ne voit pas en lui l'expression actuelle de son désir, encore moins la forme où sa pensée se réalisera, où se calmera un jour son inquiétude. Le système de juillet n'est pour elle qu'une solution provisoire et médiocre, un expédient utile à la tranquillité publique, insuffisant à contenir tout l'avenir qu'a mis en liberté la Révolution.

LA GÉNÉRATION DE 1830 : LES SATISFAITS.

La « génération de 1830 », comme on l'appela plus tard, c'est-à-dire celle qui arrivait à l'âge d'homme vers la fin de la Restauration, fut diversement émue par la Révolution de juillet. Chez les uns, elle épuisa la capacité d'espoir et de désir : car elle réalisait tout ce qu'avait rêvé leur jeunesse; ils s'attachèrent au régime, qui offrit des places à leur ambition; ils y trouvèrent, pour parler comme Sainte-Beuve, une « Lombardie féconde » à moissonner. Quelques-uns, théoriciens, étayèrent leur satisfaction sur une doctrine. Guizot, qui avait déjà démontré que l'histoire de France aboutissait logiquement à la Charte, fut dépassé par Augustin Thierry, qui représenta la Révolution comme le point où se confondaient, désormais indissolublement unis, la tradition nationale et les principes libéraux, « la fin providentielle des siècles écoulés depuis le XIIe siècle » : car les historiens prenaient dès lors l'habitude de chercher dans l'étude du passé des raisons de se montrer satisfaits ou inquiets du présent; et ils devinrent ainsi les conseillers du peuple après avoir été les précepteurs des princes. La philosophie de Cousin voulut, elle aussi, prouver sa valeur pratique : préoccupée jusque-là de lutter contre le matérialisme, de rendre à la morale sa place dans la

1. Les principaux articles de l'*Avenir* sont réunis dans *Mélanges catholiques*, 2 vol., et dans *Questions philosophiques et politiques* de Lamennais, 2 vol. 1840. Consulter : *Victor Cousin*, par Jules Simon; l'article de Renan, dans la *Réforme intellectuelle et morale*, 4e éd. 1875, intitulé *La monarchie constitutionnelle en France*; — A. Leroy-Beaulieu, *Les catholiques libéraux, l'Église et le libéralisme de 1830 à nos jours*, 1885; — G. Weill, *Histoire du catholicisme libéral en France*, 1909; et du même auteur, une bibliographie critique du même sujet, dans Revue de synthèse hist., 1907. — G. Weill, *l'École saint-simonienne*, 1896; — S. Charléty, *Histoire du saint-simonisme*, 1896. — H. Bourgin, *Fourier*, 1905; — M. Buffenoir, *Le fouriérisme à Lyon (1832-1848)*, Revue d'histoire de Lyon, 1913. — H. Michel, *L'idée de l'État*, 1896.

politique, de restaurer le spiritualisme, elle s'épanouit alors en une doctrine d'État. L'adversaire « libéral » des théocrates de l'âge précédent s'aperçut qu'un dosage habile des doctrines, un mélange adroit des solutions apportées aux problèmes philosophiques, « l'éclectisme », en un mot, pouvait être pour le régime nouveau une règle officielle de penser. La bourgeoisie politique aurait sa philosophie comme la légitimité avait eu la sienne ; elle l'enseignerait et l'imposerait, laissant au peuple sa religion et son culte. Philosophie de compromis et de transactions, de même que le régime de juillet se substitue à l'ancien régime, elle se substitue à l'antique croyance qui donnait à la monarchie une origine sacrée ; combinaison de dialecticien qui prétend, sinon à avoir la même valeur, du moins à exercer la même autorité qu'une métaphysique, et à enseigner quand même le respect des croyances qu'elle détruit, l'éclectisme veut fixer la pensée, créer des convictions reposantes, adaptées à la quasi-légitimité. Ainsi les libéraux vainqueurs et bénéficiaires de la victoire trouvent la certitude dans la Charte réparée, dans la monarchie adaptée, résultat manifeste, conclusion définitive de l'histoire nationale et de la pensée moderne.

LES MÉCONTENTS.

Mais, dans la France intellectuelle, l'inquiétude est plus générale que la satisfaction. Guizot notait en 1836, en parlant de la Révolution de juillet, qu' « un tel acte est pendant longtemps, pour le peuple qui l'a accompli, une source féconde d'aveuglement et d'orgueil. La pensée de l'homme ne résiste pas à un tel entraînement.... Regardez l'état général des esprits, indépendamment des opinions politiques ; vous les verrez, et en grand nombre, atteints comme de folie par le seul fait qu'ils ont vu une grande révolution s'accomplir sous leurs yeux et qu'il leur plairait qu'on en recommençât une autre dans leur sens. » Remarque irritée, mais pénétrante. Il y a dans cette génération d'hommes un désir et une espérance de tout renouveler. Les vues qui ont commencé de se faire jour vers 1824 en toute matière, politique, sociale, religieuse, esthétique, s'épanouissent depuis que la grande barrière — hommes et choses de l'ancien régime — est renversée. Le but d'avenir semble proche, puisque le passé est vaincu. L'ardeur pour les théories se change en « appétit des choses » (Renan). On aspire à réaliser, au moins à inaugurer un monde nouveau. A travers le pessimisme superficiel et passager de la littérature, à travers sa « mélancolie » célèbre, il est facile de discerner l'optimisme confiant et robuste de la jeune génération.

Ses doctrines n'étaient pas neuves : les néo-catholiques, les réformateurs sociaux, les littérateurs et les artistes avaient déjà

exprimé tout l'essentiel de leurs vues; mais les nouveaux venus en firent alors le point de départ d'une attaque générale contre la société; ils entreprirent la guerre de propagande pour la liberté, pour l'émancipation matérielle des classes pauvres, pour l'affranchissement moral de tous les hommes.

LES CATHOLIQUES LIBÉRAUX.

Les néo-catholiques furent les premiers prêts. Dès avant la Révolution de juillet[1], Lamennais avait hautement affirmé son dédain de la dynastie légitime et son espoir de trouver dans les principes libéraux les fondements d'une renaissance de l'Église. La révolution est l'occasion tant attendue de la sauver : « Le libéralisme, écrit-il à Berryer pendant la bataille, absurde dans ses théories, violent dans ses passions, aveugle dans ses projets, après un profond désordre et de grands crimes peut-être, ne fera triompher, ne peut faire triompher qu'une chose, la liberté qui sauvera le monde, parce que la liberté — qu'on cherche tant qu'on voudra — se réduira toujours à ce qu'elle a d'effectif, à l'affranchissement de l'Église ». Il ne regrettait rien du régime des Bourbons; il n'attendait rien de Louis-Philippe. « Le plus grand nombre préférait une république, écrit-il le 6 août, et je suis de ceux-là; mais j'espère que la royauté sera purement nominative. » Et il ajoute le 26 : « Ceci doit tôt ou tard finir par la République... tout ce qui se trouvera dans nos institutions d'opposé à l'esprit républicain ne pourra ni durer, ni être changé sans de nouvelles secousses qui ne seront pas médiocrement dangereuses ». Mais dans la liberté « il faut un principe d'ordre et de fixité... : ce principe est la Religion. On doit donc tendre à unir la Religion et la Liberté; et de plus, nul moyen de conserver la Religion elle-même qu'en l'affranchissant de la dépendance du pouvoir temporel, de sorte que, sous ce nouveau rapport, on doit désirer, on doit demander la liberté qui est le salut même. » Le *Correspondant*, fondé en 1829 par de jeunes nobles catholiques libéraux, Carné, Cazalès, Champagny, déclara publiquement le 6 août que la cause des Bourbons était perdue, que celle de la religion restait à défendre. Mais l'opinion du passionné Lamennais et de ses amis plus timides du *Correspondant* n'était partagée que par un petit nombre. Il s'agissait de la répandre, et de vaincre les défiances qu'elle inspirait, « de prouver aux libéraux que le catholicisme n'avait rien d'incompatible avec la liberté et aux catholiques que la liberté suffisait à tous les besoins de la religion ». C'est à quoi s'employa le journal l'*Avenir*.

1. Voir le volume précédent, *La Restauration*, pages 207 et suiv.

Ce fut le premier quotidien catholique qui naquit en Europe (16 août 1830). Lamennais le fonda avec deux jeunes gens, Lacordaire, âgé de vingt-huit ans, alors aumônier au collège Henri IV, et le comte de Montalembert, qui avait vingt ans ; trois ecclésiastiques, qui faisaient partie de son groupe d'amis, Gerbet, Salinis et Rohrbacher, se joignirent à eux, et quelques laïques, dont le plus connu était d'Eckstein, qui, sous la Restauration, menait déjà, dans le *Catholique*, la lutte contre le gallicanisme. Le journal prit pour devise : « Dieu et Liberté » ; ce fut aussi son programme. « L'AVENIR ».

Liberté de religion d'abord, « pleine, universelle, sans distinction comme sans privilège », c'est-à-dire « la totale séparation de l'Église et de l'État... qui implique, d'une part, la suppression du budget ecclésiastique ; d'une autre part, l'indépendance absolue du clergé dans l'ordre spirituel, le prêtre restant d'ailleurs soumis aux lois du pays, comme les autres concitoyens et dans la même mesure » ; liberté d'enseignement, « parce qu'elle est de droit naturel..., parce qu'il n'existe sans elle ni liberté religieuse, ni liberté d'opinions, enfin, parce qu'elle est expressément stipulée dans la Charte » ; liberté de la presse délivrée de toutes ses entraves, et en particulier de ses « entraves fiscales » ; liberté d'association, autre droit naturel, « parce que, partout où il existe soit des intérêts, soit des opinions, soit des croyances, il est dans la nature humaine de se rapprocher et de s'associer ». La liberté est démocratique : elle a pour corollaire l'extension du principe d'élection, « de manière à ce qu'il pénètre dans le sein des masses », et « l'abolition du système funeste de la centralisation, déplorable et honteux débris du despotisme impérial ».

Mais ce programme, dont la réalisation profitera à la société laïque, n'est pas proposé à son intention ; il ne s'agit que de l'intérêt de l'Église. Le prêtre a perdu sa place dans la société, parce qu'il a perdu son indépendance ; le régime des concordats, c'est-à-dire des concessions réciproques, l'a conduit à l'abaissement ; il a livré l'Église aux laïques. Le prêtre ne peut conquérir son indépendance dans le monde moderne qu'en faisant cause commune avec le peuple et la liberté. Rester complice d'une aristocratie impopulaire, d'un parti vaincu et conspirateur, c'est préparer contre l'Église de prochaines et nouvelles explosions de haine ; rester uni à une monarchie née d'une révolution faite autant contre le clergé que contre la couronne, c'est une folie plus dangereuse encore, puisque cette monarchie ne peut ni ne veut le bien de l'Église, et qu'elle doit pour vivre la persécuter ou l'asservir. Au contraire, s'associer, s'attacher à la liberté, voilà le salut. Qu'on supprime en France une seule

liberté, c'est le catholicisme qui en souffrira. Dire que le catholicisme est incompatible avec les libertés modernes, c'est signer son arrêt de mort. Il ne peut vivre que d'elles, il ne peut reconquérir sa force morale, sa popularité, sa force de propagande que par la liberté. Le meilleur moyen de servir l'intérêt de l'Église, c'est de se mettre du côté du peuple; on ne peut plus, après juillet, être théocrate qu'en se faisant démocrate. L'instrument de Dieu et du pape, ce n'est plus le prince, c'est le peuple.

Aussi les catholiques de l'*Avenir* se font-ils ardents parmi les démocrates. Ils soutiennent l'intervention; ils parlent de l'abolition des armées permanentes, et de la pairie héréditaire, et de l'avènement du suffrage universel; ils croient à la fin prochaine des dynasties : « le despotisme exclus, il n'y a de possible que la République ».

L'*Avenir* fut aussi un journal de polémique, relevant les outrages au culte, les petits conflits des curés avec les maires et les sous-préfets; puis il se compléta par l'*Agence générale pour la défense de la liberté religieuse* (18 décembre 1830). Elle se chargeait de redresser tout acte commis contre la liberté du ministère ecclésiastique, de défendre la liberté d'enseigner, la liberté de s'unir pour prier.... L'un et l'autre organisèrent des pétitions pour la liberté de l'enseignement; une école libre fut ouverte par Lacordaire et Montalembert (24 avril 1831) pour obliger les tribunaux à juger contre cette liberté; il y eut des procès de congrégations non autorisées où les combattants de l'*Avenir* intervinrent. Ils fondèrent des journaux en province, l'*Union* à Nantes, le *Correspondant* à Strasbourg, le *Courrier lorrain*, l'*Association lyonnaise*. C'est leur moment de gloire, de jeunesse, de grands espoirs.

L'enthousiasme de la pensée, la passion d'agir et de conquérir se rencontrent aussi ardents chez les réformateurs sociaux. Arrivés à la vie — comme les catholiques libéraux — dans les dernières années de la Restauration, ils s'épanouissent après 1830 en une propagande qu'ils espèrent irrésistible.

LES SAINT-SIMONIENS.

Les Saint-Simoniens avaient pris peu de part aux événements de juillet; ils s'étaient surtout préoccupés, comme tant d'autres, d'en dégager le sens. Victoire utile que cette révolution, puisqu'elle détruit un obstacle, mais insuffisante puisqu'elle ne donne aucun moyen de prévoir ni d'édifier l'avenir; révolte « sainte », mais qui ne change rien à l'organisation sociale; désordre nécessaire, s'il est la « condition obligée de l'ordre social nouveau ». Car toutes les libertés ne sont qu'un moyen. Travaillons à les conquérir pour arriver au but :

« Nous demandons en ce moment, dit une circulaire du 1er août aux disciples, la liberté des cultes, c'est pour qu'un culte unique puisse facilement s'élever sur toutes ces ruines du passé religieux de l'humanité...; la liberté de la presse, parce qu'elle est la condition indispensable de la création prochaine d'une direction légitime de la pensée; la liberté de l'enseignement, pour que notre doctrine se propage plus facilement et soit un jour la seule aimée, sue et pratiquée par tous; la destruction des monopoles, comme un moyen d'arriver à une organisation définitive du corps industriel. »

La victoire est certaine : la société est en pleine dissolution; ses chefs sont débiles et médiocres, empiriques et égoïstes, sans audace, sans pensée créatrice; la seule issue à cette crise est celle qu'a ouverte Saint-Simon. Les Saint-Simoniens s'emploient à la faire connaître. Ils organisent des prédications à Paris, des missions en province et à l'étranger; un grand journal quotidien, le *Globe*, devient l'organe de la doctrine.

Au service de la cause les prédicateurs mirent du talent souvent, et toujours une ardeur et une conviction incroyables. Ils développèrent l' « Exposition de la doctrine » faite en 1829, donnant, comme il était naturel, la plus large part à la critique du présent, à l'attaque contre l'injustice et la misère, mais n'hésitant jamais à commettre l'imprudence d'exposer le plan de la société future. C'est sans réticence, sans crainte qu'ils déclarent : « La doctrine de Saint-Simon a pour objet de changer profondément, radicalement, le système des sentiments, des idées, des intérêts.... C'est une nouvelle éducation, une régénération définitive qu'elle apporte au monde. » Car leur enseignement n'est pas une fantaisie de leur imagination, c'est proprement une révélation. Au prophète de la religion des souffrances et des mortifications succède le révélateur du vrai Dieu qui réhabilite la matière, classe les hommes selon leurs capacités, supprime l'abnégation, l'humilité, fait régner la justice et l'amour. — L'enseignement avait lieu le dimanche, salle Taitbout; et aussi à l'Athénée, place de la Sorbonne; on y venait en foule, mais les conversions étaient rares. Pour atteindre le peuple, un enseignement spécial fut donné au « degré des ouvriers » dans chaque arrondissement de Paris; on y tenta, sinon encore d'y réaliser un modèle réduit de la société future, du moins d'y répandre, d'y créer l'esprit nécessaire à sa réalisation. Il y eut des effusions et des joies; une ivresse de fraternité mêla les âmes de 300 ou 400 fidèles qui voyaient tout proche un avenir de bonheur et de paix. En province, la propagande fut active aussi : Montpellier, Montauban, Toulouse, Carcassonne, visités par des apôtres, reçurent l'enseignement et comptèrent des prosélytes : ce fut l'Église du Midi; une mission visita les villes de l'Est, une autre l'Ouest; Lyon leur fit grand accueil. On discu-

tait sérieusement leurs vues en province, sans la raillerie facile et superficielle des Parisiens. A l'étranger, ils suscitèrent parfois plus que de la curiosité; quelques-uns, en Angleterre, s'ils ne réussirent pas à convertir les foules, rencontrèrent Grote et Stuart Mill, qui reçut peut-être d'eux sa première initiation positiviste. En Belgique, les prédicateurs trouvèrent un public passionné. Des juristes allemands étudiaient leurs doctrines et y démêlaient l'influence de Hegel.

« LE GLOBE ». Ils fondèrent de grands espoirs sur l'action par le journal. Si le *Globe* ne détermina pas le grand courant d'opinion qu'ils en attendaient, la levée en masse pour la doctrine, il les mit en contact avec les passions du public, il leur permit de donner, au jour le jour, leur avis sur les hommes et sur les choses, de se mêler à la polémique des partis; les Saint-Simoniens purent y préciser leurs vues, y indiquer pas à pas leur ligne de conduite au milieu des contingences, en même temps qu'y célébrer leur idéal.

Abandonné par ses rédacteurs devenus hommes d'État, le *Globe* libéral, qui était logé rue Monsigny à côté de la « Famille saint-simonienne », fut offert à la doctrine par son gérant Pierre Leroux, le 27 décembre 1830. Les deux chefs du Saint-Simonisme, Bazard et Enfantin, « les Pères suprêmes », appelèrent Michel Chevalier à le diriger, et, le 18 janvier 1831, la bataille commença. Tous les jours, le *Globe* répète que la société est malade et que le gouvernement ne vaut rien : « Les temps sont proches où une révolution sociale sera opérée et où la féodalité vaincue ne vivra plus que dans le souvenir des hommes, car elle a épuisé aujourd'hui la série de ses travestissements; l'oisiveté en est la dernière figure ». Il faut achever de détruire le droit de l'homme à vivre du travail des autres, « l'exploitation de l'homme par l'homme ». Ce droit odieux a passé inaperçu parce qu'on a cru résolu le problème du bonheur social, le jour où les économistes ont remis à la liberté, c'est-à-dire au hasard, la répartition de la richesse : « triste impartialité entre la richesse fainéante et la misère laborieuse ». On a traité comme des chiffres ou des poids des phénomènes où l'homme est en cause, dont il est l'origine et la fin : « l'économie politique n'a pas de moralité ».

Pour la moraliser, il faut abolir la loi de l'offre et de la demande, supprimer la vente et l'achat. La société doit être organisée comme la famille, où tous sont solidaires, où il n'y a ni profits ni pertes pour aucun des membres; il faut que l'expression des besoins des inférieurs règle « l'inspiration », la moralité des supérieurs, chargés de la distribution. Donc, la propriété sera transformée. « Par Saint-Simon, la terre est considérée comme un instrument de travail dont

l'État seul est propriétaire, et qui est distribué à chacun suivant sa capacité, pour que les produits en soient distribués par lui à chacun selon ses œuvres. » On ne sera plus propriétaire que de sa fonction dans l'agriculture ou dans l'industrie. L'héritage sera aboli, « car le jour révélé par Saint-Simon approche où tous auront un héritage, où chacun recevra de l'État, distributeur des instruments de travail, une éducation et une fonction conformes à sa vocation et une rétribution conforme à ses œuvres ».

Tout en montrant au loin la terre promise, le *Globe* a une politique quotidienne. Il dit chaque jour l'anarchie du parlementarisme, gouvernement de haine et de méfiance, la foule indifférente aux subtilités constitutionnelles, les légitimistes attachés à un cadavre, les libéraux sans doctrines, les catholiques sans croyances; et le Saint-Simonisme seul peut donner aux premiers un roi légitime, aux seconds la vraie liberté, aux derniers de vrais prêtres. Ainsi la Révolution de juillet aura un sens. « Qu'importe un drapeau blanc ou tricolore, si ce n'est réellement le symbole d'un nouvel état de choses! » La régénération sociale ne sera pas l'œuvre d'un jour sans doute, mais que du moins on y travaille : créez des banques qui fournissent des instruments de travail aux ouvriers, des capitaux aux jeunes gens pauvres sortant des écoles; abolissez les douanes; des régiments, faites « de grandes écoles d'arts et métiers ». Le travail est la religion moderne. Entreprenez de grands travaux ; le jour de l'inauguration, « le Roi et sa famille, les ministres, la Cour de cassation, la Cour royale, les deux Chambres, manieraient la pelle et la pioche. Le vieux Lafayette serait là, les régiments et les musiques, les escouades d'ouvriers seraient commandées par des ingénieurs et des polytechniciens en grand uniforme.... »

Le *Globe* sait également accommoder la doctrine aux réalités de la politique extérieure. Il est pour l'intervention. L'abdication de la France en Europe serait un retard dans la propagation de la doctrine. Et puis, l'intervention est le premier pas dans la voie « de la grande unité pacifique » que la France, « élément moral » de l'humanité, réalisera entre les nations de la terre.

LA RUE MONSIGNY.

Jamais encore une doctrine n'avait fait une entrée aussi brillante dans le monde. Hardis, enthousiastes, les Saint-Simoniens menaient l'attaque contre la société avec une foi d'apôtres et l'audacieuse franchise de la jeunesse. Ils montrèrent à quel point ils étaient sincères et naïfs quand ils voulurent faire de la vie intérieure de leur petite secte, de la « Famille », un modèle réduit de la société future. Sous la direction des Pères suprêmes Bazard et Enfantin, la plupart vécurent en commun dans une maison de la rue Monsi-

gny, groupés hiérarchiquement, esquissant les cérémonies rituelles de la religion future, et s'efforçant à chercher les formules de la loi morale nouvelle nécessaire à l'humanité transformée, à rectifier, comme avait dit Saint-Simon, l'antique ligne de démarcation entre le bien et le mal. Exaltation qui, sans doute, entraînait moins qu'elle ne prêtait à rire, qui diminuait leur critique sociale plus qu'elle ne la fortifiait, qui compromettait la doctrine; mais ils n'en avaient pas moins dit, et écrit, et prêché la première théorie organique, le premier essai de reconstruction politique et sociale qui eût paru depuis que l'ancien régime était tombé.

LES FOURIÉRISTES. Les Fouriéristes menaient moins bruyamment leur campagne. Née à peu près en même temps que celle de Saint-Simon, la doctrine de Fourier ne parvenait à la connaissance du public qu'au moment où le Saint-Simonisme était déjà épanoui. Fourier avait, lui aussi, présenté sa critique de la société, fait la guerre aux économistes du laisser-faire, cette « bévue fondamentale », et aux libéraux du système représentatif, cette « niaiserie ». Comme Saint-Simon qui se disait prophète et dont ses disciples faisaient un Messie, Fourier est, il se proclame le héros, l' « Hercule » qui abolira l' « incohérence », les fléaux honteux de la civilisation, guerre, concurrence, misère, gaspillage; il est le « sergent de boutique » suscité par Dieu pour confondre la « charlatanerie » des « sciences politiques et morales »; personne, avant lui, n'a compris que la « civilisation », objet de l'admiration générale, n'est qu'un état passager, une étape à franchir, une crise de l'humanité, comme la dentition. Fourier aperçoit au delà d'elle un ordre nouveau, le « garantisme », la « combinaison », l' « ordre sociétaire ». C'est en effet l'association — et, parmi les formes d'associations, Fourier choisit pour objet de son étude l'association agricole — qui sera la vérité de demain. C'est en l'étudiant que Fourier aperçoit que la solution qu'elle comporte sera celle de tous les problèmes politiques. C'est sur elle qu'il construit la « théorie des Destinées ».

Si tous les efforts pratiques ou théoriques pour édifier l'association ont jusqu'ici échoué, c'est parce qu'aucun n'a tenu compte du fait fondamental, de la nature humaine. Toutes demandent à l'individu une diminution, un sacrifice, une contrainte. C'est l'erreur capitale : l'association ne peut vivre que si elle est « attrayante »; elle ne sera attrayante que si elle satisfait les passions au lieu de les combattre. Le problème, c'est de combiner les passions pour qu'elles concourent à l'équilibre, à l'« harmonie » finale. Fourier en a trouvé la clef dans les « séries progressives » et les « séries passionnées ».

Il y a 810 passions différentes dans chaque sexe; 1620 personnes bien choisies représenteront donc toutes les formes possibles de l'activité. Tous les travaux seront exécutés dans la « Phalange », puisque chaque passion sera irrésistiblement entraînée vers le genre de travail qui lui convient.

Sans s'arrêter à la psychologie bizarre de Fourier, sans le suivre dans les étrangetés de sa théodicée, en se bornant à examiner son phalanstère, il faut y noter la nouveauté du plan élaboré par cet audacieux architecte et la singulière séduction qui lui prépare des disciples. Tous les réformateurs promettent le bonheur et la justice; c'est même dans la justice satisfaite qu'ils voient la source du bonheur. Mais ce bonheur reste social; il se confond avec le bien-être matériel; il n'est pas évident que l'individu doive être réellement plus heureux dans une société où les biens seront plus justement répartis. Fourier va plus avant : il offre une justice plus nuancée, moins sommaire que celle d'un communisme brutal, d'une égalité des conditions contraire à la nature; il propose « une pleine harmonie dans le partage des bénéfices » où seront comptés le capital, le travail et le talent. Il offre sans doute le bonheur matériel, — deux moissons par an, sept repas par jour et 30 p. 100 de dividendes pour les actionnaires du phalanstère, — mais surtout il promet un bonheur auquel nul n'a songé parmi les réformateurs, le bonheur moral. Dans sa guerre à la civilisation il a — comme Rousseau — pénétré jusqu'à la réalité qui lui est le plus opposée, la nature: puis au delà, jusqu'à la nature humaine et à ce qui est, en elle, fondamental, la passion. La satisfaction totale des passions, c'est la fin de toutes les doctrines de renoncement, de sacrifice, de « compensations imaginaires ». Reste à les accorder, à les faire concourir au résultat, à savoir les utiliser. Leur antagonisme était artificiel. Leur variété est une condition de la vie sociale, comme leur satisfaction est une condition du bonheur individuel.

Mais par-dessus tout, Fourier promet, à côté du bonheur et de la justice, la liberté. Elle est pour les Saint-Simoniens une maladie des époques critiques; le goût que les hommes de notre temps montrent pour elle est, disent-ils, passager; il n'y a pas place pour la liberté dans une bonne organisation de la société; elle disparaîtra dans l'universel embrassement. Au contraire, la liberté est l'âme même du système de Fourier. L'autorité en est absente. L' « harmonie » rend à l'homme tout ce que la « civilisation » lui a enlevé. La liberté dont on parle en « civilisation » n'est qu'un mot, une « gasconnade », une « niaiserie » qui ne trompe personne. La liberté de Fourier, qui supprime l'État, est au point de départ

comme au point d'arrivée, partout, illimitée, souveraine. Et c'est par là que le système, en réaction contre toutes les doctrines autoritaires, conquiert les sympathies et se fait des disciples. Il va jusqu'à débaucher des Saint-Simoniens las des effusions, de la tendresse dissolvante. C'est la revanche de l'individu.

Le fouriérisme ne se fit une place dans l'opinion qu'à partir de 1831. Mais l'école ne fut jamais ni nombreuse, ni brillante. Il y eut d'abord quelques disciples isolés à Paris, Besançon, Dijon, Nancy; puis l'exemple des Saint-Simoniens, l'arrivée de quelques transfuges du Saint-Simonisme apporta à la doctrine des propagandistes zélés. V. Considérant organisa des réunions à Metz en 1831. Deux anciens Saint-Simoniens, Lechevalier et Transon, prêchèrent en 1832 et furent imités par d'autres. Les traits épars et confus de la doctrine furent enfin réunis dans un journal (1832), *la Réforme industrielle ou le Phalanstère*. Sans avoir l'éclat, ni la portée, ni le succès de la propagande saint-simonienne, le fouriérisme fut dès lors connu et étudié. Il agit sur des bourgeois instruits, et bientôt, par Lyon, pénétra dans le monde ouvrier, où, dégagé de ses extravagances, il trouva des disciples épris de liberté et convaincus des avantages de l'association.

BUCHEZ, PIERRE LEROUX.

La « religion du Progrès » de Buchez, la « religion de l'Humanité » de Pierre Leroux, tous deux anciens Saint-Simoniens, marquent, peu après les doctrines plus retentissantes de Saint-Simon et de Fourier, le même désir d'organiser une société dont l'équilibre est détruit, qui ignore, comme dit Buchez, « un but commun d'activité ». Elles sacrifient, comme le Saint-Simonisme, d'où elles sortent, l'individu à la société, pour procurer le grand bonheur à l'individu. Car le trait commun de ces doctrines, c'est la considération de l'individu ; s'il est enchaîné à une discipline sévère, c'est pour son bien. En réalité, tout ce « socialisme » ne vise pas un but supérieur au bonheur de l'individu.

LE ROMANTISME DE 1830.

Si, d'ailleurs, une génération fut individualiste, c'est bien celle-là. La démocratie n'a été vaincue qu'en politique. Elle triomphe dans la littérature et dans les arts, elle brise les barrières du bon ton, des usages, comme elle a exilé les habitudes de cour. C'est bien un « signe des temps », qu'au moment où les Saint-Simoniens prêchent l'émancipation de la chair et la réhabilitation de la matière, les femmes « confessent leurs peines, réclament une part de destinée plus égale, et plaident contre la société » ; « chacune a son secret douloureux à l'appui du plaidoyer d'émancipation », et Sainte-Beuve, qui constate ces tendances, s'en inquiète. Non qu'il croie,

avec les Saint-Simoniens, à l'arrivée de la Femme-Messie dont la révélation résoudra les derniers problèmes de l'organisation sociale. Mais, même s'il s'agit seulement de « réformer trois ou quatre articles du Code civil, il doit y avoir, croit-il, sous ce singulier phénomène littéraire, une indication sociale assez grave. » En effet *Indiana* ou *Lelia* ne sont pas des signes isolés de protestation. A la révolution toute littéraire qu'était le romantisme de 1824 s'ajoute la révolte morale. Négligeons les œuvres directement inspirées par les journées de juillet, une cantate comme la *Parisienne*, de C. Delavigne, ou une invective comme les *Iambes*, de Barbier, encore qu'il y ait dans les *Iambes* la satire de cet éveil des appétits égoïstes et des ambitions fiévreuses : c'est toute la littérature qui est bouleversée. Le poète des *Méditations* et des *Harmonies* est évidemment le plus profondément transformé. La Révolution, dit Sainte-Beuve, « l'a porté d'un bond sur un cheval nouveau », ce qui veut dire que Lamartine entre dans la vie politique. Hugo publie son ode « à la jeune France », que Sainte-Beuve annonce en ces termes : « Il a su concilier dans une mesure parfaite les élans de son patriotisme avec les convenances dues au malheur; il est resté citoyen de la nouvelle France sans rougir des souvenirs de l'ancienne ». Mais bientôt le citoyen de la nouvelle France se fait démocrate, et son œuvre devient toute pénétrée de l'esprit de révolte. Elle s'offre comme la revanche du bas, du laid, du misérable. Dans *Notre-Dame de Paris*, la Bohémienne et Quasimodo, deux parias, se dressent contre le prêtre et le gentilhomme, deux puissances. Son théâtre secoue rudement la royauté (*Marion Delorme* 1831; *Le Roi s'amuse* 1832). Et Hugo n'est pas un isolé dont on se moque ou qu'on admire sans le suivre : la *Revue des Deux Mondes*, qui a publié *l'Idole* de Barbier, salue en 1831 *Notre-Dame* avec enthousiasme; même elle défend, dans l'*Antony* d'Alexandre Dumas, le héros que son exaltation fait supérieur à la morale et à la société. Sans doute il y aura des défections; beaucoup se lasseront d'une attitude tendue et pénible, mais le mouvement de révolte est créé dans les lettres. La protestation contre le « fait social » commence et ne finira plus. *Le Rouge et le Noir* de Stendhal (1831) qui en donne la plus subtile et la plus forte analyse, c'est en raccourci l'histoire des enfants du siècle. L'égalité proclamée leur a fait prévoir, espérer une carrière égale à leur ambition qui est sans bornes, et à leur mérite, qu'ils jugent égal à la plus haute fortune. Mais les obstacles accumulés par les possesseurs des places et par les détenteurs du pouvoir ou de l'argent se dressent devant eux. Pour les vaincre, seule une force compte : l'énergie passionnée, brutale ou rusée, dans tous

les cas sans scrupules, et qui peut aller jusqu'au crime. Julien Sorel est un disciple obscur de Napoléon, arrêté comme lui par un accident. Mais il est légion; il est le père de tous les ambitieux de Balzac qui, eux aussi, au grand jour ou dans les ténèbres, marchent armés à la conquête de la société, comme il est l'aîné distingué et raffiné de « Robert Macaire » (1836). C'est avec *le Rouge et le Noir* que les romanciers commencent à s'attribuer ce rôle dont Balzac s'empare, cette « fonction » de médecin, de physiologiste social, toute voisine du rôle de « *vates* », que les poètes se donnent depuis que tout devient « sérieux » dans les lettres.

Quant à ceux qui n'ont pas cette énergie ou ce courage, la ressource leur reste de se réfugier dans le rêve ou dans la tour d'ivoire des sages. A ceux-là, Vigny offrait déjà un refuge; voici que Musset, l'enfant gâté, l'enfant terrible du romantisme, qui a cessé ses « niches » aux classiques et quitté la « boutique romantique », leur ouvre son cœur et dit au public le douloureux journal de sa vie. L'Enfant du Siècle se livre tout frémissant dans ses vers et dans son théâtre avant d'écrire la *Confession* (1836), qui résumera dans sa propre aventure celle de tant d'autres à qui la vie n'a pas donné ce qu'ils en attendaient.

LE GOUVERNEMENT SÉPARÉ DE LA NATION.

Ainsi, les idéalistes s'éloignent du régime né de la révolution qui les passionna. Il ne lui reste, avec ses fonctionnaires, que la masse inerte, préoccupée de la vie matérielle, désireuse d'ordre, de paix, de sécurité. C'est à coup sûr la majorité; mais cette majorité est celle que vaut à tout régime la possession du pouvoir; il bénéficie toujours de la nécessité qui s'impose d'avoir un gouvernement. « Ceux des Français, écrit Heine (1er août 1832), qui ne veulent entendre parler ni de la République ni de l'enfant du miracle, mais qui désirent seulement la prospérité de la France, ne sont pas précisément de très chauds partisans de Louis-Philippe, et ne chantent pas les louanges de sa franchise et de sa droiture... ; mais ils sont tout à fait persuadés qu'il est l'homme nécessaire; qu'il faut le soutenir parce que la tranquillité publique l'exige; que la répression de l'émeute est salutaire au commerce. » Le Roi a également pour lui des sceptiques aisés qui vivent, à Paris surtout, dans une aimable indifférence à l'égard des gouvernements quels qu'ils soient. « Paris est une république, remarque Stendhal. L'homme qui a de quoi vivre et qui ne demande rien ne rencontre jamais le gouvernement; qui songe parmi nous à s'enquérir du caractère de M. le Préfet? » La nation, même satisfaite, n'éprouve pour la monarchie aucun sentiment profond d'affection; on n'y sent aucun élan du cœur. « Ni

aimé, ni détesté », le Roi flatte évidemment les gens d'affaires, commerçants et industriels, par sa simplicité bourgeoise, tout abordable, sans éclat nobiliaire ou militaire. Mais l'union avec eux n'est pas intime. C'est une association où chacun a fait ses réserves. Le Roi n'a pas lié tous ses intérêts aux leurs; il a mis sa fortune personnelle à l'abri d'un accident; elle est placée au nom de ses enfants. Il a donc pensé à ce qui adviendrait si le contrat qu'il a signé était un jour à résilier; ce chef de maison n'a pas engagé ses capitaux dans l'entreprise. Aussi ses actionnaires lui chicaneront-ils volontiers ses émoluments de directeur. Eux aussi, d'ailleurs, ils ont une arrière-pensée : c'est que, sous la présidence de l'homme de leur choix, ils exerceront réellement le pouvoir. La ruse qui le leur ravirait pourrait avoir le même sort que la force qui tenta de les en priver pour jamais, sous le dernier des Bourbons.

Étrangère ou hostile au mouvement des idées qui agite l'élite de la nation, soucieuse sans doute des intérêts matériels qu'elle est chargée de défendre, mais plus préoccupée encore d'assurer son pouvoir et sa durée, la nouvelle monarchie ne dispose vraiment d'aucune des forces morales de la France. Elle est éloignée de son âme et elle n'offre à sa vie matérielle qu'une garantie précaire. Même le groupe d'hommes qui, en son nom, détient le pouvoir, ne lui restera fidèle que s'il continue à l'exercer. Peut-être, après tout, ce régime qu'on disait créé par le « vœu national » ne représente-t-il ni la volonté ni le désir de la nation, mais un simple expédient.... En tout cas, on y aperçoit, un an après sa naissance, les germes de quelques graves malentendus.

CHAPITRE II

LE SYSTÈME DE CASIMIR PERIER (13 MARS 1831-16 MAI 1832)

I. CASIMIR PERIER, LE ROI ET LA CHAMBRE. — II. CASIMIR PERIER ET L'OPINION PUBLIQUE. — III. CASIMIR PERIER ET L'EUROPE. — IV. LA MORT DE CASIMIR PERIER (16 MAI); LA FIN DE SON MINISTÈRE (13 OCTOBRE).

I. — CASIMIR PERIER, LE ROI ET LA CHAMBRE[1]

CASIMIR PERIER.

CASIMIR PERIER était un homme grave, d'énergie violente et triste. Peu attentif aux doctrines et aux idées pures, il était de ces libéraux qui sous la Restauration, au temps de Martignac, se seraient volontiers ralliés à un système bourbonien acceptable,

1. En sus des *Mémoires* ou des *Souvenirs* qui tous étudient la personne (principalement ceux de Montalivet), racontent et commentent le rôle de Casimir Perier, et que les histoires générales ont utilisés, des nombreux articles de polémique contemporaine (parmi les plus hostiles, voir surtout ceux du *National* et ceux de Henri Heine réunis dans le volume *De la France* de l'édition française de ses œuvres), il existe une étude apologétique assez complète de Montalivet, *La politique de Casimir Perier*, Revue des Deux Mondes, 1874.

Sur les polémiques violentes contre le roi, les caricatures, les procès, etc. voir de Cormenin [Timon], *Lettres complètes sur la Charte, la poésie, la liste civile*, 1832, et les *Études sur les orateurs parlementaires*, 1838; (les œuvres complètes de Cormenin, 3 volumes, ont été publiées chez Pagnerre en 1869-1870); les recueils iconographiques d'Armand Dayot : *Journées révolutionnaires 1830-1848*, 2 vol. 1897; *Daumier*, par Henry Marcel.

Sur les républicains, voir A. Douarche, *Michel de Bourges et le parti républicain*, Bourges, 1882; — Magon-Barbaroux, *Michel de Bourges*, Marseille, 1897. — Le tome VIII de Hatin fournit des détails utiles sur les procès de presse, qui auraient été, d'après un tableau de 1833, au nombre de 411, et qui se seraient terminés par 143 condamnations, au total soixante-cinq ans de prison et 350 000 francs d'amende. A elle seule, la *Tribune*, qui vécut environ quatre ans, aurait été poursuivie 111 fois, condamnée 20 fois, en tout à quarante-neuf ans de prison et 175 000 francs d'amende. Y voir aussi des détails sur la « Société pour la défense de la presse patriote », composée de républicains, qui distribuaient des secours aux condamnés et aux journaux frappés d'amende; — les procès ont été publiés chez Pagnerre, l'éditeur républicain : ils forment 13 vol. — L'insurrection de Lyon est étudiée dans O. Festy, *Le mouvement ouvrier au début de la monarchie de juillet (1830-34)*, 1908 (Bibl. d'hist. moderne t. II, fasc. III), qui fournit une bibliographie très complète des journaux, livres et brochures, relatifs à cette affaire comme aux autres, et qui a consulté les archives nationales et locales. Le même a publié l'histoire particulière de l'insurrection de Lyon dans un article des Annales des sciences politiques (1910), *L'insurrection de Lyon en 1831 d'après des docu-*

débarrassé de son personnel et de ses arrière-pensées d'ancien régime. Depuis la Révolution de juillet, qu'il avait déplorée et où il ne voulait voir qu'un accident, « qu'un changement dans la personne du chef de l'État », il assistait, soit comme ministre sans portefeuille du cabinet Dupont, soit, depuis, comme président de la Chambre, en spectateur dédaigneux à l'explosion d'espérances et de théories qu'il jugeait bonnes à éblouir l'incapacité des foules, en spectateur attristé à la dissolution de l'autorité dans un gouvernement sans programme et sans courage. La notoire insuffisance de Laffitte, le besoin à peu près général d'un gouvernement qui sût ce qu'il voulait au dedans comme au dehors, désignèrent Casimir Perier à l'attention générale. Il fallut le presser d'accepter le pouvoir. Il s'en exagérait les difficultés, soit que sa santé assez débile lui inspirât une grande défiance de ses forces, soit que le désordre des esprits, de la rue, de l'administration, des finances et les dangers de l'extérieur lui donnassent de la tâche à entreprendre une épouvante sincère. Mais, quand il eut accepté, on n'aperçut plus en lui que la volonté. Il fit voir très vite aux ministres, au Roi et à la Chambre ce qu'il voulait.

PERIER ET LE ROI.

Perier conserva la plupart des ministres de Laffitte, dont quelques-uns échangèrent leurs portefeuilles, et il n'appela que deux hommes nouveaux, le baron Louis aux Finances, et l'amiral de Rigny à la Marine : il n'attachait de prix qu'à la collaboration de Louis. Il se sentait en état d'imposer ses vues à tous ses autres collègues, quels qu'ils fussent. Quand il les réunit pour leur exposer son programme, l'un d'eux, Soult, qui était un personnage considérable et passait pour un homme à redouter, hésita à y adhérer : « Dites toute votre pensée, Monsieur le maréchal, s'écria Perier, vous pouvez me donner des regrets, non des embarras; veuillez vous décider, sinon je vais écrire au maréchal Jourdan; j'ai sa parole ». Soult n'insista pas. Au Roi, qui s'était habitué à un ministère faible où il pouvait jouer le premier rôle, Perier fit ses condi-

ments inédits, où il a utilisé un dossier des Archives nationales composé des lettres du procureur général de Lyon au Garde des sceaux. Le côté politique de l'insurrection est bien mis en lumière par Lévy-Schneider, *Le gouvernement insurrectionnel de l'hôtel de ville en nov. 1831 et le rôle de L. M. Pérenon* (Revue d'hist. de Lyon, 1910); — Jean Alazard, *Les causes de l'insurrection lyonnaise de novembre 1831* (Rev. hist. 1912); — Jeanjean, *L'insurrection de Lyon en novembre 1831, nouveaux documents inédits* (La Révolution de 1848, revue, 1914) : le plus intéressant de ces documents est une lettre de C. Perier au préfet de l'Aude où il donne le caractère des événements.

Sur les légitimistes, voir les *Mémoires de la duchesse de Berry*, rédigés par A. Nettement; ils contiennent des renseignements utiles sur les allées et venues de la duchesse entre 1830 et 1832; — les *Mémoires* de la comtesse de Boigne, et H. Thirria, *La duchesse de Berry (1879-1870)*, 1900.

Sur la politique extérieure, Hillebrand et Thureau-Dangin donnent tout l'essentiel avec quelques divergences de vues intéressantes.

tions avec la même vigueur : le Conseil des ministres réuni hors de la présence du Roi étudierait toutes les affaires avant de les porter au Roi; « pour les affaires qui ne seraient pas de nature à motiver la réunion du cabinet, les ministres en conféreraient avec le président du Conseil avant de les soumettre à la signature du Roi » (Montalivet); le duc d'Orléans (il passait pour être l'ami politique de Laffitte) n'assisterait plus aux délibérations; le président du Conseil recevrait les dépêches et en prendrait connaissance avant le Roi; le *Moniteur* n'insérerait aucun communiqué du cabinet du Roi sans la permission du Conseil. Louis-Philippe accepta, dit-on, silencieusement ces conditions hautaines; mais sa sœur, Madame Adélaïde, qui aimait à s'occuper de politique, l'héritier du trône, écarté si rudement des affaires, furent des ennemis actifs de l'exigeant ministre; et les familiers du Roi qui durent subir un complet effacement se disposèrent à combattre Casimir Perier et à commenter ses actes sans indulgence.

DÉCLARATIONS DE PERIER A LA CHAMBRE.

A la Chambre, quatre jours après son avènement (18 mars), Perier exposa franchement son programme : « Au dedans, l'ordre, sans sacrifice pour la liberté; au dehors, la paix, sans qu'il en coûte rien à l'honneur », et, avec une précision sèche, autoritaire, il dit : « L'exigence bruyante des factions ne saurait dicter nos déterminations; nous ne reconnaissons pas plus aux émeutes le droit de nous forcer à la guerre que le droit de nous pousser dans la voie des innovations politiques ». Quelques jours après, le 13 avril, il ajouta : « Pour garder la paix au dehors comme pour la conserver au dedans, il ne faut peut-être qu'une chose, c'est que la France soit gouvernée ». Un tel langage indiquait que, pour la première fois depuis juillet, le gouvernement avait fait son choix entre les deux tendances qui se partageaient les hommes politiques. Il renonçait à satisfaire les espérances démocratiques et guerrières nées de la Révolution; il affirmait sa volonté de faire dans le monde figure de gouvernement régulier, et en France figure de gouvernement conservateur. Il reniait l'émeute et la propagande; malgré son origine révolutionnaire, il n'apporterait rien de nouveau, ni à la France ni aux autres nations. Politique de réaction, dont l'audace allait provoquer la colère des idéals déçus et rassurer les appréhensions des intérêts alarmés, mais politique claire et sans équivoque. Les hommes d'État européens saluèrent avec joie l'avènement de Casimir Perier. « Nous tendons, écrivit Metternich à son ambassadeur, dans un intérêt commun, la main au cabinet du Palais-Royal; qu'il nous tende la sienne. »

PERIER ET LES FONCTIONNAIRES.

Une circulaire fit savoir aux préfets (19 mars) qu'ils devaient obéir à la politique qu'ils auraient désormais à soutenir : « Le pre-

mier devoir du gouvernement est, en laissant la liberté entière, de rétablir l'ordre, et, pour y parvenir, de rendre à l'autorité toute sa dignité. Telle est l'ambition, telle est la mission du ministère actuel. » Un acte donna immédiatement tout leur sens à ces paroles : les fonctionnaires reçurent l'ordre de sortir de l'*Association nationale* fondée en 1830 pour combattre l'étranger et les Bourbons : le gouvernement seul, et non une « faction », avait la charge et la responsabilité de la monarchie. Quelques-uns résistèrent : Odilon Barrot, le général Lamarque, de hauts fonctionnaires; ils furent révoqués.

Après ces manifestations, il ne restait plus à Perier qu'à faire appel aux électeurs : la session fut close le 20 avril, et, le 31 mai, la Chambre fut dissoute.

ÉLECTION D'UNE NOUVELLE CHAMBRE.

Les élections, fixées au 5 juillet, furent faites suivant la nouvelle loi électorale. C'était la première consultation du pays depuis la Révolution. Il devait dire son sentiment sur le programme qu'on lui proposait. On espérait une réponse décisive. Elle ne le fut pas. 265 députés nouveaux furent nommés, mais leurs opinions étaient vagues : l'opposition de gauche — le parti du mouvement à qui Perier avait déclaré la guerre — avait cru habile de n'engager la lutte que sur un point de son programme, l'abolition de l'hérédité de la pairie, réclamée par l'Hôtel de Ville en 1830, et ajournée alors à l'année suivante sur la demande du gouvernement. « Nous n'avons demandé aux élections qu'une majorité contre la pairie héréditaire. Cette majorité, nous l'aurons, » écrivait A. Carrel le 8 juillet. Victoire assez probable en effet, car, si Perier n'avait pas pris nettement parti contre l'abolition, elle était généralement considérée comme inévitable. Il parut donc que, si l'esprit public restait en général défiant à l'égard d'un pouvoir qui affirmait son intention d'être fort, il ne se prononçait pas nettement pour ses adversaires. L'incertitude de l'opinion des élus donnait à penser, soit qu'ils soutiendraient le ministère, faute d'en avoir un autre à lui opposer, soit qu'ils le « tueraient plutôt par abandon que par ferme volonté de le renverser » (Carrel). Au fond, le plus grand nombre des députés inclinaient à la formation d'un tiers-parti sans programme, « indépendant » à l'égard de tous les ministères, qui mesurerait sa confiance aux circonstances.

LA MAJORITÉ.

L'élection du président et le vote de l'adresse laissèrent voir l'indécision des sentiments de la Chambre. Perier combattit ouvertement Laffitte, candidat de gauche à la présidence; le candidat du gouvernement, Girod (de l'Ain), ne triompha qu'à une voix de majorité. Jugeant sa victoire insuffisante, Perier donna sa démission.

Mais les affaires extérieures s'étant compliquées au même moment par l'entrée de l'armée hollandaise en Belgique, le Roi obtint de Perier — non sans peine — qu'il attendît un vote plus formel de la Chambre à propos de la discussion de l'adresse.

Elle dura huit jours, du 9 au 16 août, et fut vive. La politique intérieure de Casimir Perier fut faiblement attaquée. On lui laissa dire : « La Révolution de juillet a-t-elle voulu plus que la Charte? Personne, que je sache, n'oserait le soutenir. Elle est venue, non recommencer, mais terminer notre première Révolution. » La principale bataille fut livrée contre les paragraphes où l'adresse félicitait le gouvernement de son action en Italie, à Lisbonne, en Belgique, de sa tentative de médiation en faveur de la Pologne « dont le rétablissement au rang des nations est si vivement désiré par les âmes généreuses et par tous les vrais amis de la civilisation européenne ». Sébastiani, ministre des Affaires étrangères, et Casimir Perier soutinrent avec énergie qu'ils ne voulaient que défendre en Europe les intérêts de la France, qu'ils ne rompraient en aucun cas la paix pour la défense d'un principe ou d'une doctrine : « Pour éviter la guerre, nous ne demanderons à l'honneur de la nation aucun sacrifice, nous n'en demanderons qu'aux passions et aux théories ». Au contraire, répliqua le général Lamarque, « ayons une foi politique et combattons pour elle; comme celle de l'Évangile, cette foi transportera les montagnes ». Odilon Barrot traduisit la même pensée en conjurant le ministère « d'élever un drapeau, d'avouer une morale publique, une morale politique, autour de laquelle non seulement la France puisse se rallier, mais toute l'Europe ». La gauche subit une défaite complète : l'adresse fut votée par 282 voix contre 73.

CONSTITUTION DU PARTI CONSERVATEUR.

Cette première bataille constitua le parti conservateur de la nouvelle monarchie; la gauche fut dès lors, et définitivement, réduite à une minorité sans force. Le parti conservateur put — ce qui, en effet, arriva — se fractionner, se disloquer parfois, grâce aux intrigues de ses chefs et du Roi lui-même; il n'en garda pas moins le gouvernement jusqu'à la fin du règne. Le parti de l'Hôtel de Ville, son programme, la tendance démocratique et propagandiste ne conquirent jamais le pouvoir. Il resta décidé que le *statu quo* à l'intérieur et à l'extérieur serait maintenu. Le gouvernement de juillet se fixa ou se figea pour toujours dans la défense des situations et des droits acquis, ce qui eut de grandes conséquences. Quand il fut bien entendu que l'instrument nouveau créé par la Révolution ne servirait pas à « développer les conséquences de juillet », ceux qui tendaient à ce but se réfugièrent dans l'attaque révolutionnaire. Elle fut, suivant les moments, ouverte ou secrète, violente

ou modérée. Mais l'opinion se forma dès lors et grandit que le régime de juillet n'évoluerait plus pacifiquement et, parmi ceux mêmes qui avaient contribué à le fonder, quelques-uns se mirent à penser qu'il n'était pas un instrument de progrès, et qu'on ne pouvait le réformer sans le détruire.

ABOLITION DE L'HÉRÉDITÉ DE LA PAIRIE.

L'hérédité de la pairie avait été établie par l'ordonnance du 19 août 1815, le Roi ayant alors expressément renoncé au droit que lui conférait l'article 27 de la Charte de nommer des pairs viagers. On voyait dans son abolition une rupture symbolique et éclatante avec l'ancien régime, avec la tentation monarchique de reconstituer une caste privilégiée. Louis-Philippe ne songea pas à la défendre ; il voulait d'autant moins compromettre à la fois l'ordre public et sa popularité dans cette affaire que, personnellement, il ne tenait guère à l'hérédité. Elle était, pour la pairie, une garantie d'indépendance vis-à-vis de la couronne, et il préférait à cette aristocratie — si artificielle qu'elle parût dans la société française, et si impuissante qu'elle se montrât dans le jeu des institutions politiques — une sorte de Sénat de l'empire docile et reconnaissant au prince. Perier, au contraire, inclinait franchement à sauver l'hérédité. C'est la préoccupation de l'opinion irritée, de l'ordre public à maintenir qui le détermina à la sacrifier :

« Puisqu'une indépendance constitutionnelle qu'on doit, en théorie, déclara-t-il à la Chambre, regarder comme protectrice de la liberté politique est confondue, dans l'imagination du peuple, avec l'ancienne aristocratie nobiliaire, oppressive de nos libertés civiles; puisque notre devoir, notre besoin est de consulter l'impression populaire en attendant la conviction nationale, nous vous proposons, comme ministres chargés de recueillir les vœux publics et d'y satisfaire en tout ce qui n'est pas contraire à la justice, nous vous proposons, comme dépositaires de l'ordre public, mais en vous laissant à vous, messieurs, comme législateurs, votre part, une grande part de responsabilité dans cette détermination, nous vous proposons de déclarer que la pairie cesse d'être héréditaire. »

Berryer, Thiers, Guizot, Royer-Collard défendirent l'hérédité : elle était, avec la royauté, le dernier vestige d'aristocratie dans les institutions; le détruire, c'était aller à la démocratie, où les vieux libéraux de la Restauration ne voyaient que tyrannie et désordre. Molé écrivit à Barante : « C'est la fin du gouvernement représentatif; nous sommes entre le pouvoir absolu et l'anarchie ». A gauche, Odilon Barrot réclama l'élection des pairs, élection « faite, dit-il, dans des conditions différentes de celles qui président à la nomination du corps législatif, faite à divers degrés, par le pouvoir municipal que vous devez élever à la hauteur d'une institution; car c'est là qu'on rencontre les habitudes pratiques, le sentiment intelligent

des intérêts les plus vitaux du pays ; intérêts que vous pouvez opposer utilement aux tendances théoriques vers lesquelles toute démocratie est plus ou moins entraînée ». Il ne cachait pas que, soucieux de l'indépendance de ce troisième pouvoir, il eût préféré le maintien de l'hérédité au choix de la Couronne.

La majorité ne pensait pas de façon si compliquée. Il ne s'agissait pas pour elle de créer une seconde Chambre qui eût mission de représenter d'autres intérêts ou d'autres idées. La question, pour elle, était seulement de savoir si l'on conserverait un privilège contraire à l'égalité. Il fut aboli par 206 voix contre 86. Les pairs ne consentirent à leur déchéance qu'après la nomination d'une fournée de pairs qui changea la majorité de leur assemblée.

La loi (29 décembre 1831) porta que la nomination des pairs appartiendrait au Roi en nombre illimité, mais qu'il serait tenu de les choisir dans des catégories déterminées de citoyens, ministres, députés ayant six ans d'exercice, hauts fonctionnaires civils ou militaires, académiciens ; ou encore propriétaires, manufacturiers, commerçants payant 3000 francs d'impôts et remplissant certaines conditions d'âge ou d'ancienneté dans les fonctions publiques. C'était le trait le plus significatif de la réforme. La pairie ouvrait à la haute bourgeoisie un espoir et une carrière ; elle s'emparerait des places abandonnées par les nobles et les évêques.

II. — CASIMIR PERIER ET L'OPINION PUBLIQUE

MAIS l'abolition de l'hérédité de la pairie n'était plus en 1831 une concession démocratique qui fût capable de calmer l'agitation antimonarchique, que l'avènement de C. Perier avait trouvée en pleine ardeur, en pleine organisation. Elle se manifesta dans la presse et dans la rue avec une violence qui trahit la surexcitation du public parisien.

ATTAQUES CONTRE LE ROI.

« Une fois l'avènement du ministère du 13 mars notifié à la France, écrivit le *National*, les derniers liens furent brisés entre la presse et le pouvoir. On n'avait eu besoin que de s'entrevoir pour se haïr. » Le Roi fut pris personnellement à partie à propos des moindres incidents. La fermeture, par une grille et un fossé, de la partie du jardin des Tuileries qui confinait au palais du Roi, était l'occasion de parler d'une nouvelle Bastille. — La médaille votée pour les combattants de juillet devait porter la légende : « donnée par le roi des Français », et être remise par le Roi, qui recevrait à cette occasion le serment de fidélité des décorés ; les protestations

LA CARICATURE SOUS LOUIS-PHILIPPE



Cliché Hachette.

« L'ÉLÉVATION DE LA POIRE »

Caricature de Grandville, juin 1832, avec a légende : « Adoremus in æternum sanctissimum Philipoirum ». *Chacun des personnages est la caricature d'un des gouvernants : Casimir Périer, Soult, le baron Louis, Montalivet, etc. Sur une dalle, on lit l'inscription : « Ici reposent les héros de juillet* 1830 ». *A gauche, un « tronc pour les journaux sans abonnés ». — Est. Dc.* 199 *g.*

furent telles qu'on dut renoncer à la cérémonie : c'était renverser les rôles que de faire des combattants les obligés de Louis-Philippe. « A quoi songeait-on, écrit L. Blanc, de transformer en un hochet de cour ce qui ne devait être qu'un impérissable témoignage du despotisme et de la fragilité des trônes? » — La caricature politique, qui jusque-là s'en prenait surtout au clergé et aux jésuites, attaque le Roi et sa famille. Ses railleries semblèrent dangereuses en un temps où l'on n'était point encore accoutumé aux libertés et aux vivacités de la presse. Le perroquet tricolore qui répond à tout ce qu'on lui dit : « Valmy ou Jemmapes », obligea Louis-Philippe à renoncer à l'effet oratoire qu'il avait coutume d'en tirer dans ses paroles publiques. « Tout le monde connaît cette pièce de vers, écrit un voyageur anglais, Bulwer :

Vous souvenez-vous de Jemmapes,
Vous souvenez-vous de Valmy
C'était en hiver à Jemmapes,
C'était en hiver à Valmy...

Et quoique je fisse à Jemmapes
Ce que je faisais à Valmy,
Je ne reçus comme à Jemmapes
Aucune blessure à Valmy... »

CARICATURES.

Les légendes et les images se font agressives : une lithographie, qui parodie « la Vengeance poursuivant le Crime » de Prudhon, représente le crime sous les traits de Louis-Philippe; son toupet le fait reconnaître dans le Judas qui trahit la Liberté assise à la place du Christ de la Cène; une caricature donne les traits du Roi à l'escamoteur des trois muscades « Juillet, Révolution, Liberté ». Il devient banal d'enfermer sa figure dans le profil d'une poire. « L'auteur de cette comparaison diabolique », Philippon, le fondateur du *Charivari* et de la *Caricature*, groupe dans ses journaux satiriques, autour d'une brillante rédaction (Cler, Altaroche, Desnoyers, « ses trois hommes d'État »), les premiers artistes du temps, Daumier, Charlet, Raffet, Decamps, Bellangé, Deveria. C'est dans le satirique *Corsaire* que débutent la plupart des écrivains qui se disputeront la faveur du public, Alphonse Karr, Léon Gozlan, Méry, Louis Reybaud, Jules Sandeau, Murger, Champfleury, et d'autres. Personne ne défend la « respectabilité » de la monarchie, sa majesté, son prestige menacé. Dans la lutte qu'elle mène, la presse d'opposition ne rencontre aucun obstacle moral ou judirique. Les tribunaux, très sévères aux articles qui peuvent troubler la tranquillité de la rue, ne condamnent pas l'offense au Roi : ils ont le sentiment que l'opinion ne les suivrait pas. Les jurys n'osent pas

s'indigner : ils ne se soucient pas de risquer leur responsabilité à défendre le dogme de la royauté; ils ne s'appuient pas sur une raison morale, sur une conscience royaliste collective, sur une conviction supérieure.

A défaut de conviction, la nécessité ou l'intérêt fournissent seuls une raison d'agir. La bourgeoisie, qui n'ose pas affronter le ridicule de protéger son roi contre les journaux, trouve l'énergie qu'il faut pour défendre l'ordre public contre l'émeute.

PROCÈS POLITIQUES.

La révolte — sinon l'émeute — s'annonça hautement, avec une audace tranquille et un air de défi. Le 6 avril 1831, la Cour d'assises eut à juger quelques jeunes gens, officiers dans l'artillerie de la garde nationale, qui s'étaient compromis dans les troubles du procès des ministres. Les accusés se firent accusateurs, les avocats furent violents; l'un d'eux, Michel de Bourges, dont c'était le début, sembla symboliser, à côté d'avocats plus célèbres et plus habiles, par son geste énergique, sa voix rude, son ironie impérieuse, tout ce qu'il y avait de vigueur menaçante dans le parti naissant de la démocratie : « On vous a demandé jusqu'à présent l'acquittement des accusés au nom de la justice, de l'humanité.... Moi, je le réclame au nom du gouvernement. » Et, rappelant les condamnations de 1822, et les paroles officielles sur le calme du pays prononcées l'année suivante :

« Ces paroles n'ont pas besoin de commentaires; l'histoire les a flétries en les recueillant; il faut savoir ce qui arriva : la paix succéda à l'agitation, la colère et l'indignation se réfugièrent au fond des cœurs; alors on crut tout permis : la liberté était comprimée en France, on voulut l'étouffer en Espagne; la presse fut bâillonnée, achetée; les lois les plus impopulaires furent promulguées et la garde nationale brutalement cassée.... De là aux coups d'État, il n'y a qu'un pas : les ordonnances de juillet parurent, et le peuple eut son jour.... Laissez-moi croire que vous n'exposerez pas le gouvernement aux conséquences des condamnations politiques et vous-mêmes à des regrets éternels. »

Lafayette vint témoigner en faveur des accusés : ce fut une grande émotion. Mais il y eut un frémissement quand l'un des accusés, qui présenta lui-même sa défense, Godefroy Cavaignac, se leva et froidement déclara :

« Mon père fut un de ceux qui, dans le sein de la Convention Nationale, proclamèrent la République, à la face de l'Europe alors victorieuse. Il la défendit aux armées. C'est pour cela qu'il est mort dans l'exil après douze années de proscription; et, tandis que la Restauration elle-même était forcée de laisser à la France les fruits de cette Révolution qu'il avait servie, tandis qu'elle comblait de ses faveurs les hommes que la République avait créés, mon père et ses collègues souffraient seuls pour la grande cause que tant

d'autres trahissaient. Dernier hommage de leur vieillesse impuissante à la patrie que leur jeunesse avait si vigoureusement défendue! Cette cause, Messieurs, se lie donc à tous mes sentiments comme fils; les principes qu'elle embrassait sont mon héritage. L'étude a fortifié cette direction donnée naturellement à mes idées politiques; et, aujourd'hui que l'occasion s'offre enfin à moi de prononcer un mot que tant d'autres proscrivent, je le déclare sans affectation comme sans crainte, de cœur et de conviction : je suis républicain. »

Ces paroles, auxquelles il ajouta une ardente apologie de la Convention qui fut passionnément applaudie, étaient une déclaration publique de guerre. Le jury acquitta tous les accusés. D'autres débats, pour être moins éclatants, annoncèrent d'autres batailles. Au procès des « Quinze », poursuivis pour infraction à l'article 291, Blanqui déclara : « La Chambre des députés est une machine impitoyable qui broie 25 millions de paysans et 5 millions d'ouvriers, pour en tirer la substance qui est transvasée dans les veines des privilégiés ». Ainsi, la monarchie de juillet était, un an après sa naissance, publiquement remise en question, moins discutée dans ses actes que reniée dans son principe même par une jeunesse hardie, chevaleresque, désintéressée, résolue, qui n'avait ni colères à assouvir ni ambitions à satisfaire, mais un idéal à conquérir.

Après l'attaque des républicains, l'ordre public subit le choc d'une insurrection.

INSURRECTION DE NOVEMBRE A LYON.

Elle éclata à Lyon, en novembre. La fabrique de soieries n'avait pas souffert de la Révolution : sa prospérité en 1831 était un fait reconnu, et signalé comme exceptionnel en France. Mais, si l'on ne manquait pas de travail à Lyon, on se plaignait qu'il y fût mal payé. Depuis les belles années de l'Empire, la baisse des salaires y était continue : la suppression du tarif des façons convenu entre fabricants et chefs d'atelier, qui était un ancien usage, souvent abandonné, toujours repris jusqu'à son définitif abandon sous la Restauration[1], avait fait sentir aux ouvriers tout le poids de la concurrence étrangère qui obligeait à réduire les prix de revient. Il était constant qu'un « canut » qui gagnait sous l'Empire de 4 à 6 francs ne gagnait plus que 18 sous par jour en 1831 pour quinze heures de travail. Cette misère n'était pas bruyante, mais on savait qu'elle était mécontente et sombre, prête à éclater en rudes revendications. C'est le Conseil des prud'hommes qui, le premier, en parla publiquement; il délibéra le 11 octobre : « Considérant qu'il est de notoriété publique que beaucoup de fabricants paient réellement des façons trop minimes, il est utile qu'un tarif au minimum soit fixé pour le prix des façons ». Le préfet proposa de réunir pour en délibérer

1. Voir le volume précédent, *La Restauration*, page 325.

des délégués de patrons et d'ouvriers. Le 15 octobre, la Chambre de commerce, les maires de Lyon et des faubourgs, Vaise, la Croix-Rousse et la Guillotière, décidèrent de confier la rédaction d'un tarif à 28 fabricants désignés par la Chambre de commerce et à 22 ouvriers (chefs d'atelier) élus par leurs camarades. L'assemblée se réunit le 25 octobre à la préfecture. Les ouvriers, descendus en foule, mais en bon ordre, sans un cri, sans une arme, des hauteurs de la Croix-Rousse, traversèrent la ville, se rangèrent sur la place et dans les rues voisines. Le préfet, craignant que l'assemblée n'eût l'air de délibérer sous la menace d'une émeute, vint en uniforme au milieu des ouvriers et leur exposa qu'il valait mieux rentrer chez eux; ce qu'ils firent tranquillement, en criant : « Vive le Préfet! » L'assemblée délibéra dans le calme, rédigea le tarif et chargea le Conseil des prud'hommes d'en surveiller l'exécution. L'inquiétude de la foule se changea en joie; on illumina; c'était la fin de la misère.

A coup sûr, le contrat passé entre les parties n'était point légalement obligatoire; on avait pourtant grand espoir qu'il serait respecté comme un engagement d'honneur, quand l'agitation recommença; mais elle avait changé de camp. Les fabricants, en grande majorité, protestaient contre l'acte du 25 octobre, prétendaient que le consentement de leurs délégués avait été arraché par la tyrannie populaire à leur faiblesse; le tarif est d'ailleurs et en tout cas, dirent-ils, une atteinte à la liberté des transactions; le préfet est intervenu sans droit dans les conditions de l'industrie; c'est un démagogue. Quelques-uns refusent d'appliquer le tarif; les prud'hommes les condamnent. Alors, au nombre de 104, les fabricants publient un manifeste (10 novembre), où il est déclaré que les ouvriers demandent des salaires exagérés « parce qu'ils se sont créé des besoins factices ». Aussitôt les colères se rallument; les tisseurs décident de cesser le travail pour huit jours. Le 28 novembre, un dimanche, à l'occasion d'une revue de la garde nationale, des propos violents sont échangés entre les bourgeois riches qui ont conservé l'uniforme de la Restauration et les chefs d'atelier moins élégants. Le lendemain, trois à quatre cents tisseurs parcourent les rues de la Croix-Rousse pour obliger les autres à arrêter les métiers et désarment les gardes nationaux qui veulent leur barrer la route; la colonne des manifestants descend sur la ville; elle se heurte à la première légion de la garde, composée en majorité de fabricants, qui tirent, et couchent par terre huit ouvriers. Les autres remontent en désordre à la Croix-Rousse; la fureur éclate dans le faubourg. C'est une explosion subite. De chaque maison sortent des combattants; des barricades s'élèvent; les insurgés

enlèvent deux pièces de canon, marchent sur Lyon, drapeau noir en tête. Il est onze heures du matin. L'infanterie, qui essaie de gravir les pentes du plateau de la Croix-Rousse, est accueillie par une grêle de tuiles et de balles. La garde nationale s'unit aux ouvriers; les soldats reculent. Le préfet essaie de négocier; on le retient prisonnier. Les dragons, appuyés par une batterie d'artillerie de la garde, veulent à leur tour s'établir sur le plateau ; ils ne sont pas plus heureux et se retirent, mitraillés du haut des toits et des fenêtres. Le lendemain, toute la Croix-Rousse reprend l'offensive, descend sur Lyon; le tocsin sonne; les ouvriers des autres quartiers de la ville désarment les postes et se joignent aux tisseurs du plateau. L'insurrection est maîtresse de Lyon le soir du 22 novembre.

Elle est embarrassée de sa victoire, et n'a qu'un souci, celui de rétablir l'ordre et de respecter les propriétés. Des sentinelles populaires veillent sur la Monnaie et sur la Recette générale; aucun meurtre; aucun pillage, sauf celui d'une maison d'où les fabricants ont tiré sur la foule. Le calme règne; on ramasse les morts, on hospitalise trois cents blessés. Le préfet écrit aux maires du département le 27 novembre : « Le gouvernement du Roi n'a jamais été méconnu; j'ai conservé le plein et entier exercice de l'autorité qui m'est confiée ».

Cette insurrection de la misère, violente dans la bataille, timide dans la victoire, on décide d'en venir à bout, sans doute pour l'exemple et pour le principe. Le 5 décembre, le prince royal et Soult, avec des troupes, entrent à Lyon, tambour battant et mèche allumée. Ils décident : la garde nationale sera licenciée; la ville aura 20 000 hommes de garnison; des forts seront construits à la Croix-Rousse, menace pour le faubourg qu'ils séparent de la ville, et pour la ville qu'ils domineront; le préfet est révoqué, le tarif est abrogé.

LA RÉPRESSION.

Quand on apprend à Paris que Lyon s'est soulevé, mais que ce n'est ni pour Henri V, ni pour Napoléon, ni pour la République, le gouvernement est satisfait et soulagé. Si quelques journalistes plus clairvoyants ou plus effrayés aperçoivent que ces événements ont posé un menaçant problème, ils sont rares et peu écoutés : « La société moderne périra par ses prolétaires, écrit Saint-Marc Girardin dans les *Débats*, si elle ne cherche pas par tous les moyens possibles à leur faire part dans la propriété ou si elle en fait des citoyens actifs avant d'en faire des propriétaires. Je n'ai aucun goût pour la philanthropie niaise et dupe : mais quiconque ne s'occupe pas du sort des classes inférieures n'est ni un bon chrétien, ni un bon citoyen. »

Pour la Chambre, ce n'est là que du désordre à réprimer, la police suffit; elle dit au Roi dans une adresse :

« Nous nous empressons d'exposer à Votre Majesté le vœu unanime des députés de la France, pour que son gouvernement oppose à ces déplorables excès toute la puissance des lois. La sûreté des personnes a été violemment attaquée; la propriété a été menacée dans son principe; la liberté de l'industrie a été menacée de destruction. Il faut que de tels attentats soient sévèrement réprimés. »

Ce conflit social ne suggère aux pouvoirs publics qu'une idée : rétablir l'ordre. Il n'est pas de plus pressant besoin, au point qu'il obscurcit toute préoccupation d'avenir, toute capacité de réfléchir sur le problème soulevé par une insurrection faite au nom d'un tarif de façons. On la traite comme une simple bagarre.

Toutes les formes du désordre sont combattues avec vigueur. La magistrature poursuit les journaux qui attaquent le Roi; la police les saisit, emprisonne les journalistes, recherche les conspirateurs. On arrête à Paris des hommes qui essaient de sonner le tocsin de Notre-Dame pour rassembler des mécontents; il y a tant de poursuites, tant d'affaires, que l'on ne sait plus si la police ne les provoque pas pour avoir la gloire de les réprimer. C'est une guerre de tous les jours, faite d'escarmouches sans nombre, d'embuscades et de coups de main : « Pour tout dire, constate Louis Blanc, l'autorité, véritablement assiégée, avait été fortifiée comme une place de guerre, et l'administration n'était plus en quelque sorte qu'une armée en campagne ».

LA DUCHESSE DE BERRY EN VENDÉE.

Les légitimistes s'agitent à leur tour de façon inattendue. Battus aux dernières élections, n'ayant plus de ressources que dans les violences d'une presse où ils publient leurs implacables rancunes, ils tentent eux aussi une conspiration. Ce fut le complot des Prouvaires; 1500 conjurés devaient cerner les Tuileries, un jour de bal, et enlever la famille royale. Mais la police s'empara des conjurés réunis, rue des Prouvaires, en un banquet. D'autres songèrent à une prise d'armes en Vendée. La duchesse de Berry, qui vivait à Londres, pensait y jouer un rôle : romanesque aventure qui la distrairait de son ennui. Elle partit pour préparer l'affaire en Italie. Les royalistes du Midi se soulèveraient les premiers, puis les fidèles Bretons, tandis que les États Généraux seraient convoqués à Toulouse. L'échec fut complet. La duchesse débarqua en Provence : personne ne s'émut à Marseille; en avril, elle arriva déguisée en Vendée, circula dans les villages; les paysans ne bougèrent pas. Non découragée par les sages avis qui lui venaient de Paris et de Vendée, elle fixa un jour pour le soulèvement : quelques badauds se

firent tuer (juin). Elle s'enfuit à Nantes, et s'y cacha jusqu'au jour où, livrée par trahison, elle fut enfermée à Blaye (novembre).

L'ÉTAT D'ESPRIT DE LA MAJORITÉ.

Casimir Perier avait plus de peine à venir à bout de la Chambre que des conspirateurs. La majorité ne lui voulait à coup sûr aucun mal, mais elle était fragile, étant dominée par la peur de se prononcer, comme l'exigeait à chaque instant cet homme, pour une politique de résistance à outrance. Perier passait son temps à l'instruire, à lui souffler son courage; tous ses discours étaient des exhortations morales. Ces conservateurs déterminés, qui ont de l'émeute une frayeur salutaire, voudraient pourtant que leur courage ne fût pas mis en doute; ils aimeraient blâmer le gouvernement sans le renverser, pour manifester leur indépendance. Le bourgeois révolutionnaire et conservateur est un type récent dans l'histoire politique, mais durable :

« Demandez à cet homme s'il est royaliste, écrit A. Carrel, il vous répondra qu'il est abonné depuis quinze ans au *Constitutionnel*, et que sans doute vous vous moquez. — Républicain? Pas davantage, mais il veut les conséquences de la Révolution de juillet. — Propagandiste? il a horreur du mot depuis qu'il a lu le discours de M. Perier; mais il tiendrait beaucoup cependant à ce que la France fût encore la grande nation, car il a dans sa bibliothèque, à côté d'un beau Voltaire, une superbe édition des *Victoires et conquêtes* de M. Panckoucke, et il a été révolté de l'abandon de la Pologne. Notre homme n'est rien de ce qui fait un royaliste; il est, au contraire, implacable ennemi des chouans, des prêtres, des émigrés et de la Sainte-Alliance. Il a toute l'étoffe d'un républicain.... Il prendrait son parti pour la République, si elle pouvait venir sans trouble; mais en attendant il est pour l'ordre public ou mieux encore pour la tranquillité. »

Ces gens-là veulent conserver la gloire d'être révolutionnaires sans en courir les risques, et résister au désordre sans s'exposer au reproche d'être traités de réactionnaires. Il est très fatigant de les gouverner; il faut les menacer sans cesse, les effrayer et, aussi souvent qu'il est possible, flatter leurs passions dominantes. Ces bourgeois en ont deux : ils sont envieux du Roi « qu'ils ont fait » et, voltairiens déterminés, ils détestent le clergé.

LA LISTE CIVILE.

Casimir Perier consentait que la royauté, tout en se faisant forte, restât simple et bourgeoise, que le roi des Français gardât quelque ressemblance avec le duc d'Orléans. Quand vint le moment de fixer sa liste civile, il laissa les députés chicaner sur le montant. Charles X recevait 25 millions, les princes 7; huit autres étaient pris sur le budget de la Guerre pour la garde; en tout 40 millions. Laffitte avait proposé, pour le nouveau Roi, 18 millions (décembre 1830). On calcula aussitôt que c'était 37 fois plus que le Premier

Consul et 148 fois plus que le Président des États-Unis. La commission de la Chambre jugea le chiffre exorbitant, mais n'en proposa pas d'autre. Casimir Perier refusa de le fixer lui-même. La commission proposa 14 millions. Ce chiffre était le total d'une addition, celle des dépenses obligatoires d'un roi. On voit le parti qu'une telle liste offrait à l'opposition : 80 000 francs de remèdes, c'était trop pour un roi bien portant, et que dire de 4 268 000 francs de menus plaisirs, de 300 chevaux à 1 000 écus, de 200 000 francs de livrées! Les pamphlets d'un député, M. de Cormenin, traduisirent le sentiment général des bourgeois : ce Roi coûtait cher. Finalement, la Chambre vota 12 millions.

MESURES ANTICLÉRICALES.

C'est dans la discussion du budget de 1832 que se manifestèrent à la Chambre les sentiments anticléricaux qui avaient éclaté si violemment dans le public après les journées de juillet. Le traitement des archevêques fut ramené de 25 000 francs à 15 000, celui des évêques de 20 000 à 10 000 : c'étaient les chiffres de 1802. La question des évêchés nouveaux créés par la Restauration — il y en avait 30, dont 5 archevêchés — fut soulevée; l'abolition en fut demandée pour être réalisée au fur et à mesure de l'extinction des titulaires; la Chambre la rejeta, mais seulement lorsque le gouvernement eut annoncé qu'il négocierait avec Rome la réduction du nombre des sièges. C'était l'avis général que le parti carliste et le parti prêtre ne faisaient qu'un, et qu'ils étaient plus dangereux à la monarchie que le parti républicain. L'archevêque de Paris, Quélen, était connu pour la sympathie active qu'il gardait aux Bourbons; c'est contre lui qu'avait été dirigée l'émeute du 14 février 1831. Le gouvernement refusa de reconstruire son palais dévasté et laissa l'église Saint-Germain l'Auxerrois fermée. L'archevêque protesta dans une lettre publique à laquelle riposta le *Moniteur*. Certains couvents étaient considérés comme des foyers de carlisme : les Trappistes de la Meilleraye furent dénoncés comme conspirateurs dangereux, étant sur les confins de la Bretagne et de la Vendée; la communauté fut dissoute le 5 août 1831 et dispersée par la force le 28 septembre; il ne resta au couvent que les malades, les moines étrangers (anglais et irlandais) et des gendarmes. Mais l'*Agence pour la liberté religieuse* réorganisa la résistance; les moines refusèrent de nourrir les gendarmes, reprirent leur costume et se remirent à sonner leur cloche. Il y eut une nouvelle expédition; les moines étrangers furent expulsés. L'abbé attaqua le préfet de la Loire-Inférieure en dommages-intérêts; le tribunal se déclara incompétent. L'affaire, qui fit grand bruit, s'arrêta là.

Il se produisit encore des polémiques et parfois des bagarres à

propos des processions de la Fête-Dieu et du 15 août, et de certains enterrements. Quand mourut l'abbé Grégoire (mai 1831), l'archevêque lui refusa les obsèques religieuses; mais le cortège, autorisé par un arrêté du préfet de police, entra dans l'église (Abbaye-aux-Bois) et l'office y fut célébré. Le gouvernement, dans ses manifestations publiques, observait la plus irréprochable laïcité. Une cérémonie funèbre fut organisée en l'honneur des morts de juillet, au Panthéon; le clergé n'y fut point convié. La Chambre siégeait le jour de l'Assomption.

Autant de preuves éclatantes et contradictoires de l'anticléricalisme bourgeois, qui se montrait, suivant les cas, gallican ou voltairien.

III. — CASIMIR PERIER ET L'EUROPE

PERIER ET LA NON-INTERVENTION.

LES gouvernements précédents avaient proclamé leur amour de la paix. Mais on n'avait, ni en France, ni à l'étranger, cru à leur sincérité. Au contraire, avant même que Casimir Perier eût formulé son opinion, on fut convaincu qu'il était l'adversaire le plus déterminé de toute guerre. Werther, ambassadeur de Prusse, écrivit le 13 mars à son gouvernement : « J'avoue que, pour la première fois depuis la Révolution, je trouve une lueur de paix dans la formation du nouveau ministère ». Et Palmerston, à Lord Granville, le 15 mars : « Comme nous sommes joyeux que Casimir Perier soit nommé! maintenant nous pouvons espérer la paix à l'extérieur et à l'intérieur de la France ». Le 18 mars, devant la Chambre, le ministre confirma cette impression par des déclarations précises. Comme ses prédécesseurs, il proclama la non-intervention; mais il la débarrassa de ses équivoques :

« Ce principe a été posé, nous l'adoptons.... Est-ce à dire que nous nous engageons à porter nos armes partout où il ne sera pas respecté? Messieurs, ce serait renouveler les prétentions de la Sainte-Alliance, ce serait tomber dans la chimérique ambition de tous ceux qui ont voulu soumettre l'Europe au joug d'une seule idée et réaliser la monarchie universelle. Ainsi entendu, le principe de non-intervention servirait de masque à l'esprit de conquête. Nous soutiendrons ce principe en tout lieu, par la voie des négociations. Mais l'intérêt et la dignité de la France pourraient seuls nous faire prendre les armes. Nous ne concédons à aucun peuple le droit de nous forcer à combattre pour sa cause, et le sang des Français n'appartient qu'à la France. »

CONFIANCE DE L'EUROPE.

Ainsi tout espoir d'une guerre de propagande à opposer à une guerre de répression fut rayé du programme de la politique française. La France ne fera la guerre que dans les cas où elle jugera

la guerre conforme à ses intérêts. La parole de Casimir Perier parut à l'Europe une garantie suffisante contre toute rechute de la France dans ses traditions révolutionnaires et impériales. Palmerston (12 avril) chargea Lord Granville de lui exprimer sa « confiance », et de dire au Roi « à quel point la bonne entente des deux pays dépend du respect et de la confiance que nous inspire le caractère personnel de Perier ». L'alliance anglaise arrangée par Talleyrand n'était point en effet un engagement général et permanent : les deux pays rapprochés depuis la Révolution ne devaient, en vertu de leur entente, agir d'accord que s'ils étaient du même avis. Le sens donné par Perier à la non-intervention en faisait un accord plus durable et préparait des occasions plus fréquentes d'action commune.

LA PAIX ARMÉE.

Perier ne subit pourtant pas la paix comme un mal nécessaire. Il voulut l'imposer. Il mit à la défendre l'énergie et l'audace d'un combattant. Il fut vraiment le champion de la paix en Europe. En 1831, il avait proposé à la Prusse et à l'Autriche un désarmement simultané, sinon total, du moins partiel et leur avait demandé de garantir la paix avec lui, en cessant les armements extraordinaires, et en rétablissant avant le 1er janvier 1832 les armées sur le pied de paix. Mais voici que l'Italie s'insurge, que l'affaire belge, qui semblait réglée, ressuscite, que la Pologne se soulève. Bien loin de désarmer, la France doit se mettre en état de soutenir une grande guerre, s'il le faut. Casimir Perier fait aussitôt étudier par une commission que préside le maréchal Jourdan une nouvelle loi militaire (promulguée le 23 mars 1832). Elle permet à la France de doubler ses effectifs : l'appel, c'est-à-dire la conscription (qu'on avait évité d'appeler par son nom en 1818), donné comme le principal moyen de recrutement; le contingent annuel fixé à 80 000 hommes, la durée du service fixée à 7 ans, préparent pour 1832 450 000 combattants.

L'INSURRECTION DANS LES ÉTATS DU PAPE.

L'insurrection italienne avait éclaté à Modène, le 3 février 1831. Elle était, semble-t-il, l'œuvre de réfugiés, victimes de la tyrannie autrichienne, qui, depuis la Révolution, espéraient une guerre pour chasser les Autrichiens de leur pays. Soutenus en France par la sympathie des libéraux et des républicains, encouragés parfois en Italie même par les agents français, ils avaient vu dans les déclarations du ministère Laffitte sur la non-intervention un engagement de les défendre contre une invasion possible de l'armée autrichienne. De Modène, l'insurrection gagna Parme, Bologne, les États Romains, où Rome seule resta fidèle au pape. Le pape Grégoire XVI, nouvellement élu, appela les Autrichiens : « Nous opposerons-nous à l'in-

tervention de l'Autriche? écrivit notre ambassadeur à Turin, Barante; c'est la guerre générale.... Souffrons-nous l'intervention? C'est la plus complète humiliation. » Lafayette écrivit à ses amis italiens que le ministère, en ne protestant pas une seule fois contre la définition que lui-même avait donnée à trois reprises à la tribune du principe de non-intervention, avait fait sienne cette définition. De fait, l'ambassadeur français à Vienne, le maréchal Maison, envoyait à Paris une dépêche belliqueuse et demandait à son collègue de Constantinople de s'informer des intentions du gouvernement ottoman à l'égard de l'Autriche; notre consul à Bologne assurait aux insurgés que la France ne les abandonnerait pas.

LES AUTRICHIENS OCCUPENT ET ÉVACUENT BOLOGNE.

Casimir Perier refroidit toutes ces velléités belliqueuses par sa déclaration du 18 mars. Mais la doctrine même qu'il y avait exprimée lui imposa l'obligation de ne pas rester indifférent à l'action de l'Autriche, qui, en un mois, écrasa l'insurrection. Dans les derniers jours du ministère Laffitte, Sébastiani avait d'ailleurs déclaré que, si l'intervention autrichienne pouvait être tolérée à Parme et à Modène, l'envahissement des États de l'Église blesserait la dignité et les intérêts de la France. Or, les Autrichiens entrèrent à Bologne, le 21 mars. Perier, sans y voir un cas de guerre, était pourtant convaincu que notre inaction équivaudrait à une diminution de l'autorité morale de la France. Il convoqua les ambassadeurs étrangers (27 mars), leur déclara que le maintien des troupes autrichiennes à Bologne déchaînerait la guerre, et demanda aux Chambres un crédit de 100 millions. Cette tactique réussit. Metternich ne se montra pas hostile à l'évacuation. Il fut convenu qu'une conférence internationale serait réunie à Rome pour y proposer au Pape les réformes propres à prévenir le mécontentement où s'alimentait l'esprit de révolte. En même temps, l'ambassadeur de France à Rome fut chargé de dégager le gouvernement français de toute présomption de complicité avec les insurgés : « Le soussigné, déclara-t-il dans une note au secrétaire d'État (15 avril),... s'empresse de déclarer que le gouvernement français ne veut pas, ne voudra jamais protéger, dans les États du pape, des entreprises aussi coupables qu'insensées, dont l'effet serait infailliblement d'attirer sur les peuples de nouveaux désastres et de retarder l'exécution des projets généreux que le Saint-Père a conçus pour leur bonheur ». Ce désaveu des révolutionnaires, qui avait un air de trahison, parut brutal et provoqua des manifestations à Paris. Perier chercha à en atténuer l'effet en obtenant l'amnistie des insurgés et en insistant pour le retrait immédiat des troupes autrichiennes; il menaça même d'envoyer une escadre et des troupes à Civita-Vecchia. Ancône fut évacuée et le corps autri-

chien se concentra à Bologne, qu'il évacua le 15 juillet. L'amnistie fut accordée. Enfin la conférence rédigea un memorandum qui énumérait les réformes au prix desquelles les puissances garantissaient au pape son indépendance. Le Roi déclara dans le discours du trône, le 23 juillet : « Ainsi que je l'avais demandé, les troupes de l'empereur d'Autriche ont évacué les États Romains ».

LES AUTRICHIENS RETOURNENT A BOLOGNE; LES FRANÇAIS OCCUPENT ANCÔNE.

On fut tranquille pendant six mois. Mais, tandis que le gouvernement français paraissait se désintéresser des affaires de Rome, les libéraux romains, mécontents de l'insignifiance des réformes pontificales, continuaient à s'agiter. En décembre, la guerre civile sembla de nouveau probable. Le 28 janvier 1832, les Autrichiens, à la demande du cardinal Albani, commandant de l'armée pontificale, rentrèrent à Bologne. C'était un affront pour Casimir Perier. Il riposta sans délai. Le 7 février, une flotte française partit pour Ancône, emportant deux bataillons et une compagnie d'artillerie. Puis l'Autriche fut prévenue que l'expédition était en route, et le pape fut invité à autoriser l'occupation d'Ancône. Grégoire XVI refusa. Nos troupes y entrèrent sans combat le 23 février, dans la nuit. Metternich se fâcha, écrivit au comte Apponyi, son ambassadeur à Paris, que cette « insulte » était « inouïe dans les fastes de l'histoire, telle que ni le Comité de Salut public, ni Napoléon ne s'en sont permis (29 février).... La France, ainsi que tout ce qui en vient et y tient, est dans un état voisin de la folie (9 mars). » Les Autrichiens étaient à Bologne pour défendre le pape, les Français à Ancône pour déchaîner la Révolution. En effet, les Français et leurs chefs fraternisèrent — comme il était naturel — avec les libéraux d'Ancône; cette petite troupe, tout à la joie de son succès, croyait revenus les temps héroïques de la guerre révolutionnaire; il ne lui semblait pas possible d'être en Italie pour faire autre chose que la guerre aux Autrichiens et même au pape.

Pourtant la guerre n'éclata pas. Le drapeau tricolore à Ancône avait moins de signification que ne l'imaginaient ceux qui l'y avaient porté. D'abord toute l'Europe s'indigna, comme il convenait, même l'Angleterre. Les ambassadeurs vinrent en corps demander des explications à Casimir Perier, qui les reçut mal : « Reconnaissez-vous, lui dirent-ils, un droit des gens européen, ou prétendez-vous en avoir un pour votre usage? » Il répliqua sur un ton irrité : « Le droit public européen, c'est moi qui le défends. Croyez-vous qu'il soit facile de maintenir les traités et la paix? Il faut que l'honneur de la France aussi soit maintenu : il commandait ce que je viens de faire. J'ai droit à la confiance de l'Europe, et j'y ai compté. » Un memorandum fut envoyé à toutes les Cours pour enlever à l'occupation

d'Ancône le caractère de surprise que les circonstances lui avaient donné, et le commandant des troupes fut rappelé. Le pape finit par autoriser le séjour des Français à Ancône (17 avril).

AFFAIRES DE BELGIQUE.

L'affaire belge se trouva fort embrouillée par le refus que Louis-Philippe opposa aux délégués qui apportaient la couronne au duc de Nemours. Casimir Perier manifesta clairement son intention de ne pas suivre en Belgique une politique séparée de celle des Puissances. Il adhéra au protocole rédigé le 20 janvier par la Conférence de Londres, notifia au gouvernement belge son union « indissoluble » avec les autres signataires, et l'engagea à s'y soumettre : « Lorsque nous avons accepté, écrivit Sébastiani à notre envoyé à Bruxelles, tous les traités existants pour assurer le maintien de la paix, lorsque nous n'avons réclamé ni Landau, ni Sarrelouis, ni Marienbourg, ni, en un mot, aucune partie de nos anciennes frontières, comment les Belges pourraient-ils croire que nous consentirions à soutenir la guerre pour leur faire acquérir le grand-duché de Luxembourg? » (25 avril). Cette conduite et ce langage, appuyés par des déclarations précises à la tribune, ramenèrent la bonne entente avec l'Angleterre. En échange de ses assurances pacifiques, Casimir Perier obtint la promesse qu'une partie des forteresses élevées contre la France en 1815 seraient détruites; il se rallia au candidat que les Anglais proposaient pour le trône belge, Léopold de Saxe-Cobourg, veuf d'une princesse de Galles et beau-frère du duc de Kent. Le Congrès se décida à élire ce candidat le 4 juin; puis ses commissaires s'entendirent avec la Conférence pour rédiger le traité dit des dix-huit articles (26 juin 1831). La Belgique serait « perpétuellement neutre », prendrait à sa charge la partie de la dette du royaume dissous qui était d'origine belge; quant au Grand-Duché de Luxembourg, les Puissances s'engagèrent provisoirement à en laisser aux Belges la partie qu'ils occupaient jusqu'à ce qu'une négociation nouvelle avec le grand-duc réglât le partage. Le Congrès ratifia le traité, non sans de vives récriminations, et Léopold vint prendre possession de son royaume le 21 juillet. Mais le roi des Pays-Bas n'accepta pas la décision de la Conférence; il recommença la guerre (2 août) et en dix jours battit deux armées belges. La Belgique sembla perdue de nouveau. Une armée française franchit la frontière et chassa les Hollandais. Mais la Conférence imposa aux Belges le traité des vingt-quatre articles, qui, moins avantageux que le précédent, leur laissait une partie seulement du Luxembourg en échange du Limbourg (15 novembre). La France ne demanda pas le prix de ses services et se contenta de l'avantage moral qu'elle pensait retirer du mariage de Léopold avec une fille

de Louis-Philippe. Le conflit avec les Hollandais ne fut pas immédiatement terminé. Ils refusèrent d'évacuer Anvers, une nouvelle armée française alla les en déloger l'année suivante (23 décembre 1832). Ainsi l'indépendance de la Belgique fut assurée par la France, non pas en contradiction, mais en accord avec les grandes Puissances. L'armée française quitta le sol belge « sans avoir détruit seulement le lion de Waterloo »; mais l'action rapide et résolue de Casimir Perier avait en somme sauvé de l'écrasement un peuple insurgé contre les traités de 1815.

INTERVENTION EN PORTUGAL.

Casimir Perier aimait à donner des preuves de son esprit de décision. Le roi de Portugal, don Miguel, ayant refusé une réparation pour le dommage causé à des Français arrêtés comme libéraux, une flotte française vint forcer l'entrée du Tage, et obligea le gouvernement portugais à accorder satisfaction (juillet 1831). L'Angleterre fut émue de voir traiter ainsi un allié qui était sous sa protection séculaire.

PRISE DE VARSOVIE.

La cause des Polonais provoquait une sympathie grandissante. N'étaient-ils pas les plus illustres et les plus symboliques victimes du brigandage monarchique, de toutes les injustices de l'ancien régime? Ne devaient-ils pas être, avant tous autres, les bénéficiaires du droit nouveau, français, révolutionnaire? Mais l'impuissance du gouvernement à les secourir égalait l'enthousiasme de la nation à les aimer. Il intervint faiblement, proposa une médiation à trois, France, Angleterre et Prusse, dont ne voulurent ni la Prusse ni l'Angleterre. Il tenta d'une « intervention morale » auprès du gouvernement russe; sur quoi Nesselrode déclara à l'ambassadeur français : « Nous sommes maîtres chez nous ». La Chambre exprima (août), dans son adresse, « la confiance que la nationalité polonaise ne périrait pas », et, le 7 septembre, Varsovie, prise d'assaut, capitula. Ce fut une émotion terrible. L'émeute secoua Paris; on cria : « Vive la République! » on cassa les vitres des ministères, on essaya de forcer le Palais-Royal. Sébastiani, à la Chambre, déclara : « Le royaume de Pologne a été créé par le Congrès de Vienne; le gouvernement ne craint pas de le répéter : la nationalité polonaise ne périra pas ». Perier, plus franc, parla net : il s'agissait de la paix ou de la guerre; qui voulait la guerre ? La Chambre se déclara « satisfaite des explications données par les ministres ».



Cliché Hachette.

PORTRAIT DE CASIMIR PERIER

Peinture de Mme Desnos, 1831. *Le Ministre, tenant à la main le manuscrit d'un de ses discours, porte la Croix de la Légion d'Honneur et la décoration commémorative de la Révolution de* 1830. *Les cheveux blancs sont disposés comme une couronne autour du front. Musée de Versailles, n°* 4808.

IV. — LA MORT DE CASIMIR PERIER (16 MAI); LA FIN DE SON MINISTÈRE (13 OCTOBRE)

LE MINISTÈRE APRÈS LA MORT DE PERIER.

CASIMIR PERIER mourut du choléra le 16 mai 1832. Son ministère lui survécut cinq mois. Le Roi ne le remplaça pas à la présidence du Conseil; Montalivet prit l'Intérieur, et laissa l'Instruction publique à Girod (de l'Ain). C'était indiquer que l'on continuait le « système du 13 mars »; c'était aussi pour le Roi l'occasion de reprendre la direction du gouvernement. Il était pressé de prouver que Casimir Perier n'avait fait qu'obéir à son impulsion et que, son ministre disparu, rien ne serait changé. Car le pouvoir que Louis-Philippe aimait à exercer aurait perdu de son prix à ses yeux, s'il eût dû laisser ignorer qu'il l'exerçait.

FUNÉRAILLES DE LAMARQUE.

Les partis d'opposition attendaient de la mort de Casimir Perier qu'elle marquât le début d'une détente dans la politique de résistance. L'annonce que le système continuerait d'être appliqué provoqua leurs colères, et 134 députés de gauche envoyèrent à leurs électeurs un compte rendu plein d'invectives contre le gouvernement : « Que ce régime se prolonge, et la Révolution de juillet et la France sont livrées à leurs ennemis. La Restauration et la Révolution sont en présence. La vieille lutte que nous avons crue terminée recommence. » Ce manifeste fut signé par des républicains notoires, comme Garnier-Pagès et Cabet. Les sociétés secrètes, qui cherchaient une occasion d'agitation, la trouvèrent dans la mort du général Lamarque, député fort populaire, parce qu'il était à la fois le soldat de Napoléon et l'ami de la liberté. Tous les partis d'opposition s'entendirent pour tenter une insurrection à l'occasion de ses funérailles (5 juin).

Les légitimistes, état-major sans troupes à Paris, mais alors pleins d'espoir en l'insurrection de Vendée, distribuent cartouches et pistolets aux ouvriers qui se placent sur le parcours du convoi. Les bonapartistes espèrent un soulèvement de l'armée. Les républicains des *Amis du Peuple*, des *Droits de l'Homme*, de la *Gauloise*, du *Comité organisateur des municipalités*, décident de soutenir la lutte en cas de collision. Le gouvernement, qui s'attend à l'émeute, prend des précautions; tout le parcours est gardé, des troupes massées aux points importants. Le cortège devait suivre les boulevards pour gagner le pont d'Austerlitz, d'où une voiture emporterait le cercueil à Mont-de-Marsan. Lorsque le char funèbre, traîné par 300 jeunes gens, suivi des députations de la garde nationale, de la

jeunesse des Écoles, d'ouvriers, de réfugiés étrangers, de sociétés révolutionnaires portant leurs bannières, arrive à la hauteur de la rue de la Paix, les cris de : « A la colonne ! » s'élèvent dans la foule. Alors les jeunes gens qui traînent le char se détournent de la route fixée, font le tour de la colonne Vendôme; l'excitation grandit; des cris de « Vive la République! » sont poussés devant le ministère des Affaires étrangères. Sur tout le parcours, les spectateurs semblent venir moins en curieux qu'en combattants; ils arrachent les tuteurs des arbres du boulevard, brisent des chaises, désarment des postes; vers la Bastille surviennent une soixantaine de polytechniciens qui ont forcé la consigne de leur école; les discours prononcés à la halte du cortège près du pont d'Austerlitz, l'apparition du drapeau rouge porté par un homme à cheval ajoutent à l'émotion et à la nervosité de la foule. Lorsque les dragons de la caserne des Célestins viennent se ranger vers le pont, le conflit éclate; des jeunes gens veulent conduire le corbillard au Panthéon ; la cavalerie municipale du Jardin des Plantes les arrête : c'est le signal de l'insurrection générale.

Elle est d'une rapidité inouïe. Les postes sont enlevés, les barricades s'élèvent; vers six heures du soir, les quartiers compris entre le Jardin des Plantes et le faubourg Saint-Jacques sur la rive gauche, et, sur la rive droite, les quartiers de l'Est jusqu'à la place des Victoires se soulèvent; des barricades se dressent; la Banque, la Poste sont menacées. C'est que les membres des sociétés populaires, à la nouvelle de la collision du pont d'Austerlitz, ont pris les armes. Ils ne semblent pas être très nombreux, ni réussir à entraîner beaucoup d'ouvriers. Les troupes, les gardes nationaux de Paris et de la banlieue, réunis sous le commandement de Lobau, prennent alors l'offensive, les resserrent, sans rencontrer une forte résistance, entre les boulevards et les quais. La lutte cesse à minuit, pour recommencer le lendemain (6 juin). Le Roi, à midi, circule à cheval de la Concorde à la Bastille par les boulevards, et revient aux Tuileries par les quais; les derniers insurgés bloqués dans le cloître Saint-Merri s'y défendent toute la journée et s'y font tuer ; on s'empare de quelques rares survivants vers quatre heures du soir. Il y a 800 morts ou blessés dans Paris.

DÉFAITE DES RÉPUBLICAINS.

Cependant, des chefs de l'opposition dynastique ou républicaine, aucun n'avait figuré dans la bataille. Lafayette avait disparu après le discours qu'il avait prononcé sur le pont d'Austerlitz. Quelques-uns, les républicains, réunis dans la soirée du 5 au *National*, avaient essayé de s'entendre et n'y avaient pas réussi. Le lendemain, les dynastiques réunis chez Laffitte avaient envoyé au Roi trois délégués, Arago,

Laffitte et Barrot, pour lui représenter la nécessité de renoncer à une politique qui causait de telles colères et aboutissait à la guerre civile : politique « furibonde à l'intérieur, dénuée au dehors de franchise, d'énergie et de dignité ». Mais le Roi revendiqua pour lui toute la responsabilité du système; il critiqua quelques-uns des procédés de Casimir Perier, et promit de rester modéré, mais il ajouta, au dire de Louis Blanc : « Chez toutes les nations de l'Europe, l'élément des révolutions existe, et toutes n'ont pas l'étoffe d'un duc d'Orléans pour les terminer ».

Paris fut mis en état de siège, ce qui permettait, pensait-on, d'enlever les accusés à la Cour d'assises pour les livrer aux Conseils de guerre. Mais la Cour de cassation, saisie du pourvoi d'un accusé condamné à mort par l'un des Conseils de guerre, déclara que ce Conseil était incompétent, la Charte ayant interdit les juridictions d'exception. Il fallut renvoyer les accusés devant le jury. Il y eut 82 condamnations, dont 7 à la peine de mort, que le Roi commua en déportation.

MORT DU ROI DE ROME.

La défaite des républicains à Paris et l'échec des légitimistes en Vendée furent suivis le 22 juillet 1832 de la mort du duc de Reichstadt. C'était un grand événement. Il débarrassait la monarchie d'un prétendant considérable, du seul Napoléon qui parût alors dangereux. Car l'héritier politique du roi de Rome, le prince Louis Bonaparte, fils de l'ancien roi de Hollande, était à peu près inconnu des Français. La police le savait mêlé aux sociétés secrètes, et le gouvernement de juillet ne voyait en lui qu'un républicain de plus.

L'ŒUVRE DE CASIMIR PERIER

Survenu après la mort de Perier, l'écrasement des républicains et des légitimistes était pourtant le résultat de sa politique. Car il avait été le premier à en avoir une et à le faire voir. Étant monarchiste, il eut ce courage — qui étonna — de prendre la défense de la monarchie. Il défendit le Roi, non parce qu'il était le roi-citoyen, ni parce qu'il était « la meilleure des républiques », c'est-à-dire conditionnellement, mais parce qu'il était le Roi, c'est-à-dire le représentant héréditaire, nécessaire, de la forme, à ses yeux définitive, du gouvernement des Français. Ce principe, qui inspira toute sa conduite et dont il répéta tant de fois l'affirmation hautaine, le distingue des autres hommes de juillet, de ceux qui sont résignés à la monarchie comme à un mal nécessaire, et de ceux qui l'ont acclamée comme la plus pratique des solutions possibles. Sa conviction monarchiste s'accorde avec une conception nouvelle et précise de la monarchie. Que le Roi soit indiscuté, entouré de res-

pect, qu'il ait du prestige, qu'il soit aussi royal que possible, c'est indispensable; mais il est également indispensable que son rôle soit limité dans l'État. Il doit se borner à y représenter un principe de stabilité, de permanence, d'ordre; le gouvernement ne lui appartient pas, et ne peut être exercé que par le chef responsable appuyé sur la majorité du Parlement.

Perier ne fut pas moins clair quant à la pratique du gouvernement. En face d'une Chambre indigente de pensée, indisciplinée — car aussi peu la majorité que l'opposition y savait concerter sa conduite, — incohérente — car ces amis de l'ordre protestaient contre la répression de l'émeute, et ces partisans de la paix s'indignaient qu'on ne secourût point les opprimés, — Perier affirma qu'il imposerait par la force le respect de l'ordre, et qu'aucune poussée de sentiment ne l'obligerait à faire la guerre; que l'émeute n'avait plus de droits; que seuls la volonté ou l'intérêt des Français disposaient de la France. A la monarchie nouvelle qui vivait d'expédients, au jour le jour, ces affirmations, jetées avec une énergie toujours tendue et austère, qui bravait les protestations et défiait les attaques, fournissaient un système et créaient une tradition.

Mais cette conduite n'alla pas sans inconvénients. En arrachant les Français à la contemplation de leurs chimères, à la poursuite d'un idéal d'activité émancipatrice et guerrière dont ils trouvaient le modèle dans le passé révolutionnaire et le goût dans leur penchant naturel pour l'action, en les ramenant durement à la réalité sans gloire et sans espoir grandiose, en détruisant sous ses sarcasmes et sous les coups de sa police la passion révolutionnaire, Perier éteignit le feu sacré. Offrir au peuple français, au lendemain de juillet, comme témoignage de sa grandeur et comme but à ses efforts, la répression des émeutiers de Paris ou des tisseurs de Lyon, et même le blocus de Lisbonne, la prise d'Ancône ou la campagne de Belgique, c'était lui proposer de médiocres sujets d'enthousiasme. Une indignation générale lui répondait. La gauche s'évadait de la monarchie, se réfugiait dans la république, dont le nom abritait du moins tous les nobles sentiments et toutes les audaces de l'espoir. La royauté avilissait la France à ses yeux, pour ne vouloir pas correspondre à son ardeur et donner un aliment à sa fièvre. « Jamais la France, écrivait H. Heine traduisant la colère des gauches, n'a été aussi bas aux yeux de l'étranger, pas même dans le temps de la Pompadour et de la Dubarry. On s'aperçoit maintenant qu'il y a quelque chose de plus déplorable encore que le régime des maîtresses; on peut trouver plus d'honneur dans le boudoir d'une femme galante que dans le comptoir d'un banquier. » Ce ban-

quier, c'est la « figure sombre qui s'est placée hardiment entre les peuples et le soleil de juillet »; c'est « l'Atlas qui porte sur ses épaules la Bourse et tout l'échafaudage des puissances européennes; s'il tombe, tomberont aussi les comptoirs de change, et les cours, et l'égoïsme, et la grande boutique où l'on a trafiqué des espérances les plus nobles de l'humanité ».

Quand disparut ce bourgeois, étranger aux doctrines, aux rêves, à toutes les chimères, qui mettait au service de vues très simples et sans élévation une fièvre ardente et dominatrice, le Roi se sentit soulagé, car il souhaitait de s'emparer du gouvernement; l'Europe le regretta, parce qu'il l'avait rassurée; et il semble bien que l'opinion française ait eu le sentiment que disparaissait avec lui quelque chose d'unique et, en somme, de grand. Il n'avait pas conféré au nouveau régime la puissance mystique dont les rois ont besoin pour se faire obéir, mais il lui avait indiqué rudement, hardiment, les moyens de vivre.

CHAPITRE III

LA DÉFAITE DES DOCTRINES ET DES PARTIS RÉVOLUTIONNAIRES (1832-1836)

I. LA DÉFAITE DES DOCTRINES NOUVELLES. — II. ACCALMIE. LE MINISTÈRE DE BROGLIE : ORGANISATION LÉGISLATIVE DE LA MONARCHIE; ALLIANCE ANGLAISE (1832-1834). — III. REPRISE DE L'AGITATION RÉVOLUTIONNAIRE : LES INSURRECTIONS D'AVRIL 1834. — IV. RÉVEIL RELIGIEUX. — V. CRISES MINISTÉRIELLES ET INTRIGUES PARLEMENTAIRES (1834-1835). — VI. LE PROCÈS D'AVRIL ET LES LOIS DE SEPTEMBRE. — VII. LA CHUTE DU MINISTÈRE DE BROGLIE (FÉVRIER 1836).

I. — LA DÉFAITE DES DOCTRINES NOUVELLES[1]

EN même temps que les anciens partis hostiles, républicain et légitimiste, subissent leur premier échec, les doctrines qui s'efforçaient de se donner un corps dans des partis nouveaux ou à pénétrer de leurs inspirations les partis anciens succombent sans être parvenus à se faire une place dans les batailles engagées.

1. Les sources les plus importantes pour l'histoire de l'*Avenir* sont : le livre de Lamennais, intitulé *Affaires de Rome*, *1836* (t. VIII de l'édition des Œuvres complètes publiée chez Pagnerre en 10 vol., 1844), sa *Correspondance*, publiée par E. Forgues, 2 vol., 1863, et les travaux de ses biographes (voir Spuller, *Lamennais, étude d'histoire politique et religieuse*, 1892).

Pour les autres doctrines, voir les ouvrages déjà cités de Weill, Charléty, Bourgin, sur le saint-simonisme et le fouriérisme. L'excellent petit recueil de G. et H. Bourgin, intitulé : *Le socialisme français de 1789 à 1848*, publié dans la collection « l'Histoire par les contemporains », donne l'essentiel des textes pour l'histoire des partis et des doctrines.

Le récit des événements de Lyon dans l'*Histoire de dix ans* de L. Blanc est important, parce que l'auteur a pu savoir avec exactitude le rôle des chefs parisiens dans l'affaire et leurs rapports avec le Comité lyonnais, mais il est peu exactement raconté, ce qui tient surtout à la manière de L. Blanc, à son souci tout oratoire de l'effet. Voir aussi : Alazard, *Le mouvement politique et social à Lyon, entre les deux insurrections de novembre 1831 et d'avril 1834* (Rev. d'hist. moderne, 1911). Hauser, *Les coalitions ouvrières et patronales de 1830 à 1848* (Rev. socialiste, 1901). Il y a sur l'insurrection de Lyon en 1834 grande abondance de documents : voir la *Bibliographie d'histoire de Lyon*, 2e partie, 1789 à nos jours, par S. Charléty, Lyon et Paris, 1903.

La renaissance catholique de 1833-1835 est surtout étudiée par Thureau-Dangin, t. II. Il faut la compléter au moyen des biographies des principaux chefs : Ozanam, Lacordaire, Montalembert (voir page 324, note). La plupart des journaux catholiques sont cités dans

Les néo-catholiques, les Saint-Simoniens disparaissent au moment d'entrer dans la voie des réalisations; les Fouriéristes sont contraints de s'alléger de toute la métaphysique du maître pour continuer à cheminer sans éclat. Il ne subsiste des uns et des autres que l'ébranlement moral jeté dans les âmes par leur propagande et par leur talent.

FIN DE « L'AVENIR ».

Lamennais ne parvint pas à communiquer sa passion à un public fidèle. L'*Agence générale pour la défense de la liberté religieuse*, qui demandait à ses membres une cotisation de dix francs, encaissa, en 1831, 31 513 francs. L'*Avenir* n'eut jamais 3 000 abonnés. Lorsque, publiant sa détresse financière, Lamennais fit appel à la générosité de ses amis, il trouva de quoi payer ses dettes, mais non pas de quoi vivre. On acclama Lacordaire ou Montalembert dans leur propagande, car on ne pouvait rencontrer de talents plus propres à exciter la sympathie, mais cet état-major resta sans troupes. C'est qu'il n'y avait guère en France de catholiques libéraux. Les évêques les détestaient, et l'hostilité des évêques suffit à tarir le recrutement du parti. Lamennais ne pouvaient interdire aux prêtres la lecture de l'*Ami de la religion* qui combattait l'*Avenir*, alors que les mandements épiscopaux empêchaient les prêtres de lire l'*Avenir*. Les ecclésiastiques suspects de se rallier à ses doctrines furent disgraciés : « Ce n'est pas le courage que je perds, c'est la voix, écrivait Lamennais. A chaque trimestre, de nombreux abonnés nous quittent en pleurant, pour ne pas être obligés de quitter, qui son professorat, qui sa cure. » Les rédacteurs, exténués, décidèrent de suspendre le journal le 15 novembre 1831 et d'aller demander conseil à Rome.

LAMENNAIS A ROME.

Une dénonciation les y avait précédés. Grégoire XVI, pape depuis le 2 février 1831, était mal disposé à entendre les nouveautés de ces jeunes gens. Aux prises avec les insurgés des Légations, il manquait, comme il était naturel, de tendresse pour le libéralisme et voyait le salut de l'Église dans le recours aux adversaires de

le texte. Le mouvement catholique est très important à Lyon. Voir la *Bibliographie* déjà citée de S. Charléty.

La source essentielle pour le Procès d'avril est le rapport de Girod (de l'Ain) : *Cour des Pairs. Affaire du mois d'avril 1834, Rapport fait à la Cour par M. Girod* (de l'Ain), 4 vol., 1834 (t. I, faits généraux; t. II, faits particuliers de Lyon, Saint-Étienne, l'Isère, Châlons, Arbois, Marseille et Clermont-Ferrand; t. III, faits particuliers de Paris, Epinal, Lunéville et Perpignan; t. IV, Annexes).

Pour la politique extérieure du ministère de Broglie, il est utile de comparer le récit de Hillebrand à celui de Thureau-Dangin.

Enfin, sur les lois d'affaires, lois de travaux publics, d'enseignement, etc., voir surtout les *Mémoires* de Guizot; quant à l'opinion des classes dirigeantes, l'état d'esprit des gens au pouvoir et de leur entourage, consulter les *Souvenirs* de Barante, qui contiennent de nombreuses lettres.

cette démocratie à laquelle Lamennais brûlait de s'allier. D'autre part, Rome n'aime pas à faire des déclarations de principes du genre de celle qu'on venait lui demander; elles encombrent sans profit les routes compliquées de la diplomatie nécessaire. Grégoire refusa donc de parler. Lamennais, impatient, convaincu de la bonté de sa cause, s'indigna. Parti pour Rome en papiste forcené, comme on va vers la lumière et la vérité, il n'y trouvait, comme Luther, que « scélératesses et infamies, crimes atroces, l'avidité aveugle, le mépris de Dieu, les parjures ».... Rome, c'est « le plus infâme cloaque qui ait jamais souillé des regards humains. L'égout gigantesque de Tarquin serait trop étroit pour donner passage à tant d'immondices. » Après six mois de séjour, en juillet 1832, il déclara : « Puisqu'on ne veut pas me juger, je me tiens pour acquitté », et il quitta Rome, annonçant qu'il allait reprendre son journal. Alors Rome parla. L'encyclique *Mirari vos* (12 août) condamna, sans nommer ni les hommes de l'*Avenir*, ni leurs écrits, toutes les doctrines qu'ils professaient : la liberté civile et politique, comme étant en contradiction avec les principes de l'Église qui prêche aux peuples l'obéissance et aux souverains la justice; l'indifférence de l'État en matière de religion, qui engendre la liberté de conscience, d'opinion, et la plus scandaleuse de toutes, la liberté de la presse :

L'ENCYCLIQUE « MIRARI VOS ».

« Atque ex hoc putidissimo indifferentismi fonte, absurda illa fluit ac erronea sententia, seu potius deliramentum, asserendam esse ac vindicandam cuilibet libertatem conscientiæ. Cui quidem pestilentissimo errori viam sternit plena illa atque immoderata opinionum....

« Huc spectat deterrima illa, ac nunquam satis execranda et detestabilis ibertas artis librariae ad scripta quaelibet edenda in vulgus.... Perhorrescimus. Venerabiles Fratres, intuentes quibus monstris doctrinarum, seu potius quibus errorum portentis obruamur[1]. »

L'encyclique parvint aux intéressés accompagnée d'une lettre du cardinal Pacca à Lamennais, où il étendait la condamnation à la politique extérieure de l'*Avenir* : ce qui a, disait-il, mis le comble à l'amertume du Saint-Père, c'est « l'*acte d'union* proposé à tous ceux qui, malgré le meurtre de la Pologne, le démembrement de la Belgique, et la conduite des gouvernements qui se disent libéraux, espèrent encore en la liberté du monde et veulent y travailler....

1. « De cette source infecte de l'indifférentisme découle cette maxime absurde et erronée, ou plutôt ce délire, qu'il faut assurer et garantir à chacun la liberté de conscience. On prépare la voie à cette pernicieuse erreur par la liberté d'opinions pleine et sans bornes....

« C'est à quoi tend cette liberté funeste, et pour laquelle on ne saurait avoir assez d'horreur, la liberté de la librairie qui permet la publication de n'importe quel écrit.... Nous sommes épouvanté, Vénérables Frères, en considérant de quelles doctrines monstrueuses ou plutôt de quelles erreurs inouïes nous sommes accablés. »

Sa Sainteté réprouve un tel acte pour le fond et pour la forme; et vous, réfléchissant un peu avec la profondeur ordinaire de votre esprit à son but naturel, verrez facilement que les résultats qu'il est destiné à produire peuvent la confondre avec d'autres unions plusieurs fois condamnées par le Saint-Siège. »

RUINE DU PARTI CATHOLIQUE LIBÉRAL.

Ainsi les principes n'étaient pas seuls condamnés, mais encore la politique de l'*Avenir*, c'est-à-dire l'esprit de propagande et de guerre où les néo-catholiques se rencontraient avec les révolutionnaires de gauche et les républicains. Le 10 septembre, Lamennais et ses collaborateurs firent déclarer par les journaux que l'*Avenir* était supprimé et que l'*Agence générale* était dissoute. Le mouvement catholique démocratique et libéral fut arrêté net; le groupe qui s'était donné pour programme de réconcilier la religion et la société moderne, de séparer l'Église des partis d'ancien régime et même de l'État laïque, disparut. Il ne subsista de son action que le désir et la prétention de tirer profit des libertés que professe ou pratique la société moderne, pour en faire bénéficier l'Église. Les catholiques se bornèrent à demander pour elle la liberté d'association et la liberté de l'enseignement. Ces vues, défendues par la *Revue européenne* (qui succéda au premier *Correspondant* en 1831), disparurent avec elle en 1834 de la presse catholique pour ne renaître qu'après plusieurs années d'oubli. Quant à Lamennais, après quelques mois de silence et de douleur, il se tourna vers une autre destinée :

« Croyez-moi, écrivait-il le 25 mars 1833, il ne s'agit plus d'ultramontanisme ni de gallicanisme; la hiérarchie s'est mise hors de cause; il s'agit d'une transformation analogue à celle qui eut lieu il y a dix-huit siècles ; le pressentiment en est partout; et je ne saurais assez bénir la Providence d'avoir envoyé Grégoire XVI pour hâter le moment de la régénération nécessaire; il est venu apposer un sceau éternel sur l'époque qui finit en lui. »

FIN DE L'ÉGLISE SAINT-SIMONIENNE.

Il arriva aux Saint-Simoniens une mésaventure analogue. De même que les néo-catholiques s'étaient brisés contre l'indifférence du public et l'hostilité de la hiérarchie ecclésiastique, les Saint-Simoniens échouèrent devant l'ironie de la société laïque et devant les persécutions de son gouvernement. Leur propagande passionnée, par la parole et par le journal, leur avait valu plus d'admirateurs que de disciples. Quelques dissidences qui éclatèrent au sein même de la « Famille » les poussèrent à resserrer leur vie déjà fraternelle et à tenter entre eux une réalisation partielle de leur doctrine. C'était se séparer plus encore de ce monde qu'ils prétendaient réformer et qui les avait jusqu'ici peu écoutés. Leur existence se fit étrange, s'absorba dans les rites improvisés et puérils de la religion qu'ils annonçaient.

Déjà, rue Monsigny, ils avaient constitué le pouvoir spirituel — ce pouvoir spirituel qui faisait défaut à la société moderne depuis la déchéance de l'Église — et ils l'avaient confié à deux Pères suprêmes, Enfantin et Bazard. Mais comment organiser la vie nouvelle sans la pourvoir d'une morale? Sans doute le « Nouveau Christianisme » pouvait provisoirement s'en tenir à la morale de l'ancien. Mais puisque le sacrifice, le renoncement, le mépris de la chair devaient faire place à la réhabilitation de la matière, à la récompense immédiate et terrestre des œuvres et des capacités, n'était-il pas d'une logique irrésistible et urgente d'arrêter le plan de la vie individuelle, de prévoir la famille de l'avenir?

C'est ainsi qu'ils abandonnèrent provisoirement le grand projet d'exploitation rationnelle du globe, pour concentrer leur effort sur la morale nouvelle. Saint-Simon n'avait rien dit de la femme. Fourier avait déclaré que l'individu social doit être un couple. Les Saint-Simoniens parlèrent audacieusement de la nécessité d'élargir la loi du mariage. Les discussions furent passionnées. Enfantin affirmait la légitimité de Don Juan, sans proscrire Othello; le couple-prêtre sera le régulateur de la « mobilité » nécessaire à la vie. Bazard, indigné, voyait dans ce mariage élargi la promiscuité, donc un recul, et non un progrès. En vain Enfantin offrit de remettre l'élaboration de la future loi morale à la révélation de la femme elle-même, de celle qui « proposerait à l'élaboration méditative de l'homme la loi des convenances », de la « Femme-Messie » qui s'asseoirait un jour sur le trône pontifical : Bazard se retira, suivi d'une partie des disciples.

Le schisme de Bazard fit du Saint-Simonisme une secte dont on n'aperçut plus que l'étrangeté; ils s'offrirent eux-mêmes à l'ironie publique et laissèrent oublier la richesse de leurs vues et la générosité enthousiaste qui leur avait fait sacrifier à leurs idées tant de jeunesse, de vigueur et d'ambition. Le gouvernement jugea le moment propice pour les écraser. Armée de l'article 291, la police ferma la salle Taitbout où ils donnaient leur enseignement. Une instruction fut ouverte contre eux. Elle leur permit du moins de disparaître avec un certain éclat. Ils n'avaient plus guère d'argent. Le *Globe* cessa, faute de fonds, sa publication le 20 avril 1832. Une quarantaine de disciples se retirèrent à Ménilmontant, dans la maison du Père, pour s'y préparer à la vie nouvelle. Ne sachant trop à quoi occuper leur temps, ils « abolirent la domesticité », c'est-à-dire qu'ils firent eux-mêmes leur ménage; ils laissèrent pousser leur barbe et adoptèrent un costume où les boutons mêmes étaient symboliques. Ménilmontant fut un internat préparatoire à la carrière

d'apôtre. Ils commençaient à trouver ce noviciat pénible, quand l'article 291 vint encore une fois les tirer d'embarras. On les traduisit devant la Cour d'assises, les 27 et 28 août, sous la prévention d'avoir formé une association non autorisée; et, voulant corser l'accusation, le parquet y ajouta pour quelques-uns d'entre eux celle d'outrage à la morale publique, qui visait certains articles du *Globe*. Les Saint-Simoniens furent condamnés. Ce procès leur rendit la sympathie des journaux de gauche, qui protestèrent contre le jugement. Puis on essaya de les déshonorer en leur intentant un procès correctionnel en escroquerie; mais le tribunal les acquitta; leur bonne foi était aussi évidente que leur misère. Ce fut la fin. Le Père abdiqua avant d'entrer à la prison de Sainte-Pélagie. Les apôtres se dispersèrent, les uns pour continuer, au milieu de l'indifférence générale, la propagande, d'autres pour entreprendre l'exploitation industrielle du monde. C'est par l'Égypte qu'ils commencèrent, voulant percer l'isthme de Suez.

Ils revenaient ainsi à leur point de départ, au Saint-Simonisme du *Producteur* (1826); et c'est là que plus tard ils donnèrent leur mesure, et qu'ils réussirent. Ces théoriciens d'un communisme inégalitaire, aristocratique, hiérarchisé, fondé sur la restauration mystique de l'autorité sociale, furent les créateurs des premiers et des plus vastes mouvements « capitalistes » de la monarchie de juillet et du second Empire. Ayant célébré la puissance du crédit et de l'association, ayant répété que le travail industriel, et non plus la guerre, est le but des sociétés modernes, ils surent, après beaucoup de détours, tirer parti de leur découverte. Mais il n'apparaissait pas que leur industrialisme réalisât encore la prophétie qu'ils avaient tant répétée à la suite de leur maître Saint-Simon : « Toutes les institutions sociales doivent avoir désormais pour objet l'amélioration physique et morale de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. »

TRANSFORMATION DU FOURIÉRISME.

L'école fouriériste, qui avait eu un bien moindre éclat, mit plus de temps à disparaître. La plupart des disciples étaient des transfuges du Saint-Simonisme, et, aux yeux de l'opinion publique qui voyait les choses de loin, « être disciple d'Enfantin ou disciple de Fourier, c'était, comme disait Pierre Leroux, à peu près la même chose ». Il n'y eut jamais entente complète entre les Fouriéristes. Chacun faisait les réserves qu'il estimait utiles, surtout sur les extravagances du maître, en sorte que la doctrine intégrale ne subit jamais l'épreuve de grande publicité par où passa le Saint-Simonisme. Les tentatives qui l'offraient telle quelle au public ne réussirent guère. Le *Phalanstère*, « journal pour la fondation d'une

phalange agricole et manufacturière associée en travaux et en ménage », fondé le 1er juin 1832, dut en septembre s'appeler plus clairement *la Réforme industrielle ou le Phalanstère*; il eut quelques abonnés bourgeois; la propagande orale menée dans la plupart des villes de France amena à la doctrine 200 adhérents vers la fin de 1833. Le journal disparut. Les « colonies sociétaires » tentées à Paris et à Sedan ne réussirent pas. Mais, si le fouriérisme avait échoué en tant que système, il subsista comme état d'esprit. C'est sous cette forme qu'il se retrouvera à sa place, avec sa couleur originale, dans les sentiments et les discussions du monde ouvrier, dans le grand mouvement démocratique qui commence en 1840.

CE QUI SURVIT DU MOUVEMENT D'IDÉES.

Un petit journal de province, l'*Écho de Vaucluse*, écrivait en 1833 :

« Le journalisme n'est plus en 1833 ce qu'il était en 1829, au commencement de 1830 ou même pendant le cours de 1832. Des mots nouveaux ont fait irruption dans son vocabulaire ; des idées nouvelles commencent à soulever le vieux sol constitutionnel que nos feuilles périodiques ont si longtemps, et avec tant de frais, péniblement défriché. Les mots de travailleur et d'oisif, de prolétaire, de crédit, de banque, d'amélioration matérielle, qui ne se lisaient guère, il y a deux ans, que dans les pages des économistes, ont pris place aujourd'hui dans les colonnes des organes les plus arriérés de l'opinion publique. »

De même, le mouvement catholique créé par l'ardeur des hommes de l'*Avenir* avait posé devant le grand public des questions qui jusque-là semblaient être le monopole des séminaires. Ainsi, même avortés, ces mouvements d'idées ne furent pas perdus. Ils profitèrent à l'idée démocratique et à la renaissance religieuse, qui allaient se développer parallèlement. Il est significatif de constater que c'est à Lyon, où les prédications saint-simonienne et fouriériste avaient été écoutées plus sérieusement qu'ailleurs, qu'un journal ouvrier, l'*Écho de la Fabrique*, demande un impôt progressif qui limitera le revenu, un maximum d'heures de travail par journée, un minimum de salaires, l'instruction primaire gratuite, et déclare : « Il n'y aura d'amélioration possible pour le sort des prolétaires que du moment où les industriels trouveront des frères et non des ennemis sur les bords du Rhône, de la Tamise, du Danube et du Tage »; et le même journal donne asile aux revendications féministes : la femme ne doit plus être « un ustensile de ménage ou un meuble de salon ». C'est encore un fait digne de remarque que les pouvoirs publics, d'abord attachés à la politique anticléricale de 1830, commencent à modérer leur hostilité à l'égard du clergé, que la religion se fait écouter et reprend du crédit, que, depuis 1832, le libéralisme voltairien est en baisse.

II. — ACCALMIE. — LE MINISTÈRE DE BROGLIE : ORGANISATION LÉGISLATIVE DE LA MONARCHIE; ALLIANCE ANGLAISE (1832-1834)

LE MINISTÈRE DE BROGLIE.

LE ministère Casimir Perier se disloqua quelques mois après la mort de son chef. Le Roi s'était emparé de la présidence du Conseil, ce qui discrédita ses ministres sans même qu'ils eussent à subir l'épreuve de la rencontre avec les Chambres. Aucun d'eux n'étant un chef de parti, ni même un homme de valeur originale, ils se préoccupèrent surtout de ne pas trop se compromettre dans ce cabinet provisoire. Il fut bientôt évident, même au Roi — malgré la satisfaction que lui donnaient ces collaborateurs dociles — que le ministère ne pourrait pas affronter sans chef la prochaine session. Louis-Philippe chercha donc un président du Conseil complaisant qui le laissât gouverner, ou du moins intervenir dans les affaires; il négocia avec Dupin. C'était un avocat politicien, sans doctrines, sans programme, aussi désireux de jouer un rôle que peu disposé à prendre une responsabilité, d'esprit assez bas, mais manœuvrier parlementaire très rusé, orateur adroit qui cherchait à faire passer sa vulgarité de manières pour de la simplicité et sa rudesse pour de la franchise : il exigea, comme Perier, que le Roi ne parût pas au Conseil. Louis-Philippe appela Soult, que sa gloire militaire dispensait d'avoir des opinions politiques, et à qui elle permettait de faire un président convenable : « On aurait eu tort, dit de lui Guizot, de compter sur son dévouement, tort aussi de se méfier de son service. Il lui fallait ses sûretés et ses avantages personnels; cela obtenu, il ne craignait point la responsabilité. » D'ailleurs, il était robuste et actif. Soult n'apportant pas de couleur politique au cabinet, le choix des collaborateurs, indifférent sous Perier, prenait de l'importance. Le Roi lui donna Thiers, le plus intelligent des vainqueurs de juillet, changeant dans ses vues, alors impétueusement conservateur et appuyé par les amis de Talleyrand; un jeune pair, le duc de Broglie, libéral sous la Restauration, maintenant conservateur, lui aussi, ami et élève du vieux parti doctrinaire, ayant gardé de cette école la pensée roide, froide, orgueilleuse, et, de sa nature, plus ambitieux de garder intacts sa dignité intellectuelle et son caractère moral que de gouverner ses contemporains. Broglie mit pour condition à son acceptation d'avoir Guizot pour collègue. Le Roi céda, non sans inquiétude, car Guizot était déjà impopulaire; on lui confia l'Instruction publique; Broglie eut les Affaires étrangères. Un financier enrichi dans la spéculation, Humann,

remplaça le baron Louis; les autres ministres conservaient leurs portefeuilles.

LA MAJORITÉ ET LE MINISTÈRE. Guizot et Broglie donnaient sa couleur à ce cabinet : ce fut le « ministère doctrinaire ». Il se proposa pour toute politique de continuer Casimir Perier. Les journaux de gauche comparèrent Broglie à Polignac. Les conservateurs furent inquiets d'avoir à défendre un cabinet que l'opinion accueillait mal. Talleyrand lui fournit l'occasion de rallier sa majorité en négociant avec Palmerston une action franco-anglaise pour contraindre la Hollande à exécuter le traité du 25 novembre 1831. L'arrivée devant Anvers des 70 000 hommes commandés par le maréchal Gérard, le jour même (19 novembre) où s'ouvrit la session parlementaire, permit au discours du trône de signaler « combien serait dangereuse toute politique qui ménagerait les passions subversives au lieu de les réprimer ». En même temps, pour donner la preuve que le ministère ne conservait aucune tendresse pour les carlistes, Thiers fit arrêter à Nantes la duchesse de Berry qui y était cachée, et la fit enfermer à Blaye (17 novembre). Le cabinet retrouva la majorité qui avait soutenu Casimir Perier.

Les Chambres restèrent réunies jusqu'au 25 avril 1833. Elles votèrent des lois d'affaires : les unes achevaient l'organisation de l'administration monarchique; d'autres avaient pour objet les institutions sociales. Il n'y eut guère de discussions politiques. Ce fut une période de repos et d'organisation entre deux agitations.

LOI DÉPARTEMENTALE. La Restauration avait conservé, sans presque y toucher, les institutions administratives de Napoléon. Le projet Martignac, qui modifiait le recrutement et les attributions des assemblées locales, n'avait pas abouti. Mais, par l'article 69 de la Charte, la monarchie nouvelle s'était engagée à créer « des institutions départementales et municipales fondées sur un système électif ». La loi du 21 mars 1831 ayant déjà pourvu à l'organisation municipale, le nouveau ministère fit voter la loi des Conseils généraux de département et des Conseils d'arrondissement. Chaque département a un Conseil général composé d'autant de membres qu'il y a de cantons, sans toutefois que le nombre de 30 soit dépassé. L'assemblée électorale qui nomme les conseillers est formée des électeurs et des citoyens portés sur la liste du jury; les éligibles doivent avoir vingt-cinq ans et payer 200 francs de contributions directes. Les conseillers sont nommés pour neuf ans, renouvelables par tiers de trois en trois ans, et rééligibles. Le Roi peut dissoudre un Conseil général; en ce cas, la prochaine élection a lieu dans un délai de trois mois. Le Conseil se réunit sur la convocation du préfet; il nomme son bureau;

ses séances ne sont pas publiques; le préfet a le droit d'y assister. Des règles analogues sont fixées pour le Conseil d'arrondissement : il ne peut comprendre plus de 9 membres; les conditions d'électorat, d'éligibilité, de convocation sont les mêmes; le sous-préfet y a entrée; les conseillers sont élus pour six ans et renouvelables par moitié tous les trois ans. La nouvelle loi ne donnait pas aux Conseils d'attributions nouvelles. Elles restaient donc fixées par la loi du 28 Pluviôse an VIII, c'est-à-dire limitées pour le Conseil général à la répartition des contributions directes entre les arrondissements, au vote des centimes additionnels nécessaires aux dépenses du département, et, pour le Conseil d'arrondissement, à la « répartition des contributions directes entre les villes, bourgs et villages ». C'est seulement en 1838 qu'une loi nouvelle étendit leurs attributions.

LOI SUR L'ORGANISATION DES COLONIES.

Les colonies, dont le sort était jusque-là réglé par des ordonnances, reçurent une organisation régulière. La loi du 24 avril 1833 codifia les tentatives faites pour associer les colons à la discussion sinon au règlement des affaires de leur colonie. Elle plaça la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et l'Ile Bourbon, c'est-à-dire les principales colonies, sous le contrôle du Parlement, et les dota d'un régime représentatif particulier. Le gouverneur, agent du roi, eut un conseil colonial élu pour 5 ans. Le Parlement restait chargé de légiférer relativement aux droits politiques, aux lois pénales applicables aux hommes libres et aux esclaves, aux lois de commerce et de douanes. Le Conseil colonial était consulté sur tout ce qui concernait l'instruction publique, la police, la presse, l'affranchissement des esclaves. C'était restreindre les pouvoirs du gouverneur et lui retirer l'exercice d'un pouvoir presque absolu et sans contrôle.

COMMENCEMENT DES GRANDS TRAVAUX.

De ce temps date aussi le premier témoignage du souci, qui allait devenir dominant sous le régime de juillet, de pousser activement aux travaux d'utilité publique. La loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique (9 juillet 1833), et surtout le plan de Thiers, qui fit adopter un crédit de 100 millions à dépenser en cinq ans pour l'achèvement de grandes constructions jusque-là soumises au régime précaire des dotations annuelles, sont le point de départ des entreprises qui transformèrent dans la suite le système des communications et des transports.

LOI SUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

L'effort appliqué par Guizot à l'organisation de l'enseignement primaire eut une portée considérable. La Charte, dans son article 69, prévoyait une loi « sur l'instruction publique et la liberté de l'enseignement ». La loi du 28 juin 1833 distingua les écoles publiques et les écoles privées. Les premières sont celles qu'entretiennent, en tout ou en partie, les communes, les départements ou l'État.

« Toute commune est tenue, soit par elle-même, soit en se réunissant à une ou plusieurs communes, d'entretenir au moins une école primaire élémentaire; les communes dont la population excède 6 000 habitants, les chefs-lieux de département devront avoir en outre une école primaire supérieure. Tout département sera tenu d'entretenir une école normale primaire, soit par lui-même, soit en se réunissant à un ou plusieurs départements voisins. »

Ainsi fut posé pour la première fois le principe que les pouvoirs publics ont l'obligation de pourvoir à l'instruction primaire, de faire les sacrifices d'argent nécessaires pour en procurer le local et en rétribuer le maître. Pour la première fois il y aura des budgets locaux de l'enseignement primaire : l'enseignement sera gratuit pour les indigents; les autres paieront une rétribution scolaire qui s'ajoutera au traitement du maître; mais nul n'est encore obligé d'envoyer ses enfants à l'école. Pour la première fois aussi, la loi fixe les conditions nécessaires pour être instituteur : un brevet de capacité obtenu après examen passé devant une commission nommée par le ministre, et un certificat de moralité. Elle prévoit enfin les rapports entre l'instituteur public et les citoyens; car l'État, qui intervient pour créer l'école, se dessaisit ensuite partiellement de la surveillance au profit d'une réunion de notables : il y aura auprès de chaque école communale un comité local de surveillance composé du maire ou adjoint, président, du curé ou pasteur, d'un ou de plusieurs notables désignés par le comité d'arrondissement. Celui-ci est composé du maire du chef-lieu, du juge de paix, du curé, d'un ministre de chacun des autres cultes reconnus par la loi, d'un chef d'établissement secondaire, d'un instituteur désigné par le ministre, de trois notables, des conseillers généraux domiciliés au chef-lieu; il est présidé de droit par le préfet. Le comité communal a le droit d'inspecter les écoles, de recenser les enfants, d'étudier les besoins scolaires de la commune; le comité d'arrondissement inspecte les écoles, centralise les renseignements et les demandes; mais surtout il nomme les instituteurs sur la présentation du Conseil municipal, les réprimande, les suspend et les révoque, sous réserve d'un appel au Conseil royal de l'Instruction publique.

Comme il n'est pas requis, pour le choix des instituteurs, d'autres conditions que la capacité et la moralité, les désignations des Conseils municipaux et le choix des comités d'arrondissement peuvent se porter indifféremment sur des laïques ou sur des ecclésiastiques. D'ailleurs, l'article premier de la loi porte que « l'instruction primaire élémentaire comprend nécessairement l'instruction morale et religieuse.... » L'idée de Guizot — il s'en expliqua plus tard dans ses *Mémoires* — est que « l'action de l'État et de l'Église est

indispensable pour que l'instruction populaire se répande et s'établisse solidement.... Si le prêtre se méfie ou s'isole de l'instituteur, si l'instituteur se regarde comme le rival indépendant, non comme l'auxiliaire fidèle du prêtre, la valeur morale de l'école est perdue, et elle est près de devenir un danger. » Partant de ces principes, il eût été plus logique et plus pratique de confier l'enseignement primaire à des ecclésiastiques. Guizot eût volontiers inscrit dans son projet l'exemption du brevet de capacité pour les congréganistes pourvus d'une lettre d'obédience; mais il recula devant l'hostilité qu'il prévoyait dans l'opinion et dans les Chambres, et c'est sans doute à cette crainte aussi qu'il obéit en inscrivant dans l'article 3 : « Le vœu des pères de famille sera toujours consulté et suivi en ce qui concerne la participation de leurs enfants à l'instruction religieuse ».

CRÉATIONS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

La loi Guizot fut l'unique loi d'enseignement de la monarchie constitutionnelle; elle définissait assez exactement jusqu'à quel point le gouvernement de juillet entendait intervenir en matière d'instruction publique. L'obligation écartée, comme contraire à la liberté des familles; la gratuité (idée révolutionnaire) limitée aux indigents; la libre concurrence entre l'État et les particuliers, l'État (ou son délégué, la commune) faisant une place aux congréganistes dans le personnel enseignant, telle était, fixée dans un texte législatif, la doctrine moyenne de la bourgeoisie au pouvoir. Pour l'enseignement secondaire, on s'en tint au *statu quo*, c'est-à-dire au compromis de fait établi entre le monopole universitaire et les exigences du clergé. Le souci de la haute culture, la création de grands établissements scientifiques et l'encouragement à donner à la science sont laissés à l'État. Guizot, dès 1830, fit créer un inspecteur général des monuments historiques, une chaire de littérature étrangère à la Sorbonne; en 1834, il contribua à fonder et encouragea la « Société d'histoire de France », qui eut pour objet de publier des documents et des mémoires; il inscrivit au budget un crédit pour la publication de « Documents inédits sur l'histoire de France »; il créa une chaire de droit constitutionnel à la Faculté de Paris : on y enseignera les « principes de liberté légale et de droit constitutionnel qui sont la base de nos institutions... », son objet, c'est « l'exposition de la Charte, et des garanties individuelles comme des institutions politiques qu'elle consacre ».

Ainsi, dès l'heure où le régime semble se consolider, il formule dans des lois organiques les principes directeurs de sa vie administrative, matérielle et morale, et il en entreprend la pratique. La figure, jusque-là ébauchée et indécise, de la Charte qui en a été la

première expression, s'accuse, s'achève dans le détail de ses traits. La bourgeoisie gouvernante se définit.

AFFAIRES D'ORIENT.

Le moment est favorable. L'accalmie est générale. En Europe, après les rudes secousses de Belgique, de Pologne et d'Italie, la paix est rétablie. Il ne subsiste en France de tout ce bouillonnement que la phrase annuelle de l'adresse sur la « confiance que la nationalité polonaise ne périra pas », ce qui n'empêche pas le tsar Nicolas d'achever de détruire les restes de l'autonomie garantie par les traités de Vienne. Seule, la destinée de l'empire ottoman continue d'occuper les chancelleries et les ambassades.

MEHEMET-ALI.

En 1831, le pacha d'Égypte, Mehemet-Ali, était en querelle avec son voisin le pacha de Syrie; une armée commandée par son fils Ibrahim alla s'emparer de Saint-Jean d'Acre (avril 1832). Les révoltes de pachas n'étaient ni rares ni nouvelles dans l'empire ottoman : celle-ci avait plus d'importance, parce que Mehemet-Ali n'était pas un simple fonctionnaire turc. Il s'était fait, peu à peu, chef d'État, avait conquis la Nubie, l'Arabie, le Kordofan, fondé Khartoum, poste avancé de son empire africain. Il avait organisé son Égypte à l'européenne, avec des militaires français, des ingénieurs français, créant une armée, une flotte, entreprenant de grands travaux publics. Aussi, quand le sultan Mahmoud voulut l'arrêter dans sa conquête de la Syrie, dut-il demander contre son redoutable pacha l'assistance de la Russie, de la France, de l'Angleterre et de l'Autriche.

MEHEMET-ALI, LA FRANCE ET L'ANGLETERRE.

Ainsi se rouvrit, en 1832, la question d'Orient. Les Puissances n'étaient pas d'accord sur le rôle à jouer. Le tsar seul savait ce qu'il voulait : secourir immédiatement le sultan, pour mettre la main sur l'empire ottoman et s'en faire le protecteur. En France, où l'on était « Égyptien comme on avait été philhellène », Mehemet-Ali était très populaire. On y célébrait depuis longtemps son armée « redoutable », sa marine « formidable ». Il avait ses historiens[1] enthousiastes qui l'appelaient un « grand homme », un « Achille »; cet ami de la France, ce successeur de Bonaparte était, dans l'opinion générale, auréolé de tous les souvenirs de la campagne d'Égypte. Il continuait l'œuvre civilisatrice des Français, et il avait pour lui le pittoresque, la lumière, le mystère de l'Orient.

Ces sentiments publics embarrassaient le ministère. Il ne pou-

1. Voir *Histoire de la régénération de l'Égypte, lettres écrites au comte de Laborde*, par J. Planat, 1830; — *Histoire de la guerre de Mehemet-Ali en Syrie et en Asie Mineure*, par de Cadalvène et E. Barrault, 1837; — P.-N. Hamont, *L'Égypte sous Mehemet-Ali*, 1843 (moins admiratif, assez critique); — Ed. Gouin, *L'Égypte au XIXe siècle*, 1847.

vait sans danger laisser le tsar envoyer une armée à Constantinople, même pour simplement secourir la Porte ; si quelqu'un devait intervenir pour la sauver, ce n'était pas cet ami trop ardent et trop intéressé. D'autre part, défendre Mahmoud, c'était se prononcer contre le pacha populaire. De là une politique double, timide et sans clarté. Les agents diplomatiques de la France durent à la fois combattre l'influence du tsar en témoignant de l'amitié à la Porte, en l'éclairant sur le danger russe, et prodiguer à Mehemet des assurances de sympathie où il pouvait trouver l'espérance d'une action commune.

L'Angleterre n'était pas plus disposée à favoriser l'envahissement russe que les conquêtes de Mehemet-Ali. Le pacha lui était suspect comme ami de la France, et on le voyait capable de constituer un grand État d'Alexandrie à l'Euphrate, en passant par Suez, c'est-à-dire en occupant les routes de l'Inde. Mais elle ne croyait sérieusement ni au danger russe ni au danger égyptien. Peu attentive à l'Orient, elle n'avait même pas d'ambassadeur à Constantinople. Aussi refusa-t-elle nettement son concours à la Porte. Quant à Metternich, occupé à régler avec la diète de Francfort la répression des troubles révolutionnaires allemands, il ne voyait pas d'inconvénients à laisser les Russes mettre Mehemet-Ali à la raison.

TRAITÉS DE KOUTAIEH ET D'UNKIAR-SKELESSI.

Or, le pacha avançait toujours et, ayant battu l'armée turque à Konieh, était devenu le maître de l'Asie mineure. Mahmoud appela les Russes, qui mobilisèrent une flotte. En toute hâte, énergiquement, l'amiral Roussin, ambassadeur de France, pressa la Porte de décliner le secours des Russes déjà prêts à débarquer des troupes sur les rives du Bosphore pour protéger Constantinople ; la Porte y consentit, mais à la condition que Mehemet retirerait ses armées, ce qu'il refusa net. Alors le sultan rappela les Russes, qui débarquèrent 5 000 hommes sur la rive asiatique du Bosphore. Cette fois, le gouvernement anglais s'émut, ainsi que l'Autriche : Metternich proposa même une action commune. L'amiral Roussin s'employa à faire céder le sultan. L'affaire fut rondement menée : le sultan accorda la Syrie à Mehemet (traité de Koutaieh). La médiation armée des Russes devenait inutile ; ils s'en allèrent, mais non sans que le tsar eût conclu avec le sultan (traité d'Unkiar-Skelessi, 8 juillet 1833) une alliance intime. La Russie s'engageait à fournir à la Porte tous les secours militaires qu'il lui faudrait pour sa sûreté, et la Porte promettait en échange de fermer les Dardanelles à tout navire de guerre étranger. Ainsi le tsar, déjà protecteur, depuis le traité de Kaïnardji, des sujets orthodoxes de l'empire ottoman, était désormais autorisé à intervenir quand il le jugerait utile pour la

sûreté du sultan; il tenait donc — et il était seul à tenir — la route de Constantinople. L'Angleterre et la France protestèrent. Mais, comme personne ne voulait la guerre, on s'en tint là. La « question d'Orient » était provisoirement résolue; les deux alliés, France et Angleterre, qui n'avaient pas pu s'entendre pour une action commune, ne désiraient pas la rouvrir sur un échec.

Ainsi se poursuivait dans le calme l'existence des successeurs de Perier. Ils conservaient l'alliance anglaise à la condition de ne pas s'en servir; ils légiféraient pour la monarchie bourgeoise. Ils l'installaient dans la Charte complétée et dans l'alliance anglaise. A peine, çà et là, une discussion vive rappelait-elle de loin le souvenir des anciens tumultes. La Chambre vota le rétablissement du divorce (que les Pairs repoussèrent), des pensions aux victimes de juillet, et l'abolition du deuil du 21 janvier.

ABOLITION DU DEUIL DU 21 JANVIER.

Une première fois, la Chambre avait voté : « La loi du 19 janvier 1816, relative à l'anniversaire du 21 janvier, est abrogée »; mais les Pairs lui avaient retourné le texte suivant : « Le 21 janvier demeure un jour de deuil national. Toutes les autres dispositions de la loi du 19 janvier 1816 sont abrogées. » La Chambre ayant persisté à voter l'abrogation totale de la loi, les Pairs s'y résignèrent, mais non sans introduire dans l'article 1er les mots : « le 21 janvier, jour funeste et à jamais déplorable ». Le débat de la Chambre fut très vif. « Un grand crime, dit Salverte, le plus grand des crimes, c'est d'appeler au sein de son pays les armées étrangères »; on veut flétrir, dit Cabet, « non seulement l'acte en lui-même, mais encore la Convention tout entière.... Dans cette proposition, il faut voir le but : or, le but, c'est de flétrir et de calomnier la Révolution. » Pourtant la formule des Pairs — « la loi du 19 janvier 1816, relative à l'anniversaire du jour funeste et à jamais déplorable du 21 janvier 1793, est abrogée » — fut votée par 262 voix contre 82 (21 janvier 1833). Ce compromis verbal était encore de la quasi-légitimité. Le gouvernement n'était pas intervenu dans le débat.

PENSIONS AUX VICTIMES DE JUILLET.

Les députés ne se montrèrent pas plus révolutionnaires quand il s'agit de liquider les indemnités aux victimes de juillet (votées le 30 août 1830) : la commission chargée de l'étude des dommages causés admit des réclamations pour 4 028 893 francs; mais elle avait accordé 98 492 francs « à des personnes attachées au service des Tuileries, rétribuées par l'ancienne liste civile », et 426 248 francs « à des citoyens ayant fait partie de l'ancienne gendarmerie de la ville de Paris ». Deux millions ayant été répartis en 1831, il restait à allouer 2 028 893 francs. A gauche, Salverte s'indigna que l'on eût

proposé à la représentation nationale « d'indemniser des hommes qui avaient tiré, levé le sabre sur les citoyens, qui l'ont fait sciemment, pour le renversement des lois du pays, de la liberté... ». « Que ceux qui ont combattu contre la liberté, dit Odilon Barrot, reçoivent des secours de ceux qui ont des sympathies pour leur cause, je le veux bien; mais que l'État, solennellement, en droit, vienne avec les deniers du pauvre réparer leur perte, ce serait blâmer les actes à l'occasion desquels ont eu lieu ces réclamations. » Le gouvernement, qui avait pourtant proposé lui-même les chiffres adoptés par la commission, déclara par la bouche du Garde des sceaux qu'il était impossible, sans « désavouer la Révolution elle-même », d'admettre aucune indemnité en faveur de ses adversaires. Il oubliait qu'on avait déjà, sur les deux premiers millions, distribué 98 000 francs aux employés de l'ancienne liste civile. La Chambre vota une simple réduction de 8 100 francs. Ainsi s'accordèrent son désir de ne pas passer pour réactionnaire et son souci de ne pas passionner le débat (18 février 1833).

INQUIÉTUDE DES MONARCHISTES.

Il ne semble pourtant pas qu'à la faveur de ce calme il se soit formé un parti monarchiste confiant dans l'avenir, assuré dans sa doctrine, et convaincu de l'excellence de sa pratique. Les meilleurs soutiens de l'ordre orléaniste s'inquiétaient des concessions faites à la démocratie. Molé protestait dans le privé contre la loi des Conseils généraux : elle organisait « l'ostracisme de la grande propriété »; « encore une petite victoire des principes; baissez un peu le cens des électeurs de députés, et la république américaine arrive sans obstacle et ouvre le chemin à celle de Babeuf ». On n'avait pas confiance, même dans le milieu doctrinaire, en cette royauté mal étayée : « La quasi-légitimité n'est pas un contrepoids suffisant; elle aura bientôt usé les honnêtes gens qui s'y sont confiés ». Et la duchesse de Broglie écrivait mélancoliquement, à propos d'un voyage somptueux du Roi à Fontainebleau : « Nous refaisons de la royauté, du luxe, de la magnificence tant que nous pouvons. C'est un peu comme les enfants qui prennent au sérieux les contes qu'ils se font à eux-mêmes. » (20 sept. 1833.) Bientôt après, la nièce de Talleyrand, la duchesse de Dino, constatait (15 mai 1834) : « Les mots de républicains et de république ont cours partout maintenant, sans choquer personne ».

Après un an de silence, le parti de la Révolution renaissait.

III. — REPRISE DE L'AGITATION RÉVOLUTIONNAIRE : LES INSURRECTIONS D'AVRIL 1834

DES deux partis qui bénéficiaient du trouble moral né de la propagation des doctrines, l'un, le républicain, recruta non seulement les ennemis de la royauté et les orléanistes déçus, mais les pauvres, adversaires naturels de l'état social; l'autre, le catholique, formé de légitimistes dégoûtés, obtint, sinon l'adhésion, du moins la sympathie de ceux pour qui la religion était une garantie d'ordre et de conservation. Ainsi le communisme envahit la pensée démocratique, et le catholicisme pénétra peu à peu le royalisme bourgeois anticlérical de 1830.

LE PROGRAMME RÉPUBLICAIN.

A la fin de 1832, une section des *Amis du Peuple*, celle des *Droits de l'Homme*, se constitua en une société distincte et s'empara rapidement de la direction du parti républicain. Elle eut à sa tête l'état-major du parti, Cavaignac, Trélat, Guinard, et se divisa en sections dont les noms étaient significatifs : Robespierre, Marat, Babeuf, etc. ; elle compta 4000 membres à Paris et eut de nombreuses sections en province. Pour la première fois depuis la secte des *Égaux*, les questions sociales et les doctrines politiques de la démocratie trouvèrent place dans un même programme d'action révolutionnaire. Tendance nouvelle, qui, formulée dans des journaux tels que le *Populaire* de Cabet, le *Bon sens* de Cauchois-Lemaire et Rodde, se fixa en un manifeste publié par la *Tribune* du 23 octobre 1833. On y demandait : le suffrage universel; l'établissement d'un pouvoir central électif, temporaire, responsable, chargé de gouverner et de surveiller au moyen de ses délégués les votes et la compétence des autorités communales; un système d'éducation publique qui préparât pour la jeune génération « une communauté d'idées compatibles avec le progrès »; l'organisation du crédit de l'État; le jury généralisé; l'émancipation de la classe ouvrière par une meilleure division du travail, une répartition plus équitable des produits et l'association. Le manifeste était suivi de la « déclaration des droits de l'homme » de Robespierre. Une lettre adressée au *National* (4 août 1833) par un des rédacteurs du manifeste, Vignerte, précise le sens social de ce manifeste :

« Vous nous demandez ce que nous pouvons faire et dire dans nos « ténébreux conciliabules... ». Ce qu'on dit dans les sections, le voici : A bas tous les privilèges, même ceux de la naissance! A bas le monopole des richesses! A bas l'exploitation de l'homme par l'homme! À bas les inégalités sociales!...

Vive la République centralisée! Vive le suffrage universel! Vive le peuple, souverain de droit! Il le sera bientôt de fait.... C'est le peuple qui garde et cultive le sol; c'est lui qui féconde le commerce et l'industrie; c'est lui qui crée toutes les richesses. A lui donc appartient le droit d'organiser la propriété, de faire une équitable répartition des charges et des jouissances sociales.... Voilà ce qui nous préoccupe dans nos nombreux conciliabules. Voilà ce dont la presse ne parle guère; elle ne travaille en général qu'à un changement politique. Cependant les plus grandes révolutions ne sont pas les révolutions politiques. Quand elles ne sont pas accompagnées de révolutions sociales, il n'en résulte rien ou presque rien. L'autorité change de mains, mais la nation reste dans le même état. »

FUSION DES DOCTRINES POLITIQUES ET SOCIALES.

Il faudrait, pour calculer la portée et mesurer le retentissement de ces paroles de révolte, citer les brochures nombreuses de prolétaires, les discours des procès politiques où sont traduits en un langage enflammé les griefs des pauvres contre les riches; mais ces redites empruntées aux théoriciens ne révèlent guère de nouveau que le ton guerrier de cette propagande pacifique. Il est probable que l'influence de Pierre Leroux et de Jean Reynaud, anciens Saint-Simoniens, fut prépondérante dans la rédaction du manifeste des *Droits de l'Homme*, et que c'est eux qui lancèrent cette société politique dans la voie des réformes sociales, au risque de compromettre l'unité du parti. Les républicains uniquement préoccupés de l'opposition politique, comme Armand Carrel, du *National*, et ceux qui se rattachaient à lui, Anselme Pététin, du *Précurseur* (Lyon), Maillefer, du *Peuple souverain* (Marseille), firent au manifeste de vives critiques. Mais il demeura acquis que la République était autre chose encore qu'une nouvelle forme de gouvernement : en annexant les doctrines de rénovation sociale, ce républicanisme nouveau donna aux prolétaires, par sa propagande, par sa résolution d'introduire des réformes profondes dans le régime social autant que dans les pouvoirs publics, une conscience de classe. Il établit en outre dans les esprits cette notion qu'on n'était pas républicain par simple fantaisie de l'esprit, ou par préférence sentimentale pour un régime; être républicain, c'était obéir à une logique irrésistible, c'était obéir au droit. Le droit de la monarchie était une erreur; c'est au nom de la vérité qu'on devait s'insurger contre elle.

L'idée de la révolte apparut désormais à beaucoup comme étant, dans sa simplicité, hors de toute discussion. Comme on demandait à Bergeron, accusé d'avoir tiré sur le Roi alors qu'il se rendait à la Chambre, « s'il avait dit que le Roi méritait d'être fusillé », il répondit simplement : « Je ne me rappelle pas l'avoir dit, mais je le pense ».

AGITATIONS RÉPUBLICAINES.

Depuis les 5 et 6 juin il n'y avait plus eu d'émeute dans la rue, mais les passions n'étaient pas éteintes. Quand fut discuté le projet

de fortifier Paris, qui figurait au budget, on accusa le gouvernement de vouloir « embastiller » Paris, et la Chambre refusa le crédit. L'anniversaire de juillet faillit être en 1833 l'occasion de manifestations; mais il y eut des arrestations préventives, et la revue de la garde nationale se passa sans incident; le gouvernement détourna l'attention en faisant aux Parisiens la surprise de leur montrer replacée sur la colonne Vendôme la statue de Napoléon renversée en 1815 : on cria « Vive l'Empereur! » Quand il traduisit en cour d'assises 27 membres des *Droits de l'Homme* pour complot contre la sûreté de l'État, le jury les acquitta. Puis il y eut des grèves à Paris, à Lyon, à Anzin, etc. : on condamna les meneurs pour délit de coalition. Enfin ce fut l'affaire des crieurs publics. « L'ardeur des passions populaires, dit L. Blanc, était entretenue par les crieurs publics, agents actifs des feuilles démocratiques et moniteurs ambulants de l'insurrection. » Ils distribuaient des brochures de propagande démocratique. Le préfet de police Gisquet prétendit soumettre ces brochures à l'impôt du timbre. Le tribunal lui donna tort; il fit appel, et maintint la mesure, arrêtant les distributeurs. Ce fut presque une émeute sur la place de la Bourse quand un journaliste, Rodde, vint lui-même y distribuer les brochures. Enfin, les jurys acquittaient presque toujours les journaux poursuivis pour la vivacité de leur langage à l'égard du Roi.

LOI CONTRE LES CRIEURS PUBLICS.

Ainsi renaissait la violence. Le même sentiment d'insécurité qui avait, en 1831, porté au pouvoir C. Perier, engagea en 1833 les conservateurs à réclamer une législation répressive. Quand s'ouvrit la session (23 décembre 1833), le gouvernement montra qu'il était disposé à les suivre. Le discours du trône parla de « passions insensées » et de « manœuvres coupables », et un projet fut déposé (25 janvier 1834) sur les crieurs publics : ils seraient désormais soumis à une autorisation toujours révocable. La loi passa. Les crieurs essayèrent de résister; il y eut quelques journées agitées en février. Puis (24 février) un projet de loi proposa de réprimer les associations. L'article 291 du Code pénal n'atteignait pas les sections d'associations de 20 personnes, et supposait en outre la périodicité des réunions. Le projet aggravait l'article 291 et le précisa : l'interdiction était étendue à toute association partagée en sections de moins de 20 personnes, que ses réunions fussent, ou non, périodiques; la répression, qui visait jusqu'ici seulement les chefs (article 292 du Code pénal), atteindrait désormais tous les membres; les infractions seraient déférées, non plus au jury, mais aux tribunaux correctionnels; les attentats commis par des associations contre la sûreté de l'État seraient renvoyés devant la Cour des pairs.

LOI CONTRE LES ASSOCIATIONS.

DISCUSSION DE LA LOI.

La discussion dura 15 jours. L'opposition dénonça le caractère arbitraire et despotique de la loi, rappela, selon l'usage, que ceux qui la défendaient aujourd'hui avaient autrefois violé l'article 291, Broglie avec les *Amis de la Presse*, Guizot avec la société *Aide-toi, le ciel t'aidera*; Barthe, le Garde des sceaux, était lui-même un ancien charbonnier. Guizot déclara à l'opposition : « Entre vos mains, la liberté devient licence, la résistance devient révolution »; il y avait un parti d'empoisonneurs publics; c'est à lui qu'était dû ce recul, cet arrêt nécessaire dans le développement des institutions libres. Thiers déclara nettement que c'était une loi de combat, une loi politique : « L'ordre public a fait des progrès, le système de justice et de modération du gouvernement a conquis une grande partie de la population; » mais les hommes d'opposition, « que ce calme dépite », ont cherché à constituer, à côté du gouvernement légal, « un gouvernement latent », et ce « gouvernement de l'avenir veut renverser le gouvernement existant ». L'association est « une belle et noble puissance, mais redoutable; elle doit être soumise à des lois ». Que disait naguère un des adversaires du projet, Mérilhou, quand il s'agissait des jésuites? « que, s'il pouvait s'établir chez un peuple des agrégations plus ou moins nombreuses et puissantes, sans l'aveu du pouvoir politique ou contre sa volonté, le gouvernement serait renversé ou frappé d'impuissance ». Il en va de même aujourd'hui. L'autorité publique intervient dans la formation des associations commerciales, « et vous ne voudriez pas que cette intervention existât pour les associations ayant une cause politique, pour celles dont on peut abuser, pour celles que vous avez condamnées!... ». L'opinion publique n'en sera pas muette pour cela; elle a, pour se manifester, les assemblées, le corps électoral. Que le gouvernement soit « jaloux, inquiet, défiant » à l'égard des sociétés politiques, « j'en conviens! » Mais il est attaqué; il se défend. Il faut une loi, et qu'elle soit forte; « il faut donner au gouvernement une arme sérieuse ».

LA RÉSISTANCE.

La société des *Droits de l'Homme* essaya d'organiser le refus d'obéissance à la loi. Carrel, dans le *National*, proposa, le 20 mars 1834, de répondre à la suspension de la liberté, comme en juillet, « par la suspension de l'ordre public ». La résistance à main armée se produisit presque simultanément à Lyon et à Paris.

LES ASSOCIATIONS À LYON.

Lyon était suspect depuis l'insurrection de 1831. Le gouvernement avait isolé de la ville par des fortifications le faubourg ouvrier de la Croix-Rousse qui la dominait. Mais le parti républicain, à peu près inexistant en 1831, s'y était organisé. Le grand journal lyonnais de gauche, le *Précurseur*, suivit Carrel dans son évolution vers la Répu-

blique; des journaux populaires, l'*Écho de la fabrique*, la *Glaneuse*, l'*Écho des travailleurs*, propagèrent un républicanisme actif et agressif. La *Glaneuse* ayant réuni ses articles de doctrine en volume sous le titre de *Catéchisme républicain*, et offert en octobre 1832 à Garnier-Pagès un banquet de 2 000 couverts, le gouvernement l'attaqua devant les tribunaux. Ce procès et d'autres analogues fournirent l'occasion de passer en revue les forces du parti. Dupont de l'Eure vint plaider pour la *Glaneuse* en avril 1833. Un banquet organisé en l'honneur des chefs républicains attendus réunit, le 5 mai 1833, 6000 souscripteurs; le préfet l'interdit. Cavaignac vint en juillet s'aboucher avec les chefs du parti pour organiser la propagande; un comité dont les noms restèrent alors secrets, le *Comité invisible* (Jules Séguin, Lortet, Bertholon, Baune, Charassin, Jules Favre, Michel-Ange Perier, etc.) groupa toutes les organisations parallèles ou rivales : la *Société du Progrès*, débris de l'ancienne Charbonnerie, qui avait pour chef Lagrange; la *Société des Droits de l'Homme*, section de la société-mère fondée en octobre 1833, et, bientôt, une force encore peu connue, le *Mutuellisme*, société fraternelle d'assistance fondée en 1828[1], dont les événements allaient faire un centre de la résistance à la baisse des salaires. C'est en effet vers la fin de 1833 que les présidents des « centrales » du mutuellisme furent remplacés par un conseil exécutif élu par tous les adhérents : transformation démocratique qui annonçait un esprit nouveau, plus combatif. Autour des mutuellistes, les compagnons ouvriers en soie forment la société des Ferrandiniers, où l'on poursuit la limitation des heures de travail; les tullistes, les tailleurs, les guimpiers, presque tous les corps de métiers se groupent pour résister à la baisse des salaires. Des « coalitions » éclatent, suivies de condamnations. « Toutes les dissidences doivent s'évanouir, dit l'*Écho des travailleurs*, et la classe ouvrière ne doit former qu'un seul faisceau. » L'*Écho de la fabrique* (12 mai 1833) précise : « Les travailleurs ne peuvent améliorer leur sort que par une association toute fraternelle. Leurs intérêts sont les mêmes. Loin de se haïr, ils doivent s'aider mutuellement.... La Sainte-Alliance des peuples naîtra de l'alliance non moins sainte des travailleurs. »

GRÈVE DES MUTUELLISTES.

En février 1834, une réduction de 25 centimes par aune sur le prix de façon des peluches provoqua un mouvement général de solidarité chez les ouvriers en soie. Les mutuellistes votèrent le 12 février, par 1 297 voix contre 1 044, la suspension générale du travail. On obéit :

1. Voir le précédent volume, pages 322 et suiv.

le 14, 2 000 métiers cessèrent de battre. L'émotion fut grande : on se rappelait les scènes de 1831. Beaucoup de Lyonnais quittent la ville, le préfet refuse d'intervenir dans le conflit et fait circuler des troupes. Quelques républicains plus ardents somment d'agir le *Comité invisible*, qui hésite, sachant les risques d'une insurrection non préparée, sachant aussi que l'esprit de 1831 domine encore chez les ouvriers, qui veulent non une révolution, mais une augmentation de salaire. Il envoie un émissaire à Paris, auprès des chefs qui se déclarent décidés à s'en tenir à la résistance pacifique. « Il faut plutôt se battre, dit Cabet, pour qu'on ne se batte pas. » Les mutuellistes décident la reprise du travail, par 1 382 voix contre 545 (22 février). Le calme renaît peu à peu. Les ouvriers retournent au travail (24 février). Le but de la grève générale n'a pas été atteint; mais la grève s'est faite; les ouvriers ont fait la preuve de leur solidarité.

C'est un grand événement dont la nouveauté frappe le monde ouvrier.

L'*Écho de la fabrique* le souligne, il y voit « le prélude de la réforme qui, dans l'intérêt de tous, riches et pauvres, doit s'opérer dans notre organisation industrielle et commerciale, puis commencer l'heureuse et pacifique transformation de notre vieux monde en un monde plus conforme au vœu de l'humanité et aux saintes lois de la nature ». Conclusion fouriériste et pacifique, dont l'espérance mystique transparaît encore dans la lettre adressée par les mutuellistes à Dupin qui leur reprochait leur grève (9 mars 1834) : les ouvriers « réclament leur place dans la grande famille sociale... ils veulent et sauront obtenir leur part des fruits que leur action intelligente fait jaillir des entrailles de la terre.... Alors, les leçons du passé n'auront point été sans fruit : riches et pauvres, tous nous pourrons marcher avec confiance du présent à l'avenir, de notre état de morcellement et de luttes continuelles à l'*association*, de l'association à l'*harmonie*. Seuls et sans secours nous avons fait un premier pas, le courage ne saurait nous manquer pour ceux qui restent à faire, car nous avons pour nous *Dieu, la justice et l'humanité*. »

PROTESTATION CONTRE LA LOI DES ASSOCIATIONS.

C'est alors, au moment même où la fraternité apparaît aux Lyonnais comme le remède unique et souverain, où l'association va créer le bonheur universel, sans bataille et sans larmes, qu'arrive la nouvelle du projet de loi contre les associations. Ce coup brise toutes les illusions. Aussitôt, républicains et mutuellistes également menacés s'unissent : la *Glaneuse* déclare que « la résistance devient une obligation sacrée et un devoir ». Quand le projet est voté,

l'*Écho de la fabrique* publie une protestation revêtue de 2 540 signatures de mutuellistes : ils disent « qu'ils ne courberont jamais la tête sous un joug aussi abrutissant; que leurs réunions ne seront point suspendues. S'appuyant sur le droit le plus inviolable, celui de vivre en travaillant, ils sauront résister, avec toute l'énergie qui caractérise les hommes libres, à toute tentative brutale, et ne reculeront devant aucun sacrifice pour la défense d'un droit qu'aucune puissance humaine ne saurait leur ravir. » La section lyonnaise des *Droits de l'Homme* décide « que leur association continuera à exister comme par le passé, quoi qu'il advienne ». C'est à ce moment que six mutuellistes sont arrêtés comme auteurs de la coalition de février. La protestation devient plus vive : sur la proposition des mutuellistes, toutes les associations de métiers, unies aux *Droits de l'Homme*, nomment un « comité d'ensemble »; c'est la fusion complète entre ouvriers et républicains. Ils décident de manifester le jour où passeront en justice les mutuellistes arrêtés. L'affaire, d'abord fixée au 5, est renvoyée au 9 avril : bien que le comité d'ensemble ait conseillé le calme, tout le monde s'attend à une bataille.

L'INSURRECTION DE LYON.

Dans la nuit du 8 au 9, le gouvernement, qui a 10 000 hommes à Lyon, fait occuper les principaux édifices et les carrefours. Le 9, à 10 heures 1/2, au moment où Jules Favre, au tribunal, prononce son plaidoyer, un coup de feu retentit ; un homme est tué dans la cour du Palais de Justice. Les soldats envahissent la place; on élève des barricades; le canon les détruit. La bataille commence, sans plan, sans ordre; les insurgés sont à peu près sans chefs. Elle paraît vouée à la défaite immédiate, mais il semble que le gouvernement veuille obtenir une victoire plus retentissante, et laisser l'insurrection développer toute son ampleur pour mieux la détruire. Elle dure quatre jours (9-12 avril). C'est une lutte inexpiable, une tuerie, une canonnade; les murs des maisons, les hommes tombent pêle-mêle; les forts des hauteurs bombardent la ville; la troupe envahit les faubourgs, rabat les derniers insurgés sur le centre de la ville où, réduits et forcés, ils se laissent fusiller dans l'église des Cordeliers.

AGITATIONS EN FRANCE; INSURRECTION A PARIS.

L'insurrection républicaine et sociale de Lyon secoue les républicains de la France entière. A Lunéville, quelques sous-officiers essaient d'entraîner un régiment de cuirassiers au cri de : Vive la République ! A Saint-Étienne, à Grenoble, à Clermont, à Chalon-sur-Saône, à Marseille, des clameurs de foule, des cris dans la rue expriment l'émotion qui accueille les nouvelles vraies et fausses venues de Lyon. Mais à Paris le mouvement lyonnais a de plus

grandes conséquences. Le *Moniteur* du 12 avril, relatant les événements lyonnais du 9, déclare l'insurrection finie, tandis qu'à la tribune de la Chambre, Thiers annonce que l'armée occupe des positions inexpugnables; c'est donc que les insurgés ont encore l'offensive. L'assemblée s'inquiète : en ville, c'est l'effroi des journées de révolution. Le comité central des *Droits de l'Homme* décide de soutenir les Lyonnais; mais à Paris, pas plus qu'à Lyon, il n'a de plan arrêté. Le gouvernement prend les devants, supprime le journal la *Tribune*; son rédacteur Armand Marrast prend la fuite. Alors, quelques sectionnaires hardis descendent dans la rue; un ordre mal compris fait élever des barricades dans le quartier du Marais, aux rues Beaubourg, Aubry-le-Boucher, Transnonain. C'est une folie : Paris a 40000 hommes de garnison et les gardes nationales de la banlieue arrivent exaspérées contre les fauteurs de troubles. Tout est fini en quelques heures : c'est un massacre; il se passe des scènes de répression sauvage dans la rue Transnonain.

Dans l'émotion générale le gouvernement fait voter une loi contre les détenteurs d'armes; une autre loi porte le contingent de l'armée à 360000 hommes; une ordonnance défère à la Cour des pairs les insurgés d'avril. On arrête 2000 suspects; vaste coup de filet qui va permettre un procès monstre où sombrera, d'un coup, le parti républicain.

MORT DE LAFAYETTE.

A ce moment mourut Lafayette (20 mai 1834). Ce qui disparaissait avec ce vieillard, c'était un symbole illustre et universel des luttes pour la liberté; c'était aussi l'homme qui représentait, en même temps que les espérances et les déceptions de juillet, le dernier effort pour éviter la cassure irrémédiable entre la monarchie et la démocratie. Lui parti, il n'existait plus de zone mitoyenne entre les hommes qui gardaient l'esprit de réforme et ceux qui mettaient tout leur espoir dans la révolution.

IV. — RÉVEIL RELIGIEUX

LES RECRUES DU CATHOLICISME.

LE parti catholique, au même temps, suivait une tout autre destinée. Il bénéficia, dans l'opinion et auprès des pouvoirs publics, de toute l'inquiétude que semaient les agitations républicaines. La crainte du désordre créa le désir d'un rapprochement avec la puissance conservatrice par excellence, l'Église. La haine contre le clergé, si vivace au lendemain de juillet, se tourna dès lors en indifférence sympathique. N'étant plus suspect au même point que sous la Restauration, dégagé au moins en partie de son alliance

avec l'ancien régime, le catholicisme apparut moins dangereux, et rappela à lui ceux qui, tout en suivant le mouvement d'idées provoqué par les réformateurs sociaux, ne se livrèrent pas au courant démocratique. Le christianisme sentimental des premiers romantiques; les regrets religieux des néo-libéraux qui, comme Jouffroy, ayant constaté « comment les dogmes finissent », recherchaient depuis 1825 la foi nouvelle qui les remplacerait; la réhabilitation du pouvoir spirituel par les Saint-Simoniens qui, tout en condamnant la hiérarchie romaine, ne lui refusaient pas leur admiration, et qui ne renièrent jamais leur parenté intellectuelle avec Joseph de Maistre; le catholicisme identifié par un de leurs disciples dissidents, Buchez, avec la Révolution et avec le progrès [1]; enfin le mysticisme inclus dans toutes les propagandes sociales, — tous ces « états d'âme » et tous ces faits moraux préparaient un réveil religieux que la défaite du cléricalisme des Bourbons, son obstacle principal, avait rendu possible.

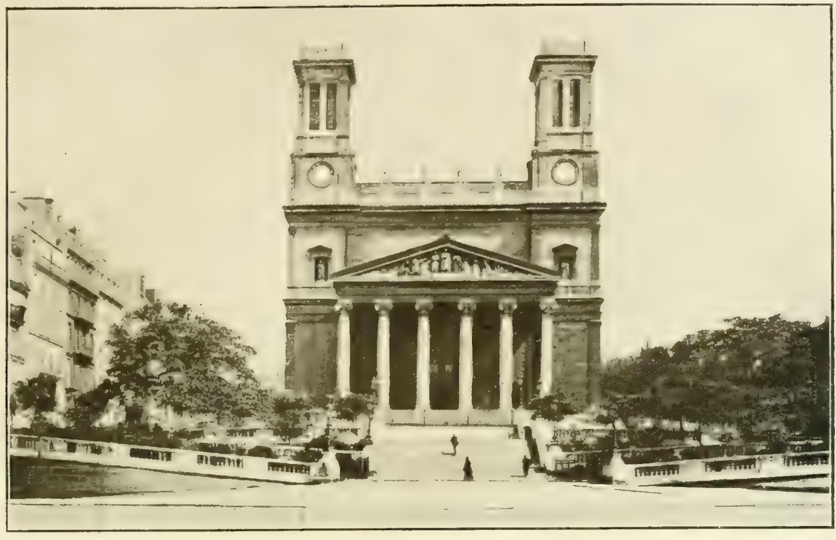
Lamennais écrivait le 15 novembre 1832 au P. Ventura :

« Dans les classes plus hautes, bien que vous trouviez une forte haine contre le clergé, avec une aversion profonde et surtout un inexprimable mépris pour Rome, il existe peu d'antipathie réelle pour la religion en elle-même, mais une persuasion générale que le catholicisme est fini, une certaine impuissance de vivre, de respirer au milieu de ce tombeau, comme ils l'appellent, et l'attente de quelque autre chose qui sortira peut-être de lui.... Tel est l'état de ceux qui, détachés de la philosophie du XVIII[e] siècle, comprennent la nécessité d'un ordre religieux, d'une foi quelconque, pour ranimer la société et soutenir la vie humaine.... »

Mais quand vint le jour où à ces raisons morales de croire s'ajoutèrent des raisons politiques de crainte qui donnèrent instinctivement à la bourgeoisie menacée le désir d'une alliance utile, elle ne se demanda plus si le système de croyances et d'institutions que lui offrait le catholicisme était ou n'était pas en opposition avec sa raison, ou avec les besoins invincibles des peuples, ou avec le progrès; elle s'en rapprocha.

Ainsi la renaissance catholique atteignit d'abord ceux qui désiraient en escompter le profit politique ou moral. Qu'elle ait ensuite entraîné ceux qui, en tous temps, se laissent subjuguer par l'exemple et par la mode, on peut le croire : « Il n'y a pas de sentiment aussi peu aristocratique que l'incrédulité »; c'est un mot de Talleyrand. Mais il reste probable que la masse du peuple, qui n'éprouvait pas les mêmes frayeurs politiques et qui n'aspirait pas à prendre rang

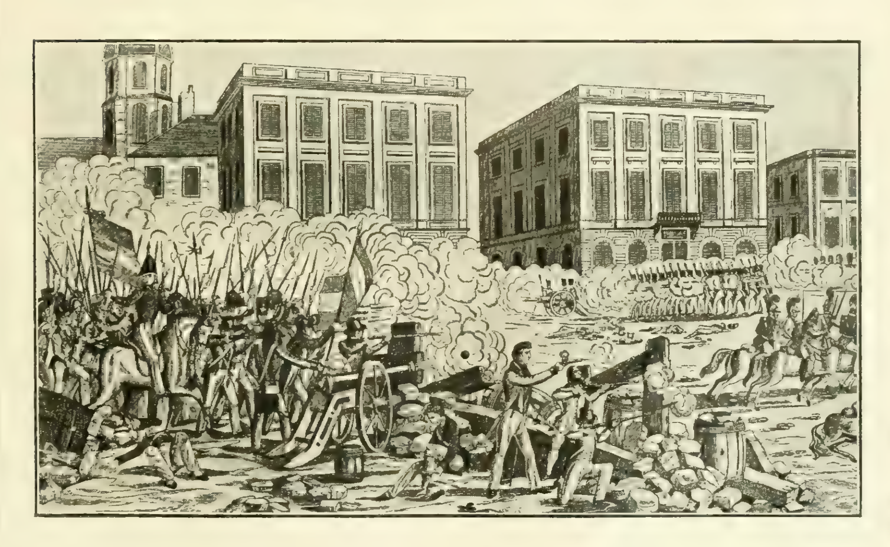
1. Buchez fit paraître l'*Européen*, de 1831 à 1838, et publia en 1839 son *Essai d'un traité complet de philosophie au point de vue du catholicisme et du progrès*.



Cliché Neurdein fr.

ÉGLISE SAINT-VINCENT DE PAUL, A PARIS

Commencée en 1824, sur les plans de Lepère, terminée en 1844, par Hittorff, cette église est un bon type de l'architecture de la Restauration. Péristyle de 12 colonnes ioniques, surmontées d'un fronton sculpté par Lemaire : Saint-Vincent de Paul entre la Foi et la Charité. Hauteur des tours : 42 mètres.



L'INSURRECTION DU 9 AVRIL A LYON

Gravure populaire, en couleurs. Les insurgés ont élevé une barricade, place Bellecour, et tirent sur les soldats qui s'avancent au fond, à droite. — Bib. Nat. Est. Qb. 161.

parmi la bonne société, ne fut guère touchée, et qu'elle resta fidèle, soit à ses traditions de pratiques religieuses mitigées par l'indifférence, soit à son irréligion méfiante qui éclatait périodiquement en haine contre le clergé.

NOUVELLE TACTIQUE DES CATHOLIQUES LIBÉRAUX

On pouvait croire que l'encyclique *Mirari vos*, à la prendre à la lettre, allait arrêter net le mouvement catholique libéral; c'est ainsi que la comprit Lamennais, qui, après quelques angoisses, passa bruyamment à la démocratie. Ses amis se contentèrent d'interpréter la pensée de Grégoire XVI : si les libertés « modernes » étaient bien, comme le proclamait Rome, un mal et une erreur, il ne s'ensuivait pas nécessairement qu'il fallût y renoncer; elles étaient du moins une arme commode, un expédient passager peut-être, mais présentement une nécessité. Et cette « distinction de l'absolu et du relatif » fut la « porte de sortie » des catholiques libéraux.

Ils poursuivirent donc leur propagande, en allégeant leur programme de ses articles politiques. Pourquoi le régime de juillet ne serait-il pas, tout compte fait, un terrain aussi favorable que l'absolutisme défunt, ou que la République future, au développement du catholicisme? Il faut vivre dans les conditions du présent, en saisir au passage les possibilités et les avantages, en tirer parti. S'attarder dans le passé, c'est consumer sa force en un regret stérile; attendre tout de l'avenir, c'est-à-dire d'une nouvelle révolution, c'est courir un risque inutile et perdre un temps précieux. Un publiciste catholique, Cyprien Desmarais, donne ce conseil avec insistance[1]. Il n'a « ni haine ni animosité contre le gouvernement actuel »; mais il constate que « le principe maladif des révolutions s'use et s'anéantit », et qu'il en faut profiter. « L'avenir de la France appartient à la constitution et à l'application de la Charte. » La France veut l'ordre et la liberté; le progrès longtemps retardé est assuré, parce que la révolution anticléricale, victorieuse le 29 juillet, a été vaincue le 7 août. L'effort dirigé par les révolutionnaires contre la religion catholique est actuellement brisé. Entre la souveraineté du peuple, source de désordre, et le principe religieux, source d'ordre, le choix est fait : « En même temps que la garde nationale surgissait sur toute la surface du sol pour défendre la propriété contre l'anarchie, le sentiment religieux se relevait de toutes parts ». Le voltairianisme est mourant. C'est le moment pour les catholiques de se ressaisir et de se révéler.

Certes, ces vues, au regard de l'enthousiasme prosélytique d'un Lamennais, sont médiocres et plates; mais peut-être correspondent-

1. *De la civilisation et de la liberté en France en 1833; traductions morales et philosophiques de la Révolution de juillet*, Paris, 1833.

elles mieux à l'état d'esprit de la bourgeoisie conservatrice. Or, c'est cet état d'esprit que les propagandistes catholiques veulent mettre à profit : les bourgeois, pour qui la religion n'est qu'un moyen de défense, seront amenés à croire, puisqu'ils sont déjà disposés à pratiquer. L'accalmie qui a suivi les grandes secousses révolutionnaires leur fait espérer que la révolution est close, et désirer qu'elle le soit en effet. L'appel à une discipline séculaire est tout naturel, l'appui et l'abri qu'elle offre sont tout prêts. Sans rêver d'une réaction politique inutile, sans avoir besoin de défendre passionnément le régime établi, pourquoi repousser un allié indispensable, bien pourvu, bien armé? Que d'autres, bien intentionnés, mais mal inspirés, rêvent d'une alliance entre l'autorité ancienne et la jeune liberté, que la devise de l'*Avenir* : « Dieu et liberté », ou la devise de Mazzini : « Dieu et le peuple », aient pu rallier de belles âmes ou des romantiques attardés, c'est fort bien, mais la réalité est plus terne et plus simple : il faut des œuvres et des hommes pour rendre à la religion sa force et sa valeur sociales. Il s'agit moins d'innover que de continuer l'œuvre de prosélytisme commencée sous la Restauration, interrompue par la terreur de juillet. C'est l'unique méthode pour reconquérir le terrain perdu.

ŒUVRES DE PROPAGANDE.

La *Propagation de la foi*, fondée en 1822, qui se développe alors au point de compter 700 000 adhérents en 1834; la *Société de saint Vincent de Paul*, fondée par Ozanam à Paris en 1833, association pieuse et laïque d'assistance formée entre jeunes gens de condition aisée, qui bientôt, par ses œuvres accessoires (*Œuvre des familles*, *Œuvre des apprentis*), grandit et ouvre en France 100 succursales; l'*Archiconfrérie du Sacré-Cœur*, qui groupe 50 000 membres à Paris et un plus grand nombre en province; l'*Œuvre de saint François-Xavier* (1844), et tant d'autres moins illustres, voilà les actes qui comptent, beaucoup plus que les fortes pensées et les systèmes. Le catholicisme ne s'est-il pas toujours relevé de la même manière, par les œuvres et par les ordres religieux? C'est pourquoi on voit commencer alors un réveil monastique. Travail occulte, qui se poursuit en silence : en 1833, l'abbé Guéranger ressuscite à Solesme l'ordre de saint Benoît et le pape fait de ce monastère la maison-mère de la *Congrégation de France* (1836); trappistes, chartreux, jésuites croissent et multiplient; les congrégations de femmes voient leur personnel passer de 25 000 à 60 000 membres en 15 ans (1829-1844). Les vocations religieuses sont partout plus nombreuses; le clergé séculier compte, en 1833, 38 859 membres, chiffre que n'avait pas connu la Restauration : « Que vous le vouliez ou non, dira Saint-Marc-Girardin à la Chambre des députés en 1837, depuis

six ans le sentiment religieux a repris un ascendant que nous n'attendions pas ». Un autre témoin, Tocqueville, constate en 1835 que « les publications irréligieuses sont devenues extrêmement rares. La religion et les prêtres ont entièrement disparu des caricatures. Il est très rare dans les lieux publics d'entendre tenir des discours hostiles au clergé et à ses doctrines. » Il semble bien qu'au moins au début, cette religiosité des classes bourgeoises fasse illusion : les 6 000 personnes qui se pressent à Notre-Dame aux « conférences » de l'abbé Lacordaire en 1835, et qui applaudissent à son éloquence entraînante, généreuse, neuve et hardie, ne sont sans doute pas toutes chrétiennes; elles saluent en lui le prêtre qu'on sait libéral, suspect à l'archevêque légitimiste, et dont la hardiesse de pensée et de parole effraie les partis rétrogrades. Mais quand cet abbé reparaît dans la même chaire en 1841, vêtu en dominicain, et quand à Lacordaire succède un jésuite, le P. de Ravignan, il faut bien constater qu'il y a en France quelque chose de changé : car depuis la Révolution française aucun moine n'est monté en chaire dans la cathédrale de Paris.

PRESSE CATHOLIQUE.

Les catholiques usèrent aussi de moyens de propagande plus modernes que le monachisme ou la prédication. La presse catholique, inventée comme arme de combat par les ultramontains de la Restauration, Lamennais et ses amis, avait perdu tout éclat depuis la disparition de l'*Avenir*. Il ne restait plus que les représentants de la presse gallicane et royaliste, l'*Ami de la religion* (1830-1840) et le *Journal des villes et des campagnes* (1833-1860), qui ne bouleversaient pas les âmes. Quelques-uns, plus ambitieux, fondèrent la *Tribune catholique* qui dura peu, puis l'*Univers religieux, philosophique, politique, scientifique et littéraire*, qui eut une brillante fortune. Le fondateur de l'*Univers* était l'abbé Migne, curé d'une paroisse du Loiret, ultramontain décidé, qui voulut pourvoir l'Église d'un journal quotidien, et qui groupa peu à peu la plupart des écrivains catholiques, depuis Bailly, fondateur de la *Tribune*, jusqu'à Montalembert, et les membres de la *Société des Bonnes Études*. D'autres feuilles de menue propagande pullulèrent : le *Conseiller des familles*, la *Dominicale*, journal des paroisses, les *Études religieuses*, le *Bon Français*, la *France catholique*, album religieux, *le Catholique*, journal des conseils de Fabrique, la *Gazette des villes et des villages, des maires, des curés, des instituteurs, des familles*, « recueil complet de politique et de religion », le *Moniteur de la religion*, « sentinelle des mœurs », etc.... Mais il apparut comme non moins important de conquérir dans le public cultivé une place honorable, de lui prouver que la religion n'empêchait pas ses fidèles

d'être des hommes instruits, de savoir l'histoire, de raisonner juste et de cultiver les sciences. Les *Annales de philosophie chrétienne*, qui paraissaient depuis 1830, tinrent ce rôle depuis le jour où Augustin Bonnetty en devint le directeur (1833). Catholique « scientifique », il entend prouver que les découvertes de la science confirment la doctrine catholique; et il étudie les langues orientales, l'anthropologie. Le sous-titre des Annales en indique toutes les intentions; c'est un « Recueil destiné à faire connaître tout ce que les sciences humaines, et en particulier l'histoire, les antiquités, l'astronomie, la géologie, l'histoire naturelle, la botanique, la physique, la chimie, l'anatomie, la physiologie, la médecine et la jurisprudence renferment de preuves et de découvertes en faveur du christianisme ». Une pareille encyclopédie n'est pas destinée au grand public, et n'y prétend pas. Comme il ne veut agir que sur une élite, Bonnetty se félicite de voir chaque année le nombre de ses abonnés se maintenir entre 600 et 800. En même temps qu'il enseigne à ses lecteurs l'utilité de la science pour confondre l'incrédulité des savants, il protège leur orthodoxie; il signale les « principes erronés » du *Voyage en Orient* de Lamartine, la mauvaise voie où il entre avec *Jocelyn*, le voltairianisme qui perce dans l'*Histoire des Girondins*; les *Voix intérieures* d'Hugo l'inquiètent.... Il dresse un index littéraire discret.

ÉRUDITION CATHOLIQUE.

La médiocrité de la littérature catholique ne doit pas faire méconnaître l'effort qu'accomplirent les érudits catholiques de ce temps. Les grandes entreprises de l'historiographie catholique, la *Patrologie latine* de l'abbé Migne, qui commença à paraître en 1844, et que suivra plus tard la *Patrologie grecque*, l'*Histoire universelle de l'Église catholique* (29 vol. 1842-48) de l'abbé Rohrbacher, l'*Histoire de sainte Élisabeth de Hongrie* (1836) de Montalembert, les publications de la *Société de l'histoire ecclésiastique de France* marquent un travail, une activité depuis longtemps inconnue, une véritable renaissance.

BAISSE DE L'ANTI-CLÉRICALISME PARLEMENTAIRE.

Tout ce mouvemement d'association, de pensée, de parole et de librairie fit impression sur les pouvoirs publics; ils changèrent d'attitude à l'égard des catholiques. Quand on discuta la loi des Conseils généraux, la Chambre adopta d'abord un amendement de Dupin qui en excluait les curés; mais, la Chambre des pairs l'ayant rejeté en dépit d'un discours de Montlosier — qui ne retrouva plus en 1833 le succès de 1826 —, les Députés acceptèrent finalement le texte des Pairs; le gouvernement, encore anticlérical sous Perier, resta neutre dans le débat. Puis ce fut le gouvernement lui-même qui demanda à la Chambre d'introduire le curé dans les comités de sur-

veillance des écoles. La discussion du budget des cultes provoquait régulièrement depuis 1830 des réductions de dépenses : en 1835, ce budget fut augmenté de 700 000 francs. Non seulement on maintint les 80 évêchés de la Restauration, malgré le vote de la Chambre de 1833 qui avait demandé le retour graduel au chiffre du Concordat, mais le crédit intégral fut accepté; la loi du 17 août 1835 donna aux cardinaux un traitement supplémentaire; plus tard, en 1838, une loi créa une chaire de droit ecclésiastique dans chacune des six facultés de théologie. Les journaux signalèrent la reprise des plantations de croix et des processions. Les circulaires de Guizot concernant l'application de la loi sur les écoles primaires marquèrent mieux encore l'action officielle contre l'anticléricalisme resté vif chez les instituteurs laïques :

« Ne vous contentez point... de la régularité des formes et des apparences; il ne suffit pas que de certaines observances soient maintenues, que certaines heures soient consacrées à l'instruction religieuse, il faut pouvoir compter sur sa réalité et son efficacité.... Prenez un soin constant pour qu'aucune des préventions malheureusement trop communes encore ne s'élève entre vous et ceux qui sont plus spécialement chargés de la dispensation des choses saintes. Vous assurerez ainsi à nos établissements cette bienveillance des familles qui nous est si nécessaire, et vous inspirerez à un grand nombre de gens de bien cette sécurité sur notre avenir moral que les événements ont quelquefois ébranlée, même chez les hommes les plus éclairés. »

NAISSANCE DU TIERS-PARTI.

Il ne fut pas indifférent — on s'en apercevra vite — à l'avenir du parti catholique et à son progrès politique que ces victoires aient été remportées au moment où les républicains étaient écrasés par l'échec des insurrections; où les partis de gauche étaient battus aux élections du 21 juin 1834 au profit d'un tiers-parti, masse flottante de plus de 100 membres, « honnêtes indécis, au dire de Guizot, intrigants méticuleux, esprits vaniteux et prétentieux, sans hardiesse ni puissance, mais exigeants et tracassiers », sans principes, sans programme, mais portés, comme leur chef Dupin, autant à fuir les responsabilités qu'à vendre à la majorité réduite une influence que leur nombre faisait prépondérante.

RÉVEIL PROTESTANT.

Il importe de signaler — pour mieux éclairer le sens et la portée du mouvement catholique — qu'un travail parallèle de réorganisation et de propagande se poursuivait dans l'Église réformée. Commencé sous la Restauration par la fondation de la *Société biblique*, (1818) et de la *Société des missions* (1822), il eut pour but la distribution de Bibles aux fidèles et l'envoi de pasteurs aux groupes de protestants isolés ou dépourvus. Puis, dans cette Église comme

dans l'autre, le désir d'action fit apparaître la nécessité de constituer plus fortement l'unité des croyances.

Depuis le XVIIIe siècle, les pasteurs français étaient devenus surtout des professeurs de morale chrétienne, et le dogme — soumis aux variations qui résultaient du libre examen individuel — faisait rarement l'objet de leurs discours. Un réveil de la foi, « *le Réveil* », qui avait pris naissance en Suisse et en Angleterre, pénétra en France vers 1830. Les protestants essayèrent de s'entendre sur une commune profession de foi. Les uns, libéraux, désiraient maintenir dans le dogme une liberté d'interprétation qui était, à leur sens, la raison d'être même de la réforme chrétienne; tandis que, pour les orthodoxes, il était urgent, sous peine de tomber dans l'émiettement et dans l'impuissance, de rétablir dans leur vigueur les croyances formulées par les ancêtres du XVIe siècle. Le libéralisme, défendu par Samuel Vincent et par Athanase Coquerel, l'orthodoxie, soutenue par Adolphe Monod, ne parvinrent pourtant pas à se mettre d'accord; mais il arriva que leur rivalité et leurs polémiques rendirent au calvinisme français une vitalité et une ardeur qu'un long siècle de persécution avait presque éteintes. — Les luthériens, qui n'avaient pas subi les mêmes malheurs, puisque les effets de la Révocation avaient épargné l'Alsace, restèrent fortement unis sous l'autorité du consistoire de Strasbourg. Au demeurant, les deux Églises, la calviniste et la luthérienne, considérées dans leur vie intérieure, n'attirèrent l'attention ni de l'opinion ni des pouvoirs publics. Même atteintes par le scepticisme, par « l'irréligion » dont se plaignait le clergé catholique, elles ne semblèrent jamais, dans leurs efforts pour les combattre, offrir un danger pour l'État; car leur sort n'apparaissait point comme lié aux formes politiques du passé ou de l'avenir, et elles n'avaient pas de clergé distinct de la société laïque, et rattaché à une hiérarchie internationale. L'esprit de liberté qui, si contesté qu'il fût, y avait pourtant une place évidente, semblait leur permettre de s'adapter à une société en continuelle transformation intellectuelle et morale; elles n'étaient ni un obstacle ni une menace.

V. — CRISES MINISTÉRIELLES ET INTRIGUES PARLEMENTAIRES (1834-1835)

LE ministère, qui semblait en 1833 appuyé sur une majorité solide, et qui avait obtenu de la Chambre toutes les lois de coercition qu'il avait désirées, se trouva soudain aux prises avec des

difficultés. D'abord, un accident provoqua la retraite du duc de Broglie et une redistribution des portefeuilles (1er-4 avril 1834); puis le président du Conseil, Soult, en désaccord avec ses collègues, fut remplacé par le maréchal Gérard (18 juillet), qui démissionna bientôt (29 octobre) pour la même raison. Le Roi improvisa sous la présidence du duc de Bassano un nouveau gouvernement, qui dura trois jours (10-13 novembre); après quoi l'on revint à l'ancien cabinet, cette fois sous la présidence du maréchal Mortier (18 novembre). Il dura peu; après la démission de Mortier (20 février 1835), on resta trois semaines sans gouvernement, et le duc de Broglie reprit enfin le pouvoir le 12 mars 1835. La crise ministérielle avait duré 11 mois : il faut raconter cette histoire.

DÉMISSION DE BROGLIE.

Le Roi n'aimait pas le duc de Broglie, qui, par sa raideur, par son indépendance, l'écartait du maniement des affaires étrangères, où il se considérait comme habile entre tous. L'union de Broglie avec Thiers et Guizot donnait au ministère une force dont le Roi s'accommodait mal, trouvant plus de profit à opposer les ambitieux qu'à les associer. Enfin, Broglie était peu populaire à la Chambre, où sa hauteur tenait à distance les familiarités bourgeoises. Il avait la faiblesse propre aux hommes qui acceptent plus facilement de sortir du gouvernement que d'y entrer, et pour qui l'attrait du pouvoir n'entre pas en balance avec un sacrifice même léger de dignité ou d'amour-propre; leurs adversaires savent que pour les renverser il suffit de les mettre dans l'obligation de faire ce choix. L'occasion fut le règlement d'une contestation pendante entre la France et les États-Unis depuis la fin de l'Empire. Ils réclamaient à la France une indemnité de 70 millions pour des saisies de navires opérées en 1806 et en 1812. Napoléon avait offert 18 millions; les Bourbons avaient évité de reprendre l'affaire. Casimir Perier traita le 4 juillet 1831 à 25 millions. Les États-Unis consentaient en échange à réduire leurs tarifs sur les vins et les soieries : concession qui avait son importance, car les États-Unis nous achetaient plus du quart (110 millions sur 424) des marchandises que nous exportions. Lorsque Broglie soumit au Parlement son projet de convention, il comptait qu'il serait approuvé sans difficulté. Pourtant, après trois séances de discussions, il fut rejeté au scrutin secret. On demeura convaincu qu'une intrigue avait été ourdie au « château » contre le ministre. Il donna sa démission.

REMANIEMENTS MINISTÉRIELS.

Le triumvirat Broglie-Guizot-Thiers était brisé. « Quand ces trois messieurs sont d'accord, disait Louis-Philippe (6 avril), je suis neutralisé, je ne peux plus faire prévaloir mon avis. C'est Casimir

Perier en trois personnes. » Il ne retint donc pas son autoritaire ministre, et le remplaça aussitôt par Rigny, ministre de la Marine, qui céda son portefeuille à un autre amiral. D'Argoût et Barthe échangèrent les leurs contre de hautes fonctions et eurent pour successeurs Persil et Duchâtel (4 avril). Soult resta président du Conseil : cette « illustre épée » dispensait une fois encore le Roi de choisir un chef de parti ou de groupe. Mais Soult était un homme insupportable. Ses collègues profitèrent d'une divergence de vues au sujet de l'Algérie pour se débarrasser de lui : comme il tenait pour un gouverneur militaire, Guizot et Thiers exigèrent un civil. Et comme Louis-Philippe hésitait à se priver de Soult, dont il disait : « Il me couvre », Thiers lui trouva un autre maréchal, Gérard (18 juillet). Soult s'en alla, et, quelques jours après, Thiers et Guizot ne virent plus d'inconvénients à nommer un militaire, Drouet d'Erlon, au gouvernement de l'Algérie.

INTRIGUES DU TIERS-PARTI.

Le sans-gêne de cette intrigue nouvelle après le mystère de l'autre enleva à la majorité quelque chose de son ardeur et de sa cohésion; le groupe de défectionnaires périodiques qui s'appelait le tiers-parti, arrivé en force depuis les élections de juin, grossi des hésitants, des candidats au pouvoir et des indisciplinés, eut beau jeu pour affaiblir le cabinet. Après le vote d'une adresse équivoque, la Chambre (réunie le 31 juillet) fut ajournée au 29 décembre. Pendant l'intersession, le tiers-parti commença de jouer son jeu. La question du jugement des insurgés d'avril passionnait l'opinion et faisait hésiter le gouvernement. Le tiers-parti parla conciliation, apaisement : c'était son oscillation à gauche. Gérard, circonvenu, se déclara partisan de l'amnistie. Mais, s'il était suivi, c'était la fin de la politique de résistance et la rupture avec les conservateurs. Les collègues de Gérard n'osèrent pas, et Gérard s'en alla (29 octobre). Le ministère était une fois de plus sans président. Le Roi ne s'en faisait pas de souci : si la présidence du Conseil était discréditée ou occupée par un titulaire insignifiant, Louis-Philippe se rapprochait du moment où il en remplirait lui-même les fonctions et en exercerait l'autorité : « Qu'avez-vous besoin, disait-il souvent à Thiers et à Guizot, d'un président du Conseil? Est-ce que je ne suis pas d'accord avec vous? Vous avez la majorité dans les Chambres. Pourquoi s'inquiéter d'autre chose? »

Il ne se pressa donc pas de trouver un successeur à Gérard. Comme on lui conseillait de reprendre Broglie : « Je me ferais plutôt piler dans un mortier », dit-il. Choisir Guizot, c'était irriter Thiers, et inversement. On parla de Molé : Guizot protesta. Une démission générale des ministres valait mieux ; on ferait un minis-

tère tout neuf. Mais cinq ministres seulement consentirent à s'en aller. Le Roi songea à faire appel à des hommes du tiers-parti, avec Thiers pour chef; Thiers refusa. Il fallut aller jusqu'à Dupin lui-même, qui donna une liste : noms quelconques, assemblés pêle-mêle, avec, pour les présider, un troisième maréchal, le duc de Bassano (10 novembre). Le public leur fit un tel accueil qu'ils démissionnèrent avant d'avoir servi. Le Roi dut reprendre les anciens ministres avec un quatrième maréchal, Mortier (18 novembre). Mais le tiers-parti fut mécontent.

LA CHAMBRE ET LE MINISTÈRE.

La Chambre se réunit le 1er décembre. Le ministère s'expliqua, et se fit donner un vote de confiance, sous la forme d'un ordre du jour motivé. C'était une nouveauté qui étonna. Toutes les ruses du Roi aboutissaient donc à ce résultat, que la Chambre était appelée à se déclarer « satisfaite des explications entendues sur la politique du gouvernement ». Tout son effort pour s'emparer du pouvoir, pour échapper à l'obligation de recevoir du Parlement une direction politique, pour être son propre président du Conseil, l'avait conduit à l'obligation de demander aux députés leur jugement sur sa conduite. Déconvenue d'autant plus pénible que la Cour avait trop peu pris soin de dissimuler ses espérances. Une brochure de Rœderer : *Adresse d'un Constitutionnel aux Constitutionnels*, venait de compromettre le Roi en traduisant trop fidèlement les vues qu'on lui attribuait. L'auteur y attaquait vivement l'académie de politiciens qui prétendait accaparer la direction politique et morale de la nation :

LE ROI VEUT RÉGNER ET GOUVERNER.

« Nous avons constitué une monarchie représentative. Nos adversaires veulent tout autre chose; ils ont constitué la démocratie aux extrémités; ils veulent l'oligarchie doctrinale, composée des sommités d'une société congréganisée, se reproduisant elle-même par l'enseignement public; il leur faut un jésuitisme éclectique qui ait son clergé, ses prêtres, ses initiés.... »

A les entendre, « les ministres doivent avoir un président de leur choix et tenir avec lui des conseils indépendants de l'action du Roi ». Fausse doctrine, et anticonstitutionnelle : le Roi doit avoir des ministres; mais la Charte, qui lui donne le pouvoir exécutif et un tiers du pouvoir législatif, interdit le Conseil de cabinet; car, pour l'administration de leurs services, les ministres opèrent séparément; pour les affaires d'État, le Roi les réunit par un acte de sa volonté et de sa confiance; pour les affaires étrangères, la direction en est réservée au Roi seul. En bonne doctrine, il ne devrait pas y avoir de Conseil des ministres régulièrement constitué et périodiquement réuni avec un président. Le seul président, c'est le Roi. Ce système est le seul qui convienne dans l'état de la monarchie constitutionnelle. Louis-

Philippe n'a d'autre but que de la consolider; il doit marcher entre le carlisme et la démocratie; ce n'est pas sur ses ministres, c'est sur lui que pèse la responsabilité de la couronne devant l'histoire. Et, pour en finir avec le vieux sophisme populaire de Thiers :

« Gouverner, dit Rœderer, n'est pas administrer; régner est encore autre chose que gouverner. Administrer, c'est assurer les services publics; gouverner, c'est régler les difficultés d'administration qui intéressent le pouvoir; régner, c'est gouverner et agir, c'est ajouter à l'autorité des lois l'influence morale. Administrer est le fait des ministres; gouverner est le fait du Roi avec un ou plusieurs des ministres; régner est le fait du Roi et comprend les relations avec les puissances étrangères, et le fait d'ajouter aux lois le modèle des vertus publiques et privées. »

BROGLIE REPREND LE POUVOIR.

Ce plaidoyer maladroit rendait à Broglie des partisans : les parlementaires entouraient naturellement « de leurs prédilections l'homme que le Roi aimait le moins et craignait le plus ». Aussi, quand l'insuffisance de Mortier apparut, qu'il en eut conscience, et qu'il s'en alla (20 février 1835), Louis-Philippe dut-il comprendre que l'heure du pouvoir personnel n'avait pas encore sonné et, s'étant adressé à Molé, puis à Dupin, puis à Soult, puis à Sébastiani, il dut se résigner à rappeler Broglie. Dure nécessité, après onze mois d'indépendance. Broglie reprit ses anciens collègues du 11 octobre et exigea que le cabinet se réunît hors de la présence du Roi. Le Roi fit ses plaintes aux ambassadeurs étrangers qu'il prenait volontiers pour confidents, car il aimait à s'expliquer et à s'excuser devant l'Europe : « M. de Broglie est une nécessité que j'ai dû avaler pour ne pas tomber dans le radicalisme » (12 mars 1835).

VI. — LE PROCÈS D'AVRIL ET LES LOIS DE SEPTEMBRE

RÈGLEMENT DU LITIGE AVEC LES ÉTATS-UNIS.

AVEC Broglie, la « résistance » revenait au pouvoir. Les beaux jours du tiers-parti étaient finis. Il chercha de petites revanches. L'affaire des 25 millions d'indemnité aux États-Unis reparut devant les Chambres, plus difficile encore pour le duc de Broglie qu'elle avait fait tomber l'année précédente, et plus pénible parce qu'elle s'était aggravée. Le Président Jackson venait de proposer au Congrès d'adopter une loi « autorisant des représailles sur les propriétés françaises pour le cas où, dans la prochaine session des Chambres françaises, il ne serait pas voté de loi pour le paiement de la dette ». Les relations diplomatiques avec les États-Unis furent rompues. La Chambre ne voulut pas paraître céder à une menace.

Les journaux s'indignèrent de l'insolence de Jackson. La légitimité de la créance américaine fut remise en question. Il y eut neuf jours de bataille à la tribune. Les oppositions de droite et de gauche s'unirent au tiers-parti. La Chambre adopta le projet, en réservant le paiement jusqu'au jour où le gouvernement aurait reçu des explications sur le message de Jackson.

LES ACCUSÉS D'AVRIL.

Il ne fut plus question d'amnistie pour les accusés d'avril. La Cour des pairs retint, sur 2000 arrêtés, 164 inculpés, dont 43 étaient contumaces (6 février 1835). La plupart des chefs du parti républicain étaient compromis. Tous les faits insurrectionnels de Paris, Lyon, Marseille, et des autres villes agitées en avril 1834 furent déclarés connexes. Les accusés décidèrent de choisir pour avocats les plus notables des républicains et des démocrates, depuis les plus vieux, Buonarroti, Voyer d'Argenson, Audry de Puyraveau, jusqu'aux plus jeunes, Barbès, Blanqui, Carnot, A. Comte, Jules Favre, et même Lamennais, recrue d'hier, mais auteur des retentissantes *Paroles d'un Croyant*. Il s'agissait moins pour les accusés de discuter les faits de l'accusation que de se présenter, en bloc et en rangs serrés, à une bataille politique où le banc des accusés leur servirait de tribune. « Ce procès n'a rien de judiciaire, disait le comité des accusés dans sa circulaire aux hommes politiques choisis par eux pour défenseurs, c'est une suite de la lutte que nous soutenons depuis cinq ans. » Cette tactique échoua : le gouvernement refusa d'accepter des défenseurs étrangers au barreau ; puis, les accusés ne purent s'entendre ni sur les principes qui devaient diriger leur défense et leurs déclarations, ni sur l'attitude qu'il conviendrait de garder à l'audience. Il y eut surtout désaccord entre les Parisiens et les Lyonnais, ceux-ci voulant proclamer la vérité sur les événements sanglants dont leur ville avait tant souffert, et qui avaient déjà leurs héros et leurs martyrs, les Parisiens jugeant préférable de répondre par le silence et le dédain. « La majorité, dit Louis Blanc, pensa qu'on ne devait pas accepter les débats, si la défense n'était pas libre. » Cette divergence de vues provoqua parmi eux des discussions violentes et des ruptures personnelles.

LE PROCÈS.

Le procès s'ouvrit le 5 mai devant 164 pairs (86 étaient absents). Les Parisiens refusèrent de répondre à l'appel de leurs noms ; puis, quand la Cour eut refusé d'admettre comme avocats 13 défenseurs qui n'étaient point inscrits au barreau, les incidents et les résistances commencèrent. Cavaignac ayant, le lendemain, réclamé la parole pour protester contre l'exclusion décidée la veille, le président la lui refusa ; aussitôt tous les accusés se levèrent, s'écriant : « Parlez, Cavaignac, parlez ». Ce fut un tel tumulte que la Cour dut

lever la séance. Le 7, quand, les accusés réclamant encore leurs défenseurs, le procureur général veut lire son réquisitoire, sa voix est couverte par un avocat, Baune, qui lit une protestation. Les accusés veulent évidemment que les débats ne soient pas engagés. La Cour décide alors qu'en cas de rébellion, les accusés pourront être amenés devant elle séparément. Le 9, le bruit ayant recommencé, tous furent expulsés, puis on ramena les 29 Lyonnais; l'un deux, Lagrange, protesta encore et fit allusion à la condamnation du maréchal Ney, cet « assassinat judiciaire » commis par les Pairs en 1815. « Envoyez à la mort, sans avoir admis leurs défenseurs, les soutiens de 150 familles d'hommes du peuple; moi, je vous condamne à vivre, car notre sang ne lavera pas les stigmates gravés sur vos fronts par le sang du brave des braves! »

Les accusés étaient populaires, et la Cour des pairs ne l'était guère : les parjures illustres de ses plus vieux membres et de son président Pasquier, qui avaient prêté serment de fidélité à plusieurs gouvernements, l'avaient déconsidérée. On publia les portraits et les biographies des accusés. Quelques-uns de leurs défenseurs décidèrent de se solidariser avec eux par une lettre publique qui se terminait ainsi : « L'infamie du juge fait la gloire de l'accusé ». Et ils mirent au bas les signatures de tous. Les Pairs décidèrent de poursuivre les auteurs de la lettre. Comme il y avait parmi les signataires deux députés, Cormenin et Audry de Puyraveau, il fallut demander à la Chambre l'autorisation de les appeler à la barre de la Cour. Cormenin déclara n'avoir pas signé. La Chambre livra Audry qui, bien qu'il n'eût pas signé, lui non plus, ne voulut pas désavouer ses confrères. Le procès s'éternisait ainsi dans une mêlée de chicanes et de violences. Après les accusés, ce fut le tour des défenseurs à n'être plus d'accord. Il fallut que Michel de Bourges et Trélat, pour en finir, écrivissent au président qu'ils étaient les auteurs de la lettre; mais les autres, tout en déclarant qu'ils ne l'avaient pas signée, se livrèrent à des commentaires désobligeants pour la Cour des pairs. D'où nouveau procès (20 mai), qui interrompit le procès principal : Michel, Trélat et quelques autres furent condamnés à la prison et à l'amende. Trélat avait refusé de se défendre : « Vous êtes, dit-il aux pairs, mes ennemis politiques, vous n'êtes pas mes juges. Il faut que le juge et l'accusé se comprennent. Il faut que leurs âmes se rapprochent. Ici, cela n'est pas possible. Nous ne sentons pas de même, nous ne parlons pas la même langue. Le pays, l'humanité, ses lois, ses besoins, le devoir, la religion, les sciences, les arts, l'industrie, rien de ce qui constitue une société, le ciel et la terre, rien ne nous apparaît avec les

mêmes caractères. Il y a un monde entre nous. » Mais ni l'éloquence, ni le courage des avocats devenus des accusés n'effacèrent l'impression pénible causée par la lettre désavouée. Louis Blanc le leur reproche durement : « En éludant la solidarité de la lettre, le congrès des défenseurs avait réduit aux proportions d'un incident une lutte qu'on pouvait rendre formidable; il s'était rapetissé à plaisir; il s'était manqué à lui-même ».

LES JUGEMENTS.

Après cet intermède compliqué où s'usa la résistance des accusés, et où acheva de s'émietter ce qu'il restait d'entente entre eux, la Cour interrogea d'abord les Lyonnais, puis, malgré la connexité établie par l'accusation des délits reprochés aux accusés de Lyon, de Paris, de Lunéville, de Marseille et d'ailleurs, elle prononça la disjonction de la cause concernant Lyon, pour la juger à part. C'était une mesure politique : on scindait l'accusation pour diviser la résistance et calmer l'excitation. Quelques pairs protestèrent et se retirèrent. Vingt-huit des accusés enfermés à Sainte-Pélagie réussirent à s'évader (13 juillet); parmi eux étaient Cavaignac, Marrast, Guinard. La Cour prononça la condamnation des Lyonnais le 13 août, après quoi l'affaire ne fut reprise qu'en novembre. Les sous-officiers de Lunéville, puis les accusés de Saint-Étienne, d'Arbois, de Grenoble, de Marseille, furent condamnés en décembre; ceux de Paris enfin le 23 janvier 1836[1]. Les condamnations allèrent de la déportation à l'emprisonnement; la plupart des condamnés furent soumis à la surveillance temporaire ou perpétuelle.

DÉFAITE DU PARTI RÉPUBLICAIN.

Le parti républicain en fut décapité. Son indiscipline, ses emportements l'ayant en outre discrédité, on le crut détruit. Pourtant, il recueillit de sa défaite un bénéfice : si la résistance des accusés, avec son incohérence et ses défaillances, ne donna pas une haute idée de leur capacité politique, leur courage, leurs violences mêmes leur firent une auréole; elles enrichirent la légende républicaine; elles valurent à la République des dévouements profonds et des enthousiasmes silencieux. Toutefois, pour le moment, le sentiment général était qu'on en avait fini avec les factieux, et qu'on avait eu raison d'en finir.

ATTENTAT DE FIESCHI.

Pendant le procès, le 28 juillet, jour fixé pour la revue que Louis-Philippe passait chaque année en commémoration des journées de juillet, une machine infernale fit explosion sur son passage, boule-

1. La liste complète des condamnés et l'énumération des peines se trouvent dans l'*Histoire de dix ans* de L. Blanc, t. IV, pp. 452 et 453.

vard du Temple. Elle tua plusieurs personnes de son entourage, des gardes nationaux et quelques spectateurs. Le Roi et les princes furent épargnés. L'auteur de l'attentat était un Corse nommé Fieschi; il avait pour complices deux membres de la *Société des Droits de l'homme*, Morey et Pépin; ils furent jugés par la Cour des pairs et condamnés à mort (janvier 1836).

LOIS DE RÉPRESSION.

Une proclamation royale, aussitôt après l'attentat, déclara : « Mon gouvernement connaît ses devoirs, il saura les remplir ». Les Chambres, convoquées d'urgence le 4 août, reçurent trois projets de loi destinés à achever la répression inaugurée par les lois de 1834; ils devaient donner au gouvernement, déjà investi du pouvoir de détruire les sociétés républicaines, les moyens d'empêcher les républicains de parler ou d'écrire.

SUR LA COUR D'ASSISES ET LE JURY.

Les deux premiers, sur la Cour d'assises et le jury, autorisent le ministre de la Justice, en cas de rébellion ou de crimes prévus par la loi du 24 mai 1834, à former autant de sections de Cours d'assises qu'il sera nécessaire pour procéder au jugement simultané de tous les prévenus. Le procureur général pourra saisir directement la Cour d'assises dix jours avant l'ouverture des débats. Le pourvoi en cassation contre les arrêts qui auront statué tant sur la compétence que sur les incidents ne sera formé qu'après l'arrêt définitif. Si les prévenus refusent d'assister à l'audience, le président pourra ordonner que, nonobstant leur absence, il soit passé outre aux débats. La Cour pourra expulser de l'audience tout prévenu qui, par ses clameurs ou par son tumulte, mettrait obstacle au libre exercice de la justice. Les jurés voteront au scrutin secret; la majorité de 8 contre 4 n'est plus requise; la majorité simple, 7 contre 5, suffira. Les condamnés à la déportation subiront la détention dans une prison du royaume ou hors du continent ou dans une colonie, selon le jugement, tant qu'un lieu de déportation ne sera pas désigné [1].

SUR LA PRESSE.

Le troisième projet, sur la presse, était d'une importance et surtout d'une portée plus grandes. Le gérant d'un journal devra posséder en propre au moins le tiers du cautionnement, qui est fixé : pour les journaux paraissant plus de deux fois par semaine, à 100 000 francs dans la Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne; dans les autres départements à 25 000 francs pour les villes à partir de 50 000 habitants, et à 15 000 francs pour les autres (il était de 2 400, 800 et 500 francs de rentes depuis la loi du 14 décembre 1830). Puis le projet prévoyait toute une série nouvelle de crimes : l'offense au

1. La peine de la déportation était réservée aux crimes politiques depuis le code pénal de 1810. Mais aucun lieu de déportation n'avait été désigné. Après 1830, on songea à supprimer la peine, puis à la remplacer par la détention perpétuelle.

Roi, le blâme adressé au Roi à l'occasion d'un acte du gouvernement, l'attaque contre le principe ou la forme du gouvernement établi par la Charte, l'acte public d'adhésion à toute autre forme de gouvernement, « soit en attribuant des droits au trône de France aux personnes bannies à perpétuité par la loi du 10 avril 1832, ou à tout autre que Louis-Philippe Ier et sa descendance; soit en prenant la qualification de républicain... ; soit en exprimant le vœu, l'espoir ou la menace de la destruction de l'ordre monarchique constitutionnel, ou de la restauration de la monarchie déchue ». Il sera interdit de rendre compte des procès pour injures, de publier le nom des jurés, d'amasser des souscriptions pour indemniser des amendes. Les gérants seront tenus d'insérer en tête de leurs feuilles les documents et renseignements communiqués par tout dépositaire de l'autorité publique. « Aucun dessin, aucunes gravures, lithographies, médailles et estampes, de quelque nature et espèce qu'ils soient, ne pourront être publiés et exposés, ou mis en vente, sans autorisation préalable; » la même condition sera exigée pour l'ouverture d'une salle de spectacles et pour les pièces qui y seront représentées.

DISCUSSION DES LOIS DE RÉPRESSION.

Telle était la réponse du gouvernement aux insurrections, à l'attitude des accusés d'avril et à l'attentat de Fieschi. Ces projets complétaient l'œuvre de réaction et de résistance commencée par les lois de 1833 et de 1834. Ils donnaient à la monarchie les armes sans lesquelles elle déclarait ne pouvoir pas vivre. Ils créaient un obstacle légal à toute pensée, à tout acte hostile non seulement à la royauté, mais au Roi.

La discussion dura du 13 au 29 août à la Chambre. Un député de gauche, Schonen, déclara que l'ordonnance criminelle de 1670 « était une œuvre de haute humanité, de souveraine raison, d'admirable justice en comparaison du projet actuel.... Savez-vous, messieurs, où il faut aller puiser pour trouver l'analogue de la loi qui vous est présentée? Ouvrez le *Bulletin des lois*, année 93, son premier numéro, sa première page. Voyez l'établissement du tribunal révolutionnaire, et le rapport fait à la suite par Couthon, dénonçant « la faction immortelle des indulgents »; vous y lirez, article 10, que la Convention nationale et ses deux Comités,... ses membres en mission ainsi que l'accusateur public peuvent accuser directement devant le tribunal révolutionnaire.... Ils voulaient aussi aller vite, les auteurs de cette loi; c'est ce que dit Couthon. Victimes et bourreaux, tous ont été bientôt moissonnés par les mêmes principes, la même loi, la même hache.... » Barrot s'éleva contre le jugement rendu en l'absence du prévenu : « ce ne serait plus une accusation judiciaire, ce serait un véritable assassinat ». D'autres rappelèrent

que les plus sévères ordonnances de l'ancien régime et le code impérial lui-même n'avaient jamais donné à la majorité simple le pouvoir de condamner, que le secret du vote du jury, c'était « la vérité, la justice immolées ensemble aux autels de la peur »; que la Chambre introuvable avait été moins sévère.... La presse fut défendue par Lamartine : « Cette loi est un attentat à l'indépendance des opinions dans une forme d'institutions qui n'est que la lutte légale de toutes les opinions. L'oppression de la pensée conduit à la révolte du cœur.... Nous sommes trop près du souvenir des servitudes impériales pour ne pas nous connaître en tyrannie; nous sommes trop près des excès révolutionnaires pour ne pas nous connaître en démagogie. Notre âge et nos souvenirs nous contraignent à la liberté constitutionnelle. » Royer-Collard, qui n'avait pas paru à la tribune depuis 1831, retrouva, pour attaquer l'immoralité d'un pareil attentat à la liberté, les mêmes accents dont il avait condamné la loi Peyronnet dix ans auparavant : « Elle n'est pas franche, cette loi; ce qu'elle ose faire, elle n'ose pas le dire. Par un subterfuge peu digne de la gravité du gouvernement, en appelant tout à coup attentat ce qui est délit selon la loi et selon la raison, les délits les plus importants de la presse, transformés, sortent du jury et s'en vont clandestinement à la Chambre des pairs. » Puis, élevant le débat au-dessus de la politique, dans le domaine de la morale, il montra le respect détruit, les croyances détruites, les expédients politiques impuissants.

Broglie se borna à répondre que la loi était le complément nécessaire des ouvrages de défense entrepris depuis deux ans pour sauver le régime; après les clubs fermés, les attroupements dispersés, les sociétés dissoutes, leurs chefs traînés devant la justice, la « révolte » s'est réfugiée dans la presse factieuse, d'où « elle empoisonne chaque jour les sources de l'intelligence humaine.... Nous l'attaquons dans son dernier asile, nous lui arrachons son dernier masque.... » Les lois furent votées par une majorité de 212 à 226 voix.

LA ROYAUTÉ MISE HORS DE DISCUSSION.

Mais on n'avait pas dit l'essentiel. Il n'était pas suffisant de montrer, d'un côté, l'ordre défendu, la société sauvée du poison de l'anarchie; de l'autre, l'intelligence comprimée, la souveraineté de l'opinion limitée, la sottise qu'il y avait à croire qu'en interdisant aux journaux d'exprimer un vœu ou une espérance, on réussirait à empêcher la nation d'espérer ou de désirer : ces lois étaient pour la royauté quelque chose de plus qu'une mesure de précaution. Elles disaient que la royauté de Louis-Philippe était désormais indiscutable, donc légitime; et cette affirmation, qui ne s'était pas produite

depuis juillet, était à elle seule une révolution; elle fondait l'autorité personnelle du prince, jusque-là contestée, ou considérée comme un fait; la bourgeoisie mettait hors de discussion une dynastie, un souverain avec qui elle avait traité, passé un contrat; par peur du désordre, elle proclamait inviolable et immortel un régime né d'une insurrection. « On avait, écrit Louis Blanc, décrété en France l'anarchie des cultes, et l'on y déclarait factieuse la lutte pacifique des systèmes! Il n'était plus permis de se dire républicain là où il l'était de se dire athée! Discuter Dieu demeurait un droit; discuter le Roi devenait un crime!... »

La presse républicaine fut anéantie. Après la *Tribune* qui était morte le 11 mai 1835, écrasée de condamnations, le *Réformateur* de Raspail disparut en octobre. Les autres journaux républicains cessèrent d'attaquer la royauté. « On a mis les journaux, écrivit Carrel (*National* du 1er juillet 1836), dans la nécessité de se censurer eux-mêmes. Ils s'y résignent. Mais on n'écrit pas tout ce qu'on pense, et l'on ne publie pas même tout ce qu'on écrit. »

VII. — LA CHUTE DU MINISTÈRE DE BROGLIE (5 FÉVRIER 1836)

LE PROGRAMME DU ROI.

DEPUIS l'avènement de Casimir Perier, tous les ministères s'étaient appuyés sur une majorité conservatrice décidée à approuver les mesures et à voter les lois propres à défendre la monarchie. Les lois de septembre ayant achevé l'œuvre de défense monarchique, Louis-Philippe n'avait plus besoin des hommes qui l'avaient sauvé de la Révolution ou de la Restauration. Il lui tardait de conquérir une liberté d'action qu'il jugeait dorénavant sans péril, et dont il entendait user pour prendre en Europe la place qu'il voulait, celle d'un souverain légitime. Mais il fallait aussi changer la politique extérieure de la France. L'entente avec l'Angleterre avait permis jusqu'ici à la France de résister à l'union restée permanente des trois Cours du continent, Russie, Prusse, Autriche. A mesure que la monarchie de juillet se montrait plus capable de vivre et d'écraser ses adversaires, elle trouvait plus de sympathie auprès des monarchies absolues, et l'Angleterre lui était moins utile; elle pouvait chercher sur le continent une alliance politique ou une union dynastique. Louis-Philippe désirait l'une et l'autre ardemment, et depuis longtemps. L'alliance anglaise — que d'ailleurs on ne pratiquait pas sans heurts ni sans difficultés — n'avait jamais été qu'un expédient, indispensable pendant les années difficiles, comme

l'avait été l'abandon du pouvoir aux parlementaires de la « résistance » ou de la « doctrine ». Maintenant que ces expédients avaient produit tout leur effet, il n'y avait aucun inconvénient à les écarter. Mais conquérir l'indépendance intérieure par l'émiettement de l'union conservatrice, et réaliser l'indépendance extérieure par l'abandon de l'alliance anglaise, étaient des opérations inégalement difficiles : si les rivalités particulières des parlementaires permettaient de miner le bloc conservateur, que l'avènement du tiers-parti avait rendu fragile, le rapprochement avec les monarchies du continent était plus ardu.

LOUIS-PHILIPPE ET LES MONARCHIES ABSOLUTISTES.

Les trois Cours n'avaient pas encore modifié l'attitude qu'elles avaient adoptée à l'égard de la France au lendemain de juillet : maussade, hostile en Russie, où le tsar, la veille allié de Charles X, affectait d'ignorer le roi des Français et voyait dans la Révolution, disait Barante, « le plus grand affront qui eût jamais été reçu par les races royales »; plus aimable en Prusse, mais dans la mesure où la bienveillance du souverain pouvait se concilier avec l'intimité russe; froide, distante avec l'Autriche, gardienne de l'orthodoxie légitimiste et de la contre-révolution. Les événements n'avaient fait qu'accroître l'éloignement de ces trois Cours pour la France qui, en Pologne, en Belgique, en Italie, avait soutenu l'insurrection contre l'esprit des traités de 1815, et compromis l'hégémonie qu'elles avaient conquise en Europe. Blessées dans leurs intérêts et dans leur orgueil, elles n'avaient aucunement l'intention de rien changer à leurs principes; le différend entre elles et la France de juillet ne s'atténuerait que si la France abdiquait les siens : « Ce trône n'a rien créé, écrivait Metternich en 1833,... tout ce qu'il peut faire, c'est de se soutenir lui-même. Son seul produit, c'est celui du soi-disant principe de non-intervention,... la seule invention qu'ait produite la capitale de la propagande. » Or, les Puissances de l'Est ne perdaient pas une occasion de bien marquer le cas qu'elles faisaient de la « non-intervention », et le sentiment qu'elles professaient à l'égard de la « propagande ».

PROPAGANDE LIBÉRALE EN EUROPE.

La propagande libérale était organisée en France et en Suisse par les réfugiés étrangers. Un jeune avocat de Gênes, Mazzini, fondait la *Jeune Italie*, société secrète où n'étaient admis que des hommes de moins de quarante ans, qui avait pour but l'indépendance et l'unité de son pays sous la République et qui publiait un journal à Marseille. Des comités secrets, en Italie, correspondaient avec elle, analogues à ceux de la Charbonnerie, et, comme elle, la *Jeune Italie* provoquait les craintes et les persécutions des gouvernements de la Péninsule. Après une répression dans les États Sardes, Mazzini, aidé du général Ramorino, tenta d'organiser à Genève avec le

concours de Polonais une expédition qui envahirait l'Italie par la Savoie. L'affaire avorta. Cette agitation servit de prétexte à une démonstration concertée des trois Cours.

CONFÉRENCES DE MÜNCHENGRAETZ.

Le tsar eût volontiers mobilisé des troupes; plus prudent, Metternich réduisit le programme à une manifestation. A Münchengraetz, en Bohême, se réunirent (9 septembre) le tsar, l'empereur d'Autriche et le prince royal de Prusse qui représentait son père. Un manifeste fut rédigé, qui rappelait les jours de la Sainte-Alliance : « En considération des dangers dont l'ordre de choses établi en Europe par le droit public et les traités, spécialement ceux de 1815, continue à être menacé », les souverains se déclaraient « unanimement résolus à raffermir le système de conservation qui constitue la base immuable de leur politique ». L'article I[er] proclamait pour tout « souverain indépendant » le droit d'appeler à son secours un autre souverain « dans les troubles intérieurs comme dans les dangers extérieurs de son pays », et, pour le souverain intervenant, le droit d'accorder ou de refuser son secours, sans qu'aucune Puissance « non invoquée par l'État menacé » pût intervenir, « soit pour empêcher l'assistance, soit pour agir dans un sens contraire ». L'article 2 formulait une menace directe aux adversaires de l'intervention : « Dans le cas où l'assistance matérielle d'une des trois Cours aurait été réclamée et qu'une Puissance quelconque voulût s'y opposer par la force des armes, les trois Cours considéreraient comme dirigé contre chacune d'elles tout acte d'hostilité acccompli dans ce but ». Le roi de Prusse, moins désireux que le tsar de compromettre la paix, ne voulut pas, en signant publiquement ce manifeste, « entreprendre tant sur l'avenir », comme il disait, et se borna à y adhérer par un traité secret (15 octobre). Metternich ne put pas davantage obtenir qu'il fût communiqué au gouvernement français dans les termes mêmes où il avait été rédigé. Il fut convenu que les notes de chacune des trois Cours, variées dans le ton et dans la forme, se termineraient par une déclaration identique, celle qui était formulée dans l'article 2. Ainsi le résultat essentiel était atteint : les trois Cours auraient consolidé leur union et affirmé contre la France leur fidélité aux principes de 1815.

RÉPONSE DE BROGLIE.

La manière dont elles signifièrent à la France leur entente et leur programme accentua la portée de la manifestation. Les ambassadeurs vinrent successivement donner au duc de Broglie lecture de la note. Metternich se réjouissait d'avance, et se flattait que Broglie n'y opposerait qu'un « auguste silence, silence que la Doctrine commande aux adeptes quand ils ne savent que dire ». Mais Broglie, « roide et haut » plus encore qu'à son ordinaire, répondit sèchement :

« Il est des pays où, comme nous l'avons dit pour la Belgique, pour la Suisse, le Piémont, la France ne souffrirait à aucun prix une intervention des forces étrangères. Il en est d'autres à l'égard desquels, sans approuver cette intervention, elle ne peut pas s'y opposer, dans une circonstance donnée, d'une manière aussi absolue. Dans ces cas, nous nous croirons en droit de suivre la ligne de conduite que nos intérêts exigeront. »

Cette réponse fut portée, par le moyen d'une circulaire, à la connaissance des ambassadeurs de France, qui furent autorisés à la communiquer aux gouvernements étrangers. La déclaration provoqua une controverse entre les chancelleries sur le point de savoir si le duc avait cité dans sa réponse verbale le Piémont, qui figurait dans la circulaire. Compter le Piémont au nombre des pays où la France ne tolérerait pas d'intervention étrangère, n'était-ce pas contester à l'Autriche son hégémonie en Italie, dans le pays même où elle entendait n'avoir pas de rivaux? Ces querelles n'avaient au fond que peu d'importance. On voulait marquer ses positions. C'étaient des défis avant un combat que personne n'avait l'intention de livrer. On le vit bien quand, après la mort de l'empereur François, en août et septembre 1835, les trois souverains se réunirent à Kalisch (Pologne), puis à Tœplitz (Bohême); ils s'abstinrent de rédiger une déclaration de principes. Metternich se contenta d'écrire à son ambassadeur à Paris : « Ce que veulent les trois Cours est maintenant connu; le redire est inutile et ne pourrait avoir d'autre résultat que d'affaiblir une situation inexpugnable. Les vagues viennent se briser contre le rocher, le rocher ne s'avance pas contre la lame. »

AFFAIRES D'ESPAGNE ET DE PORTUGAL.

Ces incidents n'étaient pas faits pour rendre plus facile le rapprochement que désirait Louis-Philippe avec les trois Cours. Tant qu'elles étaient dans ces dispositions, l'entente anglaise gardait sa valeur, faisait contrepoids à leur ligue. Talleyrand saisit habilement une occasion de riposter à l'acte de Münchengraetz. Depuis 1832, en Portugal, le roi don Miguel était aux prises avec les libéraux partisans de la fille de don Pedro, sa nièce dona Maria, détrônée par lui en 1828 ; en Espagne, depuis 1833, la régente Marie-Christine, qui gouvernait au nom de sa fille Isabelle, soutenue par les libéraux et par les victimes de son mari Ferdinand VII, luttait contre don Carlos, frère de ce même Ferdinand, qui invoquait la loi salique et que les prêtres soutenaient; c'était une féroce guerre civile. Dona Maria, ayant repris Lisbonne, à la suite des victoires remportées par ses partisans, avait été immédiatement reconnue par la France et par l'Angleterre (septembre 1833). Mais son pouvoir restait fragile. L'Angleterre, attentive à ne pas laisser à d'autres le

soin de régler les affaires de Portugal qu'elle considérait comme un domaine réservé, envoya sa flotte, et obtint du gouvernement de Marie-Christine l'offre d'une armée à dona Maria. Talleyrand réussit à entrer après coup dans cette triple alliance, qui en devint quadruple, et qui fut présentée à l'Europe (22 avril 1834) comme une riposte des quatre Cours de l'Occident aux manifestations de Münchengraetz. Don Miguel capitula le 26 mai. La ligue de la Révolution triomphait donc de la ligue de la Sainte-Alliance, et Metternich en convenait : « La reine Isabelle est la Révolution incarnée dans la forme la plus dangereuse; don Carlos représente le principe monarchique aux prises avec la Révolution pure ».

FIN DE L'ALLIANCE ANGLAISE.

C'est pourtant ce moment que choisit Louis-Philippe pour tenter un rapprochement entre la France et les trois Cours. L'entente anglaise n'était plus guère cordiale. Tandis que, d'une ligue à l'autre, on semblait plus porté à échanger des taquineries qu'à faire acte d'hostilité, de la France à l'Angleterre on en arrivait, sous les dehors de l'amitié, aux escarmouches discrètes et aux petites perfidies qui précèdent les ruptures. Palmerston avait tout fait pour exclure la France de sa combinaison anglo-ibérique, et il avait fallu à Talleyrand le ferme propos de ne pas rompre avec un allié pour dissimuler cette réelle humiliation sous le voile spécieux de la quadruple alliance. Encore cette quadruple alliance avait-elle réduit à l'extrême, par ses stipulations, le rôle de la France en Espagne : tandis que le roi d'Angleterre mettait sa flotte au service de don Pedro et de sa fille, le roi des Français n'était autorisé à faire que « ce que lui et ses augustes alliés détermineraient d'un commun accord », c'est-à-dire ce que lui permettraient les Anglais. Lorsque le gouvernement espagnol demanda l'appui de la France, le 17 mai 1835, alors que Thiers, au Conseil, insistait pour une intervention armée et que Rigny et Guizot lui-même y inclinaient, Louis-Philippe refusa : une intervention ne l'eût pas moins brouillé avec l'Angleterre, son alliée, qu'avec les trois Cours ennemies, qu'il cherchait à séduire.

RETRAITE DE TALLEYRAND.

En réalité, l'alliance anglaise se dissolvait d'elle-même, malgré la solennelle manifestation de la quadruple alliance. Elle n'était populaire ni en France, ni en Angleterre : car le sentiment national de chacun des deux pays était fait pour une bonne part de la colère, de la rancune et de la jalousie qui l'animaient contre l'autre. Le ministre anglais des Affaires étrangères, Palmerston, professait personnellement et sans discrétion ces sentiments; et, dans sa pratique de l'entente avec la France, il leur faisait une si large part que les Français n'apercevaient plus de l'Angleterre que ses mauvais pro-

cédés, et ne sentaient plus les bienfaits de son amitié. Quand Talleyrand, l'auteur de l'entente, quitta l'ambassade de Londres (novembre 1834), sa retraite, que l'âge justifiait assez, prit le sens d'un avertissement. Il emportait avec lui l'entente franco-anglaise. Lui-même en était dégoûté. Quand il avait proposé à Palmerston une alliance défensive, en 1833, il avait pu juger du prix qu'elle aurait coûté : l'abandon de Mehemet-Ali et un rôle effacé en Espagne; et la ruse de Palmerston avait failli lui infliger un échec humiliant dans l'affaire de Portugal. D'autre part, l'Angleterre était devenue tout autre depuis 1830 : la réforme de 1832 avait modifié la composition du personnel politique; les commerçants et les industriels y dominaient; ils avaient d'autres intérêts et des passions plus instables que les propriétaires fonciers. Talleyrand ne reconnaissait plus ses Anglais. Il se trouvait amené à appuyer de sa grande autorité le désir secret qu'avait Louis-Philippe de chercher d'autres amis :

« Qu'est-ce que Votre Majesté, disait-il au Roi à l'heure de sa retraite, a encore à attendre de l'Angleterre? Nous avons exploité son alliance, et nous n'avons plus aucun avantage à en retirer. C'est à notre alliance avec l'Angleterre que nous devons la conservation de la paix; maintenant elle n'a plus que des révolutions à vous offrir. L'intérêt de Votre Majesté exige donc qu'elle se rapproche des Puissances orientales.... Les grandes Cours ne vous aiment pas, mais elles commencent à vous estimer.... »

PROJET DE MARIAGE AUTRICHIEN.

Louis-Philippe, qui avait son opinion faite, avait reçu à Neuilly, quelques jours après le traité de la quadruple alliance, un ami de Metternich, le prince Esterhazy, et lui avait fait part de son sentiment intime : les Puissances conservatrices devaient voir en lui, non un usurpateur, mais un sauveur qui avait empêché la République et la guerre, et l'aider à contenir l'Angleterre chaque jour plus envahissante, plus ambitieuse, plus aventureuse. Ces premières avances faites à l'Autriche, Louis-Philippe les dépassa bientôt, faisant avec son habituelle faconde des confidences aux ambassadeurs des trois Cours, se plaignant de ses ministres, qui avaient une autre politique, négociant directement en dehors d'eux une entente par une correspondance secrète avec Metternich, dont l'entremetteur était Apponyi, ambassadeur d'Autriche, puis, brusquement, démasquant sa fièvre secrète, un projet de mariage pour son fils, le duc d'Orléans, avec une archiduchesse. C'est à Vienne, quand on n'est pas un Bourbon, qu'on va chercher de la légitimité. Metternich, plus réservé, l'écarta doucement, poliment. Il fallut temporiser. C'était le moment où Broglie reprenait le pouvoir et préparait une action franco-anglaise contre la Russie prête à mettre la main sur

Constantinople : l'entente anglaise était encore nécessaire, pour sauver la Turquie, cette nouvelle Pologne. Louis-Philippe désavoua secrètement son ministre en faisant aussitôt savoir à Metternich qu'il était « très décidé à briser son Conseil des ministres plutôt que de céder sur ce point », et en promettant de garantir la paix en Orient, pourvu que Metternich garantît la paix en Espagne. Le but que recherchait Louis-Philippe lui semblait désormais tout proche : un seul obstacle l'en séparait : Broglie. Il suffisait qu'un heureux accident rompît définitivement le faisceau Broglie-Guizot-Thiers.

CHUTE DE BROGLIE.

L'accident se rencontra, si imprévu que personne ne voulut croire qu'il l'était pour tout le monde, et qu'il parut savamment machiné par la perfidie du Roi. La Chambre s'était réunie le 20 décembre (1835) dans le plus grand calme. Le discours du trône constatait que « la tranquillité intérieure paraissait désormais hors d'atteinte ». La Chambre répondit avec sympathie, se contentant d'insérer dans l'adresse, avec la protestation traditionnelle en faveur de la Pologne, une phrase plus précise sur « la conservation de l'antique nationalité polonaise », en réponse aux derniers actes du tsar et à la suppression du consulat général de France à Varsovie. Soudain, le ministre des Finances Humann fit éclater un orage. Dans son exposé des motifs sur le budget de 1837, le 4 janvier, il présenta comme nécessaire la conversion de la rente. Ses collègues, non prévenus, manifestèrent leur surprise et se fâchèrent : Humann démissionna. On interpella Broglie le 18 janvier; il répondit : « On nous demande s'il est dans les intentions du gouvernement de proposer la mesure dans cette session. Je réponds : non. Est-ce clair? » Un député, Gouin, déposa aussitôt un projet de conversion. Le ministère en demanda l'ajournement, que la Chambre repoussa par 194 voix contre 192 (5 février), et les ministres portèrent au Roi leur démission.

Que ce vote ait été un « vote de surprise » d'une Chambre blessée de la roideur de Broglie, ou qu'il ait été le résultat d'une intrigue concertée entre la Cour et les « indépendants » du tiers-parti, à la recherche d'une revanche à leurs précédentes défaites, l'accident auquel succombait le ministère du 11 octobre était si bien dans la logique des événements qu'il fut moins extraordinaire qu'il ne le semblait. Il n'était ni de l'intérêt du Roi, ni de l'intérêt du Parlement de le maintenir au pouvoir. Le Roi n'en avait plus besoin depuis que la protection de sa personne était assurée par les lois de septembre, et ce ministère l'empêchait d'user de son pouvoir raffermi pour conduire sa dynastie vers la nouvelle politique qui était son ambition et son orgueil. Au Parlement, l'union conserva-

trice, fondée par Casimir Perier devant le danger, se dissolvait sous l'action du tiers-parti, où se rejoignaient les critiques malveillants et les ambitieux déçus. La majorité souffrait d'être disciplinée, et, aussi peu que le Roi, désirait un gouvernement fort.

La chute de Broglie marque la fin d'une étape. Le terrain est déblayé devant la monarchie; les partis d'opposition révolutionnaire de droite et de gauche sont vaincus. La majorité qui a exercé le pouvoir et obtenu ces résultats est émiettée; le seul pouvoir qui reste debout, c'est le Roi. Trouver le moyen d'exercer le pouvoir réel dans les conditions et dans les formes de la Charte, c'est maintenant ce qu'il se propose. L'entreprise est délicate, elle demande de l'habileté et du temps; mais Louis-Philippe sait manœuvrer, et il sait attendre; il y mettra cinq ans.

LIVRE II

LA CONQUÊTE DU POUVOIR PERSONNEL (1836-1840)

CHAPITRE PREMIER

LE MINISTÈRE THIERS (22 FÉVRIER-6 SEPTEMBRE 1836)

I. THIERS ET LE PARLEMENT. — II. POLITIQUE EXTÉRIEURE DE THIERS.

I. — THIERS ET LE PARLEMENT

THIERS AU POUVOIR.

APRÈS la chute de Broglie, le Roi s'adressa à Thiers. Il aimait sa souplesse; il retrouvait en lui quelques traits de sa propre nature; il savait gré à cet « homme de juillet » d'accommoder ses principes aux circonstances. Thiers n'avait éprouvé aucune difficulté à passer du « mouvement » à la « résistance », des bureaux du *National* au salon des doctrinaires, sans se fermer la route qui l'eût ramené à son point de départ. Il était le seul chef de parti qui pût en 1836, à son gré, reprendre la lutte contre la gauche ou lui faire des concessions. Or, le Roi, considérant que le moment était venu pour lui de gouverner sinon au-dessus, du moins en marge des partis, était conduit à préférer aux liens étroits d'une majorité fixe et d'un programme précis la liberté d'une direction vague et des majorités d'occasion; Thiers était donc son homme à cette heure. Mais il fallait le détacher des ministres tombés, auxquels il restait lié par point d'honneur. Ses scrupules ne tinrent pas longtemps; on le flatta; le Roi obtint de l'aristocratique désintéressement de Broglie qu'il déliât son ancien collègue de toute obligation de délicatesse envers lui, et Thiers composa aussitôt son ministère avec trois membres du cabinet démissionnaire, Montalivet, ami personnel du Roi, et trois membres du tiers-parti. Ces

choix indiquaient peut-être le désir d'une certaine détente après le gouvernement hautain de Broglie; ils marquaient aussi une discrète avance à la gauche, puisqu'on se rapprochait du tiers-parti. Il n'en fallait pourtant pas conclure que Thiers rompait avec la droite, avec qui il venait de mener pendant trois ans le combat conservateur. A vrai dire, le seul trait important de cette combinaison, c'était la séparation de Thiers et de Guizot, celui des deux qui n'était plus au pouvoir devenant nécessairement l'adversaire de l'autre. Guizot, rentré dans le rang, prit en effet la direction de la droite de la Chambre, qui revenait à son talent. Ainsi naquit une illustre rivalité. Elle n'eut pas pour effet de donner à la monarchie parlementaire deux grands partis à la façon anglaise, mais elle mit une vie parlementaire mal organisée à la merci des intrigues fomentées par deux grandes ambitions servies par de grands talents. L'instabilité qui en résulta pour le gouvernement et pour les partis n'était pas pour déplaire au Roi. Ayant rompu le triumvirat Broglie-Thiers-Guizot, il espérait, après l'élimination de Broglie, neutraliser les deux survivants l'un par l'autre, et trouver un jour le moment favorable pour désigner en dehors d'eux un président de son choix.

THIERS N'A AUCUN PROGRAMME.

Thiers fut bien accueilli; la droite fut courtoise pour un ami de la veille, le tiers-parti empressé pour un homme qui lui faisait une place dans le ministère, la gauche sympathique à l'homme de juillet enfin délivré d'une longue captivité chez les réactionnaires. On n'avait pas encore vu, sauf au début de la monarchie, un cabinet qui ne rencontrait à sa naissance ni opposition déclarée, ni hostilité sournoise. Thiers, qui ne tenait pas à créer une majorité qui l'eût emprisonné dans un programme, était fort satisfait. Lui aussi, comme le Roi, mais pour d'autres raisons, préférait à cette entrave l'obligation de satisfaire tour à tour les uns et les autres; jeu où se plaisait sa dextérité. Il ne voulait pas davantage s'engager dans une politique étrangère arrêtée. Si le moment était venu de tenter un rapprochement avec les Puissances de l'Est, il ne s'interdisait pas de revenir en cas d'échec à la politique occidentale fondée sur l'entente anglaise. La condition de la réussite dans cet exercice d'équilibre, c'était le succès personnel du président du Conseil auprès des Chambres et du Roi. Tout pouvait être compromis par une maladresse ou par une imprudence.

Ce gouvernement dura du 22 février au 6 septembre, un peu plus de six mois.

THIERS ET LA CHAMBRE.

Thiers, à son premier contact avec les Chambres, affirma sa solidarité avec l'ancien cabinet. Rien n'était changé au système du 11 octobre : « Vous n'oublierez pas, je l'espère, déclara-t-il en

s'adressant à l'ancienne majorité, que, pour la plupart, nous avons administré le pays au milieu des plus grands périls, et que, dans ces périls, nous avons combattu le désordre de toutes nos forces.... Pour sauver une révolution, il faut la préserver de ses excès. Quand ces excès se sont produits dans les rues ou dans l'usage abusif des institutions, j'ai contribué à les réprimer par la force et par la législation. Je m'honore d'y avoir travaillé de concert avec la majorité de cette Chambre, et, s'il le fallait, je m'associerais encore aux mêmes efforts pour sauver notre pays.... » La gauche ne s'émut pas de ce langage, « dernière politesse, disait un de ses membres, qu'on fait à ses amis avant de se séparer d'eux ». Pendant un mois, on se demanda de quelle majorité Thiers serait le ministre. Une sortie un peu vive qu'il fit à Odilon Barrot fut commentée longuement. On pensait que la bataille qui se livrait d'ordinaire à propos des fonds secrets éclairerait la situation. Le vote de ce chapitre fournissait à cette époque l'occasion de donner ou de refuser sa confiance au gouvernement. Guizot, dans un long discours, fit l'apologie de la politique conservatrice, de la vieille « résistance ». A quoi Odilon Barrot répondit que cette politique était morte et que le nouveau gouvernement ne pouvait pas l'ignorer. Thiers, obligé de choisir, se dérobe, envoie à la tribune le ministre de la Justice, Sauzet, qui parle de conciliation, de « politique nouvelle », qui refuse, en présence de l'apaisement des esprits, de raviver les souvenirs irritants du passé, et qui proteste qu'on n'imposera pas aux nouveaux ministres « des amendes honorables et des génuflexions » : la gauche applaudit, la droite ne réplique pas, — et les fonds secrets sont votés par 251 voix contre 99 (24 mars). La situation n'est pas changée; la droite n'a pas voulu lâcher Thiers, la gauche le soutient ouvertement.

Le jeu continue. Le cabinet se prononce contre l'amnistie que combat la droite, et donne des places à ses amis de la gauche qui depuis longtemps ont perdu l'habitude des faveurs gouvernementales. Personne ne veut être de l'opposition. On prend sa revanche dans les commissions, dans les couloirs, en répandant des propos amers. Guizot et Thiers s'éloignent de plus en plus l'un de l'autre. Seuls quelques intransigeants restent étrangers à cette comédie équivoque. Armand Carrel écrit dans le *National* : « Doctrinaires, tiers-parti, gauche dynastique, tant que l'œuvre législative des six ans demeure, tout nous est indifférent ». La session fut close en juin sans qu'on sût si le ministère avait cessé d'être conservateur ou s'il l'était devenu.

On avait pourtant un peu travaillé, décidé le chemin de fer LOIS D'AFFAIRES.

de Versailles, remanié le tarif des douanes, voté la loi des chemins vicinaux et le budget. Thiers avait montré dans toutes ces discussions une compétence si alerte, si souple, si lucide, une maîtrise oratoire si sûre, qu'il avait pu soutenir son rôle. Mais le réveil des passions révolutionnaires vint rendre du crédit à la droite. L'attentat d'Alibaud contre le Roi (25 juin), la reconstitution des sociétés secrètes (surtout celle des *Familles* par Blanqui et Barbès), la découverte d'un complot projeté pour le jour de l'inauguration de l'Arc de l'Étoile, et qui fit ajourner la fête fixée au 28 juillet, créèrent de l'inquiétude et du malaise : les alarmes que répandaient volontiers les conservateurs étaient donc fondées, la lutte pour la défense monarchique n'était pas finie; les avances du ministère à la gauche encourageaient l'anarchie toujours menaçante. Thiers, malgré son adresse, ne donnait plus à la Chambre l'impression qu'il fût l'homme d'une situation sinon brouillée, du moins incertaine et instable, le chef qui convenait à un pays où les institutions étaient fragiles et comme éternellement provisoires.

II. — POLITIQUE EXTÉRIEURE DE THIERS

RAPPROCHEMENT AVEC LES TROIS COURS.

A l'extérieur, l'avènement de Thiers marqua une divergence plus nette avec les vues du gouvernement précédent. Broglie avait maintenu non sans peine l'entente anglaise et la tradition diplomatique inaugurée par la Révolution de juillet. Thiers adopta les intentions secrètes de Louis-Philippe et poursuivit le rapprochement avec les puissances continentales. Il ne s'agit plus, comme Broglie l'avait un moment espéré, de détacher du bloc austro-prusso-russe l'Autriche seule et de la rattacher au système franco-anglais, mais bien d'entrer dans la confiance des trois Puissances, de réconcilier le roi des barricades avec les souverains absolutistes et légitimes. A Berlin, à Vienne, à Pétersbourg, on salua avec joie les dispositions de Thiers; les ambassadeurs se réjouirent de n'avoir plus à se heurter à la raideur de Broglie. Ils le firent savoir à Thiers, qui fut sensible à cette flatterie : « Monsieur, l'Europe vous attend », lui avait dit Talleyrand. Il se persuada — bien qu'il ne fût ni naïf ni crédule — qu'en effet on attendait de lui une grande œuvre d'avenir à laquelle il serait glorieux d'attacher son nom. Metternich ne perdait pas une occasion de l'avertir que dans l'alliance anglaise nous faisions un « métier de dupes » : nos intérêts et ceux de l'Angleterre étaient partout opposés; la brouille était inévitable. Malgré sa vanité, Thiers était trop avisé pour jeter par-dessus bord tout le

passé diplomatique de juillet. Il faisait encore, le cas échéant (par exemple à la séance du 1er juin 1836, à la Chambre des pairs), l'apologie de l'amitié anglaise, et se flattait de ne pas la rompre, tout en en recherchant d'autres : double jeu facile à un homme qui savait rester fidèle à la droite tout en se donnant pour un ami de la gauche. Mais le Roi, qui poursuivait son dessein, et qui était disposé à en payer le succès, même d'une rupture avec l'Angleterre, poussa de toute sa force au rapprochement continental. Le moment était venu de faire figure de dynastie durable, de s'allier aux Puissances, aux familles qui confèrent la légitimité aux parvenus. Le moyen, c'était d'abord une alliance personnelle. L'héritier du trône était célibataire, il fallait le marier. Grande affaire, qui prima bientôt toutes les autres préoccupations.

THIERS MÉNAGE L'AUTRICHE.

En toute occasion, Thiers s'employa à ménager l'Autriche. A Cracovie, en Suisse, en Espagne, il montra que le libéralisme de la monarchie de juillet savait être accommodant.

Le jour où, sous prétexte d'en expulser les vaincus des insurrections polonaises qui y étaient réfugiés, les armées autrichienne, russe et prussienne entrèrent sur le territoire inviolable de la république neutre et indépendante de Cracovie, Thiers, bien loin de crier à la rupture des traités, fit dire à Metternich que « la conduite turbulente d'un certain nombre de réfugiés polonais à Cracovie autorisait les Cours voisines à exiger que ce foyer d'agitation fût dissous ».

IL ATTAQUE LES RADICAUX SUISSES.

En Suisse, depuis 1829, les radicaux poussaient activement l'œuvre de la « régénération », c'est-à-dire l'application de leur programme démocratique et centraliste. La majorité des cantons avaient adopté une constitution démocratique (1830-1833). Une section de la *Jeune Europe*, la *Jeune Suisse*, fut formée (1833), qui s'appuyait sur les réfugiés politiques nombreux et actifs (ils tentèrent un jour une expédition sur Neuchâtel et sur la Savoie[1]). Les radicaux voulaient la revision de la Constitution fédérale en vue de renforcer le pouvoir central, qui saurait alors obliger les cantons d'ancien régime à accepter le suffrage universel, l'égalité civile, la liberté de presse et de religion. Comme les réfugiés s'en mêlèrent, ce programme devint une affaire internationale. En 1834, l'Autriche, la Prusse, la Russie, les princes italiens avaient demandé à la Suisse leur expulsion. La France et l'Angleterre soutenaient alors le gouvernement fédéral, qui s'y refusait au nom de l'indépendance de la Suisse. Là, comme ailleurs, la France apparaissait encore comme le défenseur naturel

1. Voir page 125.

des démocrates contre l'Europe d'ancien régime : l'occasion était belle d'affirmer l'antagonisme profond qui séparait la monarchie de juillet des monarchies continentales, en accord avec la tradition diplomatique libérale fondée en France six ans auparavant, et suivie depuis Laffitte et Casimir Perier jusqu'à Broglie. Or c'est à cette tradition même que Louis-Philippe voulait se soustraire. Thiers écrivit donc à son ambassadeur comme eût fait Metternich : « Quand en France les factions sont terrassées, quand le pouvoir y est fermement dirigé dans le sens de l'ordre et de la modération, il est ridicule de penser qu'un petit pays comme la Suisse puisse, entre les mains d'une poignée d'agitateurs, remuer à son gré le reste de l'Europe » (25 avril); il n'était pas tolérable (7 juin) que la Suisse devînt « un foyer d'action révolutionnaire, un lieu de rassemblement pour les factieux de tous les pays, quand, partout, la Révolution, terrassée au profit de l'ordre, est impuissante et réduite à n'oser relever la tête ». Et comme le gouvernement fédéral, effrayé, promettait d'engager les cantons à faire arrêter les réfugiés dangereux, Thiers insista rudement (18 juillet), déclarant insuffisante une promesse qui n'était appuyée « d'aucun moyen de coercition », et donnant à entendre que la France aurait à pourvoir « à ce que lui prescrirait l'intérêt de sa propre sécurité ». Metternich et Nesselrode le félicitèrent. La diète fédérale, intimidée, céda. La complaisance de Thiers, enhardie, passa les bornes et alla jusqu'au ridicule. La police française découvrit en Suisse, après l'attentat d'Alibaud, un sieur Conseil qui passait pour être l'un des plus agités parmi les réfugiés; elle en fit un complice de l'attentat Fieschi. Mais les réfugiés dénoncèrent conseil comme un agent provocateur, et Conseil finit par avouer lui-même ses rapports avec le gouvernement français. Les radicaux suisses en ressentirent contre la France une vive colère, qu'ils ne laissèrent pas ignorer.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Il en alla de même en Espagne. La guerre civile se poursuivait entre la reine-mère et régente Christine et son beau-frère don Carlos. Carlos ayant pour lui les moines, les villes de Castille, les volontaires royaux. les provinces des Pyrénées, Christine, pour avoir un parti, dut s'appuyer sur les libéraux. L'Angleterre et la France soutinrent les Christinos, les monarchies continentales soutinrent les carlistes. L'Espagne devint une monarchie constitutionnelle (statut de 1834), et le gouvernement libéral entreprit la guerre contre les carlistes. Il ne parvint pas à les détruire. Des émeutes populaires, soulevées par les plus avancés des libéraux (progressistes), saccagèrent les couvents à Saragosse, à Barcelone, à Madrid, et assommèrent des moines. La reine donna le pouvoir à un juif,

Mendizabal, que soutenaient les Anglais et les progressistes. Palmerston, qui jusque-là s'était opposé à toute intervention en Espagne, proposa une action commune pour mettre fin à cette guerre civile : les Français auraient occupé Fontarabie, le port de Passage et la vallée du Bastan; la flotte anglaise aurait pris les ports. Thiers refusa, et proposa à l'ambassadeur d'Autriche un mariage entre Isabelle et le fils de don Carlos. Palmerston l'apprit, et fut mécontent : c'eût été exclure l'Angleterre du règlement des affaires d'Espagne, anéantir son influence, tout-puissante dans la péninsule depuis la mort de Ferdinand. Metternich exultait : « La détestable politique de la branche aînée des Bourbons, déclara-t-il à l'ambassadeur de France, perdait l'Europe; nous espérons que Louis-Philippe la sauvera ».

C'est alors qu'en récompense de tant de sagesse, Louis-Philippe se prit à espérer que l'empereur donnerait une archiduchesse au duc d'Orléans. Thiers y comptait : à la fois faiseur de roi et fondateur de dynastie, il allait réconcilier, par un coup de maître, la légitimité et les barricades.

LES PRINCES FRANÇAIS A BERLIN ET A VIENNE.

Le projet de mariage autrichien n'était pas de son invention. Broglie y avait songé, non sans réserve ni sans méfiance. Lorsque l'ambassadeur Sainte-Aulaire avait, sur sa demande, parlé à la cour de Vienne d'un projet de voyage du duc d'Orléans, Metternich avait montré quelque froideur; puis la mort de François II, l'avènement de son fils Ferdinand Ier, qui était fort stupide, avait donné au chancelier une influence qu'accrut encore l'appui de la belle-sœur de l'empereur, l'archiduchesse Sophie, qui n'avait jamais dissimulé le mépris que lui inspirait la monarchie de juillet : les chances de succès de l'affaire étaient donc fort médiocres quand Thiers la reprit. Il crut l'enlever en la brusquant. Le voyage des ducs d'Orléans et de Nemours à Vienne et à Berlin fut annoncé, et aussitôt entrepris. Ils partirent en mai, furent bien reçus à Berlin, où le vieux roi vanta la sagesse de leur père, et où leurs bonnes manières conquirent toutes les sympathies. C'était un premier succès. A Vienne, l'ambassadeur fort inquiet voulait qu'on ne parlât pas tout de suite de mariage; le duc se ferait voir; c'était assez : « Il faut engager la partie avec la plus grande réserve et avec le plus petit enjeu possible. Il faut éviter de compromettre le gain déjà réalisé. N'est-ce pas quelque chose d'avoir logé nos princes sous le toit de Marie-Thérèse et dans l'appartement de Madame la Dauphine? »

ÉCHEC DU MARIAGE AUTRICHIEN.

Ils y logèrent en effet, et eurent le même succès personnel qu'à Berlin. Mais le duc d'Orléans était, comme Thiers, décidé à ne pas se contenter d'approcher, d'observer l'ennemi; il voulait livrer

bataille, « rapporter un consentement ou un refus » : il demanda à l'archiduc Charles la main de sa fille Thérèse. L'archiduc répondit qu'il donnait son consentement, mais que Metternich refusait le sien, l'ayant réservée pour le roi de Naples. L'ambassadeur Sainte-Aulaire reçut l'ordre de donner l'assaut à Metternich, qui se déroba d'abord, puis fit répondre par l'archiduc Charles lui-même avec tant d'hésitations qu'on ne put insister davantage. Un moment, on crut avoir trouvé une autre archiduchesse, la fille de l'archiduc Renier, vice-roi de Lombardie et de Vénétie. Les princes partirent pour l'Italie; ils y rencontrèrent la princesse, mais y reçurent en même temps la nouvelle de l'attentat d'Alibaud, qui écourta le voyage. Ils rentrèrent à Paris. Metternich triompha : une archiduchesse n'entre pas dans une famille tant exposée aux balles. Thiers ne renonça pas encore; il écrivit longuement à Sainte-Aulaire, le pria de remontrer à Metternich la gravité d'un refus définitif : « Il faut que M. de Metternich sache qu'en cas de refus, c'en est fait de toute amitié avec nous ». Metternich refusa pourtant : « Personne ne mettra en doute que la maison d'Orléans, écrivit-il à son ambassadeur à Paris, ne soit une grande et illustre maison; c'est le trône du 7 août qui la rapetisse. Le duc de Chartres eût été un parti désirable; le prince royal des Français ne l'est pas. »

VOLTE-FACE DE THIERS.

C'était un rude échec pour Thiers; le mariage autrichien manqué, il perdait aux yeux du Roi sa raison d'être au pouvoir et de le garder. Il voulut parer le coup, envoya des circulaires à ses agents diplomatiques pour leur enjoindre de trouver une princesse. Le roi de Prusse proposa la princesse Hélène de Mecklembourg-Schwerin : « J'en fais mon affaire, disait-il bonnement, le mariage se fera, dussé-je enlever la future pour l'envoyer à Paris ». C'était au moins un expédient pour couvrir la retraite. Mais la revanche nécessaire, Thiers voulut la prendre sur Metternich. Brusquement, il changea de politique : « Si je suis trop Sainte-Alliance en Suisse, je me referai en Espagne ». La cause d'Isabelle y était fort compromise. Son ministre Isturitz demandait l'intervention française. Thiers, qui l'avait refusée à Palmerston le 18 mars, s'y déclara aussitôt favorable. On enverrait en Espagne, sinon un corps français, du moins des volontaires recrutés dans l'armée française ; ils seraient commandés par un général français et combattraient sous le drapeau espagnol. Louis-Philippe feignit d'abord de partager l'irritation de son ministre, et le laissa faire. Mais Metternich devint menaçant, et Louis-Philippe, très décidé à ne compromettre, pour se venger d'une déconvenue, ni la paix générale, ni les résultats acquis de toute sa politique, ni surtout ce qu'il en espérait, exigea nettement

la dissolution du corps de troupes qui se préparait. Thiers offrit sa démission. Le Roi l'accepta.

CHUTE DE THIERS.

Tout était pour le mieux. Thiers, l'homme du mariage autrichien, tombait en champion du libéralisme occidental. Et le Roi, s'il n'avait pas obtenu d'archiduchesse, touchait à un autre succès non moins ardemment désiré. Il avait vu disparaître successivement tous ceux qui l'avaient porté au trône ou qui l'y avaient soutenu : Laffitte, Lafayette, Perier, Broglie, Guizot, Talleyrand. Voici qu'il renvoyait celui qui avait dit : « Le roi règne et ne gouverne pas ». C'était un coup de maître. L'Europe admira Louis-Philippe. Car il fit, comme à l'ordinaire, ses confidences aux ambassadeurs étrangers : « Priez le roi, dit-il au ministre de Prusse, de prendre en considération, en me jugeant, les difficultés de ma position.... J'ai dû prendre pour six mois M. Thiers pour montrer à la France ce qu'il vaut. Il me faut infiniment de patience et de persistance pour conduire ma barque. »

Et il fit appeler le comte Molé, un homme de confiance, cette fois.

CHAPITRE II

LE GOUVERNEMENT DE MOLÉ (6 SEPTEMBRE 1836-8 MARS 1839)

I. MOLÉ-GUIZOT (6 SEPT. 1836-15 AVRIL 1837). — II. MOLÉ ET LA COALITION (15 AVRIL 1837-8 MARS 1839).

I. — MOLÉ-GUIZOT (6 SEPTEMBRE 1836-15 AVRIL 1837)

MOLÉ.

MOLÉ était un pair de cinquante-cinq ans, d'air aristocratique et d'esprit modéré; il avait servi l'Empire, la Restauration, et personne ne s'étonnait qu'il pût encore, et décemment, servir la monarchie de juillet; car il ne s'était pas plus compromis sous les deux gouvernements qui avaient précédé celui de Louis-Philippe que dans les luttes politiques d'après juillet. Il n'était ni de la Doctrine, ni du tiers-parti, et, s'il se rattachait par ses relations et par son caractère aux conservateurs, il avait pourtant refusé de siéger jusqu'au bout dans le procès d'avril. Il ne représentait donc rien, et, pour cette raison, plaisait au Roi. Fonctionnaire intelligent, souple, capable de gérer convenablement les affaires, Molé pouvait durer dans une Chambre où l'habileté consistait à surveiller les intrigues des autres et à les déjouer. Il est probable que le Roi songeait depuis longtemps à Molé, et ce n'était sans doute pas à son insu que Montalivet, le seul ministre qui eût sa confiance dans le cabinet Thiers, négociait, pour la tenir prête au moment favorable, une combinaison Molé-Guizot. Molé offrit, en effet, un portefeuille à Guizot qui, fort impatient de rentrer aux affaires, accepta un petit ministère, l'Instruction publique, mais fit donner l'Intérieur à Gasparin avec Rémusat pour sous-secrétaire d'État, et les Finances à Duchâtel : c'étaient des amis sûrs.

MOLÉ SE RAPPROCHE DE METTERNICH.

Molé annonça aussitôt aux Puissances qu'il « ne donnerait pas suite aux mesures prises par son prédécesseur »; la légion qui se formait pour l'Espagne fut dissoute. Metternich fut satisfait;

LE MINISTERE MOLÉ

THIERS
(1797-1877)
Portrait gravé d'après la peinture de Mme de Mirbel. — Bib. Nat. Est. N².



LE COMTE MOLÉ
(1784-1855)
Lithographie d'après nature par A. Maurin. — Bib. Nat. Est. N².

« la France, écrivit Palmerston, va perdre en Europe son crédit auprès du parti libéral qu'elle abandonne; jamais elle n'aura la confiance ou la faveur des hommes de la Sainte-Alliance ». Par contre, pour intimider la Suisse, Molé envoya des troupes du côté du Jura et menaça le gouvernement fédéral de rompre les relations diplomatiques s'il persistait à réclamer à propos du rôle que l'agent provocateur français Conseil avait joué parmi les réfugiés. La diète céda, et protesta qu'elle n'avait pas eu « l'intention d'offenser le gouvernement français ».

Le nouveau ministère ne fut, en attendant l'ouverture de la session (décembre), en butte qu'aux attaques de la presse de gauche. Les autres partis s'engagèrent peu.

MORT DE CHARLES X.

La mort de Charles X à Goritz (6 novembre) ne changea rien à la situation ni à l'action du parti légitimiste. Des mesures bienveillantes furent prises à l'égard des ministres de Charles X. Peyronnet et Chantelauze avaient été élargis le 17 octobre, et autorisés à résider, le premier dans la Gironde, le second dans la Loire. Quelques jours après (23 novembre), une ordonnance commua en vingt années de bannissement la réclusion perpétuelle prononcée contre Polignac, et Guernon-Ranville fut autorisé à résider dans le Calvados.

LOUIS BONAPARTE.

Un incident où le parti bonapartiste essaya de se révéler à l'opinion ne servit qu'à montrer son effacement[1]. Louis Bonaparte, fils de l'ancien roi de Hollande et d'Hortense de Beauharnais, héritier politique de Napoléon depuis la mort du duc de Reichstadt, expulsé de France en 1831 pour affiliation aux conspirations républicaines, avait occupé ses loisirs à écrire des *Rêveries politiques* suivies d'un *Projet de Constitution* (1832). Son livre était en effet une « rêverie » démocratique, vaguement socialiste, qui se terminait par une profession de foi césarienne assez inoffensive :

« Que voit-on partout? Le bien-être de tous sacrifié non aux besoins mais aux caprices d'un petit nombre; partout deux partis en présence : l'un qui marche vers l'avenir, l'autre qui se cramponne au passé pour en conserver les abus.... Le plus difficile n'est pas d'acquérir la liberté, mais de la conserver. Ah! pourquoi la belle Révolution de juillet a-t-elle été flétrie par des hommes qui, redoutant de planter l'arbre de la liberté, ne veulent que greffer ses rameaux sur un tronc que les siècles ont pourri et dont la civilisation ne veut plus!... Oui, le jour viendra, et peut-être n'est-il pas loin, où la vertu triomphera de l'intrigue, où le mérite aura plus de force que le préjugé, où la gloire consommera la liberté.... Je crois qu'on ne peut y parvenir qu'en réunissant

1. Voir le tome Ier des *Œuvres de Napoléon III*, 1856; — A. Fermé, *Les grands procès politiques. I, Strasbourg, II, Boulogne*, Paris, 1868, 2 vol., réunit les documents publiés par le *Moniteur* et les pièces importantes de l'instruction judiciaire avec le compte rendu in-extenso des procès; — A. Mathiez, *Le prince Louis-Napoléon à Strasbourg (1836)*, Revue de Paris, 1899; — G. Delabache, *L'insurrection de Strasbourg, 30 octobre 1836*, Revue alsacienne illustrée, 1913.

les deux causes populaires, celle de Napoléon II et celle de la République.... Mes principes sont républicains ; mais, entourés comme nous sommes d'ennemis redoutables qui peuvent renouveler chez nous l'irruption des Barbares, je crois que la République ne pourrait repousser l'invasion étrangère et comprimer les troubles civils.... »

Il faut donc à la France un gouvernement fort : trois pouvoirs, le Peuple, le Corps législatif et l'Empereur ; le Peuple aurait le pouvoir électif et celui de sanction, le Corps législatif aurait le pouvoir délibératif, l'Empereur le pouvoir exécutif. Le pays serait heureux, car on n'est bien gouverné que par la volonté d'un seul, si cette volonté règne d'après les désirs de tous : ainsi, le gouvernement est stable, et le peuple, souverain. — Ces pages verbeuses et diffuses devaient tout leur intérêt au nom de leur auteur. Mais il rêvait surtout — ce qui était, sinon plus dangereux, au moins plus intéressant — d'un nouveau retour de l'île d'Elbe, grande aventure où se plaisait son goût romantique pour les conspirations et les coups de théâtre, son espoir d'une chevauchée triomphante parmi les paysans soulevés et les acclamations des soldats. Un Napoléon pouvait fort bien entraîner une garnison et, précédé d'une proclamation démocratique, marcher sur Paris.

LA TENTATIVE DE STRASBOURG.

Il se rendit à Bade, gagna à ses intérêts le colonel Vaudrey, qui commandait le 4e d'artillerie à Strasbourg, mit dans la confidence quelques chefs de l'opposition de gauche, et partit pour Strasbourg le 28 octobre. Le 30, à 5 heures du matin, le colonel, accompagné du prince, réunit ses hommes dans la cour de la caserne :

« Soldats, une grande révolution commence en ce moment. Le neveu de l'Empereur est devant vous. Il vient se mettre à votre tête. Il arrive sur le sol français pour rendre à la France sa gloire et sa liberté. Soldats du 4e régiment d'artillerie, le neveu de l'Empereur peut-il compter sur vous? »

Le prince parle à son tour, rappelle que le 4e d'artillerie a ouvert à Napoléon les portes de Grenoble, montre l'aigle que porte un officier, « symbole de la gloire qui doit devenir l'emblême de la liberté », et le régiment se met en marche dans la ville endormie, enlevant çà et là quelques postes. Le général, le préfet sont arrêtés. La foule, qui commence à grossir, acclame, sans bien comprendre ce qui se passe. Mais, arrivé à la caserne Finkmatt où sont les fantassins, le cortège est reçu aux cris de : « Vive le Roi ! » On se bouscule, l'uniforme du prince est déchiré ; le colonel Taillandier se fait arrêter, avec Vaudrey et le commandant Parquin. Le gouvernement, qui n'envisageait comme possible qu'une restauration des Bourbons, traita cette échauffourée comme un incident sans portée, ridicule pour son auteur. Il eût été imprudent de tra-



Cliché Hachette.

NAPOLÉON S'ÉVEILLANT POUR L'IMMORTALITÉ

Sculpture de Rude, exécutée en 1847 pour le capitaine Noizot, ancien soldat de Napoléon. Original à Fixin (Côte-d'Or); réplique en bronze au Louvre.



Cliché Hachette.

LE SARCOPHAGE DES INVALIDES

Monolithe de porphyre, sculpté sur les dessins de Visconti, 1843. Sur le pourtour de la crypte, douze figures sculptées par Pradier, et symbolisant les victoires de Napoléon ; faisceaux de drapeaux pris aux ennemis.

duire en justice le neveu de l'Empereur, comme il l'eût été de juger la duchesse de Berry, et comme il pourrait l'être un jour de juger le duc de Bordeaux. On fit conduire Louis-Napoléon à Lorient, d'où une frégate l'emporta en Amérique. Quant aux complices civils et militaires, on les renvoya devant les assises.

MOLÉ ET LA CHAMBRE.

L'émotion produite par ces événements fut peu vive. Louis Bonaparte ne comptait de sympathies qu'à gauche, et l'affaire semblait de peu de conséquence. On ne s'aperçut pas que l'échauffourée de Strasbourg donnait aux bonapartistes un chef, et faisait d'une religion nationale un parti. Dans la discussion de l'Adresse, il fut à peine question de lui ; on ne batailla que sur les affaires d'Espagne et de Suisse. Thiers déclara que l'agent Conseil lui était resté inconnu, et Montalivet s'avoua responsable de cette intrigue policière. Thiers soutint la politique d'intervention en Espagne. La majorité approuva Molé. Il n'y avait plus, depuis la chute de Broglie, de partis constitués. Les orateurs, les journalistes se plaignaient volontiers du scepticisme général, de l'envahissement du personnel politique par l'esprit de coterie, d'intrigue et d'ambition. Thiers, évincé du pouvoir où il avait échoué, se rapprochait des « hommes de juillet », et groupait un vague centre gauche ; Broglie s'abstenait dédaigneusement ; dans le ministère, Guizot jugeait que Molé occupait la place qui ne revenait qu'à lui-même. Grand orateur du gouvernement, il se faisait continuellement le champion de la politique qu'il avait pratiquée sous Broglie, la « politique du 11 octobre » ; Molé, réduit au rôle de disciple de ces hommes d'État, trouvait Guizot encombrant et gênant. Lorsque le ministre de l'Intérieur Gasparin laissa trop voir son insuffisance à ses collègues, Guizot déclara à Molé : « Gasparin ne peut rester, et, quant à sa place, cela ne fait pas de difficulté, je la prends ». Et Molé conserva Gasparin.

LOI DE DISJONCTION.

Le jury, devant qui les complices de Louis Bonaparte furent traduits, les acquitta (18 janvier). Le gouvernement en fut ému, et déposa un projet de loi, « la loi de disjonction », aux termes de laquelle, lorsque certains crimes auraient été commis en commun par des civils et des militaires, les premiers seraient renvoyés devant les tribunaux civils, les seconds devant les conseils de guerre ; un autre projet désignait l'Ile Bourbon comme lieu de déportation ; un troisième rétablissait trois articles du code pénal de 1810, supprimés en 1832, concernant le crime de non-révélation des complots contre le Roi. Enfin, comme pour convier la Chambre à répondre au verdict de Strasbourg par une manifestation explicite de royalisme, Molé présenta en même temps deux projets de dotation à des mem-

PROJET DE DOTATIONS POUR LES ENFANTS DU ROI.

bres de la famille royale, un million pour la reine des Belges, le domaine de Rambouillet pour le duc de Nemours. C'était beaucoup demander à la fois; la personne du Roi ne provoquait chez ses partisans ni l'enthousiasme ardent, ni même la sympathie agissante qui eût fait contrepoids à la haine que professaient ouvertement légitimistes et républicains. « Un des plus grands inconvénients de notre situation, écrivait la duchesse de Broglie à Barante (2 mai), c'est la déconsidération qui s'est attachée à la personne du Roi, injustement sans doute, mais, par malheur, bien considérable. » Sans doute cette démarche imprudente et maladroite avait été imposée aux ministres par le Roi, toujours fort préoccupé des intérêts des siens, et les ministres, empressés à mériter la faveur royale, n'osèrent-ils lui résister.

ÉCHEC DU MINISTÈRE.

La bataille fut vive. La loi de disjonction, combattue par les juristes, fut repoussée à deux voix de majorité. Ni Molé, ni Guizot ne l'avaient défendue, laissant ce soin au Garde des sceaux Persil. Le ministère déclara qu'il ne se retirerait pas devant cet échec. La loi d'apanage fut l'occasion d'une polémique pénible pour la famille régnante [1]. Cormenin avait lancé un violent pamphlet contre « l'avidité royale »; en quelques jours, 24 éditions en furent vendues : Cormenin s'entendait à satisfaire à la fois l'envie bourgeoise et les passions égalitaires. Le ministère ne parut pas pressé d'obtenir un vote de la Chambre, qu'il sentait hostile. Ébranlé, affaibli par ses échecs, à peu près brouillé avec Guizot depuis qu'il lui avait refusé le portefeuille de Gasparin, Molé comprit qu'il devait remanier son cabinet pour rester au pouvoir. Il fit des avances à Dupin, le plus ardent adversaire de la loi de disjonction; et peut-être lui offrit-il un portefeuille. Mais le Roi, qui savait Dupin hostile à la loi d'apanage, négocia de son côté. Il fit appeler Thiers, qui reparla de l'intervention en Espagne, puis Guizot, qui proposa à Thiers de refaire le grand ministère du 11 octobre. Thiers refusa. Le Roi offrit alors à Molé et à Guizot de lui proposer chacun une liste ministérielle;

1. La loi du 2 mars 1832, portant attribution au Roi d'une liste civile, avait stipulé qu'au cas de l'insuffisance du domaine privé, les princes et les princesses pourraient recevoir une dotation. Or, le revenu brut du domaine privé était évalué à 2 millions et demi et le revenu net à 1 million. Louis-Philippe estimait que ces chiffres en démontraient l'insuffisance; les princes et princesses tiraient en outre leur droit à une compensation de ce fait que la loi du 15 janvier 1825, qui avait restitué l'apanage de la maison d'Orléans, en avait prescrit le retour à la couronne en cas d'avènement au trône du prince apanagé, et stipulait que les fils, filles, frères et sœurs du prince devenu roi avaient recours sur le domaine de la couronne pour obtenir une part de succession dans l'apanage. Voir dans les *Fragments et Souvenirs* de Montalivet, t. II, 192-391, une longue étude intitulée *Le roi Louis-Philippe et la liste civile*, où l'auteur expose dans le plus grand détail les embarras de la liste civile et du domaine privé, la question des dotations, les dépenses du roi pour la construction et la réparation des palais nationaux, ses encouragements aux arts, et les dépenses de sa maison.

ils se disputèrent Montalivet, l'homme de confiance du Roi, l'intendant de la liste civile. Molé l'emporta, et le Roi donna la préférence à sa liste (15 avril).

LE MINISTÈRE MOLÉ REMANIÉ.

La Chambre n'avait eu aucun rôle dans cette intrigue. Mais au bout du compte, l'homme qu'elle avait mis en minorité se trouvait consolidé au pouvoir; et, dans la personne de Guizot, le dernier des chefs de parti à politique précise, à programme défini, était éliminé. « Le Roi finira par nommer son monde », écrivit Metternich. C'est ce qu'il venait de faire avec quelques formes et quelques précautions. Il arrivait donc au but. La guerre civile et la guerre parlementaire touchaient à leur fin; il pourrait faire l'amnistie et marier son fils. Il croyait fondée enfin la monarchie telle qu'il la voulait, avec la couleur et l'air qu'il lui voulait devant les Français et devant l'Europe; sans cesser d'être un roi bourgeois pour les Français, il allait être pour les Cours un prince légitime, un vrai roi, et, pour en faire la preuve, il allait gouverner ses États.

II. — MOLÉ ET LA COALITION (15 AVRIL 1837-8 MARS 1839)[1]

TOUT n'alla sans doute ni aussi vite, ni aussi bien que le Roi l'imaginait. Il y eut encore des alertes, des soubresauts dans le Parlement et dans la nation. Du moins, pendant dix-huit mois, l'expérience fut faite, assez longue pour être probante; après quoi le système du Roi put sans inconvénient subir une éclipse. Il ressuscita dans la suite, plus fort et mieux assuré.

MOLÉ L'HOMME DU ROI.

Molé ne se soucia même pas de sauver les apparences en affectant de se donner un programme politique. Sa déclaration du 18 avril annonça que le mariage du duc d'Orléans était décidé, qu'il serait proposé de le doter, mais que le projet d'apanage pour le duc de Nemours était abandonné; elle se tut sur la déportation et sur le crime de non-révélation. C'était une déclaration de fonctionnaire, et non de chef de gouvernement. La Chambre n'insista pas, vota un

1. Le calme, l'indifférence de l'esprit public en 1838, par opposition à l'agitation créée en 1839 par la « coalition », sont constatés surtout dans les rapports des préfets aux Conseils généraux, et dans des brochures nombreuses; voir : *Coup d'œil sur la situation de la France à l'intérieur et à l'extérieur, sous le ministère du 15 avril*, par Nouquier père, mai 1838; — *La France depuis 1830*, par Milleret, 1838, etc.

Thureau-Dangin a fait de la « coalition » un récit aussi complet et même plus abondant que ne semblait l'exiger cet incident de la vie parlementaire. Tous les *Mémoires* et toutes les *Correspondances* en parlent longuement, les *Mémoires* de Guizot surtout, qui sont ici d'un vif intérêt. Outre les brochures de polémique citées dans le texte, voir une brochure de Lamennais, *De la lutte entre la Cour et le pouvoir parlementaire*, mai 1839.

million pour l'établissement du duc et un million pour sa dotation annuelle, et 300 000 francs pour la reine des Belges, dont le sort n'avait pas encore été réglé. Le débat politique ne s'engagea qu'à propos des fonds secrets. « Où planterez-vous votre drapeau? » demanda un député de droite. — « Nous gouvernerons selon nos convictions, répondit Molé; nous n'admettons pas d'autre programme. » — « Toute politique, ajouta Montalivet, doit être empreinte de l'esprit de résistance et de l'esprit de conciliation. » Paroles sibyllines, qui provoquèrent une éloquente conférence de Guizot sur le rôle des classes moyennes, sur les conditions de l'ordre social, sur l'éternelle légitimité des intérêts conservateurs, et une sévère observation : « Aujourd'hui plus que jamais, il n'est pas permis, il n'est pas possible aux gouvernements de se faire petits ». Molé n'accepta pas le combat; il déclara : « Nous aimons mieux calmer les passions que d'avoir à les vaincre ». Comme le gouvernement se flattait de n'avoir aucune politique, de planer entre la droite et la gauche, le débat se poursuivit, académique, en dehors et au-dessus de lui : Odilon Barrot, Guizot, Thiers étalèrent leurs vues et, après quatre jours d'éloquence, les fonds secrets furent votés.

MARIAGE DU DUC D'ORLÉANS.

Le ministère comptait que le mariage du duc d'Orléans lui rendrait du prestige : grande affaire, où l'on pouvait faire figure d'homme d'État, et où la politique, l'avenir de la dynastie étaient engagés. Hélène de Mecklembourg-Schwerin était d'une « petite mais bonne maison », comme disait Metternich. On ne pouvait espérer mieux pour la dynastie d'un usurpateur. Mais elle était protestante, et donnait par là des garanties aux libéraux, puisqu'elle inquiétait le clergé catholique. Le premier mariage conclu par un roi de France avec une hérétique avait bien quelque signification. On fit de la cérémonie un événement national : l'amnistie accordée aux détenus politiques (8 mai), et, par compensation, la réouverture (12 mai) de l'église de Saint-Germain l'Auxerrois, fermée depuis l'émeute de 1831 — c'était effacer « les dernières traces de nos discordes civiles » — préludèrent aux fêtes du mariage. Puis ce fut le voyage de la fiancée de la frontière à Fontainebleau (22-29 mai), où se firent les cérémonies religieuse et civile, l'entrée à Paris (4 juin) au milieu des acclamations, enfin l'inauguration de Versailles restauré. La princesse était charmante. « Le plus beau jour » de la monarchie nouvelle en fit oublier les mauvais moments. On se croyait aimé; il y avait tout au moins, disait-on, une « amélioration » dans l'esprit public. La dynastie avait retrouvé l'âme de la nation, le chemin de son cœur. La rente monta à 115 francs.

FOURNÉE DE PAIRS. ÉLECTIONS.

Ce succès permettait de risquer des élections, de fonder une représentation nationale rajeunie qui ne s'attarderait pas au souvenir des débuts pénibles, une Chambre sans partis qui serait toute à l'ère nouvelle. La dissolution fut décidée le 3 octobre 1837 et, le même jour, 50 pairs nouveaux furent nommés.

« Les élections se firent, écrit Guizot, non comme une lutte politique des grandes opinions et des grands partis du pays, mais comme une mêlée confuse de candidats appuyés ou repoussés par l'administration. » Il en sortit 152 députés nouveaux. La gauche dynastique ayant rompu avec les républicains, l'opposition se trouva désorganisée et les légitimistes fort diminués. Ce n'était pas un très grand succès pour le gouvernement; mais un pas important était fait vers l'atonie politique qui était la condition d'existence du pouvoir personnel : « Du 15 avril jusqu'à présent, déclara Molé, j'ai eu, j'ose le dire, une administration brillante ».

Il ne se fit pas de politique à la Chambre nouvelle. Le discours du trône (18 décembre) annonça la tranquillité générale, la part que le duc de Nemours avait prise à l'assaut de Constantine, et célébra l'espoir de la fin prochaine des discussions. La rédaction de l'Adresse occupa cinq jours : Thiers attaqua Molé, Guizot le défendit, et l'Adresse fut votée. Thiers chercha alors à s'entendre avec les doctrinaires : « Le Roi se moque de nous tous », dit-il à quelques-uns d'entre eux réunis chez Rémusat. « Il sait que, si nous étions réunis, son ministère de laquais ne pourrait pas durer un moment. » Il proposa une conjuration. Guizot accepta d'y entrer. Ils convinrent d'attaquer conjointement le ministère, selon l'usage, dans la discussion des fonds secrets (12 mars 1838). Mais, Guizot ayant été froidement accueilli par la Chambre, Thiers s'abstint de parler, et les fonds secrets furent votés.

LA COALITION.

C'était le prélude et comme le galop d'essai de la célèbre « coalition ». On nomma ainsi l'union des chefs de la droite, du centre gauche, puis de la gauche contre Molé. Ils avaient le commun désir de conquérir le pouvoir ; leur formule commune fut de protester contre l'abus de la prérogative royale. Le but est de renverser l'homme du Roi, qui ne représente aucune politique, qui s'est entouré de pairs, qui ne trouve une majorité qu'en ralliant les médiocrités envieuses, qui s'appuie sur 191 fonctionnaires qu'il a fait élire, et qui corrompt le reste des députés en leur donnant des places ; il faut rendre le gouvernement au parlement et l'enlever au Roi : « Le Roi règne et ne gouverne pas ».

PROGRAMME DES COALISÉS

Cette formule de Thiers est celle du centre gauche, qu'il dirige, et de la gauche; elle représente l'opinion qui domine certaine-

ment dans la classe moyenne de la nation. Elle n'est pas celle de Guizot, qui pourtant s'y rallie provisoirement contre Molé, son heureux vainqueur. L'attaque commença par une campagne de presse. Le *Journal des Débats* ayant, comme à l'ordinaire, suivi le gouvernement, il ne restait aux doctrinaires de Guizot que la *Revue française* et le *Journal général*, où l'on démontrait que, si le Roi nomme le ministère, c'est la Chambre qui le désigne. Or, il était patent que des cinq groupes politiques de la Chambre, les radicaux (républicains) de Garnier-Pagès, les légitimistes de Berryer, la gauche de Barrot, le centre gauche de Thiers, le centre droit de Guizot, aucun n'était représenté dans le gouvernement. Les radicaux et les légitimistes, ennemis de la dynastie, ne pouvaient sans doute y prétendre; mais entre Odilon Barrot, Thiers et lui-même, Guizot pensait « qu'il n'y avait, en sondant les cœurs, point de barrières insurmontables, point d'engagements irrévocables. Nous avions cessé de nous combattre; n'était-il pas possible de nous entendre, et de reformer ensemble un grand parti constitutionnel? » Duvergier de Hauranne, le plus actif de ses amis, se rapprocha du *Siècle* et du *Courrier français*, journaux de gauche : « substitution du gouvernement parlementaire au gouvernement personnel, voilà quel doit être notre mot d'ordre ». Ses articles de la *Revue française*, qu'il réunit ensuite en brochure sous ce titre : *Des principes du gouvernement représentatif et de leur application*, produisirent grand effet. La préface faisait allusion aux « secrètes manœuvres » qui avaient « aidé » à la chute des précédents ministères; la brochure commentait l'idée de la résistance au pouvoir personnel :

« Un grand devoir est imposé à tous ceux qui, fidèles aux principes de 1829 et de 1830..., veulent sincèrement et complètement la monarchie constitutionnelle; c'est d'oublier des querelles aujourd'hui sans objet, et de réunir leurs efforts pour regagner le terrain perdu.... On appellera cela, si l'on veut, une coalition. Ce sera du moins la coalition de l'indépendance contre la servilité, de la droiture contre la duplicité, de l'honnêteté contre la corruption. »

RIPOSTE DU MINISTÈRE.

Le gouvernement riposta. Ses journaux célébrèrent la dissolution des partis anciens et la fin des querelles de personnes : si les auteurs de ce bienfait pratiquaient un despotisme, c'était le « despotisme des talents supérieurs ». Un publiciste bordelais, Henri Fonfrède, défendit contre la formule de Thiers et contre Duvergier de Hauranne le droit supérieur du droit dans son manifeste : *Du gouvernement du Roi et des limites constitutionnelles de la prérogative parlementaire* (1839). Il était dans la manière de celui que Rœderer avait lancé en 1835 sans succès et dans la même intention. Fonfrède

y défendait à son tour la Charte et « les principes du gouvernement sans lesquels il n'est pas de société humaine, non seulement contre l'opposition, mais contre les faiblesses du gouvernement lui-même ». De nouveau, il affirmait que « le principe du gouvernement, en France, c'est le gouvernement du Roi; le gouvernement des Chambres serait, je ne dis pas mauvais, mais impossible ». Le concours des trois pouvoirs constitue le gouvernement de la Charte. Donc, aucun des trois pouvoirs ne peut refuser ce concours sans entrer en état révolutionnaire. Les inventeurs du gouvernement représentatif soutiennent que la Chambre doit gouverner par une majorité qui impose des ministres au Roi. Cela n'est pas seulement illégal, mais impossible. « La Chambre ne peut être prépondérante, parce qu'elle ne peut avoir de majorité »; les élections sont le résultat de choix personnels, qui ne sont jamais dictés « par des vues d'ensemble, politiques, par des systèmes gouvernementaux, une connaissance générale du pays ou des rapports extérieurs »; les élus ne représentent le plus souvent que des minorités; ils sont prisonniers des intérêts locaux. On en est arrivé au point où « ce n'est plus la Couronne qui doit subir un gouvernement de la Chambre; c'est la Chambre qui doit attendre un gouvernement de la Couronne ». Les assemblées ne peuvent pas être « la source directrice et dominatrice du gouvernement de l'État; mais elles doivent en être le soutien ».... La royauté est spontanée; elle est produite par l'ensemble des besoins nationaux et « doit sortir des faits pour se spécialiser et s'incarner dans la personne humaine que les événements ont préparée pour la recevoir ».

LOIS D'AFFAIRES.

L'année 1838 fut remplie par ces discussions. Molé, qui conservait la majorité, resta un parlementaire correct, mais sa majorité était fragile et précaire; il ne put présenter que des lois d'affaires, où un échec ne contraint pas à la retraite : lois sur l'extension des justices de paix, les aliénés, les faillites, les attributions des Conseils généraux. Un projet relatif à la construction de chemins de fer échoua. La Chambre vota la conversion des rentes, que le ministère ne présentait pas et à laquelle on le savait hostile; mais les Pairs la repoussèrent, et le ministère fut délivré de cette encombrante affaire. Puis vint le règlement du budget, qui fit ressortir la bonne gestion des finances. La dette, accrue dans les premières années qui avaient suivi la Révolution, était ramenée par l'amortissement au chiffre antérieur à juillet, à 163 millions de rentes. Pour la première fois l'équilibre budgétaire était réalisé sans expédients, sans emprunts, ventes de bois, bons du trésor. Le 5 p. 100 et le 3 p. 100 atteignirent leurs cours les plus élevés, 119 et 86 francs.

ATONIE POLITIQUE.

La prospérité financière attestait la prospérité matérielle. On se plaisait à constater l'une et l'autre. Il se faisait en France beaucoup d'affaires, et, plus on faisait d'affaires, moins on faisait de politique. Si quelques agitateurs s'obstinaient à conspirer encore dans des sociétés secrètes, ils n'entraînaient plus les masses parisiennes ou lyonnaises. Le calme était général. Tous les préfets le célébraient comme définitif : « La civilisation pénètre plus que jamais dans les points les plus reculés, dit celui des Deux-Sèvres au Conseil général (1839) ; elle rendra bientôt impossible le retour des agitations qui les ont affligés, et on peut déjà entrevoir l'époque où les passions politiques elles-mêmes n'en pourront plus douter ». Le préfet de la Haute-Garonne signale l'indifférence que le public avait montrée lors d'un banquet « soi-disant patriotique organisé par les chefs du parti républicain ». Dans le Calvados, « les malveillants sont forcés d'avouer qu'un bien-être inconnu jusqu'à cette époque se répand chaque jour davantage.... L'aspect moral, la physionomie politique de la population... ne peuvent donner que de très bonnes impressions. Évidemment, le gouvernement de juillet se consolide dans l'esprit des masses. » Le préfet de la Lozère constate en 1838 qu' « aucun événement n'est venu troubler l'heureuse tranquillité dont le département jouit sur tous les points; notre excellente population, avec ses habitudes organiques de religion, d'ordre, de soumission aux lois, de respect à la magistrature, continue à manifester son attachement à la monarchie... ». De nombreuses brochures attestent avec la même satisfaction que la France est heureuse, qu'elle a enfin le gouvernement qui lui convient, la paix nécessaire à sa prospérité. Mais des observateurs plus perspicaces envisageaient ce calme avec moins de sérénité. Barante, qu'il fût à Paris ou en province, en Auvergne, en Forez, en Dauphiné, disait : « Les opinions sont affaissées.... Nul souci du bien public.... Chacun est à ses affaires sans songer qu'il y a un gouvernement. » Royer-Collard, qui écrivait en 1837 : « La politique est maintenant dépouillée de sa grandeur », ajoutait en 1838 : « Il me semble que la France n'a plus rien à donner; elle dort d'un sommeil qui n'a même pas de rêves ». Ni Royer-Collard ni Barante n'en étaient plus rassurés : « On est soumis aux lois, mais sans respect pour *qui* que ce soit et pour quoi que ce soit ». Le sentiment monarchique, qu'on crut un instant réveillé par les fêtes du mariage, par la bonne grâce de la duchesse d'Orléans, retombait, assoupi. La naissance du comte de Paris (24 août 1838) fit éclore quelques panégyriques de la famille royale, mais laissa la France tout à fait indifférente. On compara cette

froideur à l'enthousiasme qu'avait suscité l' « enfant du miracle » en 1820.

A l'extérieur, aucune affaire ne rendit à la politique française la « grandeur » dont Royer-Collard se plaignait qu'elle manquât. On régla les vieilles affaires qui traînaient.

POLITIQUE EXTÉRIEURE DE MOLÉ.

Louis-Napoléon était revenu d'Amérique et habitait Arenenberg en Suisse. Un de ses partisans, Laity, publia une brochure sur l'attentat de Strasbourg. Le ministère fit poursuivre Laity, qui fut condamné à cinq ans de prison par les Pairs, et des négociations furent entamées avec le gouvernement fédéral pour obtenir l'expulsion du prétendant. La diète s'émut : Louis-Napoléon avait reçu le droit de bourgeoisie dans le canton de Thurgovie; il n'était donc pas un étranger. Les Suisses s'indignèrent d'une exigence qui portait atteinte à leur indépendance de nation. Molé donna l'ordre de concentrer 25 000 hommes sur la frontière suisse. Louis-Napoléon se décida à partir pour l'Angleterre avant que le point de droit fût réglé, et l'incident fut clos.

DIFFICULTÉS AVEC LA SUISSE.

Nos troupes occupaient toujours Ancône. Il avait été convenu qu'elles l'évacueraient si les Autrichiens quittaient Bologne (convention du 16 avril 1832). En octobre 1838, Metternich annonça brusquement l'évacuation de Bologne. C'était mettre le gouvernement français dans l'embarras. On s'était habitué en France à voir dans l'occupation d'Ancône une protestation hardie, un coup droit contre la Sainte-Alliance. Son abandon, bien qu'il fût prévu, semblait, après six ans, une concession à l'Autriche. L'opposition considérait que l'évacuation aurait dû être subordonnée à l'exécution des réformes par le pape, et ces réformes n'étaient pas réalisées; d'autre part, une entente préalable entre la France et l'Autriche eût enlevé à l'opération l'air de mise en demeure assez discourtoise que lui donnait la communication inattendue de Metternich. En choisissant pour évacuer la Romagne l'heure qui lui plaisait, l'Autriche, forte de la convention de 1832, fixait par là même, à elle seule, l'heure où le drapeau tricolore devait quitter lui aussi l'Italie. Molé s'en tira en accordant l'évacuation, non pas à la demande de l'Autriche, mais à la demande du pape. Il aurait voulu que le gouvernement pontifical y ajoutât des remerciements pour le service rendu, mais le pape ne remercia pas.

ÉVACUATION D'ANCONE.

L'affaire belge fut définitivement liquidée en 1839. Le roi des Pays-Bas, Guillaume Ier, avait refusé d'adhérer au traité des 24 articles qui réglait le partage des territoires et des villes entre les deux royaumes; on avait donc depuis 1832 conservé le *statu quo*. Il

RÈGLEMENT DE L'AFFAIRE BELGE.

était favorable aux Belges, qui, depuis la cessation des hostilités (21 mai 1833), détenaient la part du Limbourg et du Luxembourg attribuée à la Hollande, tandis que Guillaume Ier n'occupait que quelques forts sur l'Escaut. Brusquement, Guillaume déclara adhérer au traité (1838). Il fallut le mettre en possession des terres laissées provisoirement à la Belgique. La Conférence se réunit de nouveau à Londres. Les Belges protestèrent vivement contre la diminution de leur territoire : les pays en litige prenaient part à la vie nationale depuis 1832, étaient devenus partie intégrante de la patrie belge. L'opinion française les soutenait. Mais la Conférence, où l'Angleterre s'unit aux Puissances du continent, s'en tint aux termes du traité. Personne ne désirait recommencer la guerre. Louis-Philippe se borna à demander pour la Belgique quelques compensations pécuniaires en échange de l'obligation que lui avait imposée la Hollande de maintenir une armée pendant tout le temps écoulé depuis le traité. Après six mois de négociations (11 décembre 1838), la Conférence décida que les charges financières imposées à la Belgique seraient réduites de moitié. Les Belges, malgré leur mécontentement, adhérèrent, le 19 avril 1839, à la décision de la Conférence.

AFFAIRES D'AMÉRIQUE.

Il fallut encore terminer quelques affaires en Amérique. La république d'Haïti n'avait pas exécuté le traité de 1825, par lequel elle s'était engagée à donner 150 millions aux colons dépossédés; les arrérages de l'emprunt contracté en France pour cet objet n'étaient pas même payés. Une escadre alla à Port-au-Prince, et la créance fut réduite à 60 millions, payables en 30 annuités, sans intérêts. — Un blocus fut établi à Buenos-Ayres pour défendre les intérêts de nos nationaux contre les violences du président Rosas. Il dura deux ans (1838-1840), et fut sans efficacité. — Au Mexique, pour satisfaire aux réclamations de quelques Français victimes des discordes civiles, une escadre s'empara de Saint-Jean d'Ulloa et occupa la Vera-Cruz (novembre 1838).

EFFACEMENT DE LA FRANCE EN EUROPE.

Cette diplomatie de liquidation, qui ne compromettait rien, plaisait au Roi, qui y intervenait à son aise; mais elle fournit des arguments nouveaux contre le gouvernement personnel. L'intimité du Roi et de son ministre y apparaissait chaque jour plus évidente : une visite que Louis-Philippe fit à Molé en son château de Champlâtreux la marqua solennellement. On s'étonna. Pareil honneur n'était échu qu'à Talleyrand mourant. Cependant, personne ne savait au juste quelle était l'orientation politique de la France. Dans ces menus faits, dans ces menues intrigues, on discernait mal où voulait aller la monarchie. L'alliance anglaise, premier fondement de sa politique, était-elle encore vivante? Lui avait-on définitive-

ment substitué une entente continentale? Il était clair que les relations avec l'Angleterre étaient refroidies. Le discours anglais du trône de décembre 1838 avait — c'était la première fois — omis la mention d'usage de l'amitié française, oubli évidemment destiné à mortifier la France. Les relations de Molé et des agents de Palmerston étaient très froides. Pourtant, Molé déclarait encore aux Pairs le 9 janvier 1837 : « L'alliance anglaise est la base de notre politique », et Palmerston tenait un langage analogue en mars : « L'alliance des deux pays est fondée sur des intérêts communs ». Soult était acclamé au couronnement de la reine Victoria. En réalité, les intérêts des deux pays, presque en toutes circonstances, apparaissaient divergents, et toutes les occasions de négocier devenaient des occasions de dispute. La suppression de la constitution en Hanovre ayant provoqué une protestation de la France au nom des libertés germaniques, la presse anglaise releva aussitôt avec animosité cette manifestation comme un trait de la vanité française. En Espagne, il y avait rivalité constante entre les ambassadeurs des deux Cours, qui se disputaient l'influence sur le gouvernement d'Isabelle. D'autre part, les avances faites à la Cour de Vienne, en vue de préparer le rapprochement franco-autrichien qui devait se substituer à l'alliance anglaise, n'avaient pas eu grand succès. Metternich gardait dans ses rapports avec Louis-Philippe le ton d'une grande intimité, lui prodiguait les conseils dans une correspondance secrète, se faisait son tuteur, son éducateur; mais le fond des choses ne changeait pas : l'affaire d'Ancône avait révélé les vrais sentiments de l'Autriche. Metternich faisait l'éloge de Molé; mais où était le bénéfice?

Ni l'alliance moribonde avec l'Angleterre, ni les relations amicales avec Metternich n'empêchaient en définitive que la France fût isolée et sans action en Europe. Louis-Philippe ne désirait guère davantage. A la faveur de ce système, il gouvernait lui-même, il devenait peu à peu un prince légitime pour les Cours du continent; déjà il arrivait au tsar de prononcer son nom dans une conversation, et l'ambassadeur de France signalait avec satisfaction ce progrès accompli par son Roi sur le chemin du pardon.

LA GRANDE ATTAQUE CONTRE MOLÉ.

La coalition travailla durant toute l'année 1838 à préparer sa revanche pour la rentrée des Chambres (17 décembre 1838). Les députés, sauf les républicains et les légitimistes, à qui il était superflu de demander une profession publique d'hostilité contre le ministère, étaient sommés par les journaux de se prononcer ouvertement pour ou contre Molé. Les tièdes, les indécis étaient honnis. Guizot avait

rendu visite à Barrot. Thiers, de retour d'Italie, était plein d'ardeur. Dupin, qui ménageait, à son habitude, les uns et les autres, faillit, pour vouloir rester neutre, perdre la présidence de la Chambre qu'il occupait depuis sept ans; il ne s'en fallut que de cinq voix; il prit peur et bientôt, publiquement, à la commission de l'Adresse, déclara le ministère « insuffisant ». La majorité de la commission était hostile à Molé, et le texte qu'elle proposa fut très sévère. Certains passages, de ton grave et menaçant, rappelaient les phrases célèbres des 221 : « L'intime union des pouvoirs, contenus dans leurs limites constitutionnelles, peut seule fonder la sécurité du pays et la force de votre gouvernement. Une administration ferme, habile,... faisant respecter au dehors la dignité de votre trône, et le couvrant, au dedans, de sa responsabilité, est le gage le plus sûr de ce concours que nous avons tous à cœur de vous prêter. » Les ministériels, indignés, se réunirent chez l'un d'entre eux pour rédiger un contre-projet. Ils étaient deux cents, ils avaient avec eux Lamartine.

BATAILLE INDÉCISE.

La bataille dura douze jours. La Chambre entendit 128 discours. Tous les chefs de parti donnèrent : Guizot, Thiers, Duvergier de Hauranne, Barrot, Garnier-Pagès, Berryer. La lutte fut émouvante et magnifique. Molé supporta tout le choc, aidé de la protection un peu hautaine de Lamartine qui, sans approuver tous les actes du ministère, prononça contre la coalition le mot le plus pénétrant : « Oui, nous refusons de ratifier votre Adresse, parce qu'elle est votre Adresse, et non l'Adresse du pays ». Le pays, en effet, était fort indifférent à toute cette colère, qui n'agitait que les séances de la Chambre, ses couloirs et les bureaux de rédaction; il n'y prenait guère plus d'intérêt qu'à telle autre révolution de palais. Chaque paragraphe donna lieu à un vote. Le ministère eut chaque fois 5 ou 6 voix de majorité. Un instant battu sur les affaires étrangères, il retrouva, pour approuver l'ensemble de la contre-adresse, 221 voix contre 208.

DISSOLUTION DE LA CHAMBRE.

Molé, jugeant sa victoire insuffisante, porta au Roi sa démission (22 janvier); et le Roi fit appeler Soult. Puisqu'il s'agissait, en somme, de changer de président du Conseil, Soult était une solution. Mais le maréchal refusa. Le Roi n'était pas tenu de faire appel aux coalisés, qui n'avaient en commun que leur haine contre Molé. Il ne lui restait d'autre parti que de dissoudre la Chambre, ce qu'il fit le 2 février. Les élections furent fixées au 2 mars.

ÉLECTIONS. VICTOIRE DE LA COALITION.

Grande et célèbre bataille, où Molé organisa des comités, destitua des fonctionnaires, où Guizot, Thiers et Barrot, — le triumvirat directeur, — ayant à leur droite Berryer, à leur gauche Garnier-Pagès, menèrent la France électorale à l'assaut du favori.

Aux destitutions du gouvernement, les menaces de la coalition répondirent par cet « avis » : « Les fonctionnaires publics ne peuvent agir pour le ministère sans se brouiller avec son successeur inévitable ». D'éloquents manifestes rallient les trois corps de troupe, le centre droit de Guizot, le centre gauche de Thiers, la gauche de Barrot : « Vous êtes trop étrangers au pays et à ses représentants..., écrit Guizot, qui attaque de front le cabinet; vous ne les représentez pas vous-mêmes assez véridiquement, assez fermement, auprès de la Couronne. Les intérêts, les sentiments, toute la vie morale et politique du pays n'arrivent pas fidèles et entiers, par votre organe, auprès du trône.... Votre faiblesse est double ; votre insuffisance est double; et la Couronne en souffre dans le pays et les Chambres, aussi bien que les Chambres et le pays dans le conseil de la Couronne. » Thiers, plus vif, plus menaçant aussi, compare à l'entêtement de Molé celui de Polignac, qui coûta jadis si cher à la Restauration : « Notre gouvernement... a résumé dans un ministère ses tendances fâcheuses ; il les maintient par deux dissolutions; il fait dire aussi que la royauté est attaquée, et la traîne ainsi dans l'arène.... Si l'on ne savait qu'il y a des bornes que le gouvernement de juillet ne franchira jamais, il y aurait de quoi s'alarmer, en voyant se renouveler, après huit années seulement, des fautes si graves, si cruellement punies. » Barrot insiste sur la pensée de Thiers; il ne faut pas réélire des députés dociles aux prétentions de la Cour, et qui pratiquent cette maxime, qui a déjà enfanté une révolution : le Roi règne et gouverne. Les journaux de la coalition attaquent le « parti de la Cour » : « La Cour règne, la Cour gouverne, la Cour administre, nous n'avons pas détruit la monarchie absolue pour en voir renaître les abus sous un autre régime et avec un autre nom. » La Révolution de juillet est annulée. A ces attaques, le *Journal des Débats* répond que voter pour la coalition, c'est voter pour la guerre, c'est voter contre la monarchie....

Molé fut vaincu. Il perdit une trentaine de sièges. Il pensa que la monarchie allait périr : la chute de « ce ministère Martignac du gouvernement de juillet », écrivait Barante, entraînerait Louis-Philippe, comme l'autre avait fait de Charles X. Le 8 mars, il offrit sa démission, et le Roi dut cette fois lui chercher un successeur définitif. CHUTE DE MOLÉ.

CHAPITRE III

DE MOLÉ A GUIZOT. — LA RUINE DU POUVOIR PARLEMENTAIRE (8 MARS 1839-29 OCTOBRE 1840)

I. LA GRANDE CRISE MINISTÉRIELLE (8 MARS-12 MAI 1839). — II. LE MINISTÈRE SOULT (12 MAI 1839-21 FÉVRIER 1840). LE MINISTÈRE THIERS JUSQU'AU 15 JUILLET 1840. — III. LA CRISE EXTÉRIEURE (15 JUILLET-29 OCTOBRE 1840). CHUTE DE THIERS; TRIOMPHE DU ROI.

I. — LA GRANDE CRISE MINISTÉRIELLE (8 MARS 12 MAI 1839)[1]

LE Roi mit trois mois à trouver un successeur à Molé : trois mois de manœuvres savantes contre les coalisés, pour être finalement contraint d'aboutir devant le danger de l'insurrection soudain réveillée.

IMPUISSANCE DE LA COALITION APRÈS SA VICTOIRE.

L'échec de Molé avait été trop retentissant pour qu'il pût être question de le faire rentrer au pouvoir après une fausse sortie, comme en janvier. Force était d'offrir un rôle aux chefs de parti. Mais les coalisés, qui avaient réussi à arracher le pouvoir au Roi, n'étaient pas prêts à le prendre. La victoire les avait désunis en classant les trois chefs, Guizot, Thiers et Barrot, dans un ordre d'importance imprévu. Guizot, au début de la campagne, avait été un auxiliaire utile, mais de second plan : transfuge de la droite,

1. Sur la *Société des familles* et l'affaire du 12 mai 1839, la principale source est un rapport anonyme au ministère de l'Intérieur publié en mars 1848 dans la Revue rétrospective de Taschereau (déjà citée). C'est ce rapport que Barbès attribua à Blanqui et qui provoqua leur rupture, et la haine célèbre entre les amis de l'un et de l'autre. Voir *L'Enfermé* [Blanqui] par Gustave Geffroy, 1897, et *l'Éternel Révolté* [Barbès] par Jeanjean (La Révolution de 1848. revue, 1908). Ce dernier conclut avec raison, semble-t-il, que Blanqui n'a pas réussi à se disculper d'avoir écrit le document publié par Taschereau. — Le récit le plus détaillé est dans G. Sencier, *Le babouvisme après Babeuf, sociétés secrètes et conspirations communistes (1830-1848)*, 1912.

chef sans troupes — il n'était suivi que par une trentaine de doctrinaires —, on n'avait pas prévu pour lui de salaire. Or, son rôle dans l'attaque générale contre Molé l'avait mis au premier plan, et il semblait impossible de ne pas lui donner une belle part des dépouilles. Dès lors la gauche, qui avait fourni le gros de l'armée assaillante, sentait renaître contre lui ses irréductibles méfiances : Barrot et Guizot ne pouvaient figurer dans un même gouvernement. Sans doute Thiers, plus voisin de Guizot, son ancien collègue, pouvait l'admettre dans un cabinet dont il serait le chef, mais c'était éliminer Barrot. Thiers, habile à arranger toutes choses, proposait de donner à Barrot la présidence de la Chambre; lui-même se chargeait de Guizot, mais, tirant argument de l'hostilité de la gauche, qui consentait tout au plus à le tolérer, il ne lui réservait qu'un portefeuille d'importance secondaire, l'Instruction publique. Guizot jugea qu'on se moquait; ce serait « devenir ministre en sous-ordre, par la grâce de la gauche ». Les trois chefs se réunirent, discutèrent, et ne purent s'entendre. Thiers lança l'idée d'une autre combinaison : son journal, le *Constitutionnel*, conseilla aux doctrinaires et à leur chef de se faire oublier dans « l'exil temporaire » d'une ambassade. Le Roi, « spectateur un peu moqueur » (Guizot) de ces négociations, mandait l'un après l'autre les chefs de groupe, et, « levant un pouce en l'air » (Thiers), leur disait cruellement : « Je suis un, vous êtes quatre », ce qui signifiait, ajoute Thiers : « Un qui sait ce qu'il vaut aura toujours bon marché des quatre ». Il était clair que la coalition ne savait pas être autre chose qu'une intrigue. Le Roi manda Soult.

COMBINAISONS.

Soult s'adressa au centre gauche, où il retrouva Thiers, qui fit ses conditions: la principale était l'intervention déguisée en Espagne (abandonnée par Molé); la flotte française, sous couleur d'empêcher la contrebande de guerre, aurait distribué des munitions aux Christinos. Le Roi se récria, puis accepta. Mais les ministres choisis par Soult refusèrent. On accusa Thiers d'avoir fait échouer la combinaison. Soult résigna son mandat.

Le Roi appela Broglie, qui essaya de rapprocher Thiers et Guizot. Thiers demanda de nouveau que la présidence de la Chambre fût réservée à Barrot; Guizot s'y opposa. Le Roi offrit à Thiers l'ambassade — c'est-à-dire « l'exil temporaire » — proposée à Guizot. La gauche manifesta son indignation contre cet « ostracisme ». Et l'affaire en resta là.

MINISTÈRE PROVISOIRE.

Pourtant la session devait s'ouvrir le 4 avril. Un ministère provisoire sans président (Gasparin, Girod de l'Ain, le duc de Montebello, général Cubières, Tupinier, Parent, Gautier) fut nommé

(31 mars) pour expédier les affaires et ouvrir la session. Le *Moniteur* annonça qu'ils « cesseraient leurs fonctions aussitôt qu'un ministère serait formé ». Les rues de Paris étaient houleuses ; il y eut des troubles sur les boulevards et des arrestations; on chantait *la Marseillaise.* Il était prudent d'en finir. Thiers essaya de faire élire Barrot à la présidence de la Chambre; une coalition de la droite et d'une partie du centre gauche y porta Passy, membre du centre gauche, qui avait critiqué l'attitude de Thiers, et ce vote sembla présager la formation d'une nouvelle majorité de droite. Mais Passy, une fois élu, parut favorable à une combinaison Thiers. Guizot, en revanche, se rapprochait de jour en jour de ses anciens amis de la droite; « le pays ne verrait pas sans inquiétude la gauche s'approcher du pouvoir », dit-il à la Chambre. La coalition était décidément rompue. La crise continua pourtant. Le Roi fit appeler Passy, qui proposa un ministère Dupin; Dupin accepta, puis refusa. Alors reparut Soult, avec la mission de former un cabinet qui ne comprendrait ni Thiers, ni Guizot. La Chambre nomma une commission pour supplier le Roi d'user de sa prérogative. Elle allait rédiger son Adresse, quand éclata l'insurrection du 12 mai.

INSURRECTION DES « SAISONS ».

Elle fut organisée par la *Société des Saisons.* Cette association secrète avait succédé à celle des *Familles*, qui elle-même avait hérité d'une partie des adhérents aux *Droits de l'Homme* et qui avait disparu après l'attentat d'Alibaud en 1836. Elle avait été fondée par trois condamnés politiques libérés par l'amnistie de 1837, Barbès, Martin-Bernard et Blanqui. Ils n'avaient pas de système politique précis; c'étaient des révolutionnaires vaguement babouvistes, qui croyaient simplement à la vertu émancipatrice de l'insurrection populaire; leur but était d'armer les adhérents pour préparer une attaque à main armée contre le gouvernement. Les subdivisions de la société portaient les noms des divisions du temps : « une *semaine* de six hommes obéissait à un *dimanche*; quatre *semaines* formaient un *mois*, commandé par un *juillet*; trois mois une *saison*, sous les ordres d'un *printemps* ; enfin, quatre saisons une *année*, dirigée par un *agent révolutionnaire.* La société ne paraît pas avoir compris plus de trois *années.* » L'attention de la police avait été mise en éveil en 1838 par la publication de journaux violents, l'*Homme libre*, le *Moniteur républicain*, et quelques arrestations avaient été opérées. Mais l'insurrection fut préparée si secrètement que le gouvernement n'en sut rien. Six à sept cents insurgés, réunis par petits groupes un dimanche à deux heures de l'après-midi dans les quartiers Saint-Denis et Saint-Martin, vident la boutique d'un armurier et, conduits par Barbès, enlèvent le poste du Palais de Justice, marchent sur la

Préfecture de police où ils sont repoussés, se replient sur l'Hôtel de Ville, essaient de soulever les quartiers voisins, et y élèvent des barricades. Avant le soir Barbès est arrêté, et les bandes dispersées par la troupe et la garde nationale.

MINISTÈRE SOULT.

Le même jour, le ministère fut fait. Soult eut la présidence et les Affaires étrangères; les portefeuilles furent distribués à trois membres du centre gauche et deux du centre droit, auxquels on ajouta un ami de Molé. Thiers et Guizot étaient exclus; le Roi était vainqueur. La présence de Soult ne le privait pas de la direction des affaires étrangères. Sa patience avait usé, discrédité tous les chefs de parti, qui n'avaient su qu'étaler leurs ambitions personnelles sans pouvoir opposer une politique à la sienne. Ils étaient battus, et les parlementaires avec eux. Quant à la nation, il semble que le spectacle de cette lutte ne l'ait pas beaucoup intéressée. Il lui importait peu que Thiers, Guizot ou Louis-Philippe se chargeât du soin de la gouverner. Mais la dissolution évidente de tous les partis de gouvernement accroissait la force et le prestige des partis révolutionnaires, et l'émeute du 12 mai marqua une renaissance de la gauche républicaine. Ses idées avaient secrètement cheminé, pendant que se jouait sur le devant de la scène la plus longue des comédies parlementaires de la monarchie de juillet.

II. — LE MINISTÈRE SOULT (12 MAI 1839-21 FÉVRIER 1840). — LE MINISTÈRE THIERS JUSQU'AU 15 JUILLET 1840 [1].

ACCALMIE.

Le nouveau ministère ne satisfit ni la gauche, qui avait perdu la partie, ni la droite, où les amis de Molé étaient nombreux, et qui n'y comptait guère que des ennemis. Guizot seul était content, quoique battu. La crise et les désordres qui avaient suivi la victoire de la coalition l'avaient effrayé. Il regrettait le rôle qu'il avait joué dans l'attaque contre la Couronne, et il avait hâte de rentrer dans le parti du Roi : il se tut, et se mit à écrire la vie de Washington. Thiers se présenta à la présidence de la Chambre; battu par un centre gauche, Sauzet, il reprit son étude du Consulat et de l'Empire. La lassitude étant générale, les fonds secrets

1. Voir dans Élias Regnault, *Histoire de huit ans*, t. I[er], chap. v, l'histoire de la première agitation pour la réforme électorale. G. Monod, sous le titre : *M. Thiers et la situation parlementaire en 1839*, a publié une lettre intéressante de M. d'Argoût, gouverneur de la Banque de France, en 1839 (Revue historique, 1898).

Le mouvement pour la réforme électorale est étudié par F. Gourvitch dans la Révolution de 1848 (revue), 1914.

furent votés sans difficulté. La Cour des pairs condamna les auteurs de l'insurrection du 12 mai, Barbès à mort, les autres aux travaux forcés ou à la prison. Le Roi commua la peine de Barbès, qui fut envoyé au Mont-Saint-Michel (juin). Puis la Chambre vota le budget, et se sépara.

SOULT RENVERSÉ. Cette tranquillité ne dura pas. Les vaincus, après un repos réparateur, reprirent l'offensive. Guizot jugea bientôt qu'il était temps pour lui de reprendre un portefeuille : on lui donna l'ambassade de Londres. Thiers négocia une réconciliation avec Molé; on s'en étonna, tout habitué que l'on fût aux évolutions rapides de Thiers. Molé ne repoussa pas ses avances : il était tout à son désir de revanche, et ne pardonnait à Guizot ni la coalition, ni sa rentrée dans le parti conservateur. En même temps, Thiers faisait dire au Roi qu'il accepterait volontiers le pouvoir si les traîtres du centre gauche en étaient exclus. Les hommes de la gauche dynastique, qui n'avaient aucune chance de faire partie d'une combinaison, retournaient à leurs projets abandonnés de réforme électorale. Quand la Chambre se réunit, aux derniers jours de 1839, on ne parla guère, dans la discussion de l'Adresse, que de politique extérieure. Le 25 janvier, le président du Conseil annonça le mariage du duc de Nemours avec une princesse de Saxe-Cobourg-Gotha, et déposa un projet de loi qui portait une dotation de 500 000 francs pour le prince. Alors reparurent les attaques connues contre l'avidité du Roi. Il fallut démontrer, conformément à la loi de 1832, l'insuffisance du domaine privé, et la Chambre se remit à éplucher les comptes de la Couronne. Les candidats au ministère y virent une occasion de renverser Soult : Thiers et la gauche, d'accord avec les amis de Molé, sans attaquer le projet à la tribune, décidèrent de le repousser sans débat; ils eurent la majorité. C'était une injure publiquement faite à la famille royale par une assemblée monarchique, qui, assurément, comprenait mal ses intérêts. Le ministère, exécuté en silence, n'avait pu ni se défendre, ni défendre le Roi : Soult donna sa démission.

MINISTÈRE THIERS. Le Roi fit appeler Thiers, pour qui il avait moins de goût depuis la coalition. Rien ne le désignait particulièrement, mais on en était aux expédients. Les partis étaient émiettés : force était, comme l'écrivait Broglie à Guizot, de « se fabriquer tous les matins une majorité artificielle par des concessions ou des compliments, par des promesses ou des caresses, en pesant, dans des balances de toiles d'araignées, la quantité de bureaux de poste qu'on a donnés d'un côté, la quantité de bureaux de tabac qu'on a donnés de l'autre ». Thiers, brouillé avec la plupart de ses amis du centre gauche, tenu en méfiance par les doctrinaires, prit pour collaborateurs

des hommes presque tous nouveaux. Deux seulement avaient été d'obscurs ministres dans des gouvernements éphémères. Le Roi accepta tout; il se disait tout haut résigné, humilié.

Il ne pouvait être question de gouverner avec un programme, avec un parti. Thiers avait déjà joué ce jeu, où il excellait, de se passer de l'un et de l'autre. Il obtint de Guizot qu'il restât à Londres, de Barrot une adhésion confiante, et fit dire par ses journaux qu'il se proposait de jouer le rôle d'arbitre entre la gauche et la droite. En réalité, il s'en tint au système des conquêtes individuelles.

THIERS ET LA GAUCHE.

Il passa sans trop d'encombre le défilé des fonds secrets, malgré l'ardeur que déployèrent contre lui les amis de Molé, qui essayèrent de rallier la droite. On parla beaucoup; Thiers fit des avances à la gauche, se déclara « le plus humble des enfants de la Révolution »; son collègue Jaubert se chargea de rallier le centre droit en condamnant la réforme électorale, et 246 voix votèrent pour le ministère, contre 160. La victoire de Thiers passa pour une victoire de la gauche. Puis il fit signer par le Roi une amnistie qui compléta celle de 1837, et qui comprenait même les condamnés politiques en fuite. Il offrit à Dupont de l'Eure un siège à la Cour de cassation. Dupont refusa, mais Thiers multiplia les faveurs personnelles aux hommes de la gauche, pour mieux se dérober à leurs exigences politiques.

LA RÉFORME PARLEMENTAIRE AJOURNÉE.

La « réforme parlementaire », c'est-à-dire l'incompatibilité des fonctions publiques et du mandat de député, était depuis longtemps inscrite dans leur programme. Il y avait 150 fonctionnaires à la Chambre de 1840. Dans l'intention d'embarrasser le ministère, un député conservateur, Remilly, deux jours après le vote des fonds secrets (28 mars), reprit la proposition de la gauche, chaque année renouvelée et chaque année repoussée. Les députés « ne pourraient être promus à des fonctions salariées ni obtenir d'avancement pendant le cours de la législature et de l'année qui suivrait ». Thiers se résigna à appuyer la proposition, qui fut prise en considération; mais il la fit combattre secrètement par son collègue Jaubert, qui invita par lettre certains de ses amis à voter pour des commissaires qui se chargeraient de l'enterrer. La manœuvre fut révélée. Thiers, gêné, tenta et réussit une diversion, en proposant inopinément un crédit d'un million pour envoyer le prince de Joinville chercher à Sainte-Hélène les cendres de Napoléon (12 mai). Guizot avait obtenu le consentement de l'Angleterre. L'effet fut considérable, et l'émotion unanime. Les journaux de gauche, qui s'étaient montrés froids à l'égard de Thiers, célébrèrent le projet : c'était la revanche de 1815. Aussitôt la surenchère commença. On jugea le crédit insuffisant : ce ne serait pas trop de toute une escadre. Les conservateurs s'alar-

mèrent. Lamartine montra qu'il y avait péril à consacrer cette apothéose de l'Empereur, et qu'on risquait de compromettre et d'attaquer indirectement les bases de la monarchie nouvelle. Puis tout se calma, et, le 7 juillet, le prince de Joinville partit avec trois bateaux.

Il était clair que Thiers ne pourrait réaliser aucune politique. Il se contenta de faire voter des lois d'affaires, où éclatèrent une fois de plus son universelle compétence, son aisance à tout comprendre, son habileté à tout dire. Il jouait tous les rôles et semblait détenir tous les portefeuilles : « M. Thiers, écrivit H. Heine, sait parler infatigablement du matin jusqu'à minuit, faisant jaillir toujours de nouvelles pensées brillantes, de nouveaux éclairs d'esprit, amusant, instruisant, éblouissant son auditoire; on dirait un feu d'artifice en paroles ». Mais il n'y pouvait réussir indéfiniment que si son auditoire se contentait indéfiniment d'entendre parler des « besoins matériels ». Le jour où quelque mouvement d'idées porterait l'attention de la France sur des sujets d'un autre ordre, Thiers saurait-il y satisfaire? « Il ne connaît pas, disait encore Heine, le dernier anneau par lequel les choses terrestres se rattachent au ciel; il n'a pas le génie des grandes institutions sociales. »

THIERS REPOUSSE LA RÉFORME ÉLECTORALE.

Sa nature et ses goûts naturels se trouvèrent malencontreusement mis à l'épreuve par les fidèles de la réforme électorale. Dans les derniers mois de 1838, la garde nationale de Paris avait pris l'initiative d'un vaste pétitionnement qui tendait à donner le droit de suffrage à tous les gardes nationaux. Fortement appuyée par le *National* qui s'était fait l'organe principal de la réforme, elle avait obtenu au cours de 1839 de la plupart des légions des départements des adhésions assez nombreuses pour qu'un comité de députés présidé par Laffitte jugeât utile de prendre en mains ses efforts et de les diriger. Le mouvement, soutenu par des réunions et des banquets, prit une ampleur considérable : aux 51 287 signatures recueillies en 1839, il s'en ajouta 188 956 dans les cinq premiers mois de 1840. Un grand nombre de petits bourgeois, maires, conseillers municipaux de professions libérales, figuraient sur les listes. Le comité organisait à Paris et en province des manifestations en cortège dont la garde nationale formait le principal contingent : on se rendait sous les fenêtres d'un député sympathique à la cause, et on l'acclamait aux cris de : « Vive la Réforme! » La police intervenait parfois, mais, en général, elle laissait faire. A Paris, le 14 juin 1840, lors d'une revue de la garde, quelques légions défilèrent devant le Roi en criant : « Vive la Réforme! » Et quelques manifestants prétendirent que le Roi aurait répondu : « Vous l'aurez, messieurs, vous l'aurez! »

Le débat fut porté à la Chambre par François Arago, illustre savant, député radical, qui les appuya dans un discours retentissant (16 mai 1840). Élevant le débat, il montra la réforme électorale réalisant la souveraineté nationale, et préparant la grande réforme de l'avenir, « l'organisation du travail », la formule saint-simonienne qu'un petit livre de L. Blanc venait de rendre populaire. Le « laisser-faire, le laisser-aller » avaient fait leur temps. Sur 34 millions de Français, disait Arago, et sur 8 millions d'hommes de vingt-cinq ans, il y a 200000 électeurs, donc un électeur sur 40 hommes de vingt-cinq ans et au-dessus.

« On a parlé de capacité, on a dit que les citoyens pour lesquels on demande le droit de suffrage n'ont pas la capacité suffisante.... La capacité qu'un électeur doit posséder, c'est celle de distinguer l'honnête homme du malhonnête, de distinguer l'ambitieux de celui qui ne l'est pas. » Les électeurs qui nommèrent les Conventionnels n'en avaient pas d'autre. La question n'est pas de celles qu'on puisse ajourner; les pétitions d'aujourd'hui portent 240 000 signatures; l'année prochaine, les pétitionnaires seront un million. C'est qu'il y a dans ce pays une classe qui souffre de la misère : il faut organiser le travail, modifier les règlements de l'industrie et notamment réglementer le travail des enfants. Les ouvriers écoutent des « empiriques audacieux. »

Arago émet le vœu que la Chambre se substitue à ceux-ci : « la réforme serait, non un remède, mais un médecin agréé ». Les élections par la plus grande masse ne seraient ni impossibles ni factieuses. Les ouvriers s'intéresseraient à la vie politique de la nation, et prépareraient des solutions aux problèmes sociaux; « si je soutiens la réforme avec persistance, c'est que je suis ami du progrès, et du progrès modéré.... La Révolution de 1830 a été faite par le peuple; fermons la bouche à ceux qui disent qu'elle n'a pas été faite pour le peuple. » Garnier-Pagès vint déclarer : « Un citoyen français doit avoir des droits par cela même qu'il est citoyen français ». Thiers répondit en homme de juillet, pour qui la Charte de 1830 donnait la formule de la vérité totale : « En langage constitutionnel, quand vous dites souveraineté nationale, vous dites la souveraineté du Roi, des deux Chambres.... De souveraineté nationale, je n'en connais pas d'autre. Quiconque, à la porte de cette Assemblée, dit : J'ai un droit, ment; il n'y a de droits que ceux que la loi a reconnus. » Quant à attendre de la loi un progrès pour les classes laborieuses, il jugeait que de telles espérances étaient aussi dangereuses qu'absurdes : « Je tiens pour dangereux, pour très dangereux, les hommes qui persuaderaient à ce peuple que ce n'est pas en travaillant, mais que c'est en se donnant certaines institutions qu'il sera meilleur, qu'il sera plus heureux.... Dites au peuple qu'en

changeant les institutions politiques il aura le bien-être, vous le rendrez anarchiste, et pas autre chose. »

UNION DE TOUT LE PARTI DÉMOCRATIQUE.

Telles étaient donc pour cet « enfant de la Révolution » les limites de la philosophie politique. La monarchie de juillet, par la bouche de cet homme de gauche, déclarait que les questions sociales ne tenaient aucune place dans son programme, qu'elles n'y figureraient jamais; que même elle repoussait les innovations politiques dont le but était de poser ces questions devant les pouvoirs publics. Mais un millier d'ouvriers allèrent à l'Observatoire remercier Arago; à Paris, à Lyon, à Bordeaux, à Nantes et dans une quinzaine de chefs-lieux de département, des banquets furent organisés, et dans presque tous on célèbra la solidarité de la réforme électorale et des réformes sociales. « Je le dis, déclara Arago au banquet des gardes nationaux du XII[e] arrondissement, je le dis dans la plus profonde conviction de mon âme, le seul remède régulier et sûr que j'aperçoive aux maux qui nous rongent, c'est la réforme. Voulez-vous améliorer le sort, aujourd'hui si précaire, des classes ouvrières? Demandez la réforme. C'est par la réforme que les travaux publics auront toujours un but d'utilité générale, que nous sortirons de cet océan d'intrigues, d'égoïsme, d'avidité et de corruption au milieu desquels le pays se débat. » Les communistes ayant organisé à Belleville un banquet où ils proclamèrent leurs vues, le *National* déclara : « Le parti démocratique est uni pour poursuivre l'émancipation complète du pays »; si quelques rêveurs énoncent des chimères, ce n'est pas une raison pour s'émouvoir et les écarter; « le parti démocratique ne rompt pas son unité pour si peu ». Ainsi, en face d'un gouvernement qui refusait de sortir de la Charte et de la loi électorale, un parti naissait qui déclarait n'avoir pas d'ennemis à gauche, qui ne reniait rien des espérances, des idéals, des chimères ni des colères des déshérités.

EFFACEMENT DE LA CHAMBRE

Cependant la gauche dynastique, qui avait fait crédit à Thiers, et qui n'avait pas pris part à l'agitation réformiste, se plaignait qu'il achetât la presse et qu'il ne révoquât pas les préfets de Molé; elle demandait aussi la dissolution de la Chambre, espérant tirer parti du mouvement démocratique qui se dessinait dans les gardes nationales. Le bruit courut que le ministre se préparait à lui donner satisfaction. La droite s'émut : Guizot, de Londres, menaça de revenir; Thiers le rassura. Ainsi, quand les Chambres se séparèrent, le 15 juillet, Thiers, en quatre mois, avait réussi à n'avoir encore ni amis, ni ennemis. Il avait conservé l'équilibre, et ce succès avait, en somme, assez bien démontré qu'il n'y avait pas de différences notables entre les groupes parlementaires, et qu'un gouver-

nement fait à l'image de la Chambre était viable. A l'opinion publique qui se prononçait avec une énergie grandissante contre le pouvoir personnel du Roi, le Parlement n'offrait rien de mieux que son impuissance et son indigence intellectuelle.

A ce moment même, un incident de la politique extérieure permit au Roi de se débarrasser de Thiers et de se ressaisir du gouvernement.

III. — LA CRISE EXTÉRIEURE (15 JUILLET-29 OCTOBRE 1840)[1]*. CHUTE DE THIERS; TRIOMPHE DU ROI*

DEPUIS la mort de Casimir Perier, le Roi dirigeait ouvertement ou secrètement la politique extérieure. Il avait su éviter qu'il y eût conflit entre la France révolutionnaire et propagandiste, et l'Europe réactionnaire; l'alliance anglaise d'abord, puis un rapprochement graduel avec les Puissances continentales lui avaient permis de régler l'affaire belge, l'affaire d'Ancône, et d'ajourner le règlement de la question d'Égypte. Il avait vécu ainsi, tant bien que mal, sauvant la paix, préparant — ce qui était son but permanent, obstinément cherché — la réconciliation avec les anciennes dynasties, quand survint en 1840 un accident qui menaça la paix et brusquement isola la France. Tout l'échafaudage royal en fut ébranlé.

LA GUERRE RECOMMENCE ENTRE LE SULTAN ET MEHEMET-ALI.

Le traité d'Unkiar-Skelessi avait été le point de départ d'intrigues au moyen desquelles l'Angleterre tenta de reprendre le terrain conquis par les Russes. L'empire ottoman était affaibli par les conquêtes du pacha d'Égypte, et toujours sous sa menace : lui rendre sa force, le reconstituer, c'était lui permettre de s'affranchir de la tutelle russe. C'est pourquoi la reprise de la guerre contre Mehemet-Ali devint le désir principal de l'Angleterre : la défaite du pacha aurait rendu au sultan, avec ses provinces d'Égypte et de Syrie, la sécurité; le pacha étant, par surcroît, l'ennemi déclaré et actif des marchandises anglaises, l'Angleterre avait à le détruire un grand intérêt économique. Il fut aisé à ses agents de Constantinople

1. Outre les histoires générales (surtout Hillebrand et Thureau-Dangin), qui la racontent longuement, et les ouvrages de Debidour et de Bourgeois, il est bon de se reporter aux *Mémoires* de Metternich, à Bulwer, *Life of Palmerston*, au 6e volume des *Souvenirs* de Barante, au 5e vol. des *Mémoires* de Guizot et à la *Correspondance de la reine Victoria*, 3 vol., trad. Bardoux, 1908. — Le *Memorandum* de Thiers envoyé à Guizot, ambassadeur à Londres, où est exposé tout au long le point de vue français dans l'affaire de 1840, est publié in-extenso dans l'appendice du 1er volume d'Elias Regnault, *Histoire de huit ans*. — Voir, sur l'Allemagne en 1840, Saint-René-Taillandier, *Histoire de la Jeune-Allemagne, études littéraires*, 1849. — Guizot a publié dans la Revue des Deux Mondes en 1861 un article sur *Le roi Louis-Philippe et l'empereur Nicolas*, qu'il est utile de consulter.

de tirer parti de la rancune que le gouvernement de la Porte gardait au pacha et de provoquer une attaque contre lui. C'est ainsi que tous les règlements antérieurs furent remis en question lorsque les troupes turques, le 21 avril 1839, franchirent l'Euphrate pour conquérir la Syrie. Une crise commença, qui dura deux ans, et qui compromit, avec la situation de Mehemet-Ali, la paix de l'Europe. Elle réveilla des passions assoupies, des querelles oubliées, et mit aux prises des intérêts ardents.

L'ANGLETERRE ET LA FRANCE OPPOSÉES A LA PAIX.

Les armées turques furent battues par celles du pacha à Nezib. La mort du sultan Mahmoud, qui survint au même moment, pouvait faciliter la conclusion immédiate d'une paix turco-égyptienne, et l'affaire en serait restée là; mais une paix rapide, venant mettre fin à un conflit qui n'aurait pas dépassé les bornes d'une guerre civile entre Ottomans, contrariait les projets anglais. Palmerston s'employa à l'empêcher; et il eut la surprise agréable de trouver chez le gouvernement français des dispositions analogues aux siennes. Louis-Philippe et Soult pensaient en effet que le péril russe était la grande affaire, et qu'il fallait, à tout prix, soustraire le sultan à la tutelle du tsar, défendre Constantinople toujours menacée et convoitée par l'ambition slave. Le gouvernement français prit ainsi l'initiative, sinon la direction, d'une sorte de coalition contre la Russie; l'intérêt du tsar étant d'arrêter une guerre qui risquait de compromettre les privilèges qu'il s'était antérieurement assurés, la diplomatie française s'opposa à une paix qui eût pourtant fait l'affaire du pacha d'Égypte. « Soult est un bijou », dit Palmerston.

LA FRANCE BELLIQUEUSE.

Il convient de rappeler que l'opinion générale vers 1839 poussait le gouvernement français à se montrer belliqueux. L'esprit de propagande comprimé depuis neuf ans se réveillait; le désir de gloire napoléonienne renaissait. Le théâtre, la chanson, l'image remettaient en honneur la grande légende. Les Français croyaient avoir à prendre une revanche d'un long effacement. La coalition avait longuement et passionnément opposé à la politique royale une politique « nationale », et c'est à cette attitude surtout qu'elle avait dû son succès électoral. Les jeunes doctrinaires, de même que Chateaubriand en 1822, pensaient et disaient que la monarchie orléaniste devait conduire la France à ses vraies destinées, à ses frontières naturelles, à la gloire, à la victoire. C'était le sentiment des fils du Roi. La politique extérieure, jusque-là cantonnée dans les secrets des chancelleries, devait s'appuyer désormais sur une opinion publique exprimée par les représentants de la nation. Lorsque le gouvernement, après l'entrée des Turcs en campagne,

demanda dix millions pour armer la flotte, le rapporteur Jouffroy se fit l'interprète de ce parlementarisme belliqueux :

« Il n'y a de vie dans le gouvernement représentatif que là où le parlement la porte. J'ajoute qu'il n'y a de bonne politique que celle à laquelle il participe. Non qu'il doive la dicter, la nature des choses s'y oppose; mais, par la connaissance qu'il en prend, il lui appartient de la contrôler et, par ce contrôle, de lui imprimer cette direction nationale qui peut échapper à un homme, mais qui n'échappe pas à un grand pays réfléchi dans l'intelligence d'une grande assemblée.... Quand on saura la Chambre attentive et instruite des affaires extérieures, non seulement on redoutera son droit constitutionnel, mais elle en acquerra un autre qu'aucune constitution ne peut empêcher de prendre, celui d'influer tacitement, et par la conscience qu'elle donnera de sa continuelle surveillance, sur la politique active et actuelle de l'État. »

Jouffroy invitait en conséquence le gouvernement à une action énergique. Qu'il change enfin de méthode, qu'il prenne désormais l'engagement « de faire remplir à la France, dans les événements d'Orient, un rôle digne d'elle, un rôle qui ne la laisse pas tomber du rang élevé qu'elle occupe en Europe. C'est là, messieurs, une tâche grande et difficile. Le cabinet doit en sentir toute l'étendue et tout le poids. Il est récemment formé, il n'a pas encore fait de ces actes qui consacrent une administration, mais la fortune lui jette entre les mains une affaire si considérable, que, s'il la gouverne comme il convient à la France, il sera, nous osons le dire, le plus glorieux cabinet qui ait géré les affaires de la nation depuis 1830. »

La presse s'associa au mouvement avec une ardeur encore plus enflammée. La victoire de Nezib fortifiait ses espérances et ses désirs. « L'armée turque est détruite, écrivit le *National* (23 juillet). Ainsi se trouvent confondues les funestes illusions de la vanité ottomane. Nous espérons qu'il ne sera plus question d'enlever à Mehemet-Ali la possession de la Syrie. Il serait triste que la diplomatie s'armât contre lui du désintéressement et de la condescendance qu'il pourrait montrer encore après de si beaux succès ! » Il ajoute, le 26 juillet : « Il est évident que l'Angleterre a été vaincue à Nezib, avec ses protégés, et que la position de la France est magnifique à Alexandrie »; puis, le 9 août : « Il suffirait pour arrêter les projets machiavéliques de l'Angleterre que l'escadre française vînt s'embosser en ligne de bataille à côté de la flotte turco-égyptienne prête à rendre aux vaisseaux de l'amiral Stopford politesse pour politesse et boulets pour boulets. Il suffirait pour contenir l'ambition austro-russe... qu'une division de troupes françaises débarquât sur la côte d'Alexandrette, point de jonction de l'Asie-Mineure et de la Syrie. Voilà ce que pourrait et devrait faire un gouvernement digne de la France. » C'est ainsi que s'exprimaient la plupart des journaux. Le

gouvernement suivit le courant. Soult parla en maréchal, avec quelque jactance, et il résulta de toute cette agitation que, sans motif sérieux, l'Europe se sentit menacée. « On s'est figuré, écrivait Barante, que le maréchal voulait guerroyer et tout pourfendre. »

INTERVENTION DES CINQ PUISSANCES.

Restait à savoir comment la France allait concilier sa sympathie traditionnelle pour le pacha avec le désir de profiter de la guerre pour écarter la Russie, et avec la nécessité de rétablir le « concert européen » pour régler les questions d'Orient. Rôle d'autant plus difficile et plus contradictoire que toute l'Europe, sauf la France, était hostile au pacha. La Porte allait donc faire la paix, quand Metternich donna l'ordre à son ambassadeur de la presser de ne rien conclure. Les ambassadeurs de France et d'Angleterre appuyèrent cette démarche; la Prusse y adhéra; l'ambassadeur de Russie, pour n'être pas isolé, suivit ses collègues, et il résulta de ce concert que les cinq ambassadeurs remirent, dans la journée du 27 juillet 1839, une note où ils informaient la Sublime Porte « que l'accord entre les cinq grandes Puissances était assuré, et qu'ils étaient chargés d'engager la Sublime Porte à s'abstenir de toute détermination définitive sans leur concours et à attendre l'effet de l'intérêt qu'elles lui portent ». La satisfaction fut générale; pourtant Soult, tout en se déclarant ravi, s'étonna de « la joie si vive que cet événement paraissait avoir causée à Vienne et surtout à Londres ». Il conservait certainement l'espoir de faire à Mehemet-Ali, à la faveur d'un arrangement européen, une situation au moins aussi avantageuse que celle qu'un traité séparé avec la Porte lui eût assurée. L'opinion française ne doutait pas que la note du 27 juillet ne fût une première revanche sur les Russes : le protectorat de l'Europe sur la Turquie une fois substitué au leur, le gouvernement français pouvait, après cette « victoire », se montrer aussi « égyptien » qu'il le voudrait; Mehemet-Ali n'était-il pas invincible? Le pacha eût préféré une amitié moins compliquée : « Pourquoi vous êtes-vous mêlés de nos affaires? disait-il à nos agents; sans vous, nous les eussions déjà réglées ».

UNION DE L'ANGLETERRE, DE LA PRUSSE, DE L'AUTRICHE ET DE LA RUSSIE CONTRE LE PACHA.

Il est probable qu'elles eussent été mieux réglées, car le premier soin du concert européen fut d'inviter la France à se prononcer contre son ami et allié le pacha d'Égypte. L'Angleterre demanda que le pacha fût réduit à la possession de l'Égypte, et qu'il restituât la flotte ottomane; Russie, Autriche, Prusse, tout le monde adhéra à la demande avec empressement. Le tsar alla jusqu'à dire qu'il renoncerait à renouveler le traité d'Unkiar-Skelessi si sa flotte était admise à défendre seule Constantinople, tandis que les flottes alliées défendraient la Syrie et l'Égypte. Ainsi la grande manœuvre antirusse et

le concert européen rétabli aboutissaient à obliger Louis-Philippe soit à laisser écraser Mehemet-Ali, soit à faire la guerre à toute l'Europe pour le sauver.

LA FRANCE DUPÉE ET ISOLÉE.

Le moyen de se tirer de ce mauvais pas, c'était de revenir en 1840 à la solution si maladroitement écartée en 1839, c'est-à-dire de ménager une paix séparée entre Mehemet et le Sultan, et de détourner le concert européen des affaires ottomanes. Jusque-là il importait de ruser et d'atermoyer, pour éviter que Palmerston, enchanté de maintenir la France dans le piège où elle s'était précipitée, eût le temps d'envoyer au nom de l'Europe son ultimatum au pacha. Ce fut le plan que Thiers adopta en arrivant au pouvoir. Guizot, nommé ambassadeur à Londres, eut la mission de traîner les choses en longueur. Pendant ce temps, des négociations secrètes et actives étaient engagées auprès de la Porte. La disgrâce du grand-vizir Chosrew-Pacha, ennemi personnel de Mehemet-Ali, vint encore une fois à l'aide de la politique française (16 juin 1840). Mehemet envoya un agent à Constantinople. On paraissait toucher le but. Mais le secret fut mal gardé. L'ambassadeur anglais, Ponsonby, prévint Palmerston de cette trame contre le concert européen, et Apponyi, ambassadeur d'Autriche à Paris, dont Louis-Philippe faisait depuis longtemps le confident de sa politique personnelle, avertit Metternich. Palmerston brusqua les choses. Il avait laissé pendant des semaines les ambassadeurs parler de transaction possible, d'Égypte héréditaire, de Syrie viagère, de partage de la Syrie. En réalité, il savait que l'Europe le suivrait contre le pacha, même au risque d'une rupture avec la France. Il disposait sans contrôle de la politique extérieure de son pays. Membre d'un gouvernement dont le chef, Melbourne, était sceptique et indolent, il pouvait à son aise satisfaire ses sentiments d'hostilité personnelle contre la France. L'espoir de l'humilier lui était agréable, et aussi l'idée de duper l'ambassadeur de France, Guizot : celui-ci se plaisait à recueillir chez certains ministres anglais le témoignage de leurs sympathies pour la France et pour le pacha, à faire état de leurs paroles; il proclamait sa confiance dans la force invincible du pacha, sa conviction naïve qu'une entente sérieuse entre l'Angleterre et la Russie était impossible. Palmerston, cependant, préparait une convention à quatre, qui règlerait la question sans prendre l'avis de la France.

TRAITÉ DE LONDRES.

« Si nous nous refusions, déclara-t-il au Conseil des ministres anglais, à cette coopération avec l'Autriche, la Russie et la Prusse, parce que la France se tient à l'écart, nous donnerions à notre pays l'humiliante position d'être tenu en lisière par la France. Ce serait reconnaître que, même soutenus par les trois Puissances du conti-

nent, nous n'osons nous engager dans aucun système politique en opposition avec la volonté de la France. » Au reste, l'abstention de l'Angleterre déciderait la Russie à renouveler le traité d'Unkiar-Skelessi, et l'empire ottoman serait morcelé en deux empires, l'un vassal de la Russie, l'autre de la France. Le 15 juillet, sans qu'on eût demandé à Guizot son dernier mot, sans le prévenir — de manière à rendre le procédé plus désobligeant, — le traité fut signé. Il stipulait : l'union des quatre Puissances pour soutenir le sultan contre le pacha; l'intention du sultan de donner à Mehemet l'Égypte héréditaire et la Syrie en viager; toutefois, si le pacha n'avait pas accepté la convention dans les dix jours, il perdait la Syrie; dix jours après, l'Égypte. La convention était immédiatement exécutoire, c'est-à-dire que, sans attendre les ratifications, les flottes anglaise et autrichienne intercepteraient les communications entre la Syrie et l'Égypte. Deux jours après, Palmerston donna lecture à Guizot d'un memorandum où était exprimé le « vif regret » que les Puissances étrangères éprouvaient « de se séparer momentanément de la France ».

INDIGNATION EN FRANCE.

Thiers, rudement surpris, donna à Guizot pour instructions de montrer une « froideur soutenue ». Le public français apprit la nouvelle le 26 juillet; il eut une explosion de colère : « C'est le traité de Chaumont! La coalition est reformée contre la France. » On est au moment de l'anniversaire des journées de juillet; *la Marseillaise* retentit dans les rues. Les journaux sont pleins de la guerre nécessaire pour relever l'insolence des Anglais et de l'Europe. Subitement, la nation se retrouve belliqueuse et rêve de révolution. Le roi des Belges, alors à Saint-Cloud, écrit à la reine d'Angleterre le 26 juillet :

« Je ne puis vous cacher que les conséquences peuvent être très sérieuses, d'autant que le ministère Thiers est soutenu par le parti populaire et aussi insoucieux des conséquences que votre propre ministre des Affaires étrangères, et même plus, car Thiers lui-même ne serait pas fâché de voir ce qui existe sens dessus dessous. Il est fortement imprégné des idées de renommée, de gloire, qui caractérisèrent partiellement l'ère de la République et l'époque impériale. Il ne serait même pas très inquiet à l'idée d'une Convention régnant de nouveau en France, et il pense *qu'il* serait *l'homme* fait pour *diriger* l'Assemblée, et m'a dit l'an dernier, que, à son avis, c'était peut-être pour la France la *plus puissante* forme de gouvernement. »

L'indignation, en effet, était générale, et la guerre semblait à tous prochaine. Le gouvernement laissait dire. Car Thiers, et le Roi lui-même, n'avaient guère d'inquiétude, tant était grande leur confiance dans le pacha. Les Français étaient d'accord pour juger invincible « ce nouvel Alexandre » : sa résistance suffirait à tout le moins pour mettre les quatre Puissances dans un tel embarras que

la France, disait Guizot, reprendrait « sans guerre, dans la question d'Orient, sa place et son influence »; on pouvait attendre les événements, laisser jouer *la Marseillaise* dans les théâtres et dans la rue. C'est ainsi que Thiers, en toute sécurité d'âme, laissa croire et crut lui-même que lui, qui représentait au pouvoir la revanche des timidités de Molé, lui, « l'homme de la nationalité » (Heine), l'historien de Napoléon, ne reculerait pas, parce qu'il n'aurait pas à reculer : l'Europe elle-même reculerait devant les conséquences de sa propre maladresse et de sa taquinerie.

L'EUROPE CONTRE LA FRANCE.

Car, aux yeux des Français, c'était bien la malveillance taquine de Palmerston qui avait tout gâté. Pourquoi avait-on signifié brutalement à la France la décision d'enlever à Mehemet la possession héréditaire de la Syrie, au lieu de la prévenir de l'intention secrète des Puissances? Pourquoi lui avait-on fait l'injure de l'exclure du concert européen au lieu de lui laisser la faculté d'en sortir discrètement? Personne en France n'eût vu dans une négociation manquée un « nouveau traité de Chaumont », le « germe d'une nouvelle coalition »; personne n'eût vu dans la défection de l'Angleterre le signal d'un attentat contre la grandeur de la France, contre la Révolution, personne n'eût pensé que la France était mise à l'écart avec la complicité des Anglais et par leur trahison, et qu'il fallait regarder vers le Rhin, et, comme en 1792, lutter seul contre tous. Ainsi, c'était là le résultat de dix années de sagesse, de prudence, d'efforts constants pour éviter la guerre. Tout était remis en question, non seulement la politique à laquelle la dynastie s'était attachée malgré ceux qui l'avaient appelée au pouvoir, mais peut-être jusqu'à la dynastie elle-même. Voici que s'éveillaient contre elle toutes les passions dont les « coalisés » de 1839 s'étaient faits les interprètes passionnés auprès des électeurs. La pensée qu'elle avait laissé abaisser la France paraissait intolérable. Sous peine de n'être plus rien qu'une illustre faillite, la monarchie devait répondre à la redoutable apostrophe que Berryer adressait à Thiers avant la crise, et, comme il disait, payer sa dette :

« Ministres sortis des bancs de l'opposition, vous pouvez vous vanter, vous pouvez vous proclamer les enfants de cette révolution, vous pouvez en avoir orgueil, vous pouvez ne pas douter de sa force; mais il faut payer sa dette. La Révolution a promis au pays, dans le développement de ses principes, dans la force de ses principes, une puissance nouvelle pour accroître son influence, sa dignité, son ascendant, son industrie, ses relations, sa domination au moins intellectuelle dans le monde. La Révolution doit payer sa dette, et c'est vous qui en êtes chargés! »

LA GUERRE EN VUE.

Cette explosion du sentiment national avait son écho à la Cour. Les princes, le duc d'Orléans surtout, étaient tout à la guerre. Le

Roi lui-même se montrait irrité : « Vous êtes des ingrats, dit-il aux ambassadeurs... ; vous voulez la guerre, vous l'aurez, et, s'il le faut, je démusellerai le tigre ». Mais, bien qu'il criât très fort, le Roi n'était nullement disposé à se battre ; il voulait seulement donner l'impression qu'il était d'accord avec l'esprit public ; car il lui importait de ne pas risquer une fois de plus, et dans un cas aussi grave, de paraître un mauvais citoyen en ne partageant pas l'indignation générale. Il laissa donc Thiers faire des préparatifs militaires et parler avec fermeté ; mais, tandis que son ministre, au bout de tout ce tumulte, entrevoyait la guerre possible, le Roi ne pensait qu'à négocier, et toute cette ardeur belliqueuse n'était qu'une feinte de « l'Ulysse moderne ».

PRÉPARATIFS MILITAIRES.

Thiers appela les soldats disponibles des classes de 1836 à 1839, créa, par ordonnance, des régiments nouveaux, et donna l'ordre de fortifier Paris. Il en était question depuis 1833 ; le gouvernement, devant les critiques, s'était alors arrêté. On hésitait entre les forts détachés et l'enceinte continue. Les deux systèmes furent combinés, et on se mit au travail dès le 13 septembre. Tout à son rôle de chef de guerre, Thiers ne quitte plus les ministères de la Guerre et de la Marine, s'échauffe, s'enivre de son activité napoléonienne, choisit le théâtre de la campagne, négocie avec le Piémont et Naples pour les entraîner contre l'Autriche. Son entrain anime toute la nation. Ce sont des invectives dans les conversations, et, dans les journaux, une discussion « de peuple à peuple », où reviennent les volontaires de 1792, la propagande, l'insurrection contre les tyrannies. Edgar Quinet publie *1815 et 1840* : « Soumis aux traités écrits avec le sang de Waterloo, nous sommes encore légalement pour le monde les vaincus de Waterloo ». La rue s'agite. Les corporations en grève font du tumulte à Paris (7 septembre). La Bourse est à la baisse. « S'il faut faire la guerre, faisons-la », écrivent les *Débats*.

DÉFAITE DU PACHA

Il fallait au moins attendre les premiers effets du traité de Londres, attendre ce que ferait le pacha. L'escadre anglaise de Napier bloqua Beyrouth le 14 août et enjoignit aux Égyptiens d'en sortir ; la Porte, au même moment, envoya ses sommations à Alexandrie. Conseillé par un envoyé de Thiers, Walewski, le pacha accepta de restituer Adana, Candie, les villes saintes, de garder la Syrie en viager et l'Égypte héréditaire. Transaction honorable qui, ménagée par la France, pouvait tout arranger et qui, adoptée sans délai, terminait la crise ; mais aussi aveu d'impuissance, au moins de faiblesse, chez Mehemet-Ali, dont Palmerston pouvait s'autoriser pour pousser plus avant sa victoire et son impertinence. Il y comptait

bien. Le Conseil des ministres anglais s'étant montré disposé à saisir cette occasion de négocier pour se rapprocher de la France, Palmerston, sous prétexte de consulter le tsar, ajourna toute réponse, fit repousser par la Porte la transaction Walewski, et prononcer par le sultan la déchéance du pacha; Napier bombarda Beyrouth sous les yeux d'Ibrahim immobile. C'était un triomphe. Les événements donnaient raison à Palmerston contre la France, contre ses adversaires anglais, contre ses collègues. Palmerston, joueur heureux, avait gagné la partie. Thiers, qui avait compté sur la résistance du pacha, était confondu.

La défaite de Mehemet-Ali, sa stupeur impuissante furent pour les Français un désastre moral, une humiliation. Les conservateurs s'effrayèrent et en devinrent pacifiques : après tout, le pacha n'était pas un allié. Guizot répétait : « La France ne doit pas faire la guerre pour conserver la Syrie au pacha ». La gauche et les légitimistes restèrent seuls à parler de guerre.

TRIOMPHE DE PALMERSTON.

Une retraite honorable était très difficile. Le roi des Belges s'employa à en ménager les avenues. Depuis le commencement de la crise, il plaidait auprès de sa nièce, la reine Victoria, la cause de Louis-Philippe et de la France; il s'attachait à montrer, dans des lettres fréquentes, sans attaquer le fond de la politique anglaise, que la forme en était, grâce à l'esprit querelleur de Palmerston, « dure et insultante » : « Je ne puis comprendre ce qui inspire à Palmerston un pareil degré d'hostilité vis-à-vis du Roi et du gouvernement de la France. Un peu de politesse aurait grand effet sur elle.... Mais Palmerston aime à leur mettre le pied sur la gorge. » C'est que Palmerston était convaincu « qu'il n'y avait d'autre agitation en France que celle qui avait été artificiellement fabriquée par le ministère et ses organes, les journaux », et qu'il n'y avait pas lieu de se gêner, puisqu'il n'avait rien à craindre : « Votre Majesté peut être assurée, écrivait-il à la reine (11 novembre), qu'il y a en France une immense masse de personnes qui possèdent des propriétés ou sont engagées dans l'industrie, et qui sont les adversaires décidés d'une guerre inutile et déterminés à s'opposer à une révolution... »; contre « la masse flottante des républicains et des anarchistes », la garde nationale de Paris, attachée à l'ordre et à la paix, suffisait. Pourquoi céder? « Il serait déplorable, écrivait-il à son ambassadeur à Paris, Granville, que les Puissances fissent le sacrifice de leurs intérêts les plus importants pour apaiser les organisateurs d'émeutes à Paris et faire taire les journaux républicains. » Quant à faciliter à la France sa rentrée dans le concert européen, c'était le dernier de ses soucis.

EN ALLEMAGNE : EXPLOSION DE HAINE CONTRE LA FRANCE.

Le tsar Nicolas, qui aurait volontiers poussé les choses jusqu'à la guerre, n'était pas homme à arrêter Palmerston. Les autres Puissances, pour être moins animées dans leur désir d'humilier la France, contemplaient sans ennui son embarras; en Allemagne, ses velléités guerrières provoquèrent une colère subite qui éclata en manifestations de haine.

Le *Zollverein* avait produit une véritable renaissance dans ce pays : renaissance de la prospérité industrielle, si rapide qu'elle étouffait les regrets des États effrayés de la tutelle prussienne; renaissance de l'idée de nationalité, et aussi des appétits de guerre et de conquête. Déjà on y parlait de créer les colonies nécessaires au commerce, d'entraîner la Belgique avec Anvers et Ostende dans l'amitié allemande. A peine les manifestations belliqueuses de la presse française y sont-elles connues que les sentiments de 1813, réveillés, se traduisent dans une littérature de combat. Le petit fonctionnaire de Pologne, Nicolas Becker, qui écrivit : « Ils ne l'auront pas, *le Rhin allemand* », devint un grand homme; plus de deux cents compositeurs mirent en musique sa pauvre chanson. Un autre, Schneckenburger, donna dans sa *Wacht am Rhein* un chant national de guerre à l'Allemagne tout entière : « Au Rhin, au Rhin allemand! qui veut être le gardien du fleuve? — Sois tranquille, chère patrie, la garde du Rhin est fidèle et ferme. » Un Français, alors à Heidelberg, Saint-René Taillandier, rapporte l'explosion de fureur des moindres gazettes : « défis, insultes, calomnies se succédaient comme des feux de peloton ». Scharnhorst déclara : « La France représente le principe de l'immoralité; il faut qu'elle soit anéantie; sans cela, il n'y aurait plus de Dieu au ciel ». On suppute déjà le bénéfice de la guerre, l'annexion des frères séparés d'Alsace et de Lorraine. Les quelques libéraux de la *Jeune Allemagne* sont débordés, vaincus, anéantis. Leurs tendances cosmopolites, leurs sympathies françaises sont autant de trahisons. Ce qui survit de leur libéralisme doit se faire national, c'est-à-dire se rallier à la force qui refera l'unité et l'empire, à la Prusse qu'ils avaient tant haïe. La Prusse a précisément en 1840 le souverain fantasque, mystique, dévot, tout imprégné de l'esprit de 1813, qui convient à l'Allemagne ébranlée et qui se croit menacée. Frédéric-Guillaume IV a l'horreur de la France de juillet, de la Révolution ; il rêve d'une croisade contre l'ennemi héréditaire et corrompu, contre « Satan, le chef d'état-major général des Jacobins ».

LA NOTE DU 8 OCTOBRE.

Les Français, malgré les avertissements de Heine — « Vous avez plus à craindre de l'Allemagne délivrée que de la Sainte-Alliance et de tous les Croates et Cosaques » — ne soupçonnaient pas une

pareille rancune, si profonde. « Tenez-vous toujours armés, leur disait le poète allemand, que ce soit le prince royal de Prusse ou le docteur Wirth qui parvienne à la dictature. » Ils ne prévoient pas davantage la durée de cette haine : « Le bruyant tambourinage de Thiers, écrivit encore Heine une fois la crise passée, a réveillé de son sommeil léthargique notre bonne Allemagne... ; il battait si fort la diane que nous ne pouvions plus nous rendormir et que, depuis, nous sommes restés sur pied ». Du moins, le gouvernement ne peut-il plus ignorer que la guerre née d'une pareille crise ne serait sûrement pas un simple conflit entre France et Angleterre. Tous les signataires de l'acte du 15 juillet avaient derrière eux un cortège assez fort de sentiments et d'intérêts pour risquer une lutte générale. La vision d'un nouveau 1813 flattait les gouvernements et les peuples ; en France, c'était le rêve d'un second Quatre-vingt-douze. Louis-Philippe, qui n'avait pas gardé bon souvenir du premier, et qui était vite revenu de ses velléités belliqueuses, chercha une transaction. Thiers, trop engagé dans la politique de guerre, offrit sa démission. Mais le Roi ne voulut pas assumer à lui seul l'impopularité de la paix; car on répétait déjà dans le public que Thiers seul défendait l'honneur de la France, duquel, comme à l'ordinaire, le Roi se souciait trop peu. Il supplia Thiers de rester, et ils se mirent d'accord pour envoyer, le 8 octobre, aux Puissances une note portant que la France ne consentirait pas à la déchéance de Mehemet-Ali ; la Syrie serait abandonnée aux chances de la guerre, mais la France ne permettrait pas qu'il fût touché à l'autorité du pacha sur l'Égypte. Puis les Chambres furent convoquées pour le 28 octobre.

DÉMISSION DE THIERS.

La note du 8 octobre produisit un effet utile. Le ministère anglais, qui suivait sans enthousiasme la politique agressive de Palmerston, l'obligea à donner pour instructions à son agent de Constantinople d'engager le sultan à laisser à Mehemet, s'il se soumettait, l'Égypte héréditaire, et ces instructions furent communiquées au gouvernement français. D'autre part, en France, l'agitation belliqueuse, n'étant plus unanime, tendait à se fondre dans une agitation révolutionnaire, qui inquiétait la bourgeoisie conservatrice. Thiers, obligé de rester fidèle à son attitude guerrière, ne se souciait pas d'attendre la réponse de l'Europe à la note du 8 octobre : c'eût été montrer une patience qui ne convenait ni à son caractère, ni à sa situation. Il poussa donc les préparatifs de guerre, comme si nulle détente ne s'était produite, sans savoir au juste si la guerre en sortirait ou non, mais avec le désir de « faire quelque chose » qui donnât à la France l'impression d'une revanche. Louis-Philippe

jugeait au contraire qu'il pouvait désormais sans inconvénient donner à l'opinion refroidie l'impression que le gouvernement cherchait une satisfaction pacifique. Un attentat contre le Roi, celui de Darmès (15 octobre), de caractère nettement révolutionnaire, acheva de consolider le parti de la paix. Louis-Philippe en profita pour se débarrasser de Thiers, dont il n'avait plus besoin. Comme Thiers lui proposait de dire, dans le projet de discours du trône : « La France est fortement attachée à la paix, mais elle ne l'achèterait pas à un prix indigne d'elle, et votre Roi, qui a mis sa gloire à la conserver au monde, veut laisser intact à son fils ce dépôt sacré d'indépendance et d'honneur national que la Révolution française a mis dans ses mains », — Louis-Philippe apporta un autre texte moins agressif, et Thiers donna sa démission.

Un nouveau ministère fut chargé d'organiser la réconciliation avec l'Europe. Mais, dès ce moment, la crise se trouvait terminée. Les vues pacifiques du Roi et l'esprit de conquête s'y étaient heurtés avec plus de violence encore qu'au début du règne. Le Roi avait remporté la dernière victoire La Révolution de juillet était donc vaincue dans toute sa politique, dans toutes ses espérances; car sa défaite ne signifiait pas seulement la paix, avec tous ses renoncements, mais encore l'avènement définitif du pouvoir personnel du Roi, plusieurs fois retardé.

LIVRE III

LA VIE ÉCONOMIQUE[1]

CHAPITRE PREMIER

LE RÉGIME DOUANIER

I. LA LÉGISLATION PROTECTIONNISTE. — II. ÉCHEC DES TENTATIVES LIBÉRALES.

I. — LA LÉGISLATION PROTECTIONNISTE

LE RÉGIME PROTECTIONNISTE SURVIT A LA RESTAURATION.

LA Restauration n'avait rien modifié aux principes qui réglaient les échanges commerciaux de la France depuis le blocus continental, et que l'invasion de 1814 avait consolidés. La « protection » accordée par la loi aux producteurs coalisés s'était dans la pratique aggravée jusqu'au point de se tourner parfois en prohibition.

1. Voir la Bibliographie du livre III du précédent volume, *La Restauration*.

a) Documents. — Dans tous ou presque tous les chapitres du présent livre, il est fait usage de la collection intitulée *Statistique de la France* (qui commença à paraître en 1835), publiée par le ministère des Travaux publics, de l'Agriculture et du Commerce. Les volumes intéressants pour la monarchie de juillet sont :

1° Tous ceux de la 1re série : T. I, *Documents statistiques*, 1835. — T. II, *Territoire et population*, 1837. — T. III à T. VI, *Agriculture*, 4 vol., 1840-1842. — T. VII à T. X, *Industrie*, 4 vol., 1847-1852. — T. XI, *Commerce extérieur*, 1838. — T. XII-XIII, *Administration publique; établissements de bienfaisance et de répression*, 2 vol., 1843-1844.

2° Le t. VI de la 2e série · *Statistique de l'assistance publique, de 1842 à 1853*, 1860.

Il faut y joindre un volume hors série intitulé : *Prix et salaires à diverses époques, 1833 à 1856*.

A mesure qu'on se sert davantage des chiffres innombrables donnés dans la plupart de ces volumes, on conçoit à leur égard une méfiance croissante. Villermé, dans *le Journal des économistes* de 1845, t. XI, p. 130, a fait de la méthode employée par les rédacteurs de la *Statistique* une critique très serrée, à laquelle il semble difficile de rien objecter; il faut utiliser la *Statistique* avec précaution, quand elle indique ses sources et sa méthode; il est prudent de ne pas s'en servir du tout quand elle ne les indique pas.

On peut consulter le livre qu'en a tiré, en 1844, sous le titre *La France statistique*, Legoyt, chef du bureau de la statistique au ministère de l'Intérieur, qui déclare avoir utilisé également des documents officiels encore inédits; — Schnitzler, *La statistique générale de la France*, 4 vol., 1846, qui forment un amas de renseignements curieux très difficiles à contrôler, souvent suspects, à cause des fantaisies arithmétiques personnelles à

Mais les inconvénients du système étaient, depuis 1828, devenus manifestes : la stagnation de l'industrie et du commerce, l'insuffisance des moyens de communication, l'immobilité des capitaux, la vie partout réduite; c'étaient autant de conséquences dont souffraient tous les consommateurs, et même, à cause des représailles exercées par les États voisins contre nos produits, quelques-uns de ceux, industriels ou agriculteurs, à qui la douane procurait une garantie contre la concurrence étrangère. Aussi, vers la fin du règne de Charles X, s'était-il manifesté un désir de réforme. Si la coalition des intérêts particuliers, et, plus encore, la crainte d'un changement qui eût détruit leur équilibre artificiel, avaient alors paralysé le gouvernement, on pouvait penser que l'avènement d'hommes nouveaux lui donnerait plus d'audace dans la pensée et dans les actes. Mais le contraire arriva : d'une part, la classe déjà maîtresse du pouvoir économique sous la Restauration, et qui dès ce temps montrait l'unité de ses vues protectionnistes par-dessus les divergences de ses opinions politiques, fut précisément celle dont la Révolution réalisa l'avènement politique; d'autre part, le régime gouvernemental instauré par sa victoire ne fut pas assez différent de celui que la Révolution avait détruit pour permettre à d'autres intérêts d'influer sur le système économique établi; c'est pourquoi la monarchie de juillet demeura, en cette matière, aussi conservatrice que la Restauration [1].

Un député déclarait à la tribune en 1836 : « Aucune société ne peut se passer d'aristocratie. Voulez-vous savoir quelle est celle de

l'auteur, qui s'ajoutent à celles des documents officiels; — N. de Krakzak, *France agricole, industrielle et commerciale, en chiffres*, 1845; — O. de Tapiès, *France et Angleterre, ou statistique morale et physique de la France, comparée à celle de l'Angleterre*, 1845. — L'*Annuaire historique universel* de Ch. Lesur donne des renseignements utiles pour les années 1833, 1843, 1847-1848.

L'*Annuaire statistique* de 1905, publié en 1906 par le ministère du Travail, donne des résumés rétrospectifs dont plusieurs tableaux remontent à 1830.

b) Travaux. — J. Milleret, *La France depuis 1830*, 1838; — Desolz de Caffol, *Statistique militaire, de 1831 à 1841*, 1843; — Vivien, *Études administratives*, 1846.

1. Les principaux renseignements sur la question douanière ont été empruntés pour ce chapitre à : *Enquête relative à diverses prohibitions établies à l'entrée des produits étrangers, commencée le 8 octobre 1834, sous la présidence de M. T. Duchâtel, ministre du Commerce*, 1835, 3 vol., et à : *Conseil d'État*, *enquête sur la revision de la législation des céréales*, 1859, 3 vol. Ces deux enquêtes sont des collections de dépositions de Chambres de commerce, de manufacturiers, de négociants, d'économistes, de propriétaires, etc. Elles font ressortir, dans le plus petit détail, la complexité des intérêts et l'opposition des vues.

Consulter Amé, *Étude sur les tarifs des douanes et sur les traités de commerce*, 2 vol., 1876; — Calmon, *Histoire parlementaire des finances de la monarchie de juillet* (déjà cité); — Arnauné, *Le commerce extérieur et les tarifs de douanes*, 1911.

Sur le projet d'union douanière avec la Belgique, voir un article de Léon Faucher, dans la Revue des Deux Mondes de 1837, intitulé *L'Union du Midi*, réimprimé en 1842 avec une introduction, sous ce titre : *L'Union du Midi, association de douanes entre la France, la Belgique, la Suisse et l'Espagne, avec une introduction sur l'union commerciale entre la France et la Belgique.* — Sur la rupture des négociations franco-belges, voir les *Études d'économie politique et de statistique,* de L. Wolowski, 1848.

la monarchie de juillet? C'est celle des gros industriels ; ils sont la fondation de la nouvelle dynastie. Un système qui tendrait à les aliéner me paraîtrait une insigne folie ; ce serait, pour la Révolution de juillet, se frapper au cœur. » — Un pair disait à ses collègues en 1845 à propos de la discussion d'un droit de douanes : « Nous n'avons pas la majorité ; mais vous pouvez nous la donner. Rendez-nous le service de voter pour nous dans cette affaire, et, en d'autres choses qui vous concernent personnellement, nous défendrons vos intérêts. » Cet égoïsme de classe, renforcé par la pusillanimité générale qui paralysa en toute matière tous les gouvernements de la nouvelle monarchie, à quelque groupe qu'ils se rattachassent, explique aisément pourquoi les changements de la législation économique furent insignifiants. Si quelques nouveautés économiques importantes se produisirent entre 1830 et 1848, elles furent causées par des événements plus forts que les opinions et les lois ; les pouvoirs publics furent contraints de suivre une évolution indépendante d'eux, et qui les entraîna bon gré mal gré.

PROJET D'ARGOÛT.

Le régime douanier issu de la législation sans cesse aggravée de la Restauration établissait, entre la France et les produits étrangers, non seulement la porte rétrécie de ses tarifs, mais le mur continu de ses prohibitions. De nombreux objets de première nécessité pour l'industrie ou pour la consommation, la fonte brute (par masse inférieure à 600 kilos), le fer, les ouvrages en fer, en acier et en cuivre, l'horlogerie, les fils de laine et de coton, les tissus, les vêtements, les peaux préparées, le sucre raffiné étaient prohibés. Le blé étranger était, il est vrai, admis moyennant le paiement de droits et de surtaxes de pavillon, mais seulement dans le cas où le prix des blés indigènes dépassait 18, 20, 22 ou 24 francs l'hectolitre dans la 1re, la 2e, la 3e ou la 4e zone prévues par la loi de 1821. Comme il monta en France à un prix moyen de 22 francs, en 1830, au moment même où la crise industrielle créait des soucis au gouvernement, on proposa de réduire à 3 francs le maximum du droit à percevoir et d'abolir au moins pour les navires français le droit de pavillon, qui était de 1 franc. La mesure fut adoptée, mais à titre provisoire et seulement jusqu'au 1er juillet 1831, pour parer aux difficultés immédiates. — En 1832, d'Argoût, l'ancien rapporteur de l'enquête de 1828, devenu ministre du Commerce, proposa une modification plus durable aux errements douaniers. Ses principes étaient peu hardis, mais pourtant nouveaux : il n'était, disait-il, ni pour la prohibition, ni pour la liberté ; mais il voulait « dégager le régime protecteur de ce qu'il avait d'inutile, de vexa-

toire et d'exorbitant. » Il proposa donc de lever les prohibitions sur les fils de coton au-dessus du n° 180 (que la France ne produisait pas), sur les châles de cachemire, les cuirs de Russie, le cuivre filé sur soie, l'horlogerie; de permettre l'entrée et la sortie des soies grèges et moulinées; enfin, de réduire les droits d'entrée sur les bestiaux. C'était sa plus grande audace. L'entrée des bestiaux avait été libre jusqu'à 1816; établis alors pour des raisons fiscales, les droits avaient été décuplés en 1822; les consommateurs payaient ainsi au profit des propriétaires un impôt qu'on évaluait à 37 500 000 francs[1]; en revenant au droit de 25 francs par bœuf et de 15 francs par vache, on assurait encore une prime de 50 centimes par kilogramme de viande aux éleveurs français. La commission qui étudia le projet d'Argoût reconnut qu'en effet nos industries pouvaient « se contenter aujourd'hui d'une protection moins énergique », mais elle consentit seulement à supprimer la prohibition des cuivres filés sur soie et des cuirs de Russie, et repoussa tout le reste. D'ailleurs le projet ministériel n'arriva pas jusqu'à la discussion publique.

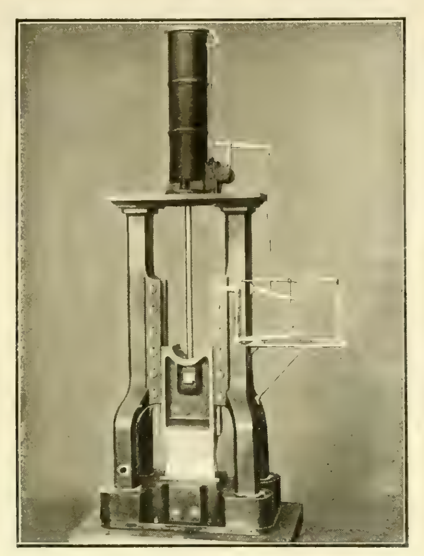
AUTRE PROJET.

Pourtant le caractère choquant des prohibitions était assez nettement apparu pour qu'elles fissent l'objet de critiques même à la commission du budget. Le gouvernement proposa de nouveau en février 1834 de laisser entrer les soies et les filés fins de coton moyennant un droit de 30 p. 100, ne fût-ce que pour décourager la contrebande. Mais ce projet ne fut pas plus discuté que l'autre. Le gouvernement, usant alors du droit — qu'il tenait de la loi de 1814 et d'une loi votée le 24 mai 1834 — de modifier en cas d'urgence certaines parties du tarif dans l'intervalle de deux sessions et jusqu'à ratification dans la plus prochaine session des Chambres, se contenta de lever quelques prohibitions par ordonnance (2 juin 1834), en particulier sur les fils au-dessus du n° 143, les vêtements et les outils aratoires. Mais il ne jugea pas prudent d'aller plus avant sans y être autorisé par un mouvement d'opinion, et il le provoqua.

ENQUÊTE DE 1834.

Ce fut le but de l'enquête ordonnée par le ministre du Commerce Duchâtel en 1834. On consulta sur le remplacement des prohibitions par des droits les Chambres de commerce et les Chambres consultatives des arts et manufactures. Cette enquête révéla ce qu'on savait déjà, que les commerçants — ceux des ports surtout — demandaient l'extension du commerce, qu'ils n'aimaient par conséquent ni les tarifs ni les prohibitions, que les producteurs faisant venir de l'étranger leurs matières premières souhaitaient de ne pas

1. En supposant une consommation de 25 kilos par habitant et par an; ce chiffre est d'ailleurs très exagéré, la consommation individuelle ne dépassant pas 14 kilos.



Cliché Hachette.

MARTEAU-PILON

Marteau à vapeur, modèle du Creusot, par Clair, 1846. — Conserv. des A. et mét. n° 3120.



Cliché Hachette.

LENTILLE DE FRESNEL

Lentille de phare taillée vers 1840, suivant les règles de Fresnel. — Conservatoire, n° 13614.



Cliché Hachette.

L'EXPOSITION DE L'INDUSTRIE EN 1844

Dessin anonyme : Le roi vient inaugurer l'exposition, installée aux Champs-Elysées, Carré Marigny, le 30 avril 1844. L'emplacement occupé par les constructions était de 20.000 mètres carrés. — Mus. Carnav.

payer de droits d'entrée sur ces matières, mais ne souhaitaient pas moins ardemment que la barrière fût fermée aux objets étrangers analogues à ceux qu'ils fabriquaient, enfin que les propriétaires terriens considéraient comme un devoir indiscutable pour les Français de s'alimenter exclusivement des fruits de leurs domaines. Ainsi le gouvernement fut peu éclairé; par contre, il fut très effrayé. Il renonça à la réforme douanière, et se contenta de prendre par ordonnance quelques mesures de détail (1834-1835); c'est ainsi que les droits d'entrée furent réduits sur les houilles, les laines, les fontes. Hippolyte Passy, ministre du Commerce en 1836, essaya pourtant de livrer une nouvelle bataille et proposa d'abaisser les droits sur les toiles, chapeaux, cuivres, machines, chevaux, peaux, etc. Il y eut un grand débat. Le rapporteur, Ducos, qui était de la Gironde, et par conséquent hostile aux prohibitions, en profita pour critiquer tout le régime :

« On serait véritablement effrayé du chiffre résultant du renchérissement de tous les objets de consommation obtenu à l'aide des combinaisons restrictives de notre législation; on serait effrayé de l'énorme capital que les taxes prohibitives dévorent tous les ans à l'agriculture; car le dommage est moins pour elle dans la cherté des instruments dont elle se sert que dans la privation de ceux dont elle ne se sert pas. On calculerait avec effroi le sacrifice immense qu'ils imposent à l'ouvrier dans ses outils, dans son fer, dans son bois, dans sa laine. »

Le projet du gouvernement fut voté (lois des 2 et 5 juillet 1836) avec de nombreuses modifications, mais il marqua cependant un recul de la prohibition; les cotons filés furent soumis à un droit et le gouvernement eut la faculté de remplacer par un droit la prohibition sur les fils de laine. Ces mesures étaient destinées à arrêter la fraude que la prohibition rendait nécessaire et presque officielle.

MAINTIEN DU SYSTÈME PROTECTIONNISTE

La réforme n'était pas très profonde. On n'alla pas beaucoup plus loin dans la suite. Quand, en 1840, le gouvernement proposa une réduction sur les fils de chanvre et de lin et sur les toiles, le rapporteur Martin (du Nord) célébra la liberté commerciale, félicita les théoriciens de lutter pour l'intérêt du consommateur, puis conclut en reprochant au gouvernement de ne pas augmenter les droits à l'entrée des fils de lin et les droits à la sortie sur les bois de construction. — En 1842, le gouvernement interrogea le Conseil des manufactures : « Y a-t-il lieu de conserver dans son intégrité le tarif actuel? ou ce tarif, qui équivalent à 70 p. 100 sur la fonte et à plus de 110 p. 100 sur le fer, peut-il, sans inconvénient pour nos intérêts métallurgiques et au grand avantage des autres intérêts industriels, agricoles et commerciaux, être soumis à un nouveau

dégrèvement »? Le Conseil répondit : « Oui il y a lieu de conserver encore, quant à présent, le tarif des fers et des fontes dans son intégrité ». — Le sésame était depuis 1840 l'objet d'une grande consommation pour la fabrication du savon; 50 usines à Marseille en importaient 170000 quintaux (1845). Les protestations du colza, de l'œillette, de l'olive et du lin, que Dunkerque n'envoyait plus à Marseille, ne se firent pas attendre. Le droit sur le sésame était de 2 fr. 50; le gouvernement proposa 5 francs. Un député, Darblay, « au nom de l'agriculture », demanda 10 francs. Le colza du Nord et l'olivier du Midi, ligués sous la bannière de la « phalange agricole », battirent le cabinet et votèrent les 10 francs, encore qu'il eût été copieusement démontré que le prix de l'œillette n'avait pas baissé depuis 1840 et que le prix de l'huile d'olive augmentait à Marseille. — En 1847, Cunin-Gridaine proposa de supprimer 15 prohibitions, d'accepter en franchise 298 articles sur 666 dont se composait le tarif, en particulier pour les matériaux destinés à la construction des navires, les fers en barre, le cuivre et le zinc bruts ou laminés, le lin et le chanvre. C'était, cette fois, un projet hardi. Mais la monarchie succomba avant qu'il vînt en discussion.

RÉGIME DES SUCRES.

La « question des sucres » était de plus en plus compliquée. Elle engageait des intérêts qui, pour n'être pas ceux des industriels français, n'étaient néanmoins pas négligeables : celui du Trésor public et celui des producteurs colons. Le sucre colonial, qui payait 40 francs le quintal à l'importation, était éliminé peu à peu par le sucre de la betterave métropolitaine (50 millions de kilogrammes, 540 usines en 1836). Le fisc y perdait des recettes, et les colonies à sucre annonçaient leur ruine prochaine : leurs importations, de 80 millions de kilogrammes en 1830, étaient tombées à 57 en 1837. Duchâtel proposa de dégrever de 20 francs le sucre colonial et de réduire de 44 à 29 francs la taxe des sucres étrangers. Le sucre colonial rendu dans nos ports hors droits revenait à 40 francs; le sucre de betterave, à la sortie des fabriques, à 49 francs. Le droit de 20 francs laissait encore 11 francs par quintal de bénéfice aux sucriers français : on le frappa d'un impôt de 10 francs, qui serait porté à 15 à partir de 1839. Mais la taxation du sucre indigène n'enraya pas la décadence de la sucrerie coloniale. Il fut question d'interdire le sucre de betterave et de racheter les raffineries françaises pour 40 millions. Puis l'impôt sur le sucre indigène fut fixé par ordonnance à 25 francs (1840), et ce régime fut provisoirement maintenu jusqu'à 1843. Alors, après beaucoup de discussions, on s'entendit sur un droit calculé de manière à égaliser graduellement les chances de lutte entre les deux sucres suivant les rende-

ments de la récolte (1843). Solution médiocre et timide, qui ne savait ni arracher au fisc une industrie fatiguée, ni mettre une industrie nouvelle à l'abri de ses atteintes.

II. — ÉCHEC DES TENTATIVES LIBÉRALES

PROJET D'UNION DOUANIÈRE FRANCO-BELGE.

LE gouvernement était peu porté de lui-même à recourir à un autre moyen de diminuer les tarifs, au traité de commerce : le dernier, celui de 1786, avait laissé chez les industriels un souvenir de cauchemar, et la légende en faisait la cause de toutes les misères économiques. Mais l'heureux succès du *Zollverein* allemand donna à réfléchir. On s'en occupa; on discuta en 1835 le préjudice qu'il causait à l'exportation des vins, des soieries, des cotonnades. Il fut question de négocier avec ceux des États allemands, Bade, Nassau, Francfort, qui étaient encore en dehors de l'Union. Broglie déclara qu'il valait mieux, pour traiter, attendre que l'union douanière allemande fût achevée. D'autres, dont Léon Faucher résuma les arguments dans un article remarqué de la *Revue des Deux Mondes* (1er mars 1837), demandèrent qu'on répondît au *Zollverein* par une *Union du Midi*, Belgique, France, Espagne et Suisse. Le gouvernement français rédigea même un projet d'union franco-belge : la ligne douanière qui séparait les deux États eût été supprimée et transportée à la frontière commune; notre système d'impôts indirects transporté en Belgique; les monopoles du tabac et du sel mis en commun; les produits répartis proportionnellement à la population par une commission mixte de huit membres.

Ce projet mit tout le monde économique en grand émoi. Les drapiers, les métallurgistes, les propriétaires de mines, c'est-à-dire tous les adversaires de la concurrence belge, prirent feu, tandis que d'autres producteurs, qui escomptaient l'ouverture d'un marché pour les produits qu'ils vendaient et l'abaissement des barrières pour ceux qu'ils achetaient, applaudirent. Paris, Arras, Reims, qui achetaient la houille belge, Mulhouse, Lyon, Marseille, surtout Bordeaux que son vignoble faisait libre-échangiste, entrèrent en lutte contre le Nord. Le gouvernement ajourna l'affaire. En 1842 (16 juillet), une convention avec la Belgique ayant stipulé que les deux pays s'accorderaient réciproquement les faveurs qu'ils seraient amenés à faire à des tiers, le projet d'union douanière fut repris, sans plus de succès. Cette fois, de nouvelles difficultés apparurent; elles étaient d'ordre diplomatique. Lord Aberdeen protesta à Berlin, à Vienne, à Pétersbourg que l'union violerait la neutralité belge,

que les signataires du protocole de 1831 avaient le droit de s'y opposer (oct. 1842), et il déclara à notre ambassadeur : « Vous concevez que l'Angleterre ne verrait pas d'un bon œil les douaniers français à Anvers. Vous auriez à combattre aussi du côté de l'Allemagne. » Dans une autre conversation, il parla encore de l'union douanière comme d' « une atteinte à l'indépendance belge et conséquemment aux traités qui l'avaient fondée ».

Il n'en fallait pas tant pour faire reculer le gouvernement français; la crainte d'affronter un double conflit, économique avec une partie de l'opinion, politique avec l'Europe, renforça son goût naturel pour le *statu quo*. Ses moindres initiatives étaient surveillées par les protectionnistes : ayant conclu avec la Suisse une convention qui abaissait les droits sur les bestiaux, il dut en réduire la durée de six à quatre ans pour céder aux réclamations des éleveurs. Aussi, quand l'affaire belge revint en discussion devant la Chambre de 1846, Guizot l'enterra-t-il sous des phrases embarrassées :

« La science s'est aperçue que les intérêts de ceux qui consomment n'étaient pas suffisamment consultés, que la part accordée à ceux qui produisent était trop grande! Alors elle n'a plus parlé que des intérêts des consommateurs, et elle a demandé la liberté illimitée du commerce. Les gouvernements ne peuvent suivre la science dans cette voie; ils ne sont pas des écoles philosophiques; ils ne sont pas chargés de poursuivre le triomphe d'une certaine idée, d'un certain intérêt; ils ont tous les intérêts, tous les droits, tous les faits entre les mains; ils sont obligés de les consulter tous.... »

QUELQUES MESURES LIBÉRALES.

En somme, aucun changement appréciable ne fut apporté au régime que la monarchie de juillet avait hérité de la Restauration. Il fut seulement, comme on l'a vu, atténué çà et là. Il convient de rappeler aussi quelques mesures de détail, utiles et libérales. Une loi de 1832 autorisa la création d'entrepôts réels; Paris en eut un en 1833; on permit aux colonies de recevoir dans certains cas des produits étrangers; quand furent réglées les relations économiques franco-algériennes, on stipula que tout transport entre la France et l'Algérie serait exclusivement réservé au pavillon français ainsi que le cabotage d'un port algérien à un autre (ordonnance du 11 nov. 1835), et que les produits français, sauf les sucres, entreraient en franchise en Algérie; mais on accepta l'importation en franchise de marchandises, même étrangères, nécessaires à la consommation des colons (graines et farines, légumes frais, fourrages, bois à brûler, charbons, bois de construction, pierre à bâtir, chaux, tuiles, ardoises, métaux bruts ou laminés, etc). Les lois de finances, les ordonnances levèrent certaines prohibitions que les Chambres n'osèrent pas rétablir. Le désir de favoriser le commerce français fit

enfin admettre en franchise les machines anglaises destinées aux bateaux à vapeur.

LA FRAUDE TOLÉRÉE.

La fraude fut aussi, comme sous la Restauration, dans certains cas, un palliatif au régime. L'entrée clandestine des fils fins de coton dura jusqu'à l'ordonnance de 1833. Elle donnait lieu à un commerce régulier, qui se dissimulait à peine, et que sans doute on ne persécutait guère, puisqu'il permettait à une industrie de vivre et qu'elle ne pouvait s'en passer : « Avant l'ordonnance, demandait au délégué des tullistes de Calais le président de l'enquête de 1834, vous n'employiez que du fil anglais? — Oui, car le fil qu'on nous donnait pour français était anglais. — Quelle était à cette époque la prime d'assurance? — La prime d'assurance variait de 25 à 30 p. 100. Il paraît qu'alors les fraudeurs n'avaient pas organisé les moyens dont ils disposent maintenant, car cette prime est baissée considérablement. Aujourd'hui on fraude, dit-on, à moins de 10 p. 100. — Comment alors se fait-il que, dans le mois de septembre dernier (c'est-à-dire depuis l'ordonnance), on ait acquitté le droit sur une si grande quantité de cotons anglais? — Beaucoup de fraudeurs s'étaient abstenus d'introduire des cotons anglais, dans l'attente de l'effet que produirait la levée de la prohibition. Il a donc fallu en faire venir en masse, pour subvenir aux besoins de la fabrication qui en manquait. Voilà comment on s'est trouvé dans la nécessité d'acquitter le droit sur une grande quantité. » Un autre tulliste ajouta : « Les faits sont de notoriété publique. Dans la réunion des fabricants qui a eu lieu à Calais avant notre départ pour Paris, on a annoncé qu'on avait, à Dunkerque et à Bergues, autant qu'on en voulait, des cotons filés à 2 francs et 2 fr. 50 le paquet au-dessus des prix d'Angleterre, c'est-à-dire que le n° 180 qui coûte, pris à Douvres, 25 francs, était donné, à Dunkerque et à Bergues, à 27 francs et 27 fr. 50. » Mais, tant qu'à frauder, il y a plus d'avantage à importer le tulle fabriqué que le fil, et c'est ce que les commerçants n'ont pas manqué d'apercevoir. Ils achètent directement le tulle anglais au fraudeur : « la prime payée au fraudeur, déclare un tulliste de Calais, n'excède pas, terme moyen, 15 p. 100; ainsi le tulle anglais revient en France à 22 fr. 19; le tulle français à 30 fr. 60; différence au préjudice de ce dernier, 8 fr. 41 centimes, ou 38 p. 100 ».

Sans doute, il y a sous un régime d'entraves d'autres fraudes moins affichées. Mais, le plus grave, c'est que les entraves subsistent au moment où, dans les conditions de la production industrielle et du transport des marchandises, des modifications se produisent qui rendent nécessaire à un marché la collaboration, la communication avec ses voisins.

CHAPITRE II

LA PRODUCTION ET LE COMMERCE EXTÉRIEUR

I. LA PRODUCTION INDUSTRIELLE. — II. LA PRODUCTION AGRICOLE. — III. LE COMMERCE EXTÉRIEUR.

I. — PRODUCTION INDUSTRIELLE[1]

CHERTÉ DE LA HOUILLE ET DU FER.

UN fabricant de tissus de Reims déclarait en 1834 : « Nous employons la houille que nous tirons de Liége, de Mons et d'Anzin. Notre fabrique en consomme 120 000 hectolitres au prix de 5 fr. 20. Ce prix est excessif.... Cela tient à l'élévation des prix de transport (4 francs par hect.) tandis qu'à Leeds nos rivaux payent la houille 0 fr. 55 l'hectolitre, dix fois moins. » A la même époque, le fer en barres revient à Paris à 30 francs les 100 kilos, tandis qu'il coûte à Cardiff 15 francs, mais la douane empêche le fer anglais d'entrer en France. Droits de douanes, voies insuffisantes de communication font en France la cherté des deux matières premières les plus nécessaires à la production industrielle. Cette production reste donc coûteuse et lente à cause de cette infirmité d'origine. Car toutes les industries sont conditionnées par le prix du fer et de la houille. Ces prix ne sont pas régularisés par la concurrence étrangère : le marché national les fournit, ou, si l'étranger intervient, c'est à un prix que la douane fait assez élevé pour que ce recours n'ait lieu que

1. Les principaux documents sont contenus dans les t. VII à X de la *Statistique de la France*, 4 vol., 1847-1852. Les Chroniques mensuelles du *Journal des économistes*, depuis 1842, sont intéressantes et utiles. Les rapports des ingénieurs des mines sur la production minérale sont résumés dans un article d'A. Blaise (des Vosges), *Statistique minérale de la France*, du Journal des économistes de 1843, t. VI.

Voir Jules Burat, *Exposition de l'industrie française en 1844*, 1845 ; A. de Colmont, *Histoire des expositions des produits de l'industrie française*, 1855. — Ajouter aux monographies citées dans le précédent volume, page 299 : Houdoy, *La filature du coton dans le nord de la France*, 1903 ; Hénon, *L'industrie des dentelles et des tulles dans le Pas-de-Calais*, Calais, 1900.

rarement et par extrême nécessité. Il reste la fraude, mais elle n'est praticable que pour des marchandises de grande valeur sous un poids et un volume médiocres. Il ne faut donc attendre de progrès techniques dans l'industrie que de l'augmentation de la production nationale en houille et en fer. Elle est très lente. De 1 500 000 tonnes en 1829, la production de la houille passe à 3 400 000 en 1841, à 5 153 000 tonnes en 1847; pour la fonte, les chiffres sont de 220 000 tonnes en 1829, de 375 000 en 1841, de 592 000 en 1847; pour le fer, de 154 000 tonnes en 1829, de 263 000 en 1841, de 390 000 en 1847. La fonte est fournie par cinq cents hauts fourneaux environ (vers 1840), dont quatre cents marchent au bois; le fer est plus avancé : les 3/5 sont fabriqués à la houille. — Parallèlement, le nombre des appareils industriels à vapeur s'accroît lentement : il y en a 525 en 1832, avec une force collective de 9 000 chevaux; 2 807 en 1841, avec 37 000 chevaux; en 1847, 4 853 avec 62 000 chevaux. On jugera du degré d'avancement de la France si l'on rappelle qu'en 1826, vingt ans auparavant, il y avait en Angleterre 15 000 machines ayant une force de 375 000 chevaux.

Les industries françaises sont donc toutes, avant de naître, grevées d'un poids lourd au moment de leur premier établissement. Puis, chacune dans sa spécialité a sa charge propre. Quelques exemples suffiront.

LENTEUR DES PROGRÈS MÉCANIQUES.

Mulhouse, qui était déjà une ville de drapiers au XVIIe siècle, est devenue peu à peu, depuis la première filature installée à Wesserling en 1802, la capitale de la filature du coton; le tissage du coton y a peu à peu remplacé l'ancienne draperie, depuis la création de l'industrie des toiles peintes (indiennes de Kœchlin, Schmaltzer et Dollfus), en 1746. Aucune ville en France n'a donné un plus bel exemple, aussi continu, d'initiative et d'application dans le progrès. La *Société industrielle*, fondée en 1826, en est l'âme. Elle a ouvert en 1829 une école de dessin qui, de 1830 à 1850, pourvoit chaque usine de dessinateurs. En même temps, grandissent à Lille, Roubaix, Tourcoing, la filature et le tissage du coton. La France, qui consommait 28 millions de kilos de coton en 1831, en absorbe près de 65 millions en 1846. Et pourtant, tous ces industriels protégés par l'interdiction des fils fins souffrent assez de la quasi-prohibition du fer et de la houille pour désirer le sacrifice des tarifs qui les protègent. La première filature mécanique a été établie à Leeds en 1820 par Marshall, et ce n'est qu'en 1833 que les filateurs français ont pu imiter les Anglais. Aussi le délégué de Mulhouse à l'enquête de 1834 demande-t-il la liberté des échanges; et celui du Nord démontre qu'on n'approchera du prix et de la qualité

des Anglais (les prix anglais sont inférieurs de 28 p. 100) que lorsque les houilles et les fers entreront et circuleront plus commodément en France.

C'est pourquoi le progrès est lent. Il faut vingt ans pour que l'outillage mécanique envahisse l'industrie française et pour que certains produits cessent d'être des objets de luxe : un métier qui filait 2 kgr. de coton par jour vers 1815 en file 14 vers 1848; c'est à cette date seulement qu'il fournit en quantité suffisante les fils les plus fins dont l'Angleterre avait gardé le monopole jusqu'à 1835. Dans le tissage, le système des cartons Jacquart est appliqué peu à peu, non seulement à la soierie, mais aux cotonnades. La « nouveauté » apparaît vers 1833 : c'est l'étoffe de laine de fantaisie lancée par la fabrique de Sedan. Lyon devient la métropole de la filature et du tissage de la soie pour cinq ou six départements.

CONCENTRATION DES INDUSTRIES.

Les industries tendent à se concentrer. Si le petit atelier ne disparaît pas de certaines industries qui s'en accommodent, comme la soierie, l'usine qui l'absorbera commence à grandir. L'idée et le besoin de réduire les frais généraux, et aussi de combattre les effets de la concurrence sur les bénéfices, provoquent des associations de type nouveau. Quand les droits sur le plomb et sur la potasse élèvent de 21 p. 100 le prix total des matières premières nécessaires à la fabrication du cristal, les maîtres verriers, pour diminuer l'effet de ce surcroît de charges, recourent à l'association, sous forme de cartel. Les petits établissements disparaissent, étant trop faibles pour survivre ; il ne reste que quatre grosses maisons : Saint-Louis, Baccarat, Choisy et la Gare. Elles s'accordent pour fixer les quantités que chacune doit produire, et fondent à Paris un établissement central de vente qui facture ses ventes à chaque maison.

INDUSTRIES NOUVELLES.

Enfin des industries nouvelles se créent. C'est la construction mécanique qui naît à Mulhouse avec André Kœchlin en 1826; l'outillage renouvelé au Creusot en 1841 par l'invention du marteau-pilon; la machine-outil qui apparaît à l'exposition de 1844. Engelmann de Mulhouse qui, en 1815, a introduit en France la lithographie, invention bavaroise, crée la chromo-lithographie. A Mulhouse encore, la fabrique des toiles peintes (indiennes) donne naissance à celle du papier peint imprimé au rouleau; industrie qui, née en 1827, se développe et se perfectionne sans cesse après 1830. La machine à imprimer (invention allemande de Kœnig) se répand, au moins pour les journaux, après 1830, et remplace la presse à bras. La chimie crée l'industrie de la bougie stéarique (1832) qui remplace la cire et le suif des chandelles; le bleu d'ou-

tremer est la première couleur « artificielle »; inventé par Guimet en 1827, il coûte 200 fois moins que le bleu naturel extrait du lapis-lazuli. La photographie, inventée par Niepce et Daguerre, n'est pas seulement une découverte prodigieuse et de conséquence incalculable pour les progrès de la recherche et de la connaissance; c'est l'origine d'une grande industrie, qui en 1845 compte déjà à Paris 40 fabricants d'appareils et de produits, et une douzaine de praticiens.

INVENTIONS.

La statistique des Expositions des produits de l'industrie française fournit quelques indications utiles. Il y en eut trois, en 1834, en 1839, et en 1844. Celle de 1839 marque surtout les développements dus aux inventions récentes : applications de la vapeur comme force motrice, filature mécanique du lin, fabrication de la chaux hydraulique, phares lenticulaires de Fresnel. Après 1839 les expositions vulgarisent les chemins de fer, le télégraphe électrique, la photographie. Elles font aussi connaître et apparaître dans un jour plus éclatant les progrès accomplis dans l'exécution des produits de caractère artistique qui sont en France un patrimoine et une tradition. Les faïences de Sèvres et de Chantilly, les cristaux de Baccarat, de Clichy, les lithographies de grandes maisons d'édition (Firmin-Didot, Paul Dupont, Mame, Plon), les papiers peints sont l'objet de rapports détaillés, de récompenses, d'un jugement qui les classe comme des productions intellectuelles.

II. — LA PRODUCTION AGRICOLE[1]

RÉGIONS AGRICOLES.

UN agronome, Lullin de Châteauvieux, tenta d'établir, vers 1843, sur les données de ses observations personnelles, une géographie agricole de la France. Il distinguait huit régions : le nord (limité par la mer et par une ligne d'Avesne à Auxerre, d'Auxerre à Blois, de Blois à Granville), pays fertile, de grande culture, de céréales et d'herbages, de grands domaines exploités par les grosses fortunes que crée le voisinage de la capitale; — le nord-est (limité

1. Voir les t. III et IV de la 1re série de la *Statistique de la France*, et le commentaire qu'en a donné le directeur de cette publication, Moreau de Jonnès, *Statistique de l'agriculture en France*, 1848 ; — les ouvrages déjà cités de Legoyt et Schnitzler; — Lullin de Châteauvieux, *Voyages agronomiques en France*, 1843; — L. Monnier, *De l'agriculture en France, d'après les documents officiels, avec des remarques de M. Rubichon*, 2 vol., 1846, très consciencieux, pessimiste; — L.-Ch. Bizet, *Du commerce de la boucherie et de la charcuterie en France*, 1850; — H. Passy, *Des systèmes de culture et de leur influence sur l'économie politique*, 2e édit., 1852; — Léonce de Lavergne, *Économie rurale de la France depuis 1789*, 4e édit., 1877; — Germain Martin et Martenot, *Contribution à l'étude des classes rurales en France au XIXe siècle : la Côte-d'Or*, 1909, qui donne une liste d'études régionales parues depuis 1880.

par la frontière politique et par une ligne d'Auxerre à Ferney et d'Auxerre à Avesne), où domine la culture forestière, où il y a la Champagne stérile, et la fertile plaine du Rhin, pays de petits et moyens domaines, sans grands marchés; — le sud-est (limité par la ligne d'Auxerre à Ferney, les Alpes et la ligne de Colmar à Digne, Donzère, Lyon, Roanne, Nevers, Auxerre), région de petits domaines où la vigne est la culture dominante; — le sud (limité au nord par la région précédente et au sud par la Méditerranée), pays de vignes, mûriers, oliviers, amandiers, fruits secs, région de petite culture; — le centre (limité par des lignes allant de Montmorillon à Roanne, Lyon, Donzère, du Vigan à Carcassonne et Castelnaudary, de Montauban à Confolens et Montmorillon), pays de très petite culture dans les vallons et de culture pastorale dans les sommets, avec une population économe, émigrant volontiers, et beaucoup de petits capitaux; — le sud-ouest (limité par la ligne de Blaye-Montauban-Carcassonne, les Pyrénées et l'Océan), pays de la Garonne avec ses moyennes cultures de vignes, céréales, prairies artificielles, très perfectionnées, et ses landes stériles sur l'Océan; — l'ouest (limité par la ligne de Montauban, Saumur, Nantes et l'Océan), pays de moyennes et petites cultures quoique de grande propriété, très arriéré dans ses méthodes, pays de prairies et de céréales; — le nord-ouest, pauvre, pays de landes et d'ajoncs, où pousse plus de seigle que de blé, plus de sarrasin que de seigle, sans grandes villes, sans capitaux. — Cette classification fait apparaître que, le nord et la plaine de la Garonne exceptés, l'agriculture est restée traditionnelle et n'a pas été rénovée par la science. Les besoins immédiats de la consommation peuvent faire varier en étendue ou en nature les produits de la terre, mais le producteur ne crée pas, par un travail approprié aux ressources de son sol, des fruits qui solliciteraient le consommateur, qui modifieraient son goût ou ses besoins. Enfin la petite culture est la règle, sauf dans le nord. On calcule que 20 millions d'hectares sont cultivés par de petits propriétaires, 8 470 000 par des fermiers, 14 530 000 par des métayers.

POMMES DE TERRE ET CÉRÉALES.

La nation se nourrit surtout de pommes de terre et de céréales. Comme la population augmente, ces deux cultures se généralisent. La pomme de terre est cultivée vers 1840 sur près d'un million d'hectares et donne 96 millions d'hectolitres (contre 21 millions en 1815), au moment où la maladie de 1845 arrête, mais pour un temps seulement, son progrès. Quant aux céréales (froment, seigle, orge, sarrasin et maïs), c'est le froment qui chaque année accroît peu à peu sa surface et son rendement au détriment des autres. La surface cultivée en froment passe de 5 millions d'hectares (1829) à 6 mil-

lions (1847), et la production, de 52 millions d'hectolitres à 90. Mais les procédés de culture restent rudimentaires. Si, dans le nord, en Flandre, on sait tirer de la terre deux récoltes par an (une de céréales en juin, une de racines destinées au bétail en automne), dans l'est, la terre reste encore une année sur trois en jachère; la pratique de l'assolement biennal se généralise très lentement : le rendement à l'hectare passe de 12 hectolitres environ en 1829 à 16 et demi en 1847. Le prix le plus bas du blé est de 15 fr. 25 en 1834, le plus élevé (la récolte de 1846 ayant été déficitaire) est de 29 francs en 1847. Le froment est encore rarement consommé (sauf dans les villes) sans mélange. On y joint du seigle dans le nord pour faire le pain, de l'orge et du seigle dans l'ouest; dans le midi, on le consomme peu : la farine de maïs et la châtaigne le remplacent.

AUTRES CULTURES.

Les autres cultures restent à peu près stationnaires en surface et en rendement. La vigne, avec ses 2 millions d'hectares, donne une quarantaine de millions d'hectolitres de vin par an. La betterave à sucre, imposée depuis 1837, se cantonne dans le nord. Le lin et le chanvre ont une tendance à décroître, étant concurrencés par le coton.

PRIX DE LA VIANDE.

Il n'est pas moins frappant de constater que la viande reste un produit de luxe, que la production ne suit pas la demande de la consommation, et que les prix montent, sans comparaison possible avec la hausse générale des denrées. En 1820, un bœuf vaut à Paris, prix moyen, 243 francs, une vache 170, un veau 62, un mouton 20 francs; en 1840, les mêmes bêtes valent 380, 204, 99 et 25 francs. Au détail, le prix moyen du kilo est à Paris de 0,80, 0,70. 0,80, 0.90. La consommation individuelle est en France de 14 kilos. On ne mange pas encore de viande de boucherie dans les campagnes, sauf la charcuterie fabriquée à la maison.

L'ÉCHELLE MOBILE.

L'agriculture est si bien protégée contre les produits étrangers que les propriétaires, petits ou grands, n'aperçoivent pas l'intérêt qu'ils auraient à adopter des outils ou des méthodes qu'ils ignorent. Le seul palliatif à la protection ne peut servir de stimulant : c'est un procédé exceptionnel imaginé pour parer à un déficit de récolte. L'*échelle mobile* a pour but de permettre l'importation des céréales quand elles manquent en France. Voici le système : à mesure que le prix s'abaisse dans les départements frontières subdivisés en 5 classes et en 8 sections, les droits s'élèvent à l'importation, et s'abaissent à l'exportation Mais le mécanisme est si compliqué qu'il ne fonctionne pas. Il favorise les crises qu'il veut éviter. La porte de l'étranger ouverte ou entrebâillée ne livre pas passage aux grains au moment précis où l'on en a besoin. Il faut 50 jours

pour aller d'Odessa à Marseille; encore faut-il souvent partir de Marseille pour ramener le blé d'Odessa, ce qui fait 100 jours, au minimum. Pendant ce temps le prix des grains a changé. L'opération est donc trop hasardeuse pour être pratique, et la perpétuelle mobilité du droit empêche les marchés à long terme.

A l'intérieur, les denrées circulent peu, à cause des prix élevés de transport, des mauvaises routes. La plus grande partie se consomme sur place. La terre est toujours la forme du capital la plus immobile, c'est elle qui supporte les plus lourdes charges. L'impôt foncier passe de 260 à 300 millions; avec les droits de mutations, la terre paie 560 millions, la moitié du budget, et probablement un tiers de son revenu net. Les formes de la vie s'y sont à peine modifiées. La plupart des Français mangent le pain qu'ils ont fabriqué avec le blé de leur champ et à l'aide du moulin que fait tourner le ruisseau voisin.

RÉDUCTION DU DOMAINE FORESTIER.

La fiscalité qui, sans aucun doute possible, interrompt ou retarde le progrès de l'agriculture, compromet le domaine forestier. La loi du 25 mars 1831 autorisa le gouvernement à aliéner les bois de l'État jusqu'à concurrence d'un revenu net de 4 millions, dont le produit serait affecté au remboursement de 200 millions d'obligations du trésor. La vente dura de 1831 à 1835; 104 640 hectares de bois furent aliénés. Les contrats de vente autorisèrent fréquemment les acquéreurs à défricher, et le domaine forestier se trouva de ce fait encore réduit. De 3 123 000 hectares dont il se composait en 1827 (1 160 000 à l'État, 66 000 à la Couronne, 1 897 000 aux communes) il tombe en 1837 à 2 906 990 (1 098 784 à l'État, 1 808 206 aux communes).

ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

Le gouvernement de juillet ne semble pas avoir eu un vif souci de développer la production agricole par un enseignement approprié. Aucun établissement ne fut fondé pour seconder les efforts dus à l'initiative personnelle de Mathieu de Dombasle à Roville (1822) et d'Auguste Bella à Grignon (1826). La loi de 1833 ne mit pas l'agriculture au programme de l'enseignement primaire. Elle figura pourtant à partir de 1838 dans celui des Écoles normales; il fut décidé en 1839 qu'une ferme leur serait annexée, et que l'enseignement agricole y serait confié à un professeur rétribué par le budget départemental. C'est seulement en 1847 que l'État reconnut qu'il ne devait plus, en tant qu'éducateur, se désintéresser du mode d'activité économique qui était celui des deux tiers de la population. Le projet du ministre Salvandy sur la réforme de l'instruction publique porta : « L'enseignement primaire comprend les faits principaux de l'agriculture ».

III. — LE COMMERCE EXTÉRIEUR[1]

STATISTIQUE.

LES conditions faites à la production industrielle et agricole par le régime douanier n'étaient pas de nature à favoriser une rapide expansion des relations économiques entre la France et l'étranger. Les chiffres de la statistique officielle accusent pourtant un accroissement régulier du commerce extérieur. L'importation, évaluée à 489 millions en 1830, atteint 564 millions en 1836, et entre 1837 et 1846 une moyenne de 776 millions. L'exportation, de 573 millions en 1830, est en 1836 de 629 millions, et en moyenne de 713 millions de 1837 à 1846. Au total, le commerce extérieur (spécial), qui est évalué à 1489 millions en moyenne pendant les dernières années du régime, est en accroissement d'environ 500 millions, soit d'un tiers, sur les chiffres de 1830.

PROGRÈS DU COMMERCE EXTÉRIEUR.

Résultats importants et salués au passage par des commentaires élogieux : le rapporteur du budget (de 1838) signale au Roi l'importance des progrès réalisés en 1836; ils démontrent la valeur du régime : « En comparant les chiffres de 1836 aux temps les plus prospères de la Restauration, on trouve que les principales consommations appellent du dehors deux fois autant de marchandises (cotons, laines, bois à construire, peaux brutes, fils de lin et de chanvre, fonte, fer, acier, plomb, etc.). Il y a un quart ou une moitié en plus pour l'importation des lins et chanvres bruts, soies et sucres. Mais les laines importées ont plus que triplé, et le zinc s'est élevé au sextuple. » De même l'exportation a doublé « pour la garance, les liqueurs, les sels, la mercerie et l'industrie parisienne, l'horlogerie, les gravures, les lithographies, les meubles; elle a triplé pour la porcelaine, les miroirs, les machines et mécaniques; les tissus sont en progrès moins marqué, mais appréciable, etc. ». En 1841, le *Journal des économistes* se félicite que les résultats soient chaque jour plus satisfaisants. En 1844, le chiffre de 1829 est doublé. En 1847, les importations sont évaluées à 956 millions, les exportations à 719. La France importe surtout du coton, du sucre, des soies, des laines, et vend ses tissus de soie, de coton, de laine,

1. Voir le *Livre de Poste* (annuel) publié par l'administration, le t. XI (*Commerce extérieur*) de la 1re série de la *Statistique de la France* et le *Tableau décennal du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères*, publié par l'administration des douanes, 1837 à 1846, 1 vol., 1848; — Clément Juglar, *Des crises commerciales et de leur retour periodique en France, en Angleterre et aux États-Unis*, 1890; — O. de Tapiès, *France et Angleterre, ou Statistique morale et physique de la France comparée à celle de l'Angleterre*, 1845; — les livres de Legoyt et de Schnitzler, déjà cités; — l'*Histoire du commerce de la France*, par E. Levasseur, *2e partie, de 1789 à nos jours*, 1912.

de lin, et du vin et des eaux-de-vie. Ses principaux fournisseurs sont, par ordre d'importance, les États-Unis, la Belgique, l'Angleterre, les États Sardes, la Suisse; ses principaux clients, l'Angleterre, les États-Unis, les Pays-Bas, l'Espagne, le *Zollverein*, la Suisse. Ses échanges avec les colonies s'élèvent à peu près au même chiffre qu'avec les États Sardes ou avec l'Algérie (10 millions).

Il est évident que, pour donner un sens à ces chiffres, il faudrait les comparer à d'autres, savoir, par exemple, que, en Angleterre, le commerce extérieur vaut 2 112 millions en 1837 et 4 597 en 1840. Mais ces comparaisons, pour suggestives qu'elles soient, ces chiffres, tout précis qu'ils semblent, ne sauraient apporter que d'assez faibles preuves aux affirmations coutumières sur la prospérité économique de la France. La manière dont ces chriffres sont établis n'offre pas assez de garanties. En France, c'est toujours sur l'échelle des valeurs de 1826 qu'ils sont fondés. Il faut bien aussi noter qu'ils ne sont pas en accord avec ceux de la douane. Ses recettes à l'importation étaient en 1828 de 104 millions; elles sont en 1840 de 145 millions, en 1846 de 155, c'est-à-dire que l'augmentation ne serait que du tiers, tandis que, au témoignage de la statistique, l'importation (qui donne la presque totalité des recettes) aurait presque doublé. Il y a donc sûrement un accroissement d'affaires avec l'étranger, mais il est impossible de le chiffrer avec précision.

LE COMMERCE MARITIME.

Le commerce extérieur se fait surtout par mer. Les droits de navigation passent de 2 972 000 francs en 1829 à 3 107 000 en 1840, à 3 585 761 en 1846. Les ports de Marseille, du Havre, de Paris, Bordeaux, Nantes, Dunkerque et Rouen absorbent à eux seuls 60 p. 100 du trafic; les autres ports, 15 p. 100. Le trafic par terre représente un quart du trafic total; la proportion était plus favorable en 1830 au commerce par terre : il représentait alors environ 45 p. 100 du commerce total. Mais cet accroissement du trafic maritime profite surtout au pavillon étranger. Malgré le monopole algérien, malgré les primes au pavillon national, la marine marchande diminue à mesure que la vapeur remplace la voile; il faut encore le répéter : le fer et le charbon sont trop chers en France. La France n'a guère que de petits bâtiments, 16 000 environ, qui jaugent 670 000 tonnes; 700 seulement dépassent 300 tonnes. Ils faisaient encore en 1830 plus de la moitié du trafic maritime; en 1843, ils n'en font plus que les deux cinquièmes. L'outillage français est évidemment insuffisant au moment où les échanges internationaux grandissent. De même que la France n'a pas les machines qu'il lui faut pour produire, elle n'a pas non plus celles qu'il lui faudrait pour transporter hors de ses frontières.

LA FLOTTE MARCHANDE.

Elle a pourtant fait un effort considérable pour l'outillage de ses ports et pour le développement de sa flotte. D'importantes dotations sur le fonds extraordinaire des travaux publics ont été affectées aux ports, 25 millions en 1837, 40 en 1839. Comme le développement des relations commerciales avec les pays d'outremer faisait désirer un service régulier de correspondance postale, on essaya d'abord des contrats avec des armateurs : en 1827, un service régulier fut ainsi assuré entre Bordeaux, les Antilles et le golfe du Mexique; d'autres furent mis en adjudication; le premier service des paquebots à vapeur sur la Méditerranée fut établi en 1830, entre Marseille et le Levant. Mais l'expérience démontra bientôt que ces entreprises dépassaient les forces de l'industrie privée; et les adjudications proposées ne trouvèrent plus d'enchérisseurs, tandis que les anciens contrats cessaient d'être exécutés. L'État dut se charger d'un service qui exigeait avant tout une régularité, une ponctualité que ne comportait pas toujours l'intérêt commercial des entrepreneurs privés. La loi du 3 juillet 1835 créa six lignes d'État pour le transport de la poste et des voyageurs dans le Levant. Toutes sont au départ de Marseille; elles mènent : à Naples, par Livourne et Civita-Vecchia; à Constantinople, par Malte et Smyrne; à Alexandrie, par le Pirée ou par Malte; à Ajaccio; à Bastia. Sauf les lignes de Corse desservies deux fois par semaine, les autres paquebots partent tous les dix jours. Le service est assuré par 23 bâtiments commandés par des officiers de la marine royale. Il ne faut plus que vingt-quatre heures pour aller en Corse et huit jours pour aller à Malte en passant par Livourne et Naples. On calculait que cinquante jours étaient nécessaires à un Marseillais pour recevoir une réponse à une lettre qu'il expédiait à Constantinople; il peut désormais l'avoir en vingt jours. Sur l'Océan, la première ligne postale, entre le Havre et New-York, fut créée en 1840.

Mais on en est encore à la construction en bois; l'exemple donné par l'Angleterre, où la Compagnie péninsulaire et orientale construit en 1841 le premier navire à coque de fer, bientôt suivi par les États-Unis, provoque cependant une mission de Dupuy de Lôme en Angleterre en 1844. Apôtre passionné de cette nouveauté, il présenta un projet pour la construction en fer des vaisseaux de guerre; mais la réalisation n'en fut entreprise que longtemps après la chute de la monarchie.

CHAPITRE III

LE COMMERCE INTÉRIEUR ET LES VOIES DE COMMUNICATION[1]

I. L'AMÉLIORATION DU VIEIL OUTILLAGE. — II. L'OUTILLAGE NOUVEAU : CHEMINS DE FER. — III. LA CIRCULATION.

I. — L'AMÉLIORATION DU VIEIL OUTILLAGE

L'INSUFFISANCE de l'outillage n'est pas moins évidente dans le trafic intérieur. La protection douanière l'accable. Pourtant, on a fait pour l'améliorer un grand effort, supérieur à celui de tous les régimes précédents.

1538 millions ont été dépensés par l'État en travaux publics de 1830 à 1847. L'emprunt en a fourni 984; le reste provient d'un fonds spécial (créé en 1837), alimenté par les excédents de recettes et

1. Les *Annales des Ponts et Chaussées*, 2 vol. par an depuis 1833, donnent non seulement les lois, décrets et arrêtés relatifs aux voies de communication, mais des mémoires originaux, techniques, historiques, statistiques, très utiles à consulter, surtout pour les chemins de fer.

Sur les canaux : *Documents relatifs aux canaux*, 1840 (public. officielle); — Alphonse Courtois, *Notices historiques sur les canaux entrepris en vertu des lois de 1821 et de 1822* (Journal des économistes, 1851, XIX); — A. Colin, *La navigation commerciale au XIXe siècle*, 1901.

Sur les routes et les chemins de fer : l'histoire parlementaire des chemins de fer est suffisamment racontée dans Thureau-Dangin; la question de l'exploitation par l'État ou par les compagnies est exposée dans les *Discours* de Lamartine, qui ont été publiés à part dans le recueil de ses Écrits politiques. — Consulter : Audiganne, *Les chemins de fer aujourd'hui et dans cent ans*, 1858; — Félix Lucas, *Étude historique et statistique sur les voies de communication de la France*, 1873; — Alfred Picard, *Traité des chemins de fer*, t. I, 1887.

Pour la circulation des richesses et des personnes, voir la Bibliographie du livre III du précédent volume, principalement, la note de la page 306. — Les rapports annuels de la Banque de France sont au *Moniteur* jusqu'à 1848; depuis 1841 jusqu'à 1848, il y a en plus des états trimestriels de situation. Voir Alph. Courtois, *Histoire des banques en France*, 2e éd., 1881; — Ch. Coquelin, *Du crédit et des banques*, 1849.

Les divers modes de communications postales et de circulation des personnes sont en général énumérés avec les horaires, les distances et les tarifs dans les *Almanachs royaux* annuels, et surtout dans le *Livre de Poste* (annuel). Voir A. Belloc, *Les postes françaises; recherches historiques sur leur origine, leur développement, leur législation*, 1886.

par les prélèvements sur la caisse d'amortissement. A ces crédits se sont ajoutés les crédits que les communes affectèrent, de 1836 à 1848, aux chemins vicinaux, soit 540 millions; enfin et surtout l'apport des capitaux privés aux grandes entreprises de chemins de fer. L'opinion générale, autant que les pouvoirs publics, furent en ce temps, surtout à partir de 1840, entraînés par un goût plus passionné vers les problèmes relatifs à la circulation des richesses. Le perfectionnement des vieux modes de communications, la création de procédés nouveaux furent parallèlement étudiés et réalisés.

ROUTES.

Il y avait à la fin de la Restauration 34 000 kilomètres de routes royales, dont 16 000 en bon état, 18 000 à réparer ou à terminer. La situation s'améliora lentement jusqu'en 1837. A cette date, sur 34 512 kilomètres, 24 717 étaient entretenus (3 154 pavés, 21 583 empierrés), 9 795 étaient à réparer, à rectifier, ou « en lacune ». Les routes départementales avaient en 1830 une longueur de 36 578 kilomètres, dont 22 228 étaient entretenus, 5 214 étaient à réparer, 9 136 à terminer. On comptait enfin 770 000 kilomètres de chemins vicinaux.

La création du fonds spécial des travaux publics, la loi donnant aux communes l'entretien des chemins vicinaux, la loi créant les Conseils généraux élus (1833), permirent des progrès plus rapides. 55 millions 1/2 étaient nécessaires pour la réparation, 79 pour les lacunes des routes royales. Un plan d'ensemble fait en 1837 répartit ces crédits sur les années suivantes. On décida de percevoir un péage sur les rampes rectifiées dont la construction et l'entretien seraient donnés à des compagnies privées. Le résultat de ce grand travail fut appréciable. En 1847, le réseau des routes royales est achevé à peu près; 35 400 kilomètres sont livrés à la circulation. Le crédit d'entretien des routes s'est accru entre 1830 et 1848 de 100 millions. Le réseau des routes départementales, environ 40 000 kilomètres, également terminé, est, pour plus de moitié, en excellent état d'entretien. Sur les 770 000 kilomètres de chemins vicinaux, 60 000 sont transformés en chemins de grande communication, dont la viabilité est convenable.

VOIES NAVIGABLES.

On dépense de 1831 à 1847, 317 millions pour les canaux et 82 millions pour les rivières. En 1833, 44 millions avaient été votés pour l'achèvement des canaux commencés en 1821 et 1822. On y ajouta 10 millions dans le grand programme de 1837; en même temps, 61 millions furent prévus pour l'aménagement de quelques cours d'eau, Ain, Meuse, Marne, Seine, Yonne, Charente, Dordogne, Tarn, Lot, Vilaine, Saône, Aisne; en 1838, 45 millions furent affectés

à la création d'un canal de la Marne au Rhin, 40 au canal latéral de la Garonne entre Toulouse et Castets avec embranchement sur Montauban. Les résultats furent importants. Le canal du Rhône au Rhin, commencé en 1783, repris en 1822, fut enfin achevé. Le 3 octobre 1832, le premier bateau, parti de Besançon avec un chargement de 80 tonnes, arriva à Strasbourg. En 1833, un service régulier de bateaux à vapeur fonctionna entre Mulhouse et Lyon, par le canal, le Doubs et la Saône. On déchargea à Mulhouse 175 bateaux en 1833, 2 055 en 1846. Le trajet durait de 12 à 15 jours. Le même canal, en rejoignant le canal de Bourgogne, l'Yonne et la Seine, assura les communications entre Mulhouse et Paris. Le canal de l'Aisne à la Marne fut achevé. On évaluait à 8 255 kilomètres la longueur des rivières navigables et à 3 700 celle des canaux.

II. — L'OUTILLAGE NOUVEAU : CHEMINS DE FER

LA réforme des voies de communication, commencée vers 1828 avec l'établissement des premiers chemins de fer, fut continuée sous la monarchie de juillet.

LES VOIES FERRÉES EN 1830.

La révolution que les voies ferrées apportaient au monde fut célébrée par l'esprit prophétique d'utopistes comme les Saint-Simoniens, mais elle émut peu le public, les politiciens et les savants. On se mit très lentement à l'œuvre, on hésita longtemps sur le plan géographique, sur le choix des moyens, sur le rôle de l'État; la réalisation fut embarrassée et pénible. Après les premiers essais du temps de la Restauration, douze années se passèrent (1830 à 1842) où l'on ne construisit guère que des lignes d'intérêt local. En 1836, il n'y avait encore en France que 270 kilomètres de chemins de fer : ceux de Lyon à Saint-Étienne, de Saint-Étienne à Andrézieux, d'Andrézieux à Roanne, de Montpellier à Cette, d'Épinac au canal de Bourgogne; celui d'Alais à Nîmes était en construction. C'étaient des entreprises privées, créées pour relier des centres houillers et industriels à des voies navigables. L'une de ces lignes (Épinac au canal de Bourgogne) ne touchait aucune ville. Les chemins de fer n'étaient pas encore faits à l'intention des voyageurs qui, sauf de Lyon à Saint-Étienne et de Montpellier à Cette, n'en usaient guère.

PROJETS DE 1833 ET 1837.

Pourtant l'idée d'un grand réseau avait déjà été formulée. L'administration des travaux publics avait en 1833-35 étudié le projet de cinq lignes partant de Paris pour aboutir à Lille, le Havre, Strasbourg, Lyon, Bordeaux. Mais le gouvernement n'y avait pas donné suite, et c'était encore l'industrie privée qui avait, de 1835 à 1837, créé le



PROSPECTUS DU CHEMIN DE FER D'ORLÉANS, 1843

Placard populaire en couleurs donnant une vue approximative des premiers trains de voyageurs. Cf. la locomotive de Séguin, au vol. précédent pl. XV. Il est annoncé trois trains par jour dans chaque sens. — Bibl. Nat. Est. Collect. Hennin, Qb. 169.

chemin de Paris à Saint-Germain, et celui de Paris à Versailles. En 1837, un autre grand projet, présenté cette fois par le gouvernement (Molé), prévoyait sept lignes de Paris au Havre, à Nantes, à Bordeaux et Bayonne, à Toulouse, à Lille, à Strasbourg, à Marseille, — et deux autres lignes de Marseille à Bordeaux, et de Marseille à Bâle, soit 4 400 kilomètres; il échoua devant la Chambre (février 1838). Une énorme majorité se rangea à l'avis du président du Conseil Thiers et du rapporteur de la Commission; tous deux traitèrent fort légèrement le problème des communications par voie ferrée. Ils n'en attendaient, certes, aucune révolution, ni économique, ni morale dans le monde.

Comme on demandait au premier de proposer un abaissement des tarifs sur le fer en barre pour hâter la construction des lignes et en diminuer le prix, il répondit : « Pour mon compte, si l'on venait m'assurer qu'on ferait cinq lieues de chemins de fer par année, je me tiendrais pour fort heureux;... mais j'irai plus loin : je vais supposer dix lieues de chemins de fer par an. Eh bien, dix lieues, cela exige cinq millions de kilogrammes; or, je vous le demande, lorsque vous faites par an dans ce pays 177 millions de kilogrammes de fer, serait-il bien difficile de faire cinq millions de plus, c'est-à-dire d'ajouter 5 millions aux 177 millions que vous produisez? » L'industrie des chemins de fer n'était donc pas, aux yeux de Thiers, une nouveauté assez importante pour justifier une modification du régime douanier. Arago était d'avis d'attendre les résultats des constructions entreprises à l'étranger. Il croyait que le transport des soldats en wagon les efféminerait, et il avait en 1836 déclaré que le tunnel de Saint-Cloud projeté pour la ligne de Versailles donnerait aux voyageurs « des fluxions de poitrine, des pleurésies, des catarrhes ». Il ajoutait que la diminution des frais de transit pour les marchandises étrangères empruntant le territoire français (ce transit tomberait, disait-il, de 2 803 000 francs à 1 051 000 francs) ferait perdre au pays les deux tiers de la dépense totale occasionnée par le mode de transport actuel. « Ce serait près de deux millions que le commerce de nos voisins laisserait de moins sur les routes de France. Ce serait deux millions de capitaux étrangers qui se trouveraient enlevés annuellement aux commissionnaires, rouliers, aubergistes, marchands de chevaux, charrons, etc. » — Le meilleur défenseur du projet, Jaubert, était lui-même fort sceptique : « J'ai toujours déclaré, dit-il, que les canaux, les rivières et les routes constituaient le nécessaire, tandis que les chemins de fer ne pouvaient être considérés que comme un luxe, comme le beau luxe d'une civilisation avancée ». On se contenta de céder à des sociétés privées les lignes de Paris à Orléans, de Paris à

Rouen, et de Strasbourg à Bâle. Mais les compagnies se montrèrent bientôt hors d'état de tenir leurs engagements. Il fallut les subventionner pour les tirer d'affaire. Au 31 octobre 1840, il y avait en France 433 kilomètres en exploitation, et 541 au 31 octobre 1841.

LOI DE 1842.

Le grand effort date de la loi de 1842 (11 juin). Cette fois, on accepta le principe du grand réseau; six lignes furent décidées ayant Paris pour point de départ, et, pour points d'aboutissement, Lille, le Havre, Nantes, Bordeaux, Marseille, Strasbourg. La Chambre ajouta même d'autres lignes à ce programme. Dès lors, la construction ne fut plus interrompue. On concéda successivement en 1843 Avignon-Marseille; en 1844, Orléans-Bordeaux, Orléans-Châteauroux, Amiens-Boulogne, Montereau-Troyes, Paris-Sceaux; en 1845, Paris-frontière belge, Paris-Lyon, Lyon-Avignon-Grenoble, Tours-Nantes, Paris-Strasbourg, Aix-Avignon, Dieppe-Fécamp. Mais la construction fut lente : il n'y avait encore en 1848 que 1 322 kilomètres en exploitation.

LE RETARD DE LA FRANCE.

Comparé aux résultats obtenus dans d'autres pays, celui-ci était médiocre. Alors que la France, en 1842, n'avait encore que 541 kilomètres de voies ferrées, les États-Unis en avaient 5 800, l'Angleterre 2 521, la Belgique 378, l'Allemagne (avec la Prusse) 627, l'Autriche 747. En 1848, l'Angleterre en avait 6 349, les États-Unis 6 800, la Prusse 3 424, la Belgique 670, l'Autriche 1 455, la Russie 428.

CHERTÉ DU FER.

Si la France subit un tel retard, c'est qu'on y acquit plus lentement qu'ailleurs le sentiment du but à atteindre et des moyens appropriés. Comme on crut longtemps qu'il ne s'agissait que d'une œuvre intéressante, mais de courte portée, comme on ne comprit pas assez vite qu'un immense changement allait s'opérer dans les relations humaines, que la nation qui le réaliserait la première aurait une avance économique sans égale, on ne vit pas non plus que la dépense nécessaire devait être colossale, hors de proportion avec toutes les entreprises antérieures de grande voirie, et qu'il fallait, pour y satisfaire, oublier les timidités et les traditions d'une vie héréditairement casanière. La construction d'un énorme matériel entièrement nouveau impliquait l'obligation de s'adresser aux pays capables de le produire ou d'en fournir les moyens. Maintenir une barrière douanière presque infranchissable aux fers, aux fontes et aux machines, c'était d'abord se condamner à une lenteur d'exécution manifestement contraire à l'objet même de l'entreprise, qui était d'accroître la rapidité des transports; et c'était de plus en augmenter les frais. Pourquoi, si l'on voulait construire

des rails, se contraindre à payer la tonne de fer 325 francs au lieu de 125 comme les Anglais, et 220 francs la tonne de fonte au lieu de 75? Le souci de conserver aux propriétaires du Creusot, d'Alais, de Decazeville, d'Hayange, de Moyeuvre et de Terre-Noire le monopole des fournitures qu'ils ne pouvaient exécuter qu'avec des délais « interminables » greva non seulement le budget de l'État, mais le fret de toutes les marchandises futures, du service d'un capital triple de celui qui eût été strictement nécessaire. Cette erreur initiale domine toute l'histoire des voies ferrées. On fit peu de choses, en dépensant beaucoup d'argent.

LE PROBLÈME FINANCIER.

Cet argent fut très difficile à trouver. Les capitaux privés avaient suffi aux premières entreprises. Mais on vit bientôt que la construction d'un grand réseau tel qu'on commença à le prévoir dès 1833 ne pouvait leur être entièrement abandonnée. D'abord leur insuffisance était visible : les compagnies ne pouvaient se charger que de petits parcours, à l'usage d'exploitations industrielles; le moindre mécompte les obligeait à invoquer l'aide de l'État (6 millions furent prêtés en 1837 par l'État à la Compagnie Alais-Beaucaire); l'inexactitude des évaluations de dépenses semait périodiquement la panique chez les actionnaires; et l'État intervenait encore, autorisait des modifications de tracé, résiliait des concessions, les restreignait, allégeait les cahiers des charges, allongeait la durée des contrats, ou promettait un minimum d'intérêt. Il n'y avait pas en ce temps-là de puissance financière privée capable de réunir en France l'argent nécessaire pour faire face à des entreprises aussi neuves, aussi vastes et aussi fertiles en surprises. L'État ne pouvait plus se borner à donner des concessions; il fallait trouver des ressources plus sûres si l'on voulait faire plus vite et mieux.

On se demanda au même temps si, pour d'autres raisons encore, l'État pouvait se désintéresser d'une aussi gigantesque entreprise, abandonner le monopole d'un moyen de communication aussi puissant sans en contrôler les tarifs et les conditions d'exploitation. La défense nationale, le développement de la richesse générale en dépendaient étroitement. L'État avait le devoir de ne pas l'oublier. Mais était-il de taille à prendre conscience de son rôle, et ensuite à le jouer?

LE DÉBAT DE 1838 SUR LE RÔLE DE L'ÉTAT.

Ainsi naquit la grande controverse. Elle commença dans la presse, et éclata à la tribune en 1838, à l'occasion du premier grand projet du gouvernement. Le ministre des Travaux publics Martin en évaluait le coût à 350 millions, et proposait la construction par l'État. La résistance fut vive. L'État, dirent ses adversaires, ne

peut se faire industriel, engager le budget dans une affaire où la responsabilité est illimitée. Peut-être la dépense atteindra-t-elle 500 millions. Comment la mener à bien, avec quelles lenteurs, et quelles inexpériences? C'est une aventure où il serait téméraire de lancer les finances publiques, et dont il importe de laisser les risques à la souplesse de l'initiative privée. La thèse étatiste fut défendue par Jaubert et par Lamartine à la tribune, par le *National*, le *Bon sens*, le *Journal du peuple* dans la presse. Lamartine en résuma les principaux arguments et les releva d'une philosophie politique singulièrement perspicace. La liberté, dit-il, est incompatible avec l'existence de grandes corporations dans l'État; du moins si l'on entend une liberté démocratique, et non une « liberté aristocratique » :

« Si ces corps résistent à ce qui est au-dessus d'eux, ils oppriment de la même force ce qui est au-dessous »; ils soumettent à leur influence même les gouvernements libres, « se glissent partout, dans la presse, dans l'opinion, dans les corps politiques où ils trouvent des intéressés et des auxiliaires. Leur cause a autant de soutiens qu'ils ont d'associés à ces intérêts.... Vous leur asservissez et les intérêts du peuple et les intérêts généraux. Vous les laisserez, vous, partisans de la liberté et de l'affranchissement des masses, vous qui avez renversé la féodalité et ses péages, vous les laisserez entraver le peuple et murer le territoire par la féodalité de l'argent.... Non, jamais gouvernement, jamais nation n'aura constitué en dehors d'elle une puissance d'argent, d'exploitation et même de politique, plus menaçante et plus envahissante que vous n'allez le faire en livrant votre sol, votre administration et 5 ou 6 milliards à vos Compagnies. »

Et, pour répondre aux adversaires économiques de l'État, il ajoutait : « Les oppositions se croient encore au temps où le pays et le gouvernement étaient deux.... [Aujourd'hui] les gouvernements ne sont plus que l'action de tous les citoyens centralisés dans le pouvoir; le gouvernement, c'est la nation agissante. » Le débat n'aboutit pas; le rapport d'Arago, qui concluait à l'ajournement, « l'art des chemins de fer étant encore dans l'enfance », ayant fourni un nouveau prétexte pour rejeter le projet du gouvernement, la question de principe ne fut pas tranchée; on se contenta, après ce débat académique, de garantir à la Compagnie d'Orléans l'intérêt à 4 p. 100 des capitaux (40 millions) qu'elle avait engagés.

COLLABORATION DE L'ÉTAT ET DES COMPAGNIES.

Cette combinaison timide, les événements permirent de la généraliser. En effet, la question du rôle de l'État changea d'aspect, quand les armements de 1840 eurent creusé dans les budgets de 1840 à 1843 un déficit de 500 millions, bientôt doublé par les travaux extraordinaires de défense qui coûtèrent 500 autres millions. Ce « milliard du 1[er] mars » ôta aux auteurs du projet de 1842 toute velléité

de recourir à l'État pour la grande construction prévue. D'autre part, les mécomptes des premières entreprises avaient trop cruellement découragé les capitaux privés pour qu'on pût leur laisser toute la charge d'un projet auquel ils n'auraient pas suffi. Il fallut organiser une collaboration efficace. L'État se chargerait d'acquérir le terrain (avec participation des départements et des communes), de construire la voie et les gares, et il en resterait le propriétaire; les Compagnies fermières armeraient la voie, fourniraient le matériel roulant et auraient la charge de l'entretien; des baux particuliers détermineraient la durée de l'exploitation, ses conditions et ses tarifs. A l'expiration du contrat, l'État pourrait racheter, à dire d'experts, les voies et le matériel des Compagnies. « Votre commission, dit le rapporteur Dufaure, pense que ce système est en ce moment le plus raisonnable qu'on puisse adopter. » Il n'imposait en effet aux compagnies qu'une dépense facile à évaluer, sans aléas capables d'effrayer les prêteurs, et il permettait à l'État de réduire la durée de leur gestion. La dépense de l'État fut évaluée à 475 millions; ils seraient fournis par les réserves de l'amortissement.

Ce système n'était qu'un essai : Duvergier de Hauranne fit voter un amendement qui en limita l'application aux tronçons de ligne à entreprendre immédiatement, c'est-à-dire qui réserva la possibilité d'un retour au système des concessions. Mais, après une période de spéculation si ardente qu'une loi de 1845 interdit la vente des « promesses d'actions », une crise causée par la mauvaise récolte de 1846 amena une baisse telle des valeurs qu'une autre loi fut nécessaire (6 juin 1847) pour autoriser l'État à restituer aux Compagnies leurs cautionnements au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Malgré ces interventions, trois Compagnies concessionnaires renoncèrent en 1847, et un milliard de travaux se trouva ajourné.

Au total, la grande opération projetée en 1842 devait coûter 2 270 millions, dont 1 051 fournis par les Compagnies. En 1847, déduction faite des dépenses soldées et des chemins terminés, il restait environ 1 500 millions de travaux à faire en quatre ou cinq ans, soit 300 millions par an, que ni l'État ni les Compagnies n'étaient en mesure de fournir.

BATEAUX A VAPEUR. TÉLÉGRAPHIE ÉLECTRIQUE.

Le progrès des autres moyens nouveaux de communication intérieure ne fut pas plus rapide. L'inventaire dressé par les ingénieurs des mines en 1833 mentionne 75 bateaux pourvus de machines à vapeur (2 635 chevaux); celui de 1845, 227 (11 856 chevaux). La télégraphie électrique fonctionnait déjà en Angleterre entre Windsor et Londres, Norwich et Yarmouth, Blackwell et Londres; en Russie

entre Pétersbourg et Cronstadt; en Amérique entre Baltimore et Washington; en Allemagne et en Belgique, d'Ems à Liége, — tandis que la France en était encore au système aérien (Paris-Lille, Paris-Strasbourg, Paris-Toulon, Paris-Bayonne, Paris-Brest, Paris-Perpignan) qui reliait 29 villes à Paris, comptait 534 stations et couvrait une longueur de 5 000 kilomètres. C'est en 1845 seulement qu'un crédit de 245 000 francs fut voté pour la pose d'un « fil télégraphique » entre Paris et Rouen, et en 1846, 40 800 francs pour un fil entre Paris et Lille.

III. — LA CIRCULATION [1]

IL est impossible de rendre compte par des chiffres de la circulation des personnes et des choses à l'intérieur du pays. L'insuffisance des statistiques est évidente; trop de faits leur échappent. On peut pourtant en utiliser les données pour marquer ici ou là les progrès et les reculs. Il importerait sans doute de savoir si telle quantité de marchandises a fait plus ou moins de chemin qu'autrefois, et d'en connaître les raisons; si telle catégorie de personnes s'est déplacée dans telle direction, et d'en connaître les raisons. Mais il faut se contenter de constatations plus grossières, plus sommaires, et de savoir seulement s'il y a eu un accroissement ou une diminution dans les relations entre les individus et dans l'échange des choses.

VOYAGEURS SUR CHEMINS DE FER.

La circulation des voyageurs et des marchandises par chemin de fer (ils n'ont guère commencé à transporter les uns et les autres qu'en 1832) est en 1841 de 6 378 666 voyageurs et de 1 059 000 tonnes de marchandises transportés à toute distance; en 1847, le chiffre des voyageurs a doublé (12 177 000) et celui des marchandises a triplé (3 596 000 tonnes).

Les tarifs pour voyageurs sont de 0 fr. 10 par kilomètre en première classe, 0 fr. 075 en deuxième, 0 fr. 055 en troisième, plus élevés qu'en Belgique (0 fr. 074, 0 fr. 056, 0 fr. 034), moins élevés qu'en Angleterre (0 fr. 178, 0 fr. 113, 0 fr. 075). Le transport de la tonne kilométrique revient en moyenne à 0 fr. 12 : économie considérable sur le prix du roulage, qui est encore en moyenne de 0 fr. 20 par tonne et par kilomètre vers 1847. Si les vieux moyens de

1. Voir le *Livre de Poste* et les autres ouvrages précédemment cités aux pages 193 et 196, et y ajouter : *Courtes observations adressées aux deux Chambres par l'administration des Messageries générales Laffitte-Caillard et Cie, à propos de quelques pétitions relatives à l'industrie des Messageries*, 1841. Un livre humoristique, *Vingt jours de route et généalogie historique de la famille des coches et voitures, par Narratius Viator*, 1830, donne quelques renseignements statistiques utiles.

transport subsistent, c'est donc uniquement parce que les chemins de fer sont encore trop rares pour avoir porté un sensible préjudice à la diligence, à la malle et au coche.

VOYAGEURS SUR ROUTE.

On voyage encore par la « poste aux chevaux », en chaise ou cabriolet (deux places, deux chevaux, 4 francs par myriamètre), en limonière (trois places, 3 chevaux, 6 francs par myriamètre), en berline (4 places, 4 chevaux, 8 francs par myriamètre). Le postillon (il en faut deux pour une berline) coûte en plus 2 francs par myriamètre; un cheval de renfort coûte autant; un myriamètre doit être parcouru entre 46 et 58 minutes. Si l'on prend la malle-poste, il faut un passeport, et parcourir au moins 8 myriamètres; le prix est de 1 fr. 75 par myriamètre. Mais le nombre des places est de quatre au plus, et toutes les malles n'ont pas de places pour les voyageurs. Les « Messageries royales » et les « Messageries générales » (Laffitte et Caillard), entreprises privées qui transportent voyageurs et marchandises sur toutes les grandes routes de France, sont toujours le principal et le plus populaire des moyens de communication. Ces deux grandes compagnies ont 5 à 600 diligences, à 15 places réparties entre quatre compartiments, coupé, intérieur, rotonde et banquette; elles desservent, les unes (royales), 5 685 lieues par jour, les autres (générales), 3 516. Mais il y en a d'autres, petites entreprises au nombre de 4 à 5 000, qui font rouler près de 9 000 voitures de tout genre et à toute distance. Le prix d'une place en diligence est en moyenne de 0 fr. 45 par lieue (0 fr. 75 en 1829). La vitesse moyenne s'est accrue depuis que les routes sont meilleures : la distance de Paris au Havre en messagerie est parcourue en dix-huit heures en 1848 (37 en 1814); de Paris à Lille, il faut vingt heures (48 en 1814); de Paris à Lyon, 55 heures (100 en 1814). Les coches d'eau ne vont plus que de Paris à Auxerre, d'où ils correspondent avec la voiture de Lyon.

QUELQUES CHIFFRES DE STATISTIQUE.

La circulation sur la route n'a cessé de croître. Elle est, en 1842, de 30 p. 100 supérieure à celle de 1837. Ce progrès se mesure à l'impôt sur toutes les messageries de France, qui est du dixième du prix des places : il rapporte 6 261 000 francs en 1837, 8 202 000 en 1842. D'autres taxes permettent, sinon d'évaluer le même progrès, du moins de le constater. Le produit des contributions indirectes passe de 212 millions en 1828 à 241 en 1842. Les droits de navigation et de péage, le dixième des octrois, sont de 68 millions en 1834, de 82 en 1844, de 90 en 1847, augmentation d'autant plus significative que la loi de 1836 a abaissé les tarifs sur les canaux non concédés. Le timbre rapporte 29 685 530 en 1831, 38 100 718 en 1840, 45 804 870 en 1847. Le revenu de la taxe des correspondances postales passe de 30 134 806 francs en 1830, à 40 617 505 en 1840, à 47 756 385 en

1847. Il y a 2 548 bureaux de poste et 1 034 bureaux de distributions en 1847 au lieu de 1 780 en 1829. Le nombre des lettres distribuées est de 42 millions en 1830, de 104 en 1841, de 150 en 1848; celui des journaux et imprimés est de 31 millions, de 53, et de 90 aux mêmes dates. Mais la taxe est restée la même depuis la loi de 1827, c'est-à-dire proportionnelle à la distance aérienne et au poids : pour un poids maximum de 7 grammes et demi, 2 décimes jusqu'à 40 kilomètres; 3 décimes de 40 à 80 kilomètres; de 80 à 150, 4 décimes; de 150 à 220, 5 décimes, etc.... de 750 à 900, 11 décimes et, au-dessus de 900 kilomètres, 12 décimes. Une lettre coûte, de Paris à Lyon, 0 fr. 70.; de Paris à Marseille, 1 fr. 10, de Paris à Bordeaux, 0 fr. 80. Toutefois le décime rural établi en 1829 pour le port des lettres dans les communes sans bureau fut aboli en 1847. Il n'y eut pas d'autre réforme. La taxe uniforme pour toutes les lettres circulant en France fut souvent proposée, à l'exemple de l'Angleterre qui l'avait réalisée en 1840 au tarif de 1 penny; la majorité des Conseils généraux, de nombreux députés la demandèrent; ils ne triomphèrent pas de l'opposition du gouvernement, qui allégua le déficit probable qui en résulterait. Humann, ministre des Finances, déclara en 1841 : « Si l'expérience était à faire, nos voisins ne la tenteraient plus ». Une commission spéciale de la Chambre demanda en 1844 la taxe uniforme à 0 fr. 20 : au vote, la Chambre se partagea exactement en deux; la réforme, encore repoussée en 1847, ne fut réalisée que par le décret du 24 août 1848. Comme il n'était pas d'usage d'affranchir les lettres, sauf avec les fournisseurs (l'affranchissement passait pour une impolitesse parce qu'il paraissait supposer la pauvreté du destinataire), le paiement à l'arrivée faisait l'objet d'un débat de comptabilité avec le facteur.

LES GRANDS MAGASINS.

Le commerce de détail avait tendance à se centraliser. C'est par la « confection », la « nouveauté » que le mouvement commença. On vit à Paris, dans les premières années de la monarchie de juillet, à l'enseigne du *Bonhomme Richard*, l'un des premiers « magasins de confection »; la *Belle fermière*, la *Chaussée d'Antin*, le *Coin de rue*, le *Pauvre diable*, vendaient surtout la lingerie. C'étaient des magasins monstres. Le *Charivari* caricaturait les tribulations d'un étranger s'enquérant auprès d'un commis de l'emplacement du comptoir des bonnets de coton : « Au fond de la neuvième galerie à droite; puis la quatrième à gauche, et, une fois arrivé au quinzième comptoir, vous demanderez les bonnets de coton; là on vous indiquera parfaitement le chemin que vous devez prendre pour y arriver ».

LA CIRCULATION DES VALEURS.

La circulation des valeurs prit une activité que n'avait pas connue la Restauration. Il y avait 44 valeurs cotées à la Bourse de

Paris en 1831, fonds d'États étrangers (Angleterre, Autriche, Deux-Siciles, Espagne, Haïti), fonds français, valeurs de banque, d'assurances et de canaux. En 1836, le total des valeurs inscrites est de 99 : presque tous les fonds étrangers, Belgique, Grèce, Hollande, Portugal, Prusse, Rome, États sardes, figurent à la cote; la France devient un grand marché des valeurs d'État. La cote s'ouvre aux Banques provinciales, à la Banque belge, aux deux chemins de fer de Saint-Étienne à Lyon et de Paris à Saint-Germain. En 1841, 154 valeurs sont inscrites : fonds des États-Unis, quinze Compagnies de chemins de fer, sociétés de houilles, d'asphaltes et de bitume, trois Compagnies de mines, dix sociétés métallurgiques, savonneries, sucreries, fabriques de bougies, etc. En 1847, le nombre des valeurs se monte à 198.

On ignore le nombre et les catégories de personnes intéressées dans le marché des valeurs. Sans doute, Paris est le centre et fournit la grosse clientèle [1]. Pourtant, la part des provinciaux s'accroît. Une ordonnance du 29 avril 1831 autorise les propriétaires de rentes nominatives sur le Grand-Livre à en réclamer la conversion en rentes au porteur, « pour que la négociation des rentes soit affranchie des formes qu'entraînent les justifications d'individualité et de propriété exigées par le trésor public pour chaque transfert ». Il n'existe pas d'impôt sur les opérations de bourse qui permette d'évaluer même vaguement le chiffre d'affaires engagé dans les spéculations et les transactions mobilières. Mais le produit des droits sur les lettres de change, sur les billets à ordre, billets simples, est connu. Il passe de 6 643 685 francs en 1826, à 7 160 421 en 1830, à 8 116 129 en 1840, à 9 930 390 en 1847. De même, le produit des droits sur les mutations de biens meubles, créances, rentes, prix d'offices, et en général sur toutes sortes de ventes (sauf celles de valeurs mobilières qui ne furent imposées qu'en 1857) augmente régulièrement : il est de 7 234 970 en 1826; s'il tombe à 6 511 131 en 1831, année de crise, c'est pour atteindre 8 315 024 en 1835, 10 766 929 en 1845, 11 247 483 en 1847. La poste expédie pour 13 millions de valeurs en mandats-poste en 1830, et près de 40 en 1847.

La richesse foncière perd un peu de sa traditionnelle immobilité. Les mutations à titre onéreux portent sur un capital taxé de 1 milliard en 1826, de 1 045 millions en 1830, de 1 327 en 1840, de 1 471 en 1847; la perception des droits correspondants est de 65 millions en 1826, de 95 en 1847.

LE CRÉDIT.

Tout ce progrès implique un développement du crédit. La crise

1. Voir page 212.

économique qui suivit la Révolution de juillet en marqua toute l'importance. L'État dut alors prêter 30 millions au commerce et à l'industrie : intervention sans précédent dans l'histoire financière. Sur cette somme, 1 300 000 francs furent employés à fonder un *Comptoir d'escompte* qui escompta les effets à deux signatures sur Paris et sur la province; le capital en fut porté en décembre à 4 760 000 francs, puis la Ville de Paris lui avança 4 millions; d'autres comptoirs analogues furent fondés en province sur le même crédit de 30 millions. Les demandes de prêts formulées par les commerçants s'élevèrent à 59 millions pour Paris et à 53 pour les départements. Après la réduction nécessaire, 445 maisons reçurent des avances, dont l'intérêt fut fixé à 4 p. 100.

LES BANQUES DÉPARTEMENTALES.

Les comptoirs disparurent en 1832 : ils avaient provisoirement compensé l'insuffisance des banques établies. On chercha un remède plus durable : la masse des escomptes annuels de la Banque de France étant tombée en 1831 à 223, en 1832 à 151 millions (le chiffre le plus bas depuis 1814), le gouvernement se préoccupa de pourvoir la province d'établissements nouveaux. Six *Banques départementales* nouvelles (il y en avait 3 sous la Restauration, Rouen, Nantes, Bordeaux), furent fondées de 1835 à 1838 : Lyon avec 2 millions de capital; Marseille avec 4; Lille avec 2; le Havre avec 4; Toulouse avec 1 200 000 francs; Orléans avec 1 million. Puis le gouvernement autorisa de 1841 à 1848 la création de 15 comptoirs de la Banque de France dans les villes qui n'avaient pas de Banques départementales. Ces établissements rendirent de grands services au commerce local. En 1837, la Banque de Rouen escompte 46 millions d'effets de commerce, et fait circuler 5 millions et demi de billets; Nantes escompte 24 millions d'effets, et fait circuler 2 millions et demi de billets. La Banque de Bordeaux avait failli sombrer après les désastres commerciaux qui suivirent la Révolution de juillet; elle avait dû rembourser ses billets, convertir en espèces toutes les valeurs sur Paris, emprunter à la recette générale; mais elle reprit un grand essor : en 1839, sa circulation atteignit 13 millions; elle escompta 127 millions d'effets. Le portefeuille des succursales de la Banque de France passa de 3 100 000 francs en 1836 à 24 700 000 en 1840. La moyenne des comptes courants resta stationnaire à la Banque de France (156 millions environ depuis 1830), jusqu'à la création des succursales; mais la valeur des escomptes (taux 4 p. 100) effectués depuis la création des succursales passa de 112 à 174 millions.

MOUVEMENT D'AFFAIRES DE LA BANQUE DE FRANCE.

Le mouvement d'affaires de la Banque de France renseigne avec assez d'exactitude sur le développement du crédit commercial considéré dans son ensemble; les versements des comptes courants

particuliers sont de 4 635 millions en 1830, de 6 345 millions en 1847; il y a 247 000 effets escomptés (valant 484 millions) en 1830, et 1 216 000 (valant 1816 millions) en 1847; les avances sur titres passent de 2 millions à 70 entre 1830 et 1840.

CIRCULATION DES BILLETS DE BANQUE.

Mais la circulation des billets de banque de comptoir à comptoir reste précaire. On s'en défie; ce n'est pas une monnaie commode : un comptoir est seulement tenu de rembourser les billets qu'il a émis lui-même; les plus petits coupons sont encore comme à l'origine (loi du 24 germinal an XI) de 500 francs, soit pour la Banque de France et ses comptoirs, soit pour les Banques départementales. Ce n'est qu'en 1847 (loi du 10 juin) que la plus petite coupure fut fixée à 200 francs[1]. La circulation des billets de banque, qui était en 1831 de 286 millions et en 1837 de 204, atteint en 1847 311 millions. Elle est rarement supérieure à l'encaisse métallique : c'est le préjugé contre la monnaie de papier qui réduit la circulation fiduciaire; car la loi n'impose aucune proportion entre l'émission et l'encaisse.

LA BANQUE LAFFITTE.

D'importantes maisons privées de crédit furent fondées. La *Caisse générale du commerce et de l'industrie*, créée par Laffitte en 1837, avait pour objet « de faire pénétrer le crédit dans toutes les classes sociales, d'escompter toutes sortes de valeurs, de faire des avances sur garanties, des payements et recouvrements, d'ouvrir des comptes courants au commerce et aux particuliers »; autant de hardiesses à cette date. Elle n'émettait pas de billets, mais elle imagina la première forme du chèque, en lançant le billet à ordre à échéance fixe (5, 15, 30 jours), portant intérêt, billet qui circule de main en main avec un endos en blanc, les intérêts s'ajoutant au capital : billet de banque qui est aussi un placement.

1. Le billet de 100 francs demandé dans la discussion de 1847 ne fut créé que par décret du 15 mars 1848.

CHAPITRE IV

LA CONDITION DES PERSONNES[1]

I. LES CONDITIONS MATÉRIELLES. — II. LES CONDITIONS INTELLECTUELLES ET MORALES.

I. — LES CONDITIONS MATÉRIELLES

LA POPULATION

IL y avait en France, si l'on en croit les chiffres des recensements faits tous les cinq ans sous Louis-Philippe, 32 569 223 habitants en 1831, 33 540 910 en 1836, 34 230 178 en 1841, 35 401 500 en 1846 : ce qui représente par an un habitant de plus pour deux cents. L'augmentation est générale, plus marquée dans les départements maritimes, dont la densité est de 1 404 par lieue carrée, que dans ceux de l'intérieur, où elle n'est que de 1 190 (en 1836). La plus forte densité est celle du Nord (3 577 habitants en 1836); la plus petite est celle des Basses-Alpes (460 en 1836). On calcule que l'augmentation de la population française est la plus lente de l'Europe; la natalité

1. Voir le t. II de la 1re série de la *Statistique de la France, Territoire et Population*, 1837; — E. Levasseur, *La population française, Histoire de la population avant 1789 et démographie de la France comparée à celle des autres nations au XIXe siècle, précédée d'une introduction sur la statistique*, 3 vol., 1889-1892; — *Population urbaine de la France et de l'Angleterre comparées*, Revue britannique, fév. 1832; — *Progression ascendante de la population en Angleterre comparée à celle de la France*, Revue britannique, janvier 1843.

Sur les revenus, consulter : J. Dutens, *Essai comparatif sur la formation et la distribution du revenu de la France en 1815 et en 1835*, 1842 (Cf. un compte rendu du Journal des Economistes, 1842, III); — Vivien, *Études administratives*, 1846.

Sur les salaires : *Prix et salaires à diverses époques*, 1833 à 1835 (*Statistique générale de la France*, volume hors série; — Agricol Perdiguier, *Statistique du salaire des ouvriers* (dans la Révolution démocratique et sociale, 1849; c'est une réponse à Thiers, qui soutenait que les salaires s'étaient accrus; très important pour la monarchie de juillet); — Horace Say, *Enquête sur l'industrie à Paris pour les années 1847 et 1848*, Journal des Economistes, 1851, XXX (il s'agit d'une enquête faite par la Chambre de Commerce); — Emile Chevallier, *Les salaires au XIXe siècle*, 1887; — Gloria, *Changements survenus dans le taux des salaires du tissage des rouenneries depuis le milieu du XIXe siècle*, Comité des travaux historiques, 1900; — *Tableaux des traitements et salaires payés par l'État*, 1831.

Misère et assistance : Villermé, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, 2 vol. 1840; — Buret, *De la misère des*

(1 sur 34) est la plus faible; le nombre moyen des enfants par mariage est de 3,6. Le chiffre des naissances semble varier assez régulièrement avec l'état des prix; le plus élevé (993 833 naissances) est celui de 1835, année de bonne récolte et de vie à bon marché; la crise commerciale de 1837 abaisse le chiffre à 943 741; la crise des subsistances de 1846 le fait tomber à 901 861 : c'est le plus bas depuis la disette de 1817. La plus forte natalité moyenne est donnée par les Pyrénées-Orientales, la plus basse par le Lot. La mortalité, exception faite pour les années d'épidémie ou de crise (il y eut 933 800 décès en 1832, année de choléra, au lieu de 800 430 en 1831, ce qui porta le taux de la mortalité au chiffre de 1814, soit 28,5 pour 1000) diminue régulièrement et tombe à 21,2 en 1845, soit 1 décès par 45 habitants et par an.

POPULATION URBAINE.

Les recensements donnent aussi les chiffres comparés de la population urbaine (c'est-à-dire des communes ayant plus de 2 000 habitants agglomérés), et de la population rurale. La première représente en 1846 25 p. 100 environ du total général; elle était à peu près de 15 p. 100 en 1830. Paris a 785 000 habitants en 1831, 900 000 en 1836 et 1 053 000 en 1846. Lyon en 1836 a 150 000 habitants, Marseille 146 000, Bordeaux 98 000, Rouen 92 000.

Les recensements ne renseignent pas sur les professions des habitants [1]. On peut vraisemblablement supposer que les trois quarts des Français adultes sont occupés à des travaux agricoles ou à des industries rurales, que les autres sont fonctionnaires, commerçants, industriels ou rentiers. Mais il y a souvent cumul ou confusion entre des professions différentes. Il serait plus important de savoir l'état des ressources, revenus ou salaires. Mais on n'a que des indices vagues.

classes laborieuses en France et en Angleterre, 2 vol., 1846. — Voir aussi les statistiques : les t. XII et XIII de la 1re série de la *Statistique de la France*, 1843-1844, et la statistique du ministère de la Justice, à partir de 1825.

La campagne pour la réforme des prisons a donné lieu à plusieurs enquêtes et rapports cités dans le texte; le plus important est celui de Tocqueville au t. IX des *Œuvres complètes* (Etudes économiques, politiques et littéraires). Voir Léon Faucher, *De la réforme des prisons*, Revue des Deux Mondes, 1844.

Sur le degré d'instruction de la population, voir *Statistique comparée de l'enseignement primaire (1829-1877)*, 1 vol., 1880, rédigée par la Commission de statistique de l'enseignement primaire, et Levasseur, *Statistique de l'enseignement primaire au XIXe siècle*, Comptes rendus de l'Académie des Sciences morales, 1900. Le livre de Lorain, *Tableau de l'instruction primaire en France d'après l'enquête de 1832-1834*, 1 vol., 1837, c'est-à-dire avant l'application de la loi Guizot, est un point de départ utile. Voir aussi A. Rendu, *Code universitaire*, 1835. Le livre de Cournot, *Des institutions d'instruction publique en France*, 1864, est le plus important, le plus suggestif qui ait été écrit sur ce sujet et sur les problèmes sociaux qu'il soulève. Consulter : Dejob, *La vie universitaire sous la monarchie de juillet* (Revue internationale de l'enseignement, 1913); — J. Trevet, *L'instruction primaire dans l'arrondissement de Fougères sous le régime de la loi du 28 juin 1833* (Annales de Bretagne, 1914).

1. Par contre, les statistiques privées ou officielles abondent : voir Tapiès, Legoyt, Schnitzler, Chaptal, Dutens (ouvrages cités). Aucune ne peut être contrôlée.

LES REVENUS DES PROPRIÉTAIRES FONCIERS.

L'accroissement de la richesse foncière est incontestable; les produits des droits sur les donations et successions sont en progrès constant : de 30 millions en 1826, ils montent à 40 millions en 1835, à 52 en 1847 [1], ce qui représente une annuité successorale qui, de 1 200 millions par an sous Charles X, s'élève graduellement à deux milliards (1847). Mais si l'on ne peut douter de l'accroissement de cette richesse, on en ignore la répartition. Le chiffre des cotes foncières renseigne insuffisamment. Il y en avait 10 083 751 en 1815, 10 296 693 en 1826, 10 893 528 en 1835, 11 511 841 en 1842. C'est, pour ces vingt-sept années, une augmentation annuelle d'un demi p. 100 environ. Mais la population a, dans le même temps, passé de 29 152 763 à 34 376 722 habitants, c'est-à-dire augmenté de 18 p. 100. Il est donc probable que le nombre des propriétaires est resté à peu près identique. Ajoutez que, sur les 10 893 528 cotes de 1835, 5 205 411 sont inférieures à 5 francs; 1 755 994 à 10 francs; 1 541 251 à 20 francs (soit en tout 8 608 626 cotes inférieures à 20 francs); 1 576 661 vont de 20 à 100 francs et 431 910 de 100 à 1 000 francs. Du moins, les propriétaires de la terre sont-ils aussi, en grand nombre, ceux qui la cultivent? On ne le sait pas avec précision; on ignore même si les paysans acquièrent plus de domaines qu'ils n'en vendent, c'est-à-dire si la terre tend à passer des mains des rentiers entre celles des paysans. Il y a lieu de penser qu'à ce moment les bourgeois continuent d'acquérir des biens-fonds, car ils sont encore peu portés à l'achat des valeurs mobilières; de plus, leur agrément, leur vanité et leur intérêt les y poussent; il est honorable d'être propriétaire et glorieux d'être électeur. Or, la propriété foncière étant celle que l'impôt frappe le plus lourdement et le plus facilement, puisqu'elle ne peut se dissimuler, c'est à elle qu'est le plus souvent attaché le droit de vote. Le régime politique encourage donc des avocats et même des négociants à devenir propriétaires ruraux; il crée aux paysans, quand une terre est à vendre, des concurrents qui ont intérêt à faire hausser les prix, et qui en ont les moyens.

RENTIERS DE L'ÉTAT.

En 1836, les rentes inscrites à Paris s'élèvent à la somme de 88 232 000 francs, qui se répartissent en 38 000 parts au-dessous de 100 francs, 36 100 de 100 à 500, 12 100 de 500 à 1 000 francs, 8 400 de 1 000 à 2 000, 6 200 de 2 000 à 5 000, 3 200 au-dessus de 5 000; 16 479 parts seulement sont inscrites dans les départements, pour un revenu de 7 983 900 francs. Ces chiffres indiquent qu'il n'y a guère en France plus de 120 000 rentiers de l'État, qu'ils sont presque

1. Le tarif des droits de succession n'a été relevé qu'une fois, et faiblement, en 1832.

tous Parisiens, et qu'un dixième à peine de ces rentiers peut vivre de ses rentes d'État.

PATENTÉS. Le nombre des cotes de patentes peut renseigner sur le nombre des commerçants et industriels. Il est de 1 163 000 en 1830 et s'accroît régulièrement : 1 443 000 en 1847 (2 215 000 en 1904).

FONCTIONNAIRES. Il y a environ 250 000 fonctionnaires civils ou ecclésiastiques ou militaires vers 1840. C'est le chiffre moyen entre les deux chiffres extrêmes, 237 500 (1830) et 259 750 (1847), de la monarchie de juillet : 41 619 prêtres, 690 pasteurs, 111 rabbins; 19 110 employés de la Justice; 40 000 de l'Enseignement; 31 479 officiers; 40 000 employés de l'administration départementale, 27 000 des Finances; 1 700 des Travaux publics, 253 des Affaires étrangères. Ils touchent en 1831 201 millions de traitements : 102 pour les traitements au-dessous de 2 000 francs; 31 pour les traitements de 2 à 3 000; 28 pour ceux de 3 à 6 000; 23 pour les traitements supérieurs à 10 000 francs. Il faut citer quelques exemples. Un juge de 7e classe reçoit 1 250 francs; un conseiller de 5e classe de 2 500 à 3 000; le président et le procureur général de la Cour de cassation 16 000; les mêmes à la Cour d'appel, 9 000. Les professeurs de collèges royaux en province touchent de 1 500 à 2 000, de 1 900 à 2 500, de 2 300 à 3 500 francs, suivant qu'ils sont du 1er ou du 2e ou du 3e ordre. Les employés de ministère touchent de 2 à 5 000 francs. Quelques petits traitements ont été relevés en 1845; par contre, les gros traitements de la Restauration ont été réduits : les ministres et présidents des Chambres, de 120 000 à 80 000, l'archevêque de Paris de 100 000 à 40 000, les conseillers d'État de 16 000 à 12 000, les magistrats de la Cour des comptes de 15 000 à 12 000, les cardinaux de 30 000 à 10 000, les maréchaux de France de 40 000 à 30 000. Parmi les traitements moyens, l'armée et les Ponts-et-chaussées sont les plus favorisés : un colonel a de 5 000 à 6 750; un commandant de 3 000 à 4 900; un capitaine de 2 à 3 000; un ingénieur ordinaire a de 2 500 à 3 000; un ingénieur en chef de 4 500 à 6 000; un inspecteur de 8 000 à 12 000.

LES OUVRIERS. Le chiffre de la population ouvrière de l'industrie est d'une évaluation difficile. Dans l'ensemble des établissements industriels occupant plus de 10 ouvriers, une enquête faite entre 1840 et 1845 recense 672 446 hommes, 254 871 femmes et 131 098 enfants.

Les renseignements sûrs touchant les salaires sont très rares : la plupart des chiffres sont suspects; on connaît mal la méthode qui servit à les établir; ils échappent au contrôle; ce sont des indications éparses.

SALAIRES DIVERS. Le salaire moyen d'un ouvrier des mines est de 551 francs

en 1844, de 594 en 1847; un cantonnier gagne de 400 à 540 francs; un conducteur de machine à vapeur dans les chemins de fer reçoit 3 francs par jour; un aiguilleur, 2 francs (1847). A Paris (1847), sur 342 530 individus employés dans 325 industries différentes occupant un ou plusieurs ouvriers, c'est-à-dire sur l'ensemble de la population ouvrière parisienne, Horace Say calcule que 27 453 hommes ont un salaire inférieur à 3 francs, 157 216 un salaire de 3 à 5 francs, 10 993 un salaire supérieur à 5 francs; que 950 femmes ou enfants gagnent 0 fr. 60, 100 050 de 0 fr. 60 à 3 francs, 626 plus de 3 francs. Les autres sont de petits patrons isolés ou des ouvriers à façon dont le salaire est inconnu. Les ouvriers des chantiers de construction ne sont pas compris dans ce tableau; ils appartiennent à une population mobile, logent en garni par chambrée (les maçons de la Creuse et de la Haute-Vienne dans les quartiers de l'Hôtel de Ville et de l'Arsenal), ils travaillent la plupart pendant une partie de l'année seulement à Paris, et sont payés à l'heure : un maçon (1842) gagne à l'heure 0 fr. 415; un tailleur de pierre 0 fr. 420, un ravaleur 0 fr. 475, un couvreur 0 fr. 95, un terrassier, 0 fr. 275; la journée est en général de onze heures. Les boulangers de Paris gagnent 26 fr. 25 par semaine en 1830, 28 francs en 1840.

SALAIRES DE LA FILATURE ET DU TISSAGE.

Les ouvriers et ouvrières des filatures et des tissages ont des journées de treize heures en moyenne, et leurs salaires varient considérablement suivant les régions. A Mulhouse, en 1834, un fileur de coton gagne par semaine 14 francs; un rattacheur (enfant) 5 francs; la soigneuse à la corderie 6 francs; le manœuvre 9 francs; — en 1842, dans la même ville, à la filature de laine qui n'emploie que des femmes, les salaires sont de 2 francs par jour pour la trieuse, 0 fr. 90 pour l'émécheuse, 1 fr. 05 pour la peigneuse; 1 franc pour la dévideuse, etc.; ces salaires restent sensiblement les mêmes jusqu'en 1848. — Dans le tissage de laine (1834), on paye à Elbeuf les hommes 2 francs, les femmes 25 sous, les enfants 15 sous; — à Abbeville, à Louviers, les hommes de 25 à 40 sous, les femmes de 15 à 25 sous, les enfants de 10 à 15 sous; — à Sedan, les mêmes salaires pour quinze heures de travail. — Dans la bonneterie, à Troyes, les ouvriers sont pour la plupart des ruraux qui travaillent à façon; on calcule (1834) qu'ils gagnent de 18 à 20 sous; ceux de la ville de 28 à 30; — de même, les tisseurs de Saint-Quentin gagnent en ville de 30 sous à 3 francs, à la campagne de 20 à 40 sous; — ceux de Châteauroux ne dépassent pas 1 fr. 50, et les femmes 0 fr. 75; — à Chantilly, dans une filature de laine, les hommes à la journée gagnent 1 fr. 50, les femmes 0 fr. 90, les enfants 0 fr. 50 (1834).

BAISSE GÉNÉRALE DES SALAIRES.

Ainsi les salaires, très variables suivant les régions, sont généralement faibles. Ils n'ont guère changé depuis la Restauration. Peut-être ont-ils baissé. Quand, en 1849, Agricol Perdiguier, répondant à Thiers qui, dans son livre *De la propriété*, avait affirmé l'augmentation des salaires, apporte les résultats d'une enquête faite par lui auprès des gens de métier, il établit que, pour les ouvriers du bâtiment, charpentiers, couvreurs, peintres, forgerons, ajusteurs, marbriers, serruriers, etc., les salaires ont peu varié depuis trente ans, mais que ceux des ouvriers d'usines et plus encore ceux des ouvriers et ouvrières à façon sont en baisse. Tisseurs, fileurs, bonnetiers, chapeliers, porcelainiers ont vu fléchir leurs salaires de 3 et 4 francs à 2 fr. 50; les tarifs de façons des couturières, des lingères ont diminué de plus de moitié de 1840 à 1848. Sans contrôler le détail de ces assertions, on constate qu'elles coïncident avec les renseignements venus d'autre source; la misère de l'ouvrier d'usine, l'exploitation du travail des femmes se sont probablement accrues à mesure que les affaires ont prospéré davantage.

L'ÉPARGNE.

La croissance générale de la richesse publique fait évidemment contraste avec la médiocrité des conditions inférieures. Les institutions de prévoyance et d'assistance se développent. Mais il faudrait savoir si ce sont les pauvres qui sont prévoyants. On constate que, sur 1 000 habitants, 4 ont un livret d'épargne en 1835, 11 en 1840, 21 en 1847, que le solde moyen d'un livret est de 511 francs en 1835, 546 en 1840, 538 en 1847 (année de misère). On épargne sans doute beaucoup en France, puisque le solde dû aux déposants, qui est de 52 millions en 1835, s'élève à 396 millions en 1846, et reste encore de 358 en 1847; puisque, dans le même temps, le nombre des livrets passe de 121 000 à 736 000. C'est beaucoup plus qu'aux États-Unis, où le chiffre des déposants est de 187 000 à la même date de 1847 avec un actif de 160 millions. Mais on ignore la qualité du déposant français. Est-ce le plus souvent un petit bourgeois, ou un domestique, ou un fonctionnaire, ou un ouvrier[1]? Interrogé en 1834 dans l'enquête commerciale, Cunin-Gridaine, patron d'une grosse industrie, déclare que ses ouvriers répugnent à mettre à la caisse d'épargne : « Si nous faisons des économies, disent-ils, vous trouverez que nous gagnons trop, et vous réduirez peut-être nos salaires ».

LA MISÈRE OUVRIÈRE.

Les documents font défaut pour mesurer l'étendue de la misère. Mais la réalité et les progrès en apparaissent avec évidence. On sait qu'en 1833 la France accueille dans 1 329 hospices ou hôpitaux

1. L'*Annuaire historique* de 1843 donne cette proportion : 24 ouvriers, 21 domestiques, pour 100 livrets; le reste appartient à des professions diverses et à des enfants mineurs.

425 000 individus, que les bureaux de bienfaisance en ont secouru 700 000 autres, ce qui fait à peu près 1 secouru pour 29 habitants. Buret, qui donne ces chiffres, pense qu'un indigent officiel en représente trois réels, ce qui ferait un indigent pour neuf habitants et demi. En 1835, à Paris, l'administration en compte un sur douze. Le nombre des hospitalisés monte à 575 000 en 1847. Les enfants trouvés, recueillis dans les hospices, étaient 100 000 en 1819; ils sont 130 000 en 1840. Les 6 275 bureaux de bienfaisance de 1833 ont dépensé 10 315 000 francs pour secourir 695 000 indigents; en 1847, 9 336 bureaux assistent 1 329 000 personnes et dépensent près de dix-sept millions. La misère engendre la dégénérescence physique : Ch. Dupin expose en 1840 à la Chambre des pairs que, sur 10 000 jeunes gens appelés au service dans les dix départements les plus manufacturiers, il en faut réformer 9 000; tandis que, dans les départements agricoles, 4 000 seulement sont déclarés insuffisants.

ACCROISSEMENT DE LA CRIMINALITÉ.

La dégénérescence morale est liée à l'indigence. Tocqueville calcule que, de 1827 à 1841, le nombre des délinquants, relativement au nombre des citoyens, se serait accru dans la proportion de 3 à 17. Et les statistiques de la Justice lui fournissent des faits de grave signification. En 1828, sur 1 000 accusés de crimes, il y a 108 récidivistes; en 1842, 237; en 1828, sur 1 000 prévenus de délits, il y a 60 récidivistes; en 1841, 154. Encore beaucoup de récidives échappent-elles à la connaissance des juges, et le ministère de l'Intérieur, qui a la charge des condamnés, compte au 1er janvier 1841, sur 18 322 prisonniers des maisons centrales, 7 365 récidivistes, soit 40 p. 100. Pourtant le nombre total des condamnations n'a pas augmenté sensiblement. C'est donc qu'il s'est formé une « armée du crime », qui se recrute parmi les délinquants une première fois coupables; c'est qu'une première flétrissure, qui rejette de la société celui qui en est marqué, le met hors d'état d'y rentrer, et en fait un irréconciliable ennemi.

RÉFORME DU CODE PÉNAL, DU RÉGIME PÉNITENTIAIRE.

Danger qui scandalise, qui émeut aussi. Ainsi naît l'idée qu'une société civilisée n'a pas accompli tout son devoir quand elle a mis le coupable hors d'état de nuire, qu'il lui reste à le relever, à le rendre à la vie sociale en meilleur état qu'elle ne l'y a pris. L'abolition de certaines peines barbares et complémentaires, confiscation, marque, carcan (1832), a fait de la prison la forme dominante de la répression. Il faut que la prison, qui n'est qu'une maison de force ou une école de crime, devienne un moyen de régénération. Ce grave problème agite les philanthropes de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord. C'est l'objet de la mission aux États-Unis que le gouvernement confie à Alexis de Tocqueville et à Gustave de

Beaumont[1] d'autres vont en Europe compléter l'enquête. L'Académie des sciences morales met la question à l'étude. Le gouvernement s'émeut, supprime la « chaîne des forçats » (c'est-à-dire ces tristes caravanes qui allaient à pied de Paris au bagne de Brest), la promiscuité des condamnés, crée pour les femmes des quartiers distincts placés sous la surveillance des religieuses de Marie-Joseph, essaie enfin la moralisation des jeunes détenus dans des établissements spéciaux, agricoles ou industriels. Il prépare en 1847 un projet de loi qui doit supprimer les bagnes, organiser les patronages de charité pour les libérés, confier le service de surveillance à des congrégations religieuses et consacrer cent millions à la réorganisation matérielle des prisons.

« On regardera le crime comme une maladie, écrivait Victor Hugo en 1829, dans le *Dernier jour d'un condamné*, et cette maladie aura ses médecins qui remplaceront vos juges, ses hôpitaux qui remplaceront vos bagnes. La liberté et la santé se ressembleront. On versera le baume et l'huile où l'on appliquait le fer et le feu. On traitera par la charité ce mal qu'on traitait par la colère. Ce sera simple et sublime. La croix substituée au gibet. Voilà tout. » C'est la première forme de l'idée humanitaire : combattre la misère morale par la pitié chrétienne, comme la misère physique par la charité; et en même temps, c'est l'annonce que la science positive détruira le mal. « Détruisez la cave Ignorance, vous détruirez la taupe Crime », telle sera, quelques années plus tard, la conclusion des *Misérables*.

II. — LES CONDITIONS INTELLECTUELLES ET MORALES

L'IDÉE humanitaire, à coup sûr, inspira des actes. Aucun gouvernement avant celui-ci ne réalisa plus d'œuvres destinées à diminuer l'ignorance.

INSTRUCTION DE LA BOURGEOISIE.

L'instruction secondaire avait pour but principal d'ouvrir à une élite l'accès des professions libérales et des fonctions publiques. C'était, au témoignage de Villemain (*Rapport sur l'enseignement en 1843*), 60 000 places correspondant annuellement à 3 000 vacances, soit à peu près le chiffre des bacheliers annuels. Le baccalauréat était donc, pour toute la portion de la société qui aspirait à occuper les fonctions administratives et les professions libérales, le but normal de son éducation intellectuelle. L'État le lui proposait dans ses établissements d'instruction secondaire, auxquels, pour certaines carrières, s'ajoutaient les grandes écoles spéciales à caractère

professionnel, Facultés de droit et de médecine, École polytechnique, École normale (rétablie en 1830), etc. Les Facultés des lettres et des sciences n'avaient guère d'élèves; les professeurs se consacrant aux cours publics ou aux travaux personnels, elles étaient avant tout des jurys d'examens.

COLLÈGES ROYAUX, INSTITUTIONS ET PENSIONS.

L'enseignement secondaire était donné par l'État dans 46 collèges royaux, 312 collèges communaux, dont 148 préparaient au baccalauréat; ils avaient une population qui vers 1842 était d'environ 31 000 élèves. A côté des collèges, 102 « institutions » privées, dont 23, munies du privilège de plein exercice, pouvaient préparer au baccalauréat, recevaient environ 9 000 élèves; 914 « pensions » privées en recevaient 35 000, mais se bornaient à leur donner les premiers éléments de l'instruction secondaire, et envoyaient 6 000 enfants dans les collèges pour y terminer leur éducation. Il y avait donc environ 69 000 enfants dans les 1 374 établissements privés ou publics d'instruction secondaire[1]. Ils appartenaient aux familles en état de payer les frais de l'internat ou au moins la rétribution scolaire. Pourtant, sur ce nombre, 2 700 environ jouissaient de remises totales ou partielles des frais de pension.

PROJETS RELATIFS A UN ENSEIGNEMENT MODERNE.

L'enseignement ainsi donné dans les classes moyennes s'écarta graduellement du programme fixé par l'université impériale. La philosophie ne s'enseigna plus en latin (11 septembre 1830); l'histoire fut confiée à des professeurs spéciaux, et cessa d'être un exercice de style. Mais la plus grande nouveauté fut moins une modification de l'enseignement classique des collèges que la juxtaposition d'un enseignement nouveau dans les mêmes établissements. Depuis la fin de l'Empire, le désir apparaissait dans l'opinion de voir créer dans les études secondaires des variétés correspondant aux variétés sociales nouvelles. Il y avait en France autre chose que des magistrats, des employés, des avocats, des médecins, des militaires. Il y naissait chaque jour des industriels et des commerçants, à qui l'État devait une culture appropriée. On pensait que l'administration de l'instruction publique n'avait pas le droit de se désintéresser de la vie économique du pays, et de rester seulement attentive à fournir des sujets à la science, à la politique ou à l'administration. Barante écrivait le 26 octobre 1814 à Anisson du Perron : « Il faut que peu à peu l'éducation classique et latine ne devienne qu'une spécialité. M. Guizot le sait bien. Nous en avons parlé souvent et depuis longtemps. » En effet, Guizot, dès ce temps-là, s'était prononcé pour un élargissement de l'horizon universitaire. Dans les *Annales de l'édu-*

1. Les 20 000 élèves des écoles secondaires ecclésiastiques ou petits séminaires n'entrent pas dans ce total.

cation (1811-1813), il avait, le premier, tenté de fournir sur les principes et les applications de l'éducation des matériaux et des idées utiles. L'étudiant tour à tour dans l'histoire des novateurs, français et étrangers, anciens et modernes, il tirait de ces voyages dans le passé et chez les voisins des vues nouvelles : les Français n'ont plus le droit d'être ignorants; il faut savoir le latin, mais il faut aussi savoir autre chose; l'éducation a pour but de mettre l'individu en possession de soi; il faut conduire l'enfant dans le sens de ses aptitudes, exercer, perfectionner ses sens, et songer aussi à l'éducation de son corps.

ENSEIGNEMENT COMMERCIAL DANS LES COLLÈGES.

L'idée d'une « réorganisation universitaire » était donc formulée, et, dès la fin de la Restauration, les industriels s'en étaient emparés pour réclamer une réforme radicale des programmes et des méthodes[1]. Les universitaires eux-mêmes commençaient à penser avec Villemain dès 1828 que « l'exclusion des langues modernes est blâmable dans l'éducation de la jeunesse; que l'étude des langues mortes doit être modifiée, rendue plus large à la fois et plus rapide » (Cuvillier-Fleury). C'est pour obéir à cette préoccupation que, dès avant juillet, on décida d'annexer à quelques grands collèges des « écoles de commerce », qu'on autorisa (3 avril 1830) l'étude facultative des langues vivantes dans l'intervalle des classes. Après juillet, ces « sections », ces « annexes de commerce et d'industrie » s'organisèrent plus fortement. On y enseigna la « logique française », la « rhétorique française », les sciences, l'histoire, la géographie, le droit commercial, les langues, le dessin linéaire et la tenue des livres. L'enseignement y était en général d'une durée de trois ans.

L'ENSEIGNEMENT SPÉCIAL.

Les industriels continuèrent pendant tout le règne de Louis-Philippe de mener une campagne très vive contre l'enseignement classique et pour l'enseignement professionnel ou pratique. Le *Journal des économistes* la poursuivit avec ardeur. Toute brèche faite dans la forteresse des programmes classiques, il la saluait avec joie. Quand Salvandy en 1845 réforma le Conseil de l'instruction publique, le *Journal* félicita le ministre de cette initiative : elle servirait la cause de ceux qui voulaient détruire en France « cet enseignement gréco-romain, soi-disant philosophique et classique, qui est l'objet de la risée de toute l'Europe. » En effet, Salvandy essaya de coordonner les vues réformatrices et les tentatives nouvelles en un enseignement qui s'appela « spécial », c'est-à-dire de créer à côté de l'unique série des études classiques une ou plusieurs autres séries voisines et parallèles. C'était la réalisation des

1 Voir *Restauration*, p. 304.

projets annoncés par Villemain dans le rapport qu'il avait écrit en 1843 sur la nécessité d'introduire dans les collèges « une étude régulière et bien répartie de toutes les notions accessoires, utiles pour les professions industrielles et commerçantes. »

Ainsi peu à peu les institutions d'éducation publique s'adaptaient à une bourgeoisie qui, en même temps qu'elle se partageait les charges de l'État, avait le souci croissant des intérêts matériels du pays. Les anciennes classifications disparaissant chaque jour davantage dans la société nivelée, les études classiques ne pouvaient prétendre à régner exclusivement. L'université napoléonienne était, si elle voulait vivre, condamnée à se réformer.

ENSEIGNEMENT POPULAIRE : ÉCOLES PRIMAIRES.

L'ignorance des paysans, des artisans diminua progressivement. On constate en 1829 que 45 p. 100 des conscrits seulement savent lire; et 64 p. 100 à la fin de la monarchie de juillet. Ce fut le résultat de la loi de 1833. Un an après sa promulgation, 2 275 écoles primaires furent ouvertes; puis, 15 écoles normales s'ajoutèrent aux 47 qui existaient déjà grâce à l'initiative des villes et des départements. Le nombre des écoles primaires passa de 31 420 à 33 695, et celui des élèves de 1 200 715 à 1 654 828. — En 1847, il y avait 43 514 écoles de garçons qui comptaient 2 176 000 élèves. La loi de 1833 fut appliquée aux écoles de filles par l'ordonnance de 1836; leurs progrès furent rapides : il y avait 10 000 écoles environ en 1830, et 19 000 en 1847, dont 8 000 communales; le chiffre des élèves passa de 730 000 à 1 354 000; on avait fondé en moyenne 1 200 écoles par an. Trois millions et demi d'enfants recevaient donc l'instruction primaire, soit à peu près le dixième de la population totale. L'État, les communes, les départements, les particuliers se partageaient la dépense. Tandis que sous la Restauration le budget de l'État n'avait consacré en tout, pendant seize ans, que 742 000 francs à l'instruction primaire, il dépensa sous Louis-Philippe, en dix-sept ans, 37 640 000 francs; les budgets départementaux, 60 millions, les communaux 120; la rétribution scolaire, payée par un tiers environ des élèves, — les autres étaient instruits gratuitement, — rapporta 130 millions.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL.

La nécessité d'ajouter à l'enseignement primaire élémentaire un complément préparatoire à l'exercice d'une profession était depuis longtemps signalée, comme l'était le besoin de diversifier l'éducation secondaire classique; et certaines initiatives privées (particulièrement en Alsace) s'étaient déjà manifestées sous la Restauration. Cousin avait proposé à Montalivet, ministre en 1831, de créer en France l'équivalent des *Bürgerschulen* allemandes; la loi de 1833 prévit la création d' « écoles primaires supérieures » dans les chefs-

lieux de département et les villes de 6 000 habitants. On en ouvrit 237. Mais elles n'eurent pas le caractère qu'on attendait; elles n'adaptèrent pas leurs programmes à la préparation d'un métier, tout au moins à un apprentissage déjà spécialisé. Les cours d'adultes (115 000 élèves en 1848), les ouvroirs pour jeunes filles (13 000 élèves en 1848) furent dans ce sens des tentatives utiles. Mais en général les initiatives privées surent mieux que l'université pourvoir aux besoins. L' « École industrielle » fondée à Paris en 1832 par César Fichet, où les études scientifiques élémentaires (arithmétique, géométrie, physique, chimie) servaient de point de départ et d'initiation à l'atelier, ne fut imitée par l'État qu'après l'année 1853 : une troisième École d'arts et métiers (après celles de Châlons 1812, et d'Angers 1815) fut créée à Aix. Aucune école pour l'enseignement spécial du commerce ne fut organisée depuis la fondation de l'École supérieure de Paris qui datait de 1820. Il y eut aussi des tentatives intéressantes, principalement dans les régions industrielles où le besoin d'une main-d'œuvre plus affinée était évident; des villes, des Chambres de commerce fondèrent des « cours » de dessin, de modelage, de mécanique, etc....

Ces renseignements et ces chiffres sont évidemment insuffisants pour définir le degré de culture de la nation. Ce qui apparaît pourtant, c'est un grand progrès. Un plus grand nombre de Français et de Françaises savent lire. Un plus grand nombre lisent : le nombre des abonnés aux journaux politiques, qui était de 60 000 en 1825, est de 200 000 en 1847.

CHAPITRE V

L'ATTAQUE CONTRE LE RÉGIME ÉCONOMIQUE

I. L'ATTAQUE LIBRE-ÉCHANGISTE CONTRE LE RÉGIME COMMERCIAL. — II. L'ATTAQUE SOCIALISTE CONTRE LE RÉGIME DU TRAVAIL. — III. LE RÔLE DES POUVOIRS PUBLICS.

LE régime économique et le régime politique composent à eux deux un système qui donne à la bourgeoisie industrielle et commerçante la domination et les bénéfices; la protection douanière lui assure le monopole du marché, comme la possession de la richesse lui garantit le monopole du gouvernement. Ce système fut attaqué par les théoriciens. Les uns, au nom du progrès matériel, reprochèrent à la protection de faire hausser les prix et de retarder le perfectionnement des moyens de production et d'échange; d'autres, au nom de la justice sociale, protestèrent contre la condition faite aux ouvriers. Le libre-échangisme se formula contre le régime douanier, le socialisme contre la domination capitaliste.

I. — L'ATTAQUE LIBRE-ÉCHANGISTE CONTRE LE RÉGIME COMMERCIAL [1]

L'ENQUÊTE DE 1834.

L'ATTAQUE libre-échangiste datait des dernières années de la Restauration; mais ses meneurs ne gagnèrent rien à la Révolution de juillet, puisque le pouvoir passa d'un groupe de politiciens protectionnistes à un autre groupe également protectionniste; les libre-échangistes restèrent sans influence sur les pouvoirs publics.

1. Les principaux documents sur l'*Association pour la liberté des échanges* sont dans le *Journal des économistes* de 1846 et de 1847. Il faut aussi se reporter aux œuvres des libre-échangistes, surtout aux *Sophismes économiques*, 1846, de Frédéric Bastiat (voir *Journal des économistes*, 1851). Voir encore l'article *Libre-échange*, dans le *Dictionnaire d'économie politique* de Léon Say et J. Chailley, et l'*Histoire de l'économie politique*, d'Adolphe Blanqui, 2 vol., 1837.

Si, dans l'enquête de 1834, on entendit quelques paroles de bon sens, si quelques moyens pratiques furent proposés pour réduire au minimum les absurdités du régime douanier, ce furent des propos isolés, et qu'on n'écouta pas. Un verrier demanda en quoi les producteurs français auraient pu être gênés par l'abolition des droits sur le charbon qui manquait en France, ou sur le plomb dont la France produisait à peine la trentième partie (400 tonnes) de ce qui lui était nécessaire (14 000 tonnes), ou sur la potasse qui ne se trouvait nulle part sur son sol. On entendit des protestations des Chambres de commerce de Lyon, d'Arras ou de Bordeaux, contre certaines prohibitions; elles alléguèrent des chiffres précis; mais aucune ne s'appuya sur des principes et plusieurs laissèrent trop voir le souci de leurs intérêts particuliers. Elles dirent : les prohibitions sont inutiles, car elles sont une prime à la fraude qu'elles rendent obligatoire; elles démoralisent la population des frontières qui s'y livre et les industriels qui l'organisent; ou bien encore (c'était l'argument de Bordeaux) : on nous sacrifie aux gens du Nord; le Midi est oublié; la protection dont bénéficie le Nord pour ses industries empêche le Midi de trouver à l'étranger des clients pour ses vins; « il ne serait de salut pour nos provinces que dans la création d'une ligne de douanes intérieures, qui, sans les soustraire à l'unité gouvernementale, laisserait à ces deux parties de la France les conditions de leur existence agricole et manufacturière ». Libre-échangisme surprenant, dont il est superflu de souligner l'inconsistance.

Les protectionnistes eurent beau jeu pour répondre. Quelques-uns, conciliants, cherchèrent diligemment la formule qui permettrait à la fois de « soutenir la concurrence étrangère » et de recevoir les matières premières à bon marché. Ils parlèrent de « droits convenablement calculés ». Ils ne les trouvèrent pas. Les armateurs voulaient bien d'un libre-échange qui leur eût assuré du fret de retour, mais à la condition que la franchise douanière fût réservée au pavillon français : « Supportez donc, leur disaient les fabricants, dans l'intérêt général, la concurrence étrangère comme vous la réclamez pour nous ». D'autres, plus sages, pensèrent que le bon système était celui qui « substituerait aux prohibitions des droits égaux à la différence entre le prix de revient en France et ceux de l'étranger, laissant encore pour prime à l'industriel français le montant des frais de transport... ». Toutes ces timidités furent sans effet. Seuls se firent écouter les protectionnistes complets, irréductibles, satisfaits; ceux-là demandaient au besoin le renforcement du système admirable qui donnait à toute la nation le calme et le bonheur, aux

patrons des clients, aux ouvriers des salaires ; l'agitation contre les tarifs était, à leurs yeux, une intrigue de l'Angleterre, dont les perfides « émissaires sèment avec persévérance ces idées de fraternité commerciale ». Sans le système prohibitif, Rouen n'aurait plus ni filatures ni tissages ; on sait ce que lui a coûté le traité de 1786, « de douloureuse mémoire ». Pourquoi sacrifier aux vignobles du Midi les intérêts des autres industries, qui sont les plus nombreuses? Roubaix menace : Si vous abaissez les droits, les salaires seront réduits; n'oubliez pas « qu'un salaire abaissé a deux fois soulevé Lyon »! Le pays ne réclame rien, déclare Lille : « le peuple industriel, qui est aussi le peuple, n'a jamais été plus calme et plus heureux ». C'est la presse qui a tort, dit la Chambre de commerce du Puy : « elle s'est fait de la liberté du commerce, telle qu'elle veut l'entendre, un thème qu'elle a revêtu de couleurs mensongères.... Chaque fois qu'elle a trouvé l'occasion de frapper sur l'industrie et la propriété, elle l'a fait sans réserve. »

RENAISSANCE DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

Ainsi, la grande enquête de 1834 resta stérile ; les intérêts s'y heurtèrent ou s'y juxtaposèrent lourdement, et le mouvement libre-échangiste s'arrêta. Les études économiques, déjà atteintes par la défaite des doctrines sociales qui marqua les années 1832 à 1835, tombèrent en décadence. Rossi, qui succéda à J.-B. Say dans la chaire du Collège de France (1832), enseigna, non sans talent, les doctrines classiques, mais il fallut la réforme anglaise de Peel, opérée en 1842-44, pour attirer de nouveau sur elles la faveur du public. La diminution, puis l'abolition progressive des droits d'entrée sur les grains, la suppression des droits de sortie sur les charbons, les minerais, la disparition des prohibitions, la limitation des droits au maximum de 5 p. 100 sur les matières premières, à 12 ou 20 p. 100 sur les objets manufacturés, la revision de 430 articles du tarif, tout le triomphe des libre-échangistes anglais sur la vieille législation retentit prodigieusement en Europe. Michel Chevalier, successeur de Rossi au Collège de France (1840), Adolphe Blanqui, Hippolyte Passy, Charles Dunoyer, Wolowski et Bastiat fondèrent le *Journal des économistes* (1841). L'exemple de Peel y trouva ses plus enthousiates admirateurs. C'est dans ses bureaux que fut créée en 1846 l'*Association centrale pour la liberté des échanges*. Elle se donna pour objet de porter devant le grand public, par une propagande active, le problème qui laissait l'opinion indifférente, et d'imposer les solutions dont les pouvoirs publics ne voulaient pas.

L'ASSOCIATION POUR LA LIBERTÉ DES ÉCHANGES.

L'échange, disait la déclaration de l'*Association centrale*, est un droit naturel comme la propriété ; les taxes de douanes, quand elles ne sont pas purement fiscales, rançonnent la société au profit d'une

classe et constituent une spoliation. Plus tard, précisant son programme pratique (1847), l'Association demanda :

1° La levée de toutes les prohibitions et leur remplacement par des droits dont le maximum ne devait pas dépasser 20 p. 100 de la valeur;

2° La réduction au même taux de tous les droits d'entrée;

3° La substitution à l'échelle mobile d'un droit fixe de 2 francs par hectolitre de blé;

4° Le retour au tarif de 1816 sur le bétail étranger;

5° La suppression de tous droits sur la houille, la fonte et le fer.

RIPOSTE DES PROTECTIONNISTES.

Le public français apprit par un livre de Bastiat (*Cobden et la ligue*, 1845) la méthode et les succès du grand agitateur libre-échangiste anglais qui avait préparé les voies à Robert Peel. Quand Cobden vint à Paris, un banquet lui fut offert. Bastiat fonda le journal le *Libre-Échange*. Des comités furent organisés dans les villes de province. Mais le mouvement sur lequel on comptait ne se produisit pas. C'est que les libre-échangistes français ne pouvaient pas comme Cobden soulever la colère des foules ouvrières contre le pain cher. Et puis, cette propagande avait un air d'importation anglaise; elle était suspecte. Comme en 1834, on appela les libre-échangistes des « missionnaires anglais ». Contre eux, un *Comité pour la défense du travail national* se forma, et déclara sans hésiter que les libre-échangistes sacrifiaient la France à l'Angleterre. Il s'adressa au gouvernement et réclama son intervention : ces industriels tant attaqués, c'était sur eux que reposait presque toute la charge des impôts, « la responsabilité de l'existence de presque toute la nation »; il fallait les défendre contre certains professeurs salariés », qui fournissaient des armes « contre ceux qui veulent contribuer avec le gouvernement à la prospérité du pays ». On répandit dans les manufactures un placard où il était dit « qu'il n'était pas besoin d'être bien malin pour s'apercevoir que, dans tous les cas, on ne voulait que favoriser l'intérêt de l'Angleterre et ruiner la France afin que l'Anglais pût régner sur elle; qu'il ne fallait pas cependant, pour nourrir les Anglais, affamer les Français; que celui qui voulait une semblable chose n'aimait pas son pays, n'aimait pas l'ouvrier... ».

ÉCHEC DE LA PROPAGANDE LIBRE-ÉCHANGISTE.

On ne répond pas victorieusement à de tels arguments. Les libre-échangistes eurent beau dire que la protection n'augmente pas les salaires, mais que « c'est la concurrence que se font entre eux les ouvriers, en offrant leurs bras et en demandant du travail, qui, plus que toute autre cause, détermine la rétribution qu'ils reçoivent; ce qui se passe en ce moment sous nos yeux, ajoutaient-ils, dit assez

si le taux des salaires se règle sur la cherté des subsistances ». Ils eurent beau dire que le système prohibitif avait mis la marine marchande « en état de décadence continue », qu'il était un obstacle au progrès comme à la prospérité... : on ne les écouta pas. Il ne resta de leur tentative qu'un intéressant mouvement intellectuel; ils ne réussirent pas à former un parti.

II. — L'ATTAQUE SOCIALISTE CONTRE LE RÉGIME DU TRAVAIL[1]

CONTRE le régime du travail les théoriciens menèrent l'attaque par la presse, le livre et la parole; les résistances matérielles furent organisées par les ouvriers.

FIN DU SAINT-SIMONISME ET DU FOURIÉRISME.

La dispersion des Saint-Simoniens après le procès de 1832[2] ralentit leur effort de propagande et finit par l'arrêter. Les derniers dis-

1. Sur la fin des Saint-Simoniens et des Fouriéristes, voir la note bibliographique de la page 82 et ajouter Hubert Bourgin, *Victor Considérant, son œuvre* (Révolution de 1848, revue, 1908). Sur les autres théoriciens, voir Henry Michel, *L'idée de l'État*, 1909, qui donne la liste de leurs œuvres; sur les communistes, voir les textes réunis par H. et G. Bourgin dans leur recueil déjà cité, *Le socialisme français de 1789 à 1848*, leur bibliographie, et le livre de Sencier, *Le babouvisme après Babeuf*, 1912.

Il faudrait aussi, pour se rendre compte de la sentimentalité communiste de ce temps, relire les romans de G. Sand (*Le compagnon du tour de France*, 2 vol., 1840; *Le meunier d'Angibault*, 3 vol., 1845; *Le péché de M. Antoine*, 2 vol. 1847, et l'*Histoire de ma vie*, 2 vol., 1854-1855), et sa correspondance avec un poète ouvrier, *Lettres à Poncy* (1842-1848), publiées par Rocheblave, Revue de Paris, 1909 (Cf. *Les romans philosophiques et humanitaires de George Sand*, par F. Strowski, Rev. des cours et conférences, 1913).

Sur Proudhon, il est inutile de citer ici les nombreuses études d'ensemble. Le livre qui marque spécialement la place de Proudhon parmi les réformateurs de ce temps, est celui de Bouglé, *La sociologie de Proudhon*, 1911. Cf. aussi Jules-L. Puech, *Le proudhonisme dans l'Association internationale des travailleurs*, 1907.

Il va de soi qu'on a voulu ici simplement indiquer les traits essentiels des doctrines qui semblent avoir eu une action directe sur la formation des opinions et surtout des sentiments. A ce titre, les journaux ont une grande importance. Voir G. Weill, *Les journaux ouvriers à Paris, 1830-1870* (Rev. d'hist. mod. et cont., 1907); — une étude de Charles Benoist, *L'homme de 1848, comment il s'est développé; le communisme, l'organisation du travail, la réforme (1840-1848)* (Revue des Deux Mondes, 1914), résume avec beaucoup de précision et de relief le mouvement des idées sociales et la propagande communiste.

Les essais de résistance pratique ou d'attaque violente contre le régime du travail sont mêlés à l'histoire politique (les insurrections de 1831 et de 1834). Voir Mantoux, *Patrons et ouvriers en juillet 1830* (Rev. d'hist. moderne et cont., 1901-1902). — O. Festy, *Le mouvement ouvrier au début de la monarchie de juillet* (déjà cité; bonne bibliographie); du même auteur, *Le mouvement ouvrier à Paris en 1840* (Revue des Sciences politiques, 1913); — L. Abensour, *Le féminisme pendant le règne de Louis-Philippe* (Révolution française, revue, 1908). — Sur le mouvement associationiste, voir S. Commissaire, *Mémoires et souvenirs*, 2 vol., Lyon et Paris, 1888; — Feugueray, *L'association ouvrière, industrielle et agricole*, 1851 (un chapitre traite de l'idée d'association de 1830 à 1848); — Villermé, *Des associations ouvrières*, 1849, paru dans la collection des « Petits traités publiés par l'Académie des Sciences morales et politiques », donne un historique sommaire et utile; — enfin les volumes publiés depuis 1899 par l'Office du travail, *Associations professionnelles ouvrières.*

2. Voir page 85.

ciples ne constituèrent plus un groupe d'action intellectuelle; ils ne retinrent de la doctrine que l'industrialisme prêché au début de la propagande, « l'exploitation du globe ». S'accommodant du régime social qu'ils avaient voulu détruire, ils se résignèrent à lui apporter leur savoir, leur audace et leur ardeur. Soit en Égypte, où ils pensèrent réaliser le canal de Suez, soit en France, où ils participèrent aux grands projets que faisaient éclore les premiers chemins de fer, ils se préparèrent à devenir (tout en gardant assez souvent un goût très vif pour les pensées généreuses et les rêves de bonheur universel) les plus hardis lanceurs d'affaires du Second Empire.

Les Fouriéristes[1] durèrent un peu plus. Ayant renoncé assez vite aux utopies trop manifestes de la pensée de Fourier, ils rallièrent ceux des Saint-Simoniens qui, étant impropres aux affaires, restaient idéalistes. L'opinion publique confondit les uns et les autres dans la même indifférence. L'action des Fouriéristes fut superficielle. Si, instruits par le malheur des Saint-Simoniens, ils évitèrent de devenir une « secte », une société d' « affiliés », d'initiés, ils voulurent du moins rester une élite pensante et refusèrent de se transformer en agitateurs populaires : « La théorie de Fourier est une science, une science qui ne s'adresse qu'aux hommes éclairés, aux hommes qui peuvent la juger; elle n'a rien à attendre des classes pauvres et ignorantes tant qu'elle n'a pas à leur présenter un essai pratique...; la *Phalange* n'a jamais approuvé les tentatives qu'on a faites pour répandre la science sociale parmi les prolétaires ».

LE COMTISME.

A défaut d'action pratique, le Saint-Simonisme et le Fouriérisme trouvèrent, en tant qu'essais de « science sociale », un aboutissement intellectuel, une expression supérieure dans le Comtisme. Le *Cours de philosophie positive* parut entre 1830 et 1842, le *Discours sur l'esprit positif* en 1844, et le *Discours sur l'ensemble du positivisme* en 1848. Le *Système de politique positive* excepté, c'est donc dans ce temps que la pensée comtiste a pris tout son développement. Mais on oublie trop ce qu'Auguste Comte doit à Saint-Simon, et que sa « sociologie » n'est autre chose que la « physique sociale » de son premier maître. Lui aussi est mû par une inquiétude pratique, par le désir de faire sortir le monde de sa crise anarchique, en créant la science de la société humaine, science démontrable, où il n'y aurait pas plus de place pour la liberté d'examen (c'est-à-dire pour la fantaisie individuelle) qu'en astronomie. Dans l'humanité parvenue à l'état positif, les institutions dérivées de la liberté disparaissent. Les « hommes compétents » élaborent la

1. Voir page 87.

doctrine obligatoire; l'éducation positive l'impose; le pouvoir central, dictature temporelle, l'applique. Système « le plus complet, dit Stuart Mill, de despotisme temporel et spirituel qui soit jamais sorti du cerveau d'un homme », qui rattache directement Comte à J. de Maistre et à toute la critique théocratique dressée contre le XVIII[e] siècle et la Révolution, et qui ne s'en sépare que par ses vues dans l'ordre économique. Car la « philosophie positive » est une doctrine de progrès et non de réaction. L'État tout-puissant a un objet, qui est « de diriger toute l'existence sociale vers le bien commun », c'est-à-dire vers le bien de la « masse prolétaire » (Saint-Simon disait « la classe la plus nombreuse et la plus pauvre »). Pour atteindre ce but, point n'est besoin de la solution communiste, « insuffisante et subversive ». La propriété est « une indispensable fonction sociale destinée à former et à administrer les capitaux par lesquels chaque génération prépare les travaux de la suivante ». La suppression de l'héritage serait un attentat à la « continuité historique »; mais le propriétaire est « un fonctionnaire comptable envers la société ».

RÉFORMATEURS DÉMOCRATES.

On ne lit pas encore Auguste Comte[1] et on a oublié les Saint-Simoniens et les Fouriéristes; l'heure est aux passions égalitaires et démocratiques qu'ils dédaignent comme anti-scientifiques ou écartent comme dangereuses, aux idées simples qui entrent dans l'esprit du peuple, et s'emparent de son cœur. L'écrasement des républicains en 1835 a laissé vivante l'opposition socialiste à la domination du capital. Rien n'a arrêté le mouvement profond des masses pauvres vers la « démocratie sociale ». On la découvre avec étonnement dans la bourgeoisie conservatrice quand paraissent (depuis 1835) les *Études sur les réformateurs* de L. Reybaud. Cet exposé tout objectif des formes de la pensée socialiste produit une grande impression et révèle un monde inconnu; l'Institut couronne le livre. Puis, c'est une floraison de livres sociaux bourgeois : ceux de Villermé, Frégier, Buret, Parent-Duchâtelet, Blanqui, Villeneuve-Bargemont, Granger. Tous dépeignent les souffrances des classes inférieures et signalent, sinon le remède, au moins le danger. Puis, ce sont les livres ouvriers de Vinçard, de Ch. Noiret, d'Adolphe Boyer, de Flora Tristan, révolutionnaires ou pacifiques, mais sincères, et qui trouvent des lecteurs. En 1840, Buchez et Roux

L'ATELIER.

fondent l'*Atelier*, « journal des intérêts matériels et moraux des

1. Bien que son disciple Littré ait donné dans le *National* le premier résumé de sa doctrine.

ouvriers », avec cette devise : « Celui qui ne veut pas travailler ne doit pas manger ». Il coûte 3 francs par an; il est rédigé par de vrais ouvriers, les bourgeois de lettres n'y sont acceptés que comme correspondants. « Pour être reçu fondateur, il faut vivre de son travail personnel, être présenté par deux des premiers fondateurs qui se portent garants de la moralité de l'ouvrier convié à notre œuvre. » Le premier comité de rédaction comprend un charpentier, trois typographes, un commis, un cordonnier, un copiste, un dessinateur en industrie, deux tailleurs, un bijoutier, un menuisier, un teneur de livres, un fondeur, un ouvrier en produits chimiques. Prudent, pacifique et austère, l'*Atelier* veut une réforme lente, progressive, par les sociétés de secours, les retraites, les associations ouvrières, par le suffrage universel qui donnera aux prolétaires la conscience de leur dignité. Après un an, en 1841, il se rend cette justice « qu'il n'a jamais cherché à exploiter, en les exagérant, les douleurs populaires, ni excité les passions, ni flatté les appétits sensuels des travailleurs, en leur présentant la séduisante perpective d'un avenir de repos et de bonheur.... S'il a constamment insisté sur les efforts à faire pour sortir de la condition actuelle, il s'est bien gardé d'exagérer la récompense. »

LES IDÉES DE LOUIS BONAPARTE.

Tant de gens publient alors leurs critiques sociales et proposent leurs remèdes, qu'il ne faut pas s'étonner de rencontrer un prince parmi les réformateurs. L'auteur du coup de main qui devait arracher la France à l'orléanisme et à la Révolution avait publié en 1839 les *Idées Napoléoniennes*. Livre écrit pour exposer tout le bien que n'a pas pu réaliser le premier Empereur et qu'accomplira le second. L'esprit napoléonien, supérieur aux partis, fera régner la liberté en France après l'avoir assurée en Europe par le triomphe des nationalités; il inaugurera l'association européenne, et, sur la guerre abolie, établira son programme industriel, commercial, humanitaire. Ce programme, l'*Extinction du paupérisme*, écrit par Louis Bonaparte dans la prison de Ham, le précise en 1844 : « il est naturel dans le malheur de songer à ceux qui souffrent ».

Le budget de l'État doit être mis au service de la classe ouvrière; « elle ne possède rien, il faut la rendre propriétaire; elle est sans organisation, sans droits, sans avenir; il faut lui donner des droits et un avenir, et la relever à ses propres yeux par l'association, l'éducation et la discipline ». Une loi distribuera les terres incultes aux ouvriers organisés en colonies agricoles, pourvus par l'État d'un capital de 300 millions payable en quatre ans. De même, une loi interviendra pour sauver les ouvriers de l'industrie du despotisme patronal : « Tout entrepreneur serait obligé, dès qu'il

emploierait plus de dix ouvriers, d'avoir un prud'homme pour les diriger et de lui donner un salaire double de celui des simples ouvriers ». Ces prud'hommes seraient les sous-officiers du travail. Ainsi, le peuple serait à l'abri de l'arbitraire et de la misère. Les colonies agricoles offriraient un refuge « à cette masse flottante d'ouvriers auxquels la prospérité de l'industrie donne une activité fébrile et que la stagnation des affaires plonge dans la misère la plus profonde ». Chaque ouvrier y trouvera, sur les bénéfices de l'ensemble, une masse individuelle; elles seront des « déversoirs » de la population et des « réservoirs » de travail. Les prud'hommes, bien placés pour connaître les manques et les excès de l'offre du travail, seront les régulateurs de cette circulation; au-dessus des ouvriers et des prud'hommes, il y aura des directeurs élus, chefs et instituteurs agricoles, et un gouverneur élu par colonie, assisté d'un comité de directeurs et de prud'hommes. Voilà de vraies « fermes-modèles », où l'ouvrier sera travailleur, fermier-propriétaire, où le petit propriétaire se réconciliera avec la grande culture. Et l'auteur démontre sans hésitation, après de minutieux calculs, qu'elles nourriront 64 000 familles actuellement pauvres et 12 millions de bestiaux. « Le triomphe du christianisme a détruit l'esclavage, le triomphe de la Révolution française a détruit le servage, le triomphe des idées démocratiques a détruit le paupérisme. »

Ainsi éclate tout un mouvement de pensée et de revendications, violent, pacifique, ingénu, dispersé. Il n'en a que plus d'influence. C'est tout ce flot de colère, de crainte et d'espérance qui se concentre peu à peu, entre 1835 et 1848, dans le grand courant du communisme. Il se forme spontanément des débris de toutes les doctrines, de toutes les illusions, de tous les sentiments vaincus depuis 1830.

LE COMMUNISME.

Socialisme des ouvriers et non des intellectuels, le communisme donne clairement aux prolétaires la conscience de leur situation inique et l'espoir d'un avenir meilleur. C'est pourquoi il est un grand événement. Il ne faut pas le chercher formulé dans un théoricien unique ou codifié dans un manuel : il est épars dans une multitude d'œuvres. Tous les communistes, depuis le livre célèbre du babouviste Buonarroti, ont quelques affirmations communes très simples qui font l'unité de leur foi. Dieu veut le bonheur de l'homme, c'est-à-dire qu'il veut que les hommes soient libres et égaux; il faut donc détruire ce qui s'oppose à la liberté et à l'égalité, c'est-à-dire la propriété. « Vous manquez, écrit en 1833 l'héritier spirituel de Buonarroti, Voyer d'Argenson, à tous vos devoirs envers Dieu, envers vous-mêmes, envers vos femmes... et

surtout envers vos enfants, si, après un soulèvement suivi d'un succès, vous êtes assez lâches ou assez ignorants pour vous borner à exiger une amélioration de tarif ou une élévation de salaires; car ceux-ci, fussent-ils triplés, ne représenteraient pas encore votre portion virile dans l'héritage social; et de plus, tant que vous laisserez les riches en possession de faire seuls les lois, quelques concessions qu'ils vous fassent, ils sauront bien les reprendre avec usure. » Cela est très simple; cela se dit et se lit dans les réunions secrètes, dans le questionnaire que la *Société des Familles* pose à ses adeptes, dans le *Moniteur républicain* (1837), dans l'*Homme libre* (1838-39); voilà ce qui inspire, et l'insurrection de 1839, et l'attentat purement prolétarien de 1840. C'est le vieux babouvisme banal et brutal. Le plus représentatif de ses agitateurs, Blanqui, se vante de n'avoir pas de doctrine d'organisation : « L'organisme social, dit-il, ne peut être l'ouvrage d'un seul, ni de quelques-uns, ni de la bonne foi, ni du dévouement, ni même du génie. Il ne saurait être une improvisation. Personne ne sait, ni ne détient le secret de l'avenir.... Ceux qui prétendent avoir dans leur poche le plan complet de cette terre inconnue, ceux-là sont des insensés.... Le Saint-Simonisme, le Fouriérisme se sont condamnés eux-mêmes par leur outrecuidance usurpatrice, par l'inanité de leur création. Tout dogmatisme social périra de même. » Mais une telle attitude ne s'explique que chez les militants de la révolte, que le souci de l'action, la foi mystique dans les vertus de la victoire prolétaire dispense de penser. Il n'est pas surprenant que, chez d'autres, le communisme s'enrichisse et se différencie, qu'il se fasse religieux avec un Lamennais ou un Pecqueur, sentimental avec un Cabet, administratif avec un Louis Blanc.

Depuis sa rupture avec les catholiques, Lamennais n'a gardé du dogme que son contenu moral, l'idée de l'amour du prochain, et il la transporte dans le domaine politique. Il faut aimer les pauvres, c'est-à-dire le peuple qui est privé de bonheur. C'est un devoir pour les riches et pour l'État; et le peuple a le droit d'exiger cet amour. La liberté que l'amour de Dieu pour les hommes a créée, c'est le droit des hommes et avant tout le droit du peuple souffrant. Malheur et malédiction à qui prive de leur liberté les enfants de Dieu! Sur ce sujet, Lamennais s'enflamme; il ne propose rien, il vaticine, il s'indigne, il gémit, et c'est tout le fond des *Paroles d'un croyant*, ce petit livre qui soulevait les ouvriers qui l'imprimaient. *LAMENNAIS.*

« Vous êtes fils d'un même père, et la même mère vous a allaités; pourquoi donc ne vous aimez-vous pas les uns et les autres comme des frères? et pourquoi vous traitez-vous bien plutôt en ennemis?

« Celui qui n'aime pas son frère est maudit sept fois, et celui qui se fait l'ennemi de son frère est maudit septante fois sept fois.

« C'est pourquoi les rois et les princes et tous ceux que le monde appelle grands ont été maudits : ils n'ont point aimé leurs frères et ils les ont traités en ennemis.

« Aimez-vous les uns les autres, et vous ne craindrez ni les grands, ni les princes, ni les rois.

« Vous êtes dans ce monde comme des étrangers.

« Allez au nord et au midi, à l'orient comme à l'occident; en quelque endroit que vous vous arrêtiez, vous trouverez un homme qui vous en chassera, en disant : ce champ est à moi.

« Et après avoir parcouru tous les pays, vous reviendrez, sachant qu'il n'y a nulle part un pauvre petit coin de terre où votre femme en travail puisse enfanter son premier-né, où vous puissiez reposer après votre labeur, où, arrivé au dernier terme, vos enfants puissent enfouir vos os, comme dans un lieu qui soit à vous.... »

On ne sait pas bien ce que veut ce terrible prophète, mais on l'acclame dans toute l'Europe, et l'encyclique *Singulari nos* fait à son petit livre, « mole quidem exiguum, pravitate tamen ingentem », l'honneur d'une condamnation solennelle. Lamennais en écrivit d'autres, toujours sans système, dépourvus de force doctrinale, mais entraînants et lyriques. Il ne s'agit ni de révolution politique, ni de conspiration, ni de réforme : il s'agit de mettre l'égalité à la la place de l'inégalité, la liberté de tous à la place de la domination de quelques-uns, etc... (*De l'absolutisme et de la liberté*). « Ce qui enfante les discussions, la haine, l'envie, dit le *Livre du peuple* (1838), c'est le désir insatiable de posséder plus et toujours plus, lorsqu'on possède pour soi seul. La Providence maudit ces possessions solitaires. On ne jouit que des biens partagés. » C'est un pas vers un communisme chrétien. « Si plusieurs manquent du nécessaire, c'est que l'homme a troublé l'ordre de Dieu. » La volonté de Dieu, c'est la fraternité, donc le partage des biens; la fraternité achèvera la révolution et créera l'organisation sociale. Ayant découvert cette idée, Lamennais la répète sans se lasser dans la *Politique à l'usage du peuple*, *La servitude volontaire*, *Pays et gouvernement*. Et il fait école, on pastiche son style; l'espoir mystique d'une renaissance chrétienne, d'une primitive Église communiste et fraternelle, apparaît dans les brochures de l'abbé Constant (*Bible de la liberté*, *Voix de la faim*, etc.), d'Esquiros (*Évangile du peuple*, 1840), dans l'*Esprit de la vérité* de Dumesnil (1846), dans le *Livre des communistes* de René Didier (1845), et tant d'autres, aux titres desquels on retrouve des noms saint-simoniens.

PECQUEUR. Un seul de ces mennaisiens, Pecqueur, donne à la fraternité chrétienne la valeur d'un système (*Théorie nouvelle d'économie sociale et politique*, 1842, *De la république de Dieu*, 1844).

« Le programme de l'économie sociale et politique de l'humanité future est : comme but, fraternité, liberté, égalité, unité et solidarité; et pour cela comme moyens : au point de départ, l'éducation, l'instruction et la profession nationales, gratuites, égales pour tous; ou égales chances et mêmes conditions de développement et de culture intellectuelle, morale et physique, pour tous indistinctement. Puis, la fonction et le travail. Le concours, l'examen et le jury comme mode de classement des fonctionnaires et de transmission des fonctions de tout ordre. La représentation du peuple dans toutes les sphères et sur tous les points de l'échelle hiérarchique. La socialisation du sol. Rétribution égale aux fonctions, déclarées toutes également utiles à l'association, et reconnues suffisamment bien remplies.... Le pouvoir social juge des besoins généraux et du degré de leur satisfaction, en se basant sur des règlements inflexibles dictés par l'esprit d'égalité et de fraternité;... vente par l'administration de toutes les utilités collectivement produites.... »

Ainsi, par Lamennais et ses disciples, se dessine le communisme chrétien, depuis l'affirmation de l'éminente dignité des pauvres, jusqu'à la pratique de la communauté des biens, toute l'interprétation sociale, un instant populaire en 1848, de l'Évangile.

Cabet, avocat politique notoire sous la Restauration, député républicain en juillet, réfugié en Angleterre après l'insurrection de 1834, arrive aussi au communisme, non par un effort de pensée ou de curiosité philosophique, mais parce qu'il lui fournit la croyance où trouvent le mieux à se satisfaire son admiration pour la politique des grands révolutionnaires et son goût personnel pour les combinaisons mystérieusement efficaces. Son communisme est plus nuancé que celui de Babeuf, moins vague que celui de Lamennais. L'inégalité est le plus grand mal de la société ; contre elle la lutte est engagée par tous les penseurs, par toutes les révolutions. Cabet rêve de la supprimer, pacifiquement, dans la cité idéale. « La fraternité est une religion, qui nous fait désirer le bonheur de tous sans exception et qui ne nous permet le malheur de personne. » Elle « consiste dans ces maximes vraiment divines : Aime ton semblable comme toi-même; ne lui fais pas ce que tu ne voudrais pas qu'il te fît; fais-lui tout le bien que tu désirerais en recevoir... ». Mais tous les changements doivent être opérés « sans spolier, sans opprimer personne ». C'est pourquoi le journal de Cabet, le *Populaire* (1834-1835), « démocrate, réformiste, socialiste, et plus spécialement communiste », prévoit un « régime transitoire et préparatoire », et c'est pourquoi aussi Cabet propose dans le *Voyage en Icarie* (1840) l'expérience d'une réalisation qui entraînera l'adhésion progressive de tous par la seule vertu de l'exemple. En « Icarie », l'État tout-puissant assure l'égalité des jouissances par la communauté des biens, par l'identité spontanée des croyances. « La société concentre, dispose et dirige tout, tourne toutes les volontés et toutes les actions à sa

CABET.

règle, à son ordre et à sa discipline. » Les associés ne forment qu'une famille; leurs biens qu'un domaine, leurs produits qu'un capital, ils travaillent le même nombre d'heures, ils s'habillent de même, reçoivent la même éducation. Comme les socialistes et les Saint-Simoniens, Cabet se soucie peu de la liberté morale. Son livre trouve non seulement des lecteurs, mais des disciples. Il y a un auditoire populaire aux « cours icariens ». C'est par eux que le communisme sort du nuage mystique et chrétien, se délivre du mystère des associations secrètes, et commence une « carrière publique ».

LOUIS BLANC.

L'effort de Louis Blanc pour trouver une formule pratique de réalisation communiste est plus soutenu. Comme tous les réformateurs, il part d'une critique du présent, où il constate le désordre matériel et moral; il en emprunte la peinture aux Saint-Simoniens qu'il loue d'avoir, dans cette anarchie libérale, « réhabilité le principe d'autorité, proclamé la nécessité d'une religion sociale, prôné l'organisation de l'industrie et l'association des intérêts au plus fort des succès mensongers de la concurrence ». Comme eux encore, il veut, il cherche le salut de tous, non pas seulement des prolétaires, mais des bourgeois placés entre deux dangers, celui de la colère populaire et celui de l'oligarchie des grosses fortunes. Bourgeois et prolétaires sont également dupes du mot de liberté, et victimes du mot de progrès. « La vraie liberté consiste, non pas dans le droit, mais dans le pouvoir donné à chacun de développer ses facultés. La liberté n'est donc qu'un leurre, que l'hypocrisie du despotisme, partout où la possession des instruments constitue un monopole... partout où les transactions industrielles ont lieu entre la richesse et la faim. Qui peut donc assurer la vraie liberté? L'État, en réalisant l'organisation du travail. »

« L'ORGANISATION DU TRAVAIL ».

C'est au moment de la dernière insurrection ouvrière (1839) que L. Blanc lance son petit livre, *Organisation du travail*, qui est un manifeste : « Les ouvriers de Paris ne se sont pas levés pour allumer la guerre civile, mais pour demander justice. Faire passer sous leurs yeux des milliers de baïonnettes est un expédient puéril et usé.... Le mal est profond; il appelle un prompt remède. Trouver le remède serait la mission du pouvoir; le chercher est un devoir pour tout citoyen. » L'État ne fait rien : « Telle est en France la philanthropie du législateur que la Chambre des pairs vient de fixer à huit ans l'âge où l'enfant pourrait être dépersonnalisé par le service d'une machine. Suivant cette loi d'amour et de charité, l'enfant de huit ans ne serait plus astreint par jour qu'à un travail de huit heures, et celui de douze ans qu'à un travail de douze heures. » Vraiment, il y a autre chose à faire. « Il y a folie à croire que l'émancipation du prolétariat

se puisse accomplir par une série d'efforts partiels et de tentatives isolées. « Elle se fera par l'État, par « toute la puissance de l'État », de l'État transformé par la réforme politique. Supposons donc la réforme politique accomplie, et voici la réforme sociale. Le gouvernement, « régulateur suprême de la production », lèverait un emprunt affecté à la création d'*ateliers sociaux* « dans les branches les plus importantes de l'industrie nationale ». Leurs statuts votés par la représentation nationale auraient force de loi. « Comme l'éducation fausse et antisociale donnée à la génération actuelle ne permet pas de chercher ailleurs que dans un surcroît de rétribution un motif d'émulation et d'encouragement, la différence des salaires serait graduée sur la hiérarchie des fonctions, une éducation toute nouvelle devant sur ce point changer les idées et les mœurs. » La hiérarchie, fixée par l'État la première année, serait ensuite réglée par le choix des travailleurs eux-mêmes. Chaque année trois parts seraient faites du bénéfice net : l'une répartie également entre les membres de l'association, la deuxième destinée à l'entretien des malades, des infirmes et des vieillards, à l'allègement des crises survenues dans d'autres industries, la troisième à fournir des instruments de travail à ceux qui voudraient entrer dans l'association. Chaque membre de l'atelier social disposerait de son salaire à sa convenance ; mais l'évidente économie et l'incontestable excellence de la vie en commun ne tarderaient pas à faire naître, « de l'association des travaux, la volontaire association des besoins et des plaisirs ». Si des capitalistes ont versé de l'argent dans l'association, l'intérêt leur en sera assuré par le budget, mais ils ne pourront toucher de bénéfice qu'en qualité de travailleurs.

ATELIERS SOCIAUX.

L'atelier social ne supprimerait pas l'industrie privée; mais la lutte entre l'un et l'autre ne serait pas longue, tant s'affirmerait vite la supériorité d'une organisation « où tous les travailleurs, sans exception, sont intéressés à produire vite et bien ». Ajoutez que, « dans le monde industriel où nous vivons, toute découverte de la science est une calamité, d'abord parce que les machines suppriment les ouvriers qui ont besoin de travailler pour vivre, ensuite parce qu'elles sont autant d'armes meurtrières fournies à l'industriel qui a le droit et la faculté de les employer contre ceux qui n'ont pas cette faculté ou ce droit.... Or, dans le système d'association et de solidarité, plus de brevets d'invention, plus d'exploitations exclusives. L'inventeur sera récompensé par l'État et sa découverte mise à l'instant même au service de tous. Ainsi, ce qui est aujourd'hui un moyen d'extermination deviendrait l'instrument du

progrès universel...; ce qui permet la tyrannie aiderait au triomphe de la fraternité. »

L'exploitation de la terre se fera par un mode analogue. Il suffira d'abolir les successions collatérales. « Les valeurs dont elles se trouveraient composées deviendraient propriétés communales. Chaque commune arriverait de la sorte à se former un domaine qu'on rendrait inaliénable et qui, ne pouvant que s'étendre, amènerait, sans déchirements ni usurpations, une révolution agricole immense; l'exploitation du domaine communal devant d'ailleurs avoir lieu sur une plus grande échelle et suivant des lois conformes à celles qui régiraient l'industrie. »

Louis Blanc ne s'est jamais beaucoup écarté des vues qu'il formulait en 1839. Il se préoccupa seulement d'en préciser le sens et l'esprit. Soucieux de se séparer des chimériques et des violents, il professe qu'il attend le progrès d'une révolution morale produite par l'exemple du meilleur. Il veut ménager une place à la liberté. « L'État ne sera pas le directeur des ateliers sociaux, mais leur législateur. » L'individu ne sera pas absorbé, mais séduit. Louis Blanc est démocrate : les Saint-Simoniens avaient tracé, eux aussi, le plan d'une organisation du travail, mais hiérarchisée par « l'élection d'en haut »; il proteste que la hiérarchie s'établira par « l'élection d'en bas ». Le pouvoir donne l'impulsion et établit la surveillance; c'est la société elle-même qui agit. La formule célèbre : « à chacun selon sa capacité, à chaque capacité selon ses œuvres », est « subversive et inique »; « prétendre qu'un homme s'adjuge, en vertu de sa supériorité intellectuelle, une plus large part des biens terrestres, c'est s'interdire le droit de maudire l'homme fort, qui, aux époques de barbarie, asservissait les hommes faibles, en vertu de sa supériorité physique; c'est tout simplement transformer la tyrannie. » La capacité n'est que la mesure des devoirs; le besoin est la mesure des droits.

LA LIBERTÉ DANS LE SYSTÈME DE L. BLANC.

Ainsi le système de L. Blanc apparaît comme un effort pour démocratiser le Saint-Simonisme, pour utiliser la liberté attrayante du Fouriérisme, pour pénétrer de science et de nuances le communisme brutal et élémentaire. « La destruction d'un semblable despotisme est une affaire de science, non de révolte. » Il ouvre ainsi la voie au socialisme scientifique, mais il reste pénétré d'idéalisme et d'austérité morale. La réforme sociale doit détruire le hasard, l'oppression, pour sauver non seulement le corps, mais tout l'être humain : « Nous voulons, écrivait-il plus tard, — et c'est sa pensée éparse qu'il condense ainsi énergiquement, — nous voulons que le travail soit organisé, afin que l'âme du peuple — son âme, entendez-

vous? — ne reste pas comprimée et gâtée sous la tyrannie des choses ».

Il convient sans doute de ne pas omettre que, dans le même temps où Louis Blanc s'employait à dégager dans une formule pratique la pensée des socialistes et des communistes et à proposer « l'organisation du travail » aux politiciens, Proudhon s'essayait, en dehors de toute école et de tout précédent, par une méthode purement dialectique, à détruire les arguments conservateurs comme les arguments socialistes, pour édifier sur les ruines de l'empirisme des uns, du théologisme des autres, une conception purement juridique de la société. Ses grandes œuvres, où s'épanouit sa doctrine (*Idée générale de la Révolution*, 1851, *De la justice dans la Révolution et dans l'Église*, 1858) sont postérieures, et ont agi sur une autre génération. Mais ses premiers mémoires (*Utilité de la célébration du dimanche*, 1839, *Qu'est-ce que la propriété*, 1840 et 1841, *Avertissement aux propriétaires*, 1842, *Création de l'ordre dans l'humanité*, 1843, *Système des contradictions économiques*, 1846), en même temps qu'ils donnent la célébrité d'Érostrate à l'homme qui s'est signalé parmi les ennemis du genre humain en criant : « La propriété, c'est le vol », marquent la position qu'il adopte et qu'il ne quittera plus. *PROUDHON.*

Indifférent aux conséquences, il ne s'attaque qu'aux principes, et les critique au nom de l'idée de justice. Propriété, communauté, thèse et antithèse, également injustes et impossibles en logique comme en morale, se fondront dans la synthèse liberté. La liberté fournit la solution du problème social et du problème politique. Envisagés non plus du dehors, comme des questions de mécanique, mais du dedans, du point de vue de l'individu, de l'homme, des forces immanentes de sa conscience et de sa volonté, ces problèmes se résolvent par la mutualité dans l'ordre économique, par l'anarchie dans l'ordre politique.

« La vérité sociale ne peut se trouver ni dans l'utopie ni dans la routine. L'égalité est la loi suprême de la société ; mais ce n'est point une forme fixe, c'est la moyenne d'une infinité d'équations.... Pour arriver à l'organisation définitive qui paraît être la destinée de notre espèce sur le globe, il ne reste plus qu'à faire l'équation générale de toutes nos contradictions. Mais quelle sera la formule de cette équation? Déjà il nous est permis de l'entrevoir : ce doit être une loi d'échange, une théorie de mutualité, un système de garanties qui résolve les formes anciennes de nos sociétés civiles et commerciales, et satisfasse à toutes les conditions d'efficacité, de progrès et de justice qu'a signalées la critique ; une société non plus conventionnelle, mais réelle... qui fasse de la concurrence un bénéfice et du monopole un gage de sécurité... qui, sans interdire l'initiative individuelle, sans prohiber l'épargne domestique, ramène incessamment à la société les richesses que l'appropriation en détourna,... une

société, en un mot, qui, étant tout à la fois organisation et transition, échappe au provisoire, garantisse tout et n'engage rien. »

C'est la plus puissante des protestations égalitaires qui se sont élevées contre les superstitions théologiques ou naturalistes, contre l'Église, contre la religiosité qui rencontre alors tant de sympathies, même à gauche, depuis les Saint-Simoniens jusqu'aux Pierre Leroux et aux Louis Blanc, leurs disciples avoués ou non ; — contre tout ce romantisme mystique, cette idéomanie qui encombre la pensée moderne et qui « l'embéguine » ; — contre les traditions et les fatalités, sans souci de ce qu'elles portent de sentiments et d'histoire, aussi bien que contre les systèmes qui les ignorent. C'est une « métaphysique en action », la pensée rationaliste, pure, solitaire, mais qui en appelle à l'homme et qui va cheminer dans l'âme des hommes, parce qu'elle force, comme l'a dit M. Bouglé, « la raison collective à consacrer le droit personnel ».

L'ACTION DIRECTE DES OUVRIERS.

Il est sans doute impossible de mesurer l'influence exercée sur les actes, sur les faits, par ces doctrines et par ces hommes. Mais il n'est pas douteux qu'ils aient eu — pour la première fois peut-être — une grande force de pénétration. L'influence fut peu sensible au début; et c'est bien à tort qu'on accusa les Saint-Simoniens d'avoir concouru aux premières tentatives de résistance positive des ouvriers au régime du travail : l'intérêt et la souffrance suffisent à les expliquer, et, après tout, les résistances de cette sorte sont plus anciennes que toutes les doctrines. Mais la pensée réformiste donne peu à peu une couleur et une cohésion nouvelles à la résistance ouvrière. Elle eut deux procédés, l'un violent, l'insurrection ou la grève, l'autre pacifique, l'association pour la défense professionnelle ou pour la prévoyance.

LES RÉSISTANCES ET LES RÉVOLTES.

Il y eut de la violence au début du règne, au lendemain de juillet. Effet de la misère, de la déception aussi, causée par l'anéantissement des espérances vagues nées de la Révolution. Le *Peuple* écrivait le 20 octobre 1830 : « Les trois journées de juillet n'ont eu d'autre résultat qu'un changement de dynastie. Elles promettaient davantage. » Les imprimeurs brisèrent les presses mécaniques; à Paris, à l'Imprimerie royale, tous les ouvriers se mirent en grève quand on en annonça le rétablissement. On détruisit en 1831 des machines à Toulouse, à Saint-Étienne, à Bordeaux. A Darnetal, les ouvriers tisseurs, en août 1830, demandèrent une réduction des heures de travail, un règlement des amendes, et se mirent en grève. Des troubles éclatèrent, et le chef présumé de la coalition fut condamné à deux ans de prison. Les luttes de ce temps, comme celles de l'ancien régime, de

l'Empire et de la Restauration, ont pour objet la conquête d'un tarif, une limitation des heures de travail. Les ouvriers réclament une charte aux pouvoirs publics. C'est l'histoire de l'insurrection de Lyon en 1831, précédée ou accompagnée de vingt autres qui ont fait moins de bruit, étant moins graves, moins unanimes. Mais, dans toutes, l'idée existe que la concurrence est ruineuse pour l'ouvrier, que la loi doit le protéger contre elle, et aussi contre les misères qui peuvent résulter des transformations de l'outil. Quand, en 1832, le choléra de Paris provoque une réorganisation de la voirie, les chiffonniers s'insurgent, détruisent les nouvelles voitures. Chaque année, ou presque, à Paris, dans les grandes villes, il y a des grèves; la troupe intervient, et les tribunaux condamnent pour délit de coalition.

LES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES.

C'est dans ces luttes que l'idée de s'associer pour la prévoyance mutuelle ou pour la défense commune prend corps et grandit. Les mutuellistes de Lyon et, autour d'eux, les innombrables associés ouvriers de Lyon ou de Saint-Étienne, s'ils n'ont pas créé le modèle, qui est ancien, l'ont assurément popularisé : des ouvriers de même métier s'associent pour se procurer des secours mutuels, pour résister à la baisse des salaires et limiter les heures de travail. Il naît un peu partout de ces associations; puis l'idée d'une fédération apparaît. Marc Dufraisse la signale dans une brochure de 1833 : « Il faut donner à ce grand corps d'ouvriers un comité central composé de délégués représentant les associations particulières ». Les Lyonnais semblent, au moins pour leur région, la réaliser quand tous les corps de métier se groupent autour des mutuellistes de la soierie. L'*Écho de la fabrique*, leur organe, se fait le défenseur de tous les intérêts ouvriers, les sociétés stéphanoises et lyonnaises fraternisent dans des fêtes et des banquets.

Mouvement dont on sait mal l'étendue, et qu'il faudrait étudier en détail dans les départements, pour juger de la stupeur, du désarroi, et aussi de la colère causée par la loi de 1834 qui le brisa. Quand Villermé écrivit en 1849, sur les « associations ouvrières », un rapport diligemment étudié pour l'Académie des sciences morales, il donna comme un fait douteux et difficilement vérifiable la réalité de leur existence à Paris avant 1848. Et de toutes celles qui avaient vécu, il n'en retenait qu'une, une association de bijoutiers, fondée en 1834, après la ruine des autres, et qui aurait été considérée comme un modèle, et citée comme telle par le journal ouvrier, l'*Atelier*. C'est en effet dans ce milieu tout buchézien, pacifique et optimiste, qu'après la ruine de 1834, on était resté fidèle à la conception d'une association entre gens de même métier unis par l'estime et l'amitié

« réciproques », par une certaine conformité de sentiments et de bonne volonté. Une telle association peut devenir au besoin une coopérative de production, réunir un capital inaliénable, répartir les bénéfices, et remplacer peu à peu les patrons sans les spolier. Tels sont ces bijoutiers qui travaillent en commun, qui accroissent leur fonds social, et qui prospèrent autant par leur « amitié » que par leur travail. Mais ces bijoutiers, qui à l'origine étaient deux, ont grandi jusqu'à être treize associés, pour retomber ensuite au chiffre de onze.

PROPOS RÉVOLUTIONNAIRES DES OUVRIERS.

Si toutefois on ne retenait de cet effort d'affranchissement que les manifestations pacifiques, on n'aurait qu'une vue assez fausse — en tout cas incomplète — de l'action des ouvriers et des sentiments qu'ils y apportaient; il faut également tenir compte du goût nouveau chez eux, et qui se manifeste depuis 1838, pour les pensées de violence; non pas la violence brusque, l'accès de colère subit, mais la violence méditée, considérée comme un remède irrésistible. Le parti révolutionnaire qui fonde alors en droit la violence crée une croyance nouvelle et durable. Si le *Catéchisme démocratique* que Laponneraye publie en 1838 dans son journal l'*Intelligence*, ou le *Petit Catéchisme de la Réforme sociale* (1839) de son collaborateur La Hautière n'ont pas pour conclusion l'appel à la force, l'*Homme libre*, qui est du même temps (1838), prêche la « guerre à mort » aux riches, annonce les temps prochains où « le peuple exigera, les armes à la main, que ses biens lui soient restitués », et, s'adressant aux soldats, « qui, par ignorance, se constituent les suppôts du brigandage » : « Si jamais vous tournez vos armes, leur dit-il, contre des poitrines humaines, que ce soit au moins pour laver dans le sang des tyrans et de leurs valets les affronts que l'humanité a reçus d'eux ». Un catéchisme révolutionnaire saisi en 1839 célèbre le régicide avec enthousiasme : « L'exécrable Philippe... a fait égorger nos frères qui demandaient du pain, qui réclamaient leurs droits...; nos poignards lui rendront justice, car tout roi n'est roi que par le crime, et tout criminel mérite la mort. As-tu bien compris que le seul remède à nos maux était l'insurrection ou le régicide? » Ces révolutionnaires prêchent la formation de groupes mystérieux dont les membres, liés par des serments solennels et terribles, s'engagent à l'action collective ou isolée. On en découvre l'inspiration dans les attentats de 1835, de 1839, de 1840, dans l'insurrection des *Saisons* en 1839. Il en reste quelque chose, même après les répressions et les condamnations, dans les sociétés telles que les *Travailleurs égalitaires*, dans les journaux de propagande, éphémères, irréguliers (la *Tribune du peuple* de Pillot, le *Journal du peuple* de Dupoty,



PROUDHON
(1809-1865)
Gravure de Rebel. — Bibl. Nat. N[2].



LOUIS BLANC
(1811-1882)
Lithographie de Desmaisons — Bibl. Nat.. N[2].



BLANQUI
(1798-1854)
Lithographie de Perrin. — Bibl. Nat. Est. N[2].



CABET
(1788-1856)
Lithographie anonyme. — Bibl. Nat. Est. N[2].

l'*Humanité*, la *Fraternité*, etc.) rédigés par des bourgeois ou par des ouvriers, dans des brochures qu'on distribue secrètement, où la pensée des théoriciens se monnaie en affirmations brèves, ardentes : « Si ces êtres souffreteux et tant méprisés jusqu'aujourd'hui viennent à douter de leurs forces, nous ajouterons : l'espèce parasite qui vous dévore est lâche et peu nombreuse; vous êtes plus de 200 contre 1 ». Tous rappellent les grands souvenirs de l'action révolutionnaire, jacobine, « le sublime Comité de Salut Public », la Terreur, Robespierre, etc., qui sont les grands exemples et les grands ancêtres. Un travail souterrain de propagande révolutionnaire s'opère ainsi, dont on voit çà et là le cheminement; s'il ne prépare pas une révolution violente, du moins il accoutume à cette idée quelques hommes de la classe populaire, leur traçant le programme d'une subversion totale où disparaîtra la bourgeoisie comme la royauté, programme qui reçoit enfin sa forme définitive à la veille du 24 février, dans le *Manifeste communiste* que rédigent à Londres deux théoriciens allemands.

Mais ces propos et ces manifestations, ces groupements et ces révoltes ne doivent pas faire illusion. Ils ne touchaient sans doute qu'un assez petit nombre d'hommes. Il semble bien qu'à la veille du jour où le « prolétariat » allait brusquement arriver au pouvoir, s'il était traversé par des courants d'idées et de sentiments assez bien ordonnés et plus puissants qu'aucun de ceux qu'il avait jusque-là connus, il était très faiblement organisé, à peine informé de son nombre et de son état; il ignorait sa force vraie, ses ressources matérielles et morales; s'il était propre à faire un mouvement violent et redoutable, il était incapable d'en tirer un bénéfice durable, de conquérir des positions et de s'y maintenir. C'était encore une poussière d'hommes malheureux et passionnés.

III. — LE ROLE DES POUVOIRS PUBLICS [1]

ABSTENTION DE L'ÉTAT DANS LES CONFLITS ÉCONOMIQUES.

En présence de l'agitation ouvrière qui suivit la Révolution de juillet, et du mouvement d'idées qui alla grandissant, jusqu'à la chute de la monarchie, les pouvoirs publics montrèrent leur aptitude à la répression, mais aussi leur goût habituel pour l'immo-

1. A consulter : Mataja, *Les origines de la protection ouvrière en France* (Revue d'économie politique, 1895 et 1896); — R. Jay, *La protection légale des travailleurs en France* (ibid., 1903). — Sur le projet relatif aux livrets ouvriers, voir *Pétition des ouvriers de Paris à la Chambre des pairs, contre le projet de loi présenté par le gouvernement, le 31 janvier 1845*, bro-

bilité. De même qu'ils n'ont rien pu changer au régime du commerce, ils ne peuvent que maintenir le régime du travail. Ils le considèrent comme une donnée intangible, ou si peu modifiable que les discussions engagées à son sujet ne cessent de lui paraître des jeux d'esprit, académiques et vains, indignes de retenir l'attention d'hommes d'État chargés de responsabilités positives et comptables de la vie de la nation. La réponse que fit le 25 août 1830 le préfet de police aux ouvriers soulevés pour obtenir un tarif valut pour toutes les agitations analogues : l'État, la loi n'ont et n'auront jamais rien à voir dans les rapports entre patrons et ouvriers; « aucune demande à nous adressée pour que nous intervenions entre le maître et l'ouvrier au sujet de la fixation du salaire ou de la durée du travail journalier ou du choix des ouvriers ne sera admise, comme étant formée en opposition aux lois qui ont consacré le principe de la liberté de l'industrie ». Aux tisseurs de Lyon révoltés en novembre 1831, le gouvernement indiqua avec une égale netteté le rôle qu'il entendait garder: pas de tarif, qui eût été une contrainte légale; mais une mercuriale, c'est-à-dire la cote officielle des prix et façons. L'État pouvait faire en ces matières œuvre de renseignement et de statistique, non pas acte de souveraineté. Il pouvait encore être compatissant et bienfaisant : une caisse de prêt à l'usage des ateliers de la Fabrique de Lyon fut instituée par lui et dotée d'une avance de 150 000 francs sans intérêt.

Malgré l'écrasement des partis révolutionnaires après l'insurrection d'avril, il ne fut pas possible au Parlement d'éviter les discussions théoriques qui passionnaient les démocrates bourgeois et les ouvriers. Leur apparition dans les programmes politiques leur donnait nécessairement une place dans les discussions parlementaires. Mais des manifestations telles que le discours d'Arago sur l'organisation du travail eurent plus d'éclat que de portée[1]. Le gouvernement ne s'intéressa qu'au mouvement de philanthropie provoqué dans les cercles bourgeois par les abus de la liberté du travail. Les enquêtes anglaises qui révélèrent les horreurs du travail des enfants, celle de l'Académie des sciences morales qui aboutit au livre de Villermé, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, préparèrent l'opinion à une intervention législative.

chure s. d. ; — *Instruction pastorale et mandement de Mgr l'archevêque de Cambrai..., de 1845, sur la loi du travail*, Cambrai, 1845. — *La crise des subsistances en 1846-1847* a été étudiée dans un mémoire encore inédit de M. Weill-Raynal, que son auteur a bien voulu me communiquer; il a utilisé les Archives nationales, les Archives de la marine et surtout les Rapports des Procureurs généraux au ministère de la Justice.

1. Voir page 163.

LA LOI SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS.

Un projet fut déposé le 19 mai 1839, et voté deux ans plus tard (loi du 22 mars 1841) : les enfants ne pourront être admis à travailler dans une fabrique qu'à partir de huit ans; de huit à douze ans, ils ne pourront être employés plus de huit heures sur vingt-quatre; de douze à seize ans, douze heures, entre cinq heures du matin et neuf heures du soir; les enfants au-dessus de treize ans pourront toutefois travailler la nuit s'il y a des réparations urgentes, si le chômage d'un moteur hydraulique l'exige, ou si le travail est indispensable dans des établissements à feu continu. On n'emploiera pas d'enfant au-dessous de douze ans qui ne fréquente une école. Des inspecteurs sont prévus pour le contrôle, et des pénalités contre les contrevenants. La loi fut votée à la Chambre par 185 voix contre 50, et aux Pairs par 104 contre 12.

La discussion fournit d'intéressants indices sur le chemin parcouru par les esprits; l'intervention de l'État dans le contrat de travail, si fortement combattue par la bourgeoisie industrielle, trouva des défenseurs dans la majorité : « Le premier devoir d'un gouvernement, dit le député Corne, est de veiller à ce que les enfants du pays soient sains, robustes, intelligents et moraux ». La loi ne porte atteinte ni à la liberté de l'industrie ni à la puissance paternelle : « l'industrie ne peut demander qu'on lui livre à discrétion l'enfance, l'avenir des générations »; à un père qui « trafique de son enfant », la société a le droit de dire : « Cet enfant n'a plus de père, c'est moi qui le protégerai »! Qu'on n'essaie pas de remettre — comme certains le désirent — aux pouvoirs locaux le soin de fixer l'âge et la durée du travail : c'est anéantir la loi, qui doit avoir « toute la force qui se résume dans le pouvoir central ». Partout un enfant de huit ans est un être faible qui a besoin d'air pur et de gaieté. Villeneuve-Bargemont vit dans la loi une réparation « bien tardive » à la grave atteinte portée aux intérêts de la morale et de la société. C'est le problème tout entier de la misère qu'elle soulève, de la misère moderne, résultat de la production illimitée et de la concurrence sans bornes. L'émancipation du travail a inspiré un immense essor, mais on n'a pas maintenu les garanties nécessaires. « Dans la plus grande partie des manufactures, des ouvriers exténués de par un travail excessif, ayant à peine de quoi manger, ne pouvant avoir aucune instruction morale, sont réduits toute la semaine à l'état de machines, et, les jours de repos, ils se livrent à la débauche brutale. » Une grande réforme est nécessaire; la loi sur les enfants n'est qu'un premier pas; la réduction de la journée de travail à douze heures, l'interdiction de mêler les sexes, la création de salles d'asile pour les enfants, le repos hebdomadaire, voilà ce qui reste à faire.

PROJET DE LOI SUR LES LIVRETS OUVRIERS

Si des considérations morales et sentimentales enlevèrent le vote de la loi en faveur des enfants, en revanche, le désir tout politique de surveiller une classe dangereuse fit reprendre et renforcer la législation sur les livrets ouvriers. C'était une très vieille institution, que les lettres patentes de 1781 avaient régularisée et généralisée : « Voulons que les ouvriers aient un livret ou cahier sur lequel seront portés successivement les différents certificats qui leur seront délivrés par les maîtres chez lesquels ils auront travaillé ou chez le juge de police. » Aboli avec les corporations, le livret fut rétabli par la loi du 22 germinal an XI. Nul patron ne devait recevoir un ouvrier s'il n'était porteur d'un livret constatant qu'il avait tenu tous ses engagements chez le patron précédent. C'était soustraire l'ouvrier au droit commun, attribuer au maître un droit sur la liberté de son employé : une fois la créance de son maître inscrite sur le livret, l'ouvrier débiteur devenait un citoyen inférieur et lié à son créancier. « Le malheureux ouvrier, écrit Villermé dans un Mémoire de 1837, qui n'a pas craint de faire quelques pas dans la voie des emprunts, ne peut bientôt plus s'acquitter et devient, il faut le dire, l'esclave de son maître. La Chambre comprendra l'étendue de ce mal quand elle saura que, dans plusieurs villes manufacturières, les avances montent à la somme de 3 à 400 000 francs par an. Il en est une où les ouvrières en dentelles, gagnant 0 fr. 40 par jour, reçoivent des avances de 300 francs. Que d'années ne leur faudra-t-il pas pour reconquérir la liberté de leur travail ! »

Mais le livret n'est encore exigé que des ouvriers de manufactures; il ne l'est pas pour les travaux agricoles, ce qui permet à l'ouvrier de passer, « au mépris de ses engagements », de l'industrie à l'agriculture, et inversement. Grave lacune, fuite par où l'ouvrier peut échapper au patron, s'évader par l'embauchage, laissant aux mains de son maître, qui détient le livret, l'histoire de son esclavage et de ses dettes. C'est pourquoi un projet de loi fut déposé aux Pairs (31 janvier 1845) : « Les ouvriers de l'un et de l'autre sexe, employés dans les manufactures, les fabriques, les usines, carrières, chantiers et toutes exploitations rurales, ou travaillant pour ces établissements, seront tenus de se munir d'un livret ». Aucun patron ne pourra admettre un ouvrier « si celui-ci ne produit pas son livret portant le congé ou certificat d'acquit de ses engagements antérieurs ». L'ouvrier qui a contracté un engagement ne pourra exiger la remise de son livret revêtu de son congé avant d'avoir rempli son engagement.... Le livret tiendra lieu de passeport à l'intérieur.... L'exposé des motifs du projet expliquait que « la pensée qui avait dicté ce projet n'était défavorable ni aux maîtres ni aux ouvriers, mais qu'elle

voulait fournir aux uns et aux autres des garanties positives.... L'ouvrier trouve dans le livret l'histoire de sa vie individuelle, le témoignage de sa fidélité à remplir ses engagements, et le fabricant y trouve un sûr répondant.... »

PROTESTATIONS OUVRIÈRES.

Les protestations éclatèrent; les « ouvriers de Paris » adressèrent une pétition à la Chambre des pairs : le livret n'est « qu'un moyen de soumettre la classe ouvrière à la surveillance »; le projet veut la rendre plus générale et plus arbitraire. Il tend « à faire de la population laborieuse une classe plus que jamais distincte, légalement inférieure, propre seulement à servir d'instrument aux autres; une classe mise en dehors de la loi commune, comme s'il était vrai que tout frein moral lui manquât; comme s'il n'y avait moyen de la diriger qu'en la soumettant à l'incessante nécessité du travail, comme si l'on ne pouvait en avoir raison qu'en l'humiliant.... qu'en enlaçant chacun de ses membres dans un double lien qui l'attache, d'un côté au chef industriel, de l'autre côté à la police.... »

Le projet n'alla pas jusqu'à la discussion publique; il avait seulement montré que les grands courants d'idées ne modifient qu'avec une extrême lenteur les sentiments moyens des hommes politiques. Tout l'archaïsme des opinions apparut brusquement vers la fin du règne dans une crise économique imprévue.

LA CRISE DES SUBSISTANCES EN 1846-47.

En 1845, la récolte des céréales fut médiocre dans le nord de la France; en même temps, la maladie qui, depuis une quinzaine d'années, avait attaqué la pomme de terre, éclata avec une violence inouïe et ravagea presque toute l'Europe. La France demanda à l'étranger 2 millions d'hectolitres de blé; le prix moyen monta à 22 fr. 95. L'année suivante, 1846, fut pire; les deux récoltes, céréales et pommes de terre, furent à peu près manquées; le Rhône, la Loire débordèrent et ravagèrent sept départements. Des commandes de blé faites aux États-Unis et en Russie se heurtèrent à la concurrence d'autres acheteurs européens. Le prix monta. L'argent manquait, très raréfié par les entreprises de chemins de fer. Éprouvée par la disette de capitaux, dépourvue de commandes, l'industrie chôma, surtout dans le Nord et en Normandie, et la misère ouvrière s'ajouta à la misère rurale. La crise n'épargna que la région de la Garonne où la récolte avait été passable, et la Provence qui reçut des blés d'Orient. Mais tout le reste de la France souffrit, et traduisit son mécontentement en agitations.

En Bretagne (Rennes) et en Berry (Chateauroux), en Orléanais, en Bourgogne, en Normandie, en Flandre, en Lorraine, on revoit les vieilles émeutes d'ancien régime contre la circulation des denrées, contre les vendeurs sur les marchés, contre les boulangers

dans les villes. Dans les ports du Nord, sur les canaux, les foules, femmes en tête, pillent les bateaux de blé ou de pommes de terre qui quittent le pays. Les voitures sont arrêtées sur les routes. Sur les marchés de Normandie, de Beauce, il y a de véritables émeutes. Dans les villages, les boulangers passent pour accapareurs; à Paris, à Mulhouse, Tourcoing, Lille on manifeste contre eux; à Lisieux (juillet 1847) on pille les boutiques. A Buzançais c'est un saccage de « mauvais riches » et un pillage général; il y a mort d'homme (janvier 1847). Des bandes armées de mendiants terrorisent et rançonnent les paysans; les incendies de bois, les pillages de châteaux ravagent le Loiret, le Poitou. Les municipalités étaient généralement inertes ou complices, et la garde nationale se joignait aux émeutiers.

Le gouvernement prit des mesures de circonstance; il arrêta l'exportation des grains et chercha à en favoriser l'importation. Ce fut l'objet de la loi du 28 janvier 1847 : sans détruire l'échelle mobile, dont l'insuffisance était démontrée, on décida que les grains et farines seraient soumis jusqu'au 31 juillet au minimum des droits fixés par la loi du 15 avril 1832; les droits sur le riz, légumes secs, gruaux, fécules, furent abaissés à 0 fr. 25 par kilo; les droits de navigation intérieure pour les bateaux transportant des denrées alimentaires furent suspendus; le 24 février, la même faveur fut étendue aux navires étrangers. Puis ce furent les habituelles distributions de secours (6 millions), les grains revendus à un prix inférieur au prix d'achat par les municipalités; finalement la récolte de 1847, qui fut très belle, arrêta la crise.

L'accident qui l'avait provoquée était, au fond, de médiocre importance. Dans l'année de crise, le prix du blé s'éleva, il est vrai, jusqu'à 37 fr. 88; mais le prix moyen ne dépassa pas 27 fr. 90. Le déficit de la récolte pour l'ensemble du pays n'atteignit probablement pas 9 millions d'hectolitres. La réserve de la Banque, qui était d'environ 100 millions, ne tomba pas au-dessous de 90; le taux de son escompte ne fut élevé que de 4 à 5 p. 100, et pendant peu de temps. Ce ne fut même pas l'occasion pour les partis d'opposition politique de s'agiter; les républicains, même à Paris, restèrent tranquilles. S'il y eut çà et là des placards ou des cris hostiles au roi, ils n'éveillèrent aucun écho; les légitimistes ne réussirent pas à émouvoir l'Ouest pour leur cause. Et pourtant cette crise, qui dégénéra parfois en petite jacquerie, qui traîna pendant près d'un an (août 1846-juillet 1847), prouva l'existence d'un esprit public fort arriéré et d'un gouvernement singulièrement alourdi dans sa législation et dans ses moyens d'agir. C'est que, si la France économique a, sous Louis-

Philippe, la vision déjà nette d'un avenir industriel transformé par les communications rapides, la vision sentimentale d'une plus équitable répartition sociale des richesses, son outillage comme ses habitudes d'esprit ne se dégagent pas encore des servitudes traditionnelles qui lui viennent d'un passé très lointain.

LIVRE IV

L'EXPANSION COLONIALE

CHAPITRE PREMIER

L'ALGÉRIE[1]

I. L'ALGÉRIE EN JUILLET 1830. — II. LES ESSAIS DE CONQUÊTE (1830-1834). — III. L' « OCCUPATION RESTREINTE »; LE PARTAGE AVEC ABD-EL-KADER (1834-1839). — IV. BUGEAUD : LA DÉFAITE D'ABD-EL-KADER (1840-1847). — V. LA COLONISATION.

La prise d'Alger supprima le gouvernement d'un État barbare et donna sa capitale à l'armée française. Mais, la victoire remportée, la France ne savait pas si elle abandonnerait Alger, si elle s'en tiendrait à cette conquête, si elle la compléterait par celle de l'Algérie tout entière ou seulement de son littoral; elle ne savait pas non plus quel gouvernement elle substituerait à celui qu'elle avait

1. Il existe des bibliographies de l'Algérie : Playfair... *Bibliography of Algeria*, Londres, 1887; — une *Bibliographie algérienne* (de 1830 à 1840) publiée dans : *Tableau des établissements français de l'Algérie* (année 1840), indiquant de nombreux articles parus dans les périodiques de cette époque. A consulter aussi, les *Tables* de la *Revue Africaine* (1856-1881), Alger, 1885, et l'*Essai de bibliographie* qui paraît chaque année dans le *Bulletin de la société de géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord*; — Wahl, *l'Algérie*, 4[e] éd. 1903, donne une bibliographie pratique.

Les principaux documents officiels sont réunis dans : *Tableau des établissements français de l'Algérie*, publication officielle qui paraît depuis 1838 à Paris; les volumes correspondant à la période 1838-48 renferment, outre les indications statistiques, des notices historiques, cartes, plans, etc.; — *Procès-verbaux de la Commission d'Afrique*, Paris, 1834, 2 vol. et un supplément; — Lamartinière et Lacroix, *Documents pour servir à l'histoire du N.-O. Africain*, publication du gouvernement général de l'Algérie; les tomes I et II traitent des relations avec le Maroc, de la conquête et de l'organisation de la Province d'Oran. — Une *Collection de documents inédits sur l'histoire de l'Algérie après 1830* a été récemment entreprise par le gouvernement général; le 1[er] volume (1912) publiée par G. Yver, donne la *Correspondance du capitaine Daumas, consul à Mascara, 1837-1839.*

Il existe de nombreux mémoires ou ouvrages de circonstance contemporains des événements, qu'on peut considérer comme des documents utiles à consulter pour l'histoire du rôle personnel des chefs civils et militaires : Clausel, *Observations du général Clausel sur quelques actes de son commandement*, 1832, — Berthezène. *Dix-huit mois à Alger*, Montpellier, 1834; — Pichon (baron), *Alger sous la domination française*, Paris, 1833; — Desmichels, *Oran sous le gouvernement du général Desmichels*, Paris, 1834; — Rozet, *Voyage dans la Régence d'Alger ou des-*

détruit. Ces incertitudes durèrent longtemps; pendant une dizaine d'années, les armées circulèrent dans le pays sans plan pour le conquérir, l'autorité française s'exerça sans méthode pour le gouverner. C'est seulement à partir de 1840 que les circonstances nées de l'occupation d'Alger et de la guerre continuelle qui en fut la consé-

cription du pays occupé par l'armée française en Afrique, 3 vol. 1833 (le tome III est utile); — duc d'Aumale, *Campagnes en Afrique, 1843-1844*; — Léon Roches, *Dix ans à travers l'Islam, 1834-1844*, Paris, 1904, très important : L. Roches, parti en 1832 avec l'intention de se faire colon, devint en 1835 interprète de la Commission d'enquête, puis accompagna le maréchal Clausel dans l'expédition de Médéah; devenu, à la suite d'une aventure, pendant deux ans, secrétaire d'Abd-el-Kader en feignant d'être musulman, il s'enfuit en 1839 quand la guerre redevint imminente, rentra à Alger, devint interprète du duc d'Orléans, puis reçut de Bugeaud une mission en Orient (Kairouan, Le Caire, la Mecque), qui eut une influence décisive sur la chute de l'émir; — Montagnac (lieutenant-colonel), *Lettres d'un soldat*, 1885; — Martimprey, *Souvenirs d'un officier d'État-Major*; *Histoire de l'établissement de la domination française dans la province d'Oran 1830-1847*, Paris, 1886; — du Barail, *Mes souvenirs*, t. I, 1894; — Randon (Maréchal) *Mémoires*, 2 vol. 1875-77; — d'Ideville, *Le maréchal Bugeaud d'après sa correspondance intime et des documents inédits*, 3 vol. 1862, donne une foule de lettres dont quelques-unes sont instructives. — Voir aussi quelques lettres du duc d'Orléans à Thiers (avril-juin 1840), publiées par Daniel Halévy dans le *Journal des Débats* du 10 septembre 1917.

Les ouvrages d'ensemble les plus utiles sont : Kitab-el-Istiqza (traduit dans le tome X des *Archives marocaines*), intéressant pour les relations du Maroc avec l'Algérie; — Pélissier de Raynaud, *Annales algériennes*, 2e édition, 3 vol., Paris et Alger, 1854, revue, corrigée et continuée jusqu'à la chute d'Abd-el-Kader : seul bon ouvrage d'ensemble sur cette période; l'auteur a eu en main, par ses fonctions mêmes, tous les documents du gouvernement général; — les ouvrages de Camille Rousset : *L'Algérie de 1830 à 1840*, 1887, 2 vol., *La conquête de l'Algérie (1841-1857)*, 1889, 2 vol., n'ajoutent rien à Pélissier de Raynaud si ce n'est quelques épisodes militaires pris aux archives du ministère de la Guerre; — Dieuzaide, *Histoire de l'Algérie (1830-1875)*. Oran, 1880-1883; — les chapitres de Thureau-Dangin dans l'*Histoire de la monarchie de juillet* sont intéressants : l'auteur s'est servi des documents parlementaires et a consulté des documents diplomatiques pour les faits relatifs à l'histoire du Maroc. — Jean Darcy, *Cent années de rivalité coloniale*, I, *l'Afrique*, Paris, 1904 (étudie l'histoire diplomatique de l'expédition d'Alger et de la question algérienne au début du règne de Louis-Philippe; s'est servi des documents diplomatiques français et anglais, mais ne fournit pas de références et ne peut guère être contrôlé; — Castellanos (P.), *Historia de Marruecos*, 3e édition, Tanger, 1898.

Quelques journaux et revues ont publié des travaux utiles de tout ordre; il faut consulter : le *Moniteur Algérien*, à partir de 1832; — l'*Akhbar*, à partir de 1839 (juillet); — l'*Algérie* (Paris, 1845-47); — la *Revue africaine*, Paris, 1836-1838; — l'*Afrique française*, Alger, 1837-38; — la *Revue africaine*, organe de la Société historique algérienne (à partir de 1856), qui publie de nombreux travaux de détail dus à des officiers, des fonctionnaires, etc., qui ont utilisé les documents de leurs services. Beaucoup de ces articles, notamment ceux de Robin, Féraud, Trumelet, etc., ont plus tard été réunis en volumes et publiés à part.

Sur les épisodes et les principaux faits de la conquête; voir : 1° sur Alger au moment de la conquête : *Aperçu historique, statistique et topographique sur l'Etat d'Alger, à l'usage de l'armée expéditionnaire d'Afrique*, Paris, 1830, (résume l'état des connaissances sur l'Algérie d'après les ouvrages antérieurs, en particulier Shaw, *Travels in Barbaria*, et Shaler, *Sketch of the State Algier*, Boston, 1826, traduit en français par Bianchi, *Esquisse de l'État d'Alger*, Paris, 1830, *Exploration scientifique de l'Algérie*, (en particulier les travaux de Carette); — Walsin Esterhazy, *De la domination turque dans l'ancienne régence d'Alger*, Paris, 1840; — Daumas, *La société arabe*, Alger, 1844; *Le Sahara algérien*, Paris, 1845; *La Grande Kabylie*, 1849; — Nettement, *Histoire de la conquête d'Alger*, Paris, 1867; — Rousset, *La conquête d'Alger*, 1879; — Pélissier, *L'armée française sur la côte d'Afrique*, Paris, 1830; — Denniée (baron), *Précis historique et administratif de la campagne d'Alger*, Paris, 1830; — d'Ault Dumesnil, *De l'expédition d'Afrique en 1830*, Paris, 1832; — Barchou de Penhoen, *Mémoires d'un officier d'État-Major, Expédition d'Afrique*, Paris, 1832.

2° Sur Abd-el-Kader : Bellemare, *Histoire d'Abd-el-Kader*, Paris, 1863; — d'Ideville, *Le maréchal Bugeaud* (déjà cité); — capitaine Azan, *Sidi Brahim*, Paris, 1907; nombreux documents provenant des archives du ministère de la Guerre; — A. Rambaud, *l'Émir Abd-el-Kader* (dans *l'Armée à travers les âges*, 3e série, 1902), conférence faite à St-Cyr; excellent

quence obligèrent le gouvernement français à organiser rationnellement la conquête, l'administration et finalement la colonisation d'un pays où aucun de ces résultats n'avait été prévu dès l'origine, ni n'avait semblé possible ou désirable.

I. — L'ALGÉRIE EN JUILLET 1830

LE GOUVERNEMENT.

L'ALGÉRIE, quand les Français y vinrent, ressemblait à tous les autres États que la dissolution de l'autorité du sultan avait laissés théoriquement rattachés à l'empire ottoman et pratiquement indépendants. Le pouvoir y était exercé par une aristocratie militaire, le Divan, composée des aghas de l'oudjak. C'étaient les chefs d'une milice (oudjak) formée de Turcs et de renégats (prisonniers chrétiens convertis à l'Islam). Le Divan déléguait la souveraineté à un dey; celui-ci avait sous sa dépendance trois beys résidant à Constantine, à Médéah et à Oran, qui s'appuyaient également sur un oudjak. Çà et là, répartis sur le territoire, le dey avait des agents, hakems dans les villes, caïds et cheikhs dans les tribus. Cette aristocratie maintenait dans l'obéissance la population indigène et la soumettait à deux obligations, le service militaire et l'impôt.

LA POPULATION.

Mais il n'existait ni unité dans la population indigène, ni uniformité dans les obligations qui pesaient sur elle. Le pays conquis par les Turcs au XVI[e] siècle était peuplé de Berbères et d'Arabes; on appelait Koulouglis « fils d'esclaves » les descendants de Turcs et de femmes indigènes; il y avait aussi des juifs, des nègres venus du Soudan et, principalement dans les villes de la côte, des Maures,

travail avec une bonne bibliographie; le tome VII des *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, de Guizot, est très important pour la guerre franco-marocaine de 1844 : aux pièces justificatives, un résumé des campagnes de Bugeaud; — G. Yver, *La question marocaine en 1846* (Revue algérienne, 1909).

3° La colonisation a fait l'objet de nombreux travaux de détail : Peut, *Précis de la colonisation de l'Algérie* (dans *Annales de la colonisation algérienne*, t. I, Paris, 1852; — Moll (L.), *Colonisation et agriculture de l'Algérie*, Paris, 1845, 2 vol. — les deux rapports de Tocqueville à la Chambre en 1847, au tome IX des *Œuvres complètes* (*Études économiques, politiques et littéraires*); — Martin et Foley, *Histoire statistique de la colonisation algérienne, au point de vue du peuplement et de l'hygiène*, Paris, 1851 (intéressant, résume les statistiques officielles et en tire des conclusions, surtout pour la ville et la province d'Alger); — L. de Baudicour, *La colonisation de l'Algérie, ses éléments*, Paris, 1856; — *Histoire de la colonisation de l'Algérie*, Paris, 1860; — Mohr, *Algerien. Eine Studie über die französische Land- und Siedelungspolitik*, Berlin, 1907; — Rouire, *Les colons de l'Algérie*, Revue des Deux Mondes, 1901, (étude sur la colonisation libre de 1830 à 1840); — G. Yver, *La Commission d'Afrique, 7 juillet-12 déc. 1833*, dans le Recueil... publié en l'honneur du XIV[e] Congrès des Orientalistes à Alger, 1905); — E. Esquer, *Les débuts de l'administration civile à Alger* (Revue africaine, 1912); Demontès, *La colonisation militaire sous Bugeaud*, 1918.

4° L'Algérie et l'opinion publique : Desjobert, *La question d'Alger*, Paris, 1837, résume tous les arguments du parti anti-coloniste; — Lacuée, *Économie politique de la colonie d'Alger*, Paris, 1830; — Montagne (D. J.), *Physiologie physique et morale d'Alger*, Paris, 1833; — Baude, *L'Algérie*, Alger, 2 vol. 1841; — Genty de Bussy, *De l'établissement des Français dans la Régence d'Alger*, Paris, 1839, 2 vol.

produit du mélange de toutes les races méditerranéennes. Ces gens étaient de mœurs différentes, selon qu'ils menaient la vie sédentaire des villes du nord ou des ksour (villes fortes) du sud, la vie paysanne, agricole et batailleuse des montagnes de Kabylie et de l'Aurès, la vie pastorale et nomade des plateaux du centre et des plaines du sud. Les Turcs, d'ailleurs, étaient loin de dominer réellement sur tout le pays correspondant à l'Algérie actuelle; les quatre cinquièmes environ étaient occupés par des populations dont les unes, tels les Kabyles de la Kabylie, échappaient à toute ingérence permanente et à toute direction politique des Turcs, et dont les autres entretenaient avec les Turcs des relations peu strictes d'alliance ou de vassalité. Les populations sur lesquelles s'exerçait effectivement la domination turque se répartissaient en deux catégories : les tribus ou plus exactement les Ahl du Maghzen (les gens du gouvernement), et les Raïa ou sujets; « les mangeurs et les mangés » pour employer l'expression des indigènes eux-mêmes. Les tribus maghzen, en effet, en échange du service militaire, jouissaient d'avantages considérables, concessions de terres, exemptions d'impôts, etc. : elles maintenaient un ordre relatif dans le pays en razziant les tribus récalcitrantes ou rebelles. Mais la majorité des tribus était raïa, c'est-à-dire soumise à l'impôt, l'achour sur les récoltes, la zekka sur les troupeaux, la lezma sur les palmiers. Il régnait entre les tribus maghzen et les tribus raïa une hostilité permanente que le gouvernement mettait à profit.

LA RELIGION.

Ce mélange confus de races diverses dominées par une caste militaire étrangère semblait du moins unifié par la religion. Sauf les juifs, tous les habitants étaient musulmans de croyances et de pratiques; mais l'administration religieuse n'était ni cohérente ni uniforme. L'obéissance des fidèles ne s'adressait pas à une hiérarchie fixe et centralisée. Fait qui avait de l'importance, puisque toute la vie individuelle, juridique et morale relevait des chefs religieux. Les imams et les muftis avaient un rôle officiel dans les villes, disant les prières ou rendant la justice; mais, à côté des mosquées, les zaouia (chapelles établies près du tombeau d'un saint) avaient leurs marabouts respectés et puissants; les hadj (pèlerins de la Mecque) avaient l'autorité morale qu'ils tiraient de leur voyage à la Ville Sainte. Et, par dessus tout, les confréries, Aïssaoua, Kadria, Taïbia, Chadelya, etc., groupaient des fidèles obéissant passivement à leur cheikh et à ses lieutenants, khalifas et mokaddems.

On pouvait penser à détruire ce régime et à lui substituer des fonctionnaires français; mais on pouvait aussi le conserver en substituant tout simplement un gouverneur français à l'aristocratie

turque; dans ce dernier cas, le représentant de la France aurait utilisé les méthodes indigènes de police et de finances, quitte à surveiller les agents et à améliorer leurs procédés, c'est-à-dire que les Français auraient gouverné avec le concours des indigènes et établi ainsi une forme de protectorat. Mais il eût fallu, pour adopter l'une ou l'autre solution, bien connaître les difficultés propres à chacune d'elles; puis, une fois choisi le système, savoir dans quelles limites territoriales on entendait l'appliquer, et quel degré de soumission on voulait obtenir. Or, on ne savait presque rien du pays, ni de son gouvernement, ni de ses habitants.

CE QUE LES FRANÇAIS SAVAIENT DE L'ALGÉRIE.

Un petit manuel distribué aux officiers au moment du départ de l'expédition, *Aperçu historique, statistique et topographique sur l'État d'Alger*, qui résumait les connaissances réputées acquises sur l'Algérie, offrait une géographie plus que sommaire, à peu près réduite à quelques notions sur la côte et les rivières, une ethnographie étrange, une description politique erronée. Le seul renseignement utile et sûr qu'il offrît, c'était la liste des ouvrages fortifiés et de leurs ressources. Ce livre suffisait pour inspirer aux conquérants la curiosité de connaître le pays, mais non pas pour indiquer au gouvernement français la conduite à tenir. On le vit bien aussitôt après la prise d'Alger. Tandis que Bourmont proclamait la souveraineté du roi sur la Régence, le ministre Polignac songeait à la partager avec la Porte; nous aurions conservé quelques points statégiques sur la côte, pris des mesures pour prolonger indéfiniment notre occupation militaire, et préparé les voies pour amener l'Europe à reconnaître le fait accompli. L'avènement de Louis-Philippe amena aux affaires un gouvernement qui avait une autre manière de voir. Il avait besoin de l'Angleterre et craignait de lui déplaire en annonçant son intention de conserver Alger. Mais, les graves complications qui se produisirent alors en Europe (en particulier l'insurrection belge) ayant détourné d'un autre côté les préoccupations du cabinet britannique, le gouvernement français put maintenir son armée en Afrique, sans déclarer encore ce qu'il entendait faire de sa conquête. Le général Clausel fut envoyé pour remplacer Bourmont.

II. — LES ESSAIS DE CONQUÊTE (1830-1834)

LES PROJETS DE CLAUSEL.

CLAUSEL, ancien soldat de la Révolution et de l'Empire, proscrit, puis planteur aux États-Unis, enfin député libéral sous la Restauration, était entreprenant et désireux d'agir. Il arriva le 2 sep-

tembre 1830 avec la mission de faire connaître à l'armée les changements survenus dans le régime politique de la France, et de réoccuper trois places de la côte, Mers-el-kébir, Oran, Bône, dont Bourmont, après y avoir envoyé une garnison française, avait (17 août) ordonné l'évacuation. Clausel ignorait si le gouvernement avait d'autres intentions d'avenir. Mais il se donna lui-même un programme qui était l'établissement de la souveraineté française sur toute la Régence, partie en occupant le pays, partie en confiant le reste du territoire à des princes musulmans qui auraient administré le pays sous la suzeraineté et pour le compte de la France. Ainsi, pensait-il, serait formée « une importante colonie qui nous indemniserait amplement de la perte de Saint-Domingue, et peut-être aussi des frais immenses que nous coûtait l'onéreuse possession de nos autres colonies. » Et tout aussitôt, il compléta l'ébauche d'organisation de Bourmont, confia à trois chefs de service l'Intérieur, la Justice et les Finances, ouvrit des bureaux de douane et créa des tribunaux pour les Français; les indigènes conservèrent leurs juges (cadis), mais les délits des indigènes à l'encontre des Français relevèrent des Conseils de guerre. Enfin Clausel prononça la réunion au domaine des immeubles abandonnés par le dey et par les Turcs.

ÉCHEC DE CLAUSEL.

Puis, il partit pour Médéah (Titteri) et y établit un nouveau bey, le premier ayant violé le serment de fidélité prêté à Bourmont. Ce fut l'affaire d'une semaine et d'un combat. La même opération faite à Oran et à Constantine, l'Algérie était soumise. Clausel fit occuper Oran et négocia avec le bey de Tunis une convention aux termes de laquelle Mustapha, frère du bey de Tunis, était nommé bey de Constantine, moyennant le paiement d'un tribut annuel de 1 million de francs (18 décembre 1830); une convention analogue fut conclue dans les premiers jours de février 1831 au sujet du beylik d'Oran, qui devait être remis à un autre prince tunisien, Ahmed. Clausel pensait que ces arrangements auraient pour effet — ainsi qu'il l'expliqua lui-même — « de lui permettre de renvoyer en France les deux tiers de l'armée d'occupation et d'assurer la tranquille possession du territoire où devaient se faire les premiers essais de colonisation ». Mais ce plan magnifique et sommaire échoua. La garnison de Médéah, qui gardait le nouveau bey de Titteri, notre protégé, harcelée sans cesse, difficile à ravitailler, se replia sur Alger; le gouvernement français refusa de reconnaître la convention passée avec le bey de Tunis, rappela 10 000 hommes en France, puis, le 22 février 1831, Clausel lui-même.

BERTHEZÈNE, SAVARY, VOIROL.

Son successeur Berthezène se borna à conserver Alger. La banlieue, qu'on avait crue soumise, était intenable. A la fin de l'année,

LA PRISE DE CONSTANTINE



Cliché Hachette.

VUE ANCIENNE DE CONSTANTINE

Photographie prise avant la construction du pont sur le Roummel, dont on voit la gorge à gauche. La ville fut prise par le maréchal Valée, le 13 octobre 1837.

Savary, duc de Rovigo, remplaça Berthezène; il sortit d'Alger, établit des camps retranchés dans les environs, et montra quelque férocité dans la répression des révoltes des indigènes réputés soumis. Bône, que Clausel n'avait pas repris après le départ de Bourmont, fut réoccupé. Une expédition partie de Toulon occupa Bougie, non sans bataille. Mais ces conquêtes restèrent isolées. Les négociations engagées avec le bey de Constantine, Ahmed, pour obtenir sa soumisssion volontaire et établir ainsi l'autorité de la France sur l'est de la Régence, n'aboutirent pas. Savary, malade, partit le 4 mars 1833. Il fut remplacé par Voirol, qui continua à établir des camps aux environs d'Alger pour procurer quelque sécurité à la capitale. Cependant, à l'ouest, Oran fut occupé, puis, en 1833, Arzeu et Mostaganem. C'étaient autant de points de départ, de bases d'opération pour conquérir l'arrière-pays. Mais, quand on essaya d'y pénétrer, on se heurta à un adversaire inattendu, Abd-el-Kader.

ABD-EL-KADER.

Il avait vingt-quatre ans, une santé robuste, une intelligence fine et une naturelle distinction. Il était d'une famille de marabouts de la tribu des Hachem près de Mascara, et passait pour descendre du prophète. A l'autorité que cette parenté sacrée lui valait dans sa tribu et dans sa confrérie des Kadria, son père Mahi-Eddine ajouta le poids d'une grande influence personnelle : on vantait sa piété et sa générosité à l'égard des pèlerins qui se rendaient à La Mecque. Il y conduisit lui-même son fils, et poussa même jusqu'à Bagdad, où se trouvait le tombeau de Moulaï Abd-el-Kader el Djilani, fondateur de la confrérie des Kadria, le saint le plus vénéré de tous les musulmans de l'Afrique du nord. Quand il revint, Alger et Oran étaient aux mains des Français et l'anarchie la plus complète régnait dans l'ouest de la Régence. Mahi-Eddine, à qui sa réputation avait valu de servir d'arbitre entre les factions qui se disputaient ce pays, crut le moment propice pour édifier la fortune de sa famille sur les ruines de l'État turc. Dans l'espoir d'unir sous son autorité tous les Arabes de l'Ouest, il proclama la guerre sainte : Abd-el-Kader s'y distingua vite par sa bravoure, et, ne recevant pas de blessures, passa pour invulnérable. Puis, les tribus des Hachem, des Beni Amer et des Gharaba ayant offert à Mahi-Eddine le titre de sultan, il leur désigna son fils pour porter ce titre à sa place : « Le doigt de Dieu, dit-il, a désigné depuis longtemps celui qui est destiné à vous commander ».

Abd-el-Kader n'accepta que le titre d'émir. C'était peu de chose à la vérité que son prestige et sa puissance à ce moment-là (novem-

bre 1832). Son autorité n'était réelle que sur les habitants et les voisins de Mascara. Dans la province d'Oran, il lui fallait compter avec des rivaux aussi puissants que lui, et qui, tout d'abord, refusèrent de reconnaître son autorité, Mustapha-ben-Ismaïl. agha des Douairs et des Smelas, et Sidi-el-Aribi, le plus puissant marabout de la vallée du Chélif. C'est de sa confraternité avec les Kadria qu'il tirait sa plus grande force; mais, par contre, dès ce moment elle lui valait l'hostilité ou la froideur que lui marquèrent dès le début et jusqu'au bout de sa carrière les confréries rivales, surtout les Taïbia et les Tidjanya. De même, il n'avait pas et ne conquit jamais l'alliance sincère ni l'obéissance définitive des tribus maghzen, qui méprisaient les tribus raia.

LA POLITIQUE D'ABD-EL-KADER.

Ainsi, n'étant pas dès l'origine un chef incontesté, il dut sans cesse chercher un surcroît de prestige et de force dans ses succès sur les infidèles. Il fut, pour vivre, condamné à la guerre perpétuelle. Obligé d'une part de donner aux Français l'impression qu'il était obéi sur le territoire qu'il occupait, pour être, par eux, traité en souverain réel, d'autre part, de donner aux tribus dont il exigeait l'obéissance la conviction que les Français le considéraient et le craignaient comme tel, Abd-el-Kader fut dans la nécessité de jouer sans cesse deux rôles, l'un vis-à-vis de ses coreligionnaires, l'autre vis-à-vis des envahisseurs. Diplomatie et politique difficiles, mais originales, et qui sont le trait dominant de la carrière de l'homme insaisissable. Il put les pratiquer tant que les Français s'y prêtèrent. Ayant besoin de rencontrer devant eux un pouvoir constitué pour conclure avec lui les trêves provisoires et locales qui leur permettaient d'agir ailleurs ou leur donnaient l'espoir d'en finir avec l'affaire algérienne, persuadés d'ailleurs que l'émir possédait réellement ce pouvoir, ils souhaitèrent son succès sur ses ennemis musulmans, et ils le favorisèrent longtemps. Ainsi s'explique la grandeur et la durée d'une résistance où les circonstances ont singulièrement servi une ambition, une intelligence et une volonté de chef, unies à une foi d'ascète.

Abd-el-Kader sut avoir des soldats et une méthode de guerre. Sans ressources, sans grands moyens de transport, il réussit à nourrir une armée par des réquisitions régulières en nature, perçues partout où il établissait son camp; le pillage n'était permis que dans les pays hostiles. Il exigea l'obéissance passive, interdit la débauche et même le tabac. Prêtre et général, émir et imam, il ordonna la prière et la stricte observance. En marche, l'armée, qui n'était au début qu'une cavalerie, procédait par attaques rapides, ne s'engageait pas à fond; jamais il ne se laissa prendre, et il sut rendre la vie

impossible à l'ennemi, l'empêchant de séjourner, ne lui laissant pas le temps de nouer des intelligences et de s'installer dans le pays.

LE TRAITÉ DESMICHELS.

Le général Desmichels, qui commandait la division d'Oran, environ 4000 hommes, batailla contre Abd-el-Kader pendant toute l'année 1833; après quoi, convaincu qu'Abd-el-Kader était le vrai maître des pays que lui-même ne pouvait pas occuper et garder, il demanda à s'entendre avec son adversaire. Bonne fortune, succès inespéré pour l'émir, qui allait lui permettre de se tourner vers les réfractaires et de les rallier par son nouveau prestige ou par sa force désormais libérée.

A Paris, l'entente avec Abd-el-Kader fut jugée une ingénieuse combinaison. On y vit, en même temps que l'occasion de limiter une guerre confuse et gênante, un retour heureux à la politique de protectorat qui avait un moment tenté Clausel. Desmichels fut donc autorisé à donner à Abd-el-Kader le titre de bey, et à exiger en échange qu'il reconnût notre suzeraineté et payât un tribut. Mais déjà Desmichels avait consenti à signer (26 février 1834) un traité qui ne stipulait que la paix et la liberté du commerce; encore Abd-el-Kader réserva-t-il, dans une note rédigée en arabe, que le commerce resterait sous le gouvernement du prince des croyants, ce qui voulait dire que le commerce n'était pas libre. Desmichels ne comprit pas la note, y apposa son cachet, et négligea de la faire connaître au gouvernement français, qui approuva le traité.

LES ILLUSIONS SUR ABD-EL-KADER.

Desmichels était plein d'illusions. « Abd-el-Kader, disait-il lui-même plus tard pour justifier sa conduite, devenant chef absolu des Arabes de toute la Régence, pouvait-il devenir redoutable aux Français, gardiens du littoral? Je ne le pensai pas. » Il n'aurait jamais plus de quelques milliers d'hommes subissant son ascendant personnel; il n'en grouperait jamais assez pour une révolte générale. D'ailleurs Desmichels était convaincu que les intentions de l'émir étaient autres : cet intelligent musulman ne demandait qu'à s'éclairer; il désirait une alliance sincère avec la France; il préparait même une grande ambassade à Paris; ses envoyés auraient constaté notre puissance et en auraient rapporté le témoignage en Algérie; ils auraient offert « des chevaux à S. A. le Prince royal », et Abd-el-Kader espérait que la reine daignerait accepter une corbeille de plumes d'autruches, qu'il avait déjà fait préparer avec beaucoup de soins; plus tard, l'émir, voulant introduire peu à peu nos arts et nos métiers parmi les indigènes, aurait demandé d'entretenir à ses frais une trentaine d'Arabes à Marseille pour y recevoir l'éducation nécessaire à leur future carrière; ils auraient été dans la suite remplacés par un plus grand nombre. « Ces moyens n'étaient-

ils pas propres à préparer l'œuvre de civilisation en Afrique? » Enfin, n'était-ce pas l'émir lui-même qui, « voulant donner un grand exemple », avait fait dire à Desmichels par un de ses amis « le désir qu'il avait de se marier avec une Française? Et, afin qu'elle pût suivre sa religion, une chapelle aurait été construite à la casbah de Mascara, desservie par un aumônier. »

On voit que, renseigné sur l'Algérie et sur l'émir par le général Desmichels, le gouvernement était excusable de nourrir quelques illusions et de professer quelques erreurs à leur endroit.

LES ADVERSAIRES DE LA CONQUÊTE DE L'ALGÉRIE.

On parlait déjà beaucoup de l'Algérie en France, et passionnément. C'était presque toujours pour se demander ce que nous y faisions. Chaque année, au moment de la discussion du budget et surtout des crédits extraordinaires, des députés se plaignaient vivement des dépenses excessives que nécessitait une conquête inutile, et proposaient de les restreindre ou de les supprimer en évacuant ce pays. Un d'entre eux, Desjobert, qui était et qui resta le plus résolu des adversaires de l'affaire algérienne, reprit tous leurs arguments et les orna d'une philosophie politique [1]. « Notre caractère national, disait-il, est essentiellement démocratique, peu croyant dans les autres, et nous porte vers l'examen et la discussion.... A toutes les époques, nous l'avons apporté dans la conduite des affaires politiques; par lui, nous avons fait de grandes choses; mais avec lui aussi, nous n'avons pu faire, en établissements coloniaux, ce qu'a fait l'aristocratie anglaise, l'aristocratie marchande de la Hollande, et encore moins l'esprit religieux de la Compagnie de Jésus.... » Une démocratie « inquiète, personnelle, pressée d'arriver, qui exige des changements fréquents dans les personnes et souvent dans les choses », est impropre à la colonisation. Rien ne prévaut contre ce fait primordial. Les résultats qu'on signale ou qu'on escompte sont illusoires. Le commerce avec l'Algérie n'est dû qu'à la présence dans ce pays de consommateurs que l'émigration a enlevés au commerce intérieur de la France. « Le seul résultat est d'avoir transporté à Marseille les affaires qui, auparavant, étaient répandues sur toute la France. Que des négociants de Marseille applaudissent à cette nouvelle direction de la consommation, nous le concevons; ceux de Bayonne se félicitaient aussi des guerres d'Espagne, pendant lesquelles la consommation de nos armées leur procurait de nombreuses affaires. » En réalité, on dépense en Afrique l'argent du contribuable, avec lequel le contribuable aurait acheté en France

1. Il a résumé sa polémique dans une publication de 1837, *La question d'Alger, politique, colonisation, commerce.*

des produits français. Quant aux produits algériens, introduits en France, ils viennent faire concurrence aux cultures du Midi français, et, si la colonisation prospérait, ils les ruineraient. L'abandon de l'Algérie serait donc préférable à tout essai de colonisation. Qu'on laisse au commerce algérien son ancien caractère et les limites qu'il tient de son histoire; qu'on occupe, si c'est utile, quelques points de la côte ainsi qu'autrefois; qu'on désavoue et qu'on cesse de protéger les colons qui se risquent dans la Régence; qu'on reconnaisse la « nationalité arabe », et qu'on s'en tienne à ce système, « le système arabe ». L'Algérie est pour nous une cause de faiblesse; elle démoralise nos soldats; elle coûte 40 millions par an; cet argent serait mieux employé à construire en France des chemins de fer.

LES COLONISTES.

En face de ce parti, il s'en était formé un autre, celui des *colonistes*, qui réclamait du gouvernement l'assurance que la France conserverait Alger et coloniserait le pays. Après n'avoir vu tout d'abord dans l'affaire algérienne qu'une arme contre la majorité gouvernementale, qu'ils accusaient de faiblesse devant l'étranger, les représentants de ce parti avaient fini par se persuader et par persuader au public que la conservation de l'Algérie était réclamée par le « vœu national ». Ils insistaient sur la nécessité pour la France de reconstituer un domaine colonial, qui l'affranchirait de la dépendance économique à l'égard de l'Angleterre; ils invoquaient l'exemple de l'Égypte régénérée par Mehemet-Ali, et s'appuyaient sur l'autorité de Clausel, devenu depuis son retour en France l'apôtre de l'Algérie et de la colonisation.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE.

Le besoin d'en finir avec l'incertitude était de jour en jour plus pressant. Clausel, interpellant le ministre de la Guerre le 18 juin 1833, demandait au gouvernement : « Voulez-vous occuper seulement quelques points de la Régence d'Alger? Voulez-vous abandonner ou céder Alger? » Le rapporteur du budget de la guerre, Hippolyte Passy, proposa une enquête : « Jusqu'ici tout a été sacrifice de la part de la France; il est temps qu'elle sache à quels dédommagements elle doit s'attendre; il faut qu'elle apprenne enfin si elle sème pour recueillir ». Le gouvernement nomma une commission, composée de pairs, de députés, d'officiers, qui fut chargée de formuler une opinion :

1° sur l'état du pays, les avantages ou les charges pouvant résulter de l'occupation de la Régence;

2° sur le sort à réserver aux indigènes dans le cas d'une occupation durable; devait-on les refouler et leur substituer une population européenne? s'il fallait vivre avec eux, quelles relations établir ou prévoir entre les indigènes et les conquérants?

3° sur la colonisation : entraînerait-elle l'obligation pour le gouvernement de faire de grands travaux à l'aide de la main-d'œuvre militaire ou de la main-d'œuvre pénale ?

4° enfin sur l'administration : devait-elle être civile, militaire, ou les deux à la fois ?

CONCLUSIONS DE LA COMMISSION.

La Commission constata que nos troupes (27 000 hommes environ) ne possédaient réellement qu'Alger, Bône et Oran, que la banlieue d'Alger protégée par des avant-postes était sûre dans un rayon d'à peu près 10 kilomètres. Au delà, la sécurité dépendait des dispositions des tribus, qui étaient variables. Il ne fallait pas songer à exterminer ou à chasser les indigènes; leur nombre s'y opposait, l'humanité y répugnait; d'où la nécessité d'en tenir compte et d'avoir à leur endroit une doctrine. Jusqu'ici l'administration n'avait su ni gagner leur sympathie ni forcer leur obéissance; elle avait continué à leur égard les procédés du gouvernement turc, « sans lui emprunter les expédients grâce auxquels il était parvenu à maintenir son autorité.... Son incohérence n'avait été égalée que par son impuissance. » La colonisation était souhaitable à la condition d'être autre chose qu'un prétexte à spéculation sur les terres; or, cette « maladie » a gagné tout le monde à Alger et nous a déconsidérés. « Nous apportions à ces peuples barbares les bienfaits de la civilisation, disait-on, et de nos mains s'échappaient les turpitudes d'un ordre social usé. » Les colons qui cultivent sont l'exception, et la plupart, loin de représenter ou de favoriser le progrès, emploient les procédés de culture des indigènes. Le malaise est donc général : on a dépensé des hommes et de l'argent sans profit; les indigènes sont hostiles, les Européens aigris; la cause, la cause unique, c'est l'incertitude où l'on est des résolutions que prendra la métropole. Abandonnera-t-elle l'Algérie ou la gardera-t-elle ? Tout est là. Sans une déclaration précise et décisive, rien ne se fera, rien ne sera entrepris dans ce pays; tout y restera en suspens; on manquera de foi, on ne prendra pas la peine de formuler des principes, ni de raisonner une pratique dans les matières qui importent gravement à l'avenir de l'Algérie et qui sont : la politique indigène, la politique coloniale et l'administration.

La Commission se prononça — sans enthousiasme — pour conserver l'Algérie, « legs onéreux de la Restauration », parce que l'abandon n'en serait pas facile à expliquer et parce que l'amour-propre national y était engagé; il ne fallait pas braver l'opinion qui s'était attachée à cette conquête. Si la décision de rester est prise et officiellement déclarée, l'Algérie sera peut-être une colonie. On y appellera des Français, et aussi des étrangers, puisque les Français

n'aiment pas à quitter leur pays, des Suisses, des Saxons, des Wurtembergeois, des Bavarois, parce qu'ils ont de l'ordre et de l'économie, des Mahonnais, des Maltais, parce qu'ils sont travailleurs et qu'ils seront vite acclimatés. Le commerce entre la France et l'Algérie, le cabotage algérien seront réservés au pavillon national, les navires étrangers ne pourront importer que des marchandises étrangères en provenance directe de leur lieu d'origine. « L'Algérie doit être un marché français. »

CONCLUSIONS DE LA COMMISSION SUPÉRIEURE.

Une Commission supérieure, chargée de réviser les propositions de la Commission d'enquête, proposa de les accepter sauf à en ajourner quelques-unes : l'application d'un plan méthodique de colonisation était en effet prématurée, et il y aurait eu imprudence à étendre pour le moment notre action militaire au delà de la banlieue des villes d'Alger, Oran, Bône et Bougie. Mais le résultat le plus important de ses délibérations fut qu'elle se prononça fermement pour la conservation de l'Algérie et son organisation définitive. « L'honneur et l'intérêt de la France lui commandent de conserver ses possessions sur la côte septentrionale de l'Afrique. »

LE GOUVERNEMENT DÉCIDE DE CONSERVER L'ALGÉRIE.

Il ne restait plus qu'à faire adopter cette opinion au gouvernement. Elle fut longuement discutée à la Chambre en avril 1834, à propos du budget de la Guerre. La majorité se serait volontiers rendue aux arguments des partisans de l'évacuation, si la crainte du sentiment public ne l'eût arrêtée. « Le ministère qui aurait cette lâcheté, s'écria Pelet de la Lozère, ne pourrait plus se présenter en France, et, à tant de mécontentements qu'entraîne notre marche, vous en ajouteriez un qui entraînerait votre ruine! » Le gouvernement avoua, par la voix de Soult, que son opinion sur les détails n'était pas encore faite, mais il proclama qu'il n'était « jamais entré dans sa pensée d'évacuer Alger ». Un crédit de 400 000 francs fut proposé pour un essai de colonisation; la Chambre le réduisit à 150 000, et le gouvernement nomma Drouet d'Erlon « gouverneur général des possessions françaises dans le nord de l'Afrique ». C'est sous cette forme détournée et timide que la France affirmait enfin qu'elle resterait à Alger. Toutes les autres questions étaient ajournées. La limite de notre action, sa méthode, son but, tout était, quatre ans après la prise d'Alger, laissé au hasard des aventures militaires et des spéculations douteuses.

III — L' « OCCUPATION RESTREINTE »; LE PARTAGE AVEC ABD-EL-KADER (1834-1839)

PUISSANCE D'ABD-EL-KADER.

CEPENDANT Abd-el-Kader, à l'abri de son traité avec le général Desmichels, élargissait sa domination sur les tribus du beylick d'Oran, y créant par son activité guerrière et organisatrice une obéissance et une unité que ce pays n'avait jamais connues. Il parvenait, grâce aux secours que lui fournissait la France, à se débarrasser de ses adversaires les plus dangereux, notamment de Mustapha ben Ismaïl, qui, vaincu par lui et repoussé par les Français auxquels il avait offert ses services, alla se renfermer dans le Méchouar (citadelle) de Tlemcen, d'où l'émir ne put le déloger. Il mettait sur pied, sur le conseil du consul de France, le commandant Abdallah, une infanterie régulière, et donnait un rudiment d'administration aux pays conquis par ses armes. Ce pouvoir politique et militaire qu'il devait à notre naïve complicité lui permit de choisir son moment pour attaquer de nouveau les Français.

LA GUERRE RECOMMENCE. AFFAIRE DE LA MACTA.

Il savait par ses agents que le gouverneur général Drouet d'Erlon était désireux d'éviter tout conflit, et il escomptait sa faiblesse; il savait aussi que la réduction du corps d'occupation était décidée. Quand donc il se jugea prêt, en avril 1835, il franchit le Chélif, et reçut aussitôt l'hommage des tribus du Titteri et d'Alger. Drouet d'Erlon, au lieu de lui opposer une armée, lui envoya une protestation et se mit à parlementer, sans aucun succès d'ailleurs, quand un incident fit éclater les hostilités. Les Douairs et les Smelas, qui composaient sous les Turcs le maghzen d'Oran, avaient refusé l'obéissance à Abd-el-Kader et demandé sa protection au gouverneur d'Oran, Trezel. Abd-el-Kader fit saisir leurs chefs et signifia à Trezel qu'il ne permettrait pas qu'un musulman se mît sous la protection d'un chrétien. Trezel envahit la tribu menacée, délivra les chefs, et signa avec eux le traité du Figuier par lequel les Douairs et les Smelas passaient au service de la France. Puis il marcha sur Mascara; mais sa colonne trop faible dut bientôt battre en retraite; harcelée sur le chemin du retour, vers Arzeu, dans le défilé de la Macta, elle perdit 300 hommes et tout son matériel (28 juin 1835). Cet échec, d'importance médiocre, produisit une grande émotion en France. Il sembla que le fruit de cinq années d'efforts était anéanti. Ce qui était vrai, c'est que la guerre qu'on avait cru finie ne faisait que commencer. Il fallait maintenant détruire la puissance que nous avions permis à Abd-el-Kader de conquérir.

ABD-EL-KADER VAINCU PAR CLAUSEL.

Drouet d'Erlon fut remplacé par Clausel, dont le programme de conquête était connu depuis 1830; il emmenait avec lui le duc d'Orléans. C'était mêler la dynastie à l'affaire. Le Roi pacifique y consentit volontiers. Ne fallait-il pas aux Français des émotions militaires? Comme elles leur étaient refusées en Europe, l'Afrique les leur offrait; ils pouvaient les y chercher sans inconvénient : « Qu'importe, disait Louis-Philippe, si 100 000 coups de fusil partent en Afrique? l'Europe ne les entend pas ». Clausel reprit la marche sur Mascara, culbuta les Arabes au défilé de l'Habra, prit la ville, l'incendia et rentra à Mostaganem (décembre). Ce fut l'affaire de quinze jours, mais Abd-el-Kader revint aussitôt occuper Mascara et se porta sur Tlemcen afin d'enlever le Méchouar toujours occupé par les Koulouglis de Mustapha ben Ismaïl. Sur le point de succomber, Mustapha fit appel aux Français. Clausel repartit, occupa Tlemcen et mit en fuite l'émir, qui faillit être pris et qu'on crut perdu; ses soldats l'avait abandonné. Mais, pénétrant chez les Kabyles du bassin de la Tafna, Abd-el-Kader les souleva. Le 25 janvier 1836, il se retrouva devant nos troupes à l'entrée des gorges de cette rivière; il fut repoussé après un combat de trois jours, mais Clausel n'osa pas descendre le cours de la Tafna jusqu'à son embouchure, et regagna Tlemcen. Son adversaire paraissant épuisé, il se crut assez fort pour reprendre les projets de conquête interrompus. En février, il déposa le bey de Constantine, Ahmed et donna sa place à un de ses officiers, spahi musulman passé à notre service, Yousouf. Puis il envoya (avril) une armée rétablir à Médéah le bey du Titteri.

REVERS ET SUCCÈS.

En cinq mois, Clausel avait détruit l'empire d'Abd-el-Kader et repris la conquête de la Régence; du moins on pouvait le penser. Mais le fragile empire d'Abd-el-Kader se refaisait aussi vite qu'il se disloquait. Dans l'ouest, la garnison laissée à Tlemcen sous les ordres de Cavaignac fut étroitement bloquée; le général d'Arlanges, qui était allé installer un camp fortifié à l'embouchure de la Tafna, subissait, le 25 avril 1836, un grand échec à Sidi Yacoub et se voyait lui aussi cerné par les indigènes. Ces succès rendirent à Abd-el-Kader tout son prestige. Il fallut envoyer des renforts de France; Bugeaud, qui les commandait, écrasa l'infanterie d'Abd-el-Kader à la Sickack (6 juillet). Mais en somme, rien de décisif n'était fait après six ans de guerre.

ÉCHEC DE CLAUSEL A CONSTANTINE.

L'opinion française devint impatiente, et comme on ne parlait plus guère d'évacuation totale, on se mit à parler d' « occupation restreinte ». C'était, disait-on, surtout à la Chambre, le moyen de limiter une aventure trop riche en surprises. Thiers, président du Conseil, était hostile à l'occupation restreinte, mais sa chute accrut

le nombre des adversaires de la conquête; elle en comptait d'assez nombreux à la Chambre au moment où Clausel, toujours aussi actif, reprenait son projet d'expédition contre Constantine. Le gouvernement, indécis, le laissa faire. L'expédition, partie de Bône, hâtivement préparée, échoua dans l'assaut de Constantine, dut battre en retraite et rentra à Bône après avoir perdu 3 000 hommes (1er décembre). Le bey Ahmed rentra en triomphe dans sa capitale. Clausel fut rappelé (12 février 1837).

L'OCCUPATION RESTREINTE; DAMRÉMONT ET BRESSON

L'occasion était bonne de reparler de l'occupation restreinte. Le nouveau gouverneur, Damrémont, reçut des instructions qui précisèrent cette expression restée vague. La France ne se propose « ni la domination absolue, ni l'occupation effective de la Régence.... Elle a surtout intérêt à être maîtresse du littoral. Les principaux points à occuper sont : Alger, Bône et Oran, avec leurs territoires. Le reste doit être abandonné à des chefs indigènes. » Il fallait pacifier le pays, s'entendre aveec l'émir de Mascara comme avec le bey de Constantine. La Chambre approuva cette sagesse. La politique de Clausel fut condamnée. Guizot parla d' « occupation limitée et pacifique ». Bresson, qu'on adjoignit au général Damréront comme intendant civil, déclara à la Chambre (avril 1837) : « Il faut d'abord qu'un homme de leur choix, de leur nation, leur fasse subir une sorte de transformation : favorisons cette transformation par tous les moyens possibles; et, puisque Abd-el-Kader a su rallier ces tribus divisées et leur imposer sa loi, puisqu'il veut introduire au milieu d'elles nos cultures, notre industrie, nos arts, envoyer à Paris de jeunes Arabes qui rapporteraient dans la Régence l'instruction puisée dans nos écoles, puisqu'il rêve les richesses et la fortune de Mehemet-Ali, c'est une admirable circonstance. Favorisons avec empressement les rêves de cet esprit élevé, ne craignons pas surtout qu'en empruntant notre tactique et nos moyens de guerre, la puissance de nos ennemis s'en augmente : c'est une crainte chimérique. »

TRAITÉ DE LA TAFNA.

Ainsi fut fait. Bugeaud, envoyé dans la province d'Oran avec mission de combattre l'émir, mais surtout de conclure la paix avec lui, signa, un mois après, le traité de la Tafna (30 mai 1837). On cédait à Abd-el-Kader tout ce qu'il voulait, la province d'Oran, le beylick de Titteri, la province d'Alger; on n'exceptait que quelques villes, Oran, Mostaganem, Mazagran, Arzeu, Alger et un territoire borné à l'ouest par la Chiffa, au sud par le Petit Atlas. A ces conditions, l'émir reconnaissait « la souveraineté de la France en Afrique ». Abd-el-Kader rentra triomphant dans Tlemcen évacué par les Français. Nous avions, plus solennellement qu'en 1834 et plus largement, consacré sa puissance. Nous avions donné un chef aux Arabes de

l'ouest, et nous l'indiquions à tous les autres comme un chef éventuel. « Je puis affirmer, écrit Léon Roches, que les quelques tribus qui sont aujourd'hui nos alliées n'ont accepté notre domination que parce qu'elles n'ont pas trouvé de drapeau autour duquel elles puissent se ranger. »

PAIX PRÉCAIRE.

Du moins, on espérait en France que la paix était désormais assurée. Les conditions n'en furent même pas exécutées. Quand on s'aperçut que le traité de la Tafna avait enfermé Alger dans un cercle étroit, délimité au nord par la mer, par la Chiffa à l'ouest, le petit Atlas au sud et l'Oued Khadra à l'est, et que nous ne pouvions communiquer avec Oran et Bône que par mer, le gouverneur voulut négocier une rectification de frontières. Il envoya ses propositions à Abd-el-Kader en même temps que des armes et des munitions pour l'aider à soumettre les tribus qui lui résistaient; l'émir accepta les cadeaux, refusa les propositions, puis écrivit au Roi, à la reine, à Thiers, au maréchal Gérard, pour se plaindre des Français d'Algérie qui ne respectaient pas le traité. Il ne voulait pas rompre encore, ayant besoin de gagner du temps; car il négociait avec le sultan du Maroc une alliance en vue de la prochaine guerre : « En faisant la paix avec les chrétiens, disait-il à Léon Roches, je me suis inspiré de la parole de Dieu qui dit dans le Coran : la paix avec les infidèles doit être considérée par les musulmans comme une sorte de trêve pendant laquelle ils doivent se préparer à la guerre. »

PRISE DE CONSTANTINE.

La trêve dura cependant assez longtemps pour que Damrémont pût reprendre l'expédition manquée de Constantine. Il partit pour Bône (23 juillet 1837) et demanda au bey Ahmed de reconnaître la suzeraineté de la France et de payer tribut. Ahmed hésita, puis refusa. L'expédition fut décidée, malgré la saison avancée (septembre-octobre), malgré les maladies épidémiques qui éclatèrent au camp de Medjez-Amer établi au passage de la Seybouse. Une escadre mouilla au large de Tunis pour barrer la route à une intervention turque qu'on redoutait, 10 000 hommes partirent le 1er octobre, arrivèrent le 6 devant Constantine, mieux fortifiée que l'année précédente; la pluie qui tombait sans interruption depuis plusieurs jours avait détrempé les terres, et il faisait froid. Pendant le combat d'artillerie livré pour ouvrir une brèche dans les remparts, Damrémont fut tué; Valée prit le commandement. Par la brèche ouverte, Lamoricière donna l'assaut, entra dans la ville dont les défenseurs firent sauter le magasin à poudre; chaque maison était crénelée. Une nouvelle colonne suivit la première et prit la ville après un combat de rues terrible; les derniers défenseurs capitulèrent. Le bey qui occupait la campagne avec 10 000 cavaliers s'enfuit dans les mon-

tagnes de l'Aurès. Valée fut nommé maréchal et gouverneur général de l'Algérie.

DEUX ANNÉES DE PAIX. TRAVAUX PUBLICS.

Le traité de la Tafna et la prise de Constantine procurèrent deux années de tranquillité. L'opinion française considéra la conquête comme définitive. Valée s'occupa de la consolider, faisant des routes et des camps fortifiés : « Je veux, disait-il, que la France refasse l'Afrique romaine » La province d'Alger fut transformée par ses travaux. Constantine fut relié à Sétif et à un point de la côte où fut fondé Philippeville La route de Constantine à Alger fut commencée. L'armée (45 000 hommes) fut presque tout entière occupée aux travaux publics, aussi meurtriers parfois que les batailles. Il n'y eut plus d'expéditions de guerre, mais des opérations de police contre les pillards.

ESSAIS D'ADMINISTRATION CIVILE.

L'administration du pays était encore sommaire et empirique, on n'arriva pas, même après de longs tâtonnements, à la systématiser. Successivement l'autorité civile et l'autorité militaire furent séparées puis réunies. En décembre 1831, une ordonnance avait créé un intendant civil placé sous les ordres directs du président du Conseil des ministres, et réduit le chef militaire au commandement des troupes, tout en lui laissant la présidence du conseil des chefs de service. C'était organiser le désordre et le conflit. Le premier intendant civil, Pichon, investi de « la direction et de la surveillance de tous services civils et financiers » et même « de l'administration de la justice », entra, presque aussitôt installé, en lutte avec le gouverneur Savary, à qui ressortissaient « les mesures de politique et de haute police ». Savary ayant nommé lui-même le cheikh des Mozabites, Pichon protesta que les corporations étaient dans ses attributions. Sans le nier, le gouverneur représenta que le cheikh des Mozabites était un personnage influent dont la nomination était une « mesure de politique ». Le ministère promit des instructions, et ne les envoya jamais. Quelques mois après (12 mai 1832), l'intendant ayant été placé sous les ordres du général en chef, Pichon demanda et obtint son rappel. Quand, pour donner une sanction aux travaux de la Commission d'Afrique, un gouverneur général fut créé et rattaché au ministère de la Guerre (1834), on lui adjoignit à Oran, Bône, Bougie, Mostaganem, des sous-intendants ou commissaires civils, placés dans ces villes à la tête de corps municipaux de notables. Une ordonnance organisa à part la justice française, maintint les tribunaux musulmans, créa des tribunaux israélites. Puis, l'intendant civil, indépendant du gouverneur, reparut encore en 1837, pour disparaître en 1838, et les municipalités furent abolies

ainsi que les budgets locaux : l'Algérie fut alors considérée comme un seul corps pourvu de la personnalité civile, capable de recettes et de dépenses[1].

On n'avait pas encore essayé de la collaboration des indigènes pour l'administration. Valée en fit l'expérience dans la province de Constantine : les chefs indigènes furent chargés, sous la surveillance d'autorités françaises, d'assurer la sécurité publique et le paiement des impôts. Mais le procédé, imposé par la nécessité d'aller au plus pressé, ne fit pas l'objet d'une étude d'ensemble, ne devint pas un système, et resta d'une application restreinte

PROJETS SUR LA COLONISATION.

Notre présence en Algérie y causa un bouleversement économique plus marqué encore que ne l'était le changement politique. Immédiatement après la prise d'Alger, les terres du beylick, des Turcs émigrés, des habous (fondations pieuses inaliénables) avaient été attribuées au domaine de l'État. Leur surface était évaluée à 650 000 hectares environ; mais l'État ne pouvait matériellement prendre possession de ces terres, sauf de celles qui se trouvaient dans la banlieue des villes. Le domaine s'accrut encore des confiscations faites parmi les populations hostiles, des territoires vacants, des propriétés en déshérence (1834). C'est au moyen de ces biens, ou avec leurs débris (car ils étaient de valeur très inégale et toujours précaire à cause de l'état de guerre continuel) que l'on pensait faire des « concessions » pour y installer des colons. Mais aucune enquête méthodique sur la question n'avait été entreprise. Un problème aussi nouveau, aussi grave que la conquête de la terre, que l'installation de cultivateurs étrangers au pays à côté des paysans indigènes, n'avait fait l'objet d'aucune réflexion sérieuse. L'idée qui semble aujourd'hui raisonnable, qu'une colonie peut servir à recevoir une population française et devenir une « nouvelle France », était alors la moins familière. Le projet d'envoyer des Français vivre au delà de la Méditerranée semblait même un peu extravagant. La Commission d'Afrique avait parlé d'attirer en Algérie des étrangers, allemands et suisses. Un voyageur, Rozet, après une étude intéressante du pays, écrivait en 1833 : « J'appelle de tous mes vœux la convocation d'un congrès européen pour examiner sérieusement la question africaine. Les députés de chaque État, envoyés à ce congrès, après une discussion approfondie et éclairée par tous les documents qu'il sera possible de se procurer, feront des propositions relativement à la manière dont chacun pourra participer à l'établissement de la nouvelle colonie. La décision du congrès devra être un traité,

1. L'évêché d'Alger fut créé en 1838.

par lequel toutes les puissances qui y auront envoyé des ambassadeurs s'engageront à faire tous leurs efforts pour rendre l'Afrique à la civilisation d'après certaines conditions pour chacune d'elles, qui seront stipulées » La France se contentera d'assurer la garde et l'administration du pays, « les autres Puissances auront des commissaires près des administrateurs français, pour les surveiller et les aider de leurs conseils ».

LES PREMIERS COLONS.

En réalité, on ne savait encore où s'installer. Il n'y avait pas en Algérie d'immenses étendues libres. Même les terres annexées au domaine public étaient occupées par un peuple organisé qu'on ne pouvait pas refouler, qu'on ne voulait pas ruiner, et qu'il était imprudent de dépouiller. C'est donc tout à fait au hasard que vinrent s'installer les premiers colons dans les environs d'Alger en 1831, jardiniers mahonnais fournissant des légumes à la ville, marchands d'alcool suivant les armées en campagne, puis, dès 1832, des gens attirés par un engouement sentimental, par l'espoir d'aventures ou par le goût de la spéculation. Quelques-uns réussirent. En 1837, 9 000 hectares étaient cultivés, les adjudications publiques avaient fait vendre quelques terres domaniales à 50 francs l'hectare. Mais les achats de gré à gré aux indigènes restaient toujours plus avantageux, quelques-uns avaient vendu des terres à 1 fr. 50 l'hectare. Des villages s'élevèrent près des camps militaires; des fermes isolées et toujours menacées, sans routes, sans écoles, sans protection, furent fondées plus loin, audacieusement; le gouvernement, préoccupé de ne pas étendre sa responsabilité, refusait de garantir leur sécurité quand elles étaient trop distantes des camps retranchés. Après le traité de la Tafna, une partie de la Mitidja fut ouverte à la colonisation, mais toute installation fut interdite au delà de la ligne des postes. Malgré toutes les difficultés, malgré l'insécurité, la mortalité, il y avait déjà en 1840 sur les territoires occupés, 30 000 Français ou Européens, dont 2 500 environ se livraient aux travaux agricoles. La reprise des hostilités avec l'émir détruisit d'un seul coup ce premier essai de colonisation

ABD-EL-KADER ET SON DOMAINE.

La paix avec Abd-el-Kader n'était en réalité maintenue que par la ferme volonté du gouvernement français d'éviter de nouvelles hostilités, et par le désir d'Abd-el-Kader d'attendre le moment où il posséderait les moyens matériels de les recommencer avec quelque chance de succès. Les empiétements de l'émir étaient incessants. Malgré la clause du traité de la Tafna qui lui interdisait l'accès de la province de Constantine, il avait installé des khalifas (lieutenants) dans la Medjana, dans la région du Sebaou, et jusque

dans le Sahara, à Biskra et à Laghouat. Il se disait appelé par les musulmans de ces régions et se considérait comme leur souverain légitime. Cette extension du pouvoir d'Abd-el-Kader dans l'Est menaçait de couper la Mitidja française des régions qui, autour de Constantine, avaient reconnu notre autorité. Une expédition devenait nécessaire pour garder la libre communication entre Alger et Constantine. Ce fut l'expédition des Portes de Fer.

EXPÉDITION DES PORTES DE FER.

On appelait ainsi un défilé profond de 200 mètres, large de 15 à 20, long de 6 kilomètres, qui permettait d'établir une route directe entre Constantine et Alger; les convois militaires se rendant d'une de ces villes à l'autre empruntaient déjà cette voie au temps des Turcs. Le duc d'Orléans franchit en quinze jours la distance de Mila (près Constantine) à Alger en traversant le défilé redoutable (octobre 1839). Ce brillant fait d'armes causa à Alger un grand enthousiasme. Le maréchal Valée et le duc d'Orléans y furent reçus à leur retour avec des acclamations; il y eut des fêtes qui durèrent plusieurs jours; un banquet fut offert aux soldats. Il semblait que l'Algérie était conquise et le problème de la colonisation résolu, le *Journal officiel* de la colonie déclara : « L'Afrique a désormais traversé l'époque d'épreuves qui marque toujours la naissance des grands établissements coloniaux; elle marche maintenant par sa propre force, et nous touchons au moment où nos efforts recevront une glorieuse récompense ». Mais, quelques jours après, le 18 novembre, Abd-el-Kader annonçait à Valée que la paix était rompue, et le 20, les Hadjoutes et les cavaliers de Ben Salem, comme un tourbillon, se jetèrent sur la Mitidja.

INVASION DE LA MITIDJA PAR ABD-EL-KADER.

« Nous avons vendu notre âme à Dieu, disaient-ils dans un chant de guerre, nous méprisons la mort. C'est nous qui rendrons la Mitidja déserte et qui bloquerons l'infidèle dans Alger. C'est nous qui soutenons le fils de Mahi-Eddine, ce sultan qui rend fous les roumis....

« Bientôt nous chasserons les Français d'Alger. Oui, nous passerons la mer sur des barques. Nous prendrons Paris, nous nous y assemblerons. Puis, nous conquerrons les autres nations, et nous leur apprendrons l'unité du vrai Dieu. »

IV. — BUGEAUD : LA DÉFAITE D'ABD-EL-KADER (1840-1847)

Il fallut huit années pour vaincre Abd-el-Kader et pour le prendre. Huit années de guerre pénible et dispersée, sous des soleils brûlants, par des hivers glacés, où les hommes durent acquérir à force de vigueur morale la capacité de supporter la misère des privations, la mélancolie de vivre dans un pays sans douceur que la guerre fai-

sait plus désolé, plus vide, plus hostile; huit années de guerre sans grande gloire éclatante ou réconfortante, où la vision du but, toujours confuse, ne soutient pas l'ardeur, où l'opinion mal instruite de la mère-patrie a des défaillances et des soubresauts qui émeuvent le soldat. Pourtant, dans ce dédale de marches, d'expéditions, d'alertes, de surprises, il y a pour la première fois une méthode fixe et des progrès réguliers. La méthode est l'œuvre de quelques-uns, ceux qui l'ont conçue et ceux qui en ont ordonné la pratique; les progrès sont l'œuvre de tous, chefs et soldats, qui, tour à tour combattants et ouvriers, ont conquis le territoire et outillé le pays pour le préparer à une vie nouvelle.

NOUVELLE MÉTHODE DE GUERRE.

C'est à coup sûr Lamoricière qui le premier conçut, formula et appliqua la méthode nécessaire. Son chef Bugeaud la généralisa ensuite. Bien qu'il fût un général de trente-quatre ans, Lamoricière était le plus vieux soldat d'Afrique, ne l'ayant pas quittée depuis 1830. Il comprit qu'on ne faisait pas la guerre à un chef insaisissable comme à un État régulier. Sans capitale, sans point central et vital dont la prise pouvait le paralyser, cet homme n'était pas vulnérable par des moyens ordinaires. Tarir la source de sa force en détruisant les cultures, en empêchant ses chevaux et ses hommes de manger, frapper dans ses intérêts une population hostile qui se transformait périodiquement en armée, telle était la nécessité que dix ans d'expérience imposaient. La razzia régulière, l'enlèvement des récoltes et des troupeaux devint une méthode, non plus un accident. Elle eut cet autre avantage de changer les conditions et les possibilités de la guerre, non seulement pour l'adversaire, mais pour les Français. Jusque-là, ils se sont bornés à occuper, avec quelques points de la côte, les rares villes de l'intérieur où les garnisons, ne pouvant être ravitaillées que par la route peu sûre qui vient de la mer voisine, se tiennent sur la défensive; où les soldats toujours en danger sont inquiets de leur isolement et énervés par l'inaction. La razzia au contraire leur permet un approvisionnement régulier, indépendant de la mer, allège la charge des hommes, réduit les convois. Un poste cesse d'être une citadelle fermée, toujours menacée d'une surprise ou d'un siège, devient un point de départ pour une offensive incessante, un magasin de vivres où les soldats amènent les troupeaux enlevés, apportent les récoltes qu'ils ont moissonnées ou découvertes dans les silos par surprise ou par ruse. Pour connaître à fond le pays, des cartes sont nécessaires, des guides, des espions; car il faut y vivre et non pas seulement le traverser, il faut s'y installer et en prendre possession réelle, complète. Voilà ce que Lamoricière, commandant de la

division d'Oran, avait compris, ce que Bugeaud adopta et généralisa, avec une vue claire, une décision primesautière, une énergie joyeuse et confiante.

CAMPAGNE DE 1840.

L'invasion de la Mitidja fut terrible; tout fut pillé, incendié, massacré. La France envoya 20000 hommes (1840). Avec une armée portée à 60000 soldats, Valée reprit l'offensive. Cherchel, Médéah, Miliana furent conquis de mars à juin; mais ce furent encore, au début, les mêmes retraites harcelées, parfois désastreuses, les attaques imprévues et meurtrières, comme celle que subit la colonne qui regagnait Alger par le col de la Mouzaïa, la nécessité des ravitaillements pénibles, la même impossibilité de s'éloigner de la mer. Pour les garnisons qui occupèrent les villes, ce fut le même isolement derrière de mauvaises murailles — car la campagne restait à l'ennemi —, la même démoralisation dans l'insalubrité, la fièvre et l'alcool. Une garnison, celle de Miliana, fut, en quelques mois, entièrement détruite par les maladies. Quand Thiers reprit le pouvoir, hostile à la chimère de l'occupation restreinte, il rappela Valée et le remplaça par Bugeaud (29 décembre 1840), qui, auteur du traité de la Tafna et champion de l'occupation restreinte, venait de désavouer publiquement l'un et l'autre à la Chambre.

BUGEAUD REMPLACE VALÉE.

Bugeaud arriva à Alger le 21 février 1841, et annonça immédiatement l'offensive, et la méthode nouvelle, et le plan d'action : on porterait l'effort sur la province d'Oran, l'empire même de l'émir; Mascara serait réoccupé, mais la garnison ne resterait pas immobile derrière les murailles; de ce centre propice aux expéditions et aux razzias, de ce point de départ résistant, abondant en ressources, on atteindrait pour les détruire les réserves d'Abd-el-Kader installées sur le bord des Hauts Plateaux et jusqu'ici inaccessibles à nos colonnes, Boghar, Taza, Takdemt, Saïda, Sebdou. On s'affranchirait enfin du littoral.

CONQUÊTE DES CAPITALES D'ABD-EL-KADER.

Cette libération se fit en deux ans et demi (1841-1843). De Mostaganem, une colonne enleva Takdemt et revint à Mascara; une autre, partie de Médéah, enleva Boghar et Taza (mai 1841). Désormais la guerre nourrit la guerre. La garnison de Mascara sort sans cesse, moissonne, découvre les silos, razzie les troupeaux. Bugeaud donne l'exemple, et bat le blé. Il dit dans un ordre du jour (juin) : « Introduire dans Mascara 4 à 5000 quintaux de froment, et 6000 quintaux de paille, c'est plus pour obtenir la soumission du pays que de gagner 10 combats et de revenir ensuite à la côte ». Lamoricière transporte à Mascara le siège de sa division. L'hiver on ne se repose pas plus que l'été. Une activité sans répit aguerrit les

troupes et les arrache à l'ennui, à l'alcool, aux maladies. Une à une les tribus se soumettent. Quand Bugeaud enlève Tlemcen et détruit Sebdou, l'émir a perdu tous ses refuges et toutes ses réserves.

ABD-EL-KADER CHASSÉ DE L'OUARSENIS SE RÉFUGIE AU MAROC.

Il faut qu'il ne puisse plus trouver d'abri. Une citadelle lui reste, et une route qui empêche les communications par terre d'Oran à Alger. C'est la vallée du Chéliff et le massif de l'Ouarsenis. Changarnier occupe la vallée, tandis que Lamoricière harcèle Abd-el-Kader et que Bugeaud chasse ses partisans du massif (novembre). Puis, comme l'émir tente encore de se réfugier dans l'Ouarsenis, Bugeaud s'y établit. Orléansville est fondé, à qui le port de Tenès offre une voie permanente de ravitaillement. Ainsi, on avance pied à pied dans cette chasse à l'homme insaisissable, réduit à sa capitale mobile, sa smala où sont ses trésors, ses réserves de cavalerie, ses troupeaux, sa famille. Le duc d'Aumale la rencontre et l'enlève avec 500 hommes dans une irrésistible galopade, audacieuse comme ses vingt et un ans. C'est un grand coup qui clôt en gloire retentissante, en fanfare, trois ans de lutte énergique, de travaux rudes, d'énergie obscure. Mais l'émir a échappé. Il tient encore la campagne dans la province d'Oran, toujours imprenable, toujours traqué; et quand enfin il est à bout de ressources, il se réfugie au Maroc (1844).

ABD-EL KADER ABANDONNÉ PAR SES SUJETS.

Ce fut son dernier espoir. Car il était presque seul, et découragé. La religion, qui l'avait soutenu, se tournait contre lui. Les confréries l'abandonnaient. On découvrait dans le Coran que des musulmans pouvaient, après avoir épuisé tous les moyens de résistance, accepter la domination de chrétiens qui leur garantissaient le libre exercice de leur culte. Les théologiens de Kairouan, secrètement hostiles à l'émir, avaient, dès 1841, à l'instigation d'un agent de Bugeaud, Léon Roches, donné une consultation (fetoua) favorable à cette opinion; leurs vues, soumises à la grande université d'Orient, El Azhar du Caire, furent confirmées par d'illustres ulémas; puis ce fut l'approbation suprême, celle des ulémas de Médine, de Damas, de Bagdad, réunis à la Mecque pour le pèlerinage (1842). Sans doute, cette condamnation doctrinale de la résistance et de l'ambition de l'émir est le résultat d'intrigues, mais aussi des jalousies, des haines formées contre ce parvenu à qui ne sourit plus la fortune; ses fidèles eux-mêmes, épuisés, harcelés, cherchent un prétexte pour en finir. Abd-el-Kader est vaincu par leur lassitude autant que par la guerre. Et les chants de détresse succèdent à l'allégresse passée :

« Le chef des infidèles a le cœur plein de fiel; il ne compte pas les morts; il ne pense qu'à marcher en avant; les soldats portent tout avec eux; ils



Cliché Hachette.

PRISE DE LA SMALA A TAGUIN, 16 MAI 1843.

Peinture d'Horace Vernet, 1845. Portion centrale du tableau, qui a 21 mètres de longueur totale. Au centre, le duc d'Aumale, monté sur un cheval blanc ; devant lui groupe de femmes turques l'implorant. A droite : au premier plan, une tente écroulée ; en arrière, les tentes d'Abd-el-Kader. A gauche, quelques Arabes isolés sont sabrés par la cavalerie. — Musée de Versailles, n° 2027.

s'alignent comme les grains d'un collier.... D'heure en heure, ils gagnent du terrain. Le Dieu des forts leur donne la victoire. Sultan, laisse-nous libres de faire ce qui convient.... La poudre a mangé tous nos braves, ils sont au paradis, c'est vrai! Mais que veux-tu, sultan? Personne ne peut braver la volonté divine.... Quel jour avons-nous refusé le combat?... Sans jamais murmurer, nous t'avons donné nos enfants.... Le sabre est arrivé jusqu'à l'Occident. Heureux ceux qui reposent dans la terre! Ils ne voient jamais les roumis aux jambes rouges. O notre Seigneur, compatis à notre misère. Éloigne-toi, ne t'occupe plus de nous, ou nous compterons ensemble au dernier jour. »

ABD-EL-KADER DÉCIDE LE SULTAN DU MAROC A LA GUERRE.

Pourtant, au Maroc, chez les Beni-Snassen, Abd-el-Kader prêche encore la guerre sainte; il entraîne le sultan Moulay-Abderrahman; il rassemble quelques hommes à Oudjda. Lamoricière le suit, établit un poste à Lalla-Maghnia; les Marocains l'attaquent (30 mai 1844). C'est la partie décisive. Le gouvernement français envoie un ultimatum au sultan : il devra retirer ses troupes, respecter la frontière telle qu'elle était fixée au temps des Turcs, livrer Abd-el-Kader. Une escadre part, commandée par le prince de Joinville, tandis que des renforts arrivent à Bugeaud. Mais, comme en 1830, quand il s'agissait d'Alger, l'Angleterre s'émeut : les Français préparent une nouvelle conquête! L'Angleterre n'a jamais accepté les faits accomplis. Si le souci que lui avaient donné les Français à Anvers et les Russes aux portes de Constantinople a momentanément relégué Alger au second plan de ses jalousies, elle n'a pas encore reconnu l'occupation. Le consul anglais d'Alger n'est pas encore en 1844 accrédité auprès du gouvernement français[1]. La discussion toujours soulevée, toujours écartée par les refus de la France, est reprise, cette fois plus amère : « Que la France tire un seul coup de canon au Maroc, dit R. Peel, et la guerre éclatera »! Aberdeen déclare à la Chambre des Communes, le 8 juillet, qu'il ne permettra pas à la France de s'installer au Maroc. Cependant, le 1er août, Tanger est bombardé par l'escadre; le 14, avec 10000 hommes, Bugeaud enfonce sur la rive droite de l'oued Isly 40000 cavaliers marocains et les disperse. C'est la grande victoire, plus facile à coup sûr que les longs travaux obstinés des années de lutte autour de Mascara, sur le Chélif, dans l'Ouarsenis, mais elle consacre tous les efforts passés devant la France qui s'enthousiasme enfin pour son armée d'Afrique. Le lendemain, Mogador est pris par la flotte. Le Marocain signe l'ultimatum, met Abd-el-Kader hors la loi, et s'engage à l'interner dans l'ouest, s'il réussit à le prendre (10 septembre).

BATAILLE DE L'ISLY.

1. L'Angleterre ne reconnut la conquête de l'Algérie qu'en 1851, et encore ne le fit-elle qu'indirectement, en demandant au gouvernement français l'exequatur pour les consuls anglais d'Alger, d'Oran, de Bône et de Philippeville.

DERNIÈRE OFFENSIVE D'ABD-EL-KADER.

L'émir, cependant, ne renonce pas encore. Son prestige au Maroc est tel, que le sultan, déconsidéré par les défaites que lui ont infligées les Français, n'ose pas exécuter le traité de Tanger ni se saisir de lui ; il le laisse dans la région d'Oudjda reconstituer sa « deïra » et attendre le moment propice pour reparaître en Algérie. L'occasion se présente en 1845. L'effervescence est grande dans toute l'Algérie : la province d'Oran s'agite. Un imitateur d'Abd-el-Kader, Bou-Maza, soulève les tribus du Dahra. La répression est rapide et les tribus sont désarmées, mais l'agitation persiste. Avec la deïra que la faiblesse de Moulay-Abderrahman lui a permis d'organiser à l'ouest de la Moulouya, Abd-el-Kader veut tenter sa dernière chance; il envahit le territoire français et inflige à nos troupes des surprises meurtrières (affaires de Sidi-Brahim, d'Aïn-Temouchent, septembre). Bugeaud, alors en France, rentre au plus vite (15 octobre). Il propose au gouvernement, pour en finir avec Abd-el-Kader, de pousser jusque dans l'intérieur du Maroc, d'où l'émir tire ses moyens d'action et qui, en cas d'échec, lui servira de refuge. Soult lui interdit obstinément de dépasser la Moulouya. C'est donc sur le territoire algérien qu'il faut tâcher d'atteindre l'émir et de l'écraser

ABD-EL-KADER TRAQUÉ SE RÉFUGIE UNE SECONDE FOIS AU MAROC.

Pendant six mois, de novembre 1845 à mars 1846, Bugeaud s'acharne à cette tâche Quatorze colonnes parcourent la province d'Oran, fouillent l'Ouarsenis, battent les Hauts Plateaux, à la recherche d'un ennemi qui se dérobe au moment même où l'on croit l'atteindre. Un jour, il perce le cercle, arrive jusqu'à la basse vallée de l'Isser au pied du massif Kabyle. La troupe qui occupe le col de Beni-Aïcha l'arrête, battu le 6 février 1846, il lui faut s'arrêter, puis rétrograder; rejeté en Kabylie, il ne peut pas s'y maintenir devant l'hostilité des montagnards et revient vers le sud-ouest. Toujours poursuivi par les colonnes françaises et partout repoussé par les tribus du Sud qui jugent sa cause définitivement perdue, il regagne encore le Maroc. Le sultan l'y tolère, étant impuissant à l'en chasser. Il n'en sort que pour faire des razzias sur nos terres jusqu'aux environs de Tlemcen (1846). Mais sa situation n'en est pas plus brillante. Chaque jour moins nombreuse, affaiblie par les lassitudes et les soumissions, sa deïra se désorganise. Bugeaud insiste encore pour qu'on lui permette l'expédition décisive au Maroc. Il aurait poussé jusqu'à Taza. Mais Louis-Philippe, qui ne veut pas rentrer dans le « guêpier » marocain, « sous quelque prétexte que ce soit », lui fait de nouveau envoyer l'ordre de « ne passer dans aucun cas sur la rive gauche de la Moulouya sans de nouvelles instructions », de ne faire « sous aucun prétexte aucun établissement permanent entre notre

LA GUERRE D'ALGÉRIE

Cliché Hachette

LE MARÉCHAL BUGEAUD
(1784-1849)

Buste du portrait en pied, peint par Larivière. Uniforme de Maréchal ; grand cordon de la Légion d'honneur. — *Versailles n°* 1180.



Cliché Hachette

L'ÉMIR ABD-EL-KADER
(1807-1883)

Lithographie de Fuku, postérieure à 1860. *Burnous blanc, grand cordon de la Légion d'honneur.* — *Est. N* 2.

frontière et cette rivière, et, après chaque expédition, de rentrer immédiatement sur le territoire de l'Algérie ».

DÉPART DE BUGEAUD. REDDITION D'ABD-EL-KADER

L'expédition ne fut pas nécessaire. Abd-el-Kader, réfugié au Maroc, mais mal reçu cette fois, dépouillé par le sultan de ses titres de Sidi et de Hadj, n'était plus très dangereux. Bugeaud put s'occuper de soumettre la Kabylie; l'expédition ne rencontra pas de résistance; les chefs promirent de reconnaître l'autorité de la France, mais on n'osa pas occuper le pays. Fatigué peut-être — il avait 63 ans — et dépité à coup sûr, ayant présenté sans succès au Gouvernement et aux Chambres un projet de colonisation militaire, Bugeaud quitta l'Algérie, sans intention de retour, le 5 juin 1847. Le duc d'Aumale qui le remplaça arriva le 5 octobre. Quelques jours après, le 23 octobre, Abd-el-Kader, traqué par les troupes chérifiennes qu'Abderrahman, cédant enfin aux injonctions de la diplomatie française, s'était décidé à envoyer contre lui, se rendit à Lamoricière près de Sidi-Brahim, sous la condition qu'il serait transporté à Alexandrie et qu'il y vivrait librement.

La chute d'Abd-el-Kader ne marquait ni la fin de la conquête, ni la fin de la guerre. Mais c'était la fin d'une politique, celle de l'occupation restreinte, et d'un essai, celui d'un royaume arabe. L'une et l'autre avaient un moment paru sensés à la France; l'expérience avait démontré qu'ils étaient chimériques. Partager l'Algérie avec un chef arabe, c'était une conception trop distante de la réalité, c'est-à-dire des conditions de la vie politique arabe, et nullement appropriée au principal objet du conquérant, qui était évidemment sa sécurité. Abd-el-Kader, qui aurait peut-être réussi à fonder une dynastie avec notre appui, voulut en même temps, lui qui n'existait que par nous, nous jeter à la mer. Cette manœuvre contradictoire le perdit. Il poussa cependant la tentative aux extrêmes limites du possible, car il avait des capacités politiques rares dans son peuple. Il sut organiser un gouvernement, qui eut de l'argent et des soldats; il eut des ruses d'homme d'État; il fut le premier Arabe à demander la liberté à la France au nom des principes de la France. Il eut aussi des qualités d'homme qui ont orné sa carrière de grâce et de charme : instruit autant que pouvait l'être un musulman cultivé et pieux, conscient de la beauté, de la poésie puissante de la vie libre, ce merveilleux cavalier resta le type accompli de l'Arabe des grandes solitudes : il y a deux belles choses dans le monde, disait-il, « les belles tentes et les beaux vers ».

V. — LA COLONISATION

REPRISE DE LA COLONISATION EN 1842.

L'ATTAQUE générale des Arabes en 1839 remit en question tous les résultats de l'œuvre administrative si péniblement réalisée ; elle balaya les essais individuels, déjà prospères, de colonisation agricole. Il ne subsista guère, après cet incendie, que le pouvoir militaire centralisé et les établissements européens des villes de la côte. L'heureux succès de la guerre menée par Bugeaud permit dès 1842 de reprendre l'œuvre de l'administration du pays et de son peuplement par la France. Bugeaud y était résolu : il faut, disait-il dans sa proclamation aux habitants de l'Algérie, il faut que « les Arabes soient soumis, que le drapeau de la France soit seul debout sur cette terre d'Afrique! Mais la guerre, indispensable aujourd'hui, n'est pas le but. La conquête serait stérile sans la colonisation. Je serai donc colonisateur ardent, car j'attache moins ma gloire à vaincre dans les combats qu'à fonder quelque chose d'utilement durable pour la France. »

DIVISION DE L'ALGÉRIE EN TERRITOIRES CIVIL ET MILITAIRE.

Mais il ne parut pas possible, après la dure expérience de 1840, de laisser une nouvelle colonisation libre s'installer au gré de sa fantaisie, livrée à tous les hasards de la guerre et de l'insécurité. Le gouvernement se chargea de fixer les emplacements des villages et de distribuer les terres. Pour en accroître la surface disponible (l'ancien domaine du dey ne suffisant pas), on confisqua les terres des tribus révoltées du Sahel et de la Mitidja ; et les biens habous furent réunis au domaine définitivement, l'État se chargeant de pourvoir aux services d'assistance, d'enseignement et de culte qu'assuraient leurs revenus[1]. Puis l'Algérie fut divisée en territoire militaire et en territoire civil (1844). Dans le territoire civil, les indigènes perdirent toute autonomie administrative, soit qu'ils vécussent mêlés aux Européens dans un chef-lieu de commune pourvu d'une administration française, soit qu'ils habitassent les douars voisins rattachés à ce chef-lieu. Là furent appliqués, sauf pour le statut personnel des indigènes réglé par la loi musulmane, l'administration, la justice et le droit français. En territoire militaire, l'administration et la répression appartiennent au commandant supérieur, c'est-à-dire à l'officier qui commande à la fois aux indigènes et aux Européens. Ceux-ci sont peu nombreux, et admis seulement sur autorisation spéciale et personnelle. Exception n'est faite que pour les

1. Cette mesure (arrêté ministériel du 24 mars 1843) n'était que la reproduction d'un arrêté de Clausel en 1830, non suivi d'exécution.

colons militaires. Ce sont d'anciens soldats qui, une fois libérés, se transforment en colons armés, et, groupés en des villages fortifiés, défendent, en le cultivant, le territoire des postes avancés. Le village militaire est une création de Bugeaud. Quand, en 1845, l'Algérie fut partagée en trois provinces, Alger, Oran, Constantine, chacune eut son territoire militaire et son territoire civil, avec une zone intermédiaire ou territoire mixte. A côté du gouverneur général furent créés un Conseil supérieur, un Conseil de contentieux; sous ses ordres, un directeur général des affaires civiles. Enfin (21 juillet 1845), le mode de concession des terres en territoire civil fut réglé, avec les conditions de paiement et de redevance.

LA COLONISATION OFFICIELLE.

La colonisation civile fut méthodiquement entreprise à partir de 1842; le gouvernement favorisa le passage des familles rurales, rares jusque-là; des centres agricoles furent fondés dans le Sahel, dans la Mitidja. Des villages furent établis sur des hauteurs, souvent dans l'enceinte d'un camp abandonné, qu'on fortifiait de fossés et de tourelles. On y avait surtout prévu la défense, mais sans négliger les conditions du succès agricole. Chaque colon recevait un emplacement pour y construire sa maison, et, hors des murs, dans la campagne, une concession de 12 hectares. Comme on eut quelque peine à trouver des colons, l'administration dut se faire plus minutieusement prévoyante et songer aux commodités de la vie. Les militaires construisirent d'avance des maisons (à Saint-Ferdinand et à Sainte-Amélie dans le Sahel), défrichèrent quatre hectares sur douze et plantèrent des arbres. La concession ainsi aménagée ne fut plus donnée, mais vendue 1 500 francs. Le colon dut justifier de la possession d'une somme égale, « comme garantie d'une bonne exploitation ». Encore, pour obliger les colons à rester sur leurs terres, décida-t-on qu'ils ne pourraient les aliéner qu'après trois ans de jouissance. Précaution utile, mais pas toujours efficace.

COLONISATION DE LA MITIDJA.

Au début, le système des concessions ne fonctionna guère que dans le Sahel. La Mitidja fut allotie à partir de 1843. C'est une grande plaine de 100 kilomètres sur 20 environ, située entre le Sahel et l'Atlas, formant au nord une cuvette marécageuse et malsaine. On y avait, en 1836, créé un chef-lieu, Bouffarik, et installé quatre à cinq cents colons, que l'invasion d'Abd-el-Kader en 1839 obligea de fuir. L'œuvre fut reprise, bientôt achevée, puis déborda sur les autres régions. De 1841 à 1844, 25 villages furent créés, 1 765 familles furent installées, 105 000 hectares furent distribués dans toute la province d'Alger. En 1844-45, 46 000 Européens débarquèrent dans les ports algériens. Les trappistes, appelés par Bugeaud en 1843 et installés dans le camp de Staoueli, commencèrent leurs grands tra-

vaux; en 1845, ils avaient défriché 300 hectares, planté 4 000 arbres, élevé pour 300 000 francs de constructions.

COLONISATION DES PROVINCES D'ORAN ET DE CONSTANTINE.

Des efforts plus réduits mais analogues furent tentés dans les provinces d'Oran et de Constantine. En 1846, 800 Prussiens qui, partis pour l'Amérique, avaient été abandonnés à Dunkerque par l'entrepreneur d'émigration, furent dirigés sur Oran par le gouvernement. C'étaient des malheureux dans la dernière misère. On les installa à Sdidia (entre la Macta et Mostaganem) et à Sainte-Léonie (sur la route d'Arzeu à Oran). De grandes propriétés de 1 000 à 1 500 hectares furent créées, soit par des colons isolés, soit par des sociétés. L'*Union du Sig*, avec 3 000 hectares, tenta même une association du capital et du travail; tout ouvrier y devenait actionnaire et participait aux bénéfices. Vers 1847, trois centres de colonisation étaient entrepris sur les territoires civils d'Oran et de Mostaganem : Miserghin, la Senia, Sidi-Chami. Dans la province de Constantine, on débuta par le territoire de Philippeville; trois villages, Saint-Antoine, Damrémont et Valée comptaient 300 habitants en 1847; un nombre à peu près égal était groupé autour des camps militaires; dans la campagne de Bône, on en était encore aux études préliminaires; mais Guelma, qui n'était qu'un « hameau de cantiniers » groupés autour du camp, reçut en 1846 ses premiers colons; on donna des terres et 600 francs à chacun pour s'installer; ils étaient 700 en 1847.

COLONISATION MILITAIRE DE BUGEAUD.

La colonisation militaire de Bugeaud ne réussit pas. Le premier essai fut tenté en 1841, en pleine guerre. Le village de Fouka fut bâti par le génie militaire, entouré de murailles et peuplé de 147 soldats libérés, organisés en compagnies. Comme ils n'avaient pas de femmes, Bugeaud leur en fit chercher à Toulon; chacune dut apporter 200 francs de dot. Mais les dots furent vite mangées; et il y eut des querelles de ménage. Finalement, les colons s'en allèrent. En 1843, Fouka déserté fut remis à 14 familles de colons civils. Un système analogue fut essayé à Mered, avec 66 soldats encore en service, d'origine paysanne et décidés à devenir colons. D'autres furent installés dans le camp de Mahelma. Quelques-uns y restèrent, et les villages furent complétés par l'arrivée de colons civils.

AUTRES VUES SUR LA COLONISATION.

Mais Bugeaud ne voulait pas que son idée fût jugée sur ces timides essais. Il demandait à réaliser un plan gigantesque, qui eût fixé au sol algérien la plupart des soldats libérés, capables de défendre le sol et de le cultiver, « *ense et aratro* ». Ces vues étaient résolument combattues en Algérie par Lamoricière, qui préconisait un autre mode de colonisation : la métropole aurait distribué aux Européens qui viendraient s'installer en Afrique des primes pour

la construction de maisons, de puits, des primes de défrichement, des primes de plantation ; chacun des actes du colon eût donné lieu à une subvention. Les projets abondaient de toutes parts. En 1839, le gouvernement avait envoyé en Algérie une *Commission scientifique*, dont l'enquête avait été le point de départ d'une foule de brochures, où tous les théoriciens, même l'ancien Père suprême des Saint-Simoniens, Enfantin, avaient dit leur mot et vanté leur recette. Le ministère se décida, sans ardeur, à présenter aux Chambres un projet réduit de colonisation militaire à la Bugeaud. Tocqueville, nommé rapporteur de la commission, critiqua vivement toutes les méthodes de gouvernement et de colonisation employées par Bugeaud, recommanda la collaboration administrative des indigènes et la décentralisation; le ministère, ému de ce mauvais accueil, retira le projet et dut laisser la Chambre nommer à son tour une commission d'enquête.

L'ALGÉRIE EN 1847.

Les tentatives officielles de colonisation, même manquées, furent utiles. Quand les colons installés par l'administration ne tinrent pas, d'autres prirent leur place, et bénéficièrent des créations de l'État : un service de santé gratuit (médecins de colonisation), un service d'inspection chargé de veiller aux besoins agricoles des colons, de créer des pépinières; des écoles qui comptaient environ 7 000 élèves en 1847. Il y avait 1 500 kilomètres de routes, des services de voiture organisés entre Alger et Médéah, Oran et Mostaganem, Mascara, Tiaret, Tlemcen. L'œuvre du peuplement était déjà assez avancée (109 000 Européens[1] en 1846, dont 1 700 colons agricoles) pour que le gouvernement pût en 1847 créer pour la nouvelle population un régime municipal. — La métropole pouvait aussi calculer, en regard de ses sacrifices, les bénéfices que lui valait la conquête : un grand accroissement (40 p. 100) du tonnage de ses ports méditerranéens, une plus-value de 25 p. 100 sur les douanes, qui représentait un mouvement de marchandises de 60 à 80 millions, et surtout l'espoir d'une France nouvelle naissant à ses portes.

Ainsi, toute l'œuvre algérienne réalisée de 1830 à 1847 avait été menée sans plan préconçu, sans politique certaine. L'occupation d'une ville, puis l'occupation restreinte aux villes de la côte parurent

1.

Français	47 274
Espagnols	31 528
Maltais	8 788
Allemands et Suisses	8 624
Italiens	8 175
Divers	4 991
	109 380

Ce chiffre dépassait de 85 000 environ celui de 1839.

d'abord une suffisante ambition. C'est seulement au bout de dix ans qu'on s'aperçut que l'occupation restreinte nécessitait une conquête totale, que tout partage avec un voisin était impossible. De même, on marcha à l'aventure dans le problème de l'administration du pays. La combinaison d'une administration civile et d'une administration militaire était une nécessité visible, mais l'on hésita jusqu'au bout dans la répartition de leurs pouvoirs respectifs et dans la règle de subordination à leur imposer. A l'égard des indigènes, on oscilla entre toutes les formes d'administration directe et toutes les nuances du protectorat. Personne enfin n'avait pensé dès l'origine que l'Algérie pût devenir une terre de peuplement pour des Européens, ni surtout pour des Français. La colonisation se fit au hasard ; on ne s'avisa qu'ensuite d'avoir une doctrine et d'y conformer sa pratique. Le gouvernement fit appel à l'immigration quand il y chercha une compensation aux énormes sacrifices qu'il avait faits pour la conquête.

S'il y eut tant d'hésitations et d'ignorances, c'est que tous les problèmes à résoudre étaient nouveaux pour les Français. Le terrain de cette grande expérience, pays, climat, histoire, habitants, ils ne le connurent qu'à la longue, et c'est peu à peu qu'ils y appliquèrent l'effort d'une pensée méthodique et d'une action cohérente.

CHAPITRE II

LES AUTRES COLONIES[1]

I. CONQUÊTES DANS L'OCÉAN PACIFIQUE. — II. L'ADMINISTRATION DES COLONIES; L'ESCLAVAGE.

I. — CONQUÊTES DANS L'OCÉAN PACIFIQUE

LA monarchie de juillet a ajouté au domaine colonial non seulement l'Algérie, mais quelques établissements sur la côte de Guinée, Nouka-Hiva et Tahiti dans le Pacifique, Mayotte et Nossi-Bé dans l'océan Indien.

POLITIQUE COLONIALE DE LA MONARCHIE DE JUILLET

Elle fut engagée dans ces conquêtes plutôt par l'intention de soutenir des intérêts commerciaux ou maritimes que par l'ambition de conquêtes territoriales. Le ministère de la Marine, de qui dépendait la direction des colonies, forma bien à plusieurs reprises de vastes projets de conquête, mais le ministère plus influent des Affaires étrangères l'obligea toujours à les subordonner à des vues et à des intérêts politiques jugés plus importants, c'est-à-dire à ses combinaisons d'Europe. L'attitude de la France vis-à-vis de l'Angleterre, et même vis-à-vis de l'Espagne, détermina sa politique coloniale. Elle ne fut jamais étudiée ni envisagée isolément et en quelque sorte pour elle-même, pour l'avenir qu'elle contenait en germe, c'est-à-dire qu'elle fut très modeste et très prudente. Tout au plus s'éleva-t-on — et il semble bien que ce ne fut pas avant 1843 — à la conception d'un plan qui prévoyait la création de quelques points de relâche pour notre flotte dans l'océan Indien et dans le Pacifique.

1. Voir *Notices statistiques sur les colonies*, 4 vol. 1837-1840. — Consulter : Ch. Lavallée, *France et Chine. I. Traité de Whampoa, 1844*, 2 vol. 1900; — Russier, *Le partage de l'Océanie*, 1905, qui donne une très bonne bibliographie, particulièrement utile pour les affaires de Tahiti; — Christian Schefer, *La monarchie de juillet et l'expansion coloniale* (Revue des Deux Mondes, 1912), offre des vues tout à fait nouvelles.

INSTALLATION SUR LA CÔTE D'AFRIQUE.

Ce furent les commerçants bordelais qui, dans le désir de prendre leur part d'un commerce où déjà réussissaient les Marseillais, demandèrent et obtinrent l'exploration de la côte du Bénin et de celle du Gabon par la marine. Un officier, Bouet-Williaumez, en rapporta, d'abord en 1837, puis en 1842, des traités passés avec les chefs, qui créaient à la France des droits éventuels dans le golfe de Guinée; la baie du Gabon devint dès ce moment un abri pour la flotte. Ce sont des intérêts analogues qui firent explorer par le même officier de marine, en 1839, la région côtière de l'Oued Noun, au nord du Sénégal; un chef de ce pays offrait d'y creuser un port avec l'appui de la France et lui en promettait le monopole commercial; on signa un traité, mais le port ne fut pas creusé.

DANS LE PACIFIQUE.

En Océanie, une opération tentée sur la Nouvelle-Zélande dans des conditions analogues échoua : le ministère de la Marine mit peu d'empressement à y soutenir des projets commerciaux; quand un vaisseau de guerre y arriva, les Anglais y étaient déjà installés. C'est pour chercher une compensation à ce déboire que la marine choisit dans le Pacifique un autre point à occuper, et que fut organisée l'expédition sur Tahiti.

L'intérêt commercial y était moins apparent que le militaire; on voulait avoir un point de relâche sur la route du Pacifique. On tenait compte aussi d'intérêts religieux : les missionnaires catholiques demandaient un appui contre leurs confrères anglais, qui faisaient de ces païens des hérétiques.

LES MISSIONS D'OCÉANIE.

On avait commencé sous la Restauration, vers 1821, à organiser une concurrence catholique aux missions protestantes anglaises répandues en Océanie. La *Société pour la propagation de la Foi*, fondée à Lyon en 1821, envoya un « vicaire apostolique » aux îles Sandwich. Le Pape créa en 1824 les « Missions d'Océanie ». En 1833, Grégoire XVI partagea l'Océanie en deux vicariats séparés par le 180° de longitude, et donna l'un à la *Société de Picpus*, l'autre à la *Société de Marie.* Les missionnaires de ces deux sociétés se rendirent à Hawaï, aux Gambier (1834), à Tahiti (1836), aux Wallis (1837), aux Marquises (1838), c'est-à-dire sur les points où étaient installées des missions protestantes. Le but était avant tout de combattre l'hérésie : « Il ne sera pas dit, écrivait le P. Caret en 1837, que l'erreur triomphera contre la vérité; l'auguste Marie, que l'Église appelle la destructrice de toutes les hérésies, saura bientôt l'anéantir à Tahiti ». C'est pour la même raison qu'il se rendit aux Wallis : « Le dessein de notre évêque était d'abord de se rendre dans l'archipel des Carolines; mais les progrès de l'erreur aux Tonga et aux Fidji lui firent prendre la résolution de planter la croix dans

le voisinage de ces îles qui sont les principales de la mission protestante. Wallis, située à peu près au centre, lui parut propre à devenir le poste avancé qu'il cherchait à établir contre l'hérésie. »

PREMIÈRE AFFAIRE DE TAHITI.

Les rivalités entre missionnaires protestants et catholiques engagèrent les deux gouvernements anglais et français dans des conflits. A Tahiti, un missionnaire anglais, nommé Pritchard, installé depuis 1824, était devenu tout-puissant; il avait obtenu de la reine de l'île, Pomaré, qu'elle sollicitât la permission d'arborer le drapeau britannique (1826). Canning, qui se souciait peu d'annexer Tahiti, promit seulement la protection de l'Angleterre. Quand les premiers missionnaires français arrivèrent à Tahiti en 1836, Pritchard les fit expulser (12 décembre); l'année suivante, il fut nommé consul. Mais un vaisseau français commandé par Dupetit-Thouars arriva en 1838 et signa une convention avec Pomaré : les Français seraient traités désormais comme les étrangers les plus favorisés. Dumont d'Urville visita l'île la même année. A peine ces marins se furent-ils éloignés que Pritchard obtint de Pomaré qu'une seule religion serait tolérée à Tahiti, la protestante. L'arrivée d'un nouveau vaisseau français obligea aussitôt Pomaré (1839) à reconnaître la liberté du culte catholique. Pritchard partit pour Londres (1840).

L'AMIRAL DE HELL A MADAGASCAR.

L'opinion française n'était plus à cette date indifférente au sort des îles lointaines. On croyait que ces querelles de moines cachaient des intérêts profonds. A Madagascar, la rivalité des religions dissimulait mal le désir de la conquête politique. L'île Bourbon — notre dernière possession dans l'océan Indien avec la petite île Sainte-Marie de Madagascar, occupée en 1821 — était alors gouvernée par l'amiral de Hell. Il avait des vues sur la grande île, et, pour y prendre pied, avait essayé d'un accord avec les Hovas pour les opposer aux Anglais le cas échéant, mais il ne réussit pas; faute de pouvoir s'installer chez eux (ils étaient alors en pleine guerre civile à la suite de la propagande des missions protestantes), il fit occuper (1840-42) Nossi-Bé, Nossi-Mistiou, Nossi-Comba, signa des traités d'amitié avec leurs chefs et même se fit donner Mayotte. C'était encercler la grande île où déjà les Français avaient fondé des établissements agricoles et industriels. Hell en proposa la conquête. Le gouvernement, craignant de compromettre l'entente cordiale, n'en voulut pas, et l'amiral Roussin, pour avoir dit devant la Chambre que la France n'abandonnerait pas ses droits sur Madagascar, fut remplacé au ministère par l'amiral de Mackau.

DEUXIÈME AFFAIRE DE TAHITI

Cependant, à Tahiti, le départ de Pritchard n'avait pas mis fin à la rivalité des Français et des Anglais. Ils continuèrent à se disputer le protectorat, c'est-à-dire l'influence dominante dans le

gouvernement. Les Anglais eurent d'abord le dessus. Dupetit-Thouars (septembre 1842) vint exiger 30 000 francs d'indemnité pour les Français molestés. Pomaré demanda aussitôt le protectorat français. Dupetit-Thouars le lui promit, et le gouvernement de Louis-Philippe consentit. Londres fut ému, mais se borna à demander des assurances pour ses missionnaires. Pritchard retourna à Tahiti en 1843 sur un vaisseau de guerre. Aussitôt Pomaré renonça au protectorat français et reprit son ancien drapeau. Dupetit-Thouars revint encore et proclama la déchéance de Pomaré et l'annexion de l'île. Pritchard riposta par une insurrection; il fut arrêté et expulsé (mars 1844). On le reçut à Londres comme un martyr; à Paris, Dupetit-Thouars fut désavoué, et ce fut sinon une des grandes affaires du règne, du moins l'occasion d'un des grands tapages de la monarchie parlementaire.

Le gouvernement, qui déclara s'en tenir au protectorat de 1842, fut considéré comme cédant bassement à l'Angleterre. La presse et les orateurs de l'opposition éclatèrent contre Guizot. Les Français se sentirent presque aussi humiliés qu'au moment du traité de Londres. Le prince de Joinville publia une note sur « l'état des forces navales de la France », où il démontra que nous n'étions pas en état de lutter contre l'Angleterre. Le tsar vint faire à Victoria une visite si subite qu'on pensa de nouveau à la guerre prochaine : la coalition de 1840 allait-elle renaître? l'entente cordiale, en tout cas, semblait ruinée. Comme c'était le moment où notre guerre d'Algérie nous entraînait au Maroc, Peel déclara à la Chambre des Communes qu'un « outrage grossier, accompagné d'une grossière indignité, avait été commis contre l'Angleterre, dans la personne de son agent ». Dans les théâtres, à Paris, on demandait l'air de *Charles VI* : « Jamais, jamais en France, jamais l'Anglais ne régnera ». Il fallut pourtant se calmer; le gouvernement anglais reconnut que Pritchard n'était plus consul anglais quand il avait été expulsé: mais l'outrage à l'égard du « citoyen anglais » subsistait. Lord Aberdeen parla de ramener Pritchard à Tahiti sur un vaisseau de guerre et d'exiger le départ des officiers français auteurs responsables de l'expulsion. Il se contenta finalement du « regret », de l' « improbation » manifestée par le gouvernement français de « certaines circonstances qui avaient précédé le renvoi de M. Pritchard », et d'une indemnité (septembre 1844). Le protectorat français fut établi définitivement en 1847.

TENTATIVES MANQUÉES DANS LE PACIFIQUE.

Parce qu'on avait renoncé à une politique de conquête coloniale qui eût compromis des intérêts plus importants, c'est-à-dire les grandes pensées des diplomates, il ne s'ensuivait pas qu'on dût

également renoncer à l'établissement d'abris maritimes sur les grandes routes du monde. Or, on n'avait pas un seul relai entre Mayotte et Tahiti, ni sur la route du cap Horn. Un moment, on voulut s'établir dans l'archipel des Soulou à Basilan, et un traité fut même signé avec un chef indigène; mais, Basilan étant voisin des Philippines, l'Espagne protesta; on n'insista pas (1845). A Hawaï, où des difficultés s'étaient élevées entre Anglais et Français, les prétentions d'une troisième puissance, les États-Unis, obligèrent les uns et les autres, en 1843, à reconnaître l'indépendance de l'Archipel et à s'engager à ne jamais s'en emparer, « ni à titre de protectorat ni sous aucune autre forme ».

Il n'y eut plus, après 1845, aucune tentative ni pour conquérir un territoire, ni même pour s'assurer un point d'appui maritime, en aucun lieu du monde. Le gouvernement avait dès lors renoncé à avoir une politique extra-européenne.

II. — L'ADMINISTRATION DES COLONIES; L'ESCLAVAGE

ORGANISATION DES VIEILLES COLONIES.

LA Charte de 1830 avait stipulé que les colonies seraient régies par des lois particulières (art. 64). « Nous sommes rentrés dans la légalité, dit le rapporteur Dupin...; les besoins et les griefs de leurs habitants ne seront plus soustraits à l'impartiale investigation du législateur. » On voulait surtout soumettre les colonies au contrôle des parlementaires. En réalité, les Chambres eurent rarement à se prononcer sur leur sort. Il n'y eut pas de loi sur les annexions nouvelles, ni aucune loi générale sur le régime colonial. L'Algérie ne fut, sauf pour son budget, l'objet d'une loi que lorsque le pouvoir y fut confié en 1834 à un gouverneur général. En 1833, les vieilles colonies, Martinique, Guadeloupe, Bourbon et Guyane, furent pourvues par une loi d'un conseil colonial élu pour cinq ans par les hommes libres payant 200 francs et 300 francs d'impôts directs; n'étaient éligibles que les propriétaires de biens valant 60 ou 40 000 francs, suivant la résidence. La métropole garda l'administration des recettes et des dépenses et la direction de tous les grands services, justice, douanes, instruction publique, police de la presse. Les autres colonies restèrent soumises aux ordonnances. On n'apporta donc pas grand changement aux errements de la Restauration. La population française des colonies vécut pourtant dans un état politique qui ressemblait à celui des citoyens de la métropole. Elle avait, par ses représentants à la Chambre des

députés, sa part d'influence dans les affaires publiques; par les conseils locaux, elle pouvait dire son opinion sur les affaires intérieures. Les agents du pouvoir central gouvernaient dans les colonies comme dans un département; mais ils étaient plus indépendants, étant plus éloignés de leur ministre.

ABOLITION DE LA TRAITE.

La vie économique y était organisée sans aucune ressemblance avec celle de la métropole. Tout le travail de production y était assuré par des esclaves nègres importés d'Afrique. La traite des nègres ayant été abolie au congrès de Vienne par un commun accord des puissances, le trafic public s'arrêta; mais il fallut les dispositions sévères de la loi du 4 mars 1831 pour mettre fin au trafic clandestin. Les esclaves importés restèrent d'ailleurs esclaves. L'Angleterre, dans ses colonies, les ayant émancipés en 1834, l'opinion française s'émut, et une série de mesures furent prises en vue de préparer leur libération définitive.

PROJETS RELATIFS A L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE.

La simplification des formalités et la suppression de la taxe d'affranchissement (1832), la suppression de la mutilation et de la marque pour les esclaves rebelles (1833), le recensement obligatoire des esclaves (1833), l'affranchissement automatique de tout esclave débarqué sur le territoire de la métropole (1836), la reconnaissance de certains cas d'affranchissement de droit (1839) furent les premiers progrès. La question de l'esclavage fut portée devant la Chambre des députés par H. Passy en 1837. Une commission se prononça pour l'abolition totale. Mais on pensait que des transitions devaient être ménagées entre l'état d'esclavage et celui de liberté; on rendrait les esclaves dignes de la liberté et capables de la supporter en leur donnant une éducation et un pécule. Ces tendances humanitaires de la métropole se heurtèrent à l'hostilité résolue des colons. La Cour d'appel de la Martinique refusa par 38 arrêts successifs de prononcer des peines contre des contrevenants à l'ordonnance sur le recensement; renvoyés par la Cour de cassation devant la Cour de la Guadeloupe, ils y furent également acquittés. Les Conseils généraux des colonies, consultés en 1835, déclarèrent que la métropole n'avait ni qualité ni compétence pour s'occuper de la question.

PROJET DE TOCQUEVILLE.

Le travail parlementaire ne s'en poursuivit pas moins. Tocqueville, rapporteur de la commission de 1839, fournit le premier des renseignements précis et formula les résolutions nécessaires : « Ce que les colons disent aujourd'hui, ils l'ont dit bien des fois. Quand, il y a treize ans, il s'est agi d'abolir l'infâme trafic de la traite, la traite, à les entendre, était indispensable à l'existence des colonies.... » Passant outre à l'opposition, à la colère, aux « ingénieuses clameurs » des colons, « une des aristocraties les plus exclusives

qui aient existé dans le monde », il déclara nettement : « il ne s'agit point de savoir si l'esclavage est mauvais et s'il doit finir, mais quand et comment il convient qu'il cesse.... Vouloir demander à un esclave les opinions, les habitudes et les mœurs d'un homme libre, c'est le condamner à rester toujours esclave. Parce que nous l'avons rendu indigne de la liberté, pouvons-nous lui refuser éternellement, à lui et à ses descendants, le droit d'en jouir? » La France possède 250 000 esclaves. En les évaluant à 1 200 francs par tête, le capital dû aux propriétaires est de 300 millions; la moitié de cette somme, soit 150 millions, serait représentée par une rente de 6 millions, et placée au compte des colons à la Caisse des dépôts et consignations. Cette opération donnerait à la métropole le droit de priver les colons de la moitié du travail fourni gratuitement par leurs esclaves. Mais si elle leur en laisse pendant dix ans la jouissance entière, le cadeau qu'elle leur fait (Tocqueville l'évalue à 0 fr. 25 par jour, le rendement quotidien d'un esclave étant de 0 fr. 50) équivaut précisément aux 150 millions qu'elle ne leur donne pas. Pendant ces dix ans, un ensemble de mesures seront prises pour moraliser, civiliser les nègres, et la liberté sera, au bout de ces dix ans, simultanément accordée à tous.

MESURES PRÉPARATOIRES DE L'ABOLITION.

La proposition de Tocqueville ne fut pas discutée; mais, l'année suivante, on réunit une nouvelle commission, composée de pairs, de députés, de hauts fonctionnaires. On invita une fois de plus les conseils coloniaux à donner leur avis, en les prévenant toutefois « qu'un système d'opposition serait vainement employé aujourd'hui que le gouvernement vient de déclarer que le moment est venu de s'occuper d'abolir l'esclavage dans nos colonies ». Le rapport de Broglie, déposé en 1843, conclut comme celui de Tocqueville à une indemnité aux propriétaires et à l'abolition simultanée au bout de dix ans. Le gouvernement jugea plus prudente l'abolition lente et progressive. La loi de 1845 autorisa l'esclave à posséder et à s'affranchir par rachat; et, pour donner l'exemple, l'État affranchit collectivement les noirs esclaves de son domaine dans les colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de Bourbon (1846-47). Des tribunaux, composés de magistrats spéciaux, furent chargés de juger les crimes commis par des hommes libres contre des esclaves et par des esclaves contre des hommes libres, qui furent ainsi soustraits, les uns à l'indulgence, les autres à la férocité des Cours d'assises. Enfin, comme il était à craindre que les nègres affranchis se refusassent désormais au travail de la terre, la loi du 19 janvier 1845 ouvrit un crédit pour l'introduction de travailleurs européens.

Cette longue bataille fut, pendant le règne de Louis-Philippe, le principal incident de la vie de nos vieilles colonies. Elle marqua, pour la première fois, la nécessité pour la métropole d'adopter une ligne de conduite à l'égard des populations conquises et soumises, c'est-à-dire d'avoir une politique indigène; elle fit ressortir l'impossibilité pour elle d'échapper à certaines obligations morales. Mais elle prouva aussi que, sur le programme à suivre, l'opinion des colons n'était pas toujours conforme à celle des Français de la métropole.

LIVRE V

LE POUVOIR PERSONNEL (1840-1848)

CHAPITRE PREMIER

LE MINISTÈRE GUIZOT JUSQU'A LA DISSOLUTION DE 1842

I. L'AVÈNEMENT DE GUIZOT. — II. RÈGLEMENT DE L'AFFAIRE D'ORIENT. — III. GUIZOT ET LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

I. — L'AVÈNEMENT DE GUIZOT

GUIZOT EN 1840.

VOUS êtes naturellement l'un des hommes auxquels le Roi a pensé le plus dans cette occasion », écrivit après sa chute Thiers à Guizot. Cela n'était pas si naturel. Car Louis-Philippe n'avait jamais montré de goût pour les doctrinaires, et il en avait détesté quelques-uns. Dans la circonstance présente, il cherchait certainement un homme qui fût aussi pacifique que lui, mais il ne souhaitait pas moins ardemment que cet homme lui apportât la revanche des défaites qu'il avait subies une première fois en 1839 et une seconde fois en 1840, quand la « coalition » des chefs parlementaires lui avait arraché le pouvoir. Cette préoccupation le dominait au point qu'il ne fut pas question d'autre chose dans le dernier entretien qu'il eut avec Thiers, et qui consomma, au dire de Montalivet qui en fut le témoin, leur séparation politique. Comme Thiers y défendait « plus que jamais la nécessité pour le Roi de laisser la direction quotidienne de la politique à un chef de ministère ayant la majorité dans les deux Chambres », citant l'exemple du roi d'Angleterre et du roi des Belges, déplorant que Louis-Philippe, « depuis la mort de Casimir Perier, eût abandonné cette voie salutaire », le Roi protesta, repoussant toutes les comparaisons; n'avait-il pas, lui, « à faire

accepter à la fois la révolution, le souverain et la dynastie »? Et sans doute, il pensa, s'il ne le dit pas tout haut, qu'il ne lui convenait pas d'abandonner à d'autres le soin de ces grands intérêts. Guizot offrait des garanties : il avait sur l'affaire d'Orient la même opinion que le Roi, et il avait quitté la « coalition » avec quelque éclat; on pouvait l'essayer. Au demeurant, Guizot ne durerait pas; c'était l'avis général : la gauche le détestait, les conservateurs n'étaient pas unanimes à bien accueillir l'ancien « coalisé » de 1839, qui avait si fort attaqué et si bien renversé Molé. C'est à l'usage qu'on s'aperçut que l'homme qui était uniquement chargé de faire une liquidation diplomatique répondait en perfection à l'apathie des parlementaires et à l'ambition du Roi; aussi lui fut-il possible de durer tant que le Roi et la majorité furent en état de résister aux vœux de la nation.

LE MINISTÈRE.

Guizot prit les Affaires étrangères. La présidence du Conseil fut donnée à Soult, l'illustre épée, ou, comme disaient les plaisants, l'illustre fourreau. Le reste fut distribué à des ministres de l'ancien cabinet Soult, ou du premier ministère Thiers, ou du ministère Molé. Ils se maintinrent jusqu'en 1848 avec quelques changements dont il est bon de rappeler les moins insignifiants : le ministre des Finances Humann mourut et fut remplacé en avril 1842 par Lacave-Laplagne, qui lui-même disparut avec quelques-uns de ses collègues en mai 1847; Villemain, ministre de l'Instruction, tomba malade et fut remplacé en février 1845 par Salvandy; Soult enfin laissa la présidence à Guizot le 19 septembre 1847 et fut alors nommé maréchal-général. Mais le cabinet ne cessa pas d'être « homogène », ainsi que Guizot aima plus tard à le rappeler : un cabinet homogène, organisant la majorité en parti politique, appuyé sur la classe moyenne, capable de « clore l'ère des révolutions », d'organiser la collaboration intime et cordiale de la couronne et des Chambres, c'étaient là les « conditions essentielles » de ce « gouvernement libre » que Guizot prétendit réaliser.

LE MINISTÈRE ET L'OPINION.

Le ministère fut mal reçu. Molé et ses fidèles montrèrent des visages sévères. La gauche rappela le voyage à Gand, et ses journaux attaquèrent le « ministère de l'étranger ». Escarmouches sans grande conséquence. Guizot ne représentait encore rien de plus, rien de moins — comme jadis Molé — que la victoire personnelle du Roi sur la politique de Thiers et la résolution de maintenir la paix contrairement au sentiment public. Mais, hormis ce dernier point, où il importait d'être habile pour calmer l'excitation de l'amour-propre national humilié, l'indifférence de la France pour les combinaisons royales ou parlementaires était grande. La bourgeoisie politique ne

LE MINISTÈRE SOULT-GUIZOT



Cliché Hachette.

SÉANCE DU CONSEIL DES MINISTRES AUX TUILERIES, 15 AOUT 1842

Tableau de Jacquand, 1844. *Le maréchal Soult, debout (au centre), présente au roi le texte de la loi de Régence. Derrière le roi, Guizot (la main dans son gilet); derrière Soult, le ministre de l'intérieur Duchâtel, un portefeuille sous le bras. Autour de la table, Lacave-Laplagne, Villemain, l'amiral Duperré, Teste et Cunin-Gridaine.* — Versailles n° 5163.

pensait qu'à ses affaires, et le reste de la nation était épris d'idées et de sentiments si éloignés des préoccupations des pouvoirs publics que les changements de personnel ne la touchaient guère.

Le nouveau ministère devait donc, comme tous ceux qui s'étaient succédé depuis l'abandon du système de Casimir Perier, s'assurer une majorité dans l'émiettement des partis et dans l'enchevêtrement des intrigues. Tâche longue et difficile. Guizot vécut péniblement, avec une Chambre peu sûre, jusqu'à la dissolution de 1842. Puis il constitua une majorité solide qui lui resta fidèle, autant qu'à la dynastie même, jusqu'à l'accident qui, en les renversant toutes deux, montra la fragilité de l'une et de l'autre.

II. — RÈGLEMENT DE L'AFFAIRE D'ORIENT

GUIZOT ANNONCE QUE LA PAIX SERA MAINTENUE.

Il fallait d'abord régler l'affaire d'Orient. Le discours du trône (5 novembre), très pacifique, annonça pourtant les mesures destinées à « faire face aux chances que le cours des événements en Orient pourrait amener ». La police interdit les banquets et les manifestations patriotiques ; Guizot écrivit aux agents diplomatiques « que la politique du gouvernement avait pour but le maintien de la paix » ; il déclara à la Chambre des pairs : « On n'a jamais voulu ni tromper, ni défier, ni isoler la France ; on n'a eu contre elle aucune mauvaise intention, aucun sentiment hostile ; on a cru qu'il n'y avait pas moyen de s'entendre avec elle sur les bases de la transaction ; on a dit que, dans ce cas, on conclurait un engagement à quatre. On l'a fait, et la France devait s'y attendre. On ne l'a pas fait avec tous les égards auxquels elle avait droit. » Mais on ne part pas en guerre pour un manque d'égards. A la Chambre des députés, — la Chambre de la « coalition », agitée, divisée, périodiquement indignée de l' « abstention », de l' « effacement » de la France, — Guizot retrouva devant lui Thiers, qui démontra avec une habileté passionnée que, si la France avait été tant humiliée, c'est qu'elle n'avait effrayé personne ; on savait qu'elle ne troublerait pas la paix quoi qu'il arrivât, et on l'avait traitée avec le sans-gêne qu'elle méritait. Guizot répondit que personne n'aurait osé risquer la guerre pour rendre la Syrie au pacha, et donna l'assurance que l'Égypte héréditaire, conformément à la note du 8 octobre, lui était déjà garantie et promise par les puissances « en considération de la France ». A ce prix, l'adresse fut votée. Il y était dit que « la France, à l'état de paix armée et pleine du sentiment de sa force, veillerait au maintien de l'équilibre européen, et ne souffrirait pas qu'il y fût porté atteinte » ;

autre phrase qui couvrait convenablement la retraite. Le retour des cendres de Napoléon (arrivées à Cherbourg le 30 novembre 1840) faisait craindre une explosion de patriotisme belliqueux; la cérémonie eut lieu à Paris avec une pompe majestueuse, mais sans trouble. Guizot écrivit à son agent de Londres : « Les incidents menaçants sont dissipés. Mehemet-Ali reste en Égypte, et Napoléon aux Invalides. »

L'HOSTILITÉ DE PALMERSTON PERSISTE.

La grande émotion causée par le traité du 15 juillet se calma ainsi d'elle-même. Mais Guizot s'était beaucoup avancé en affirmant que la question de l'Égypte héréditaire était réglée. Palmerston avait bien en effet donné tout d'abord son adhésion à la note du 8 octobre, puis il s'était ravisé et avait réservé le droit pour le sultan de révoquer son pacha. C'est en vain que Guizot s'épuisait en efforts pour obtenir de l'Angleterre que « quelque chose fût donné, évidemment donné, au désir de rentrer en bonne intelligence avec la France et de la voir rentrer dans l'affaire », Palmerston ne se montrait pressé ni de le rassurer, ni de lui faire plaisir. Louis-Philippe fit écrire au gouvernement anglais par son gendre, le roi des Belges, et négocia directement avec Metternich; mais l'opposition du tsar, qui ne tenait nullement à une réconciliation de la France avec l'Europe, paralysait l'Autriche. D'autre part, les affaires du pacha allaient mal, la flotte anglaise occupait Beyrouth; l'armée d'Ibrahim évacuait la Syrie, sauf Tripoli et Saint-Jean d'Acre, qui fut bientôt pris par la flotte anglaise (23 novembre). Ces succès accrurent la superbe de Palmerston. Il ne voulut même plus s'engager à laisser l'Égypte au pacha, encore moins, s'il la lui laissait, à donner à la France la consolation de penser que c'était par égard pour elle que Mehemet-Ali y était maintenu.

GUIZOT CONTINUE A FORTIFIER PARIS.

L'affaire dura huit mois encore, pendant lesquels Guizot dut garder son contingent de guerre, et poursuivre, comme Thiers, les fortifications de Paris. On avait engagé cet immense travail par simple ordonnance. Guizot, qui demanda le 12 décembre un crédit de 140 millions pour le continuer, n'obtint un vote favorable qu'avec l'appui de Thiers. Les fortifications avaient des adversaires dans tous les partis. A gauche, quelques-uns y voyaient — comme en 1834 lors du premier projet — une menace pour la liberté politique de la France et pour la liberté intellectuelle de la capitale. Le Roi se ménageait, disait-on, des positions fortifiées en cas d'émeute, et voulait tenir Paris sous ses canons. Et d'autre part, vit-on jamais une ville de guerre qui fût une ville de pensée? La gauche s'indignait surtout contre le système des forts détachés soutenu par Soult : c'étaient autant de « points d'appui contre les adversaires

de l'intérieur ». Pour Molé et les conservateurs qui lui étaient restés fidèles, les fortifications de Paris étaient une concession du ministère à l'ancienne politique belliqueuse qu'il avait abandonnée. Le gouvernement présenta le projet d'une enceinte continue, malgré Soult, — son président, — qui ne put s'empêcher de laisser voir sa préférence pour les forts détachés. Guizot, dans ce désarroi, évita de se prononcer pour l'un ou l'autre système, laissa Thiers défendre la loi et la sauver. Après le vote, il écrivit à ses agents diplomatiques : « J'ai mis une extrême importance à restituer au projet son vrai et fondamental caractère. Gage de paix et preuve de force.... Appliquez-vous constamment, dans votre langage, à lui maintenir ce caractère : point de menace et point de crainte; ni inquiétants ni inquiets; très pacifiques et très vigilants. .. » (Avril 1841.)

L'ÉGYPTE HÉRÉDITAIRE LAISSÉE A MEHEMET-ALI.

En maintenant les armements, en fortifiant Paris, Guizot pensait donc uniquement au prestige qu'il en tirerait pour négocier une rentrée honorable dans le « concert européen ». Sauver le pacha, lui assurer la possession héréditaire de l'Égypte, c'était l'important, sans doute, mais comment obtenir que ce résultat eût l'air d'une concession faite à la France? L'amiral anglais, après ses victoires en Syrie, s'était présenté avec sa flotte devant Alexandrie, avait obtenu de Mehemet qu'il cesserait les hostilités si la Porte lui donnait l'Égypte héréditaire (décembre 1840). C'est donc à l'Angleterre que Mehemet-Ali devrait l'Égypte. Heureusement, l'ambassadeur anglais à Constantinople, Ponsonby, par un zèle intempestif, détourna la Porte d'accepter ce compromis. L'affaire devenait comique. On s'émut à Vienne et à Berlin de cette intrigue anglaise si incohérente, si contradictoire et si surprenante; à Londres même, au Parlement, Wellington exprima le désir qu'on ramenât la France « au sein des conseils de l'Europe ». Les libéraux, les radicaux attaquèrent les procédés de Palmerston. Celui-ci protesta alors de son désir de s'entendre avec la France : le traité du 15 juillet n'avait jamais parlé que d'enlever à Mehemet-Ali ses conquêtes; c'était donc rester dans les limites du traité que de le laisser dans son pachalik. La conférence des quatre Puissances, réunie à Londres, invita en conséquence, par une note du 31 janvier 1841, la Porte à révoquer la destitution du pacha et à accorder l'hérédité à ses descendants en ligne directe.

DERNIÈRES CHICANES DIPLOMATIQUES.

Dès lors, le débat était clos, par l'accord de tout le monde. Mais la France serait-elle exclue de la délibération finale? C'eût été constituer contre elle une quadruple alliance définitive; brimade dangereuse et inutile. D'autre part, elle ne pouvait solliciter sa rentrée dans le concert européen sans blessure pour son amour-propre, qu'il

était nécessaire de ménager. On finit par s'entendre. Les quatre grandes Puissances déclarèrent que l'effet du traité du 15 juillet était épuisé, puisque la question qui l'avait fait conclure était « heureusement terminée »; mais, comme ledit traité comportait « un principe permanent, la fermeture des détroits, auquel il importait de donner un caractère plus solennel », elles invitaient la France à adhérer à une convention nouvelle, portant cette fermeture (sauf le droit pour le sultan d'excepter de la règle les bâtiments légers des légations). Guizot jugea que la formule « heureusement terminée » était blessante, et que la convention nouvelle ne devait pas apparaître, dans sa forme, comme une annexe du traité du 15 juillet. Satisfaction lui fut donnée. Alors la Porte se mit à chicaner sur l'autorité et l'hérédité du pacha, réclamant le droit de choisir entre ses descendants mâles à chaque ouverture de succession, de limiter son armée à 1 800 hommes, d'en nommer les officiers, de fixer le chiffre des impôts qu'il pourrait percevoir, etc. Mehemet-Ali menaça de reprendre les armes. Les plénipotentiaires décidèrent d'apposer leur paraphe à la convention, et d'ajourner la signature au jour où le sultan se montrerait plus accommodant pour son pacha (15 mars). On n'attendit pas trop longtemps. Sous la pression de l'Autriche, le sultan changea de grand vizir. Rifaat, qui succéda à Reschid, fit à Mehemet les concessions nécessaires (19 avril). Les signatures allaient être enfin échangées quand Palmerston imagina une chicane imprévue : « Si le pacha, dit-il, n'acceptait pas les conditions nouvelles du sultan, le traité du 15 juillet ne serait pas clos, puisque les quatre puissances seraient encore dans l'obligation de l'y contraindre ». Il fallut attendre que Mehemet acceptât les conditions du sultan. Ce fut fait le 10 juin. Comme personne ne trouva plus de prétexte à un nouveau retard, la convention fut signée le 13 juillet.

CONSÉQUENCES POLITIQUES DE LA CRISE DE 1840.

De cette longue crise, l'opinion française tira quelques conclusions importantes : l'union austro-russe était refaite contre la Turquie désormais soumise à un protectorat européen; l'Angleterre avait sauvé le *statu quo* oriental et montré le prix qu'elle y attachait en n'hésitant pas à lui sacrifier l'alliance française; enfin, l'envie de l'Europe s'était réveillée contre la France; l'esprit qui animait les alliés en 1815 n'était pas mort; les Français avaient été humiliés, et le Roi des Français y était pour quelque chose. Edgar Quinet traduisit cette tristesse nationale :

« La France, de toutes les nations latines, seule survit; elle commence à pâlir, pendant que la race slave et la germanique aspirent de son vivant à essayer sur leurs têtes la couronne de la civilisation. Je vois la Russie marcher

à la conquête du Bosphore, l'Angleterre à celle de la Haute-Asie, la France, par l'Algérie, à la conquête du désert.... La Révolution a rendu son épée en 1815; on a cru qu'elle allait la reprendre en 1830; non, ce grand corps blessé ne s'est relevé que d'un genou.... Depuis vingt-cinq ans, nous voilà courbés sous les fourches caudines, essayant de faire bonne contenance et de dorer notre chaîne.... »

A ces lignes, écrites pendant la crise, dans *1815 et 1840*, Quinet ajouta, en manière de post-scriptum, après « l'occasion perdue » de se relever, un « avertissement au pays » : « Si quelque chose est fait pour étonner, c'est de voir un grand État regorger d'hommes et de richesses, florissant par l'agriculture et par l'industrie, plein en quelque sorte de muscles et de bras, qui, avec toutes les apparences de la prospérité et de la force, est incapable de se mouvoir.... C'est que son mal est au dedans. » La France n'est ni une aristocratie, ni une démocratie. C'est une bourgeoisie séparée du peuple. L'État en est affaibli, affaissé. Il faut organiser la démocratie; « la réforme est devenue une nécessité inéluctable.... Il faut travailler à unir les classes, ne plus s'interposer entre elles pour les mieux diviser, et dominer les factions; » il faut « déployer ces principes de démocratie à la face de l'Europe ».

Mais le gouvernement de Louis-Philippe, heureux d'avoir échappé au danger, n'avait plus qu'un désir, celui de vivre tranquille.

III. — GUIZOT ET LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LA MAJORITÉ DE GUIZOT EST FRAGILE.

PENDANT que se dénouait péniblement la crise orientale, Guizot cherchait à consolider sa majorité. Elle était encore incertaine, et chaque discussion importante l'ébranlait. Une demande de fonds secrets (2 février) fut l'occasion d'un débat politique. Le rapporteur Jouffroy en profita pour définir les principes d'une politique conservatrice, paix au dehors, *statu quo* et ordre au dedans; c'était provoquer l'opposition sans nécessité. Thiers s'empressa d'attaquer ce conservatisme : « Vous avez tenté de faire la majorité en arrière; je crois qu'il faut la faire en avant », et il parla de réviser les lois de septembre et de faire une réforme parlementaire en augmentant le nombre des fonctions incompatibles avec le mandat de député. Guizot laissa à Jouffroy la responsabilité de son rapport et refusa de poser et de résoudre des questions qui n'étaient pas urgentes. Les fonds secrets furent votés, et la bataille ajournée.

ATTAQUE CONTRE LE ROI.

A tout moment les incidents relatifs à la politique du ministère atteignaient la personne du Roi. Depuis qu'il avait ouvertement pris

parti contre le sentiment général en 1840, Louis-Philippe était accusé de manquer de patriotisme. La *Gazette de France* (janvier 1841) publia des lettres écrites par lui en 1807 et 1808, où il souhaitait la défaite de Napoléon. Puis la *France* en publia d'autres où il promettait aux Anglais l'évacuation de l'Algérie, où il se vantait d'avoir contribué à l'écrasement de la Pologne, et parlait des fortifications de Paris comme d'une machine de guerre contre les Parisiens. Les premières étaient probablement authentiques, et on en parla peu. Les autres, qui étaient fausses, émurent le public et les tribunaux. La *France* fut poursuivie. Berryer plaida pour le gérant et le rédacteur en chef; le jury les acquitta. Cela fit grand bruit. Guizot dut affirmer à la tribune que les lettres étaient fausses. Personne ne le démentit; mais il parut aussi que le Roi avait été bien mal et bien peu défendu.

DIFFICULTÉS FINANCIÈRES.

D'autres difficultés apparurent. Depuis 1834, le budget ordinaire se soldait en excédent[1]. Les dépenses extraordinaires étaient payées sur les réserves de l'amortissement, c'est-à-dire avec les rentes 3 p. 100 rachetées par l'État, soit 75 à 80 millions par an qu'on affectait aux grands travaux publics. Depuis les emprunts de 1831 et 1832 (qui avaient produit 290 millions et demi), le gouvernement n'avait plus accru la dette. Seul l'emprunt de 60 millions contracté par la Grèce, sous la garantie de la France, de l'Angleterre et de la Russie (sur lesquels la France avait consenti à fournir 20 millions, et dont 15 millions avaient été souscrits en 1833), avait nécessité en 1838 une intervention financière du budget français, la Grèce n'ayant payé depuis 1836 ni intérêts, ni amortissement. Mais la convention du 15 juillet 1840 rompit cet équilibre. Elle coûta, tant en armements qu'en travaux pour les fortifications de Paris, 157 millions en 1840, 146 en 1841; plus 127 autres à répartir sur les exercices suivants, soit 430 millions. Le déficit du budget fut de 138 millions en 1840, de 165 en 1841; on évalua à 115 millions celui de 1842. D'autre part, les dépenses engagées pour les budgets de la Guerre (367 millions en 1840, 385 en 1841, au lieu de 241 en 1839), et de la Marine (99 millions en 1840, 124 en 1841 au lieu de 79 en 1839), ne pouvaient être rapidement réduites, même après la fin de la crise, car la guerre d'Algérie recommençait au même moment. Il fallait donc demander à des ressources nouvelles de quoi liquider le passé et faire face à l'avenir. L'emprunt, l'impôt nouveau semblaient inévitables. Un emprunt de 350 millions fut voté le 25 juin 1841. Comme le 3 p. 100 était en baisse, on n'en réalisa qu'une partie (150 millions) au taux de 78 fr. 52. Le reste, 200 millions, négocié en 1844, fut placé à 84 fr. 75.

1. Voir Michel Chevalier, *Comparaison des budgets de 1830 et de 1843* (Journal des économistes, 1843, V et VI).

LE « RECENSEMENT HUMANN ».

Mais on n'osa pas accroître les impôts. Le ministre Humann pensa qu'il suffisait d'obtenir davantage des anciens. La loi du 14 juillet 1838 prévoyait qu'à partir de 1842 la répartition de l'impôt foncier serait révisée de 10 en 10 ans; Humann ordonna un recensement général pour la préparer, et ne cacha pas le profit qu'il en attendait : « Il est urgent, déclara sa circulaire, de prendre des mesures pour obtenir des impôts les produits qu'on est en droit d'en attendre ». Les contribuables s'émurent. En plusieurs endroits, notamment à Lille, à Bordeaux, à Clermont-Ferrand, les municipalités, se considérant comme chargées par la loi d'opérer la répartition, opposèrent une résistance qui alla jusqu'à troubler l'ordre public. A Toulouse, ce fut une véritable émeute; la garde nationale y prit part; les agents du gouvernement, général, préfet, procureur général, cédant aux émeutiers, suspendirent les opérations du recensement; on révoqua le préfet; son successeur fut reçu tumultueusement, assiégé dans la préfecture; il s'enfuit; un commissaire extraordinaire finit par rétablir l'ordre : aidé de l'armée, il cassa le Conseil municipal et licencia la garde nationale. Sur d'autres points, pour d'autres raisons, à Caen, à Limoges, à Paris, la rue fut envahie[1].

ATTENTAT DE QUÉNISSET.

On fut surpris de l'esprit de révolte qui, sans raison profonde, en plein calme politique, apparaissait. Ainsi, l'ordre était toujours précaire, la paix publique toujours fragile. Quand le duc d'Aumale, le 13 septembre 1841, rentra d'Afrique, au milieu des acclamations, à la tête de son régiment, le 17ᵉ léger, un coup de pistolet lui fut tiré, faubourg Saint-Antoine, par un nommé Quénisset, affilié à une société secrète, les Égalitaires. On n'osa pas déférer le coupable au jury; la Cour des pairs le jugea, avec le rédacteur du *Journal du peuple*, Dupoty, accusé de complicité morale. Dupoty eut cinq ans de prison; Quénisset et deux de ses complices, condamnés à mort, furent graciés par le Roi.

ÉLECTION DE LEDRU-ROLLIN.

On notait, même dans l'entourage du Roi et du ministère, l'impopularité croissante de Guizot et de la dynastie. Lorsque Garnier-Pagès mourut (23 juin 1841), le collège électoral du Mans, par 123 voix sur 127 votants, nomma à sa place un avocat, Ledru-Rollin, qui avait plaidé dans quelques procès politiques. Son discours de candidat, publié dans le *Courrier de la Sarthe*, fut poursuivi devant les assises. Il était de ton violent, mais surtout très significatif en ce que Ledru-Rollin y renonçait à toutes les formules de transaction et rompait nettement avec les partis dynastiques : « Le peuple, c'est un troupeau conduit par quelques privilégiés comme vous, comme

1. Le « recensement Humann » donna lieu à de nombreuses publications; voir *Catalogue de l'histoire de France* (Bibl. nationale LC[u] 3479 à 3502.)

moi, Messieurs, qu'on nomme électeurs..., et si ce peuple se lève pour revendiquer ses droits, on le jette dans les cachots; s'il s'associe pour ne pas périr de misère ou défendre son salaire insuffisant, on le jette dans les cachots; si, comme à Lyon, il écrit sur son étendard : « du pain ou la mort », on le mitraille et on calomnie ses restes mutilés. Le peuple-roi! Ils l'appelaient roi aussi, les Pharisiens, ce révélateur d'une religion nouvelle qui venait prêcher aux hommes l'égalité et la fraternité.... Le peuple, c'est l'*ecce homo* des temps modernes. » Que faire pour ressusciter? La réforme, « condition première de tout progrès pacifique », une « réforme radicale » : « Que tout citoyen soit électeur.... La régénération politique ne peut être qu'un acheminement à de justes améliorations. C'est à ce point de vue élevé de l'amour du peuple que le parti démocratique se distingue surtout profondément des partis éclos de la Révolution de juillet : dans la pédante école des doctrinaires, le peuple n'a de place nulle part.... Pour le parti Thiers, le peuple est un marchepied qu'on brise dès qu'on s'en est servi; le parti Barrot ne s'occupe pas davantage du peuple; le parti légitimiste... parle de souveraineté du peuple! C'est le renard qui se revêt de la peau du lion. » Plus loin encore, Ledru-Rollin se réclamait de l'exemple « de Sieyès, Carnot, Benjamin Constant, Garnier-Pagès, Cormenin ». On n'avait rien entendu de pareil depuis les lois de septembre. C'était, dans un langage emphatique, la déclaration de Cavaignac en 1831; c'était aussi la déclaration des *Amis du peuple* publiée par la *Tribune* en 1833. Devant les assises, Ledru fut défendu par Arago, Marie, Barrot, Berryer; il fut condamné à 4 mois de prison et 3000 francs d'amende, mais, l'arrêt ayant été cassé, un second jury l'acquitta.

La Chambre, qui se réunit en décembre 1841, approuva la signature de la Convention des détroits; mais l'affaire du droit de visite[1] ralluma les passions et mit le gouvernement en danger.

L'AFFAIRE DU DROIT DE VISITE.

Pour faire de l'abolition de la traite une réalité, la France et l'Angleterre s'étaient déjà entendues en 1831, puis en 1833, pour s'accorder réciproquement le droit de visite dans certaines zones, à la condition que le nombre des croiseurs anglais ne fût jamais supérieur de plus de moitié à celui des croiseurs français : « Le droit de visite réciproque, disait la convention du 30 novembre 1831, pourra être exercé à bord des navires de l'une et de l'autre puissance : 1° le long de la côte occidentale d'Afrique, du Cap Vert à 10 degrés

1. Consulter surtout le tome VI des *Mémoires* de Guizot et ses pièces justificatives.

au sud de l'Équateur (c'est-à-dire entre le 10e degré de latitude méridionale, le 15° degré de latitude septentrionale et le 30e degré de longitude occidentale à partir du méridien de Paris); 2° tout autour et dans une zone de vingt lieues de largeur pour Madagascar, Cuba, Porto Rico, et les côtes du Brésil. » La convention du 22 mars 1833 ajouta que les navires anglais qui arrêteraient des navires français les conduiraient, suivant la station à laquelle ils appartiendraient, à la juridiction française de Gorée, de la Martinique, de l'île Bourbon, de Cayenne. Réciproquement, les navires français capturant des navires anglais les conduiraient, selon leur station, à la juridiction anglaise de Bathurst (Gambie), Port-Royal (Jamaïque), du Cap, de Demerara (Guyane).

L'application de cette convention n'avait pas soulevé trop de difficultés. 120 croiseurs français, 152 anglais, investis du droit de visite, visitaient chaque année une ou deux douzaines de navires suspects, anglais ou français. Mais la traite ne pouvait être réellement arrêtée que si tous les États dont les négriers arboraient indifféremment le pavillon s'entendaient pour leur donner la chasse. La France et l'Angleterre obtinrent leur adhésion. Un nouveau projet de convention, générale cette fois, fut rédigé en 1840. La France, alors aux prises avec l'Angleterre, fit attendre sa signature jusqu'au jour où Palmerston fut remplacé par Aberdeen (20 décembre 1841). Les ratifications devaient être échangées le 19 février 1842.

L'affaire, depuis longtemps réglée en fait pour la France, aurait passé inaperçue, si une protestation des armateurs de Nantes, qui fut portée à la tribune par le député Billault, ne lui eût donné une ampleur inattendue. Le vieil argument — c'était donner à la marine anglaise la police générale des mers — toucha la Chambre tout entière. Contre l'Angleterre, l'opposition et la majorité se trouvèrent d'accord. Guizot eut beau démontrer qu'il s'agissait tout simplement de consolider une réglementation qui fonctionnait depuis 1833; l'idée seule de faire à l'Angleterre une concession sembla intolérable; la Chambre se prononça, presque unanimement, pour un amendement à l'adresse, « affirmant la nécessité de préserver de toute atteinte les intérêts du commerce et l'indépendance du pavillon », et elle ajouta, pour bien préciser le sens de son hostilité, le vœu que « les conventions de 1831 et de 1833 cessassent le plus tôt possible d'être mises à exécution ». Guizot déclara que ce vote ne diminuait pas le droit pour le roi de rester fidèle à un engagement pris, qu'il choisirait seulement pour le tenir un moment qui parût plus opportun. Les Puissances décidèrent, le 20 février, après que l'Angleterre, la Prusse et la Russie eurent signé, « que le pro-

tocole resterait ouvert pour la France ». Mais l'agitation en France ne se calma pas vite, l'opposition ne cessa pas de harceler périodiquement Guizot pour lui arracher la promesse d'un refus définitif, ou, s'il faisait mine de céder aux Anglais, pour l'engager dans un conflit parlementaire où il aurait sombré. C'est seulement en 1845 (29 mai) qu'un traité fut conclu, qui suspendit pour dix ans les conventions signées en 1831 et en 1833 et posa de nouvelles règles pour la visite par les croiseurs des deux nations appelés à vérifier la nationalité des bâtiments; il fut convenu qu'on appliquerait les règles « fondées sur les principes du droit des gens et la pratique constante des nations maritimes ».

DISSOLUTION DE LA CHAMBRE.

Le centre gauche s'unit à la gauche pour demander la réforme parlementaire, c'est-à-dire l'interdiction du mandat législatif aux fonctionnaires (proposition Ganneron), et la réforme électorale, c'est-à-dire l'inscription sur les listes électorales de tous les citoyens inscrits sur les listes du jury (proposition Ducos). La première ne fut repoussée que par 198 voix (dont 130 fonctionnaires) contre 190. La seconde fut soutenue par Lamartine, qui protesta avec éclat contre l'éternel préjugé des conservateurs hostiles à tout mouvement, « immobiles, inertes, implacables, oui, implacables à toute amélioration. Si c'était là en effet tout le génie de l'homme d'État chargé de diriger un gouvernement, mais il n'y aurait pas besoin d'un homme d'État, une borne y suffirait. » Guizot affirma que le mouvement en faveur de la réforme électorale était « superficiel, factice, mensonger, suscité par les journaux et les comités ». Il eut 41 voix de majorité (février 1842). Ce succès, qui mettait en échec l'opposition de gauche, donna à croire que le gouvernement pouvait désormais compter sur une majorité de droite, dont le conservatisme intransigeant arrêterait toutes les tentatives d'agitation. Guizot était convaincu que la majorité du corps électoral pensait comme lui. Aussi, la session finie, le gouvernement prononça-t-il la dissolution (juin); les élections furent fixées au 9 juillet 1842.

ÉLECTIONS DE 1842.

Elles ne furent pas décisives. Le gouvernement eut 266 sièges sur 459; sur 92 députés nouveaux, 54 étaient ministériels, 38 hostiles; Paris élut 10 opposants sur 12. Les conservateurs avaient espéré une victoire plus complète. Guizot en conçut quelque inquiétude. Pourtant il n'avait rien à craindre : sous réserve des surprises qui pourraient jaillir de la politique extérieure, si favorable aux coalitions imprévues, le vrai danger parlementaire ne naîtrait pour lui qu'au jour où l'union conservatrice commencerait à se désagréger.

CHAPITRE II

LE GOUVERNEMENT DE GUIZOT DE 1842 A 1847

I. LA POLITIQUE INTÉRIEURE : TRIOMPHE DU PROGRAMME CONSERVATEUR. — II. LA POLITIQUE EXTÉRIEURE : GRANDEUR ET DÉCADENCE DE L'ENTENTE CORDIALE.

I. — LA POLITIQUE INTÉRIEURE : TRIOMPHE DU PROGRAMME CONSERVATEUR

MORT DU DUC D'ORLÉANS.

LE 13 juillet 1842, le duc d'Orléans mourut d'un accident de voiture sur la route de Neuilly. Fin tristement banale d'une vie brillante et charmante. La pitié fut universelle pour ses parents, pour sa veuve, mais la nation ne se sentit pas touchée dans son avenir. Un Français brave, séduisant, patriote, libéral avait disparu; mais la mort du prince héritier de la couronne ne compromettait que la dynastie. Et, à vrai dire, la nation contemplait avec une indifférente curiosité le spectacle de la dynastie compromise. Lui-même, le prince, dans son âme moderne et sincère, ne s'était pas fait d'illusion sur la fragilité du lien qui unissait sa famille à la France; c'est sans doute autant à lui-même qu'à son fils qu'il pensait en rédigeant en 1839 le testament célèbre où il interrogeait mélancoliquement l'avenir : « C'est une grande et difficile tâche que de préparer le comte de Paris à la destinée qui l'attend; car personne ne peut savoir dès à présent ce que sera cet enfant, lorsqu'il s'agira de reconstruire sur de nouvelles bases une société qui ne repose que sur les débris mutilés et mal assortis de ses organisations précédentes ». Et il prévoyait que son fils pouvait être « un de ces anciens instruments brisés avant qu'ils aient servi... ».

LA QUESTION DE LA RÉGENCE.

Cette mort, que Palmerston appela une « calamité » et Metternich une « catastrophe », remit en question, écrivit Heine, « tout l'ordre des choses existantes ». Le Roi avait soixante-dix ans, l'héri-

tier du trône en avait quatre; un intervalle devait vraisemblablement séparer la mort du Roi de la majorité de l'héritier; une régence était à prévoir. On n'y avait pas encore songé, et la Charte n'en faisait pas mention. Convenait-il de fixer une fois pour toutes le mode de désignation des régents du royaume, ou seulement de choisir le personnage qui serait régent à la mort du présent Roi? Puis, quel que fût ce futur régent, à qui appartenait-il de le désigner? aux pouvoirs établis par la Charte, ou à la nation spécialement consultée?

LA DOCTRINE DE GUIZOT.

Autant de questions que la Chambre discuta passionnément. Ledru-Rollin soutint que les Chambres et le Roi n'avaient pas le pouvoir de créer un régent, mais la nation seule. Guizot déclara : « J'ai vu dans le cours de ma vie trois pouvoirs constituants : en l'an VIII, Napoléon; en 1814, Louis XVIII; en 1830, la Chambre des députés. Voilà la vérité, la réalité; tout ce dont on vous parle, ces votes, ces bulletins, ces registres ouverts, ces appels au peuple, tout cela, c'est de la fiction, du simulacre, de l'hypocrisie. Soyez tranquilles, Messieurs; nous, les trois pouvoirs constitutionnels, nous sommes les seuls organes légitimes et réguliers de la souveraineté nationale. Hors de nous, il n'y a qu'usurpation ou révolution. » C'était aussi l'avis de la Chambre. Elle se jugea, puisqu'elle s'était donné le droit de fonder une dynastie, capable de faire une loi de régence. D'ailleurs, la majorité ne pensait pas qu'on pût, pour créer un régent, s'écarter de la condition fondamentale qui faisait les rois, c'est-à-dire du droit héréditaire. Le projet du gouvernement porta donc que la régence serait donnée au prince le plus rapproché du trône dans l'ordre fixé par la Charte. Il écartait les femmes. Le régent aurait l'exercice entier de l'autorité royale, l'inviolabilité; l'âge de sa majorité serait de dix-huit ans.

DOCTRINE DE LA GAUCHE

Mais, en discutant sur les principes, on ne pensa guère qu'aux personnes. Le projet du gouvernement désignait le duc de Nemours, l'aîné des garçons vivants, au détriment de la veuve du duc d'Orléans, mère du futur roi. Or, Nemours passait pour conservateur, et la duchesse pour libérale. La discussion de la loi de régence fut ainsi dominée par le désir ou la crainte de préparer à Louis-Philippe un successeur hostile ou favorable aux partis et à leurs programmes. Les ennemis du cabinet voulurent écarter Nemours; ils demandèrent que la régence fût élective, et non pas conférée par droit de naissance : « On nous demande, dit O. Barrot, de décréter une régence fondée sur le droit de naissance; ce n'est pas un choix individuel que vous voulez ajouter à la Charte : c'est donc entre cette nouvelle légitimité qu'on prétend établir pour la régence et l'appréciation libre et intelligente du Roi et du parlement, entre le hasard aveugle de la naissance et le

choix judicieux des pouvoirs de l'État, que vous avez à vous prononcer ». Et il exprima ses préférences personnelles pour la régence féminine. Lamartine l'appuya : « Nous ne voulons pas glisser du gouvernement national au gouvernement dynastique, exclusivement dynastique. Donnons à la dynastie notre respectueuse sympathie, donnons-lui notre douleur, nos larmes, celles de ce peuple entier, mais ne lui donnons pas... les garanties, les droits, les libertés de notre temps et de nos enfants. » Et il posa nettement la candidature de la duchesse d'Orléans : « Ne faisons pas dire à la France, à l'Europe, à l'histoire... que pour affermir [la monarchie nouvelle], pour la perpétuer, il a fallu chasser la mère et toutes les mères, sinon du berceau, au moins des marches du trône de leur fils, et chasser les derniers vestiges du droit électif de nos institutions ».

THIERS APPUIE GUIZOT.

Le succès du projet ministériel dépendait du centre gauche. Thiers le défendit sans hésitation : il était la conséquence nécessaire du principe monarchique; il consolidait le gouvernement de juillet, ce serait remettre en question le principe et la dynastie que de refuser à la régence ce que la Charte de 1830 avait donné à la royauté. Le plaidoyer du plus ardent et du plus redoutable des adversaires de Guizot fut émouvant et solennel :

« Je fais appel aux vrais amis du gouvernement parlementaire; je leur donne rendez-vous; savez-vous où? à la défense de la royauté.... Pour moi, derrière le gouvernement de juillet, il y a la contre-révolution, et devant, il y a l'anarchie.... Je reste sur le terrain où la Charte nous a placés, je conjure mes amis de venir faire sur ce terrain un travail d'hommes qui savent édifier et non pas un travail d'hommes qui ne savent que démolir. Les paroles que je viens de dire m'ont coûté beaucoup! elles me coûtent encore en descendant de cette tribune.... »

La loi fut adoptée à la Chambre par 310 voix contre 94, puis par les Pairs à peu près unanimement. On jugea la dynastie sauvée après l'avoir crue perdue.

RUPTURE DU CENTRE GAUCHE ET DE LA GAUCHE DYNASTIQUE.

Mais cette bataille eut pour conséquence de diviser l'opposition; Barrot n'avait pas tenu la promesse qu'il avait faite à Thiers avant le débat de ne pas combattre une loi dont on pensait faire une manifestation unanime de loyalisme dynastique. Thiers rompit avec lui, et passa lui-même pour avoir eu, en la défendant, l'arrière-pensée de se rapprocher du pouvoir : c'était peu vraisemblable, bien que son intervention eût singulièrement aidé Guizot. Cette rupture de la gauche et du centre gauche donna au ministère trois années de sécurité parlementaire.

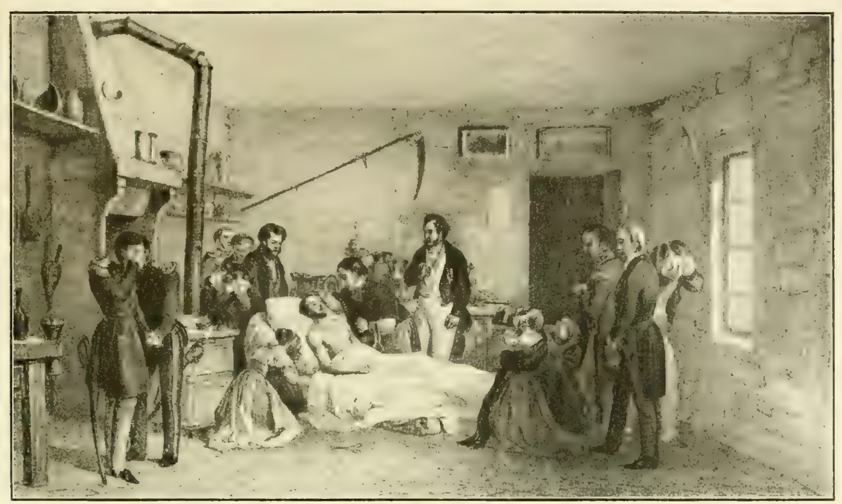
IMMOBILITÉ POLITIQUE.

La majorité, assez faible et précaire au début de 1843, fut accrue par « les conquêtes individuelles », c'est-à-dire par des faveurs

distribuées, les places, les bourses scolaires, l'argent. L'immobilité politique fut complète : « Dieu nous garde des gouvernements inventeurs ! » disait le *Journal des Débats*. Thiers se tut, travailla à son histoire de Napoléon. Lamartine, qui alors se rallia à l'opposition constitutionnelle, n'était pas encore un adversaire dangereux. De temps à autre une discussion politique surgissait, à propos de l'adresse, des fonds secrets; il fut question, en 1843, d'une nouvelle « coalition » : cette fois, Molé, qui ne pouvait oublier celle qui l'avait renversé, se fût allié à Dufaure contre Guizot. En 1844, le ministère fut un moment en danger, Louis-Philippe l'ayant obligé de présenter devant les Chambres le projet de dotation du duc de Nemours, qui avait déjà échoué deux fois en 1837 et en 1839 et causé la chute de deux cabinets. Cet entêtement du vieux Roi aurait pu avoir pour Guizot la même conséquence, si ses amis eux-mêmes, dans l'intention d'éviter un débat public, n'avaient provoqué dans les bureaux de la Chambre une discussion officieuse qui démontra l'inutilité et le danger du projet. Le Roi, fort mécontent, s'entêtait à vouloir prouver le bien-fondé de sa demande par une lettre publique au président du Conseil; on l'en dissuada à grand'peine, et il dut se contenter d'insérer dans le *Moniteur* (30 juin 1844) une longue démonstration de l'insuffisance du domaine privé. « C'était, dirent les *Débats*, un appel à l'impartialité de la France. » L'effet ne fut pas heureux et les polémiques que tous les conservateurs redoutaient recommençèrent. Mais le Roi était chaque jour plus obstiné et plus aveuglé; il se croyait populaire, et jugeait ses ministres très timorés.

LES LÉGITIMISTES A BELGRAVE-SQUARE.

Une visite des chefs du parti légitimiste à Londres, où était le comte de Chambord, fut l'occasion d'un tumulte parlementaire où Guizot faillit succomber. Depuis la mort de Charles X (1836), le duc de Bordeaux essayait de ranimer son parti. Des voyages à Rome, à Dresde, à Berlin semblèrent le poser en prétendant. Quand il se rendit à Londres (1843), cette démarche inquiéta Louis-Philippe, qui obtint de la Reine qu'il ne fût pas reçu chez elle. Mais un millier de légitimistes français se rendirent en pèlerinage à l'hôtel de Belgrave-Square où le prince était descendu ; ils manifestèrent leurs sentiments aussi vivement qu'ils le purent et appelèrent leur prince du nom de roi. Louis-Philippe, ému, irrité, voulut manifester à son tour au moins contre les députés et les pairs qui avaient pris part aux visites de Belgrave-Square. L'adresse lui en fournit l'occasion. Les Pairs déclarèrent « que les Pouvoirs de l'État, en dédaignant les vaines démonstrations des factions vaincues, avaient l'œil sur leurs manœuvres criminelles ». A la Chambre, la commission de l'adresse pro-



Cliché Hachette.

LA MORT DU DUC D'ORLÉANS

Lithographie d'Arnoult, 1842, représentant l'humble pièce où, le 13 juillet 1842, le duc fut transporté après son accident, sur la route de Neuilly. Le roi et la reine sont à son chevet. B. Nat. Est. Qb.



Cliché Hachette.

« PRIMO SEIGNARE, DEINDE PURGARE »

Caricature de Daumier sur la politique économique du gouvernement. Le roi saigne un contribuable, à qui le général Soult s'apprête à donner un clystère, et le duc d'Orléans à administrer la « médecine du roi ». — B. N. Est. Œuvre de Daumier.



posa d'abord cette formule : « La conscience publique flétrit de coupables manifestations », puis, jugeant le mot « flétrit » trop brutal, écrivit « réprouve »; mais, à la demande des ministres qui traduisaient la colère du Roi acharné à obtenir une condamnation retentissante des légitimistes, elle rétablit le mot « flétrit ». Ce mot devint une grande affaire. Les adversaires de Guizot se rappelèrent à propos le fameux voyage de Gand en mai 1815, qu'on lui avait si souvent reproché, et ils en tirèrent parti bruyamment. La gauche, en écoutant Berryer, eut des applaudissements indignés. Guizot ne put justifier sa conduite qu'au milieu d'un tapage qui resta célèbre, et la Chambre maintint le mot « flétrit ». Mais plusieurs conservateurs ralliés au nouveau régime, et que leurs relations et d'anciennes sympathies rattachaient à la société légitimiste, abandonnèrent Guizot. Tous les efforts que la monarchie de juillet avait faits et devait encore faire pour éteindre ou pour réduire l'opposition carliste, pour la fondre dans le parti conservateur, s'en trouvèrent compromis. La gauche, dont cette rupture faisait l'affaire, avait passionnément soutenu et excité les colères et les haines légitimistes.

THIERS ET BARROT SE RÉCONCILIENT POUR ATTAQUER LA « CORRUPTION ».

Odilon Barrot, chef de la gauche, et Thiers, chef du centre gauche, se réconcilièrent en 1845. Ils lièrent partie pour entrer ensemble dans le futur gouvernement, avec un programme où étaient inscrites la réforme électorale, la réforme parlementaire et la revision des lois de septembre. Les radicaux de la Chambre restèrent en dehors de la combinaison; mais l'opposition de gauche, consolidée par cette réconciliation, se mit à harceler le ministère, fit traîner en longueur les discussions, parlant pour le pays, préparant les élections futures. Sa tactique fut d'accuser le ministère de « corruption ». Il fallait entendre que le ministère achetait par des faveurs le vote des électeurs et celui des députés. La persévérance que l'opposition mit à signaler tous les abus créa l'opinion (qui semble bien avoir été dominante dans le pays) que « le système représentatif n'était autre chose qu'une machine politique propre à faire dominer certains intérêts particuliers, et à faire arriver toutes les places dans les mains d'un certain nombre de familles » (Tocqueville). Le Roi lui-même ne fut pas épargné. Thiers proposa en mars 1846 l'inéligibilité de toutes les personnes touchant des émoluments de la liste civile, il répéta : « Le Roi règne et ne gouverne pas » et demanda à Guizot « le gouvernement représentatif dans toute sa vérité ». Mais la majorité resta fidèle à Guizot.

ÉLECTIONS DE 1846.

Les succès parlementaires de Guizot l'engagèrent à tenter une fois de plus des élections générales. La Chambre fut dissoute le

6 juillet 1846. Tous les partis de gauche — radicaux compris — s'entendirent pour présenter partout des candidats antiministériels. Leur coalition fut battue, et ils perdirent une trentaine de sièges : le pays légal était décidément conservateur. Le ministère eut cent voix de majorité sûre. Guizot dit à ses électeurs de Lisieux, dans sa lettre de remerciements : « Toutes les politiques vous promettront le progrès; la politique conservatrice seule vous le donnera, comme seule elle a pu réussir à vous donner l'ordre et la paix. »

II. — LA POLITIQUE EXTÉRIEURE[1]; GRANDEUR ET DÉCADENCE DE L'ENTENTE CORDIALE

L'ÉCHEC de la négociation relative au droit de visite[2] retarda le rapprochement avec l'Angleterre. Mais la conquête d'une majorité stable, les victoires répétées du ministère sur la coalition de ses adversaires, l'arrivée au pouvoir des conservateurs en Angleterre permirent à Guizot de le réaliser.

RAPPROCHEMENT AVEC L'ANGLETERRE.

L'entente avec l'Angleterre était, depuis la paix diplomatique rétablie, sa grande pensée politique. Après l'intimité anglaise du lendemain de juillet si vite compromise, après les tentatives manquées pour obtenir des monarchies du continent une sympathie active qui la remplaçât, la France était dans un isolement dont la crise de 1840 avait fait mesurer tout le danger. On n'en prévoyait pas la fin. Le tsar, toujours hostile, quoique avec des formes moins blessantes, s'était appliqué à faire de la convention du 15 juillet un nouveau traité de Chaumont; le nouveau roi de Prusse, Frédéric-Guillaume IV, mystique absolutiste, avait pour la France libérale une répulsion qu'accroissait encore son admiration pour le tsar son beau-frère, et rêvait comme lui d'une alliance générale contre la Révolution; Metternich, plus sceptique, mais sympathique aussi au conservatisme de Guizot, ne voulait ni dépasser la limite d'une cordialité polie et molle, ni assumer d'autre rôle que celui d'intermédiaire dans le cas d'une fâcherie un peu vive de la France avec les « alliés ». L'Angleterre seule était donc en état de fournir à la France

1. Voir les documents et les ouvrages généraux déjà cités; surtout le t. VIII des *Mémoires* de Guizot et la *Correspondance* de la reine Victoria; — consulter Ernest Daudet, *La reine Victoria en France (1843)*, Revue des Deux Mondes, 1902; — *La Syrie (1840-1862)*, par Richard Edwards, 1862; — colonel Churchill, *The Druzes and Maronites under the Turkish rule (1840-1860)*, London, 1862. — Quelques documents et faits nouveaux sont indiqués et cités dans une communication de R. Guyot à la *Société d'histoire moderne* (voir le Bulletin de la Société de mai 1914); ils sont particulièrement intéressants pour l'histoire de la rupture de l'entente et des procédés de Palmerston à l'égard de Louis-Philippe.

2. Voir page 298

un appui. Mais les intérêts contraires, les vieilles rivalités, les sentiments traditionnels d'hostilité se dressaient contre toute tentative de rapprochement durable. Si l'alliance libérale contre l'absolutisme avait été une conception féconde jusqu'à 1836, si on lui devait les succès remportés en Belgique, en Espagne, en Italie, en Portugal, les intérêts opposés en avaient eu raison. Il fallait un nouveau fondement à une nouvelle entente. Les conservateurs de 1840, tels que Guizot, Aberdeen et Peel, ne parlaient plus le langage des « hommes de juillet » tels que Laffitte ou Thiers. Ce qu'ils pouvaient faire, c'était une alliance conservatrice contre la gauche en France, contre les whigs en Angleterre. Louis-Philippe l'espérait du moins et le souhaitait avec sa ténacité ordinaire. C'était là qu'il pensait trouver enfin le point fixe qu'il cherchait depuis son avènement : l'alliance avec les conservateurs anglais appuierait à l'extérieur le système qui avait, à l'intérieur, amené le Roi à l'exercice personnel du pouvoir. Elle était l'autre face de la politique royale. L'une et l'autre avaient le même fondement, qui n'était ni l'intérêt ni le sentiment profond de la nation, mais une combinaison du Roi. C'est pourquoi l'une et l'autre offrirent la même solidité précaire.

RIVALITÉ FRANCO-ANGLAISE EN ESPAGNE.

Les difficultés de l'alliance anglaise, brutalement révélées par l'affaire du droit de visite, éclatèrent en Espagne. La défaite des modérés (septembre 1840), qui avait eu pour conséquence la fuite de la reine-mère Christine, protégée de la France, et l'avènement du général Espartero, régent de la jeune reine Isabelle et chef du parti anglais, firent apparaître une intrigue anglaise : « Vous ne vous mettrez jamais d'accord avec l'Angleterre sur l'Espagne », disait Metternich à l'ambassadeur français. Les ambitions qui s'agitèrent dès lors autour du mariage de la jeune reine en firent un motif de conflit. L'avènement éventuel d'un prince français à Madrid faisait perdre aux Anglais tout sang-froid : Louis-Philippe, à qui ils attribuaient ce projet, avait, à leurs yeux, l'ambition d'un Louis XIV; mais eux-mêmes laissaient voir leur désir d'envoyer en Espagne un Cobourg, cousin germain du prince Albert, mari de la reine Victoria; et la France jugeait à son tour cette prétention intolérable.

LA REINE VICTORIA EN FRANCE.

La chute d'Espartero (juillet 1843) permit aux deux gouvernements de causer plus amicalement sur ce grave sujet, quand un coup de théâtre annonça brusquement qu'un changement radical était survenu dans les relations franco-anglaises. La reine Victoria avait décidé de venir en France voir Louis-Philippe, alors à son château d'Eu. Aucun souverain n'avait encore été l'hôte du roi des barricades, et les visites faites jadis par les ducs d'Orléans et de Nemours à Vienne et à Berlin n'avaient pas été rendues. Victoria arriva le

2 septembre 1843. Aberdeen, qui l'accompagnait, déclara à Guizot : « Prenez ceci comme un indice assuré de notre politique et sur la question d'Espagne et sur toutes les questions; nous causerons à fond de toutes ». En effet, le Roi s'engagea à ne pas proposer un de ses fils (il avait été question du duc d'Aumale) pour mari à la reine Isabelle, et même à s'opposer à ce mariage, si les Espagnols le proposaient; toutefois cette renonciation était faite à la condition qu'Isabelle choisirait un mari Bourbon et non Cobourg. Il fut convenu qu'on rechercherait le moyen de régler la question du droit de visite en ménageant les passions nationales qui se manifestaient, soit en France contre la visite, soit en Angleterre pour l'abolition de la traite. On se sépara bons amis, après cinq jours de fêtes aimables dans l'intimité d'une villégiature familiale. « Ce jour est pour moi, écrivit Guizot à l'un de ses amis, ce que fut pour Jeanne d'Arc le sacre de Reims. »

L' « ENTENTE CORDIALE ».

En Europe l'effet fut grand. Le tsar et le roi de Prusse furent mécontents; Metternich eut du dépit; et la dynastie d'Orléans sembla consacrée. En ouvrant la session des Chambres, le 27 décembre 1843, le Roi se félicita de la « sincère amitié qui l'unissait à la reine de la Grande-Bretagne », et de l'esprit « de cordiale entente » qui animait les deux gouvernements. L'adresse donna lieu à un débat brillant comme de coutume. Thiers, qui depuis un an se taisait, déclara que l'alliance anglaise n'était plus nécessaire comme elle l'avait été au lendemain de juillet, qu'en tout cas, elle ne serait point efficace; trop de désaccords séparaient les deux nations. Guizot répliqua qu'il ne s'agissait ni pour l'une ni pour l'autre d'aliéner une partie de sa liberté d'action; mais les deux gouvernements avaient compris « que sur certaines questions ils pouvaient tenir d'accord une certaine conduite, qu'ils pouvaient s'entendre et agir en commun ». Tocqueville résuma la situation diplomatique nouvelle : « Toute la politique extérieure du cabinet peut se réduire à ceci : la paix comme fin, le retour à l'alliance anglaise comme moyen. M. le ministre des Affaires étrangères a défini lui-même cette politique, en disant que c'était une politique tranquille, modeste, sans bruit, sans éclat, ayant pour résultat de nous faire accepter par l'Europe. »

L'AFFAIRE PRITCHARD A LA CHAMBRE.

La Chambre approuva le ministre sans difficulté et sans enthousiasme. Il fallait attendre les résultats. Ils furent médiocres. L'entente cordiale resta une combinaison artificielle et fragile. Elle ne valut pas contre la rivalité historique, contre les intérêts hostiles et les antipathies traditionnelles. On s'en aperçut très vite. Le voyage que fit Louis-Philippe à Windsor (octobre 1844), malgré la cordialité et la sympathie qui lui furent marquées,

n'effaça pas les propos d'aigreur et de colère échangés par la presse des deux pays à propos du Maroc et de Tahiti [1]. La même année, à l'ouverture de la session (26 décembre 1844), la nomination du bureau de la Chambre fit apparaître le désarroi que l'irréductible méfiance à l'égard de l'Angleterre avait jeté dans la majorité; ses candidats passèrent tout juste. Molé, aux Pairs, attaqua vivement la politique extérieure de Guizot. A la Chambre, dans la discussion de l'adresse, le Maroc, Tahiti, le droit de visite furent autant de chefs d'accusation contre le ministre qui sacrifiait l'honneur et les intérêts de la France à l'alliance anglaise. L'indemnité accordée à Pritchard excita une colère universelle : le centre droit ayant voté avec l'opposition, la majorité ministérielle se trouva réduite un moment à huit voix (213 contre 205). Les journaux de gauche publièrent la liste des 213 conservateurs de la majorité; c'était les désigner, ces « Pritchardistes, » à l'indignation des électeurs. La discussion sur les fonds secrets ne donna au ministère que 24 voix de majorité (229 contre 205).

NÉGOCIATIONS AU SUJET DES MARIAGES ESPAGNOLS.

L'entente cordiale dura pourtant trois ans, soutenue par les relations amicales des deux souverains, par l'estime mutuelle que se portaient Guizot et Aberdeen ; mais elle connut quelques traverses. Le mariage de la reine d'Espagne Isabelle restait à décider. Louis-Philippe, tout en écartant d'avance ses enfants du trône d'Espagne, s'en tenait toujours à sa formule : « Le trône d'Espagne ne doit pas sortir de la maison de Bourbon ». On pensa au frère du roi de Naples, le comte de Trapani; mais les Espagnols n'en voulaient pas, le parti français trouvant cette union trop modeste pour la reine, le parti anglais repoussant le candidat français, et tous s'entendant pour mépriser les napolitains. Alors, pour racheter l'insuffisance de Trapani, Guizot imagina une compensation : Louise-Fernande, la sœur cadette d'Isabelle, aurait épousé le duc de Montpensier; le mariage se serait fait après qu'il serait né de la reine un héritier qui écarterait l'infante Louise-Fernande et son mari français de tout espoir de succession au trône. Mais les partisans de Cobourg s'agitèrent, et le gouvernement anglais ne les désavoua pas; la reine Christine, dépitée de n'avoir pas pour sa fille Isabelle un prince français, les encourageait avec la complicité de Bulwer, ambassadeur d'Angleterre. Aberdeen, loyalement, désapprouva les intrigues de Bulwer; mais il n'en déclara pas moins à l'ambassadeur espagnol qu'il ne reconnaissait à aucune puissance le droit d'imposer un mari à la reine. Aucune décision ne fut prise : on

[1] Voir page 283.

craignait des deux côtés qu'une action décidée n'entraînât une rupture.

AFFAIRES DU LIBAN.

Il en était de même partout où les deux politiques se heurtaient. En Orient, dans le Liban, la querelle des Druses musulmans et des Maronites chrétiens permit aussi de constater la faiblesse et l'impuissance de l'entente cordiale. Ces deux populations étaient en lutte perpétuelle. En 1844, les cinq Puissances avaient demandé des éclaircissements sur les moyens que la Turquie regardait comme propres à les pacifier. Le système turc consistait à faire du pacha de Saïda l'arbitre des querelles que les chefs (vékils) des deux nations n'auraient pas pu régler. Mais l'arbitrage ne fonctionna pas, et des troubles graves éclatèrent en 1845 dans les districts mixtes. Les Druses étaient soutenus par les consuls anglais, parce que les consuls de France, protecteurs des chrétiens d'Orient, défendaient les Maronites et contrecarraient l'action du pacha de Saïda sur le Liban. Conduits par leurs prêtres, crucifix en main, les Maronites assaillirent en avril les villages Druses; mais, vainqueurs dans le Metsi, ils furent vaincus à Abeih, où le couvent des capucins fut saccagé. On essaya vainement de désarmer les uns et les autres. On ne vint à bout ni des tendances guerrières des Maronites et de leur clergé, ni de la férocité des Druses. C'était le résultat de la rivalité franco-anglaise autant que de l'impuissance turque.

AFFAIRES DE GRÈCE.

En Grèce, dans l'anarchie politique que l'avènement en 1832 du roi Othon, second fils du roi de Bavière, n'avait pas fait cesser, le ministre de France Piscatory soutenait un chef de parti, Colettis; le ministre d'Angleterre Lyons en soutenait un autre, Mavrocordato. Celui-ci arriva au pouvoir le premier. Mais quand Colettis prit sa place, on fut convaincu en Angleterre que les intrigues de Piscatory avaient renversé Mavrocordato; et la presse anglaise s'indigna qu'un agent français gouvernât la Grèce sous le nom de Colettis.

RETOUR DE PALMERSTON AU POUVOIR.

Du moins, si l'intimité de Guizot et d'Aberdeen ne suffisait pas à résoudre les difficultés, elle permettait d'en ajourner la solution. C'était un résultat. Il ne fut pas durable. Le ministère Peel, affaibli à la fin de 1845, donna sa démission, puis la retira, pour tomber définitivement le 25 juin 1846. Palmerston reprit les Affaires étrangères dans le ministère Russell. L'entente cordiale sembla d'abord résister à ce coup, Palmerston ayant pris soin, avant sa rentrée au pouvoir, de venir à Paris, où l'opposition et Thiers l'avaient fêté. Mais l'illusion ne fut pas de longue durée. Au pouvoir, Palmerston ne dissimula plus : Aberdeen avait subi l'ascendant de Guizot; il avait été sa dupe; il avait subordonné l'Angleterre à la France; il fallait maintenant renverser les rôles. En France, on s'at-

tendit à subir de nouveau les effets de la perfidie anglaise ; la cordialité officielle fit place à la méfiance, la temporisation amicale à l'action décidée.

CONFLIT FRANCO-ANGLAIS EN ESPAGNE.

Guizot écrivit à son ambassadeur à Madrid : « Ce n'est pas moi qui livrerai l'Espagne à lord Palmerston ». La candidature napolitaine fut abandonnée, et remplacée par celle du duc de Cadix, fils de l'infant don François de Paule. Montpensier restait candidat à la main de l'infante. Les deux mariages auraient été, sinon célébrés, du moins annoncés en même temps. C'était évidemment dépasser les arrangements pris avec Aberdeen. Mais l'intrigue nouée autour des « mariages espagnols » devint, Aberdeen disparu, une lutte personnelle entre Bresson, ambassadeur de France, et Bulwer, ambassadeur d'Angleterre. L'un et l'autre ne songèrent plus qu'à faire triompher leur candidat, et ils engagèrent toutes leurs ressources de diplomates, tout leur amour-propre d'hommes. Au même moment, Palmerston, comme s'il ignorait les conversations antérieures d'Aberdeen avec Guizot, communiqua au gouvernement français les instructions envoyées à Bulwer : il y était dit que le choix d'un mari pour la reine était affaire purement espagnole et ne regardait que l'Espagne; puis, énumérant les candidats possibles, Palmerston mettait en première ligne Léopold de Saxe-Cobourg. C'était, au moins sur ce point, la fin de l'entente. Guizot écrivit à son agent de Londres : « Si l'initiative de la politique isolée était prise à Londres, il faudrait bien qu'à Paris j'en adoptasse aussi la pratique ». Une politique isolée, c'était, dans ce cas, une politique hostile; quand Palmerston remit en ligne la candidature de Léopold de Cobourg, écartée par la France, il ne manqua pas d'ajouter que la candidature de Montpensier était « la plus importante » à combattre. Le choix de ce prince eût été (Bulwer avait mission de le dire) une marque d'hostilité à l'égard de l'Angleterre. Palmerston avait d'ailleurs un candidat pour l'infante ; c'était don Enrique, le frère du duc de Cadix, un ami des progressistes (le parti battu avec Espartero, adversaire de Christine et de son gouvernement).

LES MARIAGES ESPAGNOLS.

Palmerston, emporté par son désir de faire échec à Guizot, avait une fois de plus dépassé la mesure. La reine Christine, jusque-là hésitante, prit peur et pressa la France de faire au plus tôt et simultanément le double mariage de Cadix avec Isabelle et de l'infante avec Montpensier. Les engagements pris avec Aberdeen s'y opposaient sans doute, mais la conduite de Palmerston n'avait-elle pas dégagé la parole du gouvernement français? Guizot et le Roi résolurent (4 septembre 1846) de donner satisfaction à la reine Christine. Palmerston, irrité, déclara que l'équilibre de l'Europe était détruit,

compara Louis-Philippe à Napoléon, déclara qu'il n'y avait plus ni cordialité ni entente, que pour la première fois « un roi de France manquait à sa parole ».

FIN DE L'ENTENTE CORDIALE.

La reine Victoria s'indigna plus vivement encore : « Et dire que le Roi a fait cela dans sa soixante-quatorzième année et laisse cet héritage à son successeur, et à qui? à un petit-fils, à un mineur! Notre amitié était de la plus grande importance pour Nemours et Paris. Et néanmoins il préfère l'ennui de gouverner l'Espagne à la cordiale entente qui existait si heureusement entre nos deux pays! Je ne puis le comprendre.... » Elle traitait Guizot durement : « La conduite de Guizot dépasse en ignominie tout ce qu'on peut croire : Sa malhonnêteté est digne de mépris.... Il a commis une infamie. » Elle ne pouvait croire pourtant que le Roi et son imprudent ministre iraient jusqu'au bout : « Ma seule consolation est que, le projet ne pouvant se réaliser sans produire de graves complications et sans exposer cette famille chérie à beaucoup de dangers, elle reculera encore devant l'exécution ». On ne recula pas. Palmerston eut beau soutenir que le traité d'Utrecht ne permettait pas le mariage Montpensier, puis essayer d'ameuter Vienne, Berlin, Pétersbourg, les mariages furent célébrés le 10 octobre.

PALMERSTON ATTAQUE GUIZOT ET LOUIS-PHILIPPE.

Mais la bataille n'était pas finie. Palmerston s'employa encore à obtenir que les Montpensier fussent en tout cas exclus du trône. Il n'y réussit pas, et essaya alors de lier partie avec l'opposition française pour renverser Guizot. Un Italien réfugié en Angleterre, Panizzi, servit d'intermédiaire entre Thiers et lui; Thiers se montra fort heureux d'avoir, et Palmerston de fournir la preuve de la perfidie de Guizot. L'ambassadeur anglais à Paris, lord Normanby, entra en querelle ouverte avec Guizot au sujet de conversations qu'il avait eues avec lui relativement aux mariages et qu'il avait publiées dans le Livre bleu. Guizot en contesta l'exactitude à la Chambre. Palmerston soutint que la confiance du gouvernement anglais dans la version de l'ambassadeur était entière, l'écrivit à Normanby, et fit publier la lettre dans le *Morning Chronicle*. C'était presque une injure. Les journaux français de l'opposition déclarèrent qu'il fallait pour conserver l'honneur se débarrasser d'un ministre « menteur ». Quelques jours après, un bal était donné à l'ambassade d'Angleterre; une invitation ayant été envoyée à Guizot, Normanby lui fit aussitôt savoir qu'elle lui avait été envoyée « par méprise ». Les choses allaient tourner mal, quand Apponyi, ambassadeur d'Autriche, arrangea l'affaire en portant à Guizot les regrets de Normanby.

Palmerston donnait lui-même à ses agents l'exemple de la désin-

volture dans le choix des moyens de combat. Il s'attaqua directement à Louis-Philippe en fournissant une arme redoutable aux adversaires politiques du régime, les légitimistes et les républicains. Un mémoire rédigé par ses soins fut imprimé et distribué aux ambassades et légations anglaises : il y était raconté qu'en 1809, Louis-Philippe, désireux de prendre un commandement dans l'armée insurrectionnelle d'Espagne, avait dû rassurer l'ex-roi de Naples et les Anglais qui craignaient en lui un futur candidat au trône d'Espagne et même au trône de France; il avait alors, dans une série de lettres adressées à Canning et au duc de Portland, protesté de son attachement aux Anglais et de son loyalisme bourbonien : « Jamais je ne porterai de couronne, tant que le droit de ma naissance et l'ordre de succession ne m'y appelleront pas.... Je suis lié au Roi mon aîné et mon maître par tous les serments qui peuvent lier un homme, et je serais le plus vil des parjures si je pouvais seulement songer à les violer. » Le mémoire resta ignoré du public et des journaux, mais circula dans le monde diplomatique.

SATISFACTION DE GUIZOT.

A tout prendre, on ne savait pas encore où étaient les vraies dupes dans cette aventure. Guizot et Louis-Philippe avaient sacrifié l'entente cordiale, qui était leur grande pensée, à une satisfaction qui leur était d'autant plus chère qu'elle faisait mieux apparaître leur énergie : c'est à un allié, c'est à l'Anglais qu'ils avaient eu l'audace de résister. Il fallait donc que le bénéfice fût important; ils le pensaient en effet : « L'affaire des mariages espagnols est la première grande chose, dit Guizot à la Chambre, permettez-moi le mot, la seule grande chose que nous ayons faite seuls, complètement seuls, en Europe, depuis 1830 ». Mais, dix-huit mois après, ils purent apprécier la portée de l'opération qui avait consisté à réunir par deux mariages les Bourbons de France et ceux d'Espagne. Elle était nulle. Guizot avoua plus tard « qu'il s'était surpris parfois en flagrant délit d'anachronisme ».

La politique de l'entente cordiale avait plus d'une fois mis Guizot en danger devant la Chambre. La rupture avec l'Angleterre, malgré les efforts de l'opposition qui plaida dans la presse et à la tribune la cause de Palmerston, donna au ministère sa plus forte majorité : l'adresse fut votée par 248 voix contre 84 (12 février 1847).

CHAPITRE III

LES PARTIS POLITIQUES DE 1840 A 1847

I. ESPRIT NOUVEAU DANS LES PARTIS DYNASTIQUES. — II. LES ADVERSAIRES DU RÉGIME : LÉGITIMISTES ET RADICAUX. — III. LE PARTI CATHOLIQUE ET LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT. — IV. LA COALITION DES PARTIS D'OPPOSITION AUTOUR DE LA RÉFORME ÉLECTORALE ET PARLEMENTAIRE. — V. LA POLITIQUE ET LES CONDITIONS DE LA VIE INTELLECTUELLE.

I. — ESPRIT NOUVEAU DANS LES PARTIS DYNASTIQUES[1]

LES PARTIS DYNASTIQUES.

BIEN qu'il fût évident que les Chambres qui soutenaient Guizot depuis 1840 eussent, avec un zèle égal, soutenu tel ou tel de ses concurrents s'il eût été au pouvoir, bien que tout le monde sût que la plupart des députés ne se groupaient pas suivant un programme, mais suivant l'intérêt qu'ils avaient à être les amis ou les adversaires du ministère, on parlait encore en France des partis politiques comme s'ils existaient réellement. Des hommes tels qu'Odilon Barrot, chef de la gauche, Thiers, chef du centre gauche, Dupin, Dufaure, Émile de Girardin, chefs sans troupes, proclamaient en toute occasion leur indépendance d'esprit, affirmaient avec une naïveté peut-être sincère qu'ils avaient un programme et qu'ils représentaient une politique. A la vérité, aucun principe ne les sépa-

1. Voir *La France parlementaire* (*1834-1851*), œuvres oratoires et écrits politiques par A. de Lamartine, 6 vol., 1864-1865. Sur la politique de Lamartine, voir Quentin-Bauchart, *Lamartine, homme politique; La politique intérieure*, 1903; — L. de Ronchaud, *La politique de Lamartine; choix de discours et écrits politiques, précédé d'une étude sur la vie politique de Lamartine*, 1878.

Tocqueville est l'homme le plus représentatif des néo-conservateurs de la droite dissidente : voir *Œuvres et correspondance inédites*, publiées par G. de Beaumont, 2 vol., 1861, et P. Marcel, *Essai politique sur Alexis de Tocqueville*, 1910.

Du même groupe, Duvergier de Hauranne : *De l'état des partis en France et de la nécessité d'une transaction*, Revue des Deux Mondes, 1841.

rait les uns des autres, ni chacun d'eux de Guizot, leur grand adversaire, et ils n'étaient rapprochés ou désunis, suivant les moments, que par le désir qui leur était commun d'exercer le pouvoir. Mais les conditions auxquelles ils pouvaient y parvenir déterminaient leur attitude, dosaient leur libéralisme ou leur conservatisme, inclinaient leurs sentiments vers la déclamation pacifique ou belliqueuse, ce qui n'était d'ailleurs d'aucune conséquence. « J'ai passé dix ans de ma vie, écrit Tocqueville, dans la compagnie de très grands esprits qui s'agitaient constamment sans pouvoir s'échauffer, et qui employaient toute leur perspicacité à découvrir des sujets de dissentiments graves sans en trouver. » L'ironie de cette observation n'en diminue pas la justesse. Tout se passait entre gens de même classe, ayant le même intérêt profond, qui était d'exclure des places tout ce qui était au-dessus ou au-dessous d'eux. « Maîtresse de tout comme ne l'avait jamais été et ne le sera jamais aucune aristocratie, la classe moyenne, devenue le gouvernement, prit un air d'industrie privée.... La postérité ne saura peut-être jamais à quel degré le gouvernement d'alors avait sur la fin pris les allures d'une compagnie industrielle où toutes les opérations se font en vue du bénéfice que les sociétaires en peuvent retirer » : c'est encore Tocqueville qui le constate. De là, le peu d'intérêt qu'offraient des débats politiques où il ne s'agissait en somme que de prendre la défense du ministère, ou sa place.

LES DÉBATS POLITIQUES

L'éloquence des orateurs ne doit pas faire illusion. Quelques-uns avaient un talent de premier ordre, et la plupart, pourvus d'une bonne éducation classique, formés au Palais, avaient assez d'habileté pour dissimuler le vide de leur pensée ou pour le draper convenablement dans une doctrine. Ils donnèrent à cet égard des modèles, et des plus éclatants, de l'éloquence parlementaire. Thiers, qui faisait périodiquement, pendant le ministère Guizot, une conférence pour défendre l'honneur national ou pour attaquer le pouvoir personnel, était passé maître dans cet art; son discours à l'occasion de la discussion du budget en 1846 est un chef-d'œuvre du genre. « Tous les gouvernements commencent par avoir raison et finissent par avoir tort.... Le gouvernement avait reçu une légitimité de la nation, qui le dispensait d'en attendre le complément d'un autre pouvoir sur la terre. Il fallait avoir une forte, habile et prévoyante administration. C'est ce qu'on peut appeler la politique modeste, qui peut, avec le temps, devenir une politique honorable et même glorieuse. » Il montrait ensuite que le gouvernement n'avait pas su suivre cette voie, parlait longuement des « dégradations successives de la politique étrangère », des erreurs de l'alliance anglaise, des fautes

commises en Espagne, en Grèce, en Belgique, en Italie; puis il passait à la politique intérieure, rappelait la lutte funeste entre l'Université et le Clergé où le gouvernement ne savait pas prendre parti, faisait la critique de la marine et de l'armée, et des finances. D'où venait tout le mal? « Aurait-on osé écrire, il y a dix ans, quelque opinion que l'on eût, que le Roi doit gouverner, malgré la responsabilité des ministres? » Au début, « quelque opinion que l'on eût sur la balance des pouvoirs, sur l'influence de la royauté et des ministres, l'expérience faite sous la Restauration, le souvenir d'un grand cataclysme, tout cela faisait qu'on cherchait à rendre sérieuse la responsabilité ministérielle, pour rendre sérieuse aussi l'inviolabilité royale ». C'est ainsi qu'on eut des présidents du Conseil, Casimir Perier, Broglie; Molé n'était déjà plus « une représentation assez apparente du gouvernement ». Aujourd'hui, c'est Soult, « qui a bien acquis par son âge et ses grands services le droit de se reposer, qui est véritablement étranger au gouvernement, qu'on juge suffisant pour couvrir la royauté!... Les nations éclairées ne peuvent être gouvernées comme les États de l'Asie! Pour corriger les inconvénients de l'hérédité, on a imaginé un système, aussi sage que simple, qui consiste à placer des ministres sérieusement responsables à côté du Roi, hommes ayant la réalité et l'apparence du pouvoir.... Les ministres ne doivent pas s'effacer, ils ne doivent pas consentir à jouer le rôle d'intermédiaires!... » Des ministres qui s'effacent « peuvent être des ministres éloquents; ce ne sont pas des ministres de haute responsabilité ».

Guizot répondait toujours avec hauteur et gravité : « Un trône n'est pas un fauteuil vide, déclarait-il dans le discours (29 mai 1846) où est le mieux résumée sa pensée politique, auquel on a mis une clef (*sic*) pour que nul ne puisse être tenté de s'y asseoir. Une personne intelligente et libre, qui a ses idées, ses sentiments, siège dans ce fauteuil. Le devoir de cette personne..., c'est de ne gouverner que d'accord avec les grands pouvoirs institués par la Charte.... Ce n'est pas le devoir d'un conseiller de la Couronne de faire prévaloir la Couronne sur les Chambres ni les Chambres sur la Couronne; amener ces pouvoirs divers à une pensée et à une conduite communes, à l'unité par l'harmonie, voilà la mission des ministres du Roi dans un pays libre; voilà le gouvernement constitutionnel. » Si l'habileté de Louis-Philippe l'avait conduit où il voulait aller, c'est-à-dire à gouverner sous le nom de ses ministres, où était le mal? Était-ce donc un crime pour un ministère d'être d'accord avec le Roi, et le ministère n'avait-il pas la majorité dans les Chambres?

LES ADVERSAIRES POLITIQUES N'ONT PAS DE GRANDES DIVERGENCES D'OPINION.

La droite reste hostile aux nouveautés politiques; elle dresse toutes ses forces contre les mesures propres à préparer l'avènement de la démocratie; elle considère comme définitif le type de gouvernement réalisé en juillet. Quant à l'opposition dynastique, il est dans son rôle de critiquer le présent et d'y vouloir des changements. Mais la conduite des hommes qui la dirigeaient au temps où ils occupèrent le pouvoir, leur conduite après la chute de la monarchie n'autorisent pas à penser que leur goût pour la réalisation d'un progrès politique fût beaucoup plus ardent que celui de la droite. En réalité, les uns et les autres sont sans doctrine précise; tous ils souhaitent unanimement que les classes moyennes gouvernent et continuent de gouverner, d'occuper les hautes fonctions de la politique et de l'administration. Un abonné du conservateur *Journal des Débats* n'a pas sur ce sujet d'autre pensée que l'abonné du plus populaire des journaux libéraux, le *Siècle*. S'il naît chez quelques-uns d'autres sentiments, ce sont des craintes et non des espérances; car la poussée des idées nouvelles crée un danger qui les trouve désarmés. Guizot s'est plaint plus tard, en racontant sa vie, de n'avoir pas été soutenu dans la lutte qu'il avait menée contre les « idées fausses » en politique, en religion, en science.

« Contemporaines de notre grande Révolution, nées dans son berceau et de son souffle, les idées qu'il s'agissait de combattre étaient encore, dans la plupart des esprits, implicitement admises et liées à sa cause. Les uns les regardaient comme nécessaires à la sûreté de ses conquêtes; les autres, comme des conséquences naturelles et le gage de ses progrès futurs.... On ne sait pas assez à quel point se sont étendues et à quelles profondeurs ont pénétré les racines des mauvaises théories philosophiques et politiques qui entravent si déplorablement aujourd'hui le progrès régulier des gouvernements libres et du bon état social. »

A la gauche pas plus qu'à la droite des partis dynastiques, on n'avait, en effet, ni remède ni barrière à leur opposer.

ESPRIT NOUVEAU CHEZ CERTAINS CONSERVATEURS.

Cette inquiétude d'esprit qui effrayait rétrospectivement Guizot n'altéra pas alors son optimisme, ni la satisfaction dont il faisait part périodiquement à ses électeurs normands. Rien ne semblait pouvoir détruire sa majorité. C'est pourquoi il ne s'émut pas de l'esprit nouveau, visible pourtant depuis 1840, qui se substituait à celui des « hommes de juillet », qui s'élevait au-dessus de leurs ambitions personnelles, de leurs querelles stériles. Esprit qui éclate en éclairs chez Lamartine, qui s'exprime en froids raisonnements chez Tocqueville, et qui va attaquer peu à peu la résistance satisfaite des conservateurs, ou du moins l'isoler, la miner au point qu'un accident suffira pour qu'elle s'écroule.

LAMARTINE. Lamartine était député depuis 1833. D'abord, sous la Restauration, lecteur enthousiaste de Bonald, ennemi des libéraux et des bonapartistes, royaliste pur pour qui Mme de Staël est dangereuse et Chateaubriand imprudent, puis inquiet sur l'avenir des Bourbons depuis 1827, il est, en 1830, touché de la grâce libérale, et subitement il devient presque démocrate. En 1831, il écrit la *Politique rationnelle* : « Nous touchons à l'époque du droit et de l'action de tous... la plus juste, la plus morale, la plus libre de toutes celles que le monde a parcourues jusqu'ici, parce qu'elle tend à élever l'humanité tout entière à la même dignité morale, à consacrer l'égalité politique et civile de tous les hommes devant l'État, comme le Christ avait consacré leur égalité naturelle devant Dieu ». Et il proclame qu' « il n'y a de vérité dans le pouvoir social qu'autant qu'il y a vérité dans l'élection, et il n'y a vérité dans l'élection qu'autant qu'elle est universelle ». A vrai dire, ces affirmations, leur auteur n'espère ni ne désire qu'elles trouvent une réalisation prochaine; il a simplement construit dans l'abstrait, hardiment rationalisé, comme l'y invite cette heure où chacun donne sa formule ou sa recette pour le salut du monde moderne.

A la Chambre, pourtant, il affirme « ses convictions sociales », il veut qu'on jette « à pleines mains » de la charité dans les lois. En 1834, il est déjà de ceux que Juillet a déçus. Bien qu'il soit, qu'il reste conservateur, qu'il soutienne encore en 1837 Molé contre la « coalition », il est le premier parmi les amis du régime à jeter à son parti, à la monarchie, à l'esprit conservateur, un avertissement retentissant et pénétrant :

« 1830 n'a pas su créer son action et trouver son idée.... Vous avez laissé manquer le pays d'action. Il ne faut pas se figurer que, parce que nous sommes fatigués des grands mouvements qui ont remué le siècle et nous, tout le monde est fatigué comme nous et craint le moindre mouvement. Les générations qui grandissent derrière nous ne sont pas lasses; elles veulent agir et se fatiguer à leur tour. Quelle action leur avez-vous donnée? La France est une nation qui s'ennuie. » (10 janv. 1839.)

Bientôt après, voici qu'il se prononce contre le gouvernement des classes moyennes (23 avril 1839) et déclare à ses électeurs, en 1842, que « le point de vue du gouvernement doit être dans les masses, car c'est là que sont les souffrances, c'est là que sont les droits, c'est là qu'est la force ».

Si l'on songe, pour bien situer ces avertissements et en mesurer la portée, que Lamartine n'a pas rompu avec la dynastie, ni même avec la majorité, on y verra la preuve qu'il y a des hommes qui, sans être des conspirateurs, ni des émeutiers, ni même des républi-

cains ou des socialistes, sont fatigués d'entendre de grands orateurs régler en style magnifique leurs querelles et leurs affaires de famille; — qui pensent à la possibilité de diriger la monarchie vers une action populaire et féconde; — qui voudraient inspirer à l'aristocratie bourgeoise qui gouverne, et qui n'est qu'une aristocratie d'argent, le souci de son devoir; — qui lui conseillent de négliger ses intérêts de classe pour préparer la réalisation de la pensée fondamentale de ce temps, laquelle est (c'est encore Lamartine qui, en 1843, le dit) « d'organiser la démocratie en gouvernement ».

DUVERGIER DE HAURANNE.

Ces hommes-là sont ceux qui, vers ce temps, arrivent à la vie politique, et qui rêvent de faire quelque chose. Ils sont, à l'égard de la génération de juillet, dans la position que celle-ci, vers 1824 (à l'heure où elle fondait le *Globe*), occupait vis-à-vis des vieux libéraux. On les voit s'attacher à l'étude des réformes partielles, rêver d'abolir l'esclavage, de limiter la peine de mort, de réformer les prisons, de civiliser l'Algérie. L'un d'eux, Duvergier de Hauranne, qui se plaît à disserter sur la politique, écrit en 1841 sur la « nécessité d'une transaction entre les partis ». Les légitimistes ont fait fausse route en passant de la censure à la liberté illimitée de la presse, du double vote au suffrage universel, de la monarchie à la République; ils n'inspirent pas confiance. Les républicains se sont égarés en conspirant contre la volonté nationale. Le parti conservateur qu'avait groupé Molé est dissous; les doctrinaires sont ruinés par les coalitions dans lesquelles ils ont perdu leur discipline et leur homogénéité. Le centre gauche (on disait : « La France est centre-gauche ») a perdu les sympathies qui, un moment, — sous le second ministère de Thiers, — le soutenaient; il y a là des consciences troublées, des esprits perplexes, des cœurs découragés. La gauche dynastique ne sait que dénoncer les abus, réduire les dépenses, renverser un ministère. La droite combat les doctrines pernicieuses pour la société, défend l'ordre public, mais elle ne sait pas se plier à nos institutions, et cherche sa force ailleurs qu'en elle-même. Il faut que des hommes de tous ces partis cherchent un programme qui permette à tous les modérés de conclure une alliance réelle et positive : réforme électorale, réforme parlementaire, abandon des lois relatives aux attentats, « voilà un programme qui leur offre une occasion d'unir leurs efforts... de résister aux causes de trouble et de désordre qui se sont multipliées, d'opposer aux tentatives de désorganisation sociale toutes les forces constitutionnelles, et d'assurer au pouvoir parlementaire le point d'appui qui lui manque »; car, à ce prix, et à ce prix seulement, le Parlement représentera exactement l'opinion.

TOCQUEVILLE.

Un autre, qu'un voyage aux États-Unis a mis en contact avec un monde nouveau, et qui vient de le décrire, apporte à la démocratie prochaine et inévitable le concours de sa science et de sa raison. Tocqueville a constaté que la démocratie, c'est-à-dire l'égalité politique, est un fait réalisé en Amérique, et qui se réalise ou se prépare partout. Rien n'enrayera l'évolution. C'est en vue de ce résultat fatal, c'est en raison de cet avenir certain qu'il faut dès maintenant prévoir et agir. Car, à mesure que les conditions s'égalisent, les institutions, les coutumes héréditaires qui garantissaient les individus disparaissent; le pouvoir social s'accroît; un despotisme « plus étendu et plus doux » étend sur la société son « réseau de petites règles compliquées, minutieuses et uniformes ». Il faut trouver ailleurs des moyens de défense : dans la liberté de la presse, dans de fortes associations, dans la décentralisation « qui attribue une vie politique à chaque portion du territoire ». Voilà de quoi occuper les générations nouvelles. Mais ce n'est pas à la Chambre de 1842 que des vues de cette ampleur peuvent se faire accueillir. Tocqueville repousse l'idée d'une alliance avec Thiers. Sa « défiance incurable », dit-il, l'empêcherait de rien produire « de grand ni d'efficace ». Personne n'est « plus foncièrement illibéral » que Thiers, plus « ennemi des droits individuels, plus centralisateur ». Il n'a en vue que « l'agrandissement de sa personne ». L'organisation d'une monarchie moderne restera-t-elle donc dans le domaine de la théorie?

LE GROUPE DES CONSERVATEURS PROGRESSISTES.

Après les élections de 1846, il semble qu'il y aura place dans les assemblées politiques pour de nouvelles pensées. Autour de Tocqueville se groupent quelques hommes, Dufaure, Billault, Rivet, Faucher, qui se mettent à l'étude des questions de gouvernement et d'administration publique : finances, réforme électorale, organisation du travail, travaux publics. Chacun d'eux, après les avoir soumis à l'analyse de la critique, doit apporter les éléments d'un grand programme de réformation. C'est là évidemment à peine un parti, mais c'est l'élargissement de la pensée conservatrice, c'est une tentative pour lui donner de la substance, pour lutter contre son anéantissement dans l'immobilité débile et stérile. Et dès le début, ces « conservateurs progressistes » pensent et disent que la première condition du progrès monarchique, c'est l'extension du suffrage. Dans une brochure d'octobre 1847, Tocqueville (*De la classe moyenne et du peuple*) montre la vie politique éteinte dans la seule classe qui a le droit d'en avoir une, et vivante partout ailleurs; c'est que les intérêts de cette classe sont trop homogènes pour créer un choc d'idées : « Dans un monde politique ainsi fait, on ne peut guère trouver de véritables partis, c'est-à-dire qu'on ne saurait ren-



Cliché Hachette.

LEDRU-ROLLIN
(1808-1875)
Peinture de Mme Mongez.

Cliché Neurdein.

EMILE DE GIRARDIN
(1806-1881)
Peinture de Carolus-Duran.



Cliché Hachette.

LE FLAMBEAU DE LA PRESSE
Dessin de Grandville, lithographié par Bénard, 1834, *avec la légende : « Soufflez, soufflez toujours, vous ne l'éteindrez jamais.» Publié dans le* n° 178 *de* " La Caricature ". — *Bibl. Nat. Est. Dc.* 199 *e.*

contrer ni variété, ni mouvement, ni fécondité, ni vie. Car c'est des partis que ces choses viennent dans les pays libres. Au contraire, si les classes inférieures sont admises à une participation régulière aux affaires publiques, elles sauront diriger tout l'effort des lois vers l'amélioration de leur sort matériel et moral, égaliser les charges publiques, « assurer au pauvre toute l'égalité légale et tout le bien-être compatible avec l'existence du droit individuel de propriété.... Car ce qui est, en cette matière, honnêteté et justice, devient nécessité et prudence. » Alors finira le dialogue où depuis des années s'engourdit la politique : la majorité déclarant tous les jours que l'opposition « met la société en péril », l'opposition, « que les ministres perdent la monarchie ».

La phrase — devenue célèbre — que Guizot lui-même a écrite pour ses électeurs : « Toutes les politiques vous promettent le progrès : la politique conservatrice seule vous le donnera », les néo-conservateurs en voulaient faire une vérité et un programme.

II. — LES ADVERSAIRES DU RÉGIME : LÉGITIMISTES ET RADICAUX [1]

DÉCOURAGEMENT DES RÉPUBLICAINS.

IL n'y a plus de « républicains » au Parlement depuis les lois de septembre. Il y a des « radicaux », des « démocrates ». Mais leur parti, dont la propagande se poursuit par le *Dictionnaire politique*, par la *Revue républicaine* (Dupont, A. Marrast), suivie de la *Revue du Progrès* de L. Blanc, compte peu de journaux quotidiens. Le *National*, où Marrast a pris la succession d'Armand Carrel, reste républicain bourgeois, et rompt avec Cavaignac resté fidèle à la cause des réformes sociales. Un accord ne paraîtrait pas impossible entre le *National* et l'opposition dynastique telle qu'on la pratique au *Constitutionnel*, au *Siècle*, à la *Presse*, au *Courrier français*, si l'alliance de Thiers et d'Odilon Barrot en 1845 n'avait laissé l'extrême gauche en dehors des groupes où l'on peut choisir des ministres. Le parti est d'ailleurs affaibli depuis la mort de ses

1. Voir les livres déjà cités de Weill, de Tchernoff; — consulter *Mes mémoires* (*1826-1848*), 2 vol., de d'Alton-Shée, pair de France qui se convertit au républicanisme; un troisième volume a pour titre : *Souvenirs de 1847 et de 1848 pour faire suite à Mes mémoires*, s. d.; — Les *Pamphlets* (*1840-1844*) de Claude Tillier (éd. Marius Gérin, 1906) sont intéressants pour l'état d'esprit démocratique en province; — T. Thoré, *La vérité sur le parti démocratique*, 1840 (brochure), montre assez finement comment ce parti, qui ne compte pas dans les assemblées issues du pays légal, recrute dans le peuple et dans la jeunesse intellectuelle les divers éléments qui le composent : républicains à la manière de Carrel, communistes à système vague, révolutionnaires purs.
Sur les légitimistes, voir la biographie déjà citée de Berryer par Lecanuet.

chefs, Garnier-Pagès l'aîné (1841), Cavaignac (1845), et depuis la retraite de Trélat et de Raspail. Les plus ardents se découragent en présence d'un gouvernement qui dure. Arago, en 1844, dit à ses électeurs : « Je déclare que le gouvernement constitutionnel monarchique et héréditaire est, suivant moi, le seul qui puisse prendre racine en France, et y fructifier ». Hippolyte Carnot, en 1846, lors de sa campagne électorale, est amené à déclarer qu'il est dévoué aux institutions fondées par la Charte; il suit en cela l'exemple de son père, dit-il, qui, républicain, accepta le régime impérial par respect pour la volonté nationale et par amour pour son pays. En 1847, il s'explique plus complètement dans une brochure, *Les radicaux et la Charte* : « La Charte, dit-il, ne met point obstacle aux progrès démocratiques, puisqu'elle ne repousse aucun progrès, soit pour la réforme électorale (adjonction des capacités, abaissement du cens, suffrage universel direct ou à deux degrés), soit pour les différentes libertés, presse et enseignement, soit pour la responsabilité du ministère et les attributions du jury.... J'appartiens à ceux qui, en 1830, faisaient des vœux pour l'établissement de la République, mais qui n'étaient pas tellement jaloux d'une satisfaction grammaticale qu'ils eussent tenté une révolution pour acquérir le mot. » Le radicalisme demande seulement que la Charte laisse libre carrière à toutes les opinions, que la royauté soit le juge éventuel du combat, et remette le prix au vainqueur, en lui confiant le pouvoir exécutif. « Le radicalisme peut trouver dans la Constitution la réalisation de ses vœux. Le parti qu'il forme peut être constitutionnel.... Les institutions de la France et les mœurs du peuple français sont les plus démocratiques de l'Europe. » Les institutions sont faussées par un parti hostile au progrès et éludées par le pouvoir exécutif. Le parti radical doit prêter son appui au parti qui embrassera la cause de la réforme électorale et de la moralité politique.

« LA RÉFORME » DE LEDRU-ROLLIN.

Le parti radical s'était rallié autour d'un organe, la *Réforme*, dont le premier numéro parut le 26 août 1843. C'était l'œuvre de Ledru-Rollin, un nouveau venu, avocat au Mans, dont l'élection (24 juillet 1841) avait été retentissante[1]. La société du journal, fondée au capital d'un million divisé en 200 000 actions de cinq francs, annonça que son but était de rallier autour de la *Réforme* toutes les nuances de l'opinion démocratique, de former une opposition nouvelle pour l'application du principe de la souveraineté du peuple, d'étudier la situation de l'agriculture, de l'industrie, du commerce,

1 Voir page 297.

de poursuivre les satisfactions que demande la condition des classes laborieuses, d'enseigner aux citoyens leurs devoirs, leurs droits, et de rappeler aux peuples que leurs véritables intérêts leur commandent de marcher désormais dans des voies d'union et de fraternité. Parmi les actionnaires fondateurs, figuraient Étienne Arago, Louis Blanc, Godefroy Cavaignac, Crémieux, Flocon, Pierre Leroux, Félix Pyat, Schœlcher. « La réforme électorale pour point de départ, et pour but le suffrage universel », telle était la devise autour de laquelle Ledru-Rollin voulait grouper tous les démocrates. C'était le vieux programme de Cavaignac et de Louis Blanc : la réforme politique condition de la réforme sociale. C'était le terrain où se rencontraient républicains et socialistes, suffrage universel et « droit au travail ».

PERSISTANCE DE L'IDÉAL RÉPUBLICAIN.

Le rôle parlementaire des républicains restera effacé, sans originalité propre, jusqu'au jour où les efforts dispersés des dissidents du parti conservateur, de l'opposition dynastique, convergeront vers une formule unique de lutte et d'action, vers la formule qui ralliera tous les mécontents, tous les adversaires de la dynastie et tous ses amis inquiets : la réforme électorale. Ce jour-là, le parti républicain fournira à cette nouvelle « coalition » un personnel audacieux et nombreux, qui saura au besoin faire une émeute et une révolution. En effet, il subsiste — et c'est l'important — une tradition, une foi, une mystique républicaines. Elles datent du culte de la Convention nationale restauré par Buonarroti ; ce culte, les jeunes républicains de juillet l'ont pratiqué ; il trouve une force nouvelle dans l'exaltation romantique et religieuse des nouveaux martyrs, des vaincus des insurrections, des condamnés des tribunaux, des prisonniers d'un régime odieux ; tous ceux-là, dans le mystère des réunions secrètes comme dans les caves du Mont-Saint-Michel, invoquent le Dieu du progrès qui, au jour de la délivrance, conduira leur marche vers l'amour et la fraternité.

EFFACEMENT DES LÉGITIMISTES.

Les légitimistes, qui inspiraient, eux aussi, de l'effroi au gouvernement, étaient divisés et sans prise réelle sur l'opinion. L'aventure de la duchesse de Berry leur avait infligé un ridicule qui ne s'oubliait pas. La conversion démocratique de quelques-uns provoqua entre eux une guerre d'invectives dans les deux principaux journaux du parti, la *Quotidienne* et la *Gazette de France*. A la *Gazette*, que dirigeait M. de Genoude, on pratiquait largement la surenchère, et on réclamait le suffrage universel. C'était aussi la tactique du grand orateur du parti, Berryer. Mais elle s'alliait chez lui à une hauteur de vues et à une indépendance d'allures qui le

rendait suspect à ses amis. Quand il félicita Thiers de sa politique en Espagne, la *Gazette* déclara : « M. Berryer est passé à l'ennemi ». Genoude saisissait avec joie les occasions de satisfaire sa rancune et sa jalousie contre Berryer; le marquis de la Rochejaquelein ayant été élu en Vendée en 1842, la *Gazette* célébra ce triomphe, comme si le parti royaliste avait enfin trouvé un chef digne de lui. Berryer ne trouvait pas un meilleur accueil dans les colonnes de la *Quotidienne*. Là écrivaient de jeunes royalistes ardents, qui tous les matins « prêchaient la croisade ». Ainsi les divisions, les haines personnelles dans cet état-major sans troupes, faisaient du carlisme un parti plus bruyant que dangereux. Dès 1836, Berryer disait tristement à Lamartine, à propos d'une nouvelle restauration possible : « S'il y a quelque chance, elle n'est plus à vue d'homme, elle est à un horizon inconnu ».

III. — LE PARTI CATHOLIQUE ET LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT [1]

LE CLERGÉ SE RALLIE A LA MONARCHIE DE JUILLET.

LES raisons qui avaient, au début du régime (de 1830 à 1833), brouillé les chefs de l'orléanisme et ceux de l'Église catho-

1. Les affaires ecclésiastiques et particulièrement la polémique relative à la liberté de l'enseignement ont donné lieu à une foule d'ouvrages de circonstance, qui constituent l'ensemble le plus important de documents sur la question (voir le tome VI, paru en 18.8, du *Catalogue de l'histoire de France* de la Bibliothèque nationale Ld⁴ 4659 à 6164); les plus importants sont :

A. Rendu, *Considérations sur les écoles normales primaires de France*, 1838 (2ᵉ éd., 1849); — *Le monopole universitaire, dévoilé à la France libérale et à la France catholique, les doctrines et les institutions de l'Église et le sacerdoce enfin justifiés devant l'opinion du pays, par une société d'ecclésiastiques sous la présidence de l'abbé Rohrbacher*, 1840, qui résume tous les arguments ecclésiastiques contre le monopole, — *Le monopole universitaire destructeur de la religion et des lois*, Lyon, 1843, anonyme qu'il faut attribuer non pas au chanoine Desgarets, mais au jésuite Nicolas Deschamps, très violent contre les professeurs de l'Université; — Riancey, *Histoire de l'instruction publique et de la liberté d'enseignement*, 2 vol., 1844, qui donne en note une abondante bibliographie des brochures favorables à la liberté de l'enseignement parues entre 1841 et 1844.

Les protestations officielles de l'épiscopat ont commencé en 1841 contre le projet Villemain; elles ont paru dans l'*Univers* et ont été réunies en 1841 sous ce titre : *Protestation de l'épiscopat français contre le projet de loi sur l'instruction secondaire*. — Toutes les protestations ultérieures ont été réunies dans le *Recueil des actes épiscopaux relatifs au projet de loi sur l'instruction secondaire, publié par le Comité pour la défense de la liberté religieuse*, 4 vol., 1845, avec la devise : « Dieu et notre droit »; les deux premiers volumes contiennent les protestations rangées par province ecclésiastique; le troisième complète certains textes que les deux premiers n'avaient pas publiés en entier et y ajoute des protestations contre les articles organiques; le quatrième contient des documents relatifs à la condamnation du *Manuel de droit ecclésiastique* de Dupin.

Le dernier acte important de la polémique est la protestation de l'abbé Dupanloup : *Du nouveau projet de loi sur la liberté d'enseignement, présenté à la Chambre des députés par M. le ministre de l'Instruction publique, publié par le Comité pour la défense de la liberté religieuse*, 1848. — La doctrine de Montalembert est bien résumée dans ses discours à la Chambre des pairs du 2 mars et du 9 juin 1842, et du 8 juin 1845, et dans sa brochure de 1843, *Du devoir des catholiques dans la question de la liberté d'enseignement*, qui indique le programme et la méthode à suivre.

La polémique particulière relative aux jésuites produisit également un important mou-

lique[1] ne survécurent pas à la victoire des conservateurs. De mieux en mieux disposés envers la « religion », les gouvernements, depuis Broglie et Molé jusqu'à Thiers et Guizot[2], témoignèrent au clergé une sympathie intéressée : ils comptaient assurément trouver en lui un appui contre les partis de gauche, mais surtout ils espéraient, en le rattachant à la monarchie nouvelle, enlever aux légitimistes les plus actifs de leurs amis. Le nouvel archevêque de Paris, Mgr Affre, nommé en 1840, en remplacement de Mgr de Quélen que son carlisme intransigeant et boudeur avait tenu à l'écart du château, fit au 1er janvier suivant une visite à Louis-Philippe, qui en fut joyeux, et répondit aux compliments de l'archevêque :

« Plus la tâche de mon gouvernement est difficile, plus il a besoin de l'appui moral et du concours de tous ceux qui veulent le maintien de l'ordre et le règne des lois.... C'est cet appui moral et ce concours de tous les gens de bien qui donneront à mon gouvernement la force nécessaire à l'accomplissement des devoirs qu'il est appelé à remplir. Et je mets au premier rang de ces devoirs celui de faire chérir la religion, de combattre l'immoralité et de montrer au

vement de librairie (voir *Catalogue de l'histoire de France*, t. VI, 1858, Ld39 737 à 787) Les livres essentiels sont ceux du P. de Ravignan, *De l'existence et de l'institut des jésuites*, 1844; — Michelet et Quinet, *Des jésuites*, 1843; — Michelet, *Du prêtre, de la femme et de la famille*, 1845. — Il peut être intéressant d'en rapprocher la tentative manquée de réforme d'un catholique isolé, Bordas-Demoulin; voir F. Huet, *Histoire de la vie et des ouvrages de Bordas-Demoulin*, 1861.

L'histoire du parti catholique et de sa campagne en faveur de la liberté d'enseignement est longuement traitée dans Thureau-Dangin, et dans Debidour, *Histoire des rapports de l'Église et de l'État en France de 1789 à 1870*, 1898; — A. Leroy-Beaulieu, *Les catholiques libéraux, l'Église et le libéralisme de 1830 à nos jours*, 1885; — Grimaud, *Histoire de la liberté d'enseignement en France*, 1898; — Émile Bourgeois, *La liberté d'enseignement (histoire et doctrine)*, 1902. — *L'épiscopat français depuis le Concordat jusqu'à la séparation (1802-1905*, avec une introduction par Mgr Baunard, 1907, est un répertoire utile, plus utile que *Un siècle de l'Église de France (1800-1900)*, 3e éd., 1902, du même auteur. — Voir aussi Louandre, *Du mouvement catholique depuis 1830* (Revue des Deux Mondes, 1844); — Roustan et Latreille, *La querelle universitaire à Lyon* (Revue d'histoire de Lyon, 1904); — Latreille, *Francisque Bouillier*, 1907; — Hémon, *Bersot et ses amis*, 1911. — G. Weill, dans *Le catholicisme français au XIXe siècle* (Revue de synthèse historique, 1908), donne l'état actuel de nos connaissances et une bibliographie critique. Du même, *Histoire du catholicisme libéral (1828-1908)*, 1909.

Il faut consulter aussi les biographies des principaux personnages du parti catholique, qui sont souvent des ouvrages d'édification, mais dont les auteurs ont eu à leur disposition des papiers inédits, et particulièrement :

Sur Montalembert : Foisset, *Le comte de Montalembert*, 1877; — vicomte de Meaux, *Montalembert*, 1897; — Lecanuet, *Montalembert d'après son journal et sa correspondance*, 1895-1902, 3 vol. : tome II, *Montalembert, la liberté de l'enseignement (1835-1850)*; — Follioley, *Montalembert et Mgr Parisis*, 1901; — Ch. Guillemant, *Pierre-Louis Parisis*, tome II *1843-1850*, 1917; — on peut compléter ces lectures en consultant : Hubert Texier, *Correspondance de Montalembert et de l'abbé Texier (1835-1852)*, 1899, et L. Veuillot et Ch. de Montalembert, *Lettres à l'abbé Delor*, Revue de Paris, 1902.

Sur Lacordaire : Montalembert, *le Père Lacordaire*, 1861; — Foisset, *Vie du P. Lacordaire*, 1870; — d'Haussonville, *Trois moments de la vie de Lacordaire; l'Église et l'État en 1830, 1848, 1852*, Revue des Deux Mondes, 1893.

Sur Veuillot, consulter les 7 volumes de sa *Correspondance*, 1883-1892; et *Louis Veuillot* par Eugène Veuillot, 3 vol., 1898-1904; — Cardinal Perraud, *le P. Gratry, sa vie et ses œuvres*, 1900.

1. Voir page 37.
2. Voir page 110.

monde, quoi qu'en aient dit les détracteurs de la France, que le respect de la religion, de la morale et de la vertu est encore parmi nous le sentiment de l'immense majorité. »

En revanche, le Pape recommandait au clergé, en toute occasion, la soumission à Louis-Philippe. Le jeune parti catholique, si ardent après juillet, maintenant dispersé, affaibli par la sécession de Lamennais, ne semblait plus dangereux. Des grandes batailles engagées par l'*Avenir*, il n'avait guère retenu que la profession ouverte et maintes fois répétée d'indifférence à l'égard de la vieille monarchie. Ozanam écrivait le 9 avril 1838 : « Pour nous, Français, esclaves des mots, une grande chose est faite, la séparation des deux grands mots qui semblaient inséparables : le trône et l'autel ». Tous, prêtres ou laïques, étaient d'avance bien disposés à l'égard d'un gouvernement capable de comprendre les besoins des générations nouvelles, et prêts à soutenir celui qui leur eût donné, sinon une place dans ses conseils, du moins un rôle dans la nation. Et ils faisaient confiance à la monarchie depuis qu'elle n'était plus anticléricale.

LE MONOPOLE N'EST PAS UN OBSTACLE A L'ENSEIGNEMENT CLÉRICAL.

Le premier de tous les rôles, celui qui était, avant tout autre, recherché par le clergé, c'était le rôle d'éducateur. On sait que le monopole universitaire, qui leur refusait en principe la liberté d'enseigner, ne la leur mesurait guère dans la pratique, puisqu'il laissait subsister, à côté des établissements publics d'enseignement secondaire, les petits séminaires, les institutions et les pensions, puisque à la faveur de cette tolérance les jésuites eux-mêmes, qui avaient douze maisons en 1828, en avaient 74 en 1840, puisque dans l'enseignement primaire les congréganistes avaient une place définie et conservaient le privilège obtenu sous la Restauration, la lettre d'obédience équivalente au brevet de capacité. Les effets de la renaissance religieuse dans la bourgeoisie avaient déjà produit leur effet sur la prospérité des établissements religieux : les pères de famille, même restés voltairiens, désiraient de plus en plus que leurs fils se conformassent, sinon aux croyances, du moins aux pratiques catholiques. Les petits séminaires recevaient une population scolaire qui était loin de se destiner tout entière à la profession ecclésiastique. « Les petits séminaires ont beaucoup d'argent, d'où vient-il? écrivait Stendhal en 1837 dans ses *Mémoires d'un touriste*. Depuis 1830, ils bâtissent autant et plus qu'avant la dernière révolution. Dès que vous voyez dans la campagne un très grand bâtiment neuf, vous pouvez être sûr que c'est un petit séminaire. »

EXIGENCES DU PARTI CATHOLIQUE.

C'était précisément cette prospérité qui faisait désirer davantage. Le clergé se rendait compte qu'il devait son succès autant à

l'affaiblissement irrésistible des croyances chez la plupart, qu'à leur vivacité chez quelques-uns, et c'est pourquoi il se prit à espérer qu'avec un peu d'audace et de persévérance et à la faveur d'une liberté complète, il pourrait reconquérir l'éducation publique et fonder son propre monopole. La loi même de 1833, jugée libérale à ses débuts, commençait à lui paraître tyrannique. Il est permis de penser que l'opinion exprimée par Riancey, dans son livre sur *L'instruction publique et la liberté d'enseignement*, qui parut en 1844, était celle du clergé tout entier : était-il tolérable que le ministre de l'Instruction publique se fût réservé la nomination des instituteurs communaux, le droit de décerner les brevets de capacité, la nomination des membres des commissions d'examen? « Et la liberté? Et les garanties? Tout disparaissait sous cette dernière stipulation, et l'Université retenait d'une main ce qu'elle semblait accorder de l'autre. C'était habile; on ne s'étonnera pas, dès lors, de l'enthousiasme avec lequel les agents et les champions du monopole accueillirent la loi de 1833, *cette loi de liberté, cette charte de l'instruction primaire.* »

La liberté d'enseignement ainsi entendue, c'était, au minimum, pour le présent, la disparition de toute ingérence et de tout contrôle de l'État sur l'enseignement privé, c'était l'espoir, pour l'avenir, d'une conquête complète de la jeunesse, aucune rivalité privée n'étant présumée assez forte pour se mesurer avec la force organisée de l'Église. C'est ainsi que cette liberté devint le but, exclusivement recherché au point qu'il en sembla unique, de toute l'ardeur du parti catholique.

DISPOSITIONS BIENVEILLANTES DU GOUVERNEMENT.

Depuis le fameux procès des rédacteurs de l'*Avenir*, qui s'étaient fait condamner en 1831 pour avoir ouvert une école, la question, toujours posée, n'avait pourtant plus causé de nouvelles batailles. Car le gouvernement se montrait disposé à élargir sa pratique : « Nous n'avons pas besoin de dire, avait déclaré le procureur général Persil au procès, que, quand nous invoquons le monopole universitaire, nous nous appuyons sur une législation expirante, dont nous hâtons de tous nos vœux l'abrogation. La nécessité seule fait un devoir de l'invoquer encore, parce que tout le monde sait que, tant que la liberté d'enseignement ne sera pas organisée par une loi, le monopole vaut encore mieux que la licence que nous aurions inévitablement. » Le gouvernement faisait, en effet, preuve de bonne volonté : une ordonnance du 5 février 1831 avait créé une commission chargée de « la revision des lois, décrets et ordonnances concernant l'instruction publique », et de « préparer un projet de loi sur l'organisation générale de l'enseignement, en conformité des dispositions

de la Charte constitutionnelle ». Bien que l'opinion publique, assez indifférente, n'exigeât guère de lui qu'il réalisât sa promesse, il déposa un projet en 1836, et le fit voter en 1837 par les Députés. L'Université eût été désormais « soumise à la concurrence de tous ses rivaux, sans distinction ni exception, et sans imposer à aucun d'eux aucune condition particulière ». C'est la Chambre qui rétablit dans le projet, malgré Guizot, l'obligation, déjà posée dans l'ordonnance du 16 juin 1828, pour tout ecclésiastique, de jurer qu'il n'appartenait à aucune congrégation non autorisée.

LA GUERRE DÉCLARÉE PAR LE CLERGÉ A L'UNIVERSITÉ.

Mais on en resta là. Le projet n'alla pas aux Pairs. En 1838 (12 octobre), une circulaire de Salvandy remit en vigueur les dispositions du décret de 1811 qui obligeait tous les maîtres de pension à conduire aux collèges leurs élèves âgés de moins de dix ans; il interdit à toute personne graduée ou non graduée d'annoncer et d'ouvrir, sous quelque forme que ce pût être, des cours préparatoires au baccalauréat ès lettres. C'était là un de ces accès d'autorité qui suivent généralement une longue période de tolérance et de faiblesse. Il réveilla les catholiques de leur indifférente apathie. En 1839, Montalembert, sans reprendre la polémique publique, tenta d'agir personnellement sur le ministre de l'Instruction publique. Il n'y réussit pas. Quelques prêtres prirent alors l'offensive, et cherchèrent à agiter l'opinion. En 1840, parut un livre intitulé : *Le monopole universitaire dévoilé à la France libérale et à la France catholique; les doctrines, les institutions de l'Église et le sacerdoce enfin justifiés devant l'opinion du pays*, par une société d'ecclésiastiques sous la présidence de M. l'abbé Rohrbacher. Les prétentions catholiques y étaient présentées sans voiles :

CE QUE LE CLERGÉ ENTEND PAR LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT.

1° L'enfant catholique doit recevoir par voie d'autorité ses croyances et ses pratiques religieuses; l'exemple est le langage le plus efficace; des maîtres anticatholiques ne sauraient être sans danger préposés à l'éducation des enfants catholiques. Or, tous ces principes sont violés dans l'éducation universitaire; d'abord par la composition de son personnel : « philosophes, déistes, disciples et adversaires de la révélation, juifs, protestants, catholiques renégats ou fidèles entrent pêle-mêle et aux mêmes conditions dans le sanctuaire de notre éducation nationale »; puis, par la réunion des élèves de tous cultes; le monopole est incompatible avec la liberté des cultes, puisque les maximes universitaires sont en contradiction avec les croyances et les maximes catholiques sur l'éducation; la présence d'un aumônier de chaque culte dans les collèges n'est pas une garantie; c'est un « charlatanisme » destiné à conserver la clientèle;

2° Les enfants catholiques auraient-ils au moins la ressource de l'éducation privée? Trop coûteuse pour le plus grand nombre, ce n'est qu'une tolérance « illusoire ». Les écoles secondaires ecclésiastiques subsistent sans doute, mais surveillées et limitées par une tyrannie « qui décide du nombre des vocations »;

3° Le pouvoir civil n'a pas le droit de se substituer sans injustice et sans violence au pouvoir paternel en matière d'éducation. Les « monopoleurs » soutiennent, comme les Saint-Simoniens, que l'enfant appartient à l'État; tous sont d'accord pour détruire la famille;

4° Le monopole est « né d'une réaction violente du despotisme contre nos institutions libérales; il continue à les braver et à les détruire ». Il supprime toute émulation d'efforts, toute concurrence de science, il méconnaît le progrès;

5° Ennemi de la liberté et du progrès, le monopole l'est aussi de la société. Il professe un « scepticisme désolant qui menace l'ordre social d'un cataclysme universel ». L'enseignement de l'Église est la seule force à lui opposer. N'est-il pas identique à celui de la Charte? L'Église est démocratique; elle a prêché le dogme de la fraternité universelle; elle n'est pas favorable au despotisme. L' « obéissance passive » qu'elle enseigne n'est-elle pas « la combinaison la plus sage de l'action de la liberté individuelle avec l'action du pouvoir social »? Plus que jamais, le pape et la hiérarchie catholique sont indispensables à la civilisation moderne.

Ayant ainsi attaqué le monopole au nom de la Charte, de la liberté des cultes, de la liberté des pères de famille, du progrès et de la société menacée, les auteurs s'adressent aux députés. Pour réédifier cette liberté de l'enseignement, « vous n'avez qu'un moyen : établissez au-dessus des partisans du régime universitaire, comme au-dessus des partisans du régime rival, un tribunal équitable, assez dégagé d'intérêts et de passions, revêtu d'attributions assez étendues pour offrir toute sécurité désirable à l'État et à la famille, pour préserver surtout la liberté des atteintes du monopole. Que ce tribunal seul soit appelé à prononcer sur la capacité, la moralité des prétendants, quels qu'ils soient, aux fonctions importantes de l'enseignement; qu'il soit appelé, seul aussi, à délivrer le diplôme de bachelier à tous les élèves des diverses écoles; qu'il soit seul appelé à veiller sur l'enseignement...; que tous, sans passer par la filière de l'Université, puissent se présenter devant ce tribunal... et jouir, après le succès de cette épreuve, des avantages attachés à chaque spécialité de mérites juridiquement constatés.... » « Députés de la France, le temps est venu de faire droit aux récla-

mations du sacerdoce; sa patience chrétienne est à bout; il a espéré; il a attendu des circonstances meilleures; il s'est prescrit le silence de la prudence; mais, si vous sanctionnez par une loi la servitude et la mort prochaine du catholicisme en France, alors comment n'élèverait-il pas la voix contre vous? comment ne vous armeriez-vous pas contre lui de toute la force brutale dont vous disposez?... » Les évêques sont enfin sommés de se concerter et d'intervenir : « Il faut sortir avant tout de la captivité, et rebâtir Jérusalem ».

VIOLENCE DES ATTAQUES CLÉRICALES.

Ainsi commencée, l'attaque esquissée contre les personnes se fit bientôt violente. *Le monopole universitaire, destructeur de la religion et des lois*, du jésuite Deschamps, le *Simple coup d'œil sur les douleurs et les espérances de l'Église aux prises avec les tyrans des consciences et les vices du* XIXe *siècle*, de l'abbé Védrine, le *Miroir des collèges*, le *Mémoire à consulter*, de l'abbé Combalot, et d'innombrables libelles dénoncèrent les « écoles de pestilence ». Pour l'auteur du *Monopole universitaire*, qui résume toute l'argumentation catholique dans sa vigueur de pensée et de forme, les professeurs de l'Université, « cette sentine de tous les vices », sont les dignes fils de la Terreur, ce temps « où la Raison était adorée sous l'emblème d'une prostituée, où Robespierre et ses naïfs bouchers, comme parlent nos écoles, les Carrier, les Couthon, se baignaient dans le sang, à la lueur des incendies »! Le rôle de l'Université, c'est « de préparer des victimes, et de fournir des pourvoyeurs aux bourreaux ». Le *Catéchisme de l'Université* ajoutait à ces violences des attaques contre les collèges, leurs mœurs, leur discipline : « L'apparence d'ordre y cache en général la plus dégoûtante corruption »; on y laisse entrer des livres « auprès desquels les infamies du marquis de Sade ne sont que des églogues... ».

VEUILLOT ET L'UNIVERS.

L'entrée de Louis Veuillot au journal l'*Univers*, jusque-là assez terne, donna à ces sarcasmes la grande publicité quotidienne. Veuillot s'adresse à la « démocratie cléricale », à la plèbe grossière des curés et des vicaires, avec toute la passion d'un converti; son originalité, c'est de séculariser l'invective, que ses prédécesseurs et ses voisins empruntaient de préférence au vocabulaire biblique. Il fait pleuvoir le feu vengeur de ses injures sur ces « prétendus savants, ces docteurs de mensonge », « plats et ignares », qu'on voit « dans les écoles, au milieu d'une jeunesse qu'ils abreuvent sans scrupule de tous les venins de l'erreur; qui ont l'audace sur le front, la raillerie à la bouche »; sur l'Université tout entière, « école de mauvaises doctrines ». « Nous demandons à Dieu s'il est une prudence et une humilité qui puissent nous contraindre à conduire de nos propres mains nos enfants vers ces sources de blasphèmes. » Les défenseurs

de l'Université, dans la presse ou à la Chambre, sont accablés par Veuillot de coups dont la violence étonne alors : s'agit-il de Dupin? ses paroles « sont si haineuses et si abondantes que l'orateur finit par ne plus pouvoir les articuler, et qu'elles se confondent en nous ne savons quel glapissement qu'accompagnent des gestes forcenés »; s'agit-il du *Journal des Débats* lui-même? cette « feuille universitaire » écrit contre l'enseignement catholique « d'immondes calomnies ». « Ce M. Louis Veuillot, écrit Sainte-Beuve en 1843, est l'une des plus violentes plumes du parti. Sans prétendre qu'il ne porte pas dans ses excès un fonds de conviction sincère, il y nourrit toutes les grossièretés humaines et inhumaines. On ne pousse pas plus loin l'insolence et l'injure[1]. »

LES JÉSUITES SONT MÊLÉS A LA POLÉMIQUE.

Le public ne semble pas s'être, au début de cette polémique, ému plus qu'il ne convenait. Sa sérénité ne se troubla que lorsque les jésuites se furent jetés dans la mêlée. Ils n'avaient pas tout de suite manifesté leur opinion dans une querelle où ils étaient pourtant plus que personne intéressés, étant parmi les bénéficiaires éventuels de la liberté de l'enseignement secondaire. Quand leur nom tomba dans la discussion, les indifférents, mis en face de ces adversaires dangereux, prochains, discernèrent les conséquences de la liberté réclamée par les catholiques. et en mesurèrent l'importance pratique. Les partis de gauche et même la plupart des conservateurs avaient gardé contre les jésuites l'usage des arguments qui remontaient à l'ancien régime; ils retrouvèrent tous, dans cette lutte, la force et l'ardeur qu'ils tenaient d'une vieille tradition française de méfiance et de colère.

PAMPHLET DE GENIN.

La bataille commença par une polémique sur la casuistique. Un pamphlet, publié sous le titre *Découvertes d'un bibliophile*, mit à profit les manuels des confesseurs où étaient décrites et analysées les plus étranges possibilités de péché, et pourvut la presse de tout un arsenal d'armes contre la moralité de la compagnie. Puis un professeur de Strasbourg, Génin, lança une brochure, *Les jésuites et l'Université* (1844), où il montrait les jésuites menant sans se découvrir l'attaque contre l'Université : les jésuites avaient voulu se faire oublier depuis 1830; en réalité, « leur plan d'attaque, après tant de défaites, fut le plus vaste et le plus audacieux qu'ils eussent jamais formé, et portait sur toutes les parties de la société à la fois ». S'emparant des femmes et des jeunes gens « en offrant la religion

1. Les principaux articles de Veuillot entre 1842 et 1844 ont été reproduits dans *Mélanges religieux, historiques, politiques et littéraires*, t. II, 1857.

comme quelque chose de distingué et de bien porté », des hommes mûrs « en leur parlant raison et philosophie », ils gagnèrent « les classes supérieures, en leur offrant la religion au rabais », et les inférieures par les récits des miracles, les promesses d'indulgences, les confréries, les scapulaires, les cercles catholiques. Maintenant, ils veulent avoir les enfants pour avoir les parents; « leur cri de guerre, c'est : Mort à l'Université ». Ce sont eux qui ont trouvé « le prétexte de la liberté de l'enseignement », qui ont inspiré les protestations des évêques et les libelles qui paraissent depuis 1840. Les ordures d'un des Garets[1], qui raconte que « l'Université veut que tous ses élèves expliquent et apprennent la première idylle de Théocrite pour y contempler la conduite des boucs avec les chèvres », sont de leur inspiration. Cependant leurs livres montrent à quel point leur enseignement déforme les esprits et les cœurs : l'histoire y est enseignée par le P. Loriquet, la morale par le compendium de Soettler, « ramas d'obscénités qui soulève le cœur », ou le supplément de Sanchez..., « dans cette question, entre les jésuites et l'Université, il faut opter : c'est la vie ou la mort! Avec l'Université, la France sera libre; en prenant les jésuites, elle signe son esclavage. »

INTERVENTION DE VILLEMAIN, DE MIGNET, DE DUPIN.

Ainsi la question de la liberté de l'enseignement cessait d'être uniquement un débat de principes. Les universitaires s'émurent, et, même à l'Institut, leurs craintes se firent jour. Chargé d'un rapport sur un prix dont le sujet était Pascal, Villemain s'écriait : « Quel souvenir plus instructif aujourd'hui même, et quelle polémique plus intelligible pour notre temps que la résistance passionnée de tant d'hommes éclairés et vertueux dont Pascal était l'âme et la voix, contre cette société remuante et impérieuse que l'esprit de gouvernement et l'esprit de liberté repoussent avec une égale méfiance »! Dans la même année (1842), Mignet, répondant au discours de réception de Pasquier, faisait une allusion à son ancêtre Étienne Pasquier et au rôle joué par le récipiendaire lui-même dans les luttes contre les jésuites : « L'esprit de défense des libertés gallicanes contre cette société fameuse, qui, ne reconnaissant d'autre gouvernement que celui de Rome, n'avait pas d'autre patrie que la chrétienté, n'a pas cessé de vous animer dans ces jours difficiles où cette compagnie, sortant de sa mystérieuse obscurité, reparaissait en dominatrice parmi nous ». A la Cour de cassation, Dupin, prononçant l'éloge d'Étienne Pasquier, rappelait sa plaidorie célèbre contre les jésuites, et citait sa conclusion : « Espérons que nos petits-neveux se sou-

1. Auteur présumé du *Monopole universitaire* cité à la page 330, qui est en réalité du jésuite Nicolas Deschamps.

viendront que l'Université de Paris, la première de France et de l'univers, ne fut jamais lasse et ne se lassera jamais de combattre toutes sortes de sectes et de *novalités*, premièrement pour l'honneur de Dieu et de son Église, puis pour la majesté de notre Prince, et finalement pour le repos et la tranquillité de l'État ».

LES COURS DE MICHELET ET DE QUINET.

Mais aucune manifestation n'eut l'éclat et le retentissement des cours professés par Michelet et par Quinet au Collège de France en 1843, et qu'ils publièrent ensemble, sous ce titre : *Des jésuites*. Ces moines qui demandent la liberté sont une menace pour la liberté. Leur « machinisme moral » n'a produit qu'une œuvre, où règne l' « esprit de mort », ces *Constitutions* qui effrayent par « l'immensité des détails;... où tout est bâti sur un principe : surveillance mutuelle, dénonciation, mépris parfait de la nature humaine », où, dit Quinet, s'affirme « la nécessité systématique de réprimer les grands instincts et de développer les petits ». Cette société a réalisé une fois l'idéal de ses doctrines, c'est au Paraguay; elle « provoque la mort de toute forme de constitution politique et d'organisation sociale ». Dans l'ordre des études philosophiques, historiques et théologiques, c'est encore l'esprit de mort qu'elle provoque et développe. Les jésuites « attachent l'homme à d'immenses travaux qui ne peuvent rien produire, et ainsi l'amusent, le rendent immobile au moment même où il était abusé par toutes les apparences d'un mouvement ». A tout ce qu'ils touchent, ils « communiquent la mort »; ces hommes tentent une fois de plus de « surprendre la conscience du monde ».

RÉPONSE DU P. DE RAVIGNAN.

Un jésuite, le P. de Ravignan, que ses éloquents sermons de Notre-Dame avaient rendu célèbre, prit la défense de sa compagnie (*De l'existence et de l'institut des jésuites*, 1844). Étudiant successivement les Exercices spirituels, puis la formation des jésuites depuis le noviciat jusqu'à la profession, il montre que l'automatisme, la servilité qu'on leur reproche, c'était simplement la préparation nécessaire des enfants de Dieu à l'obéissance pour le service de l'Église. Dès lors, « le jour de l'action enfin arrivé, pour la plus grande gloire de Dieu, pour le service de ses frères, le jésuite sera plus que jamais indifférent à tous les lieux, à tous les emplois, à toutes les situations; il repoussera loin de lui les honneurs et les dignités... ; il se dévoue, toujours pour obéir, jamais pour commander, sans réserve, sans exception, sans retour ». Les jésuites n'ont pas d'autre doctrine que celle de la religion catholique; l'esprit de leur enseignement est chrétien, tout simplement; « l'intention de saint Ignace n'a pas été d'abrutir les esprits, mais de les régler, et de prévenir les abus qui pourraient provenir de la liberté d'opinion. Notre esprit

consiste dans une vraie tendance à garder les droits de la liberté humaine et de la raison. » Le jésuite n'a renoncé ni à son pays ni à son siècle : « En m'enrôlant sous la bannière du saint Fondateur de la compagnie, je n'ai pas prétendu me séparer de la milice sacrée de mon pays, j'ai pris seulement un autre rôle dans la même armée ».

BIENVEILLANCE DU GOUVERNEMENT.

« Le clergé a bien peu d'esprit. Il ne comprend pas que, tant qu'il ne fait pas de bruit, il gagne du terrain, qu'il en perd dès qu'il se remue. » Cette opinion de Barante explique assez bien quel fut, dans cette bataille, l'embarras du gouvernement. Il lui était impossible, sans scandale, de donner au clergé des gages officiels de sa sympathie. Mais, sauf les rares moments où des abus trop visibles l'obligeaient à montrer quelque fermeté, il adoucissait autant que possible la rigueur d'un monopole dont au fond il jugeait l'abolition légitime. Il accordait presque toutes les demandes tendant à l'ouverture d'institutions et de pensions (du 1er janvier 1830 au 1er janvier 1844, il y eut 2 118 autorisations contre 198 refus et 57 ajournements), et ses agents n'étaient pas très rigoureux sur leur fonctionnement. Les directeurs d'institutions remplissaient rarement les conditions requises pour obtenir ou pour continuer de mériter une autorisation; ils n'avaient pas toujours les grades exigés, et on le savait, car les inspecteurs généraux signalaient les situations irrégulières ou les personnes interposées. Ainsi c'était au moment où l'État faisait preuve de douceur et pratiquait un laisser-aller débonnaire que l'assaut contre son privilège se faisait le plus furieux. La violence de ces maladroits allait l'obliger à se montrer sévère dans la défense du monopole, s'il ne jugeait pas opportun de l'abandonner tout de suite et sans précautions. En présence de tant de colère, il fallait appliquer la loi ou la changer.

PROJET VILLEMAIN.

Le ministre de l'Instruction publique, Villemain, chercha une transaction. Il déposa en 1841 un projet de loi qui reproduisait à peu près les dispositions de celui de 1836; l'enseignement secondaire était libre, mais les établissements privés étaient astreints aux conditions de grades et à l'inspection. Les évêques protestèrent violemment : c'était une atteinte au privilège des petits séminaires; l'État ne devait pas entrer dans ce domaine réservé; une autorité humaine aurait cette audace d' « empêcher l'épiscopat de veiller au recrutement du sacerdoce, d'ouvrir aux enfants des asiles où ils fussent, comme le dit saint Léon le Grand, instruits dès leur plus jeune âge, *a puerilibus exordiis*, de les diriger selon leur volonté et leur devoir pastoral, et de confier l'enseignement à telle personne qui

leur semblera digne d'une si haute mission ». Villemain, peu désireux d'entrer en lutte contre l'épiscopat, retira son projet.

PROGRAMME DE MONTALEMBERT.

C'est alors qu'un catholique tenta de déplacer le débat. Il ne demandait plus la mort pour l'Université, il n'exigeait plus le privilège pour le clergé au nom des « saints canons »; ce qui lui semblait la solution acceptable pour les deux adversaires, c'était la liberté totale, complète, sans condition, de l'enseignement pour l'État et pour les particuliers. Montalembert consacra à défendre cette thèse hardie un grand talent, une haute moralité, une activité sans défaillance, une foi invincible « dans la force surnaturelle de l'Église et de la vérité ». Que l'Université soit condamnée « à l'indifférence en matière de religion », c'est un fait qu'il déplore, mais il ne s'en indigne pas : car c'est la raison même pour laquelle les catholiques doivent conquérir la liberté. Qu'ils ne parlent pas d'un droit éminent que leur vaudrait la supériorité de leur religion ou leur orthodoxie, mais qu'ils luttent comme citoyens, au nom de la Charte et des droits imprescriptibles de l'individu, contre une tyrannie. Que leur parti, à l'image des catholiques d'Irlande et de Belgique, n'ait qu'un unique article dans son programme, et que ce soit la liberté de l'enseignement; qu'il combatte ceux qui la refusent et soutienne ceux qui l'acceptent, d'où qu'ils viennent et quels qu'ils soient.

Cette doctrine et cette méthode, Montalembert les soutint l'une et l'autre infatigablement, par le journal, par la brochure, par la parole. C'est à la Chambre des pairs (en 1842 et en 1845) qu'il la développa avec le plus d'éclat. « Je n'ai aucune opposition systématique contre l'institution même de l'Université... j'aimerais en elle son caractère de corporation, son caractère hiérarchique, son esprit de discipline et de tradition. » Mais « prenez la religion catholique comme base première et suprême de votre enseignement, ou, si vous ne le pouvez pas, si vous ne le croyez pas possible, alors, donnez-nous la liberté, cette liberté promise par la Charte, et qui nous permettra, à nous, catholiques, de prendre en dehors de l'Université, pour base, cette religion que l'Empereur voulait vous imposer ». L'Université — qui a eu pourtant jadis un évêque à sa tête — ne peut produire que l'indifférence religieuse. La liberté seule en atténuera les dangereux effets. Les conservateurs finiront bien par le comprendre, eux qui, aujourd'hui encore, « dans un intérêt d'étroit égoïsme et d'aveugle orgueil, conservent et maintiennent debout la barrière qui sépare les maux de la société de leur principal remède, — si remède il y a, — l'éducation religieuse de l'avenir ».

MONTALEMBERT RALLIE LE CLERGÉ.

Dans cette lutte, Montalembert s'était assuré l'appui du pape, qui lui avait dit, le 12 février 1837 : « L'Église est amie de tous les gouvernements quelle que soit leur origine... pourvu qu'ils ne suppriment pas sa liberté.... Je suis on ne peut plus content de Louis-Philippe ; je voudrais que tous les rois de l'Europe lui ressemblassent. » Mais il lui fallait aussi l'appui des évêques, dont l'hostilité avait en 1831 brisé l'*Avenir*. Conquête difficile ; il écrivait en 1839 :

« J'ai peu d'espoir. Tant que les évêques, le clergé et les pères de famille catholiques suivront leur système actuel, — c'est-à-dire tant qu'ils se tiendront à l'écart, s'isolant du mouvement social et des habitudes politiques du pays, attendant le retour d'un ordre de choses que je crois détruit pour toujours, au lieu de descendre dans l'arène, et adressant aux autorités compétentes des milliers de pétitions oiseuses, — il n'y a rien à attendre : le gouvernement maintiendra un monopole qui lui est précieux ; le faux libéralisme se gardera bien de réclamer une liberté qui profiterait surtout au catholicisme, et la voix isolée de quelques pairs ou députés catholiques se perdra dans l'orage des passions égoïstes et bruyantes qui dominent les Chambres. La question de la liberté d'enseignement est tout entière entre les mains des évêques : ils y sont plus intéressés que personne, et c'est à eux que Dieu en demandera compte. »

Habitués à foudroyer l'impiété de l'État et pourtant fort désireux de rester dans l'État, comment les entraîner à se joindre à une action laïque et à renoncer à intervenir dans la politique des partis? Lamennais a appris ce qu'il en coûte de secouer la torpeur de ces fonctionnaires légitimistes qui sont encore, en 1842, ce qu'ils étaient en 1824 ou en 1830, et qui pensent que des laïques ne sont rien autre chose qu'un troupeau, que les évêques seuls ont la charge de défendre la religion, avec la méthode que leur imposent les traditions et les intérêts de leur apostolique autorité.

Pourtant, et avec une rapidité inattendue, l'influence personnelle de Montalembert, et sans doute aussi l'espoir de la victoire prochaine et éclatante de l'Église, brisèrent l'indifférence et l'orgueil de l'épiscopat. Son effacement politique depuis 1830 le sauvait de la crainte qu'il eût éprouvée sous la Restauration à la pensée d'entrer en lutte contre la légitimité. Il fut plus courageux, ayant beaucoup moins à perdre. L'unanimité se fit rapidement parmi les évêques pour la conquête de la liberté de l'enseignement, qui, dans la pensée de tous, laïques et prêtres, était la conquête de la France nouvelle.

MANIFESTATION DES ÉVÊQUES.

« Il n'y a pas quinze années encore, écrivait Lacordaire en 1841, il y avait des ultramontains et des gallicans, des cartésiens et des mennaisiens, des jésuites et des gens qui ne l'étaient pas, des royalistes et des libéraux ;... aujourd'hui tout le monde s'embrasse, les évêques parlent de liberté et de droit commun ; on accepte la presse, la

Charte, et le temps présent; M. de Montalembert est serré dans les bras des jésuites; les jésuites dînent chez les Dominicains.... »

Le premier prélat qui consentit à suivre Montalembert fut Parisis, évêque de Langres, converti à la nouvelle tactique par les conseils de l'évêque de Liége, van Bommel[1]. Ce qu'il défend, dit-il, ce n'est pas la cause du clergé, « mais la cause de tous, même la cause de ceux contre qui nous réclamons »; il ne parle pas comme évêque, mais comme citoyen attaché aux libertés modernes, défenseur des institutions libérales, « les meilleures pour l'État et pour l'Église », ami de la « publicité », et non pas de ce « silence », de ces « notes confidentielles », de ces « mémoires secrets » où se plaît le vieil épiscopat. Ce prince de l'Église n'hésite pas à déclarer que Montalembert, ce laïque, est « tout ensemble le centre et l'âme de l'action catholique dans toute la France ». Son exemple, bientôt, en entraîne d'autres, qui répètent que la question n'est plus une question cléricale, qu'il s'agit de tout autre chose encore que de défendre les petits séminaires : « La liberté de l'enseignement, mais une liberté sincère, une libre concurrence, soumise à l'État, mais entièrement indépendante de l'autorité de l'Université, peut seule réaliser la vérité constitutionnelle, la promesse de la Charte et la parole du Roi », écrivent les évêques de la province de Paris. — « Tout ce que nous sollicitons, écrit l'évêque de Chartres, c'est que vous affranchissiez les instituteurs catholiques de la surveillance d'un corps rival ». L'évêque de Perpignan réclame « la liberté comme en Belgique ». L'unanimité de l'épiscopat se fait de proche en proche sur la formule de Montalembert.

Montalembert triomphe, parle, écrit sa brochure, *Le devoir des catholiques dans la question de la liberté de l'enseignement*. C'est l'appel décisif à tous les combattants :

« La raison principale et permanente de l'irréligion publique en France se trouve dans l'éducation actuelle de la jeunesse telle que l'État en a constitué le monopole. L'ensemble des institutions d'instruction publique qui forme l'Université de France et en dehors duquel un despotisme usurpé ne laisse rien surgir... voilà la source où les générations successives vont boire le poison qui dessèche jusque dans ses racines la disposition naturelle de l'homme à servir Dieu et à l'adorer. »

Sans doute, détruire tout le mal est difficile; du moins faut-il ne pas le laisser grandir :

1. C'était l'auteur d'un livre anonyme qui fit grand bruit en 1840 : *Exposé des vrais principes sur l'instruction publique, primaire et secondaire, considérée dans ses rapports avec la religion*, Liége, 1840.

« Vouloir refaire de la France un État catholique tel qu'elle l'a été depuis Clovis jusqu'à Louis XIV, ce serait une tentative aujourd'hui impossible, et qui, nous ne le craignons que trop, ne se réalisera jamais ; mais conserver ce qui reste du catholicisme en France et fortifier par tous les moyens légitimes l'empire purement moral de la religion sur les individus et sur les familles qui le professent encore, est un devoir impérieux pour les catholiques, *et ils ne peuvent l'accomplir qu'en obtenant la destruction du monopole de l'Université....* L'État n'a pas le droit, sous peine de violer la constitution, qui est la condition même de son existence, d'imposer à tous les citoyens un système d'éducation qui compromet le maintien de la croyance religieuse au sein de leurs familles. De ce que l'État n'a point de religion, il n'en résulte pas pour lui la faculté d'empêcher les citoyens d'en avoir.... »

Il y va d'ailleurs de l'avenir même de la France : le monopole, s'il subsiste, « affaissera le génie de la France sous le joug de la médiocrité intellectuelle », il continuera « l'odieux despotisme qui se déguise sous le nom d'esprit moderne ou de progrès social pour absorber dans l'État toute la sève et la force de la vie sociale ». Le moment est décisif : « aucun ministre (il s'agit de Villemain) n'a adopté avec plus d'acharnement l'esprit égoïste et jaloux de ses subordonnés; aucun n'a sacrifié plus complètement les devoirs généraux et nationaux du ministre de l'Instruction publique aux intérêts exclusifs et personnels du grand maître de l'Université ». Que les catholiques se méfient des projets de loi « qui interpréteront les promesses de la Charte de façon à resserrer les liens de la servitude actuelle »! Qu'ils se groupent, qu'ils résistent! « L'affranchissement ne viendra que d'eux-mêmes; ils n'ont rien à espérer des Chambres ni de la Couronne. Nombreux et riches, il ne leur manque que le courage.... La liberté ne se reçoit pas; elle se conquiert. »

Ainsi acheva de se conclure vers 1844 l'entente des catholiques pour servir « la liberté religieuse sous les drapeaux de la liberté civile » (Lacordaire). Les légitimistes qui les menaient jadis les suivaient maintenant; leur parti était fortifié, rajeuni, redoutable.

L'OPINION DE GUIZOT ET DU ROI.

Guizot désirait la liberté d'enseignement, mais il détestait plus encore les nouveautés, les « réformes », qu'elles fussent postales, électorales, douanières ou universitaires. Si du moins cette concession, en ralliant les catholiques à la monarchie de juillet, avait dû fortifier la majorité; mais elle aurait avant tout fourni des armes à l'opposition de gauche, et peut-être effrayé les conservateurs eux-mêmes, déjà inquiets de tout ce bruit; une menace sérieuse de danger clérical eût bientôt rendu au voltairianisme assoupi toute la vigueur qu'il avait montrée en juillet. M. de Carné, un conservateur progressiste, ayant demandé la suppression du certificat d'études universitaires (qui était la garantie la plus solide du privilège de

l'université), la lecture du projet avait été repoussée par 7 bureaux de la Chambre sur 9 (1843). Mauvais moment pour se compromettre sur une question qui, après tout, pouvait attendre. Guizot évita donc toute occasion de parler en public de la liberté d'enseignement. D'ailleurs, le Roi, très méfiant, n'avait que mépris pour un clergé agité et révolutionnaire; les affaires cléricales devaient être réglées diplomatiquement, dans un salon, dans un cabinet de ministre et non sur la place publique; et puis, qu'était-ce que toute cette affaire? une « querelle de cuistres et de bedeaux ».

ÉVÊQUES CONDAMNÉS.

Il fallait pourtant calmer le clergé. L'évêque de Châlons fut frappé par le Conseil d'État; un trop ardent prédicateur, l'abbé Combalot, fut condamné à 15 jours de prison (1844). Le mémoire collectif des évêques de la province de Paris fut signalé par le ministre des Cultes à l'archevêque de Paris comme une infraction aux articles organiques qui interdisaient les délibérations communes des évêques. L'archevêque protesta, et 55 évêques l'approuvèrent publiquement. Dupin attaqua le gouvernement, lui reprocha son indulgence pour le parti prêtre. La Chambre tout entière l'applaudit, secouée d'une passion qu'un long silence n'avait pas abolie. Montalembert riposta à la tribune de la Chambre des pairs :

« Nous sommes étrangers à toutes vos coalitions, à toutes vos récriminations, à toutes vos luttes de cabinet, de partis. Nous n'avons été ni à Gand ni à Belgrave-Square.... Au milieu d'un peuple libre, nous ne voulons pas être des ilotes; nous sommes les successeurs des martyrs, et nous ne tremblerons pas devant les successeurs de Julien l'Apostat; nous sommes les fils des croisés, et nous ne reculerons pas devant les fils de Voltaire. »

Le gouvernement ne répondit rien, mais déposa devant les Pairs un nouveau projet de loi (2 février 1844).

PROJET DE 1844.

Ce projet était beaucoup plus favorable au clergé que celui de 1841. Les petits séminaires pourraient fonctionner comme des collèges de plein exercice s'ils avaient des maîtres pourvus du grade de bachelier; la rétribution universitaire serait abolie; l'obligation pour les maîtres des institutions et des pensions d'envoyer leurs élèves aux collèges, supprimée; le certificat d'études universitaires, nécessaire pour se présenter au baccalauréat, serait transformé, remplacé par une attestation d'études familiales ou d'études faites dans une institution de plein exercice. Cousin s'éleva vivement contre les avantages faits au clergé par la création de véritables collèges confessionnels : c'était ébranler l'unité de la patrie; « s'il y a un enseignement, et le plus important de tous, qui repose sur les principe d'un culte particulier, tous les enfants des autres cultes sont exclus de cet enseignement; le collège n'est plus l'image de la

société commune;... il faut des collèges différents pour les différents cultes.... Dès l'enfance, nous apprendrons à nous fuir les uns les autres, à nous enfermer dans des camps différents, des prêtres à notre tête; merveilleux apprentissage de cette charité civile qu'on appelle le patriotisme! » Mais les catholiques protestèrent encore plus vivement que lui contre le projet. Les petits séminaires tombant désormais dans le droit commun, leur personnel soumis aux conditions de grades, à l'inspection, c'était plus qu'il ne leur en fallait pour crier au despotisme.

BROGLIE CONTRE COUSIN.

Le duc de Broglie, rapporteur du projet, soutint un amendement qui faisait une brèche à la suprématie des universitaires : le Conseil d'État, et non plus le Conseil de l'Instruction publique, fixerait désormais les programmes du baccalauréat. C'était une manière de protester contre le professeur Cousin et l'autorité despotique qu'il exerçait sur l'enseignement philosophique : « Il y a en ce moment, en France, un petit pape de philosophie, écrivait Broglie à un de ses amis, avec un petit clergé philosophique, qui prétend disposer de l'enseignement philosophique sans que personne y regarde, et qu'on ne puisse devenir avocat, médecin, pharmacien, fonctionnaire... sans avoir souscrit le formulaire de la raison impersonnelle ». Cette opinion de Broglie sur la philosophie cousinienne était alors généralement admise; en réalité, Cousin était plus inoffensif qu'on ne disait. « L'enseignement philosophique était, dit un inspecteur général bien placé pour le juger, Cournot, généralement mauvais, mais peu ou point dangereux. Il était mauvais, car la plupart des jeunes maîtres, manquant de connaissances solides et positives, et n'ayant pas pour le déguiser le prestigieux talent du chef d'école, se perdaient dans des formules creuses et pédantesques qui n'avaient pas de sens; » la psychologie donnait lieu à des « réponses de perroquet »; sur les questions de Dieu, de l'âme, de la liberté, des fondements de la morale, maîtres et élèves « reproduisaient les vieux cahiers de collège ou de séminaire, en les déguisant tant bien que mal par une phraséologie de séminaire ». Mais la Chambre des pairs ignorait ce qui se passait dans les classes de philosophie, et elle était émue des attaques que le clergé dirigeait contre Cousin. L'amendement passa, et, comme Montalivet, intendant de la liste civile, se prononça dans le même sens que Broglie, on voulut voir dans cet échec à l'Université la concession que le roi désirait faire personnellement aux catholiques. Le projet fut voté.

GUIZOT SE PRONONCE CONTRE LE MONOPOLE.

A la Chambre, Thiers, rapporteur, dit sa préférence pour le monopole, et défendit la subordination des établissements privés à l'Université. Il s'agissait avant tout de conserver l'unité de l'esprit

national, c'est-à-dire « l'esprit de la Révolution ». Mais le rapport ne vint pas en discussion. Villemain malade fut alors remplacé au ministère par Salvandy, dont la bienveillance pour le clergé, l'indifférence à l'égard de l'Université, à laquelle il n'appartenait pas, étaient connues. Salvandy ferma le cours de Quinet, et modifia le Conseil de l'Instruction publique. Il serait désormais composé de 30 membres, dont 20 renouvelables chaque année (7 octobre 1845). C'était détruire une juridiction inamovible, et très attachée, par la qualité de ses membres, par ses traditions, par ses intérêts, au maintien de la suprématie universitaire. La « forteresse » du monopole était donc ébranlée. Au cours du débat que ce « coup d'État » souleva, Guizot osa enfin prendre position (31 janvier 1846) : « Les droits, en matière d'instruction publique, n'appartiennent pas à l'État.... Les premiers sont les droits des familles : les enfants appartiennent aux familles avant d'appartenir à l'État.... Le régime de l'Université n'admettait pas ce droit primitif et inviolable des familles. Il n'admettait pas non plus, du moins à un degré suffisant, un autre ordre de droits, et je me sers à dessein de ce mot, le droit des croyances religieuses. » Le gouvernement n'entendait donc pas identifier sa cause avec celle de l'Université, mais « s'élever au-dessus des deux combattants et les pacifier ».

NOUVEAU PROJET CONTRE LE MONOPOLE.

Les journaux de gauche virent dans ce langage un changement dans la politique du règne. C'était en tout cas un engagement. Le parti catholique crut toucher désormais à une victoire plus décisive, soit la destruction de l'Université, soit l'abolition de son privilège. Un nouveau projet de Salvandy, déposé le 12 avril 1847, accrut son espérance; il était plus favorable encore à l'enseignement libre que celui de Villemain. C'était le commentaire du discours de Guizot. Le ministre y condamnait le monopole et l'Université avec une gravité explicite :

« ... Elle (l'Université) reçut l'investiture d'un droit général et absolu sur la direction morale, sur le gouvernement intellectuel de la jeunesse, de l'enfance.... Les établissements particuliers n'existaient qu'à la condition d'être autorisés par elle, incorporés à sa hiérarchie et à ses collèges, placés sous sa main, soumis à ses lois et, au besoin, brisés par son chef. Dans ce système, l'État n'était pas seulement instituteur : il l'était seul, et se privait ainsi volontairement de cet esprit d'émulation, de ce génie inventif de la concurrence, qui est le principe de tous les progrès. Un tel régime n'avait été essayé nulle part. Jamais on n'avait vu cette mainmise universelle de la puissance publique sur les générations nouvelles, sur les méthodes, les exercices, les études. »

Le projet, qui devait — c'était encore une expression de Salvandy — réaliser « une œuvre qui sera l'une des grandes gloires de notre gouvernement et de notre époque », prévoyait pour l'ensei-

gnement primaire privé les mêmes libertés que la loi de 1833; quant à l'enseignement secondaire, il annonçait un changement radical, la suppression du monopole : « Ce ne sera pas le moindre mérite de la liberté de l'enseignement que de faire comprendre ce besoin à tous les maîtres, de faire tomber aussi à l'égard d'un intérêt si grand tous les ombrages, en donnant satisfaction à tous les vœux les plus intimes de la conscience, et de pacifier un débat qui divisait des forces que la méditation attentive des difficultés et des périls de la société commandait de réunir. » Phrase peu claire, qui donnait peut-être à entendre que la liberté de l'enseignement était une concession nécessaire pour accroître les forces du parti conservateur contre la gauche menaçante. On accordait en conséquence : 1° le droit d'enseigner à tous les citoyens, sauf aux membres des congrégations non autorisées; 2° le droit de surveillance au ministre de l'Instruction publique, au recteur, au préfet, au maire, et pour l'enseignement religieux aux évêques, aux curés et aux consistoires. L'ouverture des établissements privés était soumise à certaines formalités et à la production de certains titres qui variaient suivant la qualité de l'établissement : le chef d'une « institution de plein exercice », c'est-à-dire, préparant au baccalauréat, doit être licencié ès lettres et bachelier ès sciences; le chef d'une « institution spéciale », donnant l'enseignement mathématique, doit être licencié ès sciences et bachelier ès lettres; les chefs de pension, bacheliers ès lettres. Les élèves des écoles ecclésiastiques peuvent se présenter au baccalauréat s'ils produisent un certificat d'études délivré par le ministre des Cultes constatant que le nombre des élèves de l'établissement n'excède point le nombre autorisé par les ordonnances et que ses maîtres sont licenciés ès lettres....

DÉCEPTION DES CATHOLIQUES.

A toutes ces concessions, le *Comité pour la défense de la liberté religieuse* répondit : « Jamais l'attente publique n'a été plus complètement trompée. On nous avait promis la liberté, on ne nous en donne même pas le semblant.... Cette loi ne peut ni ne doit satisfaire aucune opinion, pas plus les partisans du monopole que les amis de la liberté. Il n'est peut-être personne en France, excepté M. le comte de Salvandy lui-même, qui puisse voir là une bonne loi et une solution définitive. »

Cela était vrai. Tous les projets destinés à organiser la liberté imposaient à la liberté certaines restrictions plus dures que l'état de fait qui résultait de la pratique du monopole. Dupanloup, qui publia une brochure contre le projet Salvandy, le reconnut assez franchement. Qu'attendait-on du ministre? qu'il conciliât, « dans un juste et convenable accord, les droits primitifs et inviolables des pères de

famille, les droits de l'État, les droits de l'Église... ». Or, son projet « anéantit toutes les libertés d'enseignement dont on jouissait sous le régime du monopole ». Elles étaient rares, mais du moins était-on libre sous ce régime, dans les collèges de plein exercice, dans les simples institutions et pensions, d'avoir des maîtres, des répétiteurs non bacheliers; de n'avoir qu'un ou deux licenciés pour enseigner, et encore on n'y regardait pas de trop près.

« Sous ce régime du monopole, on était libre, dans les établissements privés, de se servir, pour l'instruction classique, des livres élémentaires, des auteurs et des éditions qu'on croyait les meilleurs, les plus appropriés à l'esprit des enfants, au progrès de leur travail, à la marche générale de leurs études, aux méthodes particulières, aux améliorations successives que le zèle, l'intelligence, le dévouement pourraient essayer d'introduire, en dehors des habitudes et des traditions universitaires. En recevant la liberté que donne le nouveau projet, on cesse d'être libre à cet égard, puisque l'art. 16 déclare que les maîtres particuliers ne peuvent faire usage que des livres revêtus de l'autorisation du ministre de l'Instruction publique. »

« Ramenez-nous aux carrières »! dirent les évêques. La gauche était aussi indignée et plus sincèrement inquiète. La commission de la Chambre se montra hostile, et, pas plus que celui de Villemain, le projet n'arriva à la discussion publique.

Le grand élan des catholiques se trouva momentanément ralenti par cet échec. La question de la liberté de l'enseignement passionnait ceux qui voulaient en faire pour l'Église un puissant instrument de conquête, ou qui espéraient s'en servir pour restaurer sa domination. Mais ces croyants étaient en moins grand nombre peut-être qu'on ne l'avait cru. Le tapage qu'ils avaient mené, les indifférents ou les curieux qu'ils avaient un instant réunis, avaient fait illusion sur leur force. Le bon sens public ne pouvait juger tyrannique ni intolérable un monopole qui laissait vivre, en dehors des 52000 élèves des collèges de l'État, les 43000 élèves des institutions et pensions et les 20000 élèves des petits séminaires.

LES JÉSUITES ET LE GOUVERNEMENT.

Le public n'avait, en réalité, jugé important et intéressant dans le débat que la place qu'y occupaient les jésuites. Le gouvernement ne leur voulait pas de mal, mais il les trouvait gênants. Les projets de 1841 et 1844, qui interdisaient l'enseignement aux congrégations non autorisées, montraient sans doute une arrière-pensée hostile aux jésuites, et visaient spécialement à les écarter; quand Thiers annonça l'intention d'interpeller le gouvernement sur la tolérance dont ils étaient l'objet, Guizot, peu désireux de voir se grouper contre les jésuites et aussi contre lui, s'il les défendait, la presque unanimité de la Chambre, s'occupa de s'en débarrasser diplomatiquement. Il laissa donc la Chambre voter « qu'elle se reposait sur le gouver-

nement du soin de faire exécuter les lois de l'État », et négocia avec Rome. « Ne vous y trompez pas, avait dit Louis-Philippe au nonce, je ne risquerai pas ma couronne pour les jésuites; elle couvre de plus grands intérêts que les leurs. Votre Cour ne comprend rien à ce pays-ci, ni aux vrais moyens de servir la religion. »

NÉGOCIATION DE ROSSI A ROME.

Guizot chargea donc un professeur de droit, Rossi, pair de France, Italien d'origine, intelligent et délié, d'obtenir du Pape la dispersion des jésuites. La négociation fut laborieuse; on croyait généralement qu'elle avait échoué quand le *Moniteur* annonça (6 juillet 1845) : « La congrégation des jésuites cessera d'exister en France et va se disperser d'elle-même; ses maisons seront fermées et ses noviciats seront dissous ». Rossi, ayant convaincu le pape que le gouvernement français serait dans l'obligation d'obéir à l'ordre du jour de la Chambre, avait en effet obtenu de lui que les jésuites se disperseraient spontanément. Mais ce ne fut qu'une dispersion partielle et lente; ils fermèrent leurs maisons de Paris, Lyon, Avignon, les noviciats de Saint-Acheul et de Laval, sans quitter la France : « Ils sont convaincus, écrivait Rossi à Guizot, que dans peu d'années ils seront les maîtres.... Ils croient que des millions d'hommes seraient prêts à faire pour eux en Europe ce qu'ont fait les Lucernois en Suisse.... » La mort de Grégoire XVI (1er juin 1846) acheva de détourner les esprits des jésuites, et le silence se fit sur eux.

IV. — LA COALITION DES PARTIS D'OPPOSITION AUTOUR DE LA RÉFORME ÉLECTORALE ET PARLEMENTAIRE

AINSI le seul changement auquel le gouvernement s'était montré sympathique, la liberté de l'enseignement, n'avait pas abouti. Aucune des questions posées devant l'opinion n'était donc résolue. C'est pourquoi la réforme électorale et la réforme parlementaire, qui, prises en elles-mêmes, et en d'autres temps, auraient paru à beaucoup inutiles ou redoutables, semblèrent un moyen, et le seul, de briser l'obstination conservatrice d'un roi engourdi et d'une majorité « corrompue ».

L'EXTENSION DU SUFFRAGE EST DEMANDÉE DEPUIS 1831.

La question de l'extension du suffrage était ancienne. La loi du 19 avril 1831 donnait à la France 166 000 électeurs au moment de sa première application; ce nombre s'accrut peu à peu jusqu'à 241 000 en 1847. Ils se répartissaient alors en 61 collèges de plus de 800 électeurs, 139 de 500 à 800, 87 de 400 à 500, 95 de 300 à 400, 77 au-

dessous de 300. A peine né, ce régime avait été combattu. Dès 1831, on parla d'étendre le droit du suffrage à un plus grand nombre de citoyens, et même de le donner à tous. Les légitimistes, Berryer à la Chambre, Dreux-Brézé aux Pairs, proposèrent que tout Français âgé de 25 ans, inscrit depuis un an au rôle de la contribution foncière, fît partie des Assemblées primaires, qui auraient nommé les électeurs. Genoude dans la *Gazette de France*, Lamennais dans l'*Avenir* avaient soutenu les mêmes vues. On lisait peu l'*Avenir*, et, chez les rédacteurs de la *Gazette*, cette hardiesse était une manière de surenchère démocratique sans portée parce qu'elle semblait sans sincérité. Mais le suffrage universel figura aussi dans le programme de la *Société des droits de l'homme*, et les pamphlets républicains de Cormenin, de Claude Tillier réclamèrent un suffrage universel direct avec scrutin de liste, ainsi le député ne sera plus, disait Tillier, « le chargé d'affaires de son arrondissement. Quand il va à la Chambre il n'a rien à y faire qu'à y bâiller; mais, la séance finie, ses fonctions commencent; il va de ministère en ministère solliciter pour ses électeurs.... » Puis, des pétitions demandèrent à la Chambre l'extension du droit de suffrage; l'une, en 1834, proposait vaguement l'adjonction des capacités et l'abaissement du cens; la Chambre passa à l'ordre du jour sur un rapport d'Amilhau disant que c'était là l'équivalent du suffrage universel; or, ajoutait-il, « en appeler au suffrage universel, c'est rétrograder vers l'origine des sociétés humaines ». Une autre, en 1835, eut le même sort : « Bizarre coalition, dit le rapporteur, faisant allusion à l'entente des républicains et des légitimistes, que celle où... le bonnet phrygien est parsemé de fleurs de lys ». La prépondérance politique appartient de droit à la classe qui assure le triomphe des intérêts généraux, « la classe moyenne ».

LA RÉFORME ÉLECTORALE DEPUIS L'AGITATION DE 1839.

L'insurrection de 1839, les attentats répétés contre le Roi firent craindre à la bourgeoisie libérale que la classe populaire des villes ne fût entièrement acquise aux idées communistes. C'est pour essayer de la soustraire à leur prestige que certains des privilégiés prirent l'initiative d'une réforme électorale qui donnerait au peuple l'espoir d'une participation progressive au gouvernement. La « réforme électorale » apparut, non plus comme une exigence négligeable d'utopistes ou d'agitateurs, mais comme un moyen de ne pas briser tout lien entre le peuple et les classes supérieures. On espère, encore confusément, que la pratique de la démocratie aura pour effet d'empêcher la formation de partis de classe, de prévenir la lutte des classes, et de préparer par la nation tout entière à la fois le progrès politique et le progrès social. L'agitation pour la réforme organisée

par la garde nationale en 1839-40[1] et l'élection de Ledru-Rollin en 1841 furent des manifestations de cette idée, qui entra ainsi à la Chambre au moment où s'y installait le pouvoir personnel, avec la « corruption ». Donner au peuple le droit d'élire des représentants, ce n'était pas seulement changer la majorité, c'était promettre que l'État, démocratiquement transformé, s'efforcerait d'abolir l'inégalité des conditions.

LE SUFFRAGE EST-IL UN DROIT OU UNE FONCTION?

A vrai dire, dans le combat pour la réforme électorale qui s'engageait, nul ne se préoccupa de justifier en raison l'extension du droit de suffrage. Était-ce un droit naturel, c'est-à-dire attaché à la qualité d'homme, comme Robespierre et Pétion l'avaient dit en 1789, ou une simple fonction publique « à laquelle personne n'a droit et que la société dispense ainsi que le lui prescrit son intérêt », comme l'avait pensé la majorité des Constituants? nul ne se soucia de préciser, et cette absence d'une doctrine arrêtée diminua la force des assaillants. Le gouvernement n'usa jamais que d'un seul argument pour repousser la réforme; c'est qu'on n'en démontrait pas la nécessité. Quand Ducos proposa en 1842 que tous les inscrits de la liste du jury fussent électeurs, Guizot déclara la mesure inopportune : aucun fait grave et pressant ne la justifiait; c'était une fantaisie; « l'électeur à 300 francs représente parfaitement l'électeur à 200 ou à 100 francs; il le protège, il le couvre, il parle et agit naturellement pour lui, car il partage et défend les mêmes intérêts ». Quels principes invoque-t-on? « Dans une société aristocratique, en face d'une aristocratie ancienne et puissante, c'est par le nombre que la démocratie se défend...; il faut bien qu'à l'influence de grands seigneurs puissants et accrédités elle oppose son nombre et même son bruit. Nous n'avons plus à pourvoir à une telle nécessité.... Vous donneriez satisfaction... à ce prurit d'innovation qui nous travaille.... Nous avons une tâche très rude...; ne vous chargez pas si facilement des fardeaux que le premier venu aura la fantaisie de mettre sur vos épaules. »

L'OPINION DE GUIZOT.

L'OPINION DE LAMARTINE.

Le plus éloquent des adversaires de Guizot et le plus enclin à envelopper ses idées d'un vêtement philosophique, Lamartine, ne sut pour défendre la proposition Ducos que retourner l'argument de Guizot; alors que le ministre soutenait les avantages du *statu quo*, l'opposant parla de l'opportunité d'un changement : « Je suis, dit-il, un obscur ouvrier de ce travail des nations et des siècles, qui consiste à déplacer les vieilles choses pour faire place aux nouvelles, pour introduire lentement, laborieusement, prudemment,

1. Voir page 162.

quelques idées de plus dans la masse compacte et immobile des idées acceptées et des faits stationnaires ». Il protestait, non pas contre le principe du suffrage restreint, censitaire, conditionné par la loi, mais contre les hommes « qui se cramponnent, toujours immobiles et toujours tremblants, à quoi que ce soit.... On dirait, à les entendre, que le génie des hommes politiques ne consiste qu'en une seule chose, à se poser là sur une situation que le hasard ou une révolution leur a faite, et à y rester. » La discussion n'aboutit pas. Il n'y avait en présence que des amis et des adversaires de Guizot. La réforme électorale était une question ministérielle.

LA RÉFORME PARLEMENTAIRE.

Elle était aussi un moyen de faire la réforme parlementaire. Celle-ci avait pour objet de diminuer le nombre des fonctionnaires députés. De 1831 à 1839, elle fut proposée onze fois, et sept fois de 1841 à 1847. La Chambre de 1836 comprenait 206 membres fonctionnaires du gouvernement ou placés sous son influence (50 ministres, directeurs généraux, maires, 96 magistrats, 47 officiers, 13 agents de la cour ou de la diplomatie) contre 257 indépendants (55 avocats ou médecins, 45 industriels, banquiers, commerçants, 116 rentiers et propriétaires, 37 conseillers généraux). Celle de 1840, qui soutint successivement le ministère du 12 mai, celui de Thiers et celui de Guizot, comprenait 166 fonctionnaires. Il y en avait 149 (sur 459 députés) dans celle de 1842. Ce n'était pas là, pensait Guizot, un « abus choquant ». Quand Ganneron présenta une proposition de loi sur les incompatibilités, en même temps que Ducos demandait l'extension du droit de suffrage, Guizot la repoussa par les mêmes arguments. La mesure était inopportune, donc injustifiée[1].

SÉRÉNITÉ DE LOUIS-PHILIPPE.

Guizot et le Roi subissaient d'ailleurs les attaques de l'opposition avec une parfaite sérénité. Elles étaient vaines et inopérantes. La Charte n'était-elle pas respectée? Le ministère n'avait-il pas la majorité? Sans doute, Louis-Philippe après dix ans de patience et de ruses était arrivé à gouverner lui-même, par Guizot; mais il n'avait pas commis la plus légère illégalité, il était donc irréprochable. Sa victoire même avait démesurément accru son insouciance. Ce roi qui avait échappé à dix assassins, qui avait brisé tant d'insurrections, qui même avait su domestiquer les vainqueurs de la Restauration, n'était pas loin de s'attribuer une manière d'infaillibilité politique. Les invectives des journaux français ne le troublaient pas; il ne lisait plus que le *Times*. L'Europe l'admirait, la paix générale était

1. L'unique « réforme parlementaire » réalisée fut celle du scrutin à la Chambre : il cessa d'être secret en 1845.

son œuvre et sa gloire. Et c'est pourquoi il refusait de changer de méthode comme de changer de ministres : « Vous voulez me priver de Guizot, disait-il un jour à Montalivet, qui ne lui cachait pas le danger que la politique et la personne de son ministre lui faisaient courir, vous voulez donc arracher ma langue de mon palais? » Une innovation, une concession quelconque, c'était la dissolution de la Chambre, les élections nécessaires, peut-être une majorité nouvelle, Thiers ou quelque homme de gauche arrivant au pouvoir, la reprise d'une politique belliqueuse : non. Guizot était indispensable. Lui parti, le Roi « n'aurait pu trouver un autre ministre n'exigeant pas la réforme » (Montalivet).

L'OPPOSITION A LA COUR DE LOUIS-PHILIPPE

Le Roi résista donc obstinément à tous les conseils; il refusa de s'associer à aucune inquiétude, même à celles qu'on éprouvait dans sa famille. Les princes, Aumale et Joinville surtout, voyaient l'avenir très sombre et le disaient tout haut : il envoya l'un en Afrique et l'autre sur la flotte. La reine, bien qu'aveuglément confiante dans son mari, était pourtant émue des avertissements que les « donneurs d'avis » — nombreux, au dire de Montalivet, — ne lui ménageaient pas. Les maréchaux Gérard et Sébastiani, le chancelier Pasquier, assiégeaient la sœur du Roi, Madame Adélaïde, dont on savait l'influence sur son frère; ils ébranlèrent auprès d'elle le crédit de Guizot, mais « elle inclinait davantage à penser que le Roi avait raison contre tous ». Montalivet, qui fut le témoin de ces démarches et qui vivait dans la familiarité du Roi, ne cachait pas non plus ses sentiments personnels : Guizot lui ayant offert la succession de Villemain, il lui fit répondre « brutalement » qu'il se considérerait « comme le plus indigne et surtout le plus aveugle des hommes s'il devenait le collègue de M. Guizot, en fortifiant ainsi une influence qui lui semblait aujourd'hui aussi nuisible qu'elle avait pu être utile à de certains moments ». Le salon de la duchesse d'Orléans, au Pavillon de Marsan, était le centre des inquiétudes les plus vives et même d'une certaine agitation. L'entourage de la duchesse souhaitait sans réserve l'abdication du Roi. Louis-Philippe tint la duchesse à l'écart, il la recevait peu et la faisait surveiller.

LA « DÉSAFFECTION ».

Ce qu'on sentait confusément à la cour vers 1846, c'est le danger que faisait courir au Roi l'impopularité d'un ministre et d'un système, c'était la « désaffection ». Mais on n'y pouvait mesurer la distance chaque jour grandissante qui séparait les Français de leur Roi : on n'y voyait pas toute la France devenue par sa vie morale et politique étrangère à son gouvernement, universellement indifférente à la monarchie et à son avenir, chaque jour plus irritée contre ses actes et contre ses représentants.

V. — LA POLITIQUE ET LES CONDITIONS DE LA VIE INTELLECTUELLE[1]

L'EXAMEN de la vie publique — dans l'ordre politique aussi bien que dans l'ordre économique — a fait apparaître à quel point il est difficile, à mesure qu'on avance dans le siècle, de faire un départ rigoureux entre les diverses catégories de manifestations intellectuelles. L'action réciproque des grands courants de pensée et d'activité est de plus en plus forte; les hommes eux-mêmes se classent mal, sauf quelques cas extrêmes. Aussi les conditions de la production littéraire ou artistique sont-elles plus étroitement liées que jamais aux circonstances nées des événements politiques et du progrès matériel.

LA LITTÉRATURE ET LA POLITIQUE MÊLÉES.

Parmi les traits essentiels et qui frappent, il faut retenir le mélange chaque jour plus apparent de la littérature (et même parfois de l'art) et de la politique. Ce mélange existe depuis que la nation participe à la vie publique, et la biographie d'un Chateaubriand — pour ne prendre que le nom le plus illustre — en est un exemple très clair; mais il est plus intime, plus fréquent depuis 1830. Il devient normal que les lettres soient représentées au Parlement et la politique à l'Institut. C'est que par le livre, par l'article, l'écrivain conquiert la puissance, et que le politicien, dans la pratique familière de la science ou des lettres, cherche la gloire. Un député, un pair, un ministre aspirent à s'asseoir dans un fauteuil académique, à côté d'un philosophe, ou d'un romancier, ou d'un poète, un savant, un homme de lettres seraient fiers de gouverner leurs contemporains, ou au moins de leur donner des lois. Thiers a autant l'ambi-

1. Voir page 52. Comme il ne s'agit en aucune façon de faire ici un catalogue ou un « Tableau des lettres, des arts et des sciences » sous Louis-Philippe, mais seulement d'indiquer, d'une part, les changements survenus dans les conditions de la production intellectuelle, d'autre part ses directions essentielles considérées dans leurs relations avec l'évolution politique, il suffit de signaler quelques travaux où ces questions sont envisagées : les chapitres XI et suivants du tome VII de l'*Histoire de la littérature française* de Petit de Julleville, les célèbres articles de Sainte-Beuve, *De la littérature industrielle*, 1839, *Dix ans après en littérature*, 1840, *Quelques vérités sur la situation en littérature*, 1843, *La Revue en 1845*, articles reproduits dans les *Portraits contemporains*, t. II, III, V, un article d'E. de Laveleye, *Le mouvement littéraire en France depuis 1830* (Revue trimestrielle de Bruxelles, 1862, reproduit dans *Essais et études*, 1re série, 1861-1875. Paris et Gand, 1894).

Sur certains points de détail, consulter : Skerlitch, *L'opinion publique en France d'après la poésie politique et sociale de 1830 à 1848*, Lausanne, 1901 ; Des Granges, *La comédie et les mœurs sous la Restauration et la monarchie de juillet*, 1904; Nettement, *Le roman contemporain, ses vicissitudes, ses divers aspects, son influence*, 1864.

Le *Voyage en France* de Bulwer (trad. fr., 4 vol., 1834) offre de curieuses observations sur le rôle qu'un Anglais attribue aux lettres et aux gens de lettres dans la société française.

Arts : le livre d'Hourticq déjà cité est excellent et donne une bibliographie. Voir aussi Rosenthal, *La peinture romantique sous la monarchie de juillet* (Gazette des Beaux-Arts, 1912).

tion d'entrer à l'Académie française que Victor Hugo celle d'entrer à la Chambre des pairs; un discours politique donne à Montalembert la gloire littéraire, et. quand Victor Hugo apprend l'interdiction du *Roi s'amuse*, il dit : « Je commence ma vie politique ».

Ce trait de physionomie sociale est particulier à la France. Un Anglais, Bulwer, qui voyage en France dans les premières années de la monarchie de juillet, remarque qu'on ne voit ailleurs rien de pareil : ni en Amérique, « où il n'y a, dit-il, point d'adoration pour les arts, où la vanité de la richesse, si naturelle chez un peuple qui doit tout au commerce et à l'industrie, l'emporte sur les pensées plus sublimes et sur les travaux plus nobles de la littérature »; ni en Allemagne, « où un *de* devant votre nom est une nécessité sociale, où il y a des gens bien nés, des nobles et des très nobles »; ni en Angleterre, « où la politique est la seule passion des hommes et la mode la seule idole des femmes, où l'on est bien plus excusable d'être un sot que de demeurer dans un vilain quartier, où l'on est plus populaire pour avoir voté contre l'impôt des portes et fenêtres que pour avoir écrit le plus beau traité de législation ». C'est que, en France, ce trait n'est que la manifestation immédiatement sensible de faits plus profonds qui révèlent à quel point la vie publique conditionne le mouvement intellectuel.

LA DÉMOCRATIE DES LECTEURS.

L'extension du suffrage qui diminue l'inégalité politique, la division de la propriété qui diminue l'inégalité des conditions, le progrès des communications, une certaine familiarité d'humeur et de relations que la Révolution a créée et que le développement des grandes fortunes n'a pas encore fait disparaître, ont fondé et chaque jour accroissent la démocratie des lecteurs. C'est à cette démocratie que les écrivains s'adressent, car elle seule confère la gloire et le succès : un succès sans précédent jusque-là, une gloire plus retentissante, plus populaire que celle des armes. On voit dans ce temps-là des historiens se faire tribuns, au lieu de rester, selon l'ancienne formule, des moralistes de salon ou des savants d'académie; on voit des romanciers qui prophétisent au lieu de conter, des poètes qui prêchent au lieu de chanter. Le verbe passionné, oratoire, coloré, ou solennellement apostolique, apocalyptique même, remplace la distinction compassée, académique, doctrinaire, de l'âge précédent. A défaut de minutieuses comparaisons qui seraient ici oiseuses, ne suffit-il pas de mettre en parallèle les noms d'un Royer-Collard, d'un Benjamin Constant et ceux d'un Michelet, d'un Quinet?

ORGANISATION MERCANTILE DE LA PRESSE.

Mais la production de l'œuvre littéraire et son succès deviennent dans ces conditions coûteux et compliqués; une littérature qui cherche les applaudissements, qui veut s'adresser à la foule, devient

une affaire, et peut devenir parfois une bonne affaire. Elle comportera donc désormais une « organisation mercantile », nouveauté scandaleuse contre laquelle s'élève Sainte-Beuve en 1839, dans son célèbre article sur la « littérature industrielle ». Il va de soi que l'organe le mieux adapté pour la production littéraire et pour la publicité, le journal, est touché le premier par les besoins nouveaux. C'est un grand événement, et dont s'émeut l'opinion, que la transformation des journaux. Depuis qu'Émile de Girardin a fondé la *Presse* (1836), dont l'abonnement ne coûte que 40 francs, le vieux journal à 80 francs, à clientèle peu nombreuse, fixe, politiquement et socialement homogène, bat en retraite : les *Débats*, qui avaient eu 25 000 abonnés sous l'Empire, 13 000 sous la Restauration, tombent à 9 000; le *Constitutionnel*, qui en avait 22 000 en 1830, 6 000 en 1837, n'en a plus que 3 720 en 1840; cependant que la *Presse*, toute moderne, sans grande dignité morale ni élévation de pensée, mais libérée de tout esprit de classe, défend hardiment les nouveautés qui effraient, montre à une monarchie — qui ne sait pas comprendre — les chemins de l'évolution pacifique et lui donne l'exemple de la liberté d'allures. L'*Époque* (en 1845) a la prétention de faire mieux encore, de donner à ses clients non seulement un journal politique, mais « le journal spécial de leur profession ; à l'avocat, le journal des tribunaux; au négociant, le journal du commerce; au militaire, le journal de l'armée; au professeur, le journal de l'instruction publique, etc. ». C'est un cabinet de lecture à domicile.

LE JOURNAL DEVIENT UNE MAISON DE COMMERCE.

Dès lors, quel changement dans les journaux et dans les journalistes! Les abonnés croissent en nombre sans doute : en 1835, les journaux de Paris avaient 70 000 abonnés; en 1846, 200 000; il y a 42 millions de feuilles timbrées en 1836, 80 millions en 1846. Mais les frais sont énormes. Des journaux comme le *Siècle*, en 1845, versent à l'État 641 443 francs pour le timbre, et 335 242 francs de frais de poste. Il faut couvrir ces frais par l'annonce et la réclame. Le journal devient une vaste maison de commerce qui prélève sur les produits, — ceux de la pensée comme ceux de l'industrie, — un impôt de publicité, de cette publicité dont ces produits ont besoin pour parvenir à la foule des lecteurs. Du coup, le prix du livre « annoncé » est grevé de ces frais et s'accroît en conséquence. Et l'annonce payée tend naturellement à évincer la critique désintéressée. Ainsi, la moralité commerciale envahit le domaine de l'art.

LE MÉTIER DES LETTRES.

Une classe d'hommes se forme qui est obligée de « vivre en écrivant », ce qui est un scandale pour beaucoup; Louis Blanc s'en indigne : « Rousseau, dit-il, copiait de la musique pour vivre et faisait des livres pour instruire les hommes. Telle doit être l'existence

de tout homme de lettres digne de ce nom. S'il est riche, qu'il s'adonne tout entier au culte de la pensée, il le peut. S'il est pauvre, qu'il sache combiner avec ses travaux littéraires l'exercice d'une profession qui subvienne à ses besoins. » Mais les choses ne se passent pas de cette manière. Tous ceux que leur médiocre fortune éloigne de la pratique politique, qui ne peuvent pas être députés, vont au journalisme; toutes les énergies, tous les talents se rencontrent là; c'est là qu'ils trouvent, avec l'influence immense sur l'opinion, la gloire, la puissance, et aussi l'argent. S'ils cherchent ailleurs, au théâtre par exemple, les mêmes réussites, ils les obtiennent par les mêmes procédés. Les fournisseurs dramatiques les plus goûtés reçoivent pour leurs pièces, avant même qu'elles soient mises en répétition, une prime qui est comme les arrhes du marché. Le roman est lui aussi pris par l'engrenage commercial; le journalisme se l'annexe. On le publie dans des revues, la *Revue de Paris*, la *Revue des Deux Mondes*, puis dans le journal; il devient le roman-feuilleton.

LE ROMAN-FEUILLETON.

C'est la plus retentissante des révolutions dans les conditions de la production littéraire. Le roman-feuilleton est à l'origine une manière d'attirer le lecteur, de l'amuser, de retenir sa fidélité en entretenant sa curiosité. Le *Siècle* l'inaugura; les romans d'Alexandre Dumas lui valurent la foule des abonnés, tout un monde nouveau de lecteurs où le journal n'avait pas encore pénétré. Grâce à eux, le *Siècle* devint pour le peuple ce que le *Constitutionnel* avait été pour les bourgeois. Et l'on vit les vieux journaux à doctrines l'imiter. Les *Mémoires du diable*, de Frédéric Soulié, passionnèrent pendant deux ans (1837-38) les lecteurs des *Débats*. Eugène Sue publia dans le même journal les *Mystères de Paris* qui, en librairie, remplirent six volumes; il rendit momentanément une clientèle au *Constitutionnel*, qui paya 100000 francs le *Juif-Errant* (1844-45); Véron, du *Constitutionnel*, et Girardin, de la *Presse*, s'attachèrent Alexandre Dumas pendant cinq ans, pour la fourniture de 18 volumes par an, avec un salaire annuel de 63000 francs.

C'est encore au journal quotidien que doit sa naissance une forme littéraire nouvelle, faite pour lui, la « chronique parisienne », accessoire nécessaire pour toute feuille qui veut être lue : Jules Janin y étincelle, et aussi Mme de Girardin, qui signe « vicomte de Launay » dans le journal de son mari, et le musicien Berlioz qui rédige les « soirées » dramatiques des *Débats*. Ainsi naît toute une littérature, éphémère, brillante, faite pour amuser un moment un public qui la demande, qui l'exige à son goût, à sa portée. Et dans ce tumulte à la fois industriel et littéraire, le jour-

naliste et l'homme de lettres s'unissent, pour défendre leurs intérêts, et fondent, en 1838, une association, la *Société des gens de lettres*, faite pour aider au placement et pourvoir au bon rendement de leurs produits.

LE ROMANTISME SE TRANSFORME.

Mêlée à la politique et aux affaires, la vie intellectuelle s'accommode de ces conditions nouvelles. L'art et les lettres, qui sont « l'expression de la société », suivent la courbe qu'elle a décrite. Chez les écrivains, comme chez les politiciens, à l'explosion de révolte[1] qui a marqué le romantisme d'après juillet, a succédé un apaisement. La fougue se discipline, et la « maladie du siècle » n'est plus que le mal de quelques-uns, qui s'en « confessent » et qui s'en délivrent. C'est quelque chose comme le testament du romantisme sentimental, que cette *Confession d'un enfant du siècle* (1836), où Musset décrit le mal de la génération arrivée à l'âge d'homme après l'Empire, et lui fait ses adieux. Le romantisme, plus que Musset lui-même, semble profiter des conseils que lui donne alors Sainte-Beuve : « A cet âge de sève restante et de jeunesse retrouvée, ce serait puissance et génie d'ensevelir à propos sa douleur et d'imiter, poète, la nature tant aimée, qui recommence ses printemps sur des ruines et qui revêt chaque année les tombeaux ».

DÉBUTS DU RÉALISME.

S'il faut voir une persistance de la tradition romanesque et mélodramatique chez un Frédéric Soulié, un Alexandre Dumas, un Eugène Sue, et parfois dans l'œuvre même d'un Balzac, — de la protestation byronienne de l'individu dans les premiers romans de George Sand, dans *Volupté* de Sainte-Beuve, et même dans *Jocelyn* (1835), dans *Chatterton* (1835) et dans *Kean* (1836), le goût de la mesure renaît vers 1840. Sans tirer argument plus qu'il ne convient de la chute des *Burgraves* en 1843 et du succès de *Lucrèce*, ni de l'apparition de Rachel (1838), après les grands acteurs romantiques (Frédérik Lemaître, Mlle George, Bocage, Mme Dorval), il faut pourtant signaler que le type byronien est tourné en ridicule. Gautier le bannit de la littérature avec une évidente satisfaction (préface des *Jeune-France*, 1833) :

« Avant-hier, je me suis grisé d'une manière tout à fait byronienne; j'en ai encore mal à la tête; de plus, j'ai fait acquisition d'une mignonne petite dague en acier de Toscane, pas plus longue qu'un aiguillon de guêpe, avec quoi je trouerai tout doucettement votre peau blanchette, ma belle dame, dans les accès de jalousie italienne que j'aurai quand vous serez ma maîtresse.... Comme je suis naturellement olivâtre et fort pâle, les dames me trouvent d'un satanique et d'un désillusionné adorable; les petites filles se disent entre elles que

1. Voir page 53.

je dois avoir beaucoup souffert du cœur;... je suis décidé à exploiter cette bonne opinion qu'on a de moi.... J'ai fait emplette de quelques rames de papier à lettres azuré... pour répondre aux billets doux qu'on m'écrira. Je n'ai pas oublié une échelle de soie : l'échelle de soie est de première importance, car je n'entrerai plus maintenant dans les maisons que par les fenêtres. »

La vogue de Balzac, qui commence avec la *Physiologie du Mariage* et la *Peau de chagrin* (1831), n'est pas à coup sûr due à la persistance du romantisme des sentiments et du lyrisme, mais à un désir nouveau du public, le goût de la peinture exacte des mœurs et des tempéraments de toute la société, de toutes les classes et de toutes les espèces sociales, de Paris et de province, de la ville et de la campagne.

C'est bien chose nouvelle que ce désir de vérité dans l'observation extérieure. Il est si fort que le public va jusqu'à en goûter la caricature; le succès d'un Scribe, de ses personnages cossus, satisfaits, sympathiques, de ses industriels, commerçants ou notaires, tous si loin d'Antony, de Chatterton, d'Hernani, montre à quel point le bon sens et le terre à terre ont reconquis le bourgeois français, un instant étourdi par le tapage révolutionnaire de la jeunesse. Si ce goût de la réalité est né — comme on peut le croire — de la passion romantique pour le pittoresque et la couleur locale, à cette heure il en dépasse singulièrement les formules.

LES RECHERCHES HISTORIQUES.

La curiosité devient psychologique, morale, s'attache aux réalités de la vie intérieure, et le goût de la recherche historique s'en accroît. Après avoir aimé le moyen âge pour ses donjons et ses tourelles, ses cathédrales et ses armures, on l'étudie dans sa vie politique et intellectuelle. Le romantisme, en libérant l'esprit français, a rendu possible la vue historique et critique sur le passé, depuis l'étude des monuments de l'art du moyen âge et de l'art antique, inaugurée par la *Commission des monuments historiques* (1837), par la fondation de l'École d'Athènes (1847), jusqu'aux études critiques sur la littérature et la langue. Raynouard et le Sainte-Beuve du « Tableau de la poésie française au XVIe siècle » ont fait école : Fauriel (*L'origine de l'épopée du moyen âge*, 1833, *Histoire de la poésie provençale*, 1846), J.-J. Ampère (*Histoire de la littérature française avant le XIIe siècle*, 1839-40; *Histoire de la littérature française au moyen âge*, 1841), Ozanam (*Dante et la poésie catholique au XIIIe siècle*, 1839), J.-V. Leclerc, qui entreprend de continuer l'*Histoire littéraire de la France* commencée par les Bénédictins, renouent la tradition des érudits du XVIIIe siècle. L'étude des littératures étrangères se poursuit; c'est l'âge des traducteurs infatigables. Les dialectes populaires, la poésie locale sont égale-

ment étudiés. Enfin, dans le rationalisme français, s'insinue la notion allemande du devenir historique. Michelet, Quinet se réclament de Herder. A séparer par une abstraction de notre esprit les différentes manifestations du passé, on risque de perdre le sentiment de la vie, de la réalité complexe et organique. C'est pourquoi l'histoire devient une « résurrection ». La vision extérieure, un peu puérile, des choses, qui caractérisait le romantisme, a conduit à la perception claire des différences créées par la race, par le moment, par les données de la nature et du milieu, par les circonstances et par l'évolution, c'est-à-dire à la science du passé.

LA LITTÉRATURE ET LES RÉFORMATEURS.

C'est encore une déviation du romantisme que l'influence exercée — cette fois sans conteste — sur les littérateurs par les doctrines de réformation sociale. La génération de 1830 formule cette idée que la littérature importe à la société, qu'elle doit non seulement plaire en décrivant ou en exprimant la beauté des choses ou de l'âme, mais conduire les hommes dans les voies du progrès. Aussi est-ce autre chose qu'un lyrisme individualiste et révolté qui inspire George Sand après les *Lettres d'un voyageur* (1834). Et n'est-ce pas aussi le temps des « poètes ouvriers », du Saint-Simonien Vinçard, de Savinien Lapointe, d'Hégésippe Moreau et de Pierre Dupont?

TENTATIVE POUR ORGANISER UN PARTI CONSERVATEUR EN LITTÉRATURE.

Dans l'abondance diverse, désordonnée, de cette production, nul groupe, nulle école constituée, nulle grande influence dominante. C'est la dispersion dans la variété des talents libérés. Cette anarchie de la littérature fait souhaiter à Sainte-Beuve la création d'une union conservatrice, qui rallierait à la *Revue des Deux Mondes* et réunirait autour d'elle les talents distingués, formant barrière à l'industrialisme littéraire. Ce serait, sinon le « cénacle » de sa jeunesse, du moins un cercle de gens rassis, une assemblée de notables, quelque chose comme la rédaction littéraire de l'ancien *Globe*, qui offrirait aux survivants du romantisme, du lyrisme, de l'humanitarisme, ces maladies de jeunesse, un foyer paisible, des succès honorables, la sérénité reconquise et la vieillesse assurée : « Ce n'est plus certes le navire *Argo* qui peut voguer d'une proue magique à la conquête de la toison d'or; mais, de toutes ces nefs restantes, de tous ces débris d'espérances littéraires et de naufrages, n'y aurait-il pas à refaire encore une noble escadre, un grand radeau »? Sainte-Beuve n'y réussit pas; on ne l'écouta guère. La littérature bourgeoise et juste-milieu ne conquit pas la « situation » qu'il rêvait pour elle; l'esprit d'anarchie continua de souffler, et les petites Revues, des *Guêpes* d'Alphonse Karr à la *Revue parisienne* de Balzac, en passant par le *Courrier de la ville*, les *Papillons noirs*, *Hic*, *haec*, *hoc*, etc.... continuèrent de pulluler, éphémères il est vrai,

mais toujours renaissantes. Et les journaux continuèrent d'être le centre de la vie intellectuelle, groupant les financiers et les parlementaires, et même les académiciens.

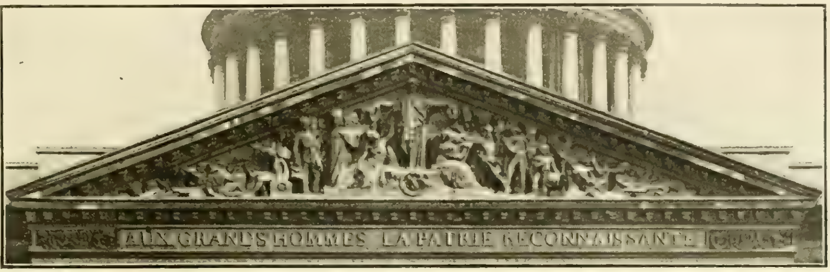
SALONS POLITICO-LITTÉRAIRES.

Aux *Débats*, chez Bertin, se réunissent l'élite des parlementaires, l'Institut, la Finance; à la *Presse*, chez Delphine Gay (Mme de Girardin), fréquentent Hugo, Lamartine, Gautier, Soulié. Quelques hommes de lettres rivalisent d'hospitalité avec les journalistes; les réceptions luxueuses d'un Lamartine, d'un Eugène Sue sont un moment célèbres; mais on ne tient pas de propos littéraires chez ces littérateurs; on s'y groupe suivant ses préférences politiques; les deux sociétés, l'ancienne noblesse et l'aristocratie bourgeoise, qui ont rompu depuis 1815, restent séparées jusqu'en 1848. Elles ne se ressemblent que par le costume, incommode et laid, juste-milieu, que Paris impose d'ailleurs au monde entier. La nouveauté, dans cette vie mondaine, c'est la place que commencent à y occuper des étrangers : Mme de Lieven, cette Russe qui émigra de Londres à Paris vers 1835 et qui y fut l'amie célèbre de Guizot, est naturellement doctrinaire; la princesse Belgiojoso, Milanaise qui n'a pas pu supporter la domination autrichienne, laisse à ses amis — au premier rang desquels sont Mignet et Aug. Thierry — une plus grande liberté de ton et manifeste un goût très vif pour la gauche. La politique loge et héberge la littérature.

LES BEAUX-ARTS.

Les artistes ont, eux aussi, atténué, discipliné leur fougue romantique. L'effort libérateur une fois accompli, ils n'ont plus que faire des outrances et des couleurs provocantes; de même, dans les sujets, est levé l'interdit qui pesait sur l'antiquité. C'est Delacroix qui écrit en 1830 à un ami : « Je vous applaudis bien d'aimer l'antiquité; c'est la source de tout », et qui, après *la Barricade* (1831), peint une *Médée* (1838), une *Cléopâtre* (1839), un *Trajan* (1840), un *Marc-Aurèle* (1845). Sans doute, il ne comprend pas, il ne traite pas ces sujets à la façon dont David faisait des Sabins et des Horaces; « il entend l'antique comme Shakespeare », disait justement de lui Th. Gautier. Mais c'est l'indice — chez le plus fougueux et le plus grand des romantiques — d'un retour à l'équilibre de santé qui succède à la fièvre. En peinture comme en littérature, c'est la fin du mal du siècle. Il ne reste du romantisme que la liberté définitivement acquise dans le choix des sujets et le droit à la recherche personnelle dans les émotions esthétiques. La conquête d'un nouveau domaine, l'Orient (avec Decamps), est pour les peintres une date d'importance. « L'Orient, dit M. Rocheblave, mettait nos artistes en face d'une société barbare, mais vivante, dont l'imprévu déroutait

LES BEAUX-ARTS



Cliché Hachette.

FRONTON DU PANTHÉON

Sculpture de David d'Angers, exécutée de **1831** *à* **1833.** *Elle représente* « **La Patrie appelant à elle tous ses enfants** ».



Cliché Hachette.

RUDE : LE DÉPART DES VOLONTAIRES

Bas-relief de l'Arc de triomphe de l'Etoile, face Est, sculpté en 1836. ***La*** Marseillaise ***entraine un groupe d'hommes, vieux et jeunes, à la défense de la Patrie.***

toute esthétique, et qui provoquait chez eux le jeu purement artistique de leurs facultés. En débarquant, ils laissent dans la felouque le bagage oiseux d'académicien qui les chargeait. » Le paysage, traité souvent jusqu'ici comme un accessoire, devient un sujet principal. — La sculpture, plus longue à s'affranchir des traditions, publie en quelque sorte son manifeste dans le fronton du Panthéon de David d'Angers (1837) qui marque l'entrée du vêtement moderne dans la statuaire, et Rude donne à la fois la mesure et peut-être la limite (au moins pour un temps) des audaces possibles dans sa *Marseillaise* de l'Arc de l'Étoile (1836). — Si les architectes montrent une intelligence de l'art du moyen âge qui se traduit par les « restaurations » célèbres d'un Lassus, d'un Viollet-le-Duc, ils savent aussi, dans le même temps, prouver leur désir d'affranchir la construction de ses règles traditionnelles et obligatoires, non par des supercheries et des dissimulations, mais par l'emploi audacieux de matériaux nouveaux : la Bibliothèque Sainte-Geneviève de Labrouste (1843-1849) est une création sans précédent. — De même, en musique, Hérold, Auber, Meyerbeer (*les Huguenots* sont de 1836) reprennent une tradition italianisante et « juste-milieu », au moment où le poème symphonique — chose nouvelle — naît avec Berlioz et Félicien David.

CONDITIONS DE LA PRODUCTION SCIENTIFIQUE.

La production scientifique se distingue nettement des autres formes de l'activité intellectuelle; son évolution est de plus en plus indépendante et originale. Car la science cesse tout à fait d'être accessible aux gens du monde. Il y faut une initiation difficile. Aussi la grande affaire est-elle l'organisation du travail scientifique; il devient international. Il est impossible d'étudier l'effort francais en le séparant de l'anglais et de l'allemand. Même dans les applications pratiques, la part des efforts individuels ou nationaux est parfois indiscernable. C'est le pays le mieux organisé pour le travail qui produira les résultats les plus utiles; l'état politique ou social de ce pays favorisera sans doute plus ou moins cette organisation, et contribuera ainsi à lui faire une part plus ou moins grande; mais il n'y a plus de rapport direct entre l'évolution générale et le progrès scientifique. Sans doute, il serait puéril de nier que tous les grands progrès en physique et en chimie sont directement provoqués par les exigences de la grande industrie, mais c'est là un fait international : il n'y a pas de solidarité — du moins qui apparaisse clairement — entre le mouvement scientifique d'un pays et ses autres mouvements d'idées. On ne voit pas, par exemple, que l'invention de la chimie organique par J.-B. Dumas, en opposition avec la doctrine de Lavoi-

sier reprise par Berzélius, se rattache en quelque manière que ce soit à l'état de la société française après la Révolution de juillet.

PHILOSOPHIE GÉNÉRALE DES SCIENCES.

Toutefois, si la recherche, si la découverte scientifique semblent se produire suivant des lois d'évolution et d'apparition désormais sans lien étroit avec l'évolution générale d'une nation et se rapporter à une série internationale et indépendante, il reste à formuler la synthèse de tous ces efforts dispersés. La conscience du but à atteindre, la place que la recherche scientifique tient dans le monde des idées, ses limites, toute cette étude est du domaine de la philosophie générale et se rattache à l'ensemble des mouvements de la pensée. La recherche scientifique a beau se libérer des conditions traditionnelles du travail intellectuel, l'idée qu'on se fait de la science reste sous leur dépendance. C'est pourquoi il est à propos de constater que c'est à cette date, et chez les Français, que commence à se manifester la foi en la science, la religion de la science, le besoin d'unité scientifique et d'intelligence totale.

L' « AVENIR DE LA SCIENCE ».

Le « petit Breton » Ernest Renan, qui, en 1847, s'enfuit de Saint-Sulpice « parce qu'il crut s'apercevoir qu'une partie de ce que ses maîtres lui avaient dit n'était peut-être pas tout à fait vrai », substitua à sa croyance catholique perdue une foi « frénétique » en la raison humaine. Le rêve qu'il confia en 1848 au manuscrit de l'*Avenir de la science* (publié seulement en 1890) reste un témoignage précieux de cet enthousiasme juvénile : la science renferme l'avenir de l'humanité; elle seule peut lui dire le mot de sa destinée; un jour viendra où la raison éclairée par l'expérience conduira le monde non plus au hasard, mais avec la vue claire du but à atteindre; organiser scientifiquement l'humanité, tel est le dernier mot de la science moderne.... Ces pensées et tant d'autres analogues traduisent la certitude que la science n'est pas seulement appelée à accroître l'empire de l'homme sur la nature, mais encore à lui fournir une règle de conduite publique et privée, une morale et une politique. « Au nom du ciel, s'écrie Renan, accordez-moi que la science seule peut fournir à l'homme les vérités vitales, sans lesquelles la vie ne serait pas supportable, ni la société possible. » Aucun mystère des choses ni de l'âme ne doit échapper à l'investigation de la raison; Dieu, l'homme, l'univers, voilà son objet. C'est par cette conception nouvelle, qui trouve alors (1847) dans le *Cours de philosophie positive* d'Auguste Comte son expression systématique, c'est sous cette forme et par ce détour, que, au même titre que la littérature et l'art, la science se prépare à exercer une influence sur la société politique. Mais la génération suivante seulement la subira : c'est un philosophe de la science qui l'aura faite « positiviste » en politique et en littérature.

CHAPITRE IV

L'ATTAQUE CONTRE GUIZOT (1847-1848)

I. LA DISLOCATION DE LA MAJORITÉ EN 1847. — II. LA CRISE FINANCIÈRE. — III. ÉCHEC DE LA POLITIQUE EXTÉRIEURE. — IV. LA CAMPAGNE DES BANQUETS. — V. LA DERNIÈRE RENCONTRE DE GUIZOT ET DU PARLEMENT (28 DÉCEMBRE 1847-12 FÉVRIER 1848).

I. — LA DISLOCATION DE LA MAJORITÉ EN 1847

DISCORDES DES CONSERVATEURS.

LE succès du gouvernement aux élections de 1846, le vote de l'adresse et l'approbation des mariages espagnols par une énorme majorité (248 voix contre 84) semblèrent donner à Guizot une force parlementaire qu'aucun ministre n'avait connue. Mais des incidents révélèrent presque aussitôt les discordes du parti conservateur. Un vice-président étant à élire, ce fut le candidat de l'opposition, Léon de Malleville, qui l'emporta sur son concurrent ministériel (22 mars), les dissidents « conservateurs-progressistes » du groupe Tocqueville avaient voté pour lui. Ces nouveaux-venus à la Chambre affirmaient ainsi leur indépendance et leur volonté de réformes, car Malleville avait fait une campagne ardente contre la « corruption » parlementaire.

RÉFORME ÉLECTORALE : PROPOSITION DUVERGIER DE HAURANNE.

Les propositions de réforme électorale et de réforme parlementaire jetèrent quelque clarté sur la situation des partis. Un nouveau projet d'extension du suffrage avait été élaboré par Duvergier de Hauranne, qui venait de publier une brochure où tous les arguments des réformistes étaient réunis. Il la lut à la Chambre le 8 mars 1847. Tout Français payant 100 francs de contributions directes en principal sera électeur; si le nombre des électeurs d'un arrondissement ne s'élève pas à 400, il sera complété par l'adjonction des citoyens les plus imposés. Sont en outre électeurs les membres et correspondants de l'Institut, les officiers jouissant d'une retraite de 1 200 francs ayant trois ans de domicile, les juges en

activité, les professeurs titulaires des Facultés de droit, de médecine, de sciences, du Collège de France et du Muséum, les avocats ayant cinq ans d'inscription et de domicile, les médecins, notaires et avoués ayant cinq ans de domicile; les membres des Chambres de commerce, des Conseils de manufactures et des Conseils de prud'hommes, les conseillers municipaux des villes de 3000 âmes au moins. Cette réforme aurait créé environ 200000 électeurs nouveaux et 79 députés de plus, soit 538. C'était assez bénin. Mais ce qu'on voulait, c'était changer la majorité de la Chambre et non pas démocratiser le suffrage.

RÉFORME PARLEMENTAIRE : PROPOSITION RÉMUSAT.

Un second projet, déposé quelques jours plus tard par Charles de Rémusat, proposa la réforme parlementaire, c'est-à-dire des dispositions nouvelles sur les « incompatibilités parlementaires ». Les membres de la Chambre qui ne sont pas fonctionnaires salariés au moment de leur élection ne pourront le devenir pendant qu'ils font partie de la Chambre, ni au cours de l'année où expire leur mandat. Cette disposition ne s'applique pas aux ministres, ambassadeurs, sous-secrétaires d'État, au procureur général à la Cour de cassation, au gouverneur de l'Algérie, au commandant en chef de la garde nationale de Paris, au grand chancelier de la Légion d'honneur, au gouverneur de la Banque de France; les députés qui exercent des fonctions publiques ne peuvent être promus dans leurs fonctions que d'un degré immédiatement supérieur, et dans l'ordre hiérarchique et régulier des services auxquels ils appartiennent; les présidents et juges des tribunaux ne peuvent être élus dans l'arrondissement où ils exercent. Enfin, il est interdit de cumuler le mandat de député avec les fonctions de procureur général, avocat général ou substitut, procureur du roi, ingénieur en chef, secrétaire général, directeur général, directeur, chef de division, employé de ministère, attaché aux Maisons civile ou militaire du roi et des princes. Cette dernière exclusion était une protestation contre l'une des manifestations les plus désagréables de l'action directe du Roi sur la Chambre. « Nous avions été frappés du rôle que ces personnages jouaient parmi nous : on les voyait, les jours où quelque question importante se débattait à la Chambre, s'agiter pour recevoir et transmettre sur les bancs des centres les ordres du Roi comme s'ils eussent eu à manœuvrer une armée. »

LA GAUCHE SOUTIENT LES DEUX PROPOSITIONS.

Les réformistes étaient d'accord avec la gauche. Barrot soutint leurs projets devant la Chambre. Il fallait arracher le suffrage à l'action corruptrice du gouvernement : « Est-il vrai que du nord au midi, dit-il, de l'est à l'ouest de la France, le thème universel de tous les agents électoraux est celui-ci : *Il faut nommer un député*

agréable au pouvoir, afin qu'il obtienne pour vous plus de faveurs? — Oui, oui, c'est vrai! — Or cela veut dire : Vous, vous êtes père de famille, vous avez besoin du gouvernement pour élever gratuitement vos enfants, il vous donnera des bourses. Vous, vous êtes riche, vous avez d'autant plus besoin de distinctions; le gouvernement vous en donnera de toute espèce. Vous, vous n'êtes ni riche ni pauvre, mais il vous faut une décoration, parce que tel de vos voisins en porte une. »

ÉCHEC DES DEUX PROJETS

Le gouvernement ne se montra pas embarrassé : cette argumentation n'était pas nouvelle. Duchâtel, ministre de l'Intérieur, déclara : « Si le pays avait le désir de cette réforme, on le saurait; les élections toutes récentes l'auraient fait voir ». Quant à Guizot, il affectait d'y voir un pas vers le suffrage universel, et il déclara : « Il n'y aura pas de jour pour le suffrage universel », ce qui ne provoqua dans la Chambre aucun « mouvement », et il formula une fois de plus sa doctrine : « La souveraineté nationale, c'est la souveraineté du Roi et des deux Chambres faisant la loi, exprimant la volonté nationale. Je n'en conçois pas d'autre. Quiconque, à la porte de cette assemblée, dit : « J'ai un droit », ment. Il n'y a de droits que ceux que la loi a reconnus. » Or, pourquoi changer la loi? Parce que quelques ambitieux s'agitent? Dans un régime de liberté où « on demande trop, où l'on veut avoir trop vite, où l'on pousse trop fort, la mission du gouvernement est de marcher lentement, mûrement, de maintenir, de contenir. » Quant aux jeunes conservateurs qui brûlaient de faire des réformes, il les mettait en demeure de se prononcer pour ou contre le gouvernement. Intimidés sans doute à la pensée de se trouver jetés dans l'opposition, ils votèrent contre le projet, qui se trouva repoussé par 252 voix contre 154.

La proposition Rémusat réunit une minorité plus forte, les conservateurs progressistes s'étant cette fois séparés du ministère; on put ainsi évaluer l'importance de leur groupe : ils étaient environ cinquante. La discussion, où intervint Thiers — qui s'était abstenu dans les débats sur la réforme électorale — fut pour lui une occasion de répéter : « Nous voulons la réalité du gouvernement représentatif. Le Roi règne et ne gouverne pas. Vous le comprenez autrement? Ah! il fallait le dire en juillet 1830! Demander l'incompatibilité des employés de la liste civile, des aides de camp du Roi, ce n'est pas être hostile à la royauté.... » Guizot répondit encore : « Ce qui fait la sincérité du gouvernement représentatif, c'est de marcher avec la majorité. Ayez la majorité, vous ferez les réformes que vous voudrez. »

REMANIEMENTS MINISTÉRIELS. GUIZOT PRÉSIDENT DU CONSEIL.

Il devenait donc chaque jour plus évident que Guizot ne voulait rien entendre. La fameuse phrase de Lisieux : « Toutes les politiques vous promettent le progrès, la politique conservatrice seule vous le donnera », que la *Presse* réimprimait chaque jour en tête des ses colonnes, était décidément une mystification. Les députés les plus disciplinés commençaient à soupçonner le danger qu'ils couraient en soutenant cet irréductible entêtement, et, de temps à autre, ils gémissaient ou s'indignaient. Un député, nommé Desmoussaux de Givré, fut un instant célèbre pour s'être écrié, pendant la discussion des fonds secrets : « Qu'avons-nous fait depuis 1840? Rien! rien! rien! » Parfois, sur une question secondaire, pour prendre une petite revanche sur leur bassesse de politiciens satisfaits, ils mettaient en minorité un ministre dont l'insuffisance était par trop apparente. Guizot dut ainsi remplacer trois de ses collègues; ceux des Finances, de la Guerre et de la Marine. L'exécution fut pénible : l'un d'eux, Lacave-Laplagne, résista; il fallut le destituer. Il fut difficile de leur trouver des successeurs, personne ne souhaitant d'entrer dans un ministère compromis. Guizot chcisit des fonctionnaires membres de la Chambre des pairs (10 mai 1847). Quelques mois plus tard (19 septembre) il prit la présidence du Conseil; Soult reçut le titre de maréchal général. Mais ces remaniements, qui ne changèrent ni son programme ni sa position à l'égard des partis, n'accrurent pas le prestige d'un gouvernement que son inaction déconsidérait plus encore que sa médiocrité. Guizot se jugeait assez fort pour couvrir toutes les faiblesses. Si sa majorité devenait nerveuse, si elle avait des soubresauts fâcheux, c'est qu'elle contenait de jeunes députés ambitieux et vaniteux : il les « dresserait ».

II. — LA CRISE FINANCIÈRE

LES conservateurs, qui se vantaient d'être seuls à connaître les conditions nécessaires à l'existence des sociétés ordonnées et des gouvernements forts, avaient-ils du moins bien administré la fortune publique?

LE DÉFICIT.

Le gouvernement de juillet avait traversé deux crises coûteuses, celle qui suivit la Révolution et celle que détermina en 1840 le traité de Londres. Le déficit qu'elles causèrent dans le budget, joint à l'augmentation régulière des dépenses [1], ne fut suffisamment compensé ni

1. Voici les principaux accroissements de dépenses portés au budget entre 1831 et 1847 : l'enseignement passe de 7 à 19 millions, l'armée de 219 à 350, la marine de 173 à 233, les travaux publics de 54 à 75. Il faut ajouter les dépenses de l'Algérie.

par l'accroissement des recettes, qui fut en moyenne de 23 millions par an [1], ni par les emprunts, dont la somme s'éleva à 1 355 millions, ce qui porta le capital de la dette à 5 954 millions en 1847. C'est pourquoi s'accrut sans cesse la charge de la dette flottante, qui atteignit en 1846 le chiffre de 600 millions. Le budget extraordinaire affecté aux constructions neuves, et particulièrement aux chemins de fer depuis la loi du 11 juin 1842, souffrit également du déficit. Les réserves de l'amortissement, qui devaient l'alimenter à partir de 1837, étant indisponibles depuis la crise de 1840, la dette flottante assura péniblement la continuation de quelques grands travaux, mais ne permit pas de les activer.

ÉCHEC D'UN PROJET DE CONVERSION.

Il fut deux fois question d'alléger la charge du budget par une conversion de la dette. La mesure, repoussée par le gouvernement en 1835, fut proposée de nouveau par un député, Muret de Bort, en 1845. On aurait converti en 4 1/2 p. 100 le 5 p. 100 qui était alors à 125 francs. La plupart des rentes 5 p. 100 avaient été acquises à 73 francs, taux moyen : les porteurs avaient donc reçu un intérêt de 7 p. 100 du capital primitif; s'ils refusaient la diminution de revenu résultant de la conversion, ils auraient la faculté de se faire rembourser leur capital à raison de 100 francs pour 5 francs de rente. Le revenu ancien resterait toutefois assuré aux Invalides de la Marine, à la Légion d'honneur et aux Hospices. — La Chambre vota le projet, mais les Pairs le repoussèrent; leur commission soutint que l'État n'avait pas le droit d'offrir aux rentiers le remboursement, la dette ayant été déclarée perpétuelle par la loi qui avait institué le Grand-Livre.

L'EMPRUNT.

L'occasion favorable d'une conversion ne se retrouva plus; la rente ne s'éleva plus au cours de 125 francs. La mauvaise récolte de 1846, qui causa tant de troubles, eut pour conséquences la baisse des valeurs et un déficit dans les prévisions budgétaires. On n'y était pas accoutumé : il fallut porter l'émission des bons du Trésor (loi du 20 juin 1847) de 210 à 275 millions. Pour en trouver le placement, leur intérêt fut relevé de 4 1/2 à 5 p. 100. On songea alors à consolider une partie de cette dette flottante devenue trop lourde; le gouvernement fut autorisé à faire un emprunt de 300 millions (8 août), qu'il serait maître de réaliser quand il jugerait le moment favorable. Le déficit atteignit 257 millions à la fin de 1847.

1. Voici les principales augmentations de recettes :
Du 1er janvier 1830 au 31 décembre 1847, les contributions directes passèrent de 332 181 038 à 423 435 500; l'enregistrement le domaine et le timbre de 186 609 840 à 271 496 058; les forêts de 25 220 000 à 29 434 929; les douanes et sels de 155 627 552 à 201 100 440; les contributions indirectes, de 202 650 951 à 304 912 336; les postes de 33 727 650 à 53 287 196, soit un accroissement total de 347 647 288 francs.

Ainsi le mauvais état des finances ébranlait un gouvernement qui avait fait de la défense des intérêts matériels l'article unique de son programme.

III. — ÉCHEC DE LA POLITIQUE EXTÉRIEURE[1]

GUIZOT avait célébré comme une victoire française la conclusion des mariages espagnols. C'était surtout une satisfaction personnelle; l'impertinence hargneuse de lord Palmerston avait été humiliée. Mais elle ne se résigna pas tout de suite. Quand Isabelle afficha ouvertement son dégoût pour son mari et sa préférence pour le général Serrano, Palmerston la poussa au divorce ou à l'abdication. Isabelle hésita d'abord, recula finalement devant le scandale, se réconcilia avec son mari et appela au ministère Narvaez, l'adversaire le plus connu des progressistes et de l'influence anglaise. Alors, Palmerston abandonna la partie en Espagne. Mais il s'offrait d'autres terrains de lutte.

CONFLITS FRANCO-ANGLAIS.

Partout où les diplomaties française et anglaise purent exercer leur action, ce fut entre les agents des deux pays, sans grand intérêt ni grande conséquence d'ailleurs, une continuelle guerre d'embuscades; les chancelleries en furent très occupées. En Grèce, où le ministre de France, Piscatory, soutenait le ministre Colettis, Lyons, ambassadeur anglais, suscita d'incessantes chicanes. Comme le gouvernement grec mettait bien du retard à payer les intérêts de la dette de 60 millions contractée jadis partiellement en Angleterre, Palmerston envoya des vaisseaux sur la côte de l'Attique. L'Europe s'émut; le bruit courut d'une révolution fomentée par Palmerston : il aurait chassé Othon et mis à sa place Louis Bonaparte. Mais Colettis mourut; la chance était contre nous! Guizot s'aperçut à propos qu'on pouvait sans inconvénient se désintéresser des querelles grecques, et nomma Piscatory à Madrid. — En Portugal, une insurrection des miguelistes, en 1846, poussa la reine Dona Maria à réclamer, conformément au traité de 1834, le secours de la France

1. Consulter sur la dernière période de la politique extérieure de Guizot, le tome VII de ses *Mémoires* et l'*Histoire du Sonderbund* de Crétineau-Joly, 1850. — Sur les radicaux suisses, voir *James Fazy, sa vie et son œuvre*, par Henri Fazy, Genève, 1847. Les arguments de leurs adversaires conservateurs sont présentés dans *De la démocratie en Suisse*, par A.-E. Cherbuliez, *Lettres écrites de la Suisse*, Paris, 1847; — *Lettres politiques sur la Suisse adressées au comte de Montalembert*, par L. de Gaillard, Genève, 1852.

Sur l'Italie, voir J. Montanelli, *Le parti national italien, ses vicissitudes et ses espérances*, Revue de Paris, 1856.

Sur l'annexion de Cracovie, voir *Documents aux Chambres dans la session de 1846-1847 par le ministre des Affaires étrangères, Cracovie*, janvier 1847.

et de l'Angleterre. Palmerston ne voulut pas — comme il fallait s'y attendre — d'une « action commune » avec la France, et essaya d'une médiation directe; elle échoua; il dut alors se charger d'une intervention armée; la France s'en désintéressa. — A Montevideo, au temps de l'entente cordiale, les gouvernements français et anglais étaient intervenus ensemble, par un blocus, contre le dictateur Rosas. Brusquement, l'agent anglais déclara qu'il renonçait à l'intervention. Nouvel émoi, nouvelles conversations aigres-douces entre Londres et Paris.

Mais il se passait en Europe des choses de plus sérieuse conséquence, où il fallait que la France prît parti.

AGITATIONS LIBÉRALES EN EUROPE.

Le désir d'unité nationale et de liberté politique qui, depuis trente ans, sans cesse comprimé par les gouvernements, sans cesse renaissant chez les peuples, agitait les États de l'Europe centrale, éclata en 1846 en Allemagne, en Suisse et en Italie avec une vigueur toute pareille à celle du lendemain de juillet. L'œuvre territoriale et politique de 1815, que la Révolution de 1830 avait partiellement détruite, fut de nouveau remise en question par l'action des patriotes allemands ou italiens, et des radicaux suisses.

CONSTITUTION PRUSSIENNE.

En Prusse, le désir de tenir les promesses libérales faites par son père Frédéric-Guillaume III en 1807 et en 1813, autant que le sentiment vague du bénéfice moral que tirerait son royaume de leur réalisation, détermina Frédéric-Guillaume IV à promulguer une constitution. A vrai dire, il se garda de lui donner l'apparence d'une concession à l'esprit révolutionnaire. Les lettres patentes du 3 février 1847, qui convoquèrent en diète générale les représentants des princes, ceux de l'ordre équestre, des villes et des villages, c'est-à-dire les vieux États provinciaux, le discours d'ouverture où le roi donna libre cours à sa haine pour les « damnables désirs et l'esprit négatif du siècle », précisèrent ses intentions. Mais presque aussitôt les manifestations d'indépendance de ces 600 députés et l'émotion qu'elles causèrent en Allemagne changèrent le sens que Frédéric-Guillaume avait voulu donner à son œuvre; il fut aisé d'apercevoir qu'une Prusse libérale prendrait dans la Confédération un autre visage et une valeur nouvelle, et qu'un gouvernement habile en pourrait tirer parti. Ainsi, par un détour singulier et imprévu, toute une partie de l'œuvre de 1815 fut remise en question sur l'initiative d'un prince absolutiste de sentiment et décidé à le rester en fait. C'est de ce jour que l'idée se précisa dans la nation que le procédé le plus pratique pour réaliser l'unité nationale serait la transformation de cette fédération d'États en un État fédératif sous la direc-

tion de la Prusse. L'Europe ne pouvait pas ne pas être attentive à un événement qui promettait de la bouleverser.

LES RADICAUX SUISSES.

C'est aussi des diplomates de 1814 que la Suisse avait reçu sa constitution, et c'est contre cette constitution que les radicaux suisses avaient dressé leur programme centraliste, libéral et anticlérical, analogue au programme républicain français de 1831 et de 1843 : un de leurs chefs, James Fazy, avait été en 1830 rédacteur en chef d'un journal parisien, le *Mouvement*, avait collaboré à la *Tribune* et au *National*; il avait même été condamné comme gérant de la *Révolution* en 1833. Les conservateurs méprisaient ce radicalisme autant qu'ils le détestaient : « Le radicalisme, écrivait en 1843 un professeur de droit de Genève, Cherbuliez, est une théorie politique professée par des hommes capables, mais peu fortunés, auxquels l'éducation n'a donné ni la connaissance du monde et des usages, ni un esprit étendu et cultivé, et par des théoriciens de cabinet qui déduisent d'une idée abstraite l'organisation politique.... C'est un résumé des tendances anarchiques et subversives, des besoins de licence, d'agitation et de domination.... » « Politique de cabaret, disait un autre.... Souveraineté du peuple et égalité sociale, voilà ce qu'ils veulent! » Les radicaux s'attaquèrent d'abord à la forteresse des conservateurs, aux cantons catholiques, où dominaient les congrégations.

LE SONDERBUND.

Leur tactique fut de conquérir la majorité dans chaque canton, puis, la majorité conquise, d'y détruire les congrégations. A Lucerne, le gouvernement local ayant décidé, par manière de défi, de confier le séminaire aux jésuites (oct. 1844), les radicaux préparèrent un coup de force. Un corps franc marcha sur Lucerne; mais il fut repoussé. Les sept cantons catholiques : Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwalden, Zug, Valais, Fribourg, se sentant menacés, conclurent alors (11 déc. 1845) une union particulière (*Sonderbund*). La diète n'osant pas la dissoudre, les radicaux réussirent, en provoquant des révolutions locales, à conquérir, en 1847, la majorité des cantons de la Confédération et du même coup la majorité à la diète: elle vota alors l'illégalité du *Sonderbund* et l'expulsion générale des jésuites de tout le territoire suisse.

Ainsi, les révolutions cantonales avaient eu pour conséquence de préparer un changement dans la constitution que les puissances avaient donnée à la Suisse en 1814; mais la neutralité dont elles l'avaient dotée en même temps ne lui conférait-elle pas le devoir de ne rien changer à son statut sans le consentement de l'Europe? C'était une grave question. De plus, s'il y avait violation du droit public international, c'était par l'action d'un parti dont le pro-

gramme et les procédés avaient une couleur particulièrement inquiétante. Aux yeux des gouvernements absolutistes ou conservateurs, les radicaux suisses donnaient un exemple dangereux; ils venaient d'infliger au grand parti de l'ordre le plus grave échec qu'il eût subi depuis juillet. Laisserait-on une nation qui jouissait d'un privilège international opérer une révolution qui compromettait les intérêts que les gouvernements avaient la mission de défendre, et qu'ils avaient, jusqu'ici, à peu près victorieusement défendus? Comme autrefois en Espagne et en Italie, faudrait-il une intervention armée pour maintenir le *statu quo*?

ITALIE : LE « RISORGIMENTO ».

Au même moment l'Italie donnait aux conservateurs européens de plus grands soucis encore. Le désir de l'indépendance et de l'unité nationale venait d'y prendre une forme nouvelle. L'impuissance des révolutionnaires et des conspirateurs ayant été démontrée par leurs échecs, une propagande pacifique et publique s'y exerçait maintenant, qui s'adressait à la bourgeoisie cultivée et aux princes. Les livres de Balbo, de l'abbé Gioberti, de Massimo d'Azeglio, la propagande personnelle des patriotes agitaient profondément l'âme de la nation (1843-46). L'Autriche expulsée de la Lombardo-Vénétie et dédommagée dans l'Empire turc, les princes unis dans une confédération sous la présidence du pape, le roi de Sardaigne désigné pour en être le chef militaire, c'était l'espérance confuse et passionnée des hommes de ce « *risorgimento* ». Elle prit tout à coup un sens, une valeur, une forme, quand, à la mort de Grégoire XVI, pape conservateur, absolutiste et rétrograde, les cardinaux élurent un patriote italien et libéral, l'évêque d'Imola, Pie IX (juin 1846).

RÉFORMES DE PIE IX.

Tout de suite, dans un élan de cœur, Pie IX proclame l'amnistie des condamnés et des exilés politiques, et déchaîne un enthousiasme inouï dans Rome et par l'Italie; une émotion secoue l'Europe. Pie IX n'a aucun plan arrêté, mais, poussé par l'acclamation des foules, il continue de donner des gages; il promet des écoles, autorise des réunions de notables dans les provinces, la création d'une municipalité romaine, d'une garde civique; il laisse naître la presse politique, il projette des chemins de fer, il annonce un code civil et pénal : Rome sort du tombeau. Le duc de Toscane imite le Pape; le roi de Sardaigne Charles-Albert, ancien révolutionnaire toujours suspect à Metternich, s'échauffe aussi et promet à d'Azeglio de se donner tout entier à la cause italienne. C'est comme un incendie qui se propage.

Ainsi, en 1846, une Europe s'agite, qui ressemble à celle du lendemain de juillet. Mais les conditions sont changées. Louis-

Philippe, qui a travaillé pendant tout son règne à se donner un air de roi légitime, connaît maintenant ses devoirs. Il y a en Europe un rôle à jouer, celui de chef du parti conservateur. Metternich, vieilli et mélancolique, a besoin d'un second, bientôt d'un successeur. L'heure est venue pour Louis-Philippe et Guizot de se décider à cueillir cet héritage, d'achever la figure de la monarchie née sur les barricades de juillet, de fonder en force et en durée le gouvernement conservateur d'une dynastie légitimée.

GUIZOT ET LE ROI CHEFS DU PARTI CONSERVATEUR EUROPÉEN.

Évidemment, cette heure, ils ne l'ont point choisie, et elle leur est peu favorable. Ils viennent précisément de protester contre la dernière audace de l'absolutisme autrichien, l'annexion de Cracovie. Guizot, rassuré d'abord par l'affirmation venue de Berlin et de Vienne « que ce n'était là qu'une mesure exceptionnelle destinée à cesser aussitôt que les conjonctures permettraient de rentrer sans danger dans la situation créée par le traité de Vienne », avait, en apprenant son erreur, manifesté sa surprise pénible : « La France n'a point oublié quels douloureux sacrifices lui ont imposés les traités de 1815 ; elle pourrait se réjouir d'un acte qui l'autoriserait, par une juste réciprocité, à ne consulter désormais que le calcul prévoyant de ses intérêts, et c'est elle qui rappelle à l'observation fidèle de ces traités les Puissances qui en ont recueilli les avantages ! » Mais ces paroles, où le regret égoïste diminue la valeur de la protestation, peuvent-elles changer l'orientation d'une politique essayée à plusieurs reprises depuis 1836, la politique du rapprochement avec les Puissances continentales ? A cette heure, la rupture de l'entente cordiale, la nécessité de consolider les résultats acquis en Espagne par les fameux mariages font de l'amitié autrichienne une nécessité. Il est même fort à propos pour Guizot et pour Louis-Philippe que le trouble de l'Europe provoque également chez Metternich le désir de s'entendre avec eux.

DÉCLARATION DE GUIZOT A METTERNICH.

Guizot convoita donc la gloire d'être le grand ouvrier de ce moment de l'histoire, et il ne le dissimula pas, se croyant assez fort pour être franc. Il écrivit à Metternich le 18 mai 1847 :

> « Avec des points de départ et des moyens d'action fort divers, nous luttons, vous et moi, j'ai l'orgueil de le croire, pour les préserver et les guérir [les sociétés modernes] de ce mal [l'esprit d'anarchie]. C'est là notre alliance. C'est par là que, sans conventions spéciales et apparentes, nous pouvons, partout et en toute grande occasion, nous entendre et nous seconder mutuellement.... Il n'y a pas deux politiques d'ordre et de conservation. La France est maintenant disposée et propre à la politique de conservation. Elle a, pour longtemps, atteint son but et pris son assiette. »

Puis, passant l'Europe en revue, il démontra l'identité des intérêts autrichiens et français, particulièrement en Europe occiden-

tale. C'était seulement avec le concours de la France, de la politique conservatrice française qu'on pouvait lutter efficacement contre l'esprit révolutionnaire et anarchique dans les pays où il soufflait.... Sans répondre avec la même chaleur à de telles protestations, Metternich les écouta avec joie; il y goûta la satisfaction agréable de rencontrer son style sous la plume d'un disciple, sinon imprévu, du moins généralement moins empressé et plus discret.

ÉCHANGE DE VUES SUR LA QUESTION PRUSSIENNE.

Les événements de Prusse pouvaient donner aux deux hommes d'État un sujet d'entretien plus précis, et une occasion d'appliquer leurs vues communes. La Prusse n'allait-elle pas encourager et stimuler le libéralisme par toute l'Europe? et l'Allemagne n'en serait-elle pas plus immédiatement bouleversée? La Prusse troublait l'équilibre de la Confédération et indirectement celui des Puissances. Guizot l'aperçut bien et s'empressa de communiquer sa découverte à Vienne : « Nous sommes frappés du grand parti que la Prusse ambitieuse pourrait désormais tirer, en Allemagne, des deux idées qu'elle tend évidemment à s'approprier : l'unité germanique et l'esprit libéral. Elle pourrait, à l'aide de ces deux leviers, saper peu à peu l'indépendance des États allemands secondaires, et les attirer, les entraîner, les enchaîner à sa suite.... » Metternich lui fit savoir qu'entre l'impression de Guizot et la sienne, « il ne saurait guère y avoir de différence »; mais ce n'était là qu'un échange de paroles sages, perspicaces et vaines. Car il ne pouvait être question d'une « intervention » de ce côté-là.

GUIZOT, METTERNICH ET LES RADICAUX SUISSES.

En Suisse, au contraire, l'entente franco-autrichienne était moins gênée. Metternich prétendait maintenir la constitution de 1814, et Guizot avait en horreur le radicalisme anticlérical. En décembre 1846, il envoya en Suisse comme ambassadeur un catholique ardent, Bois-le-Comte, avec le mandat de rester en union étroite avec les agents de l'Autriche. Mais les événements, trop rapides, déconcertèrent tous ses plans. Quand les radicaux eurent conquis, en mai 1847, la majorité des cantons et annoncé leur intention de réduire le *Sonderbund* par la force, Guizot eut le sentiment du péril que recouvrait l'agitation suisse, soit pour les étrangers qui voudraient l'entraver, soit pour lui-même s'il s'y laissait aller. Si une intervention armée faisait l'affaire de Metternich et avait toute sa sympathie, elle inspirait à Guizot un effroi sincère, et, après s'être fort avancé, il jugea suffisant de protester par la voie diplomatique contre les décisions de la diète.

PALMERSTON INTERVIENT. VICTOIRE DES RADICAUX.

La diète ne montra aucune émotion et confia le commandement de l'armée fédérale au général Dufour (octobre). Alors Guizot proposa aux cabinets de Londres, Berlin, Vienne et Pétersbourg la remise

d'une note collective; elle offrait aux cantons la médiation des cinq Puissances pour le règlement de la question de souveraineté politique; le pape réglerait la question religieuse, c'est-à-dire celle des jésuites de Lucerne. Les cabinets acceptèrent; mais Palmerston fit engager secrètement les radicaux à agir vite avant que l'Europe eût le temps de faire remettre sa note à la diète; et, pour retarder de son mieux l'intervention diplomatique des Puissances, il feignit de se rallier à la proposition quant au fond, tout en demandant des modifications de forme dans une contre-proposition. Guizot se trouva fort embarrassé. Si, sans attendre l'Angleterre, il persistait dans son projet de médiation, la diète, rassurée par l'abstention anglaise, le refuserait certainement, et Metternich enverrait des troupes en Suisse; Guizot, isolé, en présence d'une Angleterre qui se serait assuré la gloire de rester le seul pays libéral de l'Europe, serait rejeté dans le camp des absolutistes, confondu avec eux, comme un Villèle, comme le Chateaubriand de 1823. Il fallait, à tout prix, attendre les conditions de l'Angleterre. Elles étaient dures pour Guizot : Palmerston, repoussant l'arbitrage du pape, exigeait que le *Sonderbund* demandât lui-même au pape l'expulsion pure et simple des jésuites. Guizot s'y résigna pourtant, et même s'employa à faire admettre aux Cours la nouvelle rédaction. Tout paraissait enfin réglé, quand on apprit la défaite complète du *Sonderbund* (24 novembre) et la soumission de Lucerne. La note diplomatique parvint en Suisse après la bataille, et Palmerston fit offrir ses compliments aux vainqueurs. Guizot était joué.

Il s'agissait de n'être pas ridicule. Ayant fait figure de chef du parti conservateur européen, il devait à ses alliés une direction. Il ne pouvait se soustraire à cette obligation, s'il voulait sauver cette entente des Puissances continentales qui était son œuvre; d'autre part, comment se servir de cette entente, sans savoir où elle le mènerait? L'Autriche et la Prusse envoyèrent à Paris des négociateurs. Il fut décidé qu'une nouvelle note serait remise à le diète; les Puissances y déclaraient qu'elles considéraient la souveraineté cantonale comme violée et se réservaient de prendre des mesures (18 janvier 1848). Mais ces mesures, elles n'eurent pas à les envisager. Le danger parlementaire était alors si menaçant pour Guizot, que la conversation fut remise au 15 mars. A cette date, les révolutionnaires avaient fait des conquêtes ailleurs encore qu'en Suisse.

GUIZOT, METTERNICH ET PIE IX.

L'élection de Pie IX avait causé à Guizot une grande surprise, et l'agitation qui la suivit, une grande méfiance. Il fit dire au pape par son ambassadeur à Rome, Rossi, sa sympathie pour de sages

réformes administratives et sa crainte d'un libéralisme politique prématuré. Ce langage plut à Metternich ; Rossi avait pour instructions de « ménager » l'Autriche, car il ne s'agissait plus de se poser en Italie, comme sous Casimir Perier, en adversaire de Metternich, il fallait au contraire y avoir avec lui une « action concertée ». Mais ce condominium moral désiré par Guizot serait-il du goût de l'Autriche, qui avait en Italie d'autres habitudes? Depuis 1815, une petite garnison autrichienne occupait la citadelle de Ferrare; la ville elle-même était gardée par des soldats pontificaux. Brusquement, le commandant autrichien, à la suite de quelques rixes, occupa la ville et en chassa les soldats du pape (août 1847). Metternich n'y était peut-être pour rien, étant alors très inquiet lui-même sur sa propre sécurité à Vienne. Mais ce fut une explosion de colère en Italie. Le pape proteste; et le chef du parti révolutionnaire, Mazzini, approuve le pape avec enthousiasme. Le cri de « guerre à l'Autriche » retentit. Charles-Albert parle publiquement du « beau jour » où l'Italie « pourra jeter le cri de l'indépendance nationale ».

INTERVENTION DE PALMERSTON.

Cet accident bouleverse tout le plan « juste milieu » de Guizot. Les patriotes italiens s'étonnent et bientôt s'indignent que la France reste muette devant l'attentat de l'Autriche. Guizot refuse de faire d'un incident « romain » une « question italienne ». Rossi déclare : « La France n'est point un caporal aux ordres de l'Italie ». Guizot écrit dans une circulaire qu'il veut bien favoriser des réformes dans les États italiens, mais non « l'explosion d'une force unique et déréglée ». Alors les injures éclatent contre la France alliée de l'Autriche, et Palmerston se réjouit. Un article du *Times* annonce à l'Europe que la France et l'Autriche se sont alliées pour maintenir les Italiens sous le joug ; que l'Angleterre seule est pour eux. On acclame les agents anglais. Palmerston charge un de ses collègues, lord Minto, de porter en Italie le témoignage de la sympathie de l'Angleterre pour le patriotisme et le libéralisme italiens. Voilà le sauveur! Guizot espère encore que l'incendie n'éclatera pas, que les princes tiendront bon. Mais voici que Ferdinand II de Naples cède devant l'émeute, accorde une constitution et se fait acclamer par une foule délirante (29 janvier 1848). Puis c'est Charles-Albert qui le 8 février donne un statut à son peuple, et le grand-duc de Toscane qui l'imite la semaine suivante. Le pape, qui hésite, effrayé du déchaînement qu'il a causé, se voit aussitôt menacé parce qu'il semble trop tiède. Guizot prépare une expédition pour le soutenir.

Que la France de juillet en soit arrivée, en 1848, à se présenter à l'Europe comme une alliée de l'Autriche; que Guizot apparaisse

comme le successeur de Metternich vieilli, cela n'est pas sans conséquences. Le gouvernement qui en est là permet à ses adversaires et même à ses amis de mesurer le chemin parcouru depuis juillet; il fournit un argument redoutable à l'opposition : car le mécontentement des Français se renforce de colère et d'humiliation ; et tout à coup apparaît la distance qui sépare la nation de son gouvernement.

IV. — LA CAMPAGNE DES BANQUETS

LES SCANDALES PARLEMENTAIRES.

AU moment où grandissait le discrédit du conservatisme de Guizot, des incidents imprévus affaiblirent son gouvernement. La « corruption » sous toutes ses formes, malversations, prévarications, fraudes électorales, chantage, alimentait une polémique chaque jour plus passionnée. Émile de Girardin menait grand bruit dans la *Presse* autour des « affaires » d'un de ses concurrents conservateurs, l'*Époque*, qui venait de sombrer, et dénonçait tous les bénéfices qu'il avait tirés du gouvernement : on avait vendu dans les bureaux de l'*Époque* des privilèges de théâtre, des croix de la Légion d'honneur, des lettres de noblesse et même des promesses de pairie. La Chambre des pairs, indignée, cita Girardin à sa barre ; il ne prouva rien, fut acquitté, et recommença. A la Chambre des députés, ses accusations obligèrent le ministère à se disculper et, pour en finir, la Chambre se déclara « satisfaite des explications données par le gouvernement ». On ne sut jamais si Guizot avait été aussi corrupteur que le disait Girardin, qui ne le prouvait pas ; mais les « satisfaits » passèrent pour complices d'une corruption qui n'était pas douteuse (juin).

AFFAIRE TESTE-CUBIÈRES.

L'affaire Teste-Cubières eut plus de retentissement. Dans un procès relatif à l'exploitation d'une mine de sel, on exhiba des lettres d'un ancien ministre de la Guerre, le général Cubières, pair de France, où il était parlé de sacrifices à faire pour s'assurer la faveur du gouvernement (2 mai 1847). Or, à la date à laquelle la concession avait été faite, le ministre des Travaux publics s'appelait Teste, et il était aussi pair de France, et même président de Chambre à la Cour de cassation. L'enquête établit que Cubières avait proposé de donner 100 000 francs à Teste pour lever son opposition à la concession, et Teste fut également inculpé. Pendant le procès, jugé en juillet, Teste essaya de se tuer. Il fut, ainsi que Cubières, condamné par la Cour des pairs à la dégradation civique et à trois ans de prison.... Et comme, pendant le procès, le duc de Montpensier donnait

une fête à Vincennes, ses invités, s'y rendant en équipage et en grande toilette par le faubourg Saint-Antoine, furent salués par le peuple qui les regardait passer, aux cris de : « A bas les voleurs! » La philosophie des journalistes tira de ces scandales un jugement sévère : ce gouvernement valait vraiment peu de chose, il était naturellement corrompu, comme la classe qu'il représentait; l'histoire n'offrait pas le spectacle d'une décadence morale plus évidente; la ruine politique en serait l'inévitable et prochaine conséquence; un coin du voile seulement était soulevé; qu'eût-ce été si on l'eût arraché?

AFFAIRES CHOISEUL-PRASLIN.

Quelques jours après la condamnation des deux anciens ministres bourgeois, un autre pair, un grand seigneur, le duc de Choiseul-Praslin, assassina sa femme (18 août) puis s'empoisonna avec de l'arsenic. On dit que le gouvernement avait favorisé son suicide pour lui éviter une condamnation. Les pairs, préoccupés d'échapper au reproche de partialité envers un des leurs, et sans arrêter la procédure éteinte pourtant par la mort du prévenu, firent publier le rapport qui concluait à sa culpabilité.

DÉCOURAGEMENT DE LA BOURGEOISIE POLITIQUE.

A coup sûr, le pays fut ému; on parla beaucoup de ces crimes et sans bienveillance pour le gouvernement; mais les « classes dirigeantes » furent plus profondément bouleversées que le public. Elles se jugèrent perdues; leur confiance succomba. Ces propos : « la société est malade », « nous sommes à la veille d'une révolution », étaient de la conversation courante. Le personnel du gouvernement ne découvrait plus de raison valable de croire à sa propre durée. Symptôme d'autant plus inquiétant qu'en face de son pessimisme découragé se dressait l'optimiste enthousiasme, l'idéalisme naïf et puissant de la jeune démocratie.

IDÉALISME DÉMOCRATIQUE : LOUIS BLANC ET MICHELET.

C'était le temps où Louis Blanc et Michelet publiaient l'un et l'autre, presque au même jour (6 et 13 février 1847), le premier volume de leur histoire de la Révolution. Ces livres suivaient de près les cinq premiers volumes de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, que Thiers avait fait paraître en 1845, et où, comme dans son histoire de la Révolution, il réhabilitait les fondateurs de la France nouvelle. Mais Thiers avait parlé à la manière des libéraux, des constitutionnels de la Restauration, de Benjamin Constant, de Mme de Staël. De même le livre où Tocqueville prophétisait l'avènement de la démocratie était resté sans action sur le public, qui attendait autre chose sur ce sujet qu'une froide philosophie. Au contraire, Louis Blanc, Michelet, enflammés, prophétiques, ne raisonnent plus en critiques, ne racontent plus en historiens; ils fondent un culte et une foi, ils créent des demi-dieux et les adorent : « Au moment de vous évoquer afin qu'on vous juge, ombres chères ou condamnées, dit Louis Blanc,

tragiques fantômes, héros d'une épopée incomparable, j'ai peine, je l'avoue, à commander à mon émotion, et je me sens le cœur plein de respect et d'effroi ». Et les lecteurs de Louis Blanc éprouvent les mêmes sentiments. Voici un livre qui s'ouvre sur Jean Huss et se ferme sur Turgot; vestibule magnifique au récit de la magnanime révolte, vraiment unique, « dans laquelle, à travers les âges et d'un cours inévitable, les révoltes du passé sont venues se réunir et se perdre, comme font les fleuves dans la mer ». Que pèse le présent timide et blafard au regard de cette gloire et de cette histoire, où l'on voit que la France est née pour faire au prix de son sang « la besogne du genre humain »? Moins occupé à définir la pensée de la Révolution, Michelet annonce qu'il en dira l'âme, la passion, « cette richesse de cœur qui fut telle alors, que l'avenir, sans crainte de trouver le fond, peut y puiser à jamais. Tout homme qui en approchera, s'en ira plus homme. Toute âme abattue, brisée, tout cœur d'homme ou de nation, n'a, pour se relever, qu'à regarder là; c'est un miroir où, chaque fois que l'humanité se voit, elle se retrouve héroïque, magnanime, désintéressée. » Il dit aussi, ce poète : « Plus j'ai creusé, plus j'ai trouvé que le meilleur était dessous, dans les profondeurs obscures.... L'acteur principal est le peuple. » Ainsi, une expression est donnée à l'orgueil confus de la démocratie, qui se découvre des ancêtres, une tradition éclatante, et qui conçoit dans une espérance sans limites l'ampleur de ses destinées.

L'« HISTOIRE DES GIRONDINS ».

La même année, Lamartine lance coup sur coup, en trois mois, du 20 mars au 12 juin, les huit volumes de l'*Histoire des Girondins*. Gigantesque roman historique, splendide, épique, où le public cherche et trouve l'ivresse des drames illustres, les grandes légendes des mythologies sacrées, sources des religions nouvelles. Le succès est sans précédent. Le livre fait dans les âmes la révolution que, portées sur les sommets où le poète les a entraînées, elles attendent, elles souhaitent comme la conclusion légitime de leur exaltation.

A quoi bon, dans cet état passionné, s'adresser encore à un gouvernement dont s'est retirée la vie, qui, comparé à la République et à l'Empire, apparaît sans force et sans beauté? Qu'on demande directement au pays la réponse aux affirmations ministérielles : si, comme Guizot le prétend, le pays est sceptique, indifférent aux réformes, à la politique, s'il ne désire que le bien-être et la paix, que le pays soit consulté, et réponde! L'opposition s'employa à créer un grand mouvement d'opinion populaire. Ce fut la première fois qu'en France on y mit de la méthode. Cobden avait exposé à Paris en 1846 le système anglais d'agitation, les pétitions monstres, les réunions. C'est à l'imiter que les gauches réunies occupèrent l'intersession de 1847.

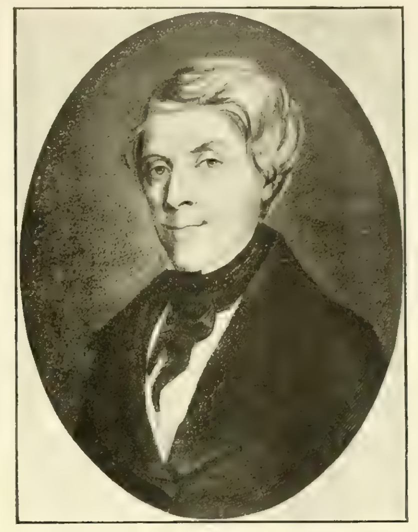
L'ATTAQUE CONTRE GUIZOT



Cliché Hachette.

LAMARTINE

*Buste du portrait par Phillips, peint vers 1850.
Musée du Louvre.*



Cliché Hachette.

MICHELET

Lithographie anonyme, d'après le tableau de Couture. — Bib. Nat. Est. N².



Cliché Hachette.

UNE CARICATURE DE DAUMIER

Le roi Louis-Philippe, aidé de Thiers et de Guizot, essaye de blanchir un drapeau tricolore ; il constate que « Le bleu s'en va, mais ce diable de rouge tient comme du sang ». — Bib. Nat. Est.

LES PREMIERS BANQUETS.

Les chefs de la gauche dynastique, ceux du centre gauche et les radicaux du Comité électoral de 1846 s'entendirent d'abord (mai) pour une pétition, puis pour un banquet. Le 8 juin, ils convinrent avec les principaux journalistes de l'opposition que le banquet serait offert aux députés réformistes de toutes nuances, avant la fin de la session. Les électeurs seuls y seraient admis, la cotisation serait de 10 francs. Le 9 juillet, dans l'établissement du Château-Rouge, 1 200 convives, parmi lesquels 86 députés sur 154 qui avaient été invités, dînèrent aux accents de *la Marseillaise* et d'autres airs révolutionnaires, et écoutèrent les discours, dont le texte avait été écrit et discuté par les organisateurs du banquet. L'attaque fut générale contre le gouvernement; en demandant une réforme, « la Réforme », les orateurs proclamèrent qu'ils pensaient y trouver le remède au mal profond dont souffrait la France, c'est-à-dire au pouvoir personnel : Guizot recommençait Polignac; en 1830, la force avait déchiré la Charte; en 1847, elle était ruinée par la ruse et la corruption. « On ne brise plus les institutions, on les fausse. On ne violente plus les consciences, on les achète; » les scandales récents « ne sont pas des accidents, c'est la conséquence nécessaire, inévitable de la politique perverse qui nous régit, de cette politique qui, trop faible pour asservir la France, s'efforce de la corrompre ». Ces paroles furent dites par un député du centre gauche, Duvergier de Hauranne. Dans ce banquet, personne ne porta la santé du Roi. Quelques jours après, à Mâcon, le 18 juillet, un autre banquet était offert à l'auteur de l'*Histoire des Girondins*. Devant une foule immense de convives et de spectateurs, dans le tumulte d'un orage, à la lueur des éclairs, Lamartine jeta des paroles de feu, prophétisa que la France, après avoir connu « les révolutions de la liberté et les contre-révolutions de la gloire », aurait la « révolution du mépris ».

BANQUETS RADICAUX.

Ainsi commencée à Paris et à Mâcon, entretenue par l'affaire Choiseul-Praslin (août), l'agitation se poursuivit méthodiquement; il y eut des banquets un peu partout, 70 environ, et on calcula qu'ils réunirent à peu près 17 000 convives. L'orateur principal était le chef de la gauche dynastique, Odilon Barrot. On n'y portait pas, ou rarement, le toast au Roi. Mais, selon la nuance politique des organisateurs, on y buvait à la « souveraineté nationale », aux « institutions de Juillet », ou aux « travailleurs », ou à l' « organisation du travail ». A mesure que se multipliaient les banquets, les radicaux y occupèrent une place plus grande, et les socialistes aussi. Louis Blanc, Ledru-Rollin, Arago, qui d'abord s'étaient abstenus, parlèrent çà et là de la « révolution politique comme moyen, de la révolution sociale comme but », portèrent des toasts à la Convention, aux

Droits de l'homme et du citoyen. Finalement, dynastiques et radicaux se séparèrent au dernier banquet, qui fut donné à Rouen (25 décembre), ceux-là voulant boire aux institutions de juillet et ceux-ci s'y refusant. Mais les uns et les autres étaient également exaltés et décidés à porter à la Chambre l'écho du tumulte qu'ils avaient promené ou suscité d'un bout à l'autre du pays.

LA « RÉFORME » SYMBOLE DE TOUTES LES PROTESTATIONS CONTRE LE RÉGIME.

On ne peut pas affirmer que la campagne des banquets ait profondément troublé la majorité des Français, ni qu'elle leur ait fait souhaiter plus passionnément de voir s'accroître le nombre des électeurs. Mais ce mot, la « réforme », même mal défini, et qu'on évitait de préciser, avait fini par prendre un sens mystique, comme celui de « corruption », auquel il s'opposait. Il avait permis de diriger contre le gouvernement une attaque générale, menée par les amis de la monarchie elle-même, et à la faveur de laquelle les républicains avaient pu librement produire leurs critiques et célébrer leurs espérances. On n'avait rien vu de pareil depuis le procès d'avril. Et pourtant, aucun adversaire, en 1847, ne déclarait ouvertement qu'il voulait détruire la monarchie. C'est un républicain, Crémieux, qui, le 21 novembre, au banquet de Compiègne, disait :

« Je suis, nous sommes tous, et je le dis bien haut et volontiers dans cette ville à séjour royal, nous sommes tous les hommes de la monarchie constitutionnelle et représentative.... Pourquoi voudrions-nous le trouble, le désordre? Est-ce que tous, tant que nous sommes, nous n'avons pas conquis à la sueur de nos fronts les positions plus ou moins brillantes que nous occupons? Quelqu'un de nous serait-il bien heureux de voir la guerre dans les rues, le pillage dans les maisons? »

Il est intéressant et important que ces bourgeois conservateurs aient travaillé avec une si impitoyable ardeur à dissoudre un régime qu'ils avaient si grand peur de voir disparaître.

V. — LA DERNIÈRE RENCONTRE DE GUIZOT ET DU PARLEMENT (28 DÉCEMBRE 1847-12 FÉVRIER 1848)

L'OPINION PUBLIQUE A LA FIN DE 1847.

UNE nation fatiguée de l'entêtement conservateur du gouvernement et plus encore de sa politique extérieure, agitée par les scandales du monde parlementaire, inquiète de la situation économique, des vivres chers, du commerce arrêté par la disette des subsistances, des affaires paralysées par la crise des chemins de fer, d'un budget en déficit, d'une trésorerie obérée (la dette flottante est de 630 millions), d'un emprunt émis au taux le plus bas qu'on eût vu depuis 1830, à 75,25; un sentiment général de lassitude désemparée

chez ceux dont leur situation faisait les défenseurs naturels de l'ordre établi; la crainte d'un lendemain où l'on ne prévoyait rien que d'obscur et de douteux; un réveil général de l'esprit révolutionnaire, voilà les obstacles que rencontrait le conservatisme satisfait de Guizot au moment où s'ouvrit la session, le 27 décembre 1847. Sa majorité n'était plus confiante ni résolue. Ses meilleurs amis souhaitaient, sinon dans le programme du gouvernement, au moins dans son personnel, un changement qui eût désarmé pour un temps la violence des attaques. Parmi les collaborateurs mêmes de Guizot, quelques-uns passaient pour désapprouver les refus catégoriques qu'il opposait à une opinion réformiste qui n'était pourtant ni subversive ni même très audacieuse, et surtout pour déplorer que la France se fût compromise avec les Puissances absolutistes.

INQUIÉTUDES A LA COUR.

Dans la famille royale, l'hostilité contre Guizot, déjà visible depuis deux ans, était plus âpre et plus attristée : le prince de Joinville songeait à une démonstration publique de défiance que son aide de camp député, le contre-amiral Hernoux, aurait portée à la tribune : sa mère l'en empêcha. Il partit pour l'Afrique, d'où il écrivit (7 novembre) à son frère Nemours la lettre célèbre où il disait la dynastie compromise dans cette bataille, et où il jugeait fondée l'accusation contre le pouvoir personnel :

« Il me paraît difficile que, cette année, à la Chambre, le débat ne vienne pas sur cette situation anormale qui a effacé la fiction constitutionnelle et a mis le Roi en cause sur toutes les questions. Il n'y a plus de ministres, leur responsabilité est nulle; tout remonte au Roi. Le Roi est arrivé à cet âge où l'on n'accepte plus les observations. Il est habitué à gouverner, et il aime à montrer que c'est lui qui gouverne. Son immense expérience, son courage et ses grandes qualités font qu'il affronte le danger audacieusement, mais le danger n'en existe pas moins.... Le pis est que je ne vois pas de remède.... ».

LE ROI NE VEUT PAS SE SÉPARER DE GUIZOT.

Le départ de Guizot en était un; un instant le ministre sembla en avoir conscience et s'en ouvrit au Roi. Mais le Roi répétait son raisonnement : « Je suis parfaitement résolu à ne pas sortir du régime constitutionnel.... Aujourd'hui, il n'y a point de nécessité constitutionnelle; vous avez toujours la majorité. Si le régime constitutionnel veut que je me sépare de vous, j'obéirai à mon devoir constitutionnel; mais je ne ferai pas le sacrifice d'avance, pour des idées que je n'approuve pas. » Ainsi, ce Roi qui avait l'esprit si délié voyait la situation sans finesse. Il ne comprenait pas qu'entre les diverses façons toujours possibles d'envisager les choses, il adoptait la façon étroite et littérale. Il avait su pourtant jadis renverser discrètement des ministres qui avaient pour eux la majorité de la Chambre; et maintenant il refusait de se séparer de Guizot, qui avait contre

lui l'opinion de la France. C'est que Guizot faisait la politique du Roi comme pas un autre ne l'eût faite. « Vous voulez, disait Louis-Philippe à Dupin, que je renvoie mon ministre et que j'appelle Molé. Je n'ai pas, vous le savez, la moindre répugnance pour Molé; mais Molé échouera; et après lui, que reste-t-il? M. Thiers, escorté de MM. Barrot et Duvergier, qui voudront gouverner, qui m'ôteront tout pouvoir, qui bouleverseront ma politique; non, non, mille fois non. J'ai une grande mission à remplir, non seulement en France, mais en Europe, celle de rétablir l'ordre... c'est là ma destinée; c'est là ma gloire, vous ne m'y ferez pas renoncer. »

OUVERTURE DE LA SESSION.

Le discours du trône fut agressif (28 décembre) :

« Au milieu de l'agitation que fomentent des passions ennemies ou aveugles, une conviction m'anime et me soutient : c'est que nous possédons dans la monarchie constitutionnelle, dans l'union des grands pouvoirs de l'État, les moyens assurés de surmonter tous les obstacles et de satisfaire à tous les intérêts moraux et matériels de notre chère patrie. Maintenons fermement, selon la Charte, l'ordre social et toutes ses conditions. Garantissons fidèlement, selon la Charte, les libertés publiques et tous leurs développements. »

La phrase sur les « passions ennemies ou aveugles », c'était la réponse aux banquets. L'opposition s'indigna, parla d'outrage, de provocation, délibéra sous la présidence de Barrot si elle donnerait une démission en masse. Guizot avait dit : « Je veux porter la guerre dans leur camp. » Cette hardiesse rallia la majorité; le bureau de la Chambre, la commission de l'adresse ne comptèrent pas un opposant. Mais la discussion publique de l'adresse permit d'apporter à la tribune l'expression de tous les mécontentements, de toutes les alarmes, de toutes les tristesses, de toutes les colères. Ce fut une liquidation oratoire de toute la politique du ministère et à certains moments de tout le régime. Aux Pairs, on parla pendant huit jours (10-18 janvier); à la Chambre, pendant trois semaines (24 janvier-12 février).

L'ADRESSE ET LA CHAMBRE DES PAIRS.

Successivement s'élevèrent au Luxembourg les lamentations qui traduisaient l'amertume des abandons, des faiblesses, des défaites morales subies depuis tant de mois : l'Italie livrée à l'Autriche, une lâcheté; les radicaux suisses victorieux du *Sonderbund*, une humiliation.... Et dans cette humiliation, Montalembert montra, avec une éloquence enflammée, la défaite de la liberté sombrant dans le réveil de l'esprit révolutionnaire, avec ses intolérances et ses violences. « Le drapeau que vous avez vaincu à Lyon, en 1831 et en 1834, ce drapeau-là est aujourd'hui relevé de l'autre côté du Jura, et, ce qui est plus grave, il est appuyé par l'Angleterre! A l'intérieur, vous

avez ce que vous n'aviez ni en 1831 ni en 1834, des sympathies avouées, publiques, croissantes, pour la Convention et la Montagne.... » Étrange gouvernement que celui de ces conservateurs! Il avait mis le peuple de Juillet à la remorque d'une politique autrichienne, et il rouvrait, sinon dans la rue, du moins dans les esprits, le club des Jacobins....

L'ADRESSE À LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Au Palais-Bourbon, l'attaque fut plus directe. Les plaintes firent place à la colère. Il y eut de l'effroi, comme une « panique », disaient les journaux conservateurs. L'atmosphère était lourde, irrespirable, toute chargée des souvenirs qu'avaient laissés les pénibles débats sur l'immoralité du régime, sur sa corruption; chacun se sentait mal à l'aise; on voyait s'en aller en lambeaux la dignité, l'autorité morale qui jadis valaient à Guizot le respect de ses adversaires. Avant même la rédaction de l'adresse, il fallut qu'un fait divers scandaleux, l'achat de quelques démissions à la Cour des Comptes pour le gouvernement qui avait besoin de places vacantes, — achat fait par un fonctionnaire douteux dans le bureau du secrétaire particulier de Guizot, — vînt raviver tous ces souvenirs, qui enlaidissaient le régime avant de le détruire. Bassesses sans portée, habituelles à tout gouvernement, mais qui, tombant sur des âmes inquiètes, diminuaient encore leur courage et leur confiance, les inclinaient à toutes les résignations, à toutes les abdications.

Pendant trois jours, on parla finances; Thiers mit en pièces le budget et la politique qui avait coûté si cher, « les folies de la paix ». Puis, un député plein de perfidie, Billault, demanda d'ajouter à l'adresse une phrase où il était conseillé au gouvernement « de travailler sans relâche à développer la moralité des populations et de ne plus s'exposer à l'affaiblir par de funestes exemples ». Aussitôt recommença le débat, le vieux débat sur la misère morale du régime. Véritable obsession de malade, où chacun retrouva son pessimisme inquiet, ses terreurs secrètes ; Tocqueville leur donna une forme élevée et grave : « Il se fait, dit-il, une sorte de morale vulgaire et basse, suivant laquelle l'homme qui possède des droits politiques se doit à lui-même, doit à ses enfants, à sa femme, à ses parents, de faire un usage personnel de ces droits dans leur intérêt... ». Cette morale a discrédité la monarchie : « ... Je crois que je puis en appeler à tous ceux qui m'écoutent, et que tous me répondront... qu'un certain effroi a envahi les esprits pour la première fois peut-être depuis quinze ans, et que le sentiment, l'instinct de l'instabilité, ce sentiment précurseur des révolutions, qui souvent les annonce, qui quelquefois les fait naître, que ce sentiment existe à un degré très grave dans le pays.... Songez à l'ancienne monarchie; elle était plus forte que vous par son origine, elle s'appuyait mieux que vous sur d'anciens usages,

sur de vieilles mœurs, sur d'antiques croyances, et cependant elle est tombée dans la poussière.... Elle est tombée parce que la classe qui gouvernait alors était devenue, par son indifférence, par son égoïsme, par ses vices, incapable et indigne de gouverner.... La tempête est à l'horizon, elle marche sur nous : vous laisserez-vous prévenir par elle?... »

La politique extérieure ne fut pas moins amèrement critiquée. Lamartine montra la France, depuis les mariages espagnols, « gibeline à Rome, sacerdotale à Berne, autrichienne en Piémont, russe à Cracovie, française nulle part, contre-révolutionnaire partout! » Thiers, moins lyrique, souleva l'enthousiasme quand, après avoir défendu les radicaux suisses et mis le ministère au défi d'envoyer une armée contre eux, il déclara solennellement :

« Je ne suis pas radical, les radicaux le savent bien.... Mais entendez bien mon sentiment. Je suis du parti de la Révolution, tant en France qu'en Europe; je souhaite que le gouvernement de la Révolution reste dans la main des hommes modérés : je ferai tout ce que je pourrai pour qu'il continue à y être; mais quand le gouvernement passera dans la main d'hommes qui sont moins modérés que moi et mes amis, dans la main d'hommes ardents, fût-ce les radicaux, je n'abandonnerai pas ma cause pour ce motif; je serai toujours du parti de la Révolution. »

Les paroles de Thiers ébranlèrent l'assemblée, créèrent en elle comme un remords. Guizot se contenta de faire approuver ses actes et déclara que le passé n'engageait pas l'avenir. Il n'osa pas dire qu'il irait plus loin dans le rapprochement avec les Puissances absolutistes. A pareille heure, c'eût été trop demander à sa majorité.

GUIZOT INTERDIT LEUR BANQUET A PARIS.

Des amis de Guizot lui firent savoir qu'il était plus dangereux encore de s'obstiner à repousser la réforme parlementaire, que sa majorité était sur ce point convaincue ou résignée. Le moment était d'autant plus favorable que les députés de la gauche dynastique, sollicités d'organiser un banquet réformiste projeté dans le XIIe arrondissement de Paris par les officiers radicaux de la 12e légion de la garde nationale, venaient de s'y refuser. Guizot, loin d'écouter ces conseils et de mettre à profit cette rupture, réconcilia ses adversaires en interdisant le banquet (14 janvier). Aussitôt la gauche dynastique se ravisa, et décida qu'elle y prendrait part pour protester contre la confiscation d'une liberté politique par la police. Quand vint dans la discussion la phrase où il était parlé des « passions haineuses ou aveugles », Guizot fut attaqué non seulement sur sa politique antérieure, mais sur son attitude nouvelle. Pour le défendre, les ministres durent soutenir que le droit de réunion n'existait pas; la gauche protesta que Charles X, Ferdinand de Naples, Polignac et

Peyronnet n'en avaient jamais dit autant. Odilon Barrot s'écria : « Ce droit de réunion que vous attaquez et condamnez aujourd'hui, vous, ministre d'un gouvernement issu d'une révolution populaire, vous dont le pouvoir a été scellé du sang des martyrs de la liberté, eh bien, ce droit que vous nous contestez, les ministres de la Restauration, au moment de sa crise suprême, l'avaient reconnu et respecté. Oui, ce droit que Polignac a respecté est violé par vous; voilà ce que j'ai dit et ce que je répète.... » Le tumulte éclata et dura trois séances. Après quoi, le ministère eut la majorité; mais elle n'était plus que de 43 voix.

GUIZOT REFUSE ENCORE LA RÉFORME.

Un conservateur, Sallandrouze, ayant demandé, dans un amendement, que le gouvernement prît l'initiative de « réformes sages et modérées », Guizot fit une réponse ambiguë :

« Le maintien de l'unité du parti conservateur, le maintien de la politique conservatrice et de sa force, voilà ce qui sera l'idée fixe et la règle de conduite du cabinet.... Il fera de sincères efforts pour maintenir, pour rétablir, si vous voulez, sur cette question, l'unité du parti conservateur, pour que ce soit le parti conservateur lui-même et tout entier qui en adopte et en donne au pays la solution. Si une telle transaction dans le sein du parti conservateur est possible, si les efforts du cabinet dans ce sens peuvent réussir, la transaction aura lieu. Si cela n'est pas possible, le cabinet laissera à d'autres la triste tâche de présider à la désorganisation du parti conservateur et à la ruine de sa politique. »

Ce qui voulait dire que le parti conservateur seul avait qualité pour proposer et faire des réformes, mais qu'il fallait auparavant que ses membres se missent d'accord pour les vouloir. Du mouvement de l'opinion publique dans le pays, il n'y avait pas à tenir compte. La majorité tomba à 33 voix.

OBSTINATION DE LOUIS-PHILIPPE.

Le Roi dit le soir même : « Il n'y aura pas de réforme; je ne le veux pas. Si la Chambre des députés la vote, j'ai la Chambre des pairs pour la rejeter. Et quand bien même la Chambre des pairs l'adopterait, mon veto est là; » et comme Montalivet le félicitait de la « concession libérale » que semblait indiquer le discours de Guizot, il déclara : « Moi, je vous l'ai déjà dit, vous n'aurez pas votre réforme.... M. Guizot n'a fait que ce qui est convenu entre nous; mais il m'a bien promis que la réforme ne se ferait pas et qu'elle serait enterrée bien facilement avant même d'avoir vécu. C'est son affaire, ce n'est pas la mienne, et je suis bien sûr qu'il tiendra sa promesse. » Pourtant le principal journal conservateur, les *Débats*, commentant le discours de Guizot, concluait que la réforme serait faite dans le cours de la législature.

L'impression générale resta pénible. De la droite à la gauche, on répétait : « Le ministère est perdu ». Le roi des Belges écrivit au

duc de Saxe-Cobourg : « Mon beau-père sera sous peu chassé comme Charles X ». Et l'ambassadeur de Prusse manda le lendemain du vote à son gouvernement : « Cela peut finir demain, comme cela peut durer encore quelque temps.... Tout ce qu'on peut dire, c'est que la mécanique construite en 1830 n'a plus aucun principe de vie. »

CHAPITRE V

LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER[1]

I. LE PRÉLUDE (13-21 FÉVRIER). — II. LES JOURNÉES DU 22 ET DU 23 FÉVRIER. — III. LE 24 FÉVRIER.

I. — LE PRÉLUDE (13-21 FÉVRIER)

PUISQUE Guizot ne veut pas s'en aller de bon gré, ses adversaires décident de l'y contraindre. Ils recommenceront l'agitation qui, depuis l'ouverture de la session, est interrompue; elle intimidera le Roi, le poussera peut-être à abdiquer, et la majorité déjà ébranlée s'effondrera dans la peur. Et ce sera, comme dit Thiers, « une bonne leçon ». Car personne, dans l'opposition, n'a la pensée, ni le désir, ni l'espoir de renverser la dynastie. Les républicains mêmes ne songent pas à faire une révolution ; leur journal, la *Réforme*, va disparaître dans quelques jours, le 23 février, faute d'argent. Les opposants redoutent d'ailleurs la manifestation qui tournerait mal, l'émeute que le gouvernement écraserait pour sauver l'ordre.

L'OPPOSITION DÉCIDE DE FAIRE LE BANQUET MALGRÉ L'INTERDICTION.

Le banquet, qui, projeté pendant la discussion de l'adresse, est resté décidé malgré l'interdiction, laisse ouverte une possibilité de conflit. Le centre gauche, la gauche dynastique, les radicaux se

1. Hillebrand (t. II, p. 750) énumère les principales sources imprimées de l'histoire du 22-24 février. D'autres documents ont été publiés depuis et sont d'importance médiocre, tels le volume intitulé : *En 1848, Discours et lettres de M. Ad. Crémieux, membre du gouvernement provisoire*, 1883; — l'extrait des *Mémoires* d'un ancien député de la Vendée, Auguste Chambolle, publié dans la Revue de Paris (1912) sous ce titre . *A la veille de la Révolution de février*; — les *Notes de Villemain sur les journées de février 1848*, publiées par G. Vauthier dans la Révolution de 1848 (revue), 1912.

Le récit des faits se trouve dans toutes les histoires générales; le plus long, intéressant seulement par quelques faits inédits dont l'auteur a été le témoin, est celui du 4e volume de l'*Histoire de la Révolution de 1848* de Garnier-Pagès, 5 vol., 1861. — Une monographie critique, où semblent bien être réunis tous les faits importants que peuvent fournir les documents inédits ou imprimés et les récits contemporains et postérieurs, est due à A. Crémieux, *La Révolution de février, étude critique sur les journées du 21, 22, 23 et 24 février 1848*, 1 vol., 1912; elle se termine par une bibliographie qui supplée à toutes les autres et qui dispense d'en donner une ici.

réunissent, délibèrent. Quelques-uns sont pour une démission en masse. La majorité vote finalement le banquet par 70 voix contre 18. Mais ce ne sera pas un banquet comme les autres, un simple banquet où l'on boira à la « réforme » : il s'agit de protester solennellement contre l'adresse « qui est une violation des droits de la minorité »; il s'agit de jeter les Parisiens dans la bataille contre les ministres; on convoquera le 22 février à 10 heures une foule d'étudiants, d'ouvriers, de gardes nationaux qui, réunis sur la place de la Madeleine, se formeront en grande procession populaire pour accompagner les convives au lieu de la fête.

ENTENTE AVEC LE GOUVERNEMENT.

Mais parmi les meneurs, un grand nombre, les dynastiques, s'inquiètent : ils se rappellent que l'agitation des précédents banquets a déjà dépassé — c'est l'un d'eux, Gustave de Beaumont, qui le dit — non seulement les espérances, mais les désirs de ceux qui l'ont créée, qu'il importe de la calmer plus que de l'accroître, qu'un banquet, à Paris, organisé malgré le gouvernement, est une imprudence dont le profit ne sera peut-être pas pour eux. Ne peut-on pas réduire l'appareil extérieur de la manifestation tout en lui conservant sa valeur de symbole? Non sans bonne foi, un peu solennellement peut-être, ils vont négocier avec le gouvernement, qui, lui aussi, est inquiet après son refus hautain d'autoriser. Voici donc que les adversaires causent et bientôt s'entendent : la cérémonie se passera en actes et en paroles convenus. Les convives se rendront au banquet; à la porte de la salle, un commissaire de police les avertira qu'ils violent un arrêté préfectoral; ils entreront nonobstant et ils s'assoiront; le commissaire déclarera la réunion dissoute et dressera procès-verbal; alors, Barrot se lèvera, dira qu'il faut céder à la force et s'en aller : on s'en ira, et les tribunaux seront saisis. Voilà le traité. L'important, c'est d'obliger les juges à dire si, oui ou non, le gouvernement a eu le droit d'interdire à ses adversaires de dîner ensemble pour dire, au dessert, tout le mal qu'ils pensent de lui.

L'ANNONCE DE LA PROCESSION POPULAIRE.

Mais le banquet, seul en question dans le traité, n'était déjà plus qu'un accessoire, et les négociateurs l'avaient oublié. C'est la grande procession populaire qui était devenue l'essentiel; sa portée était tout autre, et elle était évidemment bien plus dangereuse pour l'ordre public. Que le banquet eût lieu ou non, c'était le moindre souci de ceux des membres du comité qui n'avaient pour intention que d'agiter la rue et d'intimider le ministère. Sans donc contester les termes et les stipulations de l'accord, les plus hardis voulurent donner au premier acte de la manifestation — dont les négociateurs n'avaient pas parlé — une ampleur imprévue. Le rédacteur en chef du *National*, Armand Marrast, chargé de rédiger l'avis qui annon-

cerait au public le programme de la nouvelle « manifestation réformiste » rédigea toute une proclamation :

« Les députés, les pairs de France et les autres personnes invitées au banquet s'assembleront mardi prochain, à 11 heures, au lieu ordinaire des réunions de l'opposition parlementaire, place de la Madeleine, 2;

« Les souscripteurs du banquet qui font partie de la garde nationale sont priés de se réunir devant l'église de la Madeleine et de former deux haies parallèles, entre lesquelles se placeront les invités;

« Le cortège aura en tête les officiers supérieurs de la garde nationale qui se présenteront pour se joindre à la manifestation;

« Immédiatement après les invités et les convives, se placera un rang d'officiers de la garde nationale; derrière ceux-ci, les gardes nationaux, formés en colonne, suivant le numéro des légions; entre la troisième et quatrième colonne, les jeunes gens des Écoles, sous la conduite de commissaires désignés par eux; puis les autres gardes nationaux de Paris et de la banlieue.... »

Ces dispositions doivent « éloigner toute cause de trouble et de tumulte ». Car aucun cri ne sera poussé; on ne portera pas de drapeau; les gardes nationaux sont invités à venir sans armes. Il s'agit seulement de faire qu'une « nation intelligente, éclairée, qui a la conscience de l'autorité irrésistible de sa force morale », soit en mesure de « faire prévaloir ses vœux légitimes par l'expression légale et calme de son opinion ».

LE GOUVERNEMENT L'INTERDIT AINSI QUE LE BANQUET

Le *National*, la *Réforme*, la *Démocratie pacifique* publièrent cet appel le matin du 21 février. Aussitôt, le gouvernement délibéra et riposta. Convoquer les écoles, inviter la garde nationale à se rendre en corps à la cérémonie, c'est, à n'en pas douter, excéder les limites du programme convenu; la manifestation sera interdite. Le général commandant de la garde nationale rappelle dans un ordre du jour aux légions que leurs chefs seuls et non pas un comité politique ont qualité pour les convoquer; le préfet de police fait afficher l'ordonnance sur les attroupements, et rappelle dans une autre proclamation que le banquet reste interdit. On distribue des vivres et des munitions aux soldats.

LE BANQUET AJOURNÉ.

A la Chambre, la gauche est inquiète et indécise. Le ministre de l'Intérieur répond à Odilon Barrot, qui l'interpelle, qu'il est toujours disposé à laisser les convives entrer dans la salle du banquet et dire les phrases convenues, mais qu'il s'opposera par la force à la promenade dans les rues. La gauche tient une nouvelle réunion : si la majorité de ses membres est toujours d'accord pour refuser au gouvernement le droit d'interdire un banquet, elle lui reconnaît celui d'interdire les attroupements : « Persister dans la procession, dira plus tard Duvergier de Hauranne, c'était — ce que nous ne voulions pas — violer la loi ». Aussi, quand Thiers conseille de céder, on

l'écoute et, par 90 voix contre 17, les députés décident qu'ils n'iront pas au banquet; la commission d'organisation se range à leur avis, annonce que le banquet est ajourné, non sans que quelques-uns, les commissaires du 12e arrondissement surtout, protestent contre la « lâcheté » des parlementaires. Pour « sauver l'honneur », les députés promettent de mettre en accusation le ministère.

LA PROCESSION POPULAIRE DÉCOMMANDÉE

Mais il faut se hâter de contremander la foule. Les journalistes se chargent de prévenir les comités locaux tout prêts pour la mobilisation du lendemain matin, ce qui ne va pas sans difficultés; des exaltés refusent d'obéir : aux bureaux du *Siècle*, le comité, dont font partie plusieurs étudiants, se montre fort irrité, et décide que, malgré tout, la garde nationale se réunira en armes. Duvergier, qui essaie avec quelques autres députés de les calmer, n'obtient rien. Toutefois la grande majorité des manifestants penche pour l'abstention et s'y rallie : les sociétés secrètes, rajeunies depuis l'agitation de 1847, redoutent autant que les parlementaires une bataille qui serait une défaite; les socialistes communistes semblent seuls disposés à se mêler à une insurrection, si toutefois elle commence sans eux; les radicaux réunis à la *Réforme* sous la présidence de Flocon se rangent à l'avis de Louis Blanc, qui ne veut pas que les démocrates tendent eux-mêmes le piège où serait écrasé le peuple : « Vous déciderez, dit-il, l'insurrection si vous le voulez, mais, si vous prenez cette décision, je rentrerai chez moi pour me couvrir d'un crêpe et pleurer sur la ruine de la démocratie ».

LE GOUVERNEMENT EST RASSURÉ.

Tout semble donc fini; l'ordre ne sera pas troublé, puisque les plus disposés au combat ne veulent pas s'y rendre. Le gouvernement se rassure. L'exaltation des esprits, l'inquiétude générale dont il est informé depuis une quinzaine de jours ne lui paraissent plus extraordinairement graves. Il ne prend que les précautions d'usage contre une bagarre possible. Le commandant supérieur des gardes nationales, Jacqueminot, le commandant de la 1re division, Tiburce Sébastiani, le préfet de police Delessert donnent leurs instructions : Sébastiani lit aux chefs de corps la circulaire du maréchal Gérard organisant en 1839 la défense de Paris et fixant à chacun sa place dans des centres déterminés; Jacqueminot envoie aux colonels des légions l'ordre de protéger les mairies; Delessert invite ses commissaires de police à s'opposer à tout rassemblement dans leurs quartiers respectifs. Le préfet ajoute d'ailleurs que « le gouvernement est parfaitement en mesure de dominer la situation »; s'il envisage quand même l'éventualité d'une bagarre, c'est pour rappeler à la police que « dès que les premiers coups de fusil se feront entendre ce sera la guerre civile, et que là finira pour elle toute participation active à

des événements que le sort des armes sera seul appelé à décider ». Mais, ces instructions données, on se borne à consigner les troupes, et les chefs responsables de l'ordre attendent le lendemain, comme tout le monde.

II. — LES JOURNÉES DU 22 ET DU 23 FÉVRIER

MANIFESTATION POPULAIRE LE 22 AU MATIN.

LA manifestation, interdite par le gouvernement, décommandée par ses chefs, se fit le 22 février. Vers neuf heures, malgré la pluie, des attroupements se formèrent à la Madeleine et à la Concorde. On criait : « A bas Guizot! A bas les gardes municipaux! » La foule grossissait rapidement, chantait *la Marseillaise*, le chœur des *Girondins*, qu'un drame de Dumas (*Le Chevalier de Maison-Rouge*) avait rendu récemment populaire. Des bandes d'étudiants qui, réunis vers minuit, avaient déclaré « que, si la démonstration n'avait pas lieu par la commission, elle aurait lieu par les Écoles », marchaient du Panthéon vers la Madeleine, très exaltés. Pourtant cette matinée agitée, houleuse, resta sans conflit, sans bataille. La police, les postes d'infanterie refoulaient avec ménagements les manifestants. Quelques étudiants ayant réussi à franchir le pont de la Concorde pour attaquer le Palais-Bourbon, les troupes en réserve aux Invalides les écartèrent. La colère des manifestants ne devint visible qu'à l'arrivée vers la Chambre d'un renfort de gardes municipaux qui furent assaillis à coups de pierres. Il était trois heures; Barrot apportait à la tribune la proposition de mettre en accusation le ministère, signée de 53 députés; la Chambre, qui discutait la prolongation du privilège de la banque de Bordeaux, se sépara à cinq heures.

TROUBLES DANS LA SOIRÉE DU 22.

Vers le soir, dans le centre de Paris, il y eut des pavés arrachés, des voitures renversées, quelques coups de feu. Le gouvernement dut reprendre les mesures contremandées la nuit précédente, c'est-à-dire occuper certaines rues et carrefours désignés l'avant-veille aux officiers. La nuit venue, on se battit aux Champs-Élysées, on brûla les chaises de la promenade; les soldats reçurent des pierres. Rue Saint-Honoré, la foule pilla la boutique d'un armurier; une attaque contre le ministère des Affaires étrangères fut repoussée. Les manifestants, refoulés des quartiers du centre, se rabattirent sur les faubourgs, jusque sur la banlieue, incendiant quelques barrières. Vers neuf heures, les soldats se rendirent aux emplacements qui leur étaient assignés, mais quelques hommes seulement de la garde nationale répondirent à la convocation de

leurs chefs, la plupart aux cris de « Vive la Réforme! » Après cette journée indécise, au milieu de la nuit, tout étant apaisé, la police affirmant le désarroi des agitateurs et des sociétés secrètes, le gouvernement fit donner l'ordre de retirer les troupes, et les soldats regagnèrent leurs casernes. Aux Tuileries, le Roi, sans inquiétude, vit dans cette insurrection manquée un succès décisif pour sa politique; il félicita ses ministres.

CONVOCATION DE LA GARDE NATIONALE.

Le lendemain 23 février, à sept heures du matin, sous la pluie, dans la ville calme, les soldats sortent des casernes et vont reprendre les positions occupées la veille. Pas de bruit, pas d'attroupements, sauf dans le quartier du Temple, où des bandes se formèrent vers neuf heures; quelques barricades furent enlevées par les soldats; il y eut des coups de fusil. Les émeutiers criaient « Vive la ligne! » Toute l'agitation semble s'émietter, se résoudre en bagarres isolées. Mais, comme la veille, le gouvernement fidèle à son plan de défense juge nécessaire la convocation de la garde nationale.

ÉTAT D'ESPRIT DE LA GARDE NATIONALE.

Elle est presque tout entière, sauf peut-être la 10e légion (quartier Saint-Germain), hostile au gouvernement. Hostilité limitée au « système du ministère » dans certains arrondissements (1er, 2e, 3e, 6e, 9e, 11e), plus radicale dans d'autres (4e, 5e, 7e, 8e, 12e). Presque tous les officiers sympathisent depuis longtemps avec la gauche dynastique, et la plupart des hommes sont radicaux. Tous sont désireux de ne pas paraître, en répondant à la convocation, soutenir la politique de Guizot. Ceux du 4e arrondissement l'écrivent dans une protestation qu'ils portent à Crémieux : nous concourrons, disent-ils, au maintien de l'ordre, « mais, en agissant ainsi, nous n'entendons pas nous constituer les défenseurs d'un ministère corrupteur et corrompu, dont nous repoussons de toutes nos forces la politique et les tendances, et dont nous demandons le renvoi immédiat et la mise en accusation ». La légion à cheval, très royaliste, recrutée parmi les bourgeois aisés et commandée par Montalivet, manifeste presque aussi nettement ses sentiments contre Guizot, un officier dit à Montalivet : « La garde nationale à cheval n'a pas fait aujourd'hui acte d'adhésion au ministère; elle est venue prêter main-forte à l'ordre et aux institutions de juillet ».

RÉUNION DE LA GARDE.

Au son du rappel, les gardes se réunissent en bien plus grand nombre que la veille, moins nombreux pourtant dans les arrondissements d'opinion radicale. Il se peut, comme on l'a dit plus tard, que des révolutionnaires pourvus d'uniformes d'emprunt se soient alors mêlés à leurs rangs; c'est, en tout cas, une minorité qui compte peu. L'important, c'est que le gouvernement a appelé lui-même pour le défendre, dans la rue, une force organisée qui a, dans

l'opinion générale, le droit de donner son sentiment sur les événements, et qu'il se soumet ainsi au jugement d'amis douteux. Naïveté sans doute, mais inévitable : car la garde nationale a sa place parmi les pouvoirs de l'État, c'est la milice citoyenne, c'est l'institution la plus populaire de la monarchie, qui, comme elle, date de juillet, qui a partagé sa fortune, et qui lui ressemble; le Roi-citoyen porte son uniforme; il y a entre elle et lui comme une familiarité historique. Sans doute leurs rapports se sont refroidis : le Roi n'a pas passé la grande revue depuis 1840. On s'en est étonné, et c'est un des défis qu'on adresse souvent à Guizot : « Osez donc réunir la garde nationale! » Voici donc qu'étant menacé, le Roi l'appelle à son secours. Qu'elle le défende! Mais elle ne serait qu'une police, une « garde municipale », si, en venant au rendez-vous, elle ne disait pas son mot dans le grand débat qui, de la Chambre et des salles de banquet, a passé dans la rue. Les gardes nationaux, auxquels la Charte a confié la garde des institutions de juillet, sont des citoyens.

MANIFESTATIONS DES LÉGIONS DIVERSES.

Vers dix heures du matin, les légions quittent leurs mairies, pour rejoindre les postes qui leur sont assignés. En route, elles disent leurs sentiments si haut et si net qu'il semble qu'elles ne soient réunies que pour cet objet et non pour maintenir l'ordre. La 2e légion crie « Vive la Réforme! » dans la rue de Rivoli en allant prendre position à la Concorde; la 3e parcourt tout son arrondissement en poussant le même cri; sur la place des Victoires, elle arrête la cavalerie de ligne qui charge des manifestants, et elle oblige les municipaux à rentrer dans leurs casernes; la 4e, qui a demandé la mise en accusation du ministère, porte au Palais-Bourbon sa pétition, sans fusils, sans gibernes, suivie d'une foule, et précédée d'un drapeau où est écrit le mot : Réforme; la 5e agite ses fusils, met la crosse en l'air, et se heurte sur plusieurs points aux municipaux; la 6e, peu nombreuse, laisse la troupe lutter contre les nombreuses barricades du quartier, rue Saint-Martin et rue Saint-Denis; la 7e se divise en patrouilles qui se mêlent aux manifestants, fait cesser le feu de la ligne contre les insurgés dans la rue des Filles-du-Calvaire. Dans le 8e arrondissement et dans le 9e, les gardes nationaux n'ont presque pas répondu à l'appel; au contraire, la 12e, la plus révolutionnaire de toutes, est au grand complet. Elle occupe la place du Panthéon, chasse son colonel, et se met à crier « Vive la République! » en chantant *la Marseillaise*. Trois légions sont à peu près fidèles : la 10e recrutée dans le quartier Saint-Germain, nombreuse et disciplinée; la 1re et la 2e qui restent silencieuses. Ainsi, en réunissant la garde nationale, le gouvernement a, devant une émeute

populaire sans chefs, faible, dispersée, convoqué une autre émeute armée et organisée, officielle.

INQUIÉTUDE DE LOUIS-PHILIPPE. DÉMISSION DE GUIZOT.

Quand Louis-Philippe apprit que la garde nationale criait : « A bas Guizot! » et « Vive la Réforme! » sa confiance, son assurance subitement s'évanouirent. Il avait cru jusque-là que le mouvement d'opposition à sa politique était superficiel, que la bourgeoisie lui restait fidèle, qu'elle ne consentirait pas à ébranler l'œuvre qui leur était commune. Car il avait à ce point identifié la monarchie et le parti conservateur qu'il ne pouvait concevoir qu'une manifestation hostile à ce parti et à son programme ne mît pas en danger tout le système de juillet. La politique conservatrice qu'il avait définitivement adoptée n'en était-elle pas la conclusion nécessaire? son pouvoir personnel, sa résistance à toutes les nouveautés, sa politique électorale et sa politique extérieure, n'était-ce pas dans sa pensée le développement logique des événements autant que le résultat de sa volonté particulière et de sa conception personnelle de la nouvelle monarchie? S'apercevant qu'il était seul, qu'on ne le suivait plus, qu'après dix-huit ans de règne, ceux avec qui il avait gouverné, ceux dont l'appui moral et matériel l'avait créé et soutenu, étaient si bien séparés de lui, que, pour rétablir l'ordre, il fallait maintenant faire tirer les troupes sur les bourgeois de Paris, Louis-Philippe fut épouvanté. Une pareille guerre lui fit horreur. Intransigeant la veille, il se résigna aux concessions. Quand l'état-major, informé par les colonels des légions, quand Duchâtel, ministre de l'Intérieur, quand la reine elle-même le supplièrent de renvoyer Guizot, il ne résista plus. Appelé de la Chambre, à 2 heures et demie, Guizot, aux premiers mots du Roi, offrit la démission du cabinet. Le Roi l'accepta sur-le-champ avec émotion, avec des larmes, mais sans phrases, et il annonça son intention de confier le pouvoir à Molé.

ÉMOTION A LA CHAMBRE.

La nouvelle fut portée aussitôt par Guizot à la tribune du Palais-Bourbon. Ce fut un coup de théâtre, et c'était un grand événement. Si son importance fut vite oubliée, parce qu'un plus grand événement lui succéda presque sans intervalle, les députés ne se trompèrent point sur sa valeur et sa signification. Fait exceptionnel et sans précédent, ce n'était pas la Chambre, c'était l'émeute, c'était la garde nationale qui renversait un ministère! La tempête des sentiments opposés s'éleva. Pour la majorité, que Tocqueville vit « s'agiter un instant sur elle-même comme une masse qui oscille, sans qu'on sache de quel côté elle va tomber », le coup fut terrible; elle éleva des clameurs d'indignation : « Abandonner ses amis politiques dans de telles circonstances, c'est une insigne lâcheté! » Quelques-uns parlaient de courir aux Tuileries, de forcer le Roi à

revenir sur sa décision. Tous sont pris de « désespoir », car ils se sentent atteints autant dans leurs sentiments politiques que dans leurs intérêts privés, ces intérêts dont le ministère avait la garde, par lesquels il les a tenus en servitude, et dont le souci exclusif a fixé leur fidélité quand même, malgré tout, contre toute prudence. La gauche cependant éclate en cris de joie, ne doute pas un moment, après ce premier choc qui a culbuté l'ennemi, que ce ne soit pour elle que l'émeute a remporté la victoire.

MOLÉ CHARGÉ DE FORMER LE CABINET.

Molé arrive aux Tuileries vers quatre heures, peu désireux d'accepter la mission que le Roi lui offre. Il désigne Thiers, puisque « les banquets triomphent ». Sans doute, Thiers n'était pas des banquets; mais il y avait tous ses amis. Pourtant, le Roi insiste auprès de Molé, qui cède et part à la recherche de ses futurs collègues. Thiers lui dit : « Je n'entrerai jamais dans un cabinet dont je ne serai pas le chef. — Mais voulez-vous me donner vos amis? — Certainement, s'ils veulent se donner eux-mêmes, et je vous aiderai de tout mon pouvoir; je serai tout, sauf votre collègue. » Mais l'appui de Thiers, à défaut de sa collaboration, c'est la réforme électorale, la réforme parlementaire et la dissolution. Molé hésite, perd sa soirée en conversations stériles avec Dufaure, Rémusat, Passy et d'autres. Cependant le temps presse; il importe que le gouvernement ne soit pas vacant à pareille heure.

JOIE A PARIS

La nouvelle de la démission de Guizot a rassuré et apaisé la plupart des gardes nationaux; la joie a succédé à la colère avec une soudaineté qui prouve clairement les sentiments antiministériels, mais pacifiques, de la bourgeoisie parisienne. Ils rentrent chez eux, portant leur shako au bout de leur fusil, et criant : « Vive la Réforme! » Les députés dynastiques, réunis chez Barrot, conseillent à la foule le calme « dans le triomphe », tandis que les radicaux réunis à la *Réforme* enregistrent avec satisfaction la chute de Guizot et demandent comme un nécessaire complément de concession que « le peuple entier soit incorporé dans la garde nationale et que la garde municipale soit dissoute ».

LE MASSACRE DES CAPUCINES.

Mais les insurgés qui ont suivi ou organisé l'émeute, avant la garde nationale ou à côté d'elle, sont moins disposés à croire que tout est pour le mieux. Molé ne leur apparaît pas comme une solution. Dans les quartiers d'ouvriers et d'étudiants, au faubourg Saint-Denis, au faubourg Saint-Antoine, au Panthéon, l'agitation continue. Si la bataille a cessé, le désordre subsiste. La force publique restant sans direction, inactive, la soirée se passe dans une confusion extrême. Les maisons s'illuminent. Des postes, des casernes de gardes municipaux sont forcés, la foule réclame leur

désarmement; des prisonniers sont délivrés. Une bande se forme, sans but précis, au faubourg Saint-Antoine; portant des drapeaux, des torches, elle suit les boulevards, criant : « Vive la ligne! » Les soldats la laissent passer. Arrivée au boulevard des Capucines, elle se heurte aux troupes qui gardent le ministère des Affaires étrangères, devant lequel on crie depuis la veille : « A bas Guizot! » Elle parlemente, elle veut passer; la pression qu'elle exerce sur les soldats devient une poussée : « A bas Guizot! Vive la Réforme, vive la ligne! » *La Marseillaise* retentit. Le colonel du détachement est obligé de faire reculer ses hommes pour qu'ils puissent croiser la baïonnette. A ce moment, un coup de feu part, suivi d'une décharge générale qui tue ou blesse une cinquantaine de personnes. La foule prise de panique s'échappe par les rues latérales; la troupe, elle-même épouvantée, se débande. Il est neuf heures et demie du soir. La foule arrête un chariot qui passe, y entasse seize cadavres. Des hommes lui font cortège, tenant des torches allumées, criant : « Des armes! nous les vengerons! » Procession tragique, qui sème la terreur et la colère à travers la foule, depuis la rue Le Peletier où elle fait halte devant le *National*, par les Boulevards, les Halles, puis les petites rues du centre, jusqu'à la mairie du 4e arrondissement où sont déposés les cadavres.

L'INSURRECTION SE PRÉPARE DANS LA SOIRÉE DU 23.

Ce grave incident, connu aux Tuileries vers 10 heures, décide Molé à renoncer aussitôt à sa mission. Le Roi, malgré les sollicitations des anciens ministres, n'a pas encore voulu choisir un chef à toute l'armée de Paris, parce qu'il se méfie du maréchal Bugeaud qu'on lui indique comme l'homme nécessaire; il se résigne alors à le nommer, et — nouveau sacrifice — il fait demander à Thiers de former le cabinet; il accepte d'avance que Barrot en fasse partie. Cependant, dans les quartiers du centre soulevés par la nouvelle du massacre des Capucines, on prépare des fusils, on en prend dans les boutiques d'armuriers. Puis, subitement, dans presque toute la ville, les barricades s'élèvent. C'est une prise d'armes générale. La nuit s'achève en branle-bas de combat. Des postes de police sont enlevés, saccagés, des casernes envahies, où les insurgés trouvent armes et munitions. On répète partout que le peuple a été trahi. « Personne ne sait plus, écrit le *Siècle*, ce qui se passera dans la nuit, ni où en seront demain les affaires de la France. »

III. — LE 24 FÉVRIER

LES DISPOSITIONS DE BUGEAUD.

BUGEAUD a de l'énergie, de l'entrain, et il sait ce qu'il veut. Au lieu de rappeler les troupes démoralisées qui occupent la Bastille, l'Hôtel de ville, le Panthéon, il forme quatre colonnes pour les joindre et les renforcer; la première gagnera l'Hôtel de ville par les rues du centre; la deuxième gagnera la Bastille par les boulevards; la troisième circulera entre les deux premières; la quatrième marchera sur le Panthéon; des réserves occupent la place du Carrousel. Bugeaud ne se sert donc que de l'armée; il ne compte plus sur la garde nationale pour rétablir l'ordre.

Les colonnes se mettent en marche vers six heures du matin. Partout les chefs ont l'ordre formel d'attaquer les rebelles, mais aussi la mission d'annoncer le nouveau ministère. Elles rencontrent quelques barricades qu'elles enlèvent. Sans grandes difficultés, après quelques coups de fusil rue Beaubourg, qui tuent une douzaine d'hommes, la première colonne (Sébastiani) arrive à l'Hôtel de ville; mais toutes les rues voisines restent armées et barricadées, et les postes sont aux mains des insurgés. La quatrième est au Panthéon vers sept heures. Mais la deuxième colonne, commandée par Bedeau, est arrêtée par une barricade boulevard Bonne-Nouvelle; au lieu de l'enlever comme il en a l'ordre, Bedeau parlemente, écoute des gens qui le supplient d'éviter l'effusion du sang : on lui dit que la foule ignore encore le nouveau ministère Thiers-Barrot, que, dès qu'on le saura, tout se calmera.... Bedeau hésite, envoie un messager à Bugeaud qui, lui-même ému par les assurances qu'il reçoit d'une détente possible, certaine, envoie à Bedeau l'ordre d'éviter les collisions et de se replier sur les Tuileries. Puis il avertit les autres chefs de colonne de cesser le feu, d'annoncer que la police sera confiée à la garde nationale. — Il semble à Bugeaud que la retraite de Guizot, l'avènement de la gauche doivent être soulignés non par une offensive violente et décisive, mais par des concessions, par une volonté apparente de conciliation. « Nous n'entrerons pas au pouvoir les pieds dans le sang », avait dit Thiers. Ce serait la fin des hostilités, si les émeutiers, que cet ordre de retraite laisse maîtres des rues fortifiées, étaient eux aussi décidés à faire la paix.

RETRAITE DE LA COLONNE BEDEAU.

Mais les dispositions des émeutiers ont changé. A mesure que la colonne Bedeau, retournant sur ses pas vers la Madeleine, suit les boulevards, elle rencontre les barricades relevées; les soldats,

enlisés dans la foule, se débandent, se mêlent aux insurgés, abandonnent les canons, mettent la crosse en l'air. C'est une cohue ridicule et misérable qui reflue vers la Concorde. Là, une collision sans cause apparente éclate entre les premiers rangs de la colonne et les gardes municipaux rangés devant le poste Peyronnet. Bagarre où s'exaspère la colère toujours vivante de la foule contre les municipaux : ils sont dispersés, massacrés. Enfin, vers dix heures et demie, les troupes de Bedeau se rangent au Carrousel.

Cependant Thiers a obtenu le concours de Barrot, de Rémusat, de Duvergier de Hauranne. Convaincu que l'attitude conciliatrice adoptée le matin n'a échoué que par suite de l'impopularité personnelle de Bugeaud, il envoie dans les rues Lamoricière, investi du commandement des gardes nationaux, et Odilon Barrot, pour prêcher le calme. Mais Barrot, accueilli par les cris de : « A bas Thiers! à bas Bugeaud! » arrêté par la barricade du boulevard Bonne-Nouvelle, retourne sur ses pas par les boulevards, escorté d'une foule qui crie : « A bas les endormeurs! A bas Louis-Philippe! » rencontre Lamoricière qui n'a pas mieux réussi que lui, et finalement rentre chez lui, où la foule massée sous ses fenêtres répond à ses exhortations par le cri de : « Vive la République! » tandis que Lamoricière regagne les Tuileries. Comme la répression armée, l'appel au calme a échoué à son tour.

PLACARDS RÉVOLUTIONNAIRES.

Dans les autres quartiers de Paris, l'émeute grandit, s'empare des casernes, des bureaux d'octroi; chaque bande opère séparément; il n'y a pas de chef, pas d'organisation, pas de direction générale. Des placards sont affichés ou distribués; l'un, qui sort des bureaux de la *Réforme*, dit : « Citoyens, Louis-Philippe nous fait assassiner comme Charles X; qu'il aille rejoindre Charles X! » Un autre énumère les réformes nécessaires : « Amnistie générale, sauf pour les ministres, réforme électorale, réforme parlementaire, travail assuré au peuple; union et association fraternelle entre les chefs d'industrie et les travailleurs; paix et Sainte-Alliance entre tous les peuples; la France gardienne des droits des peuples faibles; l'ordre fondé sur la liberté! Fraternité universelle! » C'est l'appel de la *Démocratie pacifique*. Le *Courrier français* dit : « Peuple de Paris! Ne désarmez pas! maintenez toutes vos barricades! » et repousse aussi bien Barrot que Thiers et Molé. Une affiche anonyme est plus violente : « Citoyens, vous avez encore une fois, par votre héroïsme, forcé le despotisme dans ses derniers retranchements, mais vous l'avez déjà vaincu le 14 juillet 1789, le 10 août 1792, le 29 juillet 1830, et chaque fois l'on vous a ravi le bénéfice de votre victoire.... Courez aux Tuileries.... Aux armes! aux Tuileries! »

LES INSURGÉS PRENNENT L'HÔTEL DE VILLE.

Cependant, nulle part la garde nationale chargée de la police n'intervient, si ce n'est parfois pour se joindre à l'émeute. Les vainqueurs ont des points naturels de ralliement auxquels ils pensent tous, sans se concerter; c'est l'Hôtel de ville, les Tuileries, la Chambre. Un capitaine de la garde nationale, avec ses hommes, envahit l'Hôtel de ville sous les yeux des soldats qui occupent la place de Grève; le préfet et le général l'évacuent aussitôt, tandis que les troupes se débandent, laissent là leurs fusils et retournent à leurs casernes. De l'Hôtel de ville une colonne se forme pour marcher sur le Palais-Bourbon, ayant à sa tête des polytechniciens, des officiers de la garde nationale et un tambour; elle suit les quais, peu nombreuse d'abord, bientôt grossie d'une cohue armée de fusils, criant « Vive la Réforme! à bas Guizot! mort à Guizot! »

DÉFENSE DES TUILERIES.

Depuis le matin (dix heures et demie), Thiers, Duvergier de Hauranne, Rémusat, ont obtenu du Roi la promesse de dissoudre la Chambre; ils s'occupent de trouver les moyens d'annoncer au peuple cette importante concession, quand arrive la nouvelle de la retraite de la colonne Bedeau rejetée en désordre sur la place de la Concorde. Les Tuileries ne sont plus protégées que par les réserves massées au Carrousel, c'est-à-dire par deux légions de la garde, la 1re et la 10e, qui semblent sûres, quelques gardes nationaux d'autres légions et 4000 hommes de troupes. Dans le palais, on parle déjà de fuir, de mettre le Roi en sûreté, soit à Vincennes, soit à Saint-Cloud; puis, on se ressaisit : le danger est-il si grand, la catastrophe si prochaine? Les troupes du Carrousel, il faut leur faire confiance ou leur rendre confiance, il faut rallumer chez ces derniers gardiens du Roi, qui tout à l'heure peut-être auront à se battre pour le sauver, la flamme du royalisme; le Roi, qui les voit de sa fenêtre, décide de les passer en revue.

LE ROI AU CARROUSEL.

Il monte à cheval avec ses deux fils, Nemours et Montpensier, avec Bugeaud, Lamoricière; Thiers et Rémusat suivent à pied. La 1re et la 10e légion, devant qui passe d'abord le cortège, crient : « Vive le Roi! » et, çà et là, « Vive la Réforme! » Mais les autres gardes nationaux crient : « Vive la Réforme! » seulement et aussi, et violemment : « A bas le système! à bas les ministres! » en agitant épées et fusils, quelques-uns sortant des rangs. Brusquement, sans aller jusqu'aux troupes de ligne, le Roi tourne bride et rentre au château, sans force, découragé. Des bandes envahissent la place. La reine, la duchesse d'Orléans et son fils se tiennent auprès du vieux Roi. De tous côtés, les mauvaises nouvelles arrivent. Crémieux vient dire que tout est perdu si l'on ne remplace Thiers par Barrot et Bugeaud par Gérard. Le Roi consent. Puis c'est Lamoricière qui, après avoir une fois de

plus tâché de rallier ses gardes nationaux et de calmer l'insurrection, annonce que la foule parle maintenant d'abdication. Un secrétaire de Thiers l'affirme également. Le Roi proteste. La reine s'indigne; ce serait une lâcheté; elle aimerait mieux se faire tuer devant le Roi. Mais on le presse. Le duc de Montpensier répète avec Thiers : c'est la dernière chance de la monarchie.

LE COMBAT DU PALAIS-ROYAL.

Alors une fusillade retentit à deux cents mètres des Tuileries, du côté du Palais-Royal. C'est le poste du Château-d'Eau qui reçoit le choc de l'émeute. Depuis le matin, le Château-d'Eau est occupé par un détachement du 14e de ligne. Laissé sans ordre, le capitaine qui le commande refuse de le céder à la garde nationale. La foule l'entoure, réclamant les armes des soldats; le capitaine est couché en joue, un lieutenant a les épaulettes arrachées. Les officiers sont finalement entraînés; d'une barricade voisine, on tire sur le poste, tandis que les soldats, de l'intérieur, se défendent. C'est un massacre. En vain Lamoricière qui accourt du Carrousel essaie par ses gestes désespérés d'obtenir qu'on cesse le feu. La fumée, le bruit, la fureur populaire déchaînée contre cette résistance inattendue, la présence de plusieurs chefs républicains, Arago, Lagrange, Caussidière, Albert, rendent toute négociation impossible. Il semble que là, à deux pas des Tuileries, ce soit plus qu'ailleurs, plus clairement, plus délibérément, la royauté qu'on attaque et qu'on veut vaincre. Le but de la guerre civile, jusque-là voilé, indécis, apparaît.

ABDICATION DU ROI.

Lamoricière retourne aux Tuileries, pénètre chez le Roi et lui dit : « On ne se contente pas de ce que je dis au nom de Votre Majesté, on demande autre chose — Autre chose, s'écrie le Roi; c'est mon abdication! ils ne l'auront qu'avec ma vie! » D'autres arrivent, font des récits effrayants de la fureur du peuple. Girardin brandit un papier où il a écrit : « Abdication du Roi, régence de la duchesse d'Orléans, dissolution, amnistie générale ». C'est donc le mot, le cri de tous : Abdication! Vaincu, le Roi dit : « J'abdique »! La reine, la duchesse d'Orléans le supplient encore de résister. La fusillade s'approche. Le Roi demande : « La défense est-elle possible »? Il y a là, devant lui, Soult, Gérard et Sébastiani, des officiers, des généraux, mêlés à des gens entrés on ne sait comment. Tout ce monde reste silencieux, immobile. Alors le Roi dit : « Je suis un roi pacifique et, puisque toute défense est impossible, je ne veux pas faire verser inutilement le sang français, et j'abdique ». Il s'asseoit à sa table et écrit lentement : « J'abdique cette couronne que la volonté nationale m'avait appelé à porter, en faveur de mon petit-fils le comte de Paris. Puisse-t-il réussir dans la grande tâche qui lui échoit aujourd'hui! » Quelques-uns demandent qu'il proclame régente la duchesse d'Or-



Cliché Hachette.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS A LA CHAMBRE, LE 24 FÉVRIER

Lithographie de J. Petit. — Au centre, la Duchesse avec ses deux enfants. Des émeutiers en armes, femmes et hommes, envahissent la salle par le haut des gradins. Plusieurs d'entre eux tiennent des drapeaux tricolores. — Bib. Nat. Est. Qb 179.



Cliché Hachette.

L'INCENDIE DU PALAIS-ROYAL

Dessin de Jallet. — Le 24 février, vers une heure, les émeutiers, après avoir enlevé le poste défendu par le 14ᵉ de ligne, envahissent le palais, le saccagent et incendient les meubles sur la place du Palais-Royal. — Bib. Nat. Est. Qb 179.

léans, à l'exclusion des princes. Subitement, le pauvre homme écrasé relève la tête et s'écrie : « Je ne signerai jamais cela! Plutôt mourir! C'est contraire à la loi. »

FUITE DU ROI.

Mais l'émeute continue. Lamoricière, qui essaie d'arrêter l'attaque contre le poste du Château-d'Eau, a son cheval tué et est fait prisonnier. Les Tuileries sont menacées. Le Roi, la reine, les Montpensier, quelques amis s'enfuient par la grille du Pont-Tournant, montent dans des voitures d'aides-de-camp; deux escadrons de cuirassiers les enveloppent et les escortent au galop vers Saint-Cloud. Il est midi et demi. Le duc de Nemours est resté dans la cour des Tuileries, et la duchesse d'Orléans n'a pas quitté le palais. Nemours veut la conduire, sous la protection d'un régiment d'artillerie, au Mont-Valérien avec ses enfants. Mais Barrot envoie dire qu'il faut se rendre à l'Hôtel de ville par les boulevards; Dupin, qui arrive, déclare que c'est folie, qu'il faut aller à la Chambre, et il y entraîne la duchesse avec les princes. Nemours charge Bedeau, qui a rallié ses hommes à la Concorde, de protéger le Palais-Bourbon.

LES INSURGÉS PRENNENT LES TUILERIES

A ce moment commencent d'arriver de la rive droite, de la rive gauche, toutes les bandes qui, retardées dans la matinée par les combats contre les postes, contre la Préfecture, se rencontrent, sans l'avoir concerté, aux Tuileries, rendez-vous général des insurgés; les combattants du Château-d'Eau, après l'incendie du poste, les y rejoignent. Le palais évacué par la famille royale est encore défendu par les troupes de la place du Carroussel. Nemours donne à leur chef, Rulhières, l'ordre de la retraite, qui s'opère lentement, comme pour contenir le plus longtemps possible la marée montante de l'émeute, mais sans tirer un coup de fusil ni de canon; Rulhières va rejoindre les troupes déjà massées sur la place de la Concorde. Dans le palais vide, par le grand escalier, les insurgés, pêle-mêle avec la garde nationale, montent, délogent encore quelques gardes municipaux oubliés qui jettent leurs armes et s'enfuient; alors, vers une heure et demie, le pillage commence. On brise les glaces et les meubles, on enfonce les portes. Un ancien insurgé d'avril, Lagrange, assis sur le trône, lit à haute voix l'acte d'abdication, auquel la foule répond : « Vive la République! »

LA DUCHESSE D'ORLÉANS A LA CHAMBRE.

A la Chambre, Thiers fait une apparition, puis s'en va. Barrot, qui est président du Conseil depuis midi, ne bouge pas du ministère de l'Intérieur. La gauche dynastique ne sait que faire. Au contraire, les républicains, qui se sont concertés dans les bureaux du *National*, y ont composé un Comité de direction (Lamartine, François Arago, Marie, Garnier-Pagès, Barrot, Marrast) et y ont décidé de proposer la formation d'un gouvernement provisoire (Dupont de l'Eure,

F. Arago, Marie, Garnier-Pagès, Ledru-Rollin, Barrot, Marrast); ils gagnent la Chambre avec quelques amis résolus; ils entourent Lamartine et le décident à les soutenir. A une heure et demie, quand arrive la duchesse d'Orléans avec ses deux enfants, bientôt rejointe par le duc de Nemours, la Chambre l'acclame. Dupin monte à la tribune, annonce l'abdication, la régence. On applaudit. Mais Marie, à la tribune, demande une suspension de séance pour permettre à la duchesse de se retirer. Elle refuse de sortir et s'asseoit sur un banc de député. Marie demande alors la constitution d'un gouvernement provisoire. Barrot, qui apparaît enfin, s'y oppose. « Notre devoir, dit-il, est tout tracé. Il a heureusement cette simplicité qui saisit toute une nation, il s'adresse à ce qu'elle a de plus généreux et de plus intime, à son courage, à son honneur. La couronne de juillet repose sur la tête d'un enfant et d'une femme.... Est-ce que par hasard on prétendrait remettre en question ce que nous avons décidé par la Révolution de juillet? » Un légitimiste, La Rochejaquelein, s'écrie : « Vous n'êtes plus rien, plus rien.... Je dis qu'il faut convoquer la nation. »

LA CHAMBRE ENVAHIE, GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

Soudain, une porte de la salle des séances est forcée et laisse passer une foule de gens en armes. Le président Sauzet éperdu oublie que toute une brigade chargée de protéger la Chambre est massée devant le Palais-Bourbon. Il se couvre, et le tumulte commence. Lamartine monte à la tribune, salué par la foule et par les députés, parle de l'émotion que lui cause cette scène : « Je partage aussi profondément que qui que ce soit le double sentiment qui a agité tout à l'heure cette enceinte, en voyant un des spectacles les plus touchants que puissent présenter les annales humaines : celui d'une princesse auguste se défendant avec son fils innocent, et venant se jeter du milieu d'un palais désert au milieu de la représentation du peuple »; mais, après quelques phrases, il se prononce pour le gouvernement provisoire. Une nouvelle poussée de la foule fait entrer une bande d'émeutiers plus violents. Ce sont, mêlés aux envahisseurs des Tuileries, ceux qui arrivent de l'Hôtel de ville, et qui, en passant, ont vu le Carrousel vide de troupes et les Tuileries pleines d'insurgés. Ils crient : « Vive la République! rien que la République! » La Rochejaquelein déclare qu'il faut rendre au peuple le suffrage universel. La duchesse s'enfuit avec ses enfants, dans le tumulte, par l'hôtel de la Présidence, jusqu'aux Invalides. Dupont de l'Eure jette à la foule les noms de la liste du *National* un peu remaniée. Elle les acclame au hasard. Ledru-Rollin recommence pour donner à ce gouvernement l'apparence d'une élection régulière. On acclame de nouveau les noms de Dupont de l'Eure, Arago, Lamartine, Ledru-

Rollin, Garnier-Pagès, Marie, Crémieux. Mais des voix crient : « A l'Hôtel de ville ! » et tout le monde part en tumulte.

FUITE DE LA DUCHESSE D'ORLÉANS.

Il est 4 heures. Les troupes de Bedeau et de Rulhières, qui ont laissé passer l'émeute et laissé prendre le Palais-Bourbon sans bouger, se retirent maintenant dans leurs casernes; celles qui sont au Panthéon depuis le matin en font autant; à la Préfecture de police, les gardes municipaux brisent leurs armes; les uns gagnent la mairie du 2e arrondissement; les autres se dispersent. La duchesse d'Orléans, à six heures du soir, quitte les Invalides, se rend au château de Bligny, près de Limours, d'où elle part pour l'Allemagne deux jours après. Le duc de Nemours quitte Paris le 25, et s'embarque à Boulogne le 26. Le Roi, la reine et les membres de la famille qui sont avec eux s'arrêtent à peine à Saint-Cloud, vont coucher à Dreux, où ils apprennent la proclamation de la République. Ils partent pour la côte normande, près de Honfleur. Ce n'est que le 2 mars que le Roi, bientôt rejoint par les siens, peut gagner Newhaven sur un bateau anglais.

CONCLUSION.

Il apparaît assez clairement que, si Louis-Philippe succomba le 24 février 1848 et entraîna dans sa chute la royauté avec la dynastie, c'est qu'il ne sut pas ou qu'il ne voulut pas se défendre. A aucun moment de cette courte lutte, sa défense ne fut impossible ni sa ruine inévitable. Il était très fort, et ses ennemis étaient très faibles. Tout était organisé pour sa victoire, et rien n'était préparé pour sa défaite. Il avait vaincu des émeutes plus redoutables que celle-ci, qui était improvisée, dispersée, sans chefs. Chemin faisant dans les moments successifs de cette journée, on se dit que Bedeau aurait pu enlever la barricade Bonne-Nouvelle au lieu de parlementer; ou bien que les troupes du Carrousel auraient pu marcher au secours du poste du Château-d'Eau au lieu de rester immobiles, ou encore, et même après le découragement subit du Roi et jusqu'après l'abdication, que Bedeau pouvait empêcher les émeutiers d'entrer au Palais-Bourbon et que la duchesse d'Orléans en serait sortie régente ; car c'est seulement à la fin de la journée que la petite poignée de républicains s'aperçut que le gouvernement était vacant, et qu'il suffisait d'un peu de décision pour s'y installer.

Louis-Philippe ne s'est pas défendu. Mais tout indique que, s'il n'a d'abord pas cru au danger, et si, l'ayant enfin compris, il a ensuite perdu confiance, c'est qu'il n'imaginait pas qu'il pût avoir à se défendre, c'est qu'il s'attendait à être défendu par la nation. Ce fut sa plus grande erreur. Il croyait être populaire, il croyait à la garde nationale, « gardienne des institutions de juillet », il croyait

qu'entre ses adversaires, hommes de désordre, et lui, les gens sensés n'hésiteraient jamais; et, c'est pourquoi depuis un an, quand tout le monde le voyait menacé, il conservait tant de sérénité. Comment imaginer que tous ces hommes qui, avec lui, comme lui, pour eux autant que pour lui, avaient fait ce gouvernement à leur image et à leur goût, comment imaginer qu'ils allaient le laisser tomber sans rien faire, qu'ils le regarderaient périr avec indifférence? C'est que Louis-Philippe avait fini par être dupe de l'équivoque qui avait présidé à la naissance de son gouvernement. Il en était arrivé à croire que les Parisiens avaient renversé Charles X parce qu'ils voulaient le duc d'Orléans. Il avait oublié que les bourgeois royalistes qui l'avaient appelé en 1830 avaient tiré profit d'un dévouement républicain qu'ils n'avaient ni provoqué ni partagé, que les gouvernants du régime de juillet, « les hommes de juillet », n'étaient pas les « combattants de juillet », qu'ils ne verseraient pas plus leur sang pour défendre leur monarchie qu'ils ne l'avaient répandu pour la fonder. Ne les voyait-on pas disposés chaque jour davantage à renier ou au moins à diminuer la légende héroïque qui avait abrité la naissance de leur œuvre -- parce qu'ils n'y avaient point eu de rôle? Comment lui auraient-ils demandé l'inspiration courageuse qui eût été nécessaire pour la maintenir et l'achever? Quel courage attendre des « hommes de juillet »? Quel sacrifice avaient-ils jamais fait qui pût aujourd'hui susciter en eux un dévouement passionné ou une abnégation enthousiaste?

Mais ils avaient une autre raison — et plus grave — de s'abstenir : ils n'aimaient plus leur monarchie, ils s'étaient détachés d'elle, ils n'y tenaient plus. Le gouvernement, qui, depuis 1847, était menacé de mort, et qui effectivement mourut, n'était plus en effet celui qui, sinon grâce à eux, du moins pour eux et par eux, avait été instauré en 1830. La révolution avait eu pour résultat de donner le pouvoir à la bourgeoisie; or, tout l'effort de Louis-Philippe s'était employé à le lui reprendre. Et cet effort avait abouti : en 1848, le Roi semble définitivement victorieux; il a brisé la puissance politique de la classe dominante et il y a substitué la sienne. Le trône est tout; il a sa politique intérieure, et sa politique extérieure; il ne fait plus état d'aucune opinion que de la sienne. Ce qui compte dans le gouvernement, c'est sa volonté à lui, au service de ce qui est ou de ce qu'il croit être son intérêt dynastique. Le droit écrit, c'est bien une Chambre élue et un roi irresponsable; le fait, c'est un roi qui gouverne et une assemblée fabriquée par les soins combinés de la loi et de l'administration, de façon que la majorité se borne à traduire les désirs du roi.

Cela, tout le monde depuis longtemps le sait et le dit en France et au dehors. Mais la conséquence n'apparaît qu'à cette heure. Pour atteindre ce résultat, pour briser la puissance politique de la bourgeoisie, le Roi a dû entrer en guerre contre elle, et la vaincre. Or, si cette classe, qui prétend à dominer dans la société française depuis la Révolution, qu'ont écartée les militaires sous l'Empire, les nobles et les prêtres sous la Restauration, dont l'ambition est enfin, depuis juillet, réalisée, a voulu conserver la royauté, c'est uniquement pour gouverner elle-même à l'abri de cette royauté qui la garantit à droite contre la réaction d'ancien régime et à gauche contre la république. L'habileté de Louis-Philippe, qui retira à ses chefs la réalité de la puissance politique, l'ayant obligée à se défendre contre le Roi lui-même, elle imagina la réforme électorale, pour élever une digue contre un double danger : le pouvoir personnel à qui la corruption serait rendue plus difficile, le suffrage universel qui donnerait le pouvoir aux non-propriétaires. La réforme électorale devait restituer le gouvernement à la classe qui se sentait en possession du droit historique de l'exercer et qu'un accident imprévu — l'ambition et le caractère de Louis-Philippe — en avait exclue une fois encore. Et c'est pourquoi les bourgeois parisiens de la garde nationale ou de la rue regardèrent sans chagrin se débattre contre ses ennemis un gouvernement qui était libéral, pacifique, point malfaisant, — pour cette unique raison qu'ils n'en étaient plus les maîtres.

Si Louis-Philippe fut surpris de leur attitude au point d'en perdre contenance, c'est qu'il croyait que le changement opéré par lui dans le gouvernement avait passé inaperçu. L'aspect extérieur en était le même, en effet; il avait gardé l'air bourgeois; il était soutenu par des bourgeois. La Charte était scrupuleusement respectée. La malveillance des adversaires et l'exagération des journalistes pouvaient seules inspirer les propos où Guizot était comparé à Polignac et le Roi à Charles X. Louis-Philippe pouvait craindre de périr par l'assassinat, mais non pas imaginer qu'il finirait comme son prédécesseur. Tout cela était exact. Mais il eût été plus sage de s'apercevoir que les ministres qui gouvernaient et la majorité qui les soutenait n'étaient dans le pays qu'une imperceptible minorité de satisfaits, tenus par la corruption ou par la peur, que tout le reste était mécontent et brûlait du désir de donner au Roi et à ses amis une sévère leçon. En second lieu, il eût fallu également comprendre que le pays légal qui donnait à Guizot le moyen de gouverner légalement n'était presque plus rien dans la société française renouvelée; qu'en restant dans la vérité juridique, le Roi était sorti de la réalité politique et historique; que l'immense majorité de la nation n'avait

plus d'intérêt à le soutenir; que la preuve ou au moins l'indice en était fourni par cette impression d'insécurité qui devait le frapper et le faire réfléchir parce qu'elle était générale. Le gouvernement fonctionnait comme une mécanique bien montée; mais il était de plus en plus étranger à la vie de la nation. L'apparence de légalité n'empêchait pas le public d'en avoir le sentiment clair.

Enfin, la fidélité gardée à la Charte, l'orgueil que le Roi en tirait étaient sans grande valeur pratique; la sécurité qu'il y puisait était trompeuse. En 1848, la Charte ne peut plus défendre le Roi; elle est usée; elle n'est plus valable. Elle ne correspond plus à l'état d'esprit des Français, on ne songe plus raisonnablement à y voir une solution définitive du problème politique. Or, la monarchie de juillet est précisément à cette date tombée aux mains de ces doctrinaires qui, dès 1814, étaient convaincus que la Restauration avec la Charte était le grand compromis historique où aboutissait l'histoire de France. Guizot et les autres adversaires du radicalisme, qui ont prétendu substituer à ses abstractions les résultats de l'expérience historique, et qui ont cru que leur système était le produit naturel de l'évolution française, ne faisaient en réalité qu'habiller d'un costume historique leurs préférences personnelles et leurs conceptions abstraites. C'est pourquoi, au moment où ils s'imaginaient construire et consolider le régime par leur résistance, l'œuvre de destruction se poursuivait. Ils ne virent pas que le règne de la bourgeoisie politique n'était qu'une étape dans la marche vers la démocratie politique. Aussi la minorité qui profita de l'émeute pour proclamer la république fut-elle aisément la plus forte. Le gouvernement créé par la Révolution de février n'était peut-être pas très solide, mais celui qu'elle avait vaincu était ruiné sans retour.

Bien que la question de savoir si l'on aurait pu conserver la royauté en changeant le système de Louis-Philippe n'offre guère d'intérêt, on ne peut éviter de se la poser quand on aperçoit que la plupart des hommes qui ont renversé Guizot et le Roi désiraient tout au plus un changement de ministère et l'abdication d'un prince trop obstiné. Mais sans doute ne faut-il pas oublier que c'était depuis 1814 la seconde fois que les rois entraient en lutte avec la société française. C'était probablement se faire une grande illusion que de s'imaginer que cette fois encore un changement de personne suffirait. Le royalisme des Français n'était pas de force à résister à une nouvelle épreuve. Liée sous la Restauration aux intérêts d'une caste, mais sans racines dans la nation, la monarchie ne fut plus après 1830 qu'un expédient utile. Elle permit d'éviter des solutions qui paraissaient plus fâcheuses. Mais la nation ne tenait pas au

régime monarchique. Il n'avait aucun fondement dans ses habitudes ni dans ses passions. En repassant ses souvenirs, le peuple français n'y retrouvait rien de royal, car il avait oublié la majesté de l'ancienne dynastie, et la nouvelle ne la lui aurait pas rappelée. Au contraire, les souvenirs dont il vit, ceux qui le ravissent ou l'exaltent, ceux où il trouve les éléments de sa vie morale et ses raisons d'agir ou d'espérer, ceux où il se sent vivre d'une vie collective supérieure, le reportent aux temps de la République et de l'Empire : ils sont la véritable nourriture de son âme.

Ainsi échoua définitivement la monarchie parlementaire tentée une première fois avec la vieille dynastie historique, l'ancienne noblesse et le clergé, une dernière fois avec une branche cadette et une aristocratie bourgeoise. L'une et l'autre étant artificielles et fragiles, il suffit d'un accident pour les détruire.

TABLE DES GRAVURES

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER

L'INSTALLATION DU NOUVEAU RÉGIME (1830-1835)

CHAPITRE PREMIER

PREMIERS ESSAIS (9 AOUT 1830-13 MARS 1831)

CHAPITRE II

LE SYSTÈME DE CASIMIR PERIER (13 MARS 1831-16 MAI 1832)

CHAPITRE III

LA DÉFAITE DES DOCTRINES ET DES PARTIS RÉVOLUTIONNAIRES (1832-1836)

LIVRE II

LA CONQUÊTE DU POUVOIR PERSONNEL (1836-1840)

CHAPITRE PREMIER

LE MINISTÈRE THIERS (22 FÉVRIER-6 SEPTEMBRE 1836)

CHAPITRE II

LE GOUVERNEMENT DE MOLÉ (6 SEPTEMBRE 1836-8 MARS 1839)

CHAPITRE III

DE MOLÉ A GUIZOT. — LA RUINE DU POUVOIR PARLEMENTAIRE (8 MARS 1839-29 OCTOBRE 1840)

LIVRE III

LA VIE ÉCONOMIQUE

CHAPITRE PREMIER

LE RÉGIME DOUANIER

CHAPITRE II

LA PRODUCTION ET LE COMMERCE EXTÉRIEUR

CHAPITRE III

LE COMMERCE INTERIEUR ET LES VOIES DE COMMUNICATION

CHAPITRE IV

LA CONDITION DES PERSONNES

CHAPITRE V

L'ATTAQUE CONTRE LE RÉGIME ÉCONOMIQUE

LIVRE IV

L'EXPANSION COLONIALE

CHAPITRE PREMIER

L'ALGÉRIE

CHAPITRE II

LES AUTRES COLONIES

LIVRE V

LE POUVOIR PERSONNEL (1840-1848)

CHAPITRE PREMIER

LE MINISTÈRE GUIZOT JUSQU'A LA DISSOLUTION DE 1842

CHAPITRE II

LE GOUVERNEMENT DE GUIZOT DE 1842 A 1847

CHAPITRE III

LES PARTIS POLITIQUES DE 1840 A 1847

CHAPITRE IV

L'ATTAQUE CONTRE GUIZOT (1847-1848)

CHAPITRE V

LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER

Coulommiers — Imp. Paul BRODARD.

